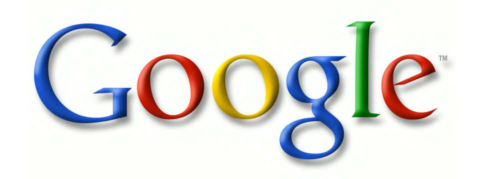
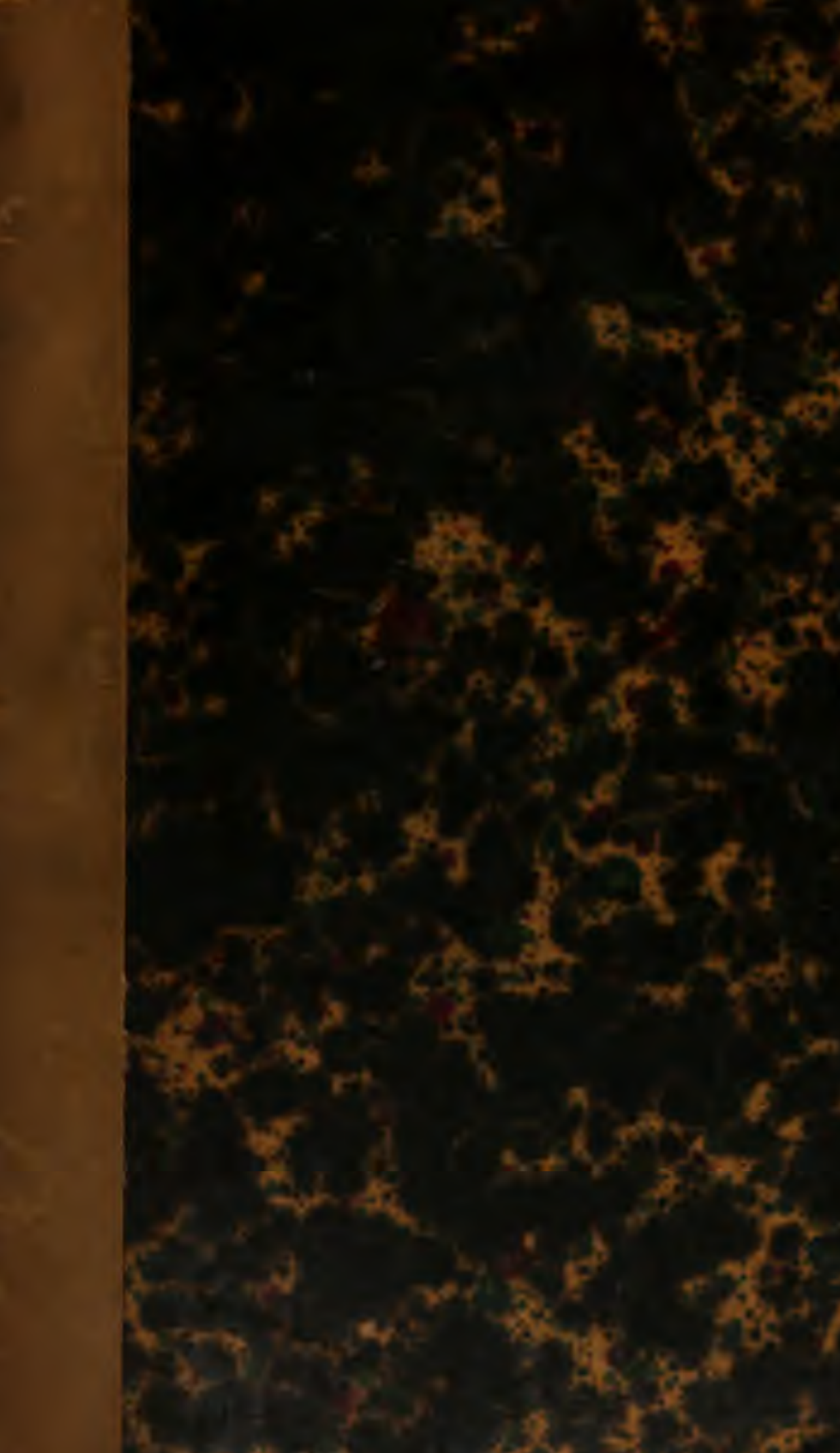
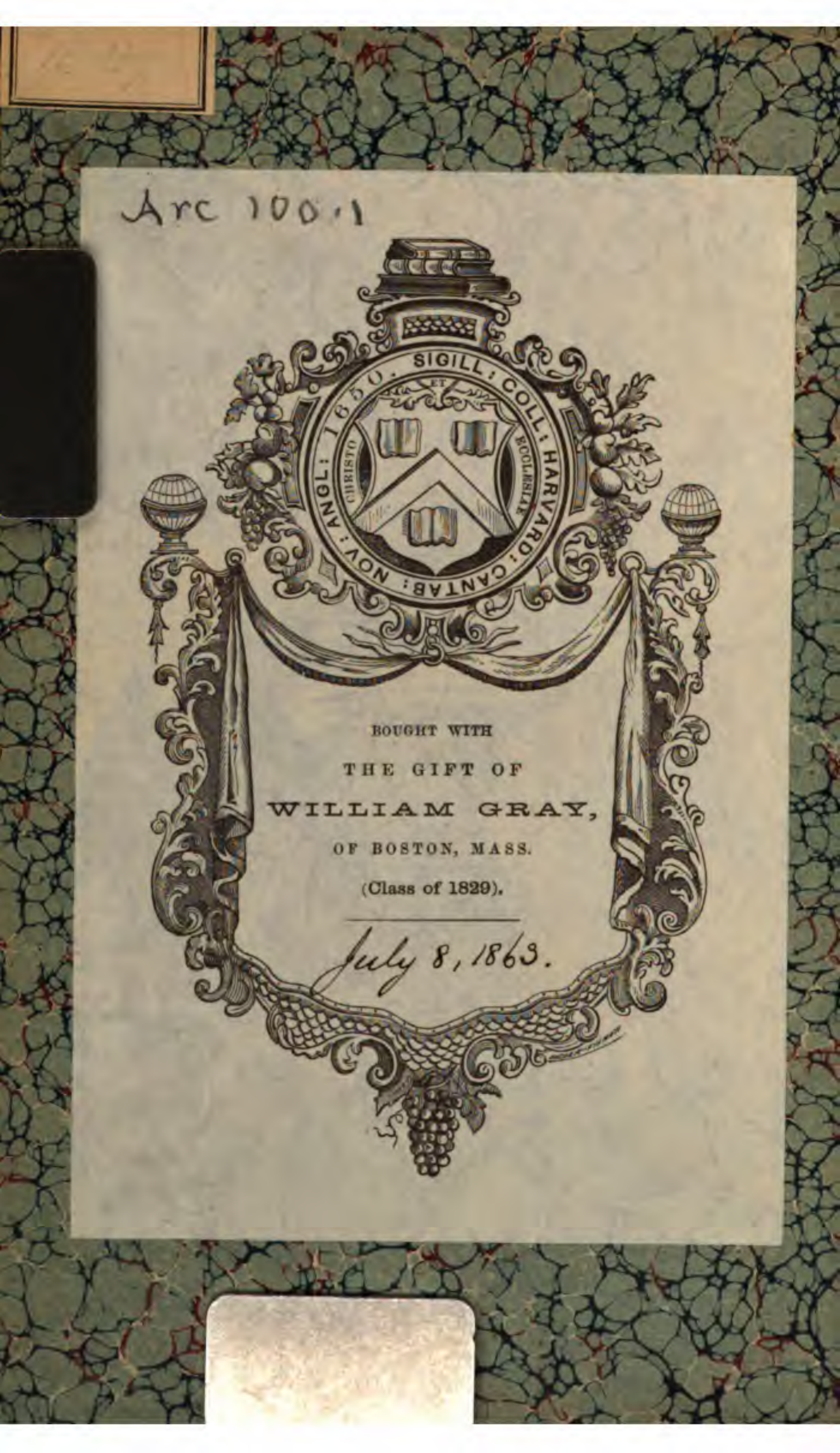
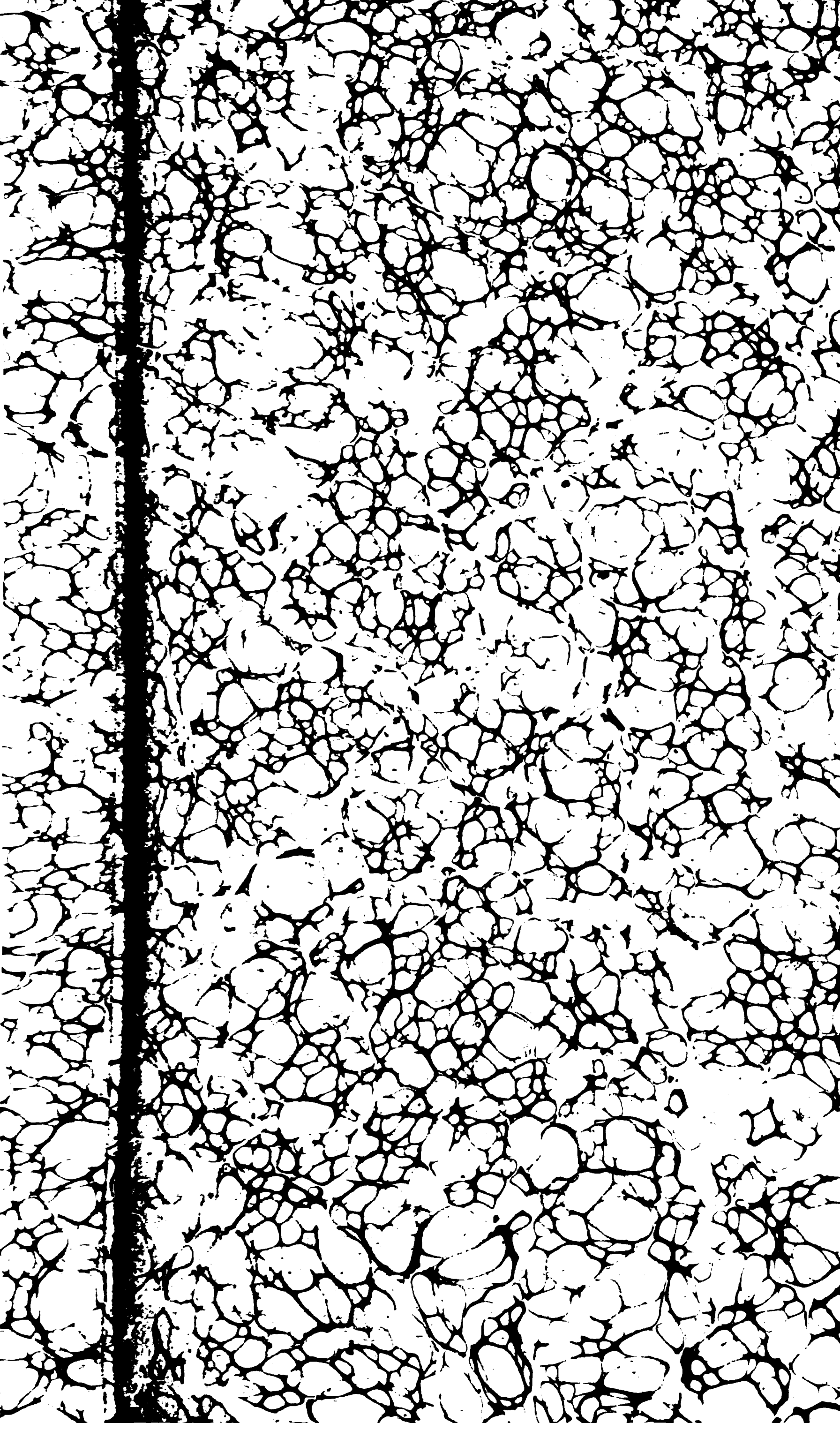






SIGILL : COLL : HARVARD : CANTAB : NOV : ANGL : 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

TOME VINGT-SIXIÈME

TROISIÈME SÉRIE, TOME VI

OUVRAGES PUBLIÉS

PAR L'ACADÉMIE CELTIQUE ET PAR LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE CELTIQUE.

5 vol. in-8, avec planches. Paris, 1807-1812.

NOTA. Pour qu'un exemplaire soit bien complet, il faut y joindre les 128 premières pages du VI[e] volume, qui seules ont été publiées, et qui se relient ordinairement à la suite du tome V.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

SUR LES ANTIQUITÉS NATIONALES ET ÉTRANGÈRES, PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

1[re] série, 10 vol. in-8, avec planches. Paris, 1817-1834.
2[e] série, 10 vol., avec planches. Paris, 1835-1850.
3[e] série, 6 vol., avec planches. Paris, 1852-1862.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

Années 1857, 1858, 1859, 1860 et 1861. 5 vol. in-8.

ANNUAIRES

DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE POUR 1848, 1849, 1850, 1851, 1852, 1853, 1854 et 1855.

8 vol. in-18.

CARTE DE LA GAULE ANTIQUE, réduction aux deux tiers de la partie de la carte de Peutinger qui concerne la Gaule.

NOTA. Ces divers ouvrages se vendent :
Au secrétariat de la Société, au palais du Louvre;
Chez M. DUMOULIN, libraire de la Société, quai des Augustins, n° 13.
Et chez M. A. HÉROLD (librairie FRANCK), rue de Richelieu, n° 67.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et C[ie], rue de Fleurus, 9.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

TROISIÈME SÉRIE

TOME SIXIÈME



PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS DU LOUVRE

ET CHEZ

DUMOULIN
QUAI DES AUGUSTINS

A. HÉROLD (LIBRAIRIE FRANCK)
67, RUE DE RICHELIEU

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ

M DCCC LXII

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

1859



PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS DU LOUVRE

ET CHEZ M. DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

QUAI DES AUGUSTINS, 13

1863, July 8.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1859.

MM. Huillard-Bréholles, Président.
Jules Marion, premier Vice-Président,
Eugène Grésy, deuxième Vice-Président.
Cocheris, Secrétaire.
Egger, Secrétaire adjoint.
de La Mare, Trésorier.
de Montaiglon, Bibliothécaire-archiviste.

Membres de la commission des impressions.

MM. Michelant.
Félix Bourquelot.
Léon Renier.

Membres de la commission des fonds.

MM. Beulé.
Alfred Maury.
Vallet de Viriville.

CHANGEMENTS

ARRIVÉS

PARMI LES MEMBRES RÉSIDANTS

ET PARMI

LES MEMBRES HONORAIRES,

Depuis le 1er avril 1858, jusqu'au 1er avril 1859.

M. ALFRED MAURY, membre résidant, élu le 9 avril 1842, a été nommé membre honoraire le 14 avril 1858.

Il a été remplacé parmi les membres résidants, le 8 mai 1858, par M. ÉMILE EGGER.

M. CHARLES BATAILLARD, membre résidant, élu le 2 août 1842, a été nommé membre honoraire le 2 février 1859.

Il a été remplacé parmi les membres résidants, le 2 mars 1859, par M. EDMOND LE BLANT.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES,

Au 1er avril 1859.

MM.

1. Guizot G. C. ✻, membre de l'Institut (Académies française, des inscriptions et belles-lettres et des sciences morales et politiques), rue de la Ville-l'Évêque, 8 (1828).
2. Taillandier ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue de l'Université, 8 (1848).
3. Martonne (G. M. de) ✻, ancien magistrat, rue Oudinot, 16, et à la Vallée-Guyon, près Vendôme (1853).
4. Breton (Ernest), rue Richer, 10 (1854).
5. Nieuwerkerke (le comte de) C. ✻, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts), directeur général des musées impériaux, intendant des beaux-arts de la maison de l'Empereur, au palais du Louvre (1854).
6. Leber (J. M. Constant) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), à Orléans, rue des Pensées, 8 (1854).
7. Bernard (Auguste), rue Lepelletier, 25 (1856).
8. Maury (Alfred) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue de Seine, au pavillon du palais de l'Institut (1858).
9. Bataillard (Charles), avocat à la Cour impériale de Paris, rue du Sentier, 24 (1859).
10. . . . .

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS,

Au 1er avril 1859.

MM.

1. Beaulieu (Dugas de) ✻, rue du Cherche-Midi, 13 (9 mars 1832).

2. Villegille (Arthur Nouail de La) ✻, secrétaire du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue de Seine, 31 (29 novembre 1836).

3. Longpérier (Adrien Prévost de) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur des antiques du Musée du Louvre, rue de Londres, 50 (9 avril 1838).

4. Escalopier (le comte Charles de L') ✻, conservateur honoraire de la bibliothèque de l'Arsenal, rue Vanneau, 20 (9 mars 1839).

5. Labat (Eugène) ✻, chef des archives à la préfecture de police, rue de Grenelle-St-Germain, 58 (9 janvier 1840).

6. Bourquelot (Félix), professeur adjoint à l'École impériale des chartes, rue du Helder, 12 (9 juin 1841).

7. Lacabane (Léon) ✻, directeur de l'École impériale des chartes, conservateur adjoint du département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, avenue Sainte-Marie, 24 (9 juin 1841).

8. Teulet (Alexandre) ✻, archiviste aux archives de l'Empire, auxiliaire de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Saint-André-des-Arcs, 60 (9 juin 1842).

MM.

9. Vincent (Alexandre-Joseph-Hidulphe) ✠, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Saint-Jacques, 236 (9 novembre 1842).

10. Marion (Jules), archiviste-paléographe, membre de la commission des archives près le ministère de l'intérieur, rue Godot-de-Mauroy, 39 (9 février 1843).

11. Gauchéraud (Hippolyte), rue de Grenelle-Saint-Germain, 51 (9 février 1843).

12. Chabaille (J. P.), correcteur attaché au comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue de l'Est, 35 (9 mars 1843).

13. Saussaye (Louis de La) O. ✠, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, recteur de l'Académie de Lyon, rue de l'Université, 34 (9 mars 1843).

14. Lenormant (Charles) ✠, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque impériale, professeur au Collége de France, rue Madame, 34 (9 mai 1845).

15. Le Bas (Philippe) O. ✠, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur-administrateur de la Bibliothèque de la Sorbonne, maître de conférences à l'École normale, à la Sorbonne (9 mai 1845).

16. Quicherat (Jules) ✠, professeur d'archéologie à l'École impériale des chartes, membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Voltaire, 9 (9 mai 1845).

MM.

17. Renier (Léon) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, conservateur adjoint de la Bibliothèque de la Sorbonne, rue de Beaune, 20 (9 mai 1845).

18. Grésy (Eugène), rue de la Chaussée-d'Antin, 49 bis (9 mars 1846).

19. Maufras, professeur au collége Rollin, rue des Postes, 42 (29 mars 1849).

20. Villot (Frédéric) ✻, conservateur des peintures des Musées impériaux, rue de la Ferme des Mathurins, 26 (10 décembre 1849).

21. Koenigswarter (Louis) ✻, docteur en droit, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue Saint-Georges, 43 (10 décembre 1849).

22. La Mare (A. H. A. de) O. ✻, chef d'escadrons d'artillerie en retraite, rue Basse-Saint-Pierre, 36 (19 avril 1850).

23. Favé (Ildefonse) ✻, lieutenant-colonel d'artillerie, professeur à l'École polytechnique, officier d'ordonnance de l'Empereur, rue des Beaux-Arts, 10 (9 août 1850).

24. Montaiglon (Anatole de Courde de), archiviste-paléographe, employé à la Bibliothèque de l'Arsenal, rue de Sully, 1 (10 février 1851).

25, Rougé (le vicomte Emmanuel de) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conseiller d'État, conservateur honoraire des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre, rue de Babylone, 53 (10 mars 1851).

26. Brunet de Presle (Wladimir) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Taranne, 25 (9 avril 1851).

MM.

27. Vinet (Ernest), auxiliaire de l'Institut (Académie des beaux-arts), rue du Château-d'Eau, 94 (9 avril 1851).

28. Huillard-Bréholles (Alphonse) ✱, archiviste aux archives de l'Empire, membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Saint-Honoré, 362 (9 avril 1851).

29. Lasteyrie (Ferdinand de), rue du Bac, 32 (9 avril 1851).

30. Bordier (Henri), auxiliaire de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue de la Ferme-des-Mathurins, 58 (9 avril 1851).

31. Renan (Ernest), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), employé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, rue Casimir-Perrier, 27 (9 avril 1851).

32. Nicard (Pol), rue de Sèvres, 98 (9 mai 1851).

33. Saulcy (Félicien de) O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue du Cirque, 5 (6 juin 1851).

34. Michelant (Henri-Victor), employé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, rue Percier, 6 (19 décembre 1853).

35. Waddington (William-Henri), rue Fortin, 14 (19 décembre 1853).

36. Beulé (Charles-Ernest) ✱, ancien membre de l'École d'Athènes, membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, professeur d'archéologie à la Bibliothèque impériale, rue Miromesnil, 19 (9 mai 1854).

37. Devéria (Théodule), attaché au Musée égyptien du Louvre, quai de Béthune, 36 (8 novembre 1854).

MM.

38. Cocheris (Hippolyte), archiviste-paléographe, bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine, rue Saint-Jacques, 161 (8 novembre 1854).

39. Delisle (Léopold), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, place La Fayette, 20 (9 juillet 1855).

40. Vallet de Viriville (Auguste), professeur adjoint à l'École impériale des chartes, boulevard Beaumarchais, 96 (9 décembre 1855).

41. Mariette (Auguste) ✻, conservateur adjoint des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre, rue de Constantine, 24 (9 janvier 1856).

42. Deloche (Jules-Edmond-Maximin) ✻, chef de bureau au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, rue Montholon, 14 (16 avril 1856).

43. Des Vergers (Marie-Joseph-Adolphe-Noël) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Jacob, 54 (4 février 1857).

44. Egger (Emile) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la faculté des lettres de Paris, maître de conférences à l'École normale, rue Madame, 48 (5 mai 1858).

45. Le Blant (Edmond) ✻, rue Saint-Georges, 54 (2 mars 1859.

LISTE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

NATIONAUX ET ÉTRANGERS.

Associés correspondants nationaux.

Ain.

MM.

Sirand (Alexandre), juge au tribunal de première instance, à Bourg (9 avril 1846).

Aisne.

Pécheur (l'abbé), à Fontenoy, près Soissons (4 mars 1857).

Aube.

Arbois de Jubainville (D'), archiviste du département, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Troyes (12 janvier 1859).

Bouches-du-Rhône.

Rouard ✻, conservateur de la Bibliothèque de la ville, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Aix (9 novembre 1834).

Calvados.

Caumont (de) O. ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Caen (9 mars 1826).

Charente-Inférieure.

Dubois ✻, ancien recteur, à la Rochelle (19 décembre 1840).

Creuse.

MM.

Dugenest, à Guéret (9 décembre 1837).

Dordogne.

Merlhiac (Gilibert de), ancien officier de marine, à la Treilie, commune de la Feuillade (9 novembre 1829).

Dessalles (Léon), au Bugue, et à Paris, rue Amelot, 46 (29 mars 1851).

Eure.

Le Prévost (Auguste) O. ✵, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Saint-Martin du Tilleul, et à Paris, rue Jacob, 44 (19 février 1820).

Eure-et-Loir.

Doublet de Boisthibault ✵, avocat, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Chartres (19 février 1829).

Boisvillette (Guérineau de) ✵, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Chartres (29 avril 1835).

Roussel, dit Roux, ancien professeur de rhétorique, à Chartres (9 décembre 1843).

Gard.

Pelet (Auguste) ✵, inspecteur des monuments historiques du département et conservateur du Musée, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Nîmes (19 mars 1831).

Garonne (Haute-).

Cartier (Étienne), à Toulouse (9 décembre 1853).

Gironde.

MM.

Moulins (Charles des), à Bordeaux (29 août 1821).

Brunet (Gustave), à Bordeaux (8 mai 1852).

Hérault.

Renouvier (Jules), à Montpellier (29 juin 1838).

Ricard (Adolphe), à Montpellier (9 octobre 1852).

Indre-et-Loire.

Duplessis, à Loches.

Jeuffrain (André), à Tours (19 août 1833).

Cartier ✻, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Amboise (29 avril 1834).

Galitzin (le prince), à Chenonceaux (2 mars 1859).

Isère.

Pilot, archiviste du département, à Grenoble (30 novembre 1846).

Jura.

Monnier (Désiré), correspondant du ministère de l'instruction publique, conservateur du Musée, à Lons-le-Saulnier (9 juin 1821).

Loire (Haute-).

Aymard, correspondant du ministère de l'instruction publique, archiviste du département, conservateur du Musée, au Puy (9 novembre 1848).

Loire-Inférieure.

Cailliaud (Frédéric) ✻, conservateur du Muséum, à Nantes (29 mai 1830).

Bizeul, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Blain (19 août 1841).

Girardot (le baron de) ✻, membre non résidant du comité

MM.

des travaux historiques et des sociétés savantes, secrétaire général de la préfecture, à Nantes (9 avril 1847).

Guéraud (Armand), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Nantes (10 janvier 1853).

Loiret.

Vergnaud-Romagnési, à Orléans (9 juin 1826).

Mantellier, conseiller à la cour impériale, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Orléans (10 février 1845).

Lot-et-Garonne.

Barrère (l'abbé), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Agen (9 janvier 1851).

Marne.

Duquenelle, à Reims (9 janvier 1856).

Marne (Haute-).

Pistollet de Saint-Ferjeux, à Langres (10 avril 1837).

Meurthe.

Guillaume (l'abbé), chanoine honoraire, à Nancy (10 avril 1843).

Beaupré, conseiller à la cour impériale, à Nancy (9 avril 1844).

Lepage (H.), archiviste du dép., correspondant du ministère de l'instruction publique, à Nancy (9 janvier 1845).

Digot (A.), avocat, à Nancy (18 janvier 1846).

Meuse.

Dumont, substitut du procureur impérial, à Saint-Mihiel (20 juillet 1844).

MM.

Widrange (le comte de), à Bar-le-Duc (9 juin 1855).

Mardigny (Paul de) ✵, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Bar-le-Duc (4 août 1858).

Moselle.

Attel de Luttanges (d'), à Metz (9 mars 1829).

Dufresne, conseiller de préfecture, à Metz (19 juin 1841).

Simon (Victor) ✵, conseiller à la cour impériale, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Metz (9 novembre 1841).

Robert (Charles) ✵, sous-intendant militaire, à Metz, et à Paris, rue du Bac, 99 (9 mai 1848).

Boulangé, ingénieur des ponts et chaussées, à Metz (9 février 1853).

Nord.

Le Glay ✵, archiviste du département, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Lille (9 octobre 1824).

Coussemaker (Edmond de) ✵, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Dunkerque (19 mai 1851).

Godefroy-Ménilglaise (le marquis de) ✵, à Lille, et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 73 (9 mai 1855).

Oise.

Colson (le docteur) ✵, à Noyon (9 juillet 1852).

Longpérier-Grimoard (Alfred de), à Longpérier, près Lagny-le-Sec (5 mars 1856).

Peigné-Delacourt ✵, à Ourscamp, près Carlepont, et à Paris, rue de Cléry, 23 (16 avril 1856).

Pas-de-Calais.

MM.

DESCHAMPS DE PAS (Louis), ingénieur des ponts et chaussées, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Saint-Omer (19 février 1839).

HÉRICOURT (le comte Achmet D') ✻, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Souchez, près Arras (9 décembre 1846).

VANDRIVAL (l'abbé), à Arras (9 janvier 1854).

LINAS (Charles DE), membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Arras (2 mars 1859).

Puy-de-Dôme.

MM.

BOUILLET (J. B.) ✻, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Clermont-Ferrand (19 mars 1836).

Pyrénées (Basses-).

LAGRÈZE (BASCLE DE) ✻, conseiller à la cour impériale, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Pau (9 août 1847).

Rhin (Bas-).

LEVRAULT (Louis), receveur des contributions directes, à Obernay (9 décembre 1843).

MATTER (Jacques) O. ✻, ancien inspecteur général de l'Université, à Bergheim, au Charac, par Wasselonne (9 mai 1851).

Rhin (Haut-).

BARTHÉLEMY (Anatole DE), sous-préfet, membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Belfort (9 mai 1846).

Rhône.

REY (Étienne), peintre et architecte, à Lyon (9 mars 1834).

Saône-et-Loire.

Fouque (Victor), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Châlon-sur-Saône (9 avril 1853).

Chabas, à Châlon-sur-Saône (9 juillet 1856).

Seine-Inférieure.

Delaquerière, à Rouen (29 mars 1823).

Cochet (l'abbé) ✻, membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Dieppe (9 août 1853).

Seine-et-Oise.

Bouchitté (H.) ✻, ancien recteur, membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Versailles (9 novembre 1842).

Michel (Emmanuel) ✻, ancien conseiller à la cour impériale de Metz, à Versailles (19 mai 1846).

Moutié (Auguste), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Rambouillet (9 mars 1849).

Chennevières-Pointel (le marquis Philippe de), inspecteur des Musées des départements, chargé des expositions, à Versailles (9 avril 1854).

Somme.

Dusevel (H.), membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Amiens (9 janvier 1831).

Garnier (Jean), correspondant du ministère de l'instruction publique, bibliothécaire de la ville, à Amiens (9 mai 1851).

Cagny (l'abbé de), à Ennemain, près Péronne (5 mai 1858).

Corblet (l'abbé), à Amiens (12 mai 1858).

Cauvel de Beauvillé (Victor), à Montdidier 8 décembre 1858).

Tarn.

MM.

Clausade (Gustave de), avocat, à Rabastens (9 juin 1847).

Crozes (Hippolyte), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Albi (9 avril 1851).

Tarn-et-Garonne.

Chaudruc de Crazannes (le baron) O. ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Castel-Sarrasin (9 mars 1808).

Marcellin (l'abbé), à Montauban (9 décembre 1843).

Mary-Lafon, à Montauban (9 mars 1853).

Vendée.

Fillon (Benjamin), à Fontenay (10 décembre 1849).

Vienne.

Lecointre-Dupont (G.), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Poitiers (9 janvier 1844).

Auber (l'abbé), chanoine honoraire, à Poitiers (9 janvier 1851).

Vienne (Haute-).

Ardant (Maurice), archiviste du département, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Limoges (9 février 1838).

Yonne.

Benoit ✻, juge d'instruction, à Auxerre, et à Paris, rue Joubert, 45 (9 août 1855).

Salmon (Philippe), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Cerisiers, près Sens, et à Paris, rue de Lyon, 1 (9 mai 1855).

MM.

Algérie.

Leclerc (Lucien), médecin militaire, à Fort-Napoléon (20 novembre 1851).

Associés correspondants nationaux, résidant à l'étranger.

Bade (Grand-duché de).

With ✻, agent consulaire de France, à Manheim (9 juillet 1851).

Espagne.

Tiran (Melchior) ✻, consul de France et chancelier de l'ambassade de France, à Madrid (29 décembre 1845).

Associés correspondants étrangers.

Angleterre.

Ellis (Sir Henry), ancien directeur du Musée britannique, à Londres (19 décembre 1829).

Akerman (John-Yonge), secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (19 novembre 1841).

Halliwel (James Orchard), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (9 décembre 1849).

Birch (Samuel), conservateur adjoint des antiques au Musée britannique, à Londres (9 décembre 1850).

Roach Smith (Charles), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (9 avril 1851).

Wright (Thomas), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Londres (9 janvier 1852).

Petrie (G.), membre de l'Académie royale d'Irlande, à Dublin (10 janvier 1853).

MM.

Collingwood Bruce (John), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Newcastle-sur-Tyne (9 mai 1853).

Loftus, à Ettrick, en Écosse (4 novembre 1857).

Parker (John-Henri), à Oxfort (2 juin 1858).

Mayer (Joseph), à Liverpool (11 août 1858).

Autriche.

Wolf (Ferdinand) ✠, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), l'un des directeurs de la Bibliothèque impériale, à Vienne (9 janvier 1834).

Arneth (J.) ✠, membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de Vienne, conservateur des médailles du cabinet impérial, à Vienne (9 janvier 1852).

Bavière.

Thiersch, membre de l'Académie des sciences de Bavière, professeur à l'université, à Munich (9 janvier 1852).

Belgique.

Van der Meersch, archiviste de la Flandre, à Gand (9 mars 1845).

Roulez (J.) ✠, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, professeur d'archéologie à l'Université, à Gand (19 mai 1846).

Witte (le baron J. de) ✠, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, à Anvers, et à Paris, rue Fortin, 5 (19 mai 1846).

Chalon (Renier), correspondant de l'Académie de Belgique, à Bruxelles (29 août 1851).

MM.

Polain (Matthieu-Lambert) ✠, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, administrateur de l'université, à Liége (9 mai 1853).

Schaepkens (A.), artiste peintre, à Bruxelles (2 juillet 1856).

Danemark.

Rafn, secrétaire de la Société des antiquaires du Nord, à Copenhague (9 décembre 1829).

Worsaae, inspecteur des monuments historiques du Danemark, à Copenhague (9 août 1854).

Mueller (Louis), inspecteur du cabinet royal des médailles, à Copenhague (25 mars 1858).

Espagne.

Castellanos de Losada (Basile-Sébastien), membre de l'Académie d'archéologie, à Madrid (9 avril 1851).

Delgado (Antonio), membre de l'Académie royale de l'histoire et conservateur des antiques de cette compagnie, à Madrid (9 janvier 1852).

États-Unis.

Squier (E. G.), à New-York (9 juillet 1851).
Everett (Edward), à Boston (9 juillet 1851).

Francfort.

Dieffenbach (Lorenz), à Francfort-sur-le-Mein (9 janvier 1852).

Grèce.

Rangabé (A. Rizo), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ministre des affaires étrangères du royaume de Grèce, à Athènes (19 octobre 1849).

Hollande.

MM.

Janssen, conservateur du Musée d'antiquités, à Leyde (10 décembre 1849).

Wall (J. de), professeur à l'Université, à Leyde (10 décembre 1849).

Leemans (Conrad), directeur du Musée d'antiquités, à Leyde (9 janvier 1852).

Italie.

Cibrario (Louis), G. O. ✻, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), membre de l'Académie royale des sciences, à Turin (20 août 1832).

Gazzera (Costanzo), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, à Turin (25 mars 1838).

Morbio (le chev. Charles), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Milan (9 mars 1839).

Bonnefoy (l'abbé), à Jarsy (9 mars 1842).

Quaranta (Bernard) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Naples, à Naples (10 décembre 1849).

San-Giorgio-Spinelli (le prince), président de l'Académie Ercolanese, à Naples (9 décembre 1850).

Fusco (Joseph-Marie), membre de l'Académie Ercolanese, à Naples (9 décembre 1850).

Cavedoni (l'abbé), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du cabinet grand-ducal des médailles, à Modène (9 décembre 1850).

Marchi (le P. Joseph), membre de la commission des antiquités chrétiennes et du collége philologique de l'université, professeur au collége romain, à Rome (9 janvier 1852).

MM.

Rossi (le chevalier J. B. de), interprète des manuscrits à la bibliothèque du Vatican, membre de la commission des antiquités chrétiennes et du collége philologique de l'université, à Rome (10 janvier 1853).

Garucci (le P.), professeur au collége romain, à Rome (9 juillet 1854).

Minervini (Giulio), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Naples (9 août 1854).

Luxembourg (grand-duché de).

Namur (A.), à Luxembourg (29 août 1850).

Portugal.

Macedo (le conseiller commandeur de), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Lisbonne (9 décembre 1836).

Prusse.

Gerhard (Édouard), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie des sciences, professeur à l'université, à Berlin (9 décembre 1850).

Friedlaender (Julius), à Berlin (9 décembre 1850).

Zumpt (A. W.), à Berlin (9 janvier 1852).

Mommsen (Théodore), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (9 janvier 1852).

Lepsius (Richard), ✵ correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (10 novembre 1858.

Russie.

Labanoff (le prince A. de), à Saint-Pétersbourg (9 février 1827).

MM.

KOEHNE (Bernard DE), à Saint-Pétersbourg (10 décembre 1849).

BARTHOLOMEI (J. DE), membre de l'Académie impériale d'archéologie, à Tiflis (9 décembre 1850).

SABATIER, membre de l'Académie impériale d'archéologie, à Saint-Pétersbourg (29 août 1851).

OUWAROFF (le comte), recteur de l'Université, à Moscou (4 novembre 1857).

Saxe.

JAHN (Otto), à Dresde (10 janvier 1853).

Suisse.

QUIQUEREZ, à Bellerive, près Délémont, canton de Berne (19 février 1847).

TROYON, à Bel-Air, près Cheseaux, canton de Vaud (10 décembre 1849).

VULLIEMIN (Louis), à Lausanne (10 décembre 1849).

SCHNELLER, à Lucerne (1er juillet 1857).

Wurtemberg.

WARNKOENIG, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), professeur de droit à l'université, à Tubingue (9 août 1834).

LISTE
DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la compagnie est en correspondance.

Sociétés françaises.

ACADÉMIE des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut impérial de France.

AISNE, *Saint-Quentin*. Société Académique.

AUBE, *Troyes*. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département.

CALVADOS, *Caen*. Société des Antiquaires de Normandie.
— Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.
— *Bayeux*. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres.

CHARENTE, *Angoulême*. Société d'Agriculture, Arts et Commerce du département.

CHER, *Bourges*. Commission Historique du Cher.

CORRÈZE, *Tulle*, Société Historique et Littéraire du Bas-Limousin.

CÔTES-DU-NORD, *Saint-Brieuc*. Société Archéologique et Historique des Côtes-du-Nord.

CREUSE, *Guéret*. Société des Sciences naturelles et Archéologiques de la Creuse.

GARONNE (HAUTE-), *Toulouse*. Académie impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres. — Société Archéologique du midi de la France.

GIRONDE, *Bordeaux*. Commission des Monuments et Documents historiques de la Gironde.

HÉRAULT, *Montpellier*. Société Archéologique.

— *Béziers*. Société Archéologique.

INDRE-ET-LOIRE, *Tours*. Société Archéologique.

LOIR-ET-CHER, *Blois*. Société des Sciences et Lettres.

LOIRE (HAUTE-), *Le Puy*. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.

LOIRET, *Orléans*. Société Archéologique de l'Orléanais.

MARNE, *Reims*. Académie impériale de Reims.

MARNE (HAUTE-), *Langres*. Société Historique et Archéologique.

MEURTHE, *Nancy*. Académie de Stanislas.

MOSELLE, *Metz*. Académie impériale de Metz.

NORD, *Lille*. Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.

— *Cambrai*. Société d'Émulation.

— *Douai*. Société impériale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts.

— *Dunkerque*. Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

OISE, *Beauvais*. Athénée du Beauvaisis.

— Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts.

PAS-DE-CALAIS, *Arras*. Académie d'Arras.

— *Saint-Omer*. Société des Antiquaires de la Morinie.

RHIN (BAS-), *Strasbourg*. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.

RHÔNE, *Lyon*. Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

SAÔNE-ET-LOIRE, *Autun*. Société Éduenne.

Seine, *Paris*. Société de l'Histoire de France. — Institut Historique.. — Société Philotechnique.

Seine-et-Oise, *Rambouillet*. Société archéologique.

— *Versailles*. Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts.

Seine-Inférieure, *Rouen*. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

Sèvres (Deux-), *Niort*. Société de Statistique.

Somme, *Amiens*. Société des Antiquaires de Picardie. — Académie du département de la Somme.

Tarn, *Castres*. Société littéraire et scientifique.

Var, *Toulon*. Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

Vienne, *Poitiers*. Société des Antiquaires de l'Ouest.

Vienne (Haute-), *Limoges*. Société Archéologique et Historique du Limousin.

Vosges, *Épinal*. Société d'Émulation du département.

Yonne, *Auxerre*. Société des Sciences historiques et naturelles.

— *Sens*. Société Archéologique de Sens.

Algérie, *Constantine*. Société Archéologique.

Sociétés étrangères.

Angleterre, *Londres*. Société royale des Antiquaires.

Autriche, *Vienne*. Académie impériale des Sciences.

— *Laybach*. Société Historique de la Carniole.

— *Gratz*. Société Historique de Styrie.

Bade, *Manheim*. Société Historique.

Bavière, *Munich*. Académie royale des Sciences.

— *Bamberg*. Société Historique.

— *Nuremberg*. Muséum Germanique.

— *Ratisbonne*. Société Historique du Haut-Palatinat.

Belgique, *Bruxelles.* Académie royale de Belgique.
— *Liége.* Académie d'Archéologie.
— *Mons.* Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

Danemark, *Copenhague.* Société royale des Antiquaires du Nord.
— *Odensée.* Société Littéraire de Fionie.

Espagne, *Madrid.* Académie royale d'Histoire.

États-Unis, *Boston.* Société des Antiquaires.
— *New-York.* Société Ethnologique.
— *Philadelphie.* Société Philosophique américaine.
— *Washington.* Institut Smithsonien.

Grèce, *Athènes.* Société Archéologique.

Hesse-Cassel, *Mayence.* Société des Antiquaires.

Italie, *Turin.* Académie royale des Sciences.
— *Chambéry,* Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

Luxembourg, *Luxembourg.* Société Archéologique.

Nassau, *Wiesbaden.* Société des Antiquaires.

Portugal, *Lisbonne.* Académie royale des Sciences.

Russie, *Saint-Pétersbourg.* Académie impériale des Sciences.

Suède, *Stockholm.* Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres.

Suisse, *Bâle.* Société nationale des Antiquaires.
— *Zurich.* Société des Antiquaires.
— *Lausanne.* Société d'Histoire de la Suisse Romande.
— *Lucerne.* Société Historique des Cinq Cantons.
— *Genève.* Société d'Histoire et d'Archéologie.

Turquie, *Constantinople.* Société Centrale.

RÈGLEMENT

DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE.

I

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ,

Approuvés par ordonnance royale, le 4 juillet 1829.

TITRE I.

Objet et organisation de la Société.

ARTICLE PREMIER.

La Société royale des Antiquaires de France s'occupe de recherches sur les langues, la géographie, la chronologie, l'histoire, la littérature, les arts et les antiquités celtiques, grecques, romaines et du moyen âge, mais principalement des Gaules et de la nation française, jusqu'au XVIe siècle inclusivement.

ART. 2.

La Société est composée de quarante-cinq membres résidants, de dix membres honoraires, et d'associés correspondants, nationaux et étrangers, dont le nombre est indéterminé.

ART. 3.

Le bureau de la Société est composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un secrétaire-adjoint, d'un trésorier et d'un bibliothécaire-archiviste.

ART. 4.

Ces officiers sont nommés au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages.

La durée de leurs fonctions est d'un an.

ART. 5.

Il y aura une année d'intervalle avant qu'on puisse être appelé derechef à remplir les mêmes fonctions : cependant le trésorier et l'archiviste-bibliothécaire peuvent être élus trois fois consécutives.

Aucun intervalle n'est prescrit lorsqu'il s'agit de fonctions différentes.

ART. 6.

Le bureau réuni forme la commission administrative de la Société; il s'occupe une fois par mois d'objets purement administratifs; il convoque, s'il y a lieu, des assemblées extraordinaires.

Il fait partie de toutes les commissions.

ART. 7.

Les membres du bureau devront être au nombre de trois pour délibérer.

ART. 8.

Les membres honoraires sont dispensés de toutes fonctions.

TITRE II.

Présentations et admissions.

Art. 9.

Les conditions d'éligibilité sont d'être connu par des ouvrages, ou par des travaux et des recherches sur les antiquités.

Art. 10.

Celui qui se présente pour une place de membre résidant ou d'associé correspondant, doit signer sa demande dans une lettre adressée au président ou au secrétaire.

Cette demande doit être appuyée par deux membres présentateurs, qui signent la lettre du candidat.

Art. 11.

Une commission de trois membres nommés par le président est chargée de faire, dans un mois à dater de l'époque de la présentation, un rapport écrit sur les titres du candidat. Les présentateurs ne peuvent être membres de cette commission.

Le rapport sera signé par les commissaires et déposé aux archives.

Les voix seront recueillies au scrutin secret, et les deux tiers des suffrages devront décider de l'élection du candidat.

Art. 12.

Les membres résidants, que leur âge ou la nature de leurs fonctions empêche d'assister régulièrement aux séances de la Société et de participer à ses travaux, peuvent demander à passer dans la classe des membres honoraires.

La Société statue sur cette demande, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

ART. 13.

Nul ne peut être admis parmi les membres honoraires qu'après quinze années d'exercice en qualité de membre résidant, à moins qu'il n'y ait des considérations jugées suffisantes d'après un rapport.

ART. 14.

Tout associé correspondant perd son titre s'il vient se fixer à Paris ; mais il peut se faire recevoir membre résidant.

Il adresse sa demande au président, qui nomme une commission, et la Société prononce, après le rapport, par voie de scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

ART. 15.

Tout membre résidant qui cesse d'habiter Paris devient de droit associé correspondant.

ART. 16.

Il est délivré à chaque membre reçu un diplôme scellé du sceau de la Société et signé des membres du bureau.

ART. 17.

Tout membre résidant qui, sans excuse jugée suffisante par le bureau, aura laissé écouler un an sans avoir entièrement satisfait à la cotisation, et qui aura été depuis inutilement averti par le trésorier, deux fois à un mois d'intervalle, sera considéré comme démissionnaire.

TITRE III.

Travaux et devoirs.

ART. 18.

Les membres résidants et les associés correspondants sont invités à donner, au moins une fois par an, à la Société, communication d'un ouvrage ou d'un mémoire.

ART. 19.

Une commission de trois ou cinq membres, nommés au scrutin et à la majorité absolue, est chargée de faire un rapport sur les mémoires qui lui sont renvoyés par la Société, et de suivre l'impression de ceux qui ont été adoptés pour faire partie de la collection.

Les membres de cette commission sont renouvelés par tiers ou par cinquième, tous les ans, dans la séance où l'on renouvelle les officiers de la Société.

Ils peuvent être réélus.

ART. 20.

Les mémoires, rapports, etc., ne peuvent être imprimés dans la collection de la Société, soit en entier, soit par extrait, s'ils n'ont été lus deux fois en séance particulière.

La première lecture ne sera jamais interrompue par les membres présents.

Il pourra être fait des observations pendant la seconde lecture.

Les mémoires, rapports, etc., ne seront admis pour l'impression ou pour être lus en séance publique, qu'au scrutin secret, à la majorité des deux tiers des voix, et après un rapport fait par la commission.

ART. 21.

Sur le rapport de cette commission, la Société détermine l'époque et l'ordre de la publication des mémoires qui ont été adoptés pour faire partie de la collection.

ART. 22.

Une députation de la Société, nommée par le président, assiste aux funérailles des membres décédés.

ART. 23.

Le président désigne les membres chargés de faire connaître, dans des notices nécrologiques, les travaux de leurs confrères décédés.

Ces notices peuvent être lues aux séances publiques et insérées, soit en entier, soit par extrait, dans les publications de la Société.

Les minutes, signées des auteurs, resteront déposées aux archives.

TITRE IV.

Séances ordinaires et publiques.

ART. 24.

La Société tient des séances ordinaires trois fois par mois.

ART. 25.

Les séances ordinaires sont consacrées à la lecture de la correspondance, des travaux des membres résidants et des associés correspondants, et de rapports sur les ouvrages dont il a été fait hommage à la Société.

ART. 26.

Les membres honoraires ont voix délibérative quand ils assistent aux séances.

Les associés correspondants ont, dans le même cas, voix consultative.

ART. 27.

La Société peut tenir tous les ans une séance publique; l'époque en sera fixée, et les lectures qu'on devra y faire seront approuvées par elle, après délibération.

ART. 28.

Elle peut décerner, si elle le juge convenable, une médaille d'or au meilleur mémoire envoyé sur un sujet mis par elle au concours au moins un an d'avance.

ART. 29.

Une commission, composée de quatre membres nommés par scrutin de liste à la majorité relative, se réunit à la commission des mémoires pour examiner les pièces envoyées au concours, après qu'elles ont été lues au moins une fois en séance ordinaire.

Les deux commissions réunies font leur rapport, et la Société prononce au scrutin secret à la majorité des deux tiers des voix.

ART. 30.

Les membres résidants et honoraires sont seuls exclus du concours.

ART. 31.

Les lectures en séances publiques sont précédées :

1° D'un rapport sur les travaux de la Société et de ses membres et associés correspondants dans le courant de l'année. Ce rapport est fait par le secrétaire ou par le secrétaire-adjoint.

2° D'un rapport, quand il y a lieu, sur le sujet du prix et sur les ouvrages envoyés au concours. Ce rapport peut être fait, soit par le secrétaire ou par le secrétaire-adjoint, soit par un membre de la commission des prix réunie à celle des mémoires.

Art. 32.

Ces deux commissions, réunies au bureau, règlent l'ordre des lectures qui doivent être faites en séance publique ; elles en présentent le tableau en séance ordinaire, et la Société l'adopte ou le modifie, selon qu'elle le juge convenable.

TITRE V.

Des fonctions des officiers de la Société.

Art. 33.

La police des séances appartient au président ; il a seul le droit d'interrompre une lecture, de rappeler à l'ordre ou au silence, et il est spécialement chargé de faire exécuter le règlement, dont un exemplaire est toujours déposé sur le bureau.

Le président règle aussi l'ordre des lectures, fait connaître l'ordre du jour des séances, nomme à toutes les commissions autres que celles qui doivent être nommées par la Société conformément aux présents statuts.

Art. 34.

Une commission composée de trois membres surveille la rentrée des fonds et la manière dont ils peuvent être employés. Elle donne son avis sur les dépenses de toute nature que la Société se propose de faire, et le trésorier n'acquitte aucun mandat qu'il ne soit ordonnancé par elle.

Ces formalités sont nécessaires pour que la Société puisse être obligée.

Art. 35.

Les membres de cette commission sont élus au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages.

Ils se renouvellent par tiers, tous les ans, et ils ne peuvent être réélus qu'après une année d'intervalle.

Le trésorier assiste aux séances de la commission des fonds; il y a voix consultative.

II

RÈGLEMENT

D'ORGANISATION INTÉRIEURE,

Adopté dans la séance du 5 février 1830, et modifié dans les séances des 9 et 19 décembre 1839, 9 avril et 9 décembre 1845, 9 août et 19 novembre 1847, 19 mars et 19 novembre 1849, 9 et 16 janvier 1857.

L'approbation donnée aux statuts de la Société, par l'ordonnance royale du 4 juillet 1829, ne s'applique pas au Règlement d'organisation intérieure.

ARTICLE PREMIER.

La Société tient ses séances ordinaires les premier, deuxième et troisième *mercredi* de chaque mois.

Les séances commencent à trois heures et demie de relevée et finissent à cinq heures et demie.

Lorsque le jour indiqué est une fête, la séance a lieu le lendemain.

ART. 2.

Les séances ordinaires sont suspendues pendant les mois de septembre et octobre; toutes les délibérations sont

ajournées au premier *mercredi* de novembre; toutefois, le président ou le secrétaire, avec son autorisation, peut, durant les vacances, prendre les mesures d'urgence qu'il croirait nécessaires, sauf à les soumettre à l'approbation de la Société dans une de ses premières séances.

ART. 3.

C'est seulement dans les séances du premier *mercredi* du mois que la Société s'occupe d'objets administratifs, réglementaires et de police intérieure.

Les séances administratives peuvent être prorogées par un arrêté de la Société.

ART. 4.

C'est aussi seulement dans les séances du premier *mercredi* du mois que la Société s'occupe des présentations et des admissions.

La présence du *tiers* des membres inscrits au tableau est nécessaire pour voter sur une demande d'admission.

ART. 5.

Les élections aux places de membres résidants se font par bulletins nominatifs et sans scrutin préalable sur l'ordre de priorité.

Si, après cinq tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité exigée par l'article 11 des statuts, l'élection est renvoyée à la première séance du mois suivant.

ART. 6.

Il y a un registre de présence. Il ne peut être signé que sur le bureau; il est ouvert à trois heures et demie et fermé à quatre heures, par la signature du président.

ART. 7.

Un jeton de présence est dû, pour chaque séance, à chacun des membres résidants qui y assistent.

Un jeton de présence est offert à tout associé correspondant, national ou étranger, qui lit un mémoire à la Société.

ART. 8.

Les jetons sont au buste de Bernard de Montfaucon, conformément au poinçon de la Société déposé à la Monnaie des Médailles; ils sont en argent ou en bronze.

ART. 9.

Les jetons d'argent sont de la valeur de 5 francs; ceux de bronze de la valeur de 50 centimes.

Le trésorier est autorisé à recevoir les uns et les autres en déduction de la cotisation.

ART. 10.

Les jetons dus pour chaque séance sont en bronze; dix de ces jetons peuvent être échangés pour un jeton d'argent.

ART. 11.

Les membres qui ont assisté aux neuf séances d'un trimestre ont droit à un jeton d'argent.

ART. 12.

Les membres qui ont acquitté à l'avance, conformément à l'article 20 du présent règlement, la cotisation du trimestre courant, peuvent seuls avoir part à la distribution des jetons.

ART. 13.

Le renouvellement des membres du bureau se fait dans la première séance de décembre.

Le nouveau bureau n'entre en fonctions que dans la première séance de janvier.

ART. 14.

En l'absence du président, le premier vice-président occupe le fauteuil. En l'absence du premier vice-président, le

fauteuil est occupé par le second vice-président ; et si ce dernier n'est point présent à la séance, il est remplacé par le plus ancien président ou vice-président, et, à leur défaut, par le doyen d'âge.

ART. 15.

Tout membre qui troublera l'ordre des séances et qui ne pourra y être ramené par le président sera censuré par lui au nom de la Société.

S'il persiste dans sa conduite, il sera invité à donner sa démission, et s'il s'y refuse, la Société pourra prononcer son exclusion au scrutin secret et à la majorité des deux tiers des voix, après un rapport fait par une commission de cinq membres nommés pareillement au scrutin et à la majorité absolue des suffrages.

Cette commission devra inviter le membre dont il s'agit à venir lui donner les explications qu'il jugera convenables.

ART. 16.

Le secrétaire, ou, à son défaut, le secrétaire-adjoint, est chargé de la rédaction des procès-verbaux, de la rédaction et de l'envoi des diplômes, et de la correspondance.

ART. 17.

Les procès-verbaux sont transcrits sur un registre, après qu'ils ont été adoptés par la Société et signés par le président.

ART. 18.

Le bibliothécaire-archiviste inscrit sur un registre particulier les mémoires manuscrits ou imprimés, les livres et les objets d'art ou d'antiquité envoyés à la Société, avec la date du jour de leur réception et le nom de ceux qui les ont envoyés.

Il a la garde de tous ces objets ainsi que celle des diplômes et du sceau de la Société.

ART. 19.

Il ne peut communiquer les ouvrages imprimés que sous récépissé, et pour un temps fixé, qui ne peut excéder trois mois.

Il ne donne en communication les mémoires manuscrits ou les objets d'art et d'antiquité que sur l'autorisation écrite et signée par le président de la commission des impressions.

ART. 20.

Le montant de la cotisation de chaque membre résidant est fixé à *trente-six francs* par an, payables par trimestre et d'avance.

Les trimestres commencent au 1er janvier, au 1er avril, au 1er juillet et au 1er octobre.

Les nouveaux membres payent la cotisation du trimestre pendant lequel ils ont été élus.

ART. 21.

Les droits de diplôme sont fixés à *vingt-cinq francs*.

Les membres résidants et les associés correspondants sont également tenus au payement de ces droits.

Cependant la Société peut en dispenser les savants étrangers connus par d'importants travaux archéologiques ; elle peut même décider l'admission de ces savants sans une demande formelle de leur part, mais en observant les autres formalités prescrites par les articles 10 et 11 des statuts.

ART. 22.

Tout membre résidant, ou associé correspondant non compris dans l'exception énoncée dans le troisième paragraphe de l'article précédent, qui aura refusé ou négligé de retirer son diplôme, trois mois après que sa nomination lui aura été annoncée, sera, après deux avertissements par écrit du trésorier, à un mois d'intervalle, considéré comme démissionnaire et rayé du tableau de la Société.

ART. 23.

Le trésorier reçoit les sommes provenant de la cotisation trimestrielle des membres résidants, des droits de diplôme, et toutes les autres sommes appartenant à la Société.

ART. 24.

Il fait, à la fin de chaque trimestre, un rapport sommaire sur l'état des finances de la Société, et présente, dans une des séances de janvier, un tableau général des dépenses et des recettes, pendant l'année qui vient de s'écouler.

Ce tableau est soumis, avec les pièces à l'appui, à la commission des fonds, qui en fait un rapport à la Société.

ART. 25.

La Société publie, outre le recueil de ses *Mémoires*, un *Bulletin trimestriel* de ses travaux.

Chaque numéro de ce Bulletin contient le compte-rendu des séances du trimestre précédent extrait des procès-verbaux approuvés par la Société ; le texte ou une analyse des notices, mémoires, rapports ou communications qu'elle a reçus soit de ses membres résidants ou honoraires, soit de ses associés correspondants, et qui ne sont pas de nature à figurer dans le recueil des Mémoires ; enfin la liste bibliographique des ouvrages offerts.

Le premier numéro de chaque année contient, en outre, le tableau de la composition du bureau ; l'indication des changements arrivés parmi les membres résidants et honoraires pendant l'année précédente ; enfin la liste des membres et associés et celle des sociétés nationales et étrangères avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Le Bulletin étant destiné à remplacer le compte-rendu des secrétaires, devra être considéré comme formant l'introduction du volume annuel des Mémoires, introduction qui, bien que tirée à part et envoyée, périodiquement et par avance, aux membres résidants et honoraires, et aux

associés correspondants nationaux, n'en figurera pas moins en tête de ce volume, lorsqu'il paraîtra.

ART. 26.

La commission chargée, aux termes de l'article 19 des statuts, de faire un rapport sur les mémoires et notices destinés à l'impression, devra présenter ses conclusions sur chacun d'eux dans le délai d'un mois à partir du jour où ils lui auront été renvoyés.

ART. 27.

Tout membre résident a droit aux publications de la Société; cependant la distribution des volumes ne peut être faite que sur une liste arrêtée par la Société, d'après le relevé du registre de présence et après avoir entendu le rapport du trésorier sur la rentrée des cotisations.

Tout membre honoraire ou associé correspondant, dont un mémoire a été inséré dans un volume du *recueil des Mémoires* de la Société, a droit à ce volume.

ART. 28.

Tout auteur d'un travail admis à faire partie du *recueil des Mémoires* de la Société, a droit à un tirage à part de ce travail à cinquante exemplaires.

Ce tirage, exécuté avant la mise en pages des feuilles du recueil qui devront contenir le travail dont il s'agit, est tout de suite et gratuitement délivré à l'auteur.

Il a une pagination particulière, et quand la longueur du travail excède deux feuilles, il peut y être ajouté un titre spécial.

Si le travail doit être accompagné de planches, on les joint au tirage à part.

ART. 29.

Chaque mémoire tiré à part porte en tête la mention formelle qu'il est extrait du recueil de la Société et qu'il ne pourra être reproduit, en tout ou en partie, dans un autre

recueil ou dans un journal, avant la publication du volume dont il fait partie.

ART. 30.

Tout auteur d'une communication, insérée dans le *Bulletin* et dont la longueur excède une demi-feuille, a également droit à un tirage à part de cette communication à cinquante exemplaires.

Ce tirage à part ne pourra être délivré à l'auteur, qu'après que le numéro du Bulletin, dont il est extrait, aura paru.

ART. 31.

La mise en vente des tirages à part est absolument interdite.

ART. 32.

Les associés correspondants nationaux sont tenus de souscrire aux publications de la Société, et doivent les faire retirer dans un délai de trois mois, à compter du jour où elles auront paru.

Ces publications leur seront délivrées au secrétariat ou chez le libraire de la Société, sur la présentation d'un bon signé du trésorier. Il leur sera fait une remise de vingt-cinq pour cent sur le prix de la mise en vente.

L'obligation imposée par cet article n'est pas applicable aux membres honoraires, ni aux associés étrangers.

Elle n'est pas applicable non plus à ceux des associés correspondants qui, se trouvant dans le cas prévu par l'article 27, ont droit à un volume de la collection; mais cette exemption ne regarde que ce volume.

ART. 33.

Les associés correspondants qui refuseraient ou négligeraient de remplir l'obligation qui leur est imposée par l'article précédent, seront, à l'expiration des trois mois et après deux avertissements par écrit du trésorier, à un mois d'in-

tervalle, considérés comme démissionnaires et rayés du tableau de la Société.

ART. 34.

Les articles réglementaires et ceux qui auraient pour objet de changer quelques dispositions des statuts de la Société ne pourront être présentés que par une commission nommée au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Ils ne pourront être adoptés dans la séance où ils auront été proposés; mais il devra s'écouler un mois entre le rapport et la délibération.

Les membres présents à la séance ne pourront adopter ou rejeter lesdits articles réglementaires s'ils ne sont au nombre de quinze, et qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Lorsqu'une question de règlement devra être soumise à la Société, les membres seront avertis par une lettre adressée à domicile.

Si, à la séance désignée ou à la séance suivante, la Société ne se trouve pas en nombre, le président renverra la discussion à une troisième séance, et la présence du tiers des membres inscrits au tableau rendra la délibération valable.

III

PIÈCES OFFICIELLES

RELATIVES A LA SOCIÉTÉ.

Lettre de M. le ministre de l'Intérieur aux membres de la Société.

5 octobre 1814.

Messieurs,

Je me suis fait rendre compte de la demande que vous avez formée, tendant à obtenir pour votre Société le titre de Société royale.

Je sais, Messieurs, quels services votre association a déjà rendus à la science et ceux qu'elle peut rendre encore en étendant ses recherches à tout ce qui peut concerner notre histoire.

Le roi en est instruit; je l'en ai entretenu, il y prend intérêt.

Sa Majesté sera satisfaite de voir votre Société porter un titre qu'elle a mérité, et qui lui est pour toujours concédé par la présente.

Je suis, Messieurs, avec les sentiments les plus distingués,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

Le ministre secrétaire d'État de l'Intérieur,

Signé l'Abbé DE MONTESQUIOU.

Ordonnance royale approuvant les statuts de la Société.

Charles, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut :

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de l'Intérieur ;

Vu l'avis du comité de l'Intérieur de notre conseil d'État,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article premier.

Le Règlement de la Société royale des Antiquaires établie à Paris est approuvé tel qu'il est et demeure ci-annexé.

Art. 2.

Notre ministre secrétaire d'État de l'Intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en notre château de Saint-Cloud, le 4 juillet de l'an de grâce 1829, et de notre règne le cinquième.

Signé CHARLES

par le roi :

Le ministre secrétaire d'État de l'Intérieur,

Signé De Martignac.

Décret reconnaissant la Société comme établissement d'utilité publique.

Louis-Napoléon, Président de la République française,
Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,
Vu la demande formée par la Société nationale des Antiquaires de France, à l'effet d'être reconnue comme établissement d'utilité publique;
Vu l'ordonnance du 4 juillet 1829, portant approbation des statuts de cette Société ;
Le conseil d'État entendu; Décrète :

Article premier.

La Société nationale des Antiquaires de France est reconnue comme établissement d'utilité publique.

Art. 2.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois, ainsi que l'ordonnance du 4 juillet 1829, portant approbation des statuts de ladite Société.
Fait au palais de Saint-Cloud, le 4 septembre 1852.

Signé L. NAPOLÉON

par le Prince Président :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

Signé H. Fortoul.

Lettre de M. le ministre de l'Instruction publique et des Cultes au président de la Société.

Paris, 30 décembre 1852.

Monsieur le Président,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10 de ce mois, pour m'informer que la Société des Antiquaires de France, dont vous êtes président, désire être autorisée à prendre le titre de Société impériale des Antiquaires de France.

J'ai reconnu qu'il y a lieu de donner suite à cette demande. J'ai décidé, en conséquence, que la Société portera à l'avenir le titre de Société impériale.

Je vous prie d'informer de cette décision les membres de la Compagnie.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

Signé H. FORTOUL.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 5 janvier 1859.

Présidence de M. Huillard-Bréholles, président.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 1858 est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle ensuite l'installation du bureau élu dans la séance du 1er décembre, et M. Huillard-Bréholles invite les nouveaux officiers de la Société à venir prendre possession de leurs fonctions. En s'asseyant lui-même au fauteuil de la présidence, il adresse à ses confrères l'allocution suivante :

« Messieurs,

« L'année dernière les nombreuses occupations de votre honorable président l'ont tenu malgré lui éloigné de vos séances, et j'ai cherché à le remplacer avec la bonne volonté qui seule pouvait suppléer à mon insuffisance. Cette année vos suffrages m'appellent à lui succéder et à remplir, comme président en titre, des fonctions que votre indulgence m'a jusqu'ici rendues aussi agréables que faciles.

« Permettez-moi, Messieurs, de jeter aujourd'hui un rapide coup d'œil sur la marche et les travaux de notre Compagnie pendant l'année qui vient de s'écouler. Et, d'abord, il faut donner un souvenir et payer un juste tribut de regrets à notre vénérable confrère feu M. Gilbert. Les titres que cet archéologue savant et modeste s'était acquis à l'estime publique seront rappelés, bien mieux que je ne saurais le faire, dans une de ces notices biographiques consacrées, selon l'usage, à ceux que nous avons perdus : usage pieux que nous devons nous appliquer à maintenir, dette légitime qu'il faudrait toujours s'empresser d'acquitter.

« La liste de nos correspondants étrangers s'est accrue, je dirai même s'est enrichie des noms célèbres à divers titres de MM. Gazzera à Turin, Muller à Copenhague, Parker à Oxford, Joseph Mayer à Liverpool, Lepsius à Berlin. Celle de nos associés nationaux renferme quatre nouveaux élus : M. l'abbé Decagny, M. l'abbé Corblet, M. de Mardigny, M. de Beauvillé, que leurs travaux archéologiques et leur zèle pour notre histoire provinciale recommandaient à nos suffrages. Un membre de l'académie des Inscriptions et Belles Lettres, M. Egger, aussi distingué par son caractère que par son savoir, a désiré devenir et est devenu un des nôtres ; et récemment une brillante épreuve a montré que la même académie n'est pas éloignée d'ouvrir de nouveau ses rangs à un de nos confrères. C'est là un échange réciproque dont nous avons droit d'être flattés et un encouragement qui a son prix pour nous tous ; car, grâce à la bonne union qui règne ici, l'honneur fait à l'un de nous est ressenti et partagé par la Compagnie entière.

« Des savants, étrangers jusqu'à présent à notre Société, nous ont lu ou envoyé des Mémoires qui ont été accueillis avec l'estime qu'ils méritent, en attendant qu'ils trouvent place dans notre Recueil.

« Notre Bulletin trimestriel qui, au moment où il fut question de le créer, rencontra quelque opposition, me semble avoir triomphé aujourd'hui de la plupart des objec-

tions. Par la combinaison qui l'associe à nos volumes de Mémoires tout en lui laissant une existence à part, il est appelé à nous rendre les services qu'on en pouvait attendre. Je crois du moins que l'abondance, l'intérêt et la solidité des renseignements qui y ont trouvé place pendant l'année 1858, justifient les raisons qui ont fait décider sa création. Les curieuses inscriptions commentées par M. Léon Renier, l'heureuse découverte de M. Devéria pour le déroulement des papyrus imprégnés de bitume; les communications, observations, rectifications faites par MM. de Longpérier, Egger, Quicherat, Léopold Delisle, Bourquelot, Vallet de Viriville, Des Vergers, de Montaiglon, Devéria, Cocheris, Bordier, ainsi que par plusieurs de nos honorables correspondants, notamment par M. Peigné-Delacour, sont des gages pour l'avenir et nous donnent l'espoir que le Bulletin de l'année qui commence ne sera ni moins varié ni moins instructif que les deux Bulletins précédents. Nous ne saurions trop engager nos confrères de Paris et de la province à redoubler de zèle dans cet ordre de travaux, dont le résultat doit être de signaler à la Société des Antiquaires de France et de centraliser pour ainsi dire dans ses archives les découvertes archéologiques qui se font sur les divers points du territoire.

« Plusieurs fois on a paru regretter parmi nous que l'administration supérieure, en provoquant une grande entreprise scientifique, n'ait pas songé à demander le concours de notre Société, et se soit peut-être privée ainsi des lumières que beaucoup de nos confrères auraient pu lui fournir par leurs études spéciales sur l'ancienne géographie de la Gaule. Mais si les efforts individuels ne doivent pas se laisser décourager par l'indifférence qui accueille trop souvent les œuvres sérieuses, à plus forte raison les travaux collectifs peuvent-ils triompher de cette froideur, parce qu'ils ont deux excellents moyens de réussir : la continuité et la patience. Les compagnies savantes se trouvent donc mieux que personne préservées d'une défaillance qui

atteindrait dans leur source les forces vives de l'esprit. Quand elles sont composées, comme la nôtre, d'hommes qui ont mis en commun leurs réflexions et leurs recherches, qui se rapprochent pour se soutenir sans se heurter, et qui, en se succédant, recueillent et améliorent l'héritage de leurs devanciers, elles ont pour elles les traditions du passé, les assurances de l'avenir, et peuvent traverser sans crainte les difficultés du présent. Il leur suffit de montrer qu'elles marchent à ceux qui seraient tentés de nier leur mouvement et leur progrès.

« A ce point de vue, nous ne doutons pas que la publication très-prochaine du XXIVe volume de nos Mémoires, lequel se recmomande par la variété des sujets autant que par l'érudition des auteurs, ne vienne prouver que la Société des Antiquaires de France se maintient au rang qu'elle a toujours occupé. Elle a droit de compter sur les titres que je viens de rappeler, pour obtenir l'appui matériel et moral dont elle a besoin, mais que peut-être il serait peu digne de provoquer avec une insistance importune. Cet appui, j'en suis sûr, ne saurait nous faire longtemps défaut. Toutefois, je voudrais être, Messieurs, plus autorisé que je ne le suis, afin que ma voix pût exercer quelque influence auprès de ceux qui ont la noble mission de distribuer les encouragements scientifiques. Vous pouviez aisément faire un choix à la fois plus brillant et plus utile. Vous avez préféré vous adresser à mon obscur dévouement. J'en suis fier et je vous en remercie, parce que je me plais à croire que vous avez voulu récompenser en ma personne cet amour désintéressé du travail qui est le lien et l'honneur de votre association. »

Un membre demande que des remercîments soient votés au bureau sortant, et que le discours de M. le président soit inséré au procès-verbal et imprimé dans le Bulletin. Ces deux propositions, appuyées par un grand nombre de membres, sont mises aux voix et adoptées.

Ouvrages offerts.

M. le président présente les ouvrages offerts depuis la dernière séance, et, sur sa proposition, la Société décide que ces ouvrages seront déposés dans sa Bibliothèque, et que des remercîments seront adressés, en son nom, aux donateurs [1].

Correspondance.

M. Ch. de Linas, membre non résidant du comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, à Arras, demande à être admis dans la Société en qualité d'associé correspondant. Il a pour présentateurs MM. Renier et Cocheris. La commission chargée de faire un rapport sur sa candidature sera composée de MM. de Longpérier, Bourquelot et de Lasteyrie.

Lettre du secrétaire de la Société archéologique de Sens, annonçant l'envoi du VI[e] volume du Bulletin de cette compagnie.

M. Louis Leguay annonce qu'il vient de découvrir dans un terrain qui lui appartient, à Saint-Hilaire, commune de Saint-Maur-les-Fossés, près Paris, un tombeau celtique, contenant deux squelettes humains et un squelette de cheval, et composé, outre le tumulus sous lequel ces restes antiques avaient été ensevelis, d'une enceinte sacrée ou cromlech. Ce monument, offert par lui au ministre d'État, sera, dit-il, prochainement rétabli par ses soins, dans l'enceinte du musée des Thermes. Il se propose d'adresser à la Société une notice détaillée sur cette découverte.

Le président de la *Société académique d'archéologie*,

1. Le même fait se présentant au commencement de chaque séance, il n'en sera plus fait mention dans ces extraits. On trouvera, après le compte rendu de la dernière séance du trimestre, la liste détaillée de tous les ouvrages offerts dans les différentes séances.

sciences et arts du département de l'Oise, demande l'échange des publications de la Compagnie contre celle de cette société. M. le secrétaire est chargé de faire un rapport sur cette demande.

Travaux.

M. Renier dépose sur le bureau, de la part de M. Michel, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, attaché à la compagnie chargée de la construction des chemins de fer suisses, à Lausanne, un mémoire manuscrit intitulé : *Travaux de défense des Romains dans la Dobroutcha.* M. Michel, ajoute M. Renier, a été attaché, en 1854, à la mission confiée par les Ministres de la Guerre et des Travaux publics à M. Léon Lalanne, ingénieur en chef des ponts et chaussées, mission qui a eu pour résultat la construction d'une route conduisant de Rassova, sur le Danube, à Kustendjé (l'ancienne *Tomi*), sur la mer Noire. Cette route suit, presque dans toute son étendue, le grand ouvrage militaire connu sous le nom de *Fossé* ou *Rempart de Trajan*. MM. Lalanne et Michel ont étudié avec soin ce grand ouvrage, dont la description détaillée remplit la plus grande partie du mémoire offert à la Société, et ils en ont dressé une carte qui est jointe à ce mémoire.

La Société décide qu'elle entendra, dans une prochaine séance, la lecture du mémoire de M. Michel.

M. de Longpérier fait la communication suivante :

BIJOU MÉROVINGIEN TROUVÉ A CERDES.

« J'ai reçu d'un de mes correspondants, M. Baynac, inspecteur des contributions indirectes à Albi, l'annonce d'une découverte fort intéressante faite tout récemment près de Cerdes. Au milieu d'un champ que l'on défrichait à une certaine profondeur, on a trouvé, parmi des ossements humains entre lesquels on a compté une quarantaine de têtes, une monnaie d'or mérovingienne parfaitement bien conservée, portant ce monogramme longtemps inexpliqué que

Duchalais a reconnu avec toute raison pour celui des *Ruteni;* et une petite plaque d'argent doré décorée de pierres incrustées.

« Ce bijou se compose d'une plaque de dessous en argent non doré, de sept millimètres d'épaisseur et pesant trente-deux grammes, à laquelle est soudée une plaque latérale arrondie à son extrémité, repliée en dessous, et évidée au centre. La plaque de dessus est découpée pour le montage des pierres. Des grenats y sont disposés en croix, et aux angles se trouvent quatre pierres vertes non polies quoique très-unies et taillées en cœur. Quatre trous étaient destinés à recevoir des clous ou des vis qui reliaient les deux plaques; l'intérieur du bijou est vide.

« J'ai exprimé quelques doutes sur la nature de ces pierres, car il est arrivé plus d'une fois que l'on a pris du verre coloré pour des grenats. Mais M. Baynac a démonté la pierre du milieu, qui est polie des deux côtés, et après examen il confirme sa première assertion.

« Ce bijou rappelle le plateau d'or découvert à Gourdon, près Cluny, en 1845, objet décoré d'une croix pattée incrustée de verre rouge, accompagnée de cœurs remplis d'une matière bleue qu'on croit être de la turquoise décomposée. Or, ces objets étaient enfouis avec 103 monnaies d'or des rois bourguignons Gondebaud et Sigismond; et l'on pense qu'ils ont été cachés au moment où les fils de Clovis envahissaient le royaume du dernier de ces princes, vers l'an 523.

« D'un autre côté, le tiers de sou d'or des *Ruteni*, trouvé à Cerdes, paraît avoir été frappé vers la fin du VIe siècle, et le bijou qui l'accompagnait doit appartenir à la même époque. La monnaie porte le nom du monétaire *Vendemius*, VENDEMIVS MONET[1], et elle est dans un état de conservation qui montre qu'elle a été enfouie peu de temps après avoir été frappée. »

1. Le D du mot VENDEMIVS est renversé.

M. Edmond Le Blant termine la seconde lecture de son *Mémoire sur les inscriptions de l'autel du village de Minerve (département de l'Hérault.)* — Renvoi à la commission des impressions.

M. Vallet de Viriville fait une deuxième lecture de la *Note additionnelle à son Mémoire sur le monument de Jeanne d'Arc.* — Renvoi à la même commission.

Séance du 12 janvier.

Présidence de M. Huillard-Bréholles, président.

Travaux.

M. le secrétaire fait un rapport verbal sur les publications de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.

Conformément aux conclusions de ce rapport, il est décidé que cette société sera inscrite au nombre des sociétés correspondantes, et que les publications de la Compagnie lui seront adressées, à partir du premier volume de la troisième série des Mémoires.

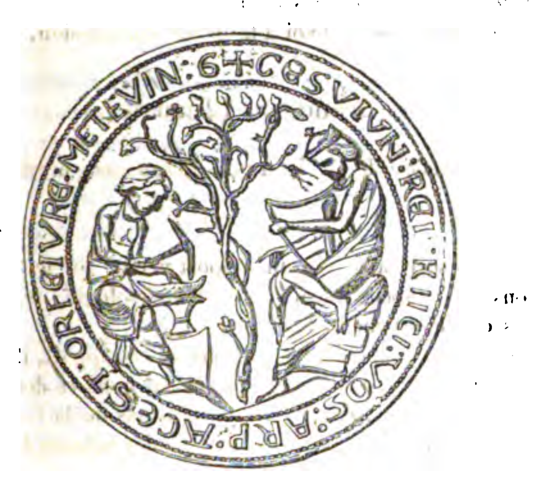
M. de Martonne, qui avait été chargé de rédiger une notice nécrologique sur M. Gilbert, annonce que le mauvais état de sa santé ne lui permet pas d'accomplir cette tâche, et il prie la Société de la confier à un autre membre. M. de Montaiglon veut bien s'en charger, et sur sa demande, il est désigné par M. le président.

M. le secrétaire lit au nom de M. Quicherat, qui n'a pas pu assister à la séance, le rapport de la commission chargée d'examiner la candidature de M. d'Arbois de Jubainville, rapport dont les conclusions sont favorables à cette candidature. On passe au scrutin sur ces conclusions, qui sont adoptées. En conséquence, M. d'Arbois de Jubainville est proclamé associé correspondant de la Société, pour le département de l'Aube.

L'ordre du jour appelle ensuite la vérification de la liste des associés correspondants nationaux et étrangers.

Cette vérification terminée, M. Léopold Delisle a la parole pour une communication.

Il présente à la Société l'empreinte d'un sceau de forme ronde, dont nous donnons ici le dessin.



On voit que le champ de ce sceau est divisé en deux parties par une vigne. A droite se trouve une représentation du roi David jouant de la harpe; à gauche, un orfévre frappant sur une enclume. Autour on lit cette légende : + GE SVI VN : REI : KI ICI : VOS : ARP : A CEST : ORFEIVRE : METEVIN : E. La forme des lettres dénote la fin du XII[e] siècle ou le commencement du XIII[e].

La matrice originale appartient à M. Barabé, de Rouen, ancien archiviste de la Seine-Inférieure, qui l'a trouvée chez un brocanteur, à Paris.

M. le secrétaire lit une note de M. Vergnaud Romagnési sur des découvertes d'antiquités faites récemment dans la butte de Mézières, près d'Orléans.

Séance du 19 janvier.

Présidence de M. Huillard-Bréholles, président.

Correspondance.

M. Le Roux de Lincy, ancien membre résidant, élu le 9 avril 1842, démissionnaire le 4 mars 1848, demande à rentrer dans la Société en la même qualité, et se présente comme candidat pour la première place vacante. Il a pour présentateurs MM. Bourquelot et de Montaiglon.

La Société décide que la lettre de M. Le Roux de Lincy sera déposée aux archives, et qu'il en sera tenu compte quand il y aura une vacance dans la liste des membres résidants.

M. Roy-Pierrefitte, de Limoges, demande le titre d'associé correspondant. Il a pour présentateurs MM. de Lasteyrie et Grésy. La commission chargée de faire un rapport sur sa candidature sera composée de MM. Nicard, Deloche et Marion.

Travaux.

M. Bordier revenant sur la communication faite par M. Delisle, dans la dernière séance, demande si le sceau à légende française, présenté par notre confrère et attribué par lui à la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe, n'appartiendrait pas plutôt au siècle suivant, c'est-à-dire au XIVe. Le savant à qui l'on doit la collection de sceaux formée aux archives de l'Empire, M. Douet d'Arc, consulté sur la question dont il s'agit, a répondu ne pas connaître de sceau à légende française d'une date antérieure à la fin du XIIIe siècle. Suivant ce savant, le plus ancien monument de ce genre est un simple cachet portant pour légende ces mots : VA A MON AMI, et il n'appartient pas à une époque plus ancienne.

M. Delisle affirme avoir vu des sceaux à légende française sur des actes d'une date antérieure à l'an 1250, et il cite notamment un contre-sceau des comtes de Champagne.

M. le secrétaire fait une deuxième lecture du mémoire de M. d'Arbois de Jubainville, *sur les voies romaines de l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube*. Ce mémoire est renvoyé à la commission des impressions.

M. Grésy fait la communication suivante :

FOUILLES DE MELUN.

« Le tracé de la route de Melun à Chailly ayant été rectifié dans la partie où cette route s'embranche avec celle de Fontainebleau, on entreprit, en 1857 de défoncer l'ancien chemin abandonné. A cent pas de la Croix-Saint-Jacques, à la hauteur de l'auberge dite l'*Hermitage*, à cent mètres environ des sépultures découvertes en 1847 et dont j'ai donné la description dans le tome XIX des Mémoires de la Société, on rencontra plusieurs beaux fragments de sculpture architecturale, paraissant provenir d'un édifice antique :

« 1° Un chapiteau corinthien assez fruste, qui mesure 0,42 de hauteur sur 0,33 de diamètre ;

« 2° Un chapiteau d'ordre ionique, dont les oves et l'une des volutes sont assez bien conservés, et qui couronnait un pilastre cannelé ;

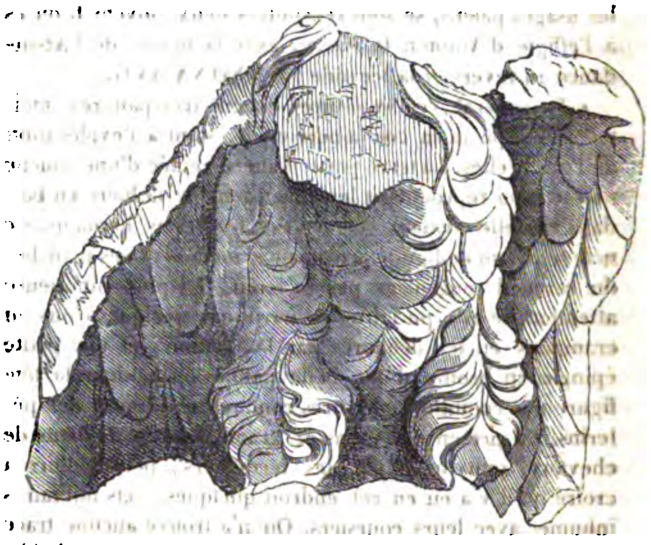
« 3° Un fragment de corniche formant cimaise, orné de palmettes et de raies de cœur ;

« 4° Une console sur laquelle sont figurées deux demi-roues dentelées et supportées par un bucrâne ;

« 5° Un autre fragment de corniche paraissant provenir d'un larmier. Il est composé de caissons richement décorés où s'alternent la rosace et le papyrus roulé.

« 6° Le morceau de sculpture le plus intéressant est une aigle romaine d'un très-grand style et d'un beau modelé.

Malheureusement, la tête et la partie inférieure sont mutilées; mais on peut juger encore du mouvement des ailes, dont l'une est à moitié pliée et l'autre étendue de haut en bas. Ce fragment a 0,50 de hauteur sur 0,65 de largeur; nous en donnons ici le dessin.



« 7° Enfin la partie inférieure d'une figure sculptée en haut relief et dont la chlamyde descend à mi-jambes. Quoique à peine épanellée, cette sculpture ne manque ni d'ampleur ni de noblesse, et la manière dont elle a été traitée semble indiquer qu'elle était destinée à être placée à une certaine hauteur et vue à distance; d'après les proportions du fragment conservé, la figure devait avoir environ 1^{m},50 de hauteur.

« En fouillant ensuite plus profondément, à environ 0,80 au-dessous du sol, on découvrit plusieurs squelettes diversement orientés. Quelques-uns avaient les pieds tournés vers le midi, d'autres les avaient vers l'orient. A côté de

ces ossements on a recueilli deux lagènes ou cruchons à une seule anse en terre grise, un tesson de soucoupe en terre noire, enfin un fragment de bol en terre rouge assez fine orné à l'extérieur d'un triple filet.

« Au milieu de cette vaisselle consacrée aux morts par les usages païens, se sont rencontrés deux moyens bronzes à l'effigie d'Antonin le Pieux, avec la figure de l'Abondance au revers et la légende : ANNONA AVG.

« En général, ces sépultures étaient très-pauvres : moi-même j'ai pu m'en convaincre en assistant à l'exploration de l'une d'elles. La terre parut d'abord veinée d'une couche noirâtre qui reproduisait les dimensions de la bière en bois dans laquelle avaient été déposés les restes humains. Ce noir sédiment de lignite provenait évidemment des planches du cercueil consumées par le temps. La plus minutieuse attention ne m'a pu faire découvrir que quelques clous ou crampons en fer défigurés par l'oxidation, et une petite épingle en bronze d'une belle patine verte, dont la tête figure une coquille à nervures comme la pédoncle des pèlerins. La présence d'un assez grand nombre de dents de chevaux, remarquée par les terrassiers, peut induire à croire qu'il y a eu en cet endroit quelques chefs militaires inhumés avec leurs coursiers. On n'a trouvé aucune trace de crémation. Suivant la classification adoptée par M. l'abbé Cochet, ces sépultures appartiendraient à un cimetière mixte, et dateraient de cette époque de transition où les traditions romaines n'étaient pas encore entièrement perdues et où commençaient à poindre les premiers germes du christianisme. »

Séance du 2 février.

Présidence de M. Huillard-Bréholles, président.

Correspondance.

Lettre de Son Ex. M. le ministre de l'Instruction publique, accusant réception des exemplaires du dernier numéro du Bulletin, destinés aux Sociétés savantes correspondantes.

Le prince Augustin Galitzin demande le titre d'associé correspondant. Il a pour présentateurs MM. Marion et de Montaiglon. La commission chargée de faire un rapport sur sa candidature sera composée de MM. Cocheris, Vincent et Vallet de Viriville.

Travaux.

M. de Beaulieu fait au nom de la commission chargée d'examiner la candidature de M. Charles Bataillard au titre de membre honoraire, un rapport dont les conclusions sont favorables à cette candidature.

On passe au scrutin sur ces conclusions, qui sont adoptées ; en conséquence, M. Charles Bataillard est proclamé membre honoraire de la Société.

Après cette proclamation, M. de Beaulieu a de nouveau la parole pour une motion d'ordre ; il exprime le regret que, dans ces dernières années, un certain nombre de membres, encore dans toute la force de l'âge, aient demandé à quitter la classe des membres résidants pour passer dans celle des honoraires. Il voudrait qu'à l'avenir la Société se montrât plus avare de cette faveur, et qu'il y eût toujours dans la liste des membres honoraires au moins deux places vacantes, afin que l'on pût en disposer au besoin, en faveur de personnes étrangères à la Compagnie, qui auraient

pu ou pourraient lui rendre de grands services. Enfin, il pense qu'il serait convenable de fixer à vingt, au lieu de quinze, le nombre des années d'activité nécessaire pour donner droit au titre dont il s'agit.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Bourquelot, Marion, Renier, Vincent et quelques autres membres, la Société décide qu'il n'y a point lieu de proposer une modification à ses statuts, et elle passe à l'ordre du jour.

M. le président lit une lettre de M. Edmond Le Blant, qui sollicite la place de membre résidant, rendue vacante par l'élection de M. Bataillard comme membre honoraire. Cette demande est présentée par MM. Vincent et Egger ; la commission chargée de l'examiner et de faire un rapport à la Compagnie sera composée de MM. Renier, Delisle et Grésy.

Il est également donné lecture d'une lettre de M. E. de Lépinois, qui se présente comme candidat à la même place. M. de Lépinois a pour présentateurs MM. Bourquelot et Delisle; la commission chargée de faire un rapport sur sa candidature sera composée de MM. Vallet de Viriville, Marion et Cocheris.

M. le président désigne ensuite MM. Bordier, Quicherat et de la Villegille, pour faire un rapport sur la candidature de M. Leroux de Lincy, qui, par une lettre lue dans une précédente séance, s'est porté candidat pour la première place vacante de membre résidant.

Les membres de ces trois commissions sont invités à présenter leur rapport à la Compagnie, dans la prochaine séance administrative, qui aura lieu le 3 mars.

M. Nicard communique deux tapisseries, fabriquées en Allemagne au xv[e] siècle, comme celle dont M. J. Quicherat a récemment entretenu la Société[1]; il traduit et commente les légendes qui s'y lisent et qui en expliquent les dessins.

1. Voy. le *Bulletin* de 1858, p. 30.

Couronnes de Guarrazar.

M. de Longpérier donne la description d'une découverte extrêmement importante faite près de Tolède au lieu dit la *Fuente de Guarrazar*. « Les pluies, dit-il, ont mis à découvert un tombeau, dans lequel des paysans ont trouvé huit couronnes d'or, et trois bras d'une très-grande croix du même métal[1]. M. Jose Navarro, devenu propriétaire de ces objets, qu'il a réunis avec une louable persévérance, les a apportés à Paris, et les huit couronnes d'or viennent d'être acquises par M. le ministre d'État pour le musée de l'hôtel de Cluny. M. Navarro a tenu à conserver le seul bras de croix qu'il ait acquis, et il espère pouvoir le compléter par de nouvelles recherches.

« La plus grande de toutes les couronnes est formée d'un bandeau de 10 centimètres de hauteur et de 23 centimètres de diamètre; elle a deux bordures incrustées de petites feuilles de verre rouge, disposées comme une guirlande, et du même style que les incrustations qui décorent les ornements du tombeau de Childéric, ceux de la trouvaille de Poan, près Arcy sur Aube[2], et le plateau d'or de Gourdon, trouvé avec des monnaies des rois bourguignons Gondebaud et Sigismond. Toute la surface du bandeau est semée de très-gros saphirs sertis avec beaucoup de soin et alternant avec des perles. A la partie inférieure, sont attachées vingt-quatre petites chaînettes soutenant autant de caractères mobiles en or incrustés de verre rouge; ces caractères étaient, lorsque les couronnes ont été apportées à Paris, dans l'ordre que voici[3] :

†RRCCEEFEVINSTVSETORHFEX

mais M. Navarro nous ayant appris que tous ces carac-

1. Deux des bras de cette croix ont été fondus.

2. Voy. le *Bulletin* de 1858, p. 80.

3. Parmi les personnes qui ont vu la grande couronne avant que l'inscription fût rétablie, nous citerons MM. Lenormant, Muret, Ernest Muret, de Nieuwerkerke, Reiset, de Rougé, Villot, Sauvageot, Morel-Fatio,

tères, à l'exception de neuf, avaient été recueillis par lui un à un, et attachés à la couronne sans étude préalable, nous avons pensé qu'il fallait leur trouver un sens, et, après nous être assuré que les monnaies du roi Goth Reccesvinthus portent le nom de ce prince écrit avec deux C et un H, nous avons ainsi rétabli l'inscription :

✝ RECCESVINTHVS REX OFFERET

dans laquelle tous les caractères sont employés :

« La couronne est fixée à trois chaînes d'or, qui se réunissent sous une fleur d'or, surmontée d'un chapiteau en cristal de roche. Au-dessous de ce chapiteau est attachée une longue chaîne d'or, qui passe au centre de la couronne, la dépasse et porte une très-belle croix couverte de saphirs et de grosses perles orientales. Cette croix a servi autrefois de fibule : la naissance de l'aiguille, qui a été coupée, et la gaîne destinée à recevoir la pointe de cette aiguille sont encore très-visibles.

« Au centre des couronnes d'Agilulphe, roi des Longbards, et de Théodelinde, se trouvait aussi une croix suspendue au moyen d'une chaîne[1]. Cela rappelle ce passage d'Hincmar dans la Vie de saint Remi : « Chlodowicus rex gloriosus « coronam auream cum gemmis, quæ *regnum* appellari so- « let, beato Petro, sancto Remigio suggerente, direxit[2]. » Anastase le bibliothécaire dit de son côté, dans la vie du pape Hormisdas, p. 84 : « Eodem tempore venit *regnum* « cum gemmis pretiosis a rege Francorum Chlodoveo chris- « tiano domno b. Petro apostolo. » On lit encore chez le même auteur[3] : « *Regnum* spanoclistum ex auro purissimo, « cum *cruce in medio* pendens, super altare. »

« Le roi goth Reccesvinthus, associé à son père Chindasvinthus en 649, demeura seul roi en 653; il mourut en 672

Alfred Darcel, de Chennevières, J. Pelletier, H. Courmont, Du Sommerard, Léon de Laborde, de Mercey, comte de Montalembert, J. de Witte, etc.

1. Frisi, *Memorie di Monza*, t. I, pl. VII, n. 3, p. 93.
2. Coll. Duchesne, t. I, p. 530.
3. Vie du pape Léon III, p. 196.

après un règne assez glorieux. Roderic de Tolède dit en parlant de lui : *Altaria Christi ornamentis variis decorabat.*

« Les sept autres couronnes, de diverses grandeurs, sont très-variées de formes, mais toutes contemporaines de la plus grande que nous venons de décrire, et du même style. Une seule a une inscription, gravée sur la belle croix qui pend à la chaîne centrale ; on y lit :

† IN DI NOMINE OFFERET SONNICA SCE MARIE IN SORBACES.

« Malheureusement on ne peut affirmer que cette croix ait été rattachée à la couronne à laquelle elle appartenait primitivement. Quoi qu'il en soit, il paraît bien probable que c'est aussi à la vierge Marie que les autres couronnes ont été dédiées. Suspendues devant son image, elles auront été respectées pendant un demi-siècle, puis, en 711, lors de l'arrivée des Arabes, une main pieuse, voulant sans doute les soustraire aux infidèles, les aura enfouies dans un tombeau.

« Vraisemblablement, les sept couronnes les moins grandes auront été données par les membres de la famille royale ou par des grands de la nation. *Sonnica* peut être un nom d'homme formé comme ceux de *Sunnifred*, *Sonna*, *Suninus*, *Sunnegisilus*, *Tulca*, *Egica*.

« On doit rappeler, à propos de ces couronnes dédiées dans une église, qu'un des prédécesseurs de Reccesvinthus, *Reccaredus*, avait consacré au martyr saint Félix, dans l'église de Gironne, une belle couronne d'or, dont l'usurpateur Paul se servit en 673, après la mort de Reccesvinthus, lorsqu'il se souleva contre Wamba, qui venait d'être régulièrement élu par la nation.

« La couronne qui occupe le second rang, sous le rapport de la richesse et de la grandeur, avait probablement été consacrée par la reine, femme de Reccesvinthus. Ce joyau est tout à fait semblable à la couronne que Théodelinde, femme d'Agilulphe, avait offerte au Christ et à saint Jean-

Baptiste, dans l'église de Monza. Théodelinde mourut en 627.

« Reccesvinthus ne régna pas seulement en Espagne ; il posséda encore une partie du Midi de la France et fit frapper monnaie à Narbonne. Les bijoux qui lui ont appartenu ont donc pour nous un intérêt tout à fait national.

« D'ailleurs, il est fort utile de comparer aux œuvres d'orfèvrerie des Mérovingiens, des Bourguignons, des Longbards, celles que l'on fabriquait pour les Goths. Lorsqu'on arrive à constater leur analogie, presque leur identité de style, on peut croire que les artistes qui ont produit tous ces riches objets d'art, lesquels n'ont rien de byzantin, appartenaient à la même école que les Abbon et les Éloi. »

M. Renier fait remarquer la forme extraordinaire du mot OFFERET, qui se lit dans les deux inscriptions mentionnées par M. de Longpérier dans la communication qui précède. Le même verbe se retrouve, écrit de la même manière, dans l'inscription de la couronne d'Agilulphe à Monza, inscription qui est ainsi conçue[1] :

† AGILVLF GRAT DI VIR GLOR REX TOTIVS ITAL OFFERET SCO IOHANNI BAPTISTE IN ECLA MODICIA.

« Ce verbe, ajoute M. Renier, n'est pas au futur, ainsi qu'on pourrait être tenté de le croire, mais au présent de l'indicatif ; et ce qui le prouverait au besoin, c'est l'emploi qui en est fait dans l'inscription suivante, qui est de la même époque :

† IN TEMPORIBVS CONSTANTINI IMPERATORIS FL GREGORIO PATRICIO IOANNES DVX DE TIGISI OFFERET DOMVM DEI † ARMENVS.

« Cette inscription a été trouvée par M. le commandant

1. Frisi, *Memorie della chiesa Monzese*, diss. I, tav. 4 ; Marini. *Inscr. christ.*, ap. Mai, *Script. veterum nova collect.*, t. V, p. 200, n. 2.

de la Mare, dans les ruines d'une église, à *Thamugas* en Numidie[1]; elle est gravée en deux lignes, sur un magnifique linteau de porte en marbre blanc. Le patrice *Flavius Grégoire*, qui y est mentionné, est le dernier gouverneur byzantin de l'Afrique; l'empereur *Constantin*, sous le règne duquel avait été consacré le monument qu'elle décorait, ne peut donc être que le fils d'Héraclius, qui monta sur le trône au mois de février 641, et mourut empoisonné le 22 juin suivant. Ce n'est peut-être pas un fait indifférent pour l'histoire de la langue latine, de pouvoir constater ainsi la même altération d'un même mot sur des monuments de la même époque, trouvés en Espagne, dans le nord de l'Italie et au fond de l'Afrique. Du reste, nous ne connaissons aucun autre exemple de l'emploi du mot OFFERET pour OFFERT. Le même verbe, il est vrai, se retrouve au même mode, au même temps et à la même personne, dans l'inscription de l'évangeliaire de Théodelinde à Monza; mais il y est altéré d'une autre manière, du moins si l'on peut s'en rapporter au texte qui a été donné de ce document par Frisi[2] et par Maffei[3]. Ce texte est ainsi conçu :

« Sur le côté droit,

DE DONIS DI OFFERIT THEODELENDA REG
GLORIOSISSEMA SCO IOHANNI BAPT

« Sur le côté gauche,

IN BASELICA QVAM IPSA FVND
IN MODICIA PROP PAL SVVM

« Il faut convenir cependant que OFFERIT diffère bien peu de OFFERET; aussi ne serait-il pas impossible que cette variante ne fût autre chose que le résultat d'une erreur de lecture de ces deux auteurs. »

1. Voy. le Recueil des Inscriptions romaines de l'Algérie, n. 1818.
2. *Mem. della chiesa Monzese*, diss. I, p. 43.
3. *Museum Veronense*, p. 182 et p. 369, 8.

Peintures murales de Provins.

M. Bourquelot communique la copie réduite d'une peinture murale qui, il y a quelques mois, existait encore à Provins, dans une maison de la rue du Palais à la ville haute, longtemps habitée par le fils du poëte bien connu, Baculard d'Arnaud. Cette maison est aujourd'hui en démolition; elle contenait, à la partie supérieure de son principal bâtiment, une belle salle, large de 8 mètres, longue de 15, éclairée par des fenêtres de plein cintre à dents de scie et à larges feuilles d'acanthe, voûtée en berceau par une charpente de bois de chêne, et ornée de peintures. Ces peintures, exécutées, à ce qu'il semble, à la fresque, consistaient en un certain nombre d'écussons et en une joute occupant la surface en demi-cercle du mur méridional. Enfermés dans un encadrement élégant et placés sur un fond clair avec appareil rougeâtre, deux cavaliers armés, s'abritant derrière leurs boucliers armoriés, la lance au poing, s'élançaient l'un contre l'autre au galop de leurs coursiers. A gauche, le personnage monté sur un cheval blanc, et dont le heaume fermé était surmonté de deux plumes d'oiseau, se distinguait par les besants d'or sur champ de gueules de son écu; à droite, le chevalier avait un cheval brun, et son écu portait de gueules au lion d'or. M. Anatole Dauvergne, membre non résidant du comité des travaux historiques, a signalé, dans une note de l'*Art en province*, les rapports que présente la joute en question avec le tournoi peint dans la grande salle du château de Cindré (Allier) et appartenant à l'art du xiiie siècle. Les peintures de la maison Baculard, à Provins, par la forme des vêtements, par le mouvement des chevaux et des personnages, par la simplicité des armoiries, paraissent accuser une époque analogue. On manque de renseignements sur les anciens possesseurs de cette maison; située à peu de distance du palais des comtes de Champagne (aujourd'hui collége communal), elle était sans doute habitée par quelqu'un de ces chevaliers dont se

composait la cour du prince, et qui combattaient avec lui contre les chrétiens et contre les infidèles. La grande salle voûtée et peinte servait de lieu d'assemblée, et sa décoration rappelait les habitudes guerrières du maître et la noblesse de sa famille.

Séance du 9 février.

Présidence de M. Huillard-Bréholles, président.

Travaux.

M. Vallet de Viriville annonce que la curieuse tapisserie représentant l'arrivée de Jeanne d'Arc auprès de Charles VII, tapisserie qui a été l'objet d'une communication de M. J. Quicherat, dans la séance du 4 août dernier [1], vient d'être offerte en don, par son propriétaire, M. le marquis d'Azeglio, à la ville d'Orléans.

M. Bourquelot commence la première lecture d'un mémoire *sur les Foires de Champagne au moyen âge.*

M. le secrétaire commence la lecture du mémoire de M. Michel, *sur les travaux de défense des Romains dans la Dobroutcha.*

Séance du 16 février.

Présidence de M. Marion, vice-président.

Correspondance.

Lettre de M. le consul général d'Autriche, qui transmet les dernières publications de l'Académie impériale de Vienne.

1. Voy. le *Bulletin* de 1858, p. 30.

Travaux.

PHALÈRES GRECQUES ARCHAÏQUES.

M. de Longpérier fait passer sous les yeux des membres de la Société une statuette de bronze, très-antique, trouvée en Sicile. Cette statuette, qui a 0m,29 de hauteur, représente un guerrier casqué, les jambes armées de cnémides, les reins entourés d'une ceinture de métal attachée avec deux agrafes. Sur la poitrine on remarque trois disques fixés sur une sorte de bricole flexible, suspendue au cou par des courroies.

Le musée du Louvre possède, depuis longtemps, une plaque de bronze repoussée, composée de deux disques réunis et entourés d'une série de très-petits trous, qui ont servi à coudre le bronze sur du cuir. M. de Longpérier avait considéré cette plaque comme ayant fait partie de phalères. Il se fondait sur une peinture de vase antique, monument trouvé dans l'Italie méridionale et représentant un guerrier dont l'armure est tout à fait semblable à celle de la statuette décrite plus haut. Sur ce monument, les plaques circulaires sont aussi au nombre de trois, et la couleur jaune, dont elles sont peintes, indique bien le métal, puisque cette couleur est aussi celle de la pointe de la lance, des cnémides et de la ceinture[1].

M. de Longpérier présente à la Société la statuette, le vase et la plaque de bronze, et montre l'identité des ornements.

Ces phalères grecques, de très-haute antiquité, doivent être distinguées des phalères composées de pierres gravées, telles que celles qui sont exposées au Louvre, dans la galerie Charles X, et qui sont tout à fait semblables à celles que portent sur la poitrine les centurions M. Caelius et

1. Deux guerriers avec le même ajustement sont représentés sur un vase peint trouvé à Cumes, et appartenant au comte de Syracuse. Voy. Minervini, *Bollettino archeol. Napoletano*, 1857, tav. X, n. 167, et p. 141.

Q. Sertorius Festus, dont les monuments sont bien connus des antiquaires[1].

Couronnes de Guarrazar.

M. de Lasteyrie lit une notice sur la couronne du roi goth Reccesvinthus et sur les autres objets récemment découverts à Guarrazar, près Tolède, dont M. de Longpérier a entretenu la Société dans une précédente séance.

Après avoir signalé l'analogie de forme qui existe entre les bijoux trouvés en Espagne et ceux du trésor de Monza, M. de Lasteyrie appelle particulièrement l'attention de la Société sur la double bordure, en verre rouge sur paillon, dont est ornée la couronne de Reccesvinthus. Comparant ce genre d'ornement à des objets d'orfévrerie trouvés en Angleterre, en Champagne et dans le tombeau de Childéric, à un évangéliaire de la reine Théodelinde et à une châsse inédite de l'abbaye de Saint-Maurice, dont il communique les dessins à la Société, il croit y trouver la trace et comme le cachet d'un art septentrional, que les peuples envahisseurs, Francs, Anglo-Saxons, Goths, Burgondes ou Longbards avaient importé à leur suite, dans les diverses contrées de l'Europe successivement soumises à leur puissance.

Les huit couronnes de Guarrazar ont-elles été portées? Cela paraît à M. de Lasteyrie admissible pour plusieurs d'entre elles. Cependant leur caractère éminemment votif suppose un acte de dévotion, qu'il croit pouvoir rattacher à l'une des grandes solennités religieuses qui ont marqué le règne de Reccesvinthus, telles que la célébration de l'un des conciles de Tolède, ou mieux encore l'institution de la fête de l'*Exspectatio partus*.

A qui ont appartenu les couronnes secondaires? C'est ce que, jusqu'ici, rien ne semble indiquer. M. de Lasteyrie se borne à faire remarquer qu'on a eu tort de vouloir y reconnaître les couronnes des enfants de Reccesvinthus,

1. Voy. la *Revue numismatique*, 1848, pl. VI, où sont réunies les figures de pierres gravées ayant servi à composer des phalères.

puisque, au dire des anciens historiens, ce prince ne laissa qu'un fils en bas âge.

M. Peigné-Delacourt dépose sur le bureau des fragments de verre enchâssés dans du ciment romain, qu'il a trouvés à Pistres.

M. Bourquelot continue la première lecture de son mémoire *sur les Foires de Champagne au moyen âge.*

Séance du 3 mars.

Présidence de M. Huillard-Bréholles, président.

Travaux.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résidant, en remplacement de M. Bataillard, élu membre honoraire. Trois candidats s'étaient présentés : MM. Leroux de Lincy, Edmond Le Blant et E. de Lépinois. Le premier ayant retiré sa candidature, M. le président donne la parole à MM. Renier et Vallet de Viriville, rapporteurs des commissions chargées d'examiner la candidature de M. E. Le Blant et celle de M. E. de Lépinois. Chacun des deux rapports concluant à l'admission, on passe au scrutin, et M. Edmond Le Blant, qui obtient la majorité des suffrages, est proclamé membre résidant de la Société.

La Compagnie entend ensuite les rapports qui lui sont faits par MM. Cocheris et Bourquelot, au nom des commissions chargées d'examiner la candidature du prince A. Galitzin et celle de M. Ch. de Linas, au titre d'associé correspondant; puis, conformément aux conclusions de ces rapports et par deux scrutins successifs, le prince Galitzin est nommé associé correspondant à *Chenonceaux* (Indre-et-Loire), et M. Charles de Linas, associé correspondant à *Arras* (Pas-de-Calais).

M. Nicard entretient de nouveau la Société des tapisseries allemandes qu'il lui a communiquées dans une précédente séance.

Séance du 9 mars.

Présidence de M. Huillard-Bréholles, vice-président.

Travaux.

M. Edmond Le Blant, membre résidant élu le 3 mars, assiste à la séance.

M. Peigné-Delacourt communique un factum imprimé in-4, sous la rubrique de *Caen*, 20 *juin* 1738, et contenant le récit de prétendues découvertes qui auraient été faites à cette époque, dans de vastes souterrains creusés sous le sol de Paris. Ce récit, tout extravagant qu'il est, n'est pas sans intérêt pour l'histoire des études archéologiques, et il peut être utile de rechercher si quelque découverte réelle n'en a pas fourni l'occasion ou le prétexte. M. Peigné-Delacourt s'occupera de ces recherches, et si, comme il l'espère, elles ont un résultat, il s'empressera d'en faire part à la Société.

M. Grésy fait la communication suivante :

Épitaphe d'une tante de Jacques Amyot.

« Dernièrement, en démolissant à Melun une maison attenante à l'église de Saint-Aspais, sur l'emplacement du cimetière primitif de la paroisse, on a découvert deux fragments de monument funéraire, qui paraissent avoir appartenu à la base d'une croix. On y lit une épitaphe en vers, et cette épitaphe est celle d'une tante maternelle de Jacques Amyot, traducteur de Plutarque et de Longus, *Marguerite Lamour*, femme de *Jehan Loyer*. L'*Indicateur de Seine-et-Marne* a déjà publié cette épitaphe, mais d'une

manière si fautive, et avec si peu d'égard pour la mesure et pour la rime, que certains vers étaient devenus tout à fait inintelligibles. Je crois donc qu'il ne serait pas inutile de publier de nouveau le texte de ce monument, dont j'ai l'honneur de faire passer un estampage sous les yeux de mes confrères. Ce texte doit se lire ainsi :

CY GIST ICY SOVBZ CESTE LAME ·
MARGVARITE DE BON RENO[*m*] ·
DE JEHA[*n*] LOYER TROISIE[*me*] FE[*m*]ME ·
SON ESPOVSE DAFFECTION ·
[*lan*] MIL CINCQ CENS QVARENTE HVIT
AINSY QVE JE ME REME[*m*]BRE ·
A DIEV RENDIT SON ESPRIT ·
LE SECOND JOVR DV MOYS DE[*cem*]BRE ·
ICELLE S[*es*]T CO[*n*]VERTYE E[*n*] CENDRE ·
CEST LE DROICT ET COVRS DE NATVRE ·
IL NOVS CO[*n*]VIE[*n*]TA DIEV NOVS RE[*n*]DRE ·
CAR CH[*ascu*]N EST SA CREATVRE
PRIO[*n*]S JH[*es*]VS QVE VRAY PARDO[*n*] ·
LUY FACE LA SVS EN PARADIS
DISANS PAR BONNE DEVOTION ·
LE PSEAVME DE PROFVNDIS
AMEN JH[*es*]VS ·

« Je crois devoir y joindre un tableau synoptique de ce qu'il m'a été possible de recueillir jusqu'ici d'authentique sur la famille de Jacques Amyot. Plusieurs titres à l'appui de ce tableau ont été retrouvés par M. A. Leroy, principal clerc de notaire à Melun, et c'est à son obligeance que j'en dois la communication.

PERRINE LAMOUR, sœur de MARIE, † ap. 1545, ép. JEHAN CHARPENTIER.

NICOLAS AMYOT, † av. 1546, ép. MARIE LAMOUR, † av. 1546.

MARGUERITE LAMOUR, sœur de MARIE, † 2 déc. 1548 (*voyez l'inscription*), ép. JEHAN LOYER, † av. 1545.

PHILIPPE, marchand à Melun, † av. 1548, ép. MARIE FERRAND.

JACQUES, le traducteur, né le 30 octobre 1514, † 2 février 1593.

JEAN.

JEANNE, ép. JEAN DESBOURNEAUX, sergent à cheval au châtelet de Melun.

NICOLAS, né à Melun, le 6 août 1552.

JEAN, écuyer, seig. de COURTAMPIERRE.

ANNE, ép. ALEXANDRE DE LANDE.

JACQUES, écuyer, seig. de COURTAMPIERRE, † av. 1630.

JEAN DESBOURNAUX, chanoine d'Auxerre, archidiac. de Puisaye.

LOYS-DESBOURNAUX, avocat à Paris.

« A ma demande, les deux fragments de la tombe qui a donné lieu à cette communication, ont été déposés à la bibliothèque de la ville de Melun. »

Ex-voto consacré au Deus Aeternus.

M. de Longpérier communique une petite plaque de bronze, de dix centimètres de hauteur, en forme de feuille d'arbre, sur un côté de laquelle est gravée l'inscription suivante :

DE
OAE
TERN
O · M · POPI
LIVS · AR
BVSTIVS
BOTVMLI
B · S OL

Cette inscription doit se lire ainsi :

Deo Aeterno M(arcus) Popilius Arbustius botum lib(ens) sol(vit)[1].

Le sens dans lequel il faut tourner la plaque pour lire l'inscription, prouve que cette plaque représente bien une feuille d'arbre et non pas un cœur, et la forme qu'on lui a donnée paraît avoir été déterminée par l'intention de faire allusion au surnom de *M. Popilius Arbustius*[2].

Ce petit *ex voto* est conservé au musée du Louvre. La provenance n'en est pas indiquée dans les catalogues, mais M. de Longpérier fait remarquer qu'il a appartenu à la

1. *Botum* pour *votum*. — Les A ne sont pas barrés, et les T sont exactement de même forme que les I.

2. Les inscriptions relatives au *Deus Aeternus* sont extrêmement rares ; on n'en connaissait jusqu'ici que six, dont une a été trouvée à Vérone (Maff. *Mus. Ver.*, p. 178), une à Aquilée (Bertholi, *Antich. d'Aquil.*, p. 329), une à Zalathna, en Transylvanie (Reines. *Syntagm.*, p. 117), une à Valence, en Espagne (Grut., p. 17, n. 8), enfin deux près de l'ancien

collection Durand, laquelle était formée en grande partie d'objets trouvés dans le nord de la France. Il a pu s'en assurer au moyen des dessins exécutés en 1774, par Grignon, et qui ont été communiqués récemment à l'administration des Musées, par notre confrère M. Henri Bordier. Ces dessins, tout imparfaits qu'ils sont, lui ont permis de reconnaître dans les collections du Louvre, un assez grand nombre de monuments ayant fait partie de la même collection, et dont la provenance était également inconnue.

Séance du 16 mars.

Présidence de M. de Beaulieu, ancien président.

Correspondance.

M. Charles de Linas remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses associés correspondants.

Travaux.

A propos du passage du procès-verbal de la dernière séance, où se trouve relatée la communication de M. Peigné-Delacourt, M. Nicard prend la parole et indique une note de l'*Histoire du diocèse de Paris*, par l'abbé Lebœuf, relative aux découvertes d'antiquités faites dans les souterrains de Montmartre.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Peigné-Delacourt, Brunet de Presle, de Longpérier et Bourquelot,

Aeclanum, en Apulie. Ces deux dernières sont gravées, comme celle du musée du Louvre, sur de petites plaques de bronze. M. Mommsen, qui les a publiées (*Inscr. Neap.*, n. 1086 et 1087), ne dit pas de quelle forme sont ces plaques; mais la disposition des lettres prouve que sous ce rapport elles diffèrent complétement de celle qui nous occupe. Celle-ci n'avait pas encore été publiée; c'est le septième monument aujourd'hui connu, sur lequel soit mentionné le *Deus Aeternus*. — L. R.

la Société entend une lecture de M. de La Villegille sur le même sujet, dans laquelle notre confrère cite par ordre chronologique tous les passages des auteurs qui ont parlé de ces prétendues découvertes.

M. Nicard a ensuite la parole pour lire le rapport de la commission chargée d'examiner la candidature de M. l'abbé Rey-Pierrefitte, de Limoges, au titre d'associé correspondant. On passe au scrutin sur les conclusions de ce rapport, et le candidat n'ayant pas obtenu la majorité des suffrages exigée par l'article 11 des statuts, son élection est ajournée.

TÊTE DE BRONZE OFFRANT LE TYPE DE LA RACE ROUGE DU NOUVEAU MONDE.

M. de Longpérier met sous les yeux des membres de la Société une *situla* ou vase de bronze antique muni d'une anse, appartenant au musée du Louvre. Ce vase, de grandes dimensions, est en forme de buste humain, ainsi que cela est fréquent pour cette sorte d'ustensiles; mais ce qui le distingue d'une manière toute particulière, c'est le type de la tête, qui semble n'appartenir à aucune des races connues de l'ancien monde. La forme du crâne, celles du nez et de la bouche, la place qu'occupent les oreilles, tout rappelle la race rouge du nouveau monde. M. de Longpérier soumet ce problème à la Société; il demande si l'on n'admettrait pas avec lui la possibilité de la présence en Italie, où cette *situla* a été fabriquée, de quelque Guanche, de quelque habitant des îles de l'océan Atlantique amené par le commerce des esclaves, et reproduit par un artiste frappé de la nouveauté d'un pareil type.

M. Egger indique, à l'appui de cette opinion, un fait curieux mentionné par Cornelius Nepos, dans un ouvrage qui n'est pas parvenu jusqu'à nous, mais qui est cité par

Pomponius Mela[1], et par Pline[2]. Le passage de Pomponius Mela est ainsi conçu : « Sed præter physicos Homerumque, « qui universum orbem mari circumfusum esse dixerunt, « Cornelius Nepos ut recentior auctor ita certior ; testem « autem rei Q. Metellum Celerem adjicit, eumque ita retu- « lisse commemorat : cum Galliis pro consule præesset, « Indos quosdam a rege Bætorum[3] dono sibi donatos ; « unde in eas terras devenissent requirendo, cognosse vi « tempestatum ex Indicis æquoribus abreptos, emensosque « quæ intererant, tandem in Germaniæ littora exiisse. »

M. de Longpérier remercie M. Egger de cette précieuse indication. « Le proconsulat de Q. Metellus Celer dans les Gaules, ajoute-t-il, est placé vers l'an 60 avant J. C., et cette époque s'accorde parfaitement avec le style du vase. Il est impossible d'admettre que des Indiens d'Asie aient pu être jetés par la tempête sur les côtes des Bætes ou Bataves. Mais on sait, et le passage de Mela qui vient d'être cité le fait assez voir, que l'on considérait comme appartenant aux Indes tout ce qui était situé au delà de la partie connue de l'Atlantique ; or, des Guanches ou même des Caraïbes ont pu être conduits par les courants, et entraînés ensuite par la tempête, jusqu'aux embouchures du Rhin.

« Isaac Voss avait pensé que les Indiens offerts en présent à Q. Metellus Celer pouvaient être des Bretons, qui au moyen d'une certaine herbe, dont ils se frottaient le corps, se donnaient à peu près la couleur naturelle aux Indiens. Mais cette supposition n'est guère admissible : au temps de Cornelius Nepos, l'existence de la Bretagne était bien constatée, et cet auteur, qui avait pour but de démontrer que l'Océan entourait tout le monde connu, n'aurait pas placé la Bretagne au delà de la grande mer.

1. *De situ orbis*, lib. III, cap. v, § 80.
2. *Hist. nat.*, lib. II, cap. 67.
3. Suivant Pline, ce serait un roi des Suèves, *Suevorum*, qui aurait envoyé ces esclaves au proconsul romain.

« Dans tous les cas, il résulte du passage cité par M. Egger que les Romains ont possédé parmi leurs esclaves des *Indi* qui ne provenaient pas de l'Asie, et ce fait, rapproché du type fourni par la *situla* du musée du Louvre, donne à ce monument un nouveau degré d'intérêt. »

LISTE
BIBLIOGRAPHIQUE
DES
OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ
Pendant le premier trimestre de l'année 1859.

I. — Journaux et revues.

Archives de l'art français, dirigées par M. A. de Montaiglon. 8e année, 6e livraison, novembre 1858; 9e année, 1re livraison, janvier 1859, in-8.

Journal des Savants, décembre 1858; janvier et février 1859, in-4.

L'Institut, 2e section, *Sciences historiques, archéologiques et philosophiques*. 23e année, nos 273 à 276, septembre à décembre 1858, nos 277 et 278, janvier et février 1859, in-fol.

Revue de l'Art chrétien, dirigée par l'abbé J. Corblet. 2e année, no 12, décembre 1858; 3e année, nos 1 à 3, janvier à mars 1859, in-8.

Revue numismatique Belge, 3e série, tome II, 4e livraison. Bruxelles, 1859, in-8.

II. — Publications des Sociétés savantes.

Congrès archéologique de France. Séances générales tenues à Mende, à Valence et à Grenoble, en 1857, *par la So-*

ciété française pour la conservation des monuments historiques. Caen et Paris, 1858, in-8.

Congrès scientifique de France, 26e session. Limoges, 12 septembre 1859. Prospectus in-4.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France. 2e série, tome I, feuilles 23 et 24; tome II, feuille 1.

Annuaire historique pour l'année 1854, publié par la Société de l'Histoire de France. Paris, 1858, in-16.

Calendrier perpétuel.

Annuaire historique pour l'année 1859, publié par la Société de l'Histoire de France. Paris, 1858, in-16.

Topographie ecclésiastique de la France.

Les miracles de Saint-Benoît, écrits par Adrevald, Aimoin, André, Raoul Tortaire et Hugues de Sainte-Marie, moines de Fleury, réunis et publiés pour la Société de l'Histoire de France, par E. de Certain. Paris, 1858, in-8.

La chronique d'Enguerran de Monstrelet, 1400-44, publiée pour la Société de l'Histoire de France, par L. Drouët d'Arcq. Tome I. Paris, 1858, in-8.

Anchiennes cronicques d'Engleterre, par Jehan de Wavrin. Choix de chapitres inédits, annotés et publiés pour la Société de l'Histoire de France, par Mlle Dupont. Tome I. Paris, 1858, in-8.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique. 24e année, tome VIII, 3e série, 287e à 289e livraisons; octobre à décembre 1858.

Bouches-du-Rhone. — *Société impériale de médecine de Marseille. Bulletin des travaux.* 3e année, no 1, janvier; Marseille, 1859, in-8.

Loire (Haute-). — *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce de la Haute-Loire.* Le Puy, 1859, p. 443-76.

Loiret. — *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléa-*

nais. 2e et 3e trimestres de 1858. No 30, p. 431-490. Orléans, 1858, in-8.

MARNE. — *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*. Année 1858. Châlons, in-8.

OISE. — *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise*. Beauvais, in-8.

Tome I, années 1847-50, 3 fascicules.

Tome II, années 1851-55, 5 fascicules.

Tome III, années 1856-58, 3 fascicules.

— *Bulletin de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise*. No 1, mars 1854; no 2, août 1854; no 3, mai 1855.

SOMME. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*. Tome VI, 3e trimestre de 1858, p. 327-456. In-8. — Fin du tome VI, 1856-1858, pages 557-600. Amiens, 1859, in-8.

TARN. — *Société littéraire et scientifique de Castres. Procès-verbaux des séances*. Castres, novembre 1858.

VIENNE (HAUTE-). — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*. Tome VIII, p. 145-92. Limoges, 1858.

Nobiliaire, feuilles 20 et 21.

YONNE. — *Bulletin de la Société archéologique de Sens*. Tome VI. Sens, 1859, in-8.

AUTRICHE (VIENNE). — *Archiv für Kunde österreichischer Geschichts Quellen, herausgegeben von der zur Pflege vaterländischer Geschichte aufgestellten Commission der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*.

XVIII Band, 1857, p. 219-473, 1 vol. in-8.

XIX Band, 1858, p. 1-410, 2 vol. in-8.

— *Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Classe.*

Jahrgang 1857, nos 5 à 10, mai à décembre, 6 fascicules, in-8.

Jahrgang 1858, nos 1 à 3, janvier à mars, 3 fascicules, in-8.

— *Notizenblatt. Beilage zum Archiv für Kunde österreichischer Geschichts Quellen, herausgegeben von der historischen Commission der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften in Wien.* Siebenter Jahrgang, 1857 (24 numéros). Wien, 1857, in-8.

— *Monumenta Habsburgica. Sammlung von Actenstücken und Briefen zur Geschichte der Hauses Habsburg in dem Zeitraume von* 1473 *bei* 1576. Erste Abtheilung. *Das Zeit alter Maximilian's I.*, von Joseph Chmel. Dritter Band. Wien, 1858, in-8 de 799 pages.

—*Fontes rerum Austriacarum. Diplomataria et acta.* XIV Band. *Urkunden und alteren Handels und stautgeschichte der Republik Venedy Besonderer beziehung auf Byzanz* und *die Levante. Herausgegeben von* Dr G. L. Fr. Tafel *und* Dr G. M. Thomas. III Theil (1256-1299). Wien, 1857, in-8 de 466 pages.

—*Fontes rerum Austriacarum. Diplomataria et acta.* XVII Band. *Actenstücke zur Geschichte Franz Rakoczy's und seiner Verbindungen mit dem Auslande. Aus den Papieren Joh. Mich. Klemert's, seines agenten in Preussen, England, Holland, und bei dem utrechter Congresse* 1708-1715, *nebst einem Nachtrage zum ersten Bunde* (1703-1726), herausgegeben von Joseph Fiedler. II Band. Wien, 1858, in-8 de 675 pages.

LAYBACH. — *Mittheilungen des historischen Vereins für Krain.* Redigert von Ethbin Heinrich Costa. Eilfter Jahrgang. Laibach, 1856, in-4. Zwolter Jahrgang, 1857, in-4.

— *Diplomata Carniol.* Feuilles 9-10. Laybach, in-4.

BAVIÈRE. — *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit, organ der germanischen Museums Nurnberg.*

Novembre 1858, n. 11, p. 368-408.
Décembre 1858, n. 12, p. 409-24.
Janvier 1859, n. 1, p. 1-40.

CANADA. — *The Canadian journal of industry, science and art, conducted by the editing committee of the Canadian institute.* New series, number XIX, january 1859. Toronto, in-8.

SARDAIGNE. — *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.* Tome II°. Chambéry, 1858, in-8.

SUISSE. — *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich.* Achter Band (VIII° volume), 1851-1858, in-4 avec planches.

UNITED-STATES. — WASHINGTON. — *Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution for 1856.* Washington, 1857, in-8.

— PHILADELPHIA. — *Proceedings of the American philosophical society.* Vol. VI. N° 57, january-june, 1857, p. 231-260. N° 58, july-december 1857, p. 261-280, in-8.

— BOSTON. — *Procedings of the American Academy of arts and sciences.* Vol. III. From May 1852 to May 1857; p. 249-416. 1857, Vol. IV, p. 1-88, 1857, in-8.

III. Ouvrages divers.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (H. d'). — *Recherches sur la minorité et ses effets en droit féodal français, depuis l'origine de la féodalité jusqu'à la rédaction officielle des coutumes.* Paris, Durand, 1852, grand in-8 de 81 pages. Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes.*

— *Église Saint-Christophe de Neufchâteau.* Paris, Leleux,

1856, broch. in-8 de 7 pages et 2 planches. Extrait des *Bulletins d'archéologie lorraine.*

— *Études sur l'état intérieur des abbayes Cisterciennes et principalement de Clairvaux, au* XIIe *et au* XIIIe *siècle, par* M. d'Arbois de Jubainville, *avec la collaboration de* M. L. Pigeotte. Paris, Durand, 1858. In-8 de 480 pages.

Bæcker (Louis de). — *L'art dramatique chrétien dans le Nord de la France.* In-8 de 6 pages. Extrait de la *Revue de l'art chrétien.*

Barthélemy (Anatole de). — *Mélanges historiques et archéologiques sur la Bretagne*, n. 8. Paris, Didron, 1858, in-8.

Chalon (Renier). — *Quelques jetons inédits.* Bruxelles, 1859, in-8. Extrait de la *Revue numismatique belge.*

Chaudruc de Crazannes. — *Numismatique mérovingienne. Monnaies de Metz et de Saintes.* Br, in-8. Extrait de la *Revue numismatique belge.*

Corblet (l'abbé). — *Essai historique et liturgique sur les ciboires et la réserve de l'eucharistie.* Paris, Pringuet, 1858, in-8. Extrait de la *Revue de l'art chrétien.*

— *Notice sur les chandeliers d'église au moyen âge, précédée d'une lettre de M. H. Dusevel, sur le même sujet.* Paris, Pringuet, 1859, in-8. Extrait de la *Revue de l'art chrétien.*

Doublet de Bois-Thibault. — *Fulbert.* Paris, Leleux, 1858, br. in-8. Extrait de la *Revue archéologique.*

Galitzin (le prince Augustin). — *Légende de saint Nicolas, traduite de l'allemand de la comtesse Ida Hahn-Hahn.* Tours, Ladevèze, 1855, in-16.

— *Légende de sainte Zite, servante, traduite de l'allemand de la comtesse Hahn-Hahn.* Tours, Ladevèze, 1855, in-16.

— *Relation des particularités de la rébellion de Stenko-Razin contre le grand-duc de Moscovie, épisode de l'his-*

toire de Russie du XVIIe siècle, précédée d'une introduction et d'un glossaire. Paris, Techener, 1856, in-16.

— *Document relatif au patriarcat moscovite* (1589), *traduit pour la première fois en français.* Paris, Techener, 1857, in-16.

— *Relation de trois ambassades du comte de Carlisle auprès du czar et des rois de Suède et de Danemark* (1663-4). Nouvelle édition, revue et annotée. Paris, Jannet, 1857, in-16.

— *Légende du bienheureux Raoul de la Roche-Aymon, de l'ordre de Cîteaux, archevêque de Lyon en MCCXXV.* Deuxième édition. Lyon, Louis Perrin, 1858, in-8. Tiré à 60 exemplaires.

— *Notice sur madame Élizabeth Galitzin, religieuse du Sacré-Cœur*, 1795-1843. Rouen, Bouserez, 1858, in-8. Extrait du tome III des *Études de théologie, de philosophie et d'histoire*. Paris, Julien Lanier, 1857.

— *Journal du voyage du boyard Boris Petrovitch Chérémetef à Cracovie, Venise, Rome et Malte* (1697-1699), *traduit du russe*. Paris, Franck, in-16. Bibliothèque russe et polonaise, tome IV.

— *Le théâtre de la Moscovie, par le P. Boussingault. Discours sommaire par M. P. de la Ville.* Paris, Franck, 1859, in-16. Bibliothèque russe et polonaise, tome VI.

— *Un missionnaire russe*, 2e édition. Paris, Douniol, 1859, in-16.

Gosse (H. J.) fils. *Notice sur d'anciens cimetières, trouvés soit en Savoie, soit dans le canton de Genève, et principalement sur celui de la Balme, près la Roche.* Genève, 1853, in-8. Extrait du tome IX des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.*

— *Suite à la notice sur d'anciens cimetières, trouvés soit en Savoie, soit dans le canton de Genève, et principalement sur celui de la Balme, près la Roche.* Avec 4 pl. Ge-

nève, 1857, in-8. Extrait des *Mémoires de la Société de Genève*.

Gros (Carola) de Bagnols. — *La Charité dans toutes ses phases*. Paris, 1858, in-8.

Hermand (A.) et Deschamps de Pas. — *Sigillographie de la ville de Saint-Omer*, prospectus in-4.

Héricourt (Achmet d'). — *Tour et église d'Oppy*. In-4 de 8 p. et 2 pl.

Huillard-Bréholles (J. L. A.). — *Introduction à l'histoire diplomatique de l'empereur Frédéric II*. Paris, 1859, in-4 de 355 pages.

Janvier (Auguste). — *François de Jussac d'Ambleville, sieur de Saint-Preuil, maréchal des camps et armées du roi Louis XIII*. Abbeville, 1859, in-8.

Lépinois (E. de). *Histoire de Chartres*. Chartres, Garnier; tome I, 1854, tome II, 1858, in-8.

Linas (Ch. de). — *Rapport sur les anciens vêtements sacerdotaux et les anciennes étoffes dans l'est et le midi de la France*. Broch. in-8 avec chromolithographies. Extrait des *Archives des Missions*.

— *Renvoy de l'ordre de France par la Majesté de l'Empereur Charles cinquième, relation d'Anthoine de Beaulaincourt, roi d'armes de la Toison d'or*. Valenciennes, 1855, in-8.

— *Translation de Charles le Téméraire de Nancy à Luxembourg, manuscrit d'Anthoine de Beaulaincourt, roi d'armes de la Toison d'or*. Nancy, 1855, in-8.

— *Étude sur Jacques Coëne, abbé de Marchiennes* (1501-1542). Amiens, 1856, in-8.

— *Notice sur l'église d'Avesnes-le-Comte, diocèse d'Arras*. Arras, 1856, in-4 avec pl.

— *Rapport sur les anciens vêtements sacerdotaux et les*

anciens tissus adressé à S. E. le ministre de l'Instruction publique. Paris, Victor Didron, 1857, in-8.

— *Notice sur un évangeliaire manuscrit de la Bibliothèque de Lille.* Paris, Pringuet, 1857, in-8. Extrait de la *Revue de l'art chrétien.*

— *Notice sur une vie manuscrite de saint Omer, précédée d'un essai sur l'orfèvrerie et la toreutique appliquées à la reliure des livres.* Amiens, 1858, in-8. Extrait de la *Revue de l'art chrétien.*

Martonne (A. de). *Rapport sur les archives départementales, communales et hospitalières de Loir-et-Cher, à M. le préfet, pour l'année* 1858. Blois, Lecesne, 1858, in-8.

Paris (Paulin). — *Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres au nom de la commission des antiquités de la France,* lu le 12 novembre 1858. Br. in-4.

Saussaye (L. de la). — *Premier chapitre d'une histoire littéraire de Lyon, discours de réception à l'Académie de Lyon, prononcé le* 29 *juin* 1858. Lyon, 1858, in-8. Extrait des *Mémoires de l'Académie de Lyon.*

— *Le Château de Chambord.* 8e édition. Lyon, Perrin, 1859, in-8.

Simon (Victor). — *Notices archéologiques.* Metz, 1858, br. in-8. Extrait des *Mémoires de l'Académie de Metz.*

Vallet de Viriville. — *Isabeau de Bavière, étude historique.* Paris, Techener, 1859, in-8. Extrait de la *Revue française,* 15e volume.

— *Charles VII, roi de France, et ses conseillers,* 1403-1461. *Suivi d'une notice bibliographique des divers écrits publiés jusqu'à ce jour par le même auteur, sur cette période historique.* Paris, Dumoulin, 1859, in-8.

Witte (J. de). — *Notice sur Théodore Panofka, associé de*

l'Académie royale de Belgique. Bruxelles, 1859, in-16. Extrait de l'*Annuaire de l'Académie de Belgique*.

— *Exposé des guerres de Tamerlan et de Schah-Rokh, par M. Félix Nève. Rapport à l'Académie royale de Belgique*. Bruxelles, in-8. Extrait des *Bulletins de l'Académie de Belgique*.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 6 avril 1859.

Présidence de M. Huillard-Bréholles, président.

Travaux.

M. Quicherat fait passer sous les yeux de ses confrères des fragments de poterie gallo-romaine et une défense de sanglier, provenant d'une tranchée ouverte à travers le jardin du Luxembourg, dans la direction de la rue Férou. Après avoir rappelé les découvertes d'antiquités du même genre qui ont été faites au commencement du siècle dans d'autres parties de ce jardin[1], il constate que, sans apporter des renseignements nouveaux à l'histoire ancienne de Paris, les débris qu'il communique aujourd'hui à la Société ajoutent pourtant aux preuves qu'on avait déjà recueillies, de l'occupation gallo-romaine d'une partie de notre sol, qui n'a pas encore été méthodiquement explorée.

1. Voy. Grivaud de la Vincelle, *Antiquités gauloises et romaines recueillies dans les jardins du palais du Sénat*; Paris, 1807, in-4 et atlas in-fol.

M. de Longpérier fait la communication suivante :

STATUES DE DIVINITÉS AVEC ORNEMENTS AJOUTÉS APRÈS COUP.

« On lit dans le journal *la Patrie* du 25 mars 1859 :

Un habitant de Connaux (Gard) vient de trouver, en cultivant son champ, une petite statuette de Mercure, en bronze, parfaitement conservée. Elle a sept centimètres de hauteur. Elle tient à la main droite une *bouteille* ou une bourse. Elle porte à la main gauche le caducée. Les deux ailes du *casque* sont entières, il n'y a que les rudiments de celles des pieds. Elle est d'une grande délicatesse de travail ; au bras droit, il y a un anneau en argent mal soudé, de six millimètres de large.

« La rédaction naïve de cette annonce nous semble un garant de son exactitude. Cependant la découverte de figurines représentant Mercure est un fait tellement commun dans la Gaule, que nous n'aurions pas pensé à en relever un nouvel exemple. Mais l'anneau d'argent mal soudé passé au bras droit de cette statuette nous paraît intéressant à étudier. Nous le considérons comme une offrande faite au dieu par un pieux adorateur. Déjà nous avons eu l'occasion de remarquer quelques faits analogues.

« En 1840, M. Maurice Ardant céda au cabinet des médailles une petite figure d'argent haute de 5 centimètres, représentant une Victoire ailée. Cette figurine, trouvée à Limoges, avait la poitrine cachée par une plaque d'or triangulaire, dont deux pointes se recourbaient sur les épaules pour se rejoindre sur la partie postérieure du cou. Cette plaque grossière cachait une partie de la figurine, à laquelle elle n'adhérait en aucune façon ; mais c'était une addition antique, et nous regrettons qu'on l'ait supprimée.

« Il existe au musée des antiques de Turin un groupe de bronze composé d'une base quadrilatère avec degrés sur le devant, supportant une Vénus dont le buste est nu, tandis que la partie inférieure du corps est recouverte par une draperie que la déesse retient de la main gauche. De chaque côté, un peu en avant, sont placés des Éros-Harpocrates.

Le bras gauche et le poignet droit sont ornés de bracelets formés de petites lames d'or grossièrement enroulées. La tête est ceinte d'une couronne de même métal, également posée après coup. La collection de M. le vicomte Hippolyte de Janzé renferme diverses figures de bronze présentant la même particularité.

« Mais l'exemple le plus remarquable d'ornementation postérieure à la fabrication est celui que présente la grande figure de la Fortune, découverte à Saint-Puits, dans le département de l'Yonne. Cette statue de bronze, de 57 centimètres de hauteur, a été entièrement enveloppée de lames d'argent, sur lesquelles on a figuré des ornements dorés. La statue, dont on voit plusieurs parties aux endroits où les lames se soulèvent, est d'un bon style ; mais l'enveloppe en altère toutes les formes. Ce n'est pas là certainement l'œuvre d'un artiste, et on est en droit de penser qu'un pieux adorateur a eu la singulière idée d'habiller richement la divinité qui lui avait été favorable.

« Un autel trouvé dans le royaume de Naples, à Pentima, l'ancien *Corfinium*, et aujourd'hui conservé à Popoli, dans le jardin ducal, porte sur sa face principale l'inscription suivante[1] : ATTINI · ARAM · LVNAM · ARGENT‖P · = · POSIT · P · MARIVS‖PHARETRA · SACER, et celle-ci sur sa face latérale droite : ACCA · L · F · PRIMA‖MINISTRA · MATRIS‖MAGNAE · MATREM‖REFECIT · MAGNAM‖ET · INAVRAVIT · ET · ATTI‖NI · COMAM · INAV‖RAVIT · ET‖BELLONAM · REFECIT ; et nous apprenons, par la première, que le prêtre *Pharetra* avait orné la statue d'Attis d'une lune d'argent du poids de deux onces ; par la seconde, que *Prima*, après avoir fait refaire une statue de la Grande Déesse, l'avait fait dorer, ainsi que la chevelure de la statue d'Attis.

« Une autre inscription, découverte à Riez, en Provence[2],

1. Mommsen, *Inscr. R. Neap.* n. 5354. La première inscription est répétée avec quelques variantes sur la face supérieure de l'autel.

2. Gruter, p. 70, n. 8 ; Muratori, p. 141, n. 1 ; Doni, p. 28.

nous montre deux affranchis, Valerius Symphorus et Valeria Protis, offrant à Esculape divers ornements, parmi lesquels figure un *torques* d'or formé de deux serpents[1] :

DEO AESCVLAPIO
VAL · SYMPHORVS ET PROTIS
SIGNVM SOMNI AEREVM
TORQVEM AVREVM EX
DRACVNCVLIS DVOBVS P · CL
ENCHIRIDIVM ARGENTI
P · CCCL ANABOLIVM OB
INSIGNEM CIRCA SE NVMINIS
EIVS EFFECTVM
V · S · L · M

« Il y a deux manières de comprendre la forme de ce *torques*. Si l'on s'en tient au sens même du mot, on devra croire que les serpents étaient tordus, et j'ai l'honneur de présenter à mes confrères, à l'appui de cette explication, des bracelets d'or appartenant au Musée, composés de deux serpents dont les corps unis dans toute leur longueur forment une torsade. Cependant, si l'on ne voit dans le mot *torques* que l'expression générale de collier, on pourrait croire que les deux serpents étaient réunis comme le sont ceux qui forment un grand collier d'argent trouvé à Berthouville avec les célèbres vases de même métal que l'on conserve à la Bibliothèque impériale[2]. Là, les deux reptiles constituent chacun un demi-cercle et sont réunis par un

1. Doni et Muratori expliquent *enchiridion* par *gladiolus chirurgicus*, et ce sens a passé dans le lexique de Facciolati. En même temps Doni attribue à ce *gladiolus* le poids de 300 *livres*, qui conviendrait mieux à la massue d'Hercule qu'au scalpel d'Esculape. Suivant le même érudit, l'*enchiridium* pèserait trois fois plus que le collier formé de deux serpents, auquel il donne le poids de 100 livres. Nous pensons que les poids 150 et 350 représentent des deniers ou drachmes, et que l'*enchiridium* est le sceptre d'Esculape.

2. Voy. le mémoire de M. Auguste Le Prévost *sur les vases d'argent trouvés à Berthouville*, p. 16. « Nous ne pouvons, dit ce savant, pré-

anneau. Un collier semblable se voit au cou du génie de la colonie de Pouzzoles, sur un fragment de bas-relief découvert dans les ruines de l'ancienne *Rusicade*, aujourd'hui Philippeville[1]. On y remarque entre les deux têtes de serpents une grande intaille oblongue, qui nous fait connaître l'emploi de ces belles pierres gravées dont l'usage n'est pas toujours bien déterminé[2].

« Enfin, un exemple extrêmement remarquable des dons de bijoux précieux qui enrichissaient les images des divinités se trouve dans l'inscription suivante, dont la copie avait été envoyée à Montfaucon par D. Emm. Marti, d'Alicante[3] :

ISIDI · PVE........
IVSSV · DEI · NE........
FABIA · L · F · FABIANA · AVIA
IN · HONOREM · AVITAE · NEPTIS
PIISSIMAE · EX · ARG · P · CXIIS = ℒ

ITEM ORNAMENTA · IN · BASILIO · VNIO · ET · MARGARITA
N · VI · ZMARAGDI · DVÓ · CYLINDRI · N · VII · GEMMA · CAR
BVNCVLVS · GEMMA · HYACINTHVS · GEMMAE · CERAVNIAE
DVAE · INAVRIBVS · ZMARAGDI · DVÓ · MARGARITA · DVÓ
IN · CÓLLÓ · QVADRIBACIVM · MARGARITIS · N · XXXVI
ZMARAGDIS · N · XVIII · INCLVSVRIS · DVÓ · IN · TIBIIS
ZMARAGDI · DVÓ · CYLINDRI · N · XI · IN · SMIALIIS · ZMARAG
DI · N · VIII · MARGARITA · N · VIII · IN · DIGITO · MINIMO · ANVLI
DVÓ · GEMMIS · ADAMANT · DIGITO · SEQVENTI · ANVLVS · PO
LYPSEPHVS · ZMARAGDIS · ET · MARGARITO · IN · DIGITO · SVMMO
ANVLVS · CVM · ZMARAGDO · IN · SOLEIS · CYLINDRI · N · VIII.

senter aucune conjecture sur l'emploi de ce bizarre instrument, destiné visiblement à embrasser quelque chose, ainsi que le prouve sa forme plate et lisse du côté intérieur. »

1. GEN.COL.PVT.AVG.SAC. Voy. Clarac., *Mus. de sculpt.* t. II, append. pag. 1315 et pl. LXXXV, n° 105.

2. Un collier à peu près semblable orne le buste d'un cistophore de Bellone, *L. Lartius Anthus*, dont le monument, trouvé à Rome, a été publié par Doni, pl. VIII.

3. Voy. *L'Antiquité expliquée*, t. II, pl. CXXXVI et p. 326; cf. Orelli, n. 2510.

« Muratori, en reproduisant cette incription[1], la fait suivre de cette note : *Latus heic campus conjecturis, divinationibus et somniis. Ego lectori suas vires experiri volenti totum dimitto.*

« Montfaucon cependant avait déjà donné une traduction de ce curieux texte, qui, sans être littérale, n'en est pas moins fort utile. Pour le faire comprendre plus complétement, il est bon de le diviser par paragraphes ; ainsi disposé, Muratori l'eût certainement expliqué :

1. Isidi Pue[*llae*], jussu dei Ne[*ptuni* (?)],
2. Fabia, L(ucii) f(ilia), Fabiana, in honorem Avitae neptis piissimae,
3. Ex arg(ento) p(ondo) (libras) centum et duodecim, bessem, semunciam, sicilicum ;
4. Item ornamenta :
5. In Basilio, unio et margarita n(umero) sex, zmaragdi duo, cylindri n(umero) septem, gemma carbunculus, gemma hyacinthus, gemmae ceruniae duae ;
6. Inauribus, zmaragdi duo, margarita duo ;
7. In collo, quadribacium margaritis n(umero) trigenta sex, zmaragdis n(umero) decem et octo, — inclusuris, duo ;
8. In tibiis, zmaragdi duo, cyliudri n(umero) undecim ;
9. In smialiis, zmaragdi n(umero) octo, margarita n(umero) octo ;
10. In digito minimo, anuli duo gemmis adamantinis ;
11. Digito sequenti, anulus polypsephus zmaragdis et margarito ;
12. In digito summo, anulus cum zmaragdo ;
13. In soleis, cylindri n(umero) octo.

« Nous ajouterons, continue M. de Longpérier, quelques notes à certains paragraphes désignés par les numéros que nous leur avons donnés.

3. — Montfaucon n'a pas compris les sigles qui termi-

1. *Nov. Thes.*, p. 139, 1.

nent la cinquième ligne ; il évalue à 110 sesterces l'argent consacré à la déesse par Fabiana ; ce serait une somme d'environ 21 francs, qui paraîtrait bien extraordinaire en regard des choses si précieuses qui suivent. Les 112 livres 8 onces 3/4 que nous admettons équivaudraient à une somme de 7300 francs, plus en rapport avec l'importance de l'offrande. Il ne faut pas oublier que la dédicace a été faite en Espagne, où l'argent était fort abondant.

5. — Montfaucon a traduit *Basilium* par couronne, en étendant au grec βασίλειον le sens du latin *regnum*, qui en effet signifie bien couronne. *Unio* était le nom des plus grosses perles (Pline, *Hist. nat.*, IX, 56, 58, 59); les Romains le leur avaient donné lors de la guerre de Jugurtha : *Jugurthino bello unionum nomen impositum maxime grandibus margaritis* (Pline, *ibid.*). On voit que Fabiana employait la forme *margaritum* comme Varron. Les anciens taillaient leurs pierres soit en *cylindri*, soit en *gemmæ*; la distinction ressort de ce passage de Pline, *Hist. nat.*, XXXVII, 20 : *Cylindros ex iis facere malunt quam gemmas quoniam est summa commendatio in longitudine*. On a retrouvé des bijoux antiques ornés de cylindres ; nous citerons particulièrement le riche collier découvert en 1809 à Naix (l'antique *Nasium*), et conservé à la Bibliothèque impériale. Ce collier est formé de huit nœuds d'or massif, alternant avec sept cylindres d'émeraude d'Égypte. Parmi les sept colliers décorés de pierres plus ou moins précieuses qui ont été découverts avec d'autres bijoux à Lyon, en 1841, et qui appartiennent au musée de cette ville, on en remarque un qui est orné de onze *cylindres* d'émeraude et de deux perles (Comarmond, *Description de l'écrin d'une dame romaine*, pl. I, n° 10).

Les *gemmæ ceraunizæ* sont citées par Pline, *Hist. nat.*, XXXVII, 51 : *Quæ ceraunia vocatur fulgorem siderum rapiens*.

6. — Les *inaures* ornées chacune de deux pierres ne

sont pas rares dans les collections. Les têtes de déesses gravées sur les médailles sont souvent décorées de boucles d'oreilles à trois pendants (voy. aussi Comarmond, *mémoire précité*, pl. I, nos 17 et 18, pl. II, nos 21 et 22, pl. III, nos 19 et 20).

7.— *In collo, in tibiis, in digito*. Ces expressions sont très-importantes ; elles font voir que l'offrande n'était pas seulement déposée dans le trésor du temple, mais que les ornements étaient fixés sur la statue même. On doit tirer pareille conséquence des vers gravés sur la couronne d'or offerte par T. Quinctius Flamininus à l'Apollon de Delphes :

Τόνδε τοι ἀμβροσίοισιν ἐπὶ πλοκάμοισιν ἔθηκε
κεῖσθαι, Λατοΐδα, χρυσοφαῆ στέφανον[1].

Le *quadribacium* est un collier à quatre rangs. Celui-ci était composé de 36 perles et de 18 émeraudes, plus deux pour les fermoirs. Quatorze grains par rangées pouvaient former un assez grand collier, parce que les anciens étaient dans l'usage de placer des ornements d'or entre les pierres et les perles.

9. — Montfaucon a pensé que les *smialia* étaient placés aux bras, qui manqueraient à l'énumération de toutes les parties ornées. Cependant le mot reste incertain. MM. Louis Quicherat et Daveluy l'ont inséré dans leur *Dictionnaire latin*, en lui donnant le sens de *bracelet*. Mais ils n'ont pas d'autre autorité que l'inscription de Fabiana.

10. La mention de diamants ornant une bague est un fait très-curieux et très-rare ; nous connaissons toutefois ce passage de Martial (*Epig.*, lib. V, no 11) :

Sardonychas, smaragdos, adamantas, jaspidas uno
Versat in articulo Stella, Severe, meus.

11. — L'*anulus polypsephus*, πολυψηφίς, était orné d'une rangée de pierres variées.

1. Plutarch. in *T. Quinct. Flam.* XII, 7.

12. — La bague placée au doigt annulaire de la statue d'Isis portait une perle entre deux émeraudes. Le trésor de Lyon contenait un anneau *polypsephus*, qui conserve encore une de ses émeraudes; les deux autres alvéoles sont vides. (Voy. Comarmond, *mémoire précité*, pl. I, n° 8.)

13. — Les cylindres étaient parfaitement convenables pour décorer la chaussure d'Isis; passés dans les attaches, ils devaient former une sorte de réseau comme celui que les Égyptiens composaient de tubes de pierres ou d'émail. »

Séance du 13 avril.

Présidence de M. Huillard-Bréholles, président.

Correspondance.

M. Renier-Chalon, secrétaire de la société de Numismatique belge, réclame quelques-unes des publications de la Compagnie, qui ne lui sont pas parvenues. M. l'archiviste est chargé de faire droit à cette réclamation.

Travaux.

M. de Montaiglon communique à la Société un recueil de poésies latines et françaises, publié en 1613, par Jacques Favereau, au sujet de la découverte d'une statuette de Mercure, en bronze, sur l'emplacement du palais du Luxembourg. Ce recueil est accompagné d'une planche gravée représentant la statuette dont il s'agit.

M. Egger signale deux passages des *Philosophumena*, récemment publiés sous le nom d'Origène[1], concernant, 1° l'usage de falsifier les cachets à l'aide d'empreintes prises avec une composition particulière; 2° l'usage de reporter de l'écriture d'une substance sur une autre. Bien que

1. P. 100 et p. 106, éd. Duncker et Schneidewin. Gottingue, 1856.

d'autres témoignages eussent déjà fait connaître la haute antiquité de ces procédés, M. Egger pense que le texte des *Philosophumena*, qui en montre l'application fréquente dans les opérations des magiciens et des charlatans de l'antiquité, rend plus étonnante pour nous l'extrême lenteur des progrès industriels, qui ont eu pour résultat, dans les temps modernes, la découverte de l'imprimerie.

Cette communication fournit à M. de Longpérier l'occasion de signaler de nombreux monuments d'antiquité qui attestent l'existence et la pratique de l'art d'empreindre des caractères sur divers objets d'art ou produits industriels.

M. Vallet de Viriville fait remarquer que tous ces procédés sont encore bien loin de la typographie proprement dite, et qu'il serait peu équitable de demander à l'industrie des anciens plus qu'elle n'a pu produire dans les conditions où elle s'est développée.

Séance du 20 avril.

Présidence de M. Huillard-Bréholles, président.

Correspondance.

Un savant espagnol, M. Francisco Martorell y Peña, de Barcelone, écrit au secrétaire de la Société, pour lui demander des renseignements bibliographiques sur quelques monuments phéniciens et notamment sur ceux des îles Baléares. M. Nicard veut bien se charger d'adresser une réponse officieuse aux questions de ce savant.

M. Leguay annonce l'envoi d'un mémoire sur une sépulture gauloise découverte par lui à La Varenne-Saint-Hilaire, près Saint-Maur[1].

1. Voir le Bulletin du premier trimestre, p. 57.

Travaux.

M. le président donne lecture d'une notice de M. l'abbé Cochet, sur Guillaume de Saane, fondateur du Collége des trésoriers de Paris. Cette notice a déjà été imprimée dans le journal *la Vigie de Dieppe*.

M. Grésy communique le dessin d'un bas-relief sur pierre lithographique, monument d'une provenance incertaine, qui appartient à M. Le Carpentier et qui rappelle, par une frappante ressemblance, la peinture représentant Agnès Sorel en Sainte-Vierge, que l'on voit aujourd'hui au musée de l'Académie d'Anvers.

M. de Montaiglon appelle l'attention de la Société sur un traité de perspective, *de artificiali perspectiva*, publié à Toul en 1505, par un chanoine de cette ville nommé *Pélerin*, qui prend dans cet ouvrage le nom de *Viator*. C'est le premier livre qui ait été imprimé à Toul; il a eu trois éditions, et l'auteur désigne d'une façon assez étrange (*secundo*, *tertio*) la deuxième et la troisième, qui ont paru en 1509 et 1521. Il a mis en tête de la dernière une dédicace aux plus célèbres peintres de son temps, où à côté de noms bien connus des historiens de l'art, on en rencontre quelques-uns sur lesquels M. de Montaiglon n'a pu, jusqu'ici, se procurer aucun renseignement; ces noms sont ceux de *Paoul*, *Martin de Pavie*, *Benard* et *Gabriel Vuastele*.

Séance du 4 mai.

Présidence de M. Huillard-Bréholles, président.

Correspondance.

Lettre du secrétaire perpétuel de la société Philotechnique, accompagnant l'envoi d'un certain nombre de billets pour la séance publique, que cette société doit tenir le dimanche 15 mai.

Lettre du président de la société Archéologique du département d'Eure-et-Loir, qui demande communication d'une notice adressée à la Compagnie par M. de Widrange, sur les découvertes d'antiquités faites à Chartres, lors de la construction de l'embarcadère du chemin de fer, notice qui a été lue à la Compagnie, mais qui n'a pas encore été insérée dans le recueil de ses Mémoires.

Lettre de M. de Widrange, qui demande également cette communication.

La Société accorde la communication demandée, et charge M. le secrétaire d'adresser à la société Archéologique d'Eure-et-Loir la notice dont il s'agit.

Travaux.

M. Brunet de Presle dépose sur le bureau, au nom de M. des Vergers, qui n'a pu assister à la séance, le dessin photographique d'un buste en plâtre de feu M. l'abbé Martin, buste qui a été exécuté par un soulpteur de Ravenne; et il annonce que cet artiste serait disposé à exécuter ce buste en marbre, pour le prix de 150 écus romains. La Société regrette que l'état de ses finances ne lui permette pas d'élever ce monument à la mémoire de son savant et regretté confrère. Elle remercie cependant M. des Vergers, pour cette communication, et décide que le dessin, qu'il a été chargé de lui offrir, sera déposé dans ses archives.

M. le secrétaire donne lecture du mémoire de M. Leguay, *sur une sépulture gauloise découverte à La Varenne-Saint-Hilaire.* — La Société décide qu'elle en entendra une deuxième lecture.

Séance du 11 mai.

Présidence de M. Huillard-Bréholles, vice-président.

Correspondance.

M. Girault, avocat à Dijon, demande communication des mémoires, notices et communications, que son père,

M. Claude Xavier Girault, a pu adresser à la Compagnie, dont il était associé correspondant. — Renvoi à M. l'archiviste.

Travaux.

M. Bourquelot fait passer sous les yeux de ses confrères l'épreuve d'une planche d'anciennes cartes à jouer, qui semble être d'origine allemande.

M. Grésy dépose sur le bureau le bas-relief dont il a entretenu la Société dans la séance du 20 avril dernier, et donne lecture de la communication suivante :

Bas-relief représentant Agnès Sorel, d'après le diptyque de Notre-Dame de Melun.

« On peut se rappeler que, dans une *dissertation sur les prétendues amours d'Agnès Sorel et d'Étienne Chevalier*, j'avais tenté dès 1845 de restituer le curieux diptyque de la collégiale de Melun peint par Jean Fouquet. M. le comte de Laborde a retrouvé depuis les volets épars de ce tableau, l'un à Anvers au musée de l'Académie, l'autre à Francfort chez un célèbre amateur, M. Brentano. Dans son ouvrage sur *la Renaissance des Arts à la cour de France*, le savant académicien a soutenu l'opinion que j'avais émise au sujet de la tradition qui voit dans la Notre-Dame de Melun une *portraicture* d'Agnès Sorel; mais comme plusieurs archéologues de mérite ont contesté ce travestissement, j'ai pensé qu'il y avait de l'intérêt à soumettre à votre appréciation le monument même dont j'ai déjà eu l'honneur de vous présenter un dessin. Ce bas-relief, qui appartient au riche cabinet de curiosités de M. Le Carpentier, a été mis à ma disposition par son possesseur avec la plus gracieuse obligeance ; il me paraît être en pierre lithographique, comme quantité de sculptures allemandes exécutées

au xvie siècle, et présenter une fidèle copie de l'*ex-voto* de Melun; l'enfant sur les genoux de la Vierge y a même été reproduit, quoique la belle Agnès n'ait jamais eu que des filles. La seule différence notable est que le bas du corsage de la Vierge est arrangé plus à la moderne et à peu près de la même façon que sur le portrait du musée de Versailles, copié lui-même sur une ancienne copie, que Mme Jacotot, la célèbre peintre de porcelaines, attribuait au xvie siècle. Ici les anges ont été supprimés pour ôter à la représentation tout caractère religieux; on les a remplacés par un fond semé de fleurs de lis, alternant avec de grands A gothiques. En haut, à droite, l'artiste a inscrit, dans un écu en accolade, un monogramme, qui serait semblable à celui du graveur Aldegraver, si le G n'était pas en outre surmonté d'un P. Sur la tablette qui a été ménagée au bas de la figure on lit cette inscription en capitales gothiques : AGNES SOREAU. Toute la sculpture est en outre recouverte d'une décoration polychrome, effacée par places et ravivée dans d'autres avec des couleurs gouachées d'un ton très-dur. Au dos de la pierre on a peint avec des couleurs de même nature un écu aux armes des Montmorency, qui ensuite a été frotté et presque entièrement effacé.

« Si cette sculpture, qui présente au premier aspect les caractères du xvie siècle, était reconnue pour un monument authentique de l'époque, elle fournirait un nouveau témoignage à l'appui de la tradition contestée; mais malgré l'intérêt de ma cause, j'avoue que ce monument me paraît extrêmement suspect. D'abord l'inscription qui est au bas est évidemment fausse; le nom d'*Agnès Soreau*, qui sonne assez mal à l'oreille, est écrit en capitales gothiques dont les pleins sont si maigres, et les déliés si coquettement contournés à leurs extrémités, qu'on ne peut se laisser prendre à cette supercherie. En outre, l'espèce d'arabesque qu'on trouve souvent, au moyen âge, à la fin des lignes, précède ici l'inscription au lieu de la terminer. On peut objecter que la fausseté de l'inscription n'entraîne pas

nécessairement la fausseté de tout le bas-relief, et qu'elle a pu y être ajoutée beaucoup plus tard. Je ne puis cependant m'empêcher de remarquer que la tablette destinée à recevoir cette inscription tient une place importante dans l'arrangement et la composition de la sculpture, et qu'il serait étrange qu'elle fût restée longtemps vide et sans objet. Il y a plus, l'arabesque qui précède l'inscription se trouve répétée sur le dos du fauteuil, et ce détail d'ornementation est précisément une addition faite par le caprice du sculpteur : il ne se retrouve pas dans la peinture originale sur le panneau du musée d'Anvers.

« Les fleurs de lis ne sont pas de l'époque ; j'ai examiné un grand nombre de sceaux fleurdelisés ; il m'a fallu remonter jusqu'à la fin du XIIIe siècle, pour rencontrer des fleurs de lis à lance aussi allongée et aussi aiguë, surtout avec les deux pétales latéraux contournés ainsi à leur extrémité ; encore ces espèces de fleurons sont-ils presque toujours accompagnés d'étamines. Le grand sceau du Châtelet de Paris est le seul qui ait conservé par exception ce type jusqu'en 1420[1]. Quant aux grands A gothiques, il y en a quelques-uns dont la forme m'a paru choquante : la barre transversale qui les surmonte ne pose pas sur les jambages, de sorte qu'on les prendrait presque pour des H, au-dessus desquels flotteraient des accents circonflexes.

« L'idée de représenter une maîtresse de roi toute environnée du blason royal, me paraît en outre une monstruosité héraldique d'une hardiesse sans exemple, même au XVIe siècle.

« Enfin cette sculpture a tous les caractères d'un travail français, et cependant le monogramme dont elle est signée est pastiché dans le goût allemand, d'après ceux d'Albert Durer et d'Aldegraver ; seulement au lieu d'être inscrit sur un écu déchiqueté à la mode allemande, il se trouve sur un

1. *Revue archéol.*, IXe année, p. 549, *Notice par M. E. Dupont.*

écu français, qui a la forme en accolade presque carrée. J'ai cherché sur les monuments du XVIᵉ siècle des écus en accolade; je n'en ai rencontré que de plus ou moins aigus, et il m'a fallu descendre presque jusqu'au XIXᵉ siècle pour en trouver d'aussi obtus que celui-ci.

« Notre confrère M. Vallet de Viriville, qui, dans son excellente notice sur Jean Fouquet [1], a eu occasion de faire une étude approfondie de la Notre-Dame de Melun, a examiné ce bas-relief avec attention, depuis que j'ai eu l'honneur d'en soumettre un dessin à la Société, et j'ai été heureux de le voir s'en former une opinion tout à fait conforme à la mienne.

« Qu'il me soit permis pour confirmer les divers témoignages qui doivent faire croire à l'exactitude de la tradition sur ce portrait d'Agnès Sorel, de rappeler l'attention sur un autre monument qui pourrait trancher la question; c'est un vitrail contemporain, dont M. Le Payen de Flacourt a signalé l'existence à Caudebec [2]; on y voit Charles VII en Saint-Fiacre et Agnès Sorel avec les attributs de sainte Catherine; or, M. de Flacourt à eu soin de faire remarquer que « cette favorite est d'une parfaite ressemblance avec le « portrait qui la représente en Sainte-Vierge au musée d'An- « vers, » ce qui serait un fait intéressant à constater, si l'on pouvait obtenir, comme terme de comparaison, un bon calque ou un dessin photographique.

« Je termine en mentionnant un fait qui prouve que, malgré l'assertion de M. Waagen, directeur du musée de Berlin, l'originalité de cette dernière peinture ne saurait être révoquée en doute. L'attestation que notre confrère M. Vallet de Viriville a relevée au dos du panneau qui la porte est signée : *Gauthier*, *avocat*. Or, cette attestation ne pouvait émaner d'un témoin plus compétent et plus digne de foi. Originaire de Melun, M. Gauthier y a passé tout le

1. *Revue de Paris*, août et novembre, 1857.
2. *Revue archéologique*, XIIIᵉ année, p. 552.

temps de la Révolution, et il y est mort exerçant les fonctions de juge dans les premières années de ce siècle. Son goût pour les antiquités est constaté par les nombreuses notes manuscrites qu'il a laissées sur l'histoire locale, et qui sont conservées dans les archives municipales de Melun; on y trouve même réunis d'anciens dessins de pierres tumulaires, et quelques chartes originales qu'il avait recueillies et sauvées de la destruction pendant la Révolution. »

M. de Beaulieu lit un *mémoire sur les antiquités de Bourbonne-les-Bains*. — La Société décide qu'elle en entendra une deuxième lecture.

Séance du 18 mai.

Présidence de M. Huillard-Bréholles, président.

Travaux.

M. Teulet dépose sur le bureau une brochure de M. Th. Wrigt, intitulée : *The roman city of Uriconium : an account of the excavations at Wroxeter.* En exposant le sujet de cette brochure, il raconte la découverte de la ville antique d'Uriconium, décrit les fouilles qui ont été exécutées dans ses ruines; et fait connaître les monuments qu'on y a trouvés. Il est chargé par M. le président de transmettre à M. Th. Wrigt les remercîments de la Société.

M. Bourquelot fait la communication suivante :

Ouverture d'un tumulus celtique, a Bouy, près Provins.

« Près du village de Bouy, commune de Chalantre-la-Petite, arrondissement et canton de Provins, au lieu dit *les Grillons*, se voyait, il y a peu de mois, une éminence

haute de 1 mètre 50 cent. et formant un cercle dont le diamètre était de 8 à 10 mètres. Les gens du pays, et particulièrement le sieur Valentin François, possesseur du terrain, y avaient trouvé à différentes reprises des ossements et des objets qui donnaient lieu de penser que cette éminence, faite évidemment de main d'homme, recouvrait une sépulture. Le sieur François entreprit des fouilles régulières, et celles qui se sont accomplies au mois de mars et dans les premiers jours de mai 1859 ont mis à découvert vingt-sept squelettes et de nombreux objets d'antiquité en cuivre, en fer et en terre cuite.

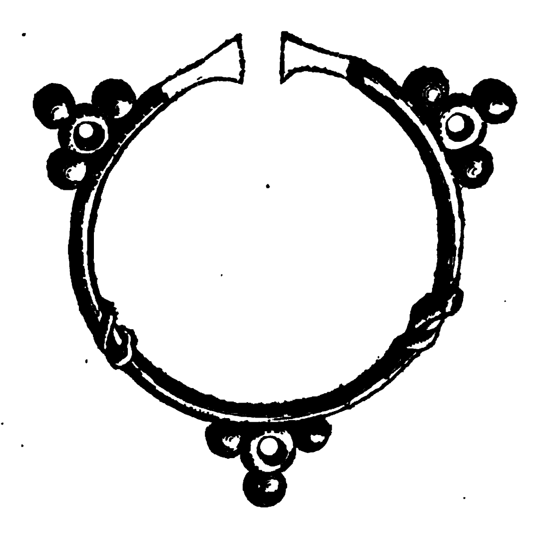
« Les cadavres étaient couchés sur le dos, sauf un, qui était placé sur le côté ; ils n'offraient pas de trace d'orientation, et étaient disposés dans toutes les directions, sans regarder un point fixe, sans occuper les rayons d'un cercle. Aucune trace de cercueil n'a été remarquée ; chaque squelette était supporté et recouvert par la terre pierreuse dont aucun intermédiaire ne paraît jamais l'avoir séparé. Une très-grosse pierre pesait sur la poitrine, une autre pressait les jambes ; on sait qu'à Alaise, l'*Esscdarius* avait sur le corps une roue du char qu'il conduisait de son vivant.

« Les corps enfermés dans le tumulus de Bouy étaient-ils vêtus au moment de l'ensevelissement? L'affirmative résulte de la découverte que l'on a faite sur eux ou à côté d'eux de fibules et d'agrafes en métal, dont la destination évidente était de retenir du cuir ou des étoffes. Des médecins, présents à l'une des fouilles, ont affirmé qu'il y avait des corps de femmes et d'enfants. Un squelette, sur lequel s'est trouvé le collier le plus orné, était grand de 1 mètre 80 cent. environ.

« Les cadavres portaient au cou des colliers de cuivre, aux bras et particulièrement au bras gauche des bracelets de même métal.

« Les colliers présentent des formes variées : les uns sont de simples anneaux cylindriques, ouverts ; d'autres, au point d'ouverture, offrent des renflements coniques, dont les bases

ont opposées ; dans un autre, les deux branches de l'anneau, ayant, celle-ci une ancoche, celle-là un enfoncement correspondant, peuvent en quelque sorte se pénétrer ; un autre est orné extérieurement, sur trois points à égale distance, d'un petit anneau ayant à son sommet et sur deux côtés des espèces de perles, et il est entouré, sur un point moyen entre chacun de ces ornements, d'enroulements d'un faible relief :



« Un autre collier, celui qui a été trouvé sur le squelette de 1 mètre 80 cent., est orné à l'extérieur, sur un point seulement du pourtour, d'une série élégante d'anneaux et de perles.

« La fouille exécutée le 16 mai a mis à nu un cadavre qui portait au cou un anneau cylindrique très-mince, de 19 centimètres de diamètre, et aux deux bras des bracelets de 6 centimètres et demi de diamètre, et de 4 millim. d'épaisseur. Le collier, au moment où on l'a découvert,

supportait divers objets en fer que la rouille avait boursouflés et rendus tout à fait méconnaissables.

« Les bracelets sont ordinairement des anneaux non ouverts de 6 à 7 centimètres de diamètre.

« Outre les colliers et les bracelets, on a trouvé dans le tumulus de Bouy : des fragments de poteries grossières, rouges ou grises ; deux fibules ou agrafes, l'une en cuivre, l'autre que je n'ai pas vue et qu'on m'a dit être en fer ; deux rondelles percées au centre, l'une en terre rouge, l'autre en terre noire ; une hache dite celtique, en silex, dont le sieur François n'a pas connu d'abord l'importance et qu'il a rejetée dans un champ voisin et perdue. Les monuments de ce genre sont communs dans les environs.

« Le tumulus de Bouy n'est pas épuisé ; le possesseur se propose de reprendre les fouilles à l'automne, et l'on peut espérer qu'elles amèneront de nouvelles découvertes.

« L'origine et la destination de ce monument ne semblent pas douteuses ; c'est une tombe commune dans laquelle tous les individus ont dû être enfermés en même temps, et qui appartient à l'époque et aux populations celtiques. L'existence d'un tumulus, la disposition des pierres sur les cadavres, la nature des objets trouvés avec eux accusent formellement une sépulture gauloise. L'emploi des ornements de fer indique du reste des temps voisins de la conquête romaine. Mais il faut noter que nous sommes dans un pays éminemment ferrugineux, et que la campagne voisine est toute couverte de scories qui paraissent provenir de très-anciennes forges. Quelle sorte de personnages reposaient dans le tumulus de Bouy ? On serait fort tenté de croire que c'étaient des guerriers enterrés à la suite d'un combat dans lequel ils auraient reçu la mort. La présence d'une femme et d'un enfant parmi les cadavres ne suffiraient pas pour infirmer cette opinion. Mais il faut convenir que, dans le cas d'une sépulture militaire, l'absence de toute espèce d'armes serait bien singulière.

« Je noterai en terminant qu'à quelques kilomètres de

Bouy, à Lisines, près du passage d'une voie romaine, on a trouvé, il y a huit ou dix ans, des colliers ornés de perles et d'anneaux, des bracelets tout à fait semblables à ceux qui ont été extraits du tumulus de Bouy. »

M. Huillard-Bréholles fait passer sous les yeux de ses confrères l'empreinte d'un sceau attribué à l'empereur Henri VI, et dont la matrice est conservée au musée de Lyon. Ce sceau, qui est d'une fausseté évidente, est cependant de date ancienne, et M. Huillard-Bréholles le présente à la Société comme un curieux spécimen de la falsification des sceaux au moyen âge.

M. le secrétaire fait une deuxième lecture du mémoire de M. Leguay, *sur une sépulture gauloise découverte à la Varenne-Saint-Hilaire.* — Renvoi à la commission des impressions.

Séance du 1er juin.

Présidence de M. Marion, vice-président.

Travaux.

M. le secrétaire donne lecture d'un document savamment commenté par le prince Augustin Galitzin, sur une ambassade envoyée en France par le gouvernement russe, pendant le règne de Louis XIV.

La Société, consultée par M. le président sur la question de savoir si elle entendra une deuxième lecture de cette communication, décide que le document dont il s'agit est relatif à des faits d'une date trop récente pour qu'elle puisse, sans déroger à l'article 1er de ses statuts, lui donner place dans le recueil de ses mémoires; en conséquence, M. le secrétaire est chargé de le renvoyer à l'auteur, avec les remercîments de la Société.

M. Renier propose, au nom de la commission de pu-

blication, l'insertion dans le volume des mémoires actuellement sous presse, d'une note additionnelle au mémoire de M. Vallet de Viriville, sur le monument de la Pucelle. On passe au scrutin sur cette proposition, qui est adoptée.

M. Vallet de Viriville fait la communication suivante :

Peinture allégorique relative a la mort de Louis, duc d'Orléans.

« Le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, après avoir fait assassiner, en 1407, Louis, duc d'Orléans, chargea le docteur Jean Petit et plusieurs autres, de rédiger une sorte de manifeste contenant l'apologie de sa conduite. Ce manifeste fut d'abord solennellement prononcé sous forme de harangue, puis il fut répandu à profusion en France et dans les États de Bourgogne. Un exemplaire manuscrit de cet opuscule figurait, en 1857, à la vente de lord Stuart de Rothsay, n° 2580 du catalogue, sous le titre suivant : « Cy commence « la justification de Monseigneur le duc de Bourgoingne, « comte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne, sur le fait « de la mort et occision de feu le duc d'Orléans, proposée « par maistre Jehan Le Petit, docteur en theologie et con- « seiller dudit duc de Bourgoingne, VIIIe jour de mars, « l'an mil quatre cents et sept (1408, nouveau style). « Ms. sur vélin, du temps, orné de capitales en or et en « couleurs. En tête, se voit une peinture qui représente le « lion tuant le loup, in-4 [1]. »

« La peinture, dont j'ai l'honneur de soumettre un trait à la Société, représente, au centre, une fleur de lis déchirée. Cette fleur de lis est surmontée d'une couronne à hauts fleurons. Un loup, placé à droite, s'efforce, avec sa gueule, d'endommager cette couronne et de la tirer à lui. Du côté gauche, on voit venir un lion, qui se précipite sur le loup, lui porte, de sa patte, un coup terrible qui l'atteint à la

1. Cet article fut adjugé au prix de 33 livres (825 fr.).

gorge et y fait couler le sang d'une large blessure. Au-dessous sont écrits ces vers :

Par force le leu rompt et tire
A ses dents et gris[1] la couronne;
Et le lion, par tres grant ire,
De sa pate grand coup lui donne.

On sait que le loup était l'un des emblèmes ou devises de Louis, duc d'Orléans. M. A. Champollion, dans son ouvrage intitulé *Louis et Charles d'Orléans*, etc.[2], a cité, à l'appui de cette opinion, des faits nombreux et concluants. Quant au lion, principal symbole héraldique des États de Flandre et des Pays-Bas, possédés par la maison de Bourgogne, il était en quelque sorte et de notoriété publique, au XV[e] siècle, le synonyme des princes de cette maison. Georges Chastelain, historiographe et orateur de Jean sans Peur et de Philippe le Bon, désigne souvent l'un ou l'autre de ces princes par ces mots : *le Grand lion*. Cette miniature a été gravée sur bois et publiée en Angleterre dans l'ouvrage de M. Sotheby, intitulé *Principia typographica*, etc. Londres, 1858, in-fol., t. III, page 36. Elle doit être prochainement reproduite en France dans le *Magasin pittoresque*. »

M. Devéria rappelle à la société une note publiée récemment par plusieurs journaux, relativement à la découverte d'une sépulture royale faite en Égypte, par notre confrère M. Mariette. « Cette note, dit-il, est exacte en substance; mais elle a besoin d'être rectifiée sur plusieurs points. Sans vouloir anticiper ici sur la publication de la découverte dont il s'agit, publication qui doit être faite par M. Mariette, je crois devoir rétablir les faits, plus ou moins altérés dans le récit des journaux.

« La momie découverte dans cette sépulture n'est pas

1. Griffes.
2. Paris, 1842, in-8°, figures. Voy. à la table le mot *Loup*.

celle du roi *Amosis*, mais bien celle d'une reine de sa famille, dont la légende hiéroglyphique est inscrite sur le sarcophage; le cercueil, au lieu d'être recouvert d'une lame d'or, est sculpté et doré avec le plus grand soin. Sa décoration figure de grandes ailes qui enveloppent entièrement le corps.

« Ce qui fait l'intérêt principal de cette découverte, et ce qui a pu occasionner l'erreur que nous signalons, c'est que la momie renfermait un grand nombre de bijoux d'or, ornés, pour la plupart, d'incrustations en pierres dures, et portant presque tous les noms d'Amosis. On remarque, parmi ces bijoux, la hache d'armes qui devait faire partie du costume officiel de ce pharaon; elle est décorée de figures qui se détachent sur un fond de lapis-lazuli et c'est une des plus belles pièces d'orfèvrerie égyptienne qu'on ait jusqu'ici rencontrées. . . . . . .

« A Abydos, M. Mariette a trouvé deux colosses de la douzième dynastie et plusieurs inscriptions des temps antérieurs; mais là ne s'arrêtent pas les découvertes de ce savant et habile explorateur, et après avoir obtenu de son amitié la faveur de l'accompagner pendant cinq mois consécutifs dans ses intéressantes recherches, je regrette de ne pouvoir donner ici qu'une idée aussi incomplète de ses grands travaux d'exploration archéologique. »

Le même membre a ensuite la parole pour lire un *mémoire sur un Ostracon écrit en caractères hiératiques de la XIXe dynastie.*

La Société décide qu'elle entendra une deuxième lecture de ce mémoire.

Séance du 8 juin.

Présidence de M. Huillard-Bréholles, président.

Correspondance.

Lettre de S. Ex. M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, qui accuse réception des exemplaires du premier numéro du Bulletin de 1859, destinés aux sociétés savantes correspondantes.

Lettre du secrétaire de la société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai, qui réclame, pour cette société le deuxième numéro du *Bulletin* de 1858. M. le secrétaire est chargé de faire droit à cette réclamation.

Lettre de faire part de la mort de M. l'abbé Texier, chanoine honoraire de Limoges, décédé à Bourganeuf (Creuse), le 29 mai 1859. La Société n'avait pas l'honneur de compter M. l'abbé Texier parmi ses associés correspondants; elle n'en apprend pas moins avec un vif regret la mort de cet estimable savant.

Travaux.

M. Léon Renier fait la communication suivante :

Découverte d'un monument dépendant du temple de Rome et d'Auguste a Lyon.

« On sait que, suivant une tradition fort ancienne, et qui paraît avoir été jusqu'ici à peu près généralement acceptée, l'autel de Rome et d'Auguste, élevé par les cités de la Gaule celtique au confluent du Rhône et de la Saône, aurait été situé sur l'emplacement de l'église d'*Ainay*, et que c'est même de là que l'on fait dériver le nom latin de cette localité, *Athanacum*. Parmi les faits cités à l'appui de cette tradition, le principal est l'existence, dans cette église, de

quatre énormes colonnes en granit d'Égypte, que l'on croit être des fragments des deux colonnes monumentales qui décoraient l'autel dont il s'agit et qui sont figurées sur les médailles qui le représentent.

« Il y a quelques années, un de nos confrères, M. Auguste Bernard, a combattu cette tradition et cherché à démontrer que le temple de Rome et d'Auguste était situé plus loin du confluent actuel du Rhône et de la Saône, près de l'église Saint-Pierre ; il s'appuyait principalement sur ce que la plupart des pierres provenant de monuments élevés par l'autorité qui présidait à ce temple, c'est-à-dire, par les *trois provinces de la Gaule*, ont été trouvées, soit dans cette église, soit dans son voisinage[1].

« L'opinion de M. Auguste Bernard fut vivement attaquée par les archéologues lyonnais. On lui objecta qu'aucune des pierres mentionnées par lui ne se trouvait à la place où elle avait été mise par les Romains ; que ces pierres avaient donc été apportées, pour être employées comme matériaux, aux lieux où elles ont été découvertes de nos jours, et qu'elles pouvaient y avoir été apportées de fort loin, ce que l'on ne pourrait, ajoutait-on, supposer pour les colonnes de l'église d'Ainay, à cause de leur volume, plus considérable que celui d'aucune de ces pierres.

« M. Bernard aurait pu répondre que les colonnes de l'église d'Ainay ont été employées *comme colonnes* et non pas comme simples matériaux, et qu'en admettant, ce qui n'est nullement prouvé, qu'elles proviennent de l'autel d'Auguste, les Lyonnais avaient bien pu les aller chercher à une distance d'une demi-lieue pour en orner cette église, puisque les Gaulois avaient pu les faire venir d'Égypte, pour en orner le temple de Rome et d'Auguste, alors qu'elles étaient entières et avaient, par conséquent, un volume et un poids plus que doubles de ceux qu'elles ont aujourd'hui; que les pierres dont il s'agit, au contraire, proviennent

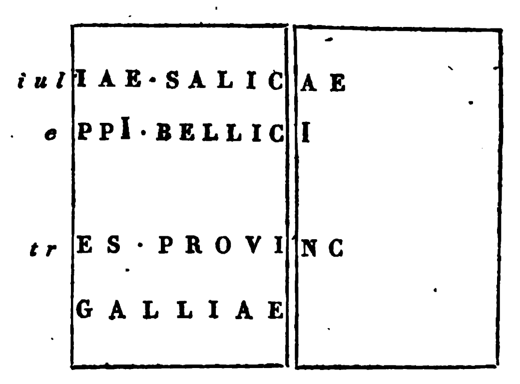
1. Voir la *Revue archéologique*, IVe année, p. 577 et suiv.

certainement de ce temple, les inscriptions qu'on y lit le prouvent suffisamment, et qu'on n'avait eu aucun intérêt à les aller chercher au loin, puisqu'elles n'ont été employées que comme de simples matériaux et que beaucoup même n'ont pas été employées du tout. Ajoutons d'ailleurs que, tandis que ces pierres se trouvent en si grand nombre dans les environs de l'église Saint-Pierre, on n'en a pas signalé une seule dans l'église d'Ainay ou dans son voisinage immédiat, ce qui serait inexplicable, si la tradition devait être maintenue.

« Au reste, une découverte que vient de faire le zélé conservateur du musée archéologique de Lyon, M. Martin-Daussigny, et dont il m'a prié de donner connaissance à la Société, paraît devoir résoudre définitivement la question, puisqu'il s'agit cette fois d'un monument encore subsistant à la place où il a été construit sous les Romains.

« Ce monument a été trouvé sur l'emplacement de l'hôtel du Parc, ancien hospice de l'Aumône générale, à l'angle nord-est de la place des Terreaux, plus loin encore, par conséquent, que l'église Saint-Pierre, du confluent actuel du Rhône et de la Saône et de l'église d'Ainay. C'est un fragment considérable d'un hémicycle ou exèdre, qui n'avait pas moins de 18 mètres de diamètre sur 2m,55 de hauteur. Les fondations étaient intactes ; elles se composaient, suivant M. Martin-Daussigny, d'un *rudus novum* de 25 à 30 centimètres d'épaisseur, recouvert d'une maçonnerie de près d'un mètre, formée de matériaux neufs et granitiques. Cet ensemble solide était destiné à soutenir la base du monument. Trois blocs de cette base, en pierre de *Choin de Fay*, étaient encore *sur leur lit de pose*. De nombreux fragments de la corniche étaient épars alentour sur le sol antique, et parmi ces fragments se trouvaient trois pierres provenant du corps de l'hémicycle. Ces pierres, qui ont 1m,125 de hauteur, portent sur celle de leurs faces qui formait la paroi intérieure du monument des lettres romaines de la meilleure époque ; deux de ces pierres, rap-

prochées par M. Martin-Daussigny, ont fourni une inscription, qui doit se restituer et se lire ainsi :



Juliae Salicae, (conjugi) Eppii Bellici, tres provinciae Galliae.

« Eppius Bellicus, à l'épouse duquel les trois provinces de la Gaule ont consacré cette inscription, était déjà connu par une autre inscription lyonnaise, plusieurs fois publiée d'une manière plus ou moins inexacte, et dont j'ai donné dans la nouvelle édition de la *Recherche des antiquités de la ville de Lyon*, par Jacob Spon[1], une restitution qui se trouve confirmée par cette découverte.

« Cette inscription existait, au temps de Bellièvre et de Simeoni, dans l'église Saint-Pierre, à droite en entrant dans le chœur ; elle était ainsi conçue :

NVMINIBVS
AVGVSTORVM
TI · EPPIVS · BELLIC

Numinibus Augustorum, Tiberius Eppius Bellic[us....

« Ce personnage était probablement un prêtre de Rome

1. Lyon, 1858, impr. de L. Perrin, in-8°, p. 123.

et des Augustes, ou l'un des principaux fonctionnaires de l'assemblée des députés des trois provinces de la Gaule [1], et une inscription en son honneur devait se lire sur l'hémicycle, à gauche de celle de sa femme. Les monuments épigraphiques de Lyon nous fournissent plusieurs exemples analogues; je me contenterai d'en citer un, composé de deux pierres, dont la première seule subsiste encore aujourd'hui, mais qui se voyaient toutes deux, au commencement du XVII[e] siècle, dans le cimetière de l'église Saint-Pierre et au pied du clocher de cet édifice [2].

C · C A T V L *in*	I O		
D E C I M I *n*	O	I V N I	*ae*
T V T I · C A T V L L I *ni*	F I L	D O M I T I O L	*ae... filiae*
T R I C A S S I N · O *m*	N I B	V X O R	*i*
H O N O R I B · A P *u*	D · S V	C A T V L	*lini*
O S · F V N C T · S A C *e*	R D	D E C I M I N	*i. ili. pr. gal*
A D · T E M P L · R O M	· E T		
A V G G · I I I · P R O V · G	A L L		
T R E	**S P R**		

Caio Catullinio Decimino, Tuti Catullinii filio, Tricassino, omnibus honoribus apud suos functo, sacerdoti ad templum Romae et Augustorum duorum, tres provinciae Galliae.

Iuniae Domitiolae,.... filiae, uxori Catullinii Decimini, tres provinciae Gallae.

Tres pr[ovinciae Galliae....

1. Ces fonctionnaires, qui sont souvent mentionnés dans les inscriptions, étaient l'*inquisitor Galliarum*, le *judex arcae Galliarum* et l'*allector arcae Galliarum*. Voy. la nouvelle édition de la *Recherche*, de Spon, p. 144, note 1.

2. Voy. la nouvelle édition de la *Recherche*, de Spon, p. 156.

« On remarquera que, dans l'inscription de *Iunia Domitiola*, le prénom du mari de cette femme a été omis. Il était, en effet, inutile d'y répéter ce prénom puisqu'il se lisait, avec tous les titres de ce personnage, dans l'inscription voisine. On voit par la disposition des lettres de l'inscription de l'hémicycle, que le prénom du mari de *Julia Salica*, y était également omis, ainsi que les titres de ce personnage, ce qui prouve que lui aussi était, sur ce monument, l'objet d'une inscription voisine.

« En dehors et à quelque distance de l'hémicycle dont il vient d'être question, se trouvait, encore en place et aussi *sur son lit de pose*, la partie inférieure d'un piédestal ou d'un autel, sur laquelle se lit l'inscription suivante :

AVGVSTOR
TI · CLAVDIVS
GENIALIS

« Cette inscription n'est pas complète ; elle a perdu ses deux premières lignes, qui devaient être ainsi conçues :

I · O · M
NVMINIB

« Elle devait se lire ainsi :

Iovi Optimo Maximo, numinibus Augustorum, Tiberius Claudius Genialis.

« Je n'oserais affirmer, dit en terminant M. Renier, que les monuments découverts par M. Martin-Daussigny aient été situés dans l'enceinte même du temple de Rome et d'Auguste ou des Augustes ; mais certainement ils formaient une dépendance de ce temple et, dans tous les cas, ils n'en étaient pas éloignés.

« Ces monuments, ajoute-t-il, auxquels les circonstances bien constatées de leur découverte donnent un si grand intérêt pour la ville de Lyon, seront, il y a tout lieu de

l'espérer, prochainement déposés au musée de cette ville. Ils ont été offerts à cet établissement par les propriétaires des terrains de l'hôtel du Parc, et l'on ne peut douter que l'administration municipale, dont tout le monde connaît l'intelligente libéralité, ne s'empresse de fournir à M. Martin-Daussigny les moyens de les placer convenablement sous les portiques du Palais des arts. »

M. Vallet de Viriville communique une matrice de jeton en cuivre, achetée à Chinon, par M. le baron Pichon.

M. de Beaulieu commence la deuxième lecture de son *mémoire sur les antiquités de Bourbonne-les-Bains*.

Séance du 15 juin.

Présidence de M. Huillard-Bréholles, président.

Travaux.

M. Bourquelot signale, d'après Walter, un inventaire du temps de Charlemagne, où on lit la description d'une couronne royale, avec croix suspendue et autres ornements analogues à ceux des couronnes récemment découvertes près de Tolède.

M. de Beaulieu achève la deuxième lecture de son *mémoire sur les antiquités de Bourbonne-les-Bains*. Ce mémoire est renvoyé à la commission des impressions.

M. de Longpérier fait passer sous les yeux de ses confrères, une figurine de Mercure en bronze, qui appartient au musée du Louvre, et qui provient de la collection Durand. Il fait remarquer l'extrême ressemblance de ce petit bronze avec la gravure représentant la figurine trouvée sur l'emplacement du palais du Luxembourg, au commencement du XVIIe siècle, et dont M. de Montaiglon a récemment entretenu la Société. Tout le porte à croire que ce monument qui, après bien des détours, est entré dans la

collection nationale, est celui-là même dont la découverte avait été signalée, et dont la trace semblait depuis longtemps perdue.

Le même membre fait la communication suivante :

SCEAUX DU XIIe SIÈCLE A LÉGENDE FRANÇAISE.

« N'ayant pas assisté à la séance du 12 janvier dernier, c'est dans le *Bulletin* seulement que j'ai pris connaissance de l'intéressante communication faite par notre savant confrère M. Léopold Delisle. Il me semble que le sceau appartenant à M. Barabé mérite d'être étudié. L'inscription qui s'y lit n'est pas très-intelligible au premier aperçu et il est permis, sans doute, d'en reprendre l'examen.

« Il faut d'abord remarquer que les mots ne sont pas



tous séparés les uns des autres par des points ; cette observation est fort importante comme on le verra plus loin. On doit ensuite diviser la légende en deux parties ; la première contenant ces mots : **GE · SVI · VÑ · REI · KI · ICI · VOS · ARP** (*je suis un roi qui ici vous harpe*),

et la seconde : ACEST · ORFEIVRE · M · ETEVIN · E (*cet orfévre maître Etevin est*).

« La première phrase est parfaitement construite. Le verbe *harper* est très-connu :

Quant li hons est de bone vie,
Adonc harpit si bien et chante,
Que les diables tous enchante,
Si com David les enchantoit
Quant pour le roi Saül harpoit [1].

« Il est probable que l'orfévre avait pris pour enseigne le roi David ; et c'est au public que le roi s'adresse en disant *vous*. *Acest* n'indique pas du tout le datif ; il faut le lire en un seul mot : c'est le pronom démonstratif *aqest*, *aquest*, *aquey*, *aquel*, *aqueste*, en provençal, en limousin, en espagnol, *aquo* dans le provençal moderne. De même que, malgré l'absence de points, on ne lit pas en un seul mot GESVIVN, KIICI, il ne faut pas s'astreindre à ne voir qu'un mot dans le groupe METEVIN. *Maître Etevin* donne un sens clair. L'orfévre limousin qui a exécuté le ciboire de Montmajour l'a signé *Magiter Alpais*. Etevin est une forme de *Stephanus ;* on sait que ce nom a produit *Steoens*, *Esteban*, *Estievène* [2] et aussi *Tève* et *Etève ;* le tombeau de *Tève* le duc, qui existait dans l'abbaye de Saint-Martial, est célèbre à Limoges. Sur un émail du XII[e] siècle provenant de l'abbaye de Grandmont près de la même ville, et conservé aujourd'hui au musée de l'hôtel de Cluny, on lit le nom du bienheureux *Etève de Muret*. C'est de *Tève* qu'est dérivé le diminutif *Thévenin* ou *Tévenin* si commun en France.

« La lettre E qui termine la légende est un abrégé de *es*, *ey* ou *est ;* les jetons des XIII[e] et XIV[e] siècles nous ont habitués à des abréviations semblables pour le mot placé à la

1. Gautier de Coinsi, *l.* II, *c.* XIV.
2. « Jehan quens de Nevers mourut le jour de Saint-Estievène. » *Chron. attribuée à Baudouin d'Avesnes. Histor. de France*, t. XXI, p. 176k.

fin de leurs légendes. Le graveur s'arrête là où la place lui manque. Ainsi, on peut citer la légende du jeton de *la malle beste*, qui offre les trois variantes BESTE, BEST, BES; celle par laquelle le jeton déclare être de beau cuivre : *Ge sui de laton bel*, avec les trois variantes BEL, BE, B; la légende DIEX · VOVS · GART . BEAV · S (*beau sire*); la légende IOIE · DESIR · A · L'AMOV-REV · S (*soit*); la légende *Ave Maria gratia plena*, offrant pour le dernier mot les variantes PLENA, PLEN, PLEI, PLE, PLI, PL, PE, P, I. On peut d'ailleurs citer un jeton dans la légende duquel : LOENGE · A DIEV · AVANT · TOVT · E, le verbe *être* est réduit à la seule lettre E.

« La présence d'une légende française sur un sceau du XIIIe siècle gravé pour un particulier n'a rien qui doive étonner. Il n'en serait pas de même s'il s'agissait d'un sceau ecclésiastique. On lit bien : PASSAVANT LE MEILLOR, sur le contre-sceau de Thibaut VI de Champagne, gravé entre 1202 et 1234, puisque le comte ne prend pas, sur le sceau, le titre de roi de Navarre. Dans le cartulaire de l'abbaye des Vaux-de-Cernay on trouve des sceaux français fixés à des chartes de 1242, 1249, 1250, 1260, 1262, 1263, 1266, 1271, 1275, 1280, 1283, 1291. Le contre-sceau d'Isabelle, femme de Raoul de Fougères, porte: SOZ L'ESCV MVN PERE SVNT MI SCRE (*sous l'écu de mon père sont mes secrets*), et il nous est fourni par une charte de 1253, appartenant aux archives de la Manche, titres ds Savigny.

« On conserve aux archives de l'Empire, le sceau de la commune de Compiègne, au revers duquel on lit: CE FV FAIT EN L'AN DE GRACE MCCLIIII. On pourrait encore citer un sceau de 1275 portant le nom de *Mahieu de Roie*, et d'autres de 1293, qui offrent ces légendes : SCEL RÓBIERT SENGNEVR DE WAVRIN ET DE LILERS, et CEST LI SAIVS DE LE FRÃKE VILE DE MAVBVEGE.

« Enfin, j'ai l'honneur de faire passer sous les yeux de la Société la matrice d'un sceau très-bien gravé, que la forme des caractères doit faire attribuer à la première moitié du xiiie siècle, et qui présente cette légende : S METRE GILE LE MASON DE CONCI. Concy est situé dans le département de Seine-et-Oise, près de Villeneuve-Saint-Georges.



« L'orthographe du mot METRE est importante ; elle fait voir, ainsi que le mot MAGITER inscrit sur le ciboire d'Alpais, qu'au xiiie siècle il se manifesta une certaine tendance à supprimer la lettre S dans l'intérieur des mots. Cette tendance se montre encore dans la légende du gros d'argent frappé à Rhodes, vers 1310, par Foulque de Villaret, légende dans laquelle on remarque HOPITALIS, sans S à la première syllabe. C'est un motif de plus pour admettre le nom *Etevin*, nom de baptême, qui, d'ailleurs, sur un sceau du commencement du xiiie siècle, s'explique bien mieux qu'un nom de famille tel que serait *Metevin*. »

M. Bourquelot adopte, comme lui paraissant excellentes, la plus grande partie des explications de M. de Longpérier ; il croit seulement devoir combattre celle qui se rapporte à *maître Etevin*.

« La division, dit-il, de METEVIN en *maître Etevin* ou

Etienne, quoique n'étant indiqué ni par un point ni par un signe d'abréviation, serait à la rigueur possible ; mais elle n'est pas probable et elle n'est pas nécessaire à l'interprétation de l'ensemble. — Cette division n'est pas probable : car, dans la légende du sceau de M. Barabé, si les mots sont réunis ou séparés d'une façon peu régulière, au moins les liaisons n'ont lieu qu'entre des mots complets et n'offrant pour la lecture aucune difficulté, et dans les autres légendes françaises citées par M. de Longpérier, les sigles se présentent à la fin de la phrase et sans que leur interprétation puisse faire doute. Maître Etevin, au contraire, est une lecture subtile, ingénieuse, forcée même, que l'artiste, s'il avait voulu la provoquer, aurait certainement aidée par un point ou par un signe abréviatif. Je ne m'arrête pas à l'absence de *S* dans *Etevin*, qu'on peut trouver singulière, mais qui ne fournit pas une raison dirimante. — Cette division n'est pas nécessaire : en effet, la légende s'explique très-bien en supposant que Metevin est le nom de l'orfévre : *Acest orfeivre Metevin est*. Metevin n'est pas un nom très-ordinaire ; mais il a une forme parfaitement acceptable, soit en langue vulgaire, soit en latin : *Metewinus*, *Medewinus*, *Metwinus* ou *Medwinus*, comme *Ebrowinus*, *Baldewinus*, *Ricwinus*, etc.; et je suis convaincu qu'en cherchant un peu on trouverait des *Metevin* dans les anciens textes, ou parmi les noms actuellement existants. Dans tous les cas je puis signaler le nom de *Metereau*, *Meterellus*, connu au XVII[e] siècle, et ceux de *Methelin*, *Metman*, *Metzinger*, qui se rapprochent beaucoup du nôtre. Ajouterai-je, avec un de nos confrères, que les figures gravées dans le champ du sceau offrent peut-être une sorte de rébus destiné à représenter aux yeux le nom de l'orfévre? Entre David et le personnage frappant avec un marteau sur une enclume, la séparation, la limite, la *mète* pour employer le langage du moyen âge, est formée par un arbuste qu'on peut prendre pour une vigne, ce qui donnerait *Metevin*. — Quant à ce que dit M. de Longpérier de la difficulté qu'il y aurait à ad-

mettre l'existence d'un nom de famille sur un sceau du commencement du XIIIe siècle, je répondrai que le nom de baptême seul, sans indication d'origine, n'aurait indiqué qu'un personnage très-vague. »

M. de Longpérier réplique en ces termes :

« Je suis heureux de ce que notre savant confrère, M. Bourquelot, se soit occupé de la légende du sceau de M. Barabé. Avant de proposer la division de *Metevin* en *M. Etevin*, j'avais cherché soigneusement si le nom *Metewinus* ou *Medwinus* n'existait pas dans notre histoire; mais je me défiais encore de ma science. Je puis dire que si un savant aussi profondément versé dans la connaissance des textes que l'est notre confrère n'a pas réussi à trouver ces noms, cela nous autorise à penser qu'ils n'existent pas.

« Un sceau aussi important que l'est celui de M. Barabé n'a pas été gravé sans motifs; il a dû servir à sceller des pièces d'une certaine valeur. Il émanait donc bien certainement d'un *maître* orfévre, et je ne puis croire que celui qui possédait ce titre eût négligé de s'en parer, surtout quand il s'agissait d'actes authentiques.

« Quant à la suppression de la lettre S, que mon confrère me permette de lui rappeler une petite charte écrite en 1252, dans la Brie, notre pays commun.

Mathieus, sires de Montmirail et de Oisy, à tous çaux qui sont et qui seront salut : sachent tuit que je hée *établi* une Meson Dieu pour hesbergier les povres à la Ferté Gauchier de lez le *Moutier* Seint Romain; et vueil et octroie qu'ele soit franche de toutes choses et de tous servages dessus les liens qui sont ci-dessous nommé. C'est à savoir dès la Maison le Roy *duques* au pignon devant dou *Moutier* Seint Romain, etc. Et en cele Meson Dieu seront scis persones au service des povres, qui tenront la rigle de la Meson Dieu de Nostre Dame de Paris. Les queux persones éliront *Meitre* d'aus mesmes, se cil de la Meson se pueront acorder de persone convenable. Et s'il ne puevent, il éliront de fors tel qui tiengne la rigle devant dite; et soit

rendus de cele Moison, et le présenteront à l'Evesque de Miaus.
Et se il avenoit que l'Evesque le refusast par defaute qui fust au *Meitre* devant dit, il auroient encore la seconde élection de *Meitre* et seroit représentez à l'Evesque, si com il est dit devant. Et se li Evesques refusoit le secont *Meitre* pour la défaute dou *Meitre*, des lors en avant l'Évesque pouroit pourvoir la Meson devant dite à celefois de *Meitre* convenable. Et se cil *Meitres* défailloit de la *maitrise* ou par mort ou par autre cause, des lors les persones de la Meson éliront *Maitre* en la manière devant dite. Ou *témoignage* de la quelle chose j'ai ces lettres confermées de mon scel. Ce fut fait en l'an de l'Incarnation Nostre Seigneur MCCLII, ou mois de Juing, le mercredi après la Nativité Seint Jehan.

« J'ajouterai, en terminant qu'au XIII[e] siècle, on se faisait connaître par sa profession et non par un nom de famille ; et que *Maître Etevin l'orfeivre* ne serait pas un personnage plus vague que *metre Gile le Mason*, dont le nom se lit sur la matrice de sceau que je viens de faire passer sous les yeux de mes confrères. »

LISTE
BIBLIOGRAPHIQUE
DES
OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

Pendant le deuxième trimestre de l'année 1859.

I. — Journaux et revues.

Archives de l'art français, dirigées par M. A. de Montaiglon ; 9e année, 2e livraison, mars 1859, in-8.

Journal des savants, mars, avril et mai 1859, in-4.

L'Institut, 2e section, *Sciences historiques, archéologiques et philosophiques*, 24e année, nos 279 à 281, mars, avril et mai 1859, in-fol.

Revue de l'Art chrétien, dirigée par M. l'abbé J. Corblet, 3e année, nos 4, 5 et 6, avril, mai, juin 1859, in-8.

Revue de la Numismatique belge, 3e série, t. III, 1re livraison ; Bruxelles, 1859, in-8.

La Vigie de Dieppe, numéro du 12 avril 1829, in-fol.

Note de M. l'abbé Cochet, *sur Guillaume de Saane et le collége des trésoriers de Paris*.

Conservatory journal devoted to establishing a Massachussets conservatory of art, science and hiscorical relics, n. 1, 6 et 7, avril et juin 1859, Boston, in-fol.

II. — Publications des Sociétés savantes.

Bulletin de la Société de l'histoire de France, 3e série, t. II, feuille 3.

L'Investigateur, Journal de l'Institut historique, 25e année, t. IX, 3e série, livraisons 290 et 291, janvier et février 1859, in-8.

Congrès scientifiques de France, 25e séance, tenue à Auxerre au mois de septembre 1858; Auxerre et Paris, 1859, 2 vol. in-8.

LOIRE. — *Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du dép. de la Loire*, t. II, livr. 1, 2, 3 et 4 (janvier à septembre 1858); Saint-Étienne, 1859, in-8.

LOIRE (HAUTE-). — *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, t. XX (années 1855-1856); le Puy, 1859, in-8.

LOIRET. — *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, n° 31 (4e trimestre de 1858); Orléans 1859, in-8. Pages 491-532, contenant les tables et la fin du 2e vol.

MAINE-ET-LOIRE. — *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, t. I; Angers, 1858, in-8.

MOSELLE. — *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, t. XXXIX (1857-1858); Metz, 1858, in-8.

PAS-DE-CALAIS. — *Mémoires de l'Académie d'Arras*, t. XXX; Arras, 1858, in-8.

RHIN (BAS-). *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, t. III, liv. I; Strasbourg, 1859, in-8.

SOMME. — *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, t. XVI (2e série, t. VI); Amiens, 1859, in-8.

Catalogue des manuscrits relatifs à la Picardie, conservés

à la Bibliothèque Impériale, par M. Cocheris : Dagny à Guyencourt.

Vienne. — *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, t. XXIV (année 1857) ; Poitiers, 1859, in-8.

Études sur les textes des lois romaines expliquant la destruction des monuments, dans les derniers temps de l'empire d'Occident, par M. de la Marsonnière, p. 65-176.

Recherches sur Airvan, son château et son abbaye, par M. Beauchet-Filleau, p. 177-370.

Découverte du tombeau du cardinal Simon de Cramaud dans la cathédrale de Poitiers, par M. l'abbé Aubert, p. 371-399.

— *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 8e série, 4e trimestre de 1858, feuilles 53 à 59. (fin du volume de 1856 - 1858) : 9 série, 1er trimestre de 1859, p. 1 à 27 ; Poitiers, in-8.

Yonne. — *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, années 1853-1854, 2 vol. in-8.

Bavière. — *Anzeiger für Kunde des deutschen Vorzeit, Organ der germanischen Museums* ; Nuremberg, 1859, nos 3 et 4, mars et avril.

Canada. — *The Canadian journal conducted by the editing committee of the canadian Institute*, nouvelle série, nos XX et XXI, avril et mai 1859 ; Toronto, in-8.

Danemark. — *Antiquarisk tidsskrift adgivet af det kongelike Nordiske oldskrift-Selskab*, 1852-1854 ; Copenhague, 1854, in-8.

— *Annaler for Nordisk oldkindighet og historie udgivne af det kongelike Nordiske oldskrift-Selskab*, 1854 : Copenhague, in-8.

Hesse-Cassel. — *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit. Nach den in offentlichen und privatsammlungen befintlichen Originalien zusummengestellt und herausgegeben*

von dem Römisch-Germanischen Centralmuseum in Mainz, durch dessen Conservator L. Lindenschmit, 1853; Ire part. avec planches.

III. — Ouvrages divers.

BAEKER (L. de). — *Le tombeau de la première reine chrétienne de Danemark*, xe siècle : Paris, 1859, in-8 de 6 p. — Extr. de la *Revue archéologique*.

BERNARD (Aug.). — *Description du pays des Ségusiaves. Supplément :* lettres à M. Guillien et au directeur de la *Revue du Lyonnais*; Lyon, Brun, 1859, in-8, de 63 pages.

BOURQUELOT (Félix). — *Antiquités de Chateaubleau ;* Paris, 1859, in-8. — Extr. du *Bulletin* de la Société.

CARRO (A.). — *Voyage chez les Celtes, suivi d'une notice sur les monuments celtiques des environs de Paris ;* Paris, Durand, 1857, in-8, avec planches.

CHALON (Renier). — *Les seigneurs de Schöneck, à propos d'une monnaie ;* Bruxelles, 1859, in-8. — Extr. de la *Revue de la numismatique belge*.

CHAUDRUC DE CRAZANNES (le baron). — *Notice sur la fondation de la chapelle votive de N. D. d'Alen ou d'Alem, dite de Bonne-Espérance ou de Bon-Secours, entre Castel-Sarrazin et Moissac, et sur le combat livré en ce lieu par le connétable de Sancerre ;* Paris, Derache, in-8 de 11 pages.

COCHERIS (H.). — *Les célébrités laonnoises au moyen âge*, discours prononcé le 2 septembre 1858 à la séance du congrès archéologique tenu à Laon, par la Société des antiquaires de Picardie ; Paris, Aubry, 1859, in-8.

CORBLET (l'abbé J.). — *Note sur une cloche fondue par M. Morel de Lyon ;* Paris, Pringuet, in-8 de 4 pages. — Extr. de la *Revue de l'Art chrétien*.

DELISLE (Léopold). — *Fragments de l'histoire de Gonesse,*

principalement tirés des archives hospitalières de cette commune; Paris, Durand, 1859, in-8. — Extr. de la *Bibliothèque de l'école des Chartes.*

Dusevel (M.-H.). — *Essai historique sur la porte Montrescu et le logis du roi d'Amiens*; Amiens, 1858, in-8 de 23 pages.

Galitzin (le prince Augustin). — *Un mot sur la Russie*; Versailles, 1859, in-8 de 23 pages.

— *Discours historique sur la châtellenie et le château de Chenonceau*, écrit en 1741, par M. de la Chavignières, et publié par le prince Augustin Galitzin. Tours, 1858, in-4. — Extr. des *Mém. de la Société archéologique de Touraine.*

Garnier (J.). — *Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de Picardie* pendant l'année 1857-1858; Amiens, 1858, in-8. — Extr. des *Mém. de la Société des Antiquaires de la Picardie.*

Héricourt (le comte d'). — *Séance publique de l'Académie d'Arras du 25 août* 1858. *Rapport sur le concours d'histoire*; Arras, 1859, in-8. — Extr. des *Mém. de l'Académie d'Arras.*

La Saussaye (L. de). — *Histoire du château de Blois*, 4ᵉ édition; Blois, 1859, in-12.

Levrault — (L). *Villes libres et impériales de l'ancienne Alsace : Landau, étude historique*; Strasbourg, 1859, in-8 de 122 pages.

Maury (Alfred). — *Rapport fait le* 3 *décembre* 1858, *à la Société de géographie, sur ses travaux et sur les progrès des sciences géographiques pendant l'année* 1858; Paris, 1858, in-8 de 111 pages. — Extr. du *Bulletin de la Société de géographie.*

Merlet (Lucien) et Aug. Moutié. — *Cartulaire de l'abbaye de N. D. des Vaux de Cernay de l'ordre de Cîteaux*

au diocèse de Paris, publié aux frais de M. le duc de Luynes, t. II ; Paris, 1858, in-4 avec planches.

— Introduction au même ouvrage ; in-4 de 27 pages.

Robert (C.). — *Denier au temple, frappé à Valenciennes ;* Bruxelles, in-8. — Extr. de la *Revue de la Numismatique belge.*

— *Lettre à M. de Longpérier sur quelques médailles trouvées en Crimée;* Paris, in-8 de 8 pages. — Extr. de la *Revue numismatique.*

Ruelle (Ch.). — *Les Cimmériens d'Homère;* Paris, 1859, in-8 de 67 pages,

Salmon (Ph.). — *Catalogue des manuscrits de l'ancienne bibliothèque de Sens et note explicative;* Paris, Aubry, 1859, in-8 de 15 pages. — Extr. du *Cabinet historique.*

Vallet de Viriville. — *Chronique de la Pucelle, ou chronique de Cousinot, suivie de la chronique normande de P. Cochon relative aux règnes de Charles VI et Charles VII*, restituées à leurs auteurs et publiées pour la première fois intégralement à partir de l'an 1403, d'après les manuscrits, avec notices et notes ; Paris, 1859, in-18.

Vergnaud-Romagnési. — *Tapisserie de Jeanne d'Arc, du musée d'Orléans*, 1859, in-8 de 6 pages.

Wright (Thomas). — *The roman city of Uriconium*, an account of the excavations at Wroxeter near Shrewsbury, during the months of february and march 1859 ; Oxford et Londres, 1859, in-8. — Extr. du *Gentleman's Magazine.*

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 6 juillet 1859.

Présidence de M. Marion, vice-président.

Correspondance.

M. Ribeyre, rédacteur en chef du *Journal de Saint-Quentin*, demande à faire partie de la Société, en qualité d'associé correspondant.

Cette demande n'étant point accompagnée de la formalité prescrite par le deuxième paragraphe de l'article 10 des statuts, la Société ne peut y donner suite.

Travaux.

M. Bourquelot a la parole pour une proposition ; il demande qu'à l'avenir les *Mémoires* de la Société soient publiés, comme le *Bulletin*, par fascicules trimestriels.

Cette proposition étant appuyée par un certain nombre de membres, la Société la prend en considération et en renvoie l'examen à une commission composée des membres de la commission des impressions, de ceux de la commission des fonds et de M. le trésorier. Cette commission

est invitée à présenter son rapport dans le délai prescrit par le règlement; les membres de la Société seront convoqués à domicile, pour la séance dans laquelle devra avoir lieu la discussion de ce rapport.

M. Vallet de Viriville entretient la Société d'une peinture représentant Jeanne d'Arc, acquise récemment par le musée d'Orléans, et sur laquelle le *Moniteur* du 20 juin dernier a donné quelques détails.

M. Devéria fait une deuxième lecture de son *Mémoire sur un ostracon écrit en caractères hiératiques de la* XIXe *dynastie.*

Ce mémoire est renvoyé à la commission des impressions.

M. Egger donne lecture de la note suivante, que lui a remise, pour la communiquer à la Société, M. A. Benoît, juge d'instruction au tribunal de première instance de la Seine.

Le peintre Poussin commentateur d'un verset du prophète Isaïe.

« Isaïe prophétisant la naissance d'Emmanuel, fils d'une vierge, c'est-à-dire la venue du Messie, ajoute (chap. VII, v. 15) : *Butyrum et mel comedet ut sciat reprobare malum et eligere bonum.*

« Les traducteurs et commentateurs de la Bible, tels que Cornelius à Lapide, Tirinus, Menochius, Le Maistre de Sacy, de Carrières, dom Calmet, Vence, et de nos jours, M. Cahen, ont successivement fait de vains efforts pour expliquer, d'une manière satisfaisante, ces paroles du prophète. Ils traduisent en effet et paraphrasent ainsi : « Il ne sera « pas un être fantastique (comme le prétendaient les Mani- « chéens), mais un enfant véritable, se nourrissant comme « tous les enfants, de beurre et de miel. » Puis les uns continuent : « *Jusqu'à ce que* ou *avant que* il soit parvenu à « l'âge où l'expérience a appris à discerner le bien du

« mal »; tandis que les autres disent : « *quoique*, par sa « nature divine, il soit déjà en état de distinguer le mal et « le bien. »

« Quant à dom Martin, auteur d'une *Explication de plusieurs textes difficiles de l'Écriture*, il a gardé le silence sur notre verset, dont les explications connues n'étaient pourtant pas de nature à le satisfaire.

« J'étais porté à croire que le texte devait être traduit littéralement : « Il mangera du beurre et du miel, *afin* « qu'il sache rejeter ce qui est mauvais, et choisir ce qui « est bon; » et que, pour comprendre le sens de ces paroles, il fallait voir dans le miel un symbole de pureté, et dans le beurre, un aliment grossier dont le climat de la Judée développait rapidement la rancidité.

« C'est ce que n'a même entrevu aucun des commentateurs, suivant lesquels, comme suivant les Pères de l'Église, le beurre provient bien de la chair, puisqu'on l'extrait du lait, tandis que le miel, condensation de la rosée, descend des cieux ; mais le beurre n'en est pas moins, à leur avis, le symbole de la maternité et de la douceur, et de même que le miel, il représente le bien par excellence, tandis que c'est le fromage qui représente le péché : *In hac ove, scilicet Christo*, dit Saint-Bernard, *reperies naturam dulcem, naturam bonam et bonam valde, quasi butyrum, non autem coagulum aut caseum peccati.*

« Je pensais donc, contrairement aux idées reçues, que, dans la pensée d'Isaïe, le beurre était opposé au miel comme le mal au bien. Mais je gardais, pour moi cette conjecture, lorsque le hasard m'en a fait une conviction en mettant sous mes yeux une gravure exécutée par Raphaël Morghen, d'après le tableau de Poussin connu sous le nom de *Repos en Égypte*.

« Le sujet de ce tableau est précisément celui de notre verset, qui se lit au-dessous de la gravure. On y voit deux personnages offrant chacun à l'enfant Jésus un aliment, comme pour les lui faire goûter l'un après l'autre. Sans doute l'œil

ne distingue pas nettement la nature de ces aliments, mais de ces deux personnages présentant, d'après notre verset, le beurre et le miel, l'un est l'envoyé de Dieu, ainsi que l'indiquent ses ailes, tandis que l'autre figure l'humanité. C'est évidemment l'homme qui offre, sur une coquille, le beurre, corps solide, produit du lait de ses troupeaux; c'est l'ange qui apporte dans un vase sphérique et présente dans une assiette creuse le miel, corps liquide, produit naturel des abeilles, lesquelles, suivant une opinion commune, étaient un emblème de virginité. L'ange n'occupe que le second plan; c'est l'homme qui, le premier, présente le beurre. L'enfant Jésus, pressentant la mauvaise nature de l'aliment qu'il va goûter, détourne tristement les regards vers sa mère; ses yeux expriment déjà ce vœu que sa bouche formulera plus tard : « Détournez de moi ce calice. » Mais sa mère, joignant les mains, semble par cette attitude, lui conseiller la résignation.

« Poussin est né en France; mais sa vie d'artiste s'est passée presque tout entière en Italie, et il est même mort à Rome, dans cette ville où la science sacrée n'a d'égale que l'orthodoxie. Son exemple suffit à prouver que les artistes se livraient autrefois aux études les plus sérieuses sur les livres saints, et que la peinture et la sculpture peuvent fournir des commentaires non moins précieux que les ouvrages des écrivains. »

M. de Longpérier fait la communication suivante :

Addition au XIII[e] volume du Gallia Christiana.

« En cherchant à expliquer la légende du sceau d'un orfévre, qui avait été apporté à la Société par notre confrère, M. Léopold Delisle, j'ai fait remarquer le droit que nous avions de diviser les groupes de caractères compris entre deux points. Un autre exemple d'un texte écrit dans les mêmes conditions s'offre à nous dans l'épitaphe d'un cha-

noine, tracée, en 1304, sur une lame de plomb, appartenant actuellement au musée du Louvre,

:✝:CIGIST:MAIST
RES:AUBRIS:CHANO
NES:DELAGRĀ:EGL
IZEDEMES:ZDIACRES:KIMORVT:LA
VIGILE:SMATSV:ASETBRE.KAN:
I:OT:MZ:CCC:Z:IIII:AN

✝ *Ci gist maistres Aubris, chanones de la gran eglize de Mes et diacres, ki morut la vigile S. Matsu, an setanbre, kan i ot M et CCC et IIII an.*

« On reconnaîtra que les groupes CIGIST, DELAGRA, EGLIZEDEMES, ZDIACRES, KIMORVT, SMATSV, ASETBRE, doivent être divisés nonobstant l'absence du double point qui figure entre les autres mots. Cette inscription, du reste, est bien rédigée ; les mots de la seconde déclinaison, comme *Albericus*, *canonicus*, *diaconus*, ont conservé l'*s* final, indice du nominatif. L'habitude de mettre cet *s* au premier cas a entraîné le rédacteur à en donner un au mot *maistres*, ce qui est contraire à l'étymologie aussi bien qu'à la règle écrite dans les grammaires du moyen âge. Le mot AN n'a pas d'*s*, parce que placé après le chiffre 1304 il est au nominatif pluriel (*anni*).

« Relativement à la date *kan i ot M et CCC et IIII an*,

on peut remarquer qu'une charte donnée le 30 janvier 1292 par l'évêque de Metz, Bouchard d'Avesne, se termine ainsi : *Kant li milliaires corroit par mil dous cens quatre vins unze ans*[1], et qu'une autre petite pièce, citée par Meurisse[2], porte : *Kant ly milliaires corroit par M et CC et XLIII ans*. Dans ces deux exemples, il y a ici un *s* à *ans*, parce que ce mot est à l'ablatif pluriel (*annis*).

« L'Église célèbre la fête de l'apôtre saint Matthieu le 21 septembre ; le chanoine Aubri était donc mort le 20 de ce mois. La forme donnée au nom de ce saint est curieuse. Elle nous fournit une explication pour les noms de quelques artistes éminents, Quinten et Jan *Matsys* ou *Metsys*, d'Anvers, et Gabriel *Metsu*, de Leyde. Le Louvre possède cinq tableaux de ce dernier, signés *G. Metsu*, et notre confrère, M. Frédéric Villot, a fait observer que c'est l'orthographe constamment relevée par lui sur les œuvres de ce peintre, quoique la forme *Metzu* soit cependant adoptée par la plupart des écrivains[3]. Nous voyons maintenant que *Matsys* et *Metsu* sont des variantes de *Mattheus*, aussi bien que *Mahus* que l'on rencontre gravé sur la monnaie de Matthieu Ier, duc de Lorraine (1138-1176), et *Maçi*, nom d'un chapelain de saint Louis, cité à diverses reprises dans les *Tablettes* de Jean Sarrasin[4].

« Il eût été fort utile de savoir la provenance de cette plaque funéraire ; malheureusement elle est entrée au Louvre avec l'immense collection de M. Durand, sans autre indication que cette note « inscription du xe ou xie siècle, » qui montre bien que le monument avait été peu soigneusement étudié.

« L'épitaphe du chanoine Aubri était accompagnée d'une seconde lame de plomb, attribuée aussi par le rédacteur de

1. *Hist. de Metz*, par les Bénédictins, t. III, preuves, p. 236.
2. *Hist. des évesques et de l'église de Metz*, p. 441.
3. *Notice des tableaux du Louvre, école flamande*, 1853, p. 154.
4. *Rec. des histor. de France*, t. XXI, p. 348 et 349. Cf. p. 328.

l'inventaire de la collection Durand « au x° ou xi° siècle, » et qui porte le texte latin que voici :

Anno Domini M°CCC°IXX° obiit Dominus [*R*]*obertus, decanus majoris ecclesie Metensis, ac Virdunensis canonicus primicerius.*

« On doit remarquer la forme complétement triangulaire de l'V, qui n'est pas commune.

« Le mot *anno* est divisé par des points, et à ce sujet on peut se rappeler la liste de mots ainsi divisés que nous avons relevés sur des monnaies du moyen âge[1]. Nous en pourrions indiquer beaucoup d'autres exemples ; nous nous cententerons de citer les légendes de deux *fiertons* ou poids monétaires portant les noms de deux changeurs ou banquiers du xiii° siècle, HENRIC LE LON . BART et BERTELIN LON . BART[2].

1. *Mém. de la Société*, 1850, t. XX, p. 27 et suiv.
2. *Revue numism.* 1858, pl. XIX, n°s 5, 6.

« Ment en tant qu'abréviation de *Metensis* pourra sembler extraordinaire. Toutefois, comme la lame de plomb a vraisemblablement été recueillie avec celle qui porte le nom du chanoine Aubri, et qu'il est d'ailleurs assez naturel que, sans sortir de la province de Trèves, un doyen de la cathédrale de Metz soit passé à Verdun avec la fonction supérieure de primicier, nous croyons être fondé à voir dans ces lettres l'ethnique de Metz, comme si l'inscription portait Metn.

« On aurait pu espérer trancher la difficulté à l'aide des listes de doyens et de primiciers des églises de Metz et de Verdun, données dans le *Gallia Christiana*. Mais ces listes présentent beaucoup de lacunes. Par exemple, dans la série des doyens de Metz, entre Simon, qui figure dans un acte de 1270, et Nicolas d'Outremont, qui est connu en 1355, il existe un espace libre de 85 ans, dans lequel Robert peut trouver place.

« De même pour les primiciers de Verdun : après Thomas de Blamont, nommé évêque en 1302, on ignore le nom du primicier jusqu'à l'année 1334, pendant laquelle Taleyrand paraît avec cette dignité. Il y aura donc lieu de faire entrer le nom de Robert dans les deux listes ; et cette circonstance donne quelque valeur à l'inscription que je viens de signaler à l'attention de la Société. »

Séance du 13 juillet.

Présidence de M. Huillard-Bréholles, président.

Travaux.

M. Léopold Delisle entretient la Société de découvertes intéressantes que l'on vient de faire à Lieussaint, près Valognes, et qui consistent : 1° en une pierre portant une in-

scription de l'époque mérovingienne; 2° en un cercueil en plomb, orné de médaillons assez élégants, dont le travail offre tous les caractères de l'art gallo-romain. Il fait passer sous les yeux de ses confrères des dessins de ce monument, qui paraît remonter au IVe ou Ve siècle de notre ère.

M. de Longpérier présente quelques considérations sur des cercueils en plomb du même genre; il montre à la Société une plaque appartenant au musée du Louvre et qui provient d'un de ces monuments.

M. E. Grésy a la parole pour lire la note suivante :

Bas-relief représentant Agnès Sorel.

« Je demande la permission de revenir sur une citation que j'ai faite, lorsque j'ai eu l'honneur de soumettre à la Société un bas-relief représentant Agnès Sorel, d'après la vierge de Notre-Dame de Melun. A l'appui de la tradition et des anciens documents qui garantissent l'authenticité de ce portrait, j'avais cru pouvoir ajouter le témoignage de M. Le Payen de Flacourt. On se rappelle que, dans la *Revue archéologique* de 1857, cet archéologue avait signalé l'existence, à Caudebec, de deux vitraux représentant, l'un Charles VII en saint Fiacre, l'autre Agnès Sorel en sainte Catherine, ajoutant que celle-ci offrait la plus grande ressemblance avec la vierge de Melun, aujourd'hui conservée au musée d'Anvers.

« J'ai visité tout récemment l'église de Caudebec, afin de vérifier le fait; j'ai interrogé le curé et les anciens du pays : tous m'ont donné l'assurance qu'il n'existait aucune tradition locale qui pût faire croire à ces travestissements. Dans une monographie de Caudebec, publiée par M. Anatole Saulnier, on trouve une description très-détaillée des verrières de l'église, avec des attributions tout aussi hasardées, il est vrai, mais sans qu'il y soit fait aucune mention de cette singularité historique, que l'auteur n'aurait certai-

nement pas passée sous silence si elle avait eu la moindre créance dans le pays.

« Dans la crainte de céder à une impression de première vue, j'ai fait apporter une échelle et j'ai pris un calque fidèle de la tête de la sainte Catherine dont il s'agit. En comparant ce calque avec celui d'une photographie de la Notre-Dame d'Anvers, vous pourrez reconnaître avec moi qu'il n'y a aucune ressemblance entre les deux figures. Le vitrail de Caudebec, conçu dans le sentiment chrétien du moyen âge, offre le type de la virginité noble et ascétique, aux traits amaigris par la mortification des sens, tandis que la peinture attribuée à J. Fouquet est un modèle de jeunesse et de grâce, dont tout le charme réside dans la finesse et la souplesse des lignes. L'assimilation des traits de Charles VII avec le visage de Saint-Fiacre n'est pas plus soutenable. D'ailleurs si le peintre-verrier avait eu l'intention que lui prête M. Le Payen, ces deux figures ne se trouveraient pas dans des chapelles différentes et à trois travées de distance l'une de l'autre. Rien ne les distingue de la nombreuse série de saints au milieu desquels elles sont confondues, et qui sont tous exécutés dans le même style. L'assertion de M. le Payen de Flacourt me paraît donc tout à fait dénuée de fondement. »

M. Egger fait connaître, par quelques mots d'une analyse rapide, une inscription grecque en vers, dont M. Devéria lui a récemment apporté d'Égypte une empreinte de la part de M. Mariette.

Fibules irlandaises en forme de chenilles.

M. de Longpérier a reçu d'un antiquaire très-distingué de Cork (Irlande), M. John Lindsay, deux dessins coloriés qu'il fait voir à ses confrères. Ces dessins représentent, suivant la légende qui y est jointe, deux antiques amulettes irlandais ; l'un a été trouvé en 1834 près de Doneraile

(comté de Cork), et est conservé actuellement dans le musée de Piltown (comté de Kilkenny); l'autre a été recueilli dans la terre près de Timoleague (comté de Cork), au mois d'avril 1843.

Ces « amulettes » ont la forme de grandes chenilles d'environ 10 centimètres de longueur, très-exactement imitées et incrustées de verres de couleur. On pense en Irlande qu'ils ont été fabriqués comme préservatifs contre la chenille nommée *conach*. « Mais, ajoute M. de Longpérier, nous ignorons sur quelles données cette croyance est fondée, et il se pourrait que ces chenilles eussent servi à décorer des fibules, comme un grand nombre de figurines émaillées représentant divers animaux, qui existent dans les musées archéologiques.

« Il faut remarquer d'ailleurs que la chenille, à cause de la faculté qu'elle possède de ressusciter après avoir été transformée en chrysalide, comme un mort dans son linceul, a été prise pour symbole par les premiers chrétiens. On peut voir dans l'ouvrage du P. Oderici intitulé *Dissertationes et adnotationes in aliquot ineditas veterum inscriptiones*, etc., p. 254, nº 91, une épitaphe ainsi conçue :

IN [*Christo*] BICTRIX Q. — . . . .[1]
QVAE VIXIT ANI . . . .

Au-dessous de laquelle sont figurés un monogramme du Christ dans un nimbe, et une grande chenille. »

M. Renier rappelle à la Société qu'après avoir entendu, il y a quelques mois, une partie du très-intéressant mémoire de M. Michel, *sur les travaux de défense des Romains dans la Dobroudcha*, elle avait décidé que la lecture de ce mémoire serait continuée, et il demande que cette lecture soit mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

1. Le mot *Christo* est exprimé par un monogramme.

M. le président consulte la Société sur la question de savoir si le mémoire de M. Leguay, relatif à une sépulture gauloise découverte à la Varenne Saint-Hilaire, sera inséré dans la collection des *Mémoires*. Considérant qu'une analyse de ce mémoire a déjà paru dans le *Bulletin;* qu'une description du monument découvert par M. Leguay a été publiée par M. Dusommerard, conservateur du musée de Cluny, et que M. Leguay lui-même a, par diverses publications dans les journaux, donné à ses découvertes toute la notoriété désirable, la Société décide qu'il n'y a plus lieu d'insérer le travail dont il s'agit dans ses *Mémoires*, et elle invite M. le président à vouloir bien donner à l'auteur connaissance de cette décision.

Séance du 20 juillet.

Présidence de M. Huillard-Bréholles, président.

Correspondance.

M. Léo Drouyn, de Bordeaux, demande à faire partie de la Société en qualité d'associé correspondant. Il a pour présentateurs MM. Ernest Renan et Léon Renier. M. le président désigne, pour faire partie de la commission chargée de faire un rapport sur sa candidature, MM. E. Leblant, de Longpérier et Grésy.

Travaux.

M. Peigné-Delacourt communique un plan du théâtre de Champlieu, qu'il vient de visiter, et où l'on exécute en ce moment, par ordre de l'Empereur, des fouilles qui ont déjà produit d'importants résultats; il n'est plus permis maintenant de douter de l'origine romaine de ce monument.

M. Brunet de Presle entretient la Société d'une inscrip-

tion égyptienne, qui doit être bientôt publiée par M. le docteur Lepsius, et dont ce savant a bien voulu lui adresser un fac-simile. Cette inscription est bilingue, grecque et égyptienne; la partie grecque est en vers acrostiches, et les lignes de la partie égyptienne présentent aussi un acrostiche, circonstance d'où l'on est en droit de conclure que ces lignes forment également des vers. Ce serait le premier exemple bien constaté de poésie en langue égyptienne, qu'on eût jusqu'ici découvert.

M. le secrétaire achève la lecture du mémoire de M. Michel *sur les travaux de défense des Romains dans la Doboudcha*. La Société décide qu'elle en entendra une deuxième lecture.

BULLE D'ARGENT D'UN RAIMOND BÉRANGER, COMTE DE PROVENCE.

M. de Longpérier fait passer sous les yeux de ses confrères le n° 584 (11 juin 1859) du journal *le Conciliateur* de Tarascon. Ce numéro contient un article intitulé : *Sceau d'argent de Charles II le Boiteux, comte de Provence*, et la figure d'une bulle, assez grossièrement gravée, dont voici la description :

✠ S R BENGARII COMITIS PVINCIE IN TARASCONE. Raimond Béranger à cheval, armé d'une lance et d'un bouclier, tourné à gauche.

Revers. ✠ BEATA · MARTHA · HOSPITA · XRI (*Christi*). Sainte Marthe nimbée, assise, de face, tenant une croix de la main droite et élevant la main gauche.

« Comment, ajoute M. de Longpérier, ce sceau, dont les légendes sont si claires, à s'en tenir à la vignette publiée dans *le Conciliateur*, a-t-il pu être attribué à Charles II? L'auteur de l'article, M. R. de Valori, transcrit ainsi la légende du droit, ou ce qu'il nomme *le premier revers* : S · PRE · CAR : II COMITIS · P · VIII · Cie, in

TARASCONE, et il la traduit ainsi : *Sérénissime prince Charles II, comte de Provence, dans la ville de Tarascon*; en sorte que PRE représente *princeps* apparemment, et que S (sigillum) devient le titre *serenissimus*, qu'on ne s'attendrait certainement pas à trouver ici.

« M. de Valori prend beaucoup de peine pour montrer en quelle occasion la bulle de Tarascon a pu être fabriquée pour le comte Charles II. S'il eût examiné quelques sceaux de Provence, il eût reconnu que le nom de Raimond Béranger comporte une abréviation, B pour BER, de même que P pour PER se trouve dans un grand nombre de textes et d'inscriptions. P̄VINCIE pour *Provincie* est aussi une abréviation qui se voit fréquemment sur les monnaies des XII[e] et XIII[e] siècles. Il suffit de citer le grand sceau de Béatrix de Savoie, portant pour légende : S · COMITISSE · VXORIS · R · BENG · COMITIS · ET · MARCH · PVINCIE · ET · COMITIS · FORCALC....[1].

« Ajoutons qu'en 1146 le comte de Barcelone reçut à Tarascon le serment des États au nom de son pupille Raimond fils de Béranger (*Raimondus Berengarii*). Ce comte mourut en 1166. D'autres Raimond Béranger (1166-1181, 1209-1245) ont été comtes de Provence. Il faudrait étudier les sceaux qui existent dans les archives pour savoir auquel de ces trois seigneurs la bulle doit être définitivement attribuée.

« M. de Valori parlant, dans le même article, de l'église Sainte-Marthe de Tarascon, s'exprime ainsi : « Le portail « du midi, avec sa riche archivolte décorée de rosettes à « feuilles de lierre arrondies, sa façade et sa tour carrée n'y « furent annexés *que sous les Mérovingiens*; ce qui nous en « donne la preuve, c'est que l'église de Saint-Germain-« l'Auxerrois de Paris, *de l'époque de Clovis, roi des Francs*, « est entièrement du même style. »

« Il n'est sans doute pas plus difficile de faire remonter

1. *Trésor de numism., Sceaux des grands feudataires*, pl. XX, n° 2.

au temps de Clovis une construction des XV[e] et XVI[e] siècles que de croire à l'apostolat de Ponce Pilate et de Lazare le ressuscité; aussi est-il à désirer que l'étude de l'architecture comparée du moyen âge fasse en Provence quelques nouveaux progrès indépendants de l'hagiologie méridionale, qui, dans sa forme actuelle, ne paraît pas très-propre à développer la critique. »

M. Renier donne lecture d'une lettre adressée à notre confrère, M. le commandant de La Mare, par M. Lucien Leclerc, associé correspondant de la Société en Algérie. Cette lettre contient la traduction d'un extrait de l'ouvrage d'un géographe arabe du XIII[e] siècle, *Ibn el Ouardi*, ouvrage dont M. Leclerc possède un manuscrit. Il est dit dans cet extrait, qui est relatif à la ville de Tolède, que lors de la prise de cette ville par les Arabes, ceux-ci y trouvèrent des richesses immenses, notamment « cent soixante-dix couronnes ornées de perles, de rubis et de pierres précieuses. » M. Leclerc a pensé, avec raison, qu'il pouvait être intéressant de rappeler, à l'occasion de la découverte du trésor de Guarrazar [1], ce témoignage d'un écrivain musulman d'une date déjà ancienne, et dont le récit peut n'être pas entièrement fabuleux.

Séance du 3 août.

Présidence de M. Huillard-Bréholles, président.

Correspondance.

La société industrielle d'Angers réclame les publications de la Compagnie, qui ne lui sont pas parvenues depuis plusieurs années. Renvoi à M. l'archiviste.

1. Voy. le Bulletin du premier trimestre, p. 68 et suivantes.

Travaux.

M. le président annonce à la Compagnie qu'elle vient de perdre en M. Cartier, décédé à Amboise, le 22 juillet dernier, un de ses plus anciens associés correspondants, et il invite ceux de ses confrères qui ont été plus particulièrement liés avec ce respectable savant, à lui consacrer une notice dans le Bulletin.

M. de Longpérier sait que M. de la Saussaye s'occupe de rédiger une notice biographique sur M. Cartier; il veut bien se charger de la lui demander pour la Société.

M. Huillard-Bréholles rappelle à la Compagnie qu'il a été proposé, conformément au troisième paragraphe de l'artirle 21 du règlement intérieur, de décerner au savant éditeur des *Monumenta Germaniæ*, M. Pertz, le titre d'associé correspondant étranger, et qu'une commission a été nommée pour faire un rapport sur cette proposition; et il annonce qu'ayant été chargé par cette commission de rédiger le rapport dont il s'agit, il est prêt à en donner lecture.

La Société n'étant pas en nombre pour délibérer sur une proposition d'admission, décide qu'elle entendra ce rapport dans sa prochaine séance administrative.

Registre de la confrérie de la Sainte-Chandelle d'Arras.

M. Léopold Delisle signale à l'attention de la Société un registre de la *confrérie de la Sainte Chandelle d'Arras*. Ce manuscrit lui a été communiqué par M. Guesnon, professeur au lycée d'Arras. « C'est, ajoute notre confrère, un volume en parchemin, composé de cinquante feuillets petit in-folio. La partie la plus considérable du manuscrit (f. 3-45) contient la liste des personnes qui ont contribué aux dépenses des banquets de la confrérie depuis l'année 1194 jusqu'au milieu du XIV[e] siècle. Ces banquets, appelés en latin *potus*

et en français *beuées*, avaient lieu trois fois par an : à la Pentecôte, à la Saint-Remi et à la Purification. La première liste est précédée des mots : *Cis papiers fu fais en l'an de l'Incarnation M C et IIII^xx et XIIII, el mois de jugn*. Les listes des dix-neuf ou vingt premières années (1194-1213) paraissent avoir été copiées d'un seul trait, probablement vers l'année 1214. Les autres listes ont été ajoutées par différentes mains, dans le cours du XIIIe et du XIVe siècle. Nous donnons ici, comme exemple, la liste qui se rapporte à la beuée de la Saint-Remi de la quinzième année (octobre 1208):

Baisele Marie.
Tisseran Johans.
Lavendier Simon.
Moriens Adam.
Monci Johans.
Infans Sawale.
Crasse Porée.
Fletenes Girars.
Franbaude Margerie.
Licheus Willaume.
Ostone.
Cauderius.
Godart Wauter.
Mesueresse Awi.
Mercatrix Ala.
Le Loughe Mabile.
Le Cendrier Robert.
Wauberte Gile.
Li Macons Renier.
Diemence Enme.
Decroissant Liejart.
Torsel Maroie.
Eger Bauduins.
Le baron Frabaude.
Leones Johennes.
Fremine Leurence.

« A la fin du volume (f. 46-50), on trouve des statuts, qui ont été copiés par différentes mains, au XIIIe et au XIVe siècle. L'origine de la confrérie est indiquée par les premières phrases de ces statuts :

« Ceste carité tient on de Deu et de Medame Sainte « Marie. Et saves por coi ele fu estorée : por les ardans « qui ardoient del fu d'infer. Ele ne fu mie establie por « lecherie ne por folie; ains i fist Dex tels miracles que, « le jor qu'ele fu estorée, ardoient VII^xx et IIII ardant en « la cité d'Arras. Et puis que en le carité est entrés li con- « frère, ja puis ne il ne ses enfes que il ait n'ardera del fu

« d'infer, ne ne morra de mort soubite s'il foi et creance i a.
« Et trestot li confrère et les consereurs sont ès biensfais de
« l'iglise Medame Sainte Marie, ès messes et ès matines et
« en toutes les ores qui dites i sont, si qu'il le reciurent del
« vesque Lambert, et après del vesque Robert, et après
« del vesque Auvis, et après del vesque Godescal, et après
« del vesque Andriu, et après del vesque Frumaut, et après
« del vesque Pieron et del vesque Raoul et del vesque
« Poncon. Se confrere u consuer muert, etc. »

« D'après ces derniers mots, il est assez vraisemblable que la plus ancienne partie des statuts a été insérée dans le manuscrit sous l'épiscopat de Ponce, qui occupa le siège d'Arras de 1221 à 1228, probablement même avant l'avénement de ce prélat; car les mots *et del vesque Raoul et del vesque Poncon* ont été écrits, après coup, sur un endroit gratté.

« On sait que la confrérie de la Sainte Chandelle était une institution fondée par des jongleurs. Aussi est-elle appelée *le carité Notre Dame des jogleors et des borgois* dans un texte du XIIIe siècle (f. 40 v°, col. 2 du ms.), et le plus ancien chapitre des statuts porte : *Ceste carités est estorée des jogleors, et li jogleor en sont signor, et cil cui il i metent si est, et cui il metent hors n'i puet estre se par els non. Car sor jogleors n'i a nus signorie.*

« Les listes, qui remplissent les quarante-cinq premiers feuillets du registre, doivent donc contenir les noms de beaucoup de jongleurs, et par ce motif elles méritent d'être attentivement dépouillées par les savants qui s'intéressent à notre ancienne poésie.

« M. Guesnon a décidé le propriétaire de ce curieux volume à le présenter à l'administration de la Bibliothèque impériale, qui en a fait l'acquisition. Il est maintenant inscrit au catalogue du *supplément des manuscrits français*, sous le n° 8441. »

Séance du 10 août.

Présidence de M. Huillard-Bréholles, président.

Correspondance.

La société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie fait savoir qu'elle tiendra, le 24 de ce mois, une séance publique à l'hôtel de ville de Saint-Jean-de-Maurienne, et elle invite la Société à s'y faire représenter par quelques-uns de ses membres.

Travaux.

M. le président annonce à la Société qu'elle vient de perdre un de ses membres résidants, M. Maufras; il prie M. de la Villégille de vouloir bien se charger de rédiger une notice biographique sur notre regrettable confrère.

M. de Longpérier annonce à la Société qu'elle a également perdu, il y a quelques mois, un de ses associés correspondants étrangers, M. Costanzo Gazzera, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences de Turin, décédé dans cette ville, le 5 mai dernier.

M. Brunet de Presle lit un mémoire de M. Caro, *Sur les enceintes antiques de la ville de Meaux.*

La Société, après avoir entendu quelques observations de M. de Longpérier, sur les découvertes de médailles gauloises qui ont été faites à différentes époques dans les divers quartiers de la même ville, décide qu'il sera fait une deuxième lecture du mémoire de M. Caro.

Inscriptions romaines relatives a la déesse Rosmerta.

M. Renier communique l'inscription suivante, dont un

fac-simile lui a été remis, il y a quelques mois, par notre savant confrère, M. de Saulcy :

MERCVRIO
ETROSMERTÆ
SACRVM
REGALISET
AVGVSTVSRV
HAEREDESFEBR
VV. ASR. ILN. IM

« Cette inscription, dit M. Renier, a été trouvée par des charbonniers, dans les bois de Chatenoy (département des Vosges) ; elle est aujourd'hui au musée d'Épinal. Les deux lettres du mot ET sont liées au commencement de la deuxième ligne et à la fin de la quatrième, et il en est de même des lettres RV, à la fin de la cinquième ligne.

« Les dédicaces au dieu Mercure et à la déesse Rosmerta, sans être très-communes, ne sont pas non plus très-rares. Celle-ci est la neuvième aujourd'hui connue, et les huit autres ont été trouvées, comme elle, dans la Gaule Belgique. Le musée d'Épinal en possédait déjà deux, provenant de Soulosse, l'ancienne *Solimariaca*[1]. Une autre a été trou-

1. Ces deux inscriptions ont été publiées par M. Jollois, dans sa *Notice sur les fouilles de la fontaine de l'Etuvée*; Orléans, 1826, in-4°, p. 14.

vée à Sion, l'ancienne *Semita Leucorum* ; elle est aujourd'hui au musée de Nancy[1]. Trois ont été découvertes dans le pays des *Treveri*, savoir : une à Wasserbillig, dans le grand-duché de Luxembourg[2], et deux à Nieder-Emmel près de Trèves[3] ; une de celles-ci est conservée au musée de cette ville. Le musée de Manheim en possède une qui provient de Heidelberg[4]. Enfin, la première qui ait été publiée avait été trouvée à Langres ; elle est depuis longtemps perdue[5].

« Sur tous ces monuments la déesse *Rosmerta* est associée à Mercure, et jusqu'ici on n'en a découvert aucun sur lequel elle soit associée à une autre divinité, ce qui rend très-vraisemblable l'opinion des savants qui voient dans cette déesse une *Nundina* gauloise[6].

« Elle semble figurer comme divinité topique, dans l'inscription d'un autel votif découvert à Gissey-le-Vieil, canton de Vitteaux (Côte-d'or)[7]. Mais le texte de cette inscription ne me paraît pas bien certain, et c'est pourquoi je crois devoir le mettre sous les yeux de mes confrères, afin d'appeler sur ce monument intéressant l'attention de ceux d'entre

1. Voy. le mémoire de notre confrère, M. de Beaulieu, *sur les divinités Nundina et Rosmerta*, t. XIII des *Mémoires* de la Société, p. 208.

2. De Florencourt, *Beitræge zur Kunde alter Gœtterverehrung in Belgischen Gallien*, p. 15 ; de Val, *Mythologiæ septentrionalis monumenta latina*, n. 239 ; Henzen, supplément au recueil d'Orelli, n. 5909.

3. De Florencourt, *ibid.* p. 28 ; de Wal, *ibid.* n. 237 et 238.

4. De Florencourt, *ibid.* p. 28 ; de Wal, *ibid.* n. 240.

5. Paul Pétau, *Antiquariæ supellectilis portiuncula*, pl. 21 ; Gruter, p. 50, 9 ; Muratori, p. 50, 6, d'après Bimard, et p. 108, 1, d'après Pétau ; Montfaucon, *Antiquité expliquée*, t. I, pl. 76 et p. 132 ; D. Martin, *Religion des Gaulois*, t. I, pl. 2 et p. 352 ; Orelli, n. 1416 ; Henzen, n. 5907.

6. On sait que l'épithète de *Nundinator* est une de celles que l'on donnait à Mercure ; le musée de Wiesbaden possède un autel consacré à ce dieu avec cette épithète (Klein et Becker, *Inscr. Nassov*, p. 32, n. 46) ; et deux autels semblables ont été trouvés à Trèves (de Florencourt, ouvrage cité, p. 35.)

7. Voy. les *Mém. de l'Académie de Dijon*, 1843-1844, 2e partie, p. 211. Ce monument était alors conservé dans la propriété de M. Guyot-Bidault. Les trois premières lignes sont gravées sur la corniche.

eux qui pourraient avoir occasion de visiter le village où il se trouve. Ce texte est ainsi conçu :

AVG...
DEAE ROSM..
TAE
CNE · COM
INIVS CA
NDIDVS
ETAPRO
NIA AVI
TILLA
V · S · L · M

et il doit se lire ainsi, si l'inscription a été bien copiée :

Aug(usto) [et] Deae Rosm[er]tae.
Cne(ius) Cominius Candidus et Apronia Avitilla
v(otum) s(olverunt) l(ibentes) m(erito).

« L'inscription des bois de Chatenoy a moins d'importance ; elle ne nous apprend rien que nous ne sachions déjà par celles que j'ai citées plus haut. Ce qui en fait à peu près tout l'intérêt, c'est que deux mots y ont été écrits, pour ainsi dire, en surcharge, afin de réparer une erreur du graveur de lettres. Cet artisan avait d'abord ainsi gravé les lignes 4, 5, 6 et 7 :

REGALISET
AVGVSTVS
HAEREDES
V . S . L . M

S'apercevant ensuite qu'il avait oublié les noms de la

personne dont *Regalis* et *Augustus* étaient les héritiers, et ne voulant pas recommencer tout son travail, il se contenta d'employer pour les écrire ce qu'il y avait d'espace libre à la fin des lignes 5 et 6, et entre les lettres de la ligne 7.

« Au lieu de FEBR, à la fin de la sixième ligne, le facsimile porte IEBR. Je pense que la première de ces lettres est une F, que l'auteur de ce fac-simile n'aura pu déchiffrer, ou que le lapicide n'aura gravée qu'à moitié. Je lis, en conséquence, ainsi qu'il suit toute l'inscription :

Mercurio et Rosmertae sacrum.
Regalis et Augustus, haeredes Ruf(ii) Februarini,
v(otum) s(olverunt) l(ibentes) m(erito).

« *Augustus* est un cognomen extrêmement rare et qui mérite d'être remarqué. La lettre initiale du mot FEBRVARINI sert en même temps de finale au sigle RVF, le graveur, gêné par le défaut d'espace, s'étant dispensé d'écrire deux fois de suite la même lettre. Les exemples d'omissions semblables sont fréquents dans les inscriptions romaines de toutes les époques et de toutes les provinces[1] »

Séance du 17 août.

Présidence de M. Grésy, vice-président.

Correspondance.

Son Ex. M. le ministre de l'Instruction publique et des Cultes annonce à la Société qu'il vient de lui allouer, à titre d'encouragement, une somme de 300 francs sur les fonds de son ministère.

1. Voy. Zaccaria, *Istituzione lapidaria*, p. 364; Hagenbuch, *Epist. epigraphic.* p. 553, et surtout Marini, *Arval.* p. 169, et *Iscris. Albane*, p. 120.

M. Edgard Boutaric, archiviste aux archives de l'Empire, se porte candidat pour la place laissée vacante parmi les membres résidants, par la mort de M. Maufras; il a pour présentateurs MM. Huillard-Bréholles et Lacabane.

M. le président désigne pour faire partie de la commission chargée de faire un rapport sur cette candidature, MM. Quicherat, Marion et Bourquelot.

Travaux.

M. le président annonce à la Société qu'un de ses membres résidants, M. Léopold Delisle, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

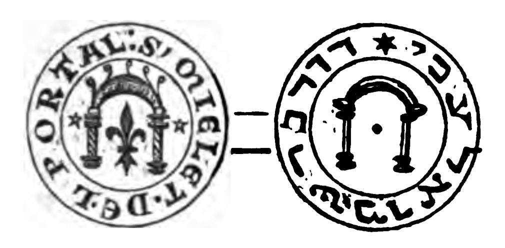
SCEAUX A LÉGENDE BILINGUE, HÉBRAÏQUE ET FRANÇAISE.

M. de Longpérier rappelle qu'il a communiqué à la Société, dans la séance du 14 avril 1858, l'empreinte d'un petit sceau bilingue portant d'un côté la légende S · MASIP CRECHET autour d'un grand croissant accompagné d'un astérisque, et de l'autre, avec le même type, מאציף קרי־שנמ, transcription hébraïque qui nous fait voir que CRECHET doit être prononcé *Créchent* puisque l'N existe dans l'hébreu. « J'avais fait remarquer, ajoute notre confrère, que cette transcription hébraïque, en nous aidant à lire le français, nous fait voir que le type gravé sur le sceau et le contre-sceau, le grand *croissant*, constitue des armes parlantes et fait allusion au nom *Créchent*.

« Voici maintenant la matrice de bronze d'un autre sceau, aussi bilingue, gravé au XIII[e] siècle ou à la fin du XII[e], dans le midi de la France, comme le premier.

« D'un côté, car cette matrice est gravée en creux sur ses deux faces, on lit S' MIELET DE'L PORTAL, *Sceau de Michelet du Portail*, de l'autre צבי שמואל בר דוד,

David fils de Samuel Tzébi. Sur chaque face est représenté un *portail* roman, et, du côté de la légende française, on voit en outre, au centre du portail, une grande fleur de lys.



« Quel rapport peut-il exister entre *Michelet du Portail* et *David fils de Samuel?* Je n'hésite pas à dire que ces deux noms appartiennent à un seul et même individu. Au moyen âge les juifs avaient deux noms, un pour leurs coreligionnaires et un pour les chrétiens. Dans le midi de la France, comme en Italie, les israélites occupaient parfois des postes importants. Au XIIe siècle, le juif R. Jéchiel fut intendant des finances du pape Alexandre III, et quand Benjamin de Tudèle vint à Saint-Gilles, il y trouva R. Abba Mari, fils de R. Isaac, qui était officier du comte Raimon [1].

« Michelet du Portail ou David fils de Samuel était peut-être architecte et avait construit quelque portail auquel il aura dû son surnom.

« Son père Samuel avait pour surnom צבי, *Tzébi*, qui signifie *cerf*, et qu'on lit dans les cimetières juifs, sur les tombes des israélites qui portent les noms si communs de *Hirsch* et de *Cerf*. Les *Actes des Apôtres*, IX, 36, mentionnent une femme de Joppé « nomine *Tabitha* quæ interpretata dicitur *Dorcas*. » C'est là un des exemples les plus anciens qui nous aient

1. Benjamin avait, suivant l'usage oriental, donné le titre de *sultan* à ce comte, que le traducteur Baratier appelle *le gouverneur Damon*. Cette transformation du nom de Raimon ou Ramon de Saint-Gilles s'explique par la ressemblance du ר *resch* et du ד *daleth*.

été conservés de ce surnom, dont on ne fait pas remonter bien haut l'usage.

« Si l'on cherchait avec soin dans les collections et dans les archives publiques du midi de la France, on trouverait certainement d'autres matrices ou d'autres empreintes de sceaux bilingues. Nous appelons sur ce point l'attention de nos correspondants ; il serait curieux de constater par un plus grand nombre de témoignages, que nos israélites méridionaux avaient des sceaux à double face, dont ils se servaient suivant la religion de ceux à qui ils avaient affaire, en choisissant l'un ou l'autre côté de la matrice, qui représentait cependant toujours le type adopté par le propriétaire. »

Nouvelle inscription relative a la déesse Rosmerta.

M. Renier annonce à la Société que, depuis la dernière séance, il a reçu communication d'une nouvelle inscription inédite, relative au dieu Mercure et la déesse Rosmerta. Cette inscription est ainsi conçue :

D · M · ET · RO
SMERTE · D
ONO · DEDIT
ALBVLA
EX · V.OTO
S · L · M

D(eo) M(ercurio) et Rosmerte.
Dono dedit Albula ex voto s(uscepto) l(ibens) m(erito).

Les deux lettres du mot ET sont liées, et l'auteur de la copie communiquée à notre confrère a lu ALBVIA au lieu de ALBVLA.

Cette inscription appartient aussi au musée d'Épinal. Elle provient de Soulosse, et sa découverte porte à dix le

nombre des monuments sur lesquels Rosmerta est associée à Mercure. La manière dont le nom de ce dieu y est abrégé lui donne d'ailleurs un certain intérêt; car elle prouve que dans le culte de Rosmertà l'association dont il s'agit était la règle générale, et que ce n'était que par exception que cette déesse pouvait être quelquefois invoquée seule, comme sur le monument de Gissey-le-Viel.

LISTE
BIBLIOGRAPHIQUE
DES
OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

Pendant le troisième trimestre de l'année 1859.

I. — Journaux et revues.

Archives de l'art français, dirigées par M. A. de Montaiglon; 9e année, 3e livraison, mai 1859, in-8.

Journal des Savants, juin et juillet 1859, in-4.

L'institut, 2e section, *Sciences historiques, archéologiques et philosophiques*, 28e année, n° 282; juin 1859, in-fol.

Revue de l'Art chrétien, dirigée par M. l'abbé J. Corblet, 3e année, n° 7, juillet 1859, in-8.

II. — Publications des Sociétés savantes.

Congrès scientifiques de France, programme de la 26e session qui doit se tenir à Strasbourg du 23 au 30 août 1859, in-4.

Garonne (Haute). — *Mémoires de la Société impériale des antiquaires du midi de la France*; 4e série, t. VII, 3e livraison, p. 243-278; Toulouse, 1859, in-4.

LOIRET. — *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*; 1er trimestre de 1859, t. III, p. 1-95. Orléans 1859, in-8.

MAINE-ET-LOIRE. — *Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire*; XXIXe année, 1858. Angers, 1858, in-8.

— *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*; nouvelle période, t. II, 1er cahier, p. 1-91. Angers, 1859, in-8.

MARNE (HAUTE-). — *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*; n° 11, p. 259-282. Langres, 1858, in-4.

PAS-DE-CALAIS. — *Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique*; 8e année, 30e livraison, avril, mai et juin 1859. Saint-Omer, in-8.

VIENNE. — *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*; 2e trimestre de 1859, feuilles 5 à 9. Poitiers, in-8.

YONNE. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*; 1858, nos 2 et 3, p. 145-469. Auxerre, in-8.

AUTRICHE. — *Mittheilungen des historischen Vereines für Steiermark*; t. VII. Gratz, 1858, in-8.

— *Bericht über die IX allgemeine Versammlung des historischen Vereines für Steiermark am 24 April* 1858. Gratz, in-8,

— *Die steiermærkischen Schüken-Freiwilligen-Bataillone und ihre Leistungen in dem Iahrem* 1848 *und* 1849. Gratz, 1857, in-8.

— *Mittheilungen des historischen Vereines für Krain*, redigirt von Elias Rebitsch; XIIIe année. Laybach, 1858, in-4.

BAVIÈRE. — *Anzeiger für Kunde deutschen vorzeit*, *Organ*

des germanischen Museum; 1859, nos 6 et 7, juin et juillet, col. 201-280. Nuremberg, in-4.

Hollande. — *Handelingen der jaarlijksche algemeene vergadering van de maatschappij nederlandsche letterkunde te leiden gehouden den 19 junii 1856 in het gebouw der maatschappij tot Nut van't Algemeen te Leiden*, in-8, p. 1, 118.

Canada. — *The canadian journal of industry science and art, conducted by the editing committee of the canadian institute*; nouvelle série, n° 22, juillet 1859.

III. — Ouvrages divers.

Anelier (Guillaume). — *Histoire de la guerre de Navarre en* 1276 *et* 1277, publiée, traduite et annotée par Francisque Michel. Paris, 1856, in-4. (volume de la *collection des documents inédits sur l'Histoire de France*, publiée par le ministère de l'Instruction publique.)

Avenel. — *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*; t. II. Paris, 1858, in-4. (*Coll. des documents inédits.*)

Balbo (le comte César). — *La Providence dans l'Histoire*, trad. de l'italien, par le prince Augustin Galitzin; in-8. de 16. p. — Ext. de la *Revue de l'Anjou et du Maine*.

Berger de Xivrey. — *Recueil des lettres missives de Henri IV*; t. VII, 1606-1610. Paris, 1858, in-4. (*Coll. des documents inédits.*)

Bourquelot (Félix). — L'*Italie aux foires de Champagne et de Brie*. Paris, 1859, in-8. — Extr. de la *Revue des Sociétés savantes*.

—Voy. Haton (Claude).

Corblet (l'abbé Jules). — *A-t-on réservé le précieux sang*

dans les siècles primitifs et au moyen âge? brochure in-8. — Extr. de la *Revue de l'Art chrétien.*

DELISLE (Léopold). — Voy. GUÉRARD.

DESJARDINS (ABEL). — *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*; t. I; Paris, 1859, in-4. (*Coll. des documents inédits.*)

DESMOULINS (CHARLES). — *Protestation adressée à la Société française d'archéologie, le 20 janvier 1859, sur les faits articulés par la presse anglaise au sujet des murs de Dax.* Paris, 1859, in-8. — Extr. du *Bulletin monumental.*

— *Rapport sur le mouvement archéologique et littéraire dans la Gironde, de* 1855 *à* 1857. Paris, 1859, brochure in-8. — Extr. de l'*Annuaire de l'Institut des Provinces.*

GALITZIN (le prince AUGUSTIN) — *La Roche-Aymon*; Paris, 1859; in-8. — Extr. de la *Biographie générale.*

— Voyez BALBO (le comte CÉSAR).

GIRARDOT (le BARON DE). *Histoire et inventaire du trésor de la cathédrale de Bourges.* Paris, 1859, in-8. — Extr. du t. XXIV des *Mémoires de la Société.*

GUEIPO (don V. VASQUEZ). — *Essai sur les systèmes métriques et monétaires des anciens peuples, depuis les premiers temps historiques jusqu'à la fin du khalifat d'Orient.* Paris, 1859, 3 vol. in-8.

GUÉRARD (B.). — *Collection des cartulaires de France*, t. VIII et IX. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, publié par M. Guérard, avec la collaboration de MM. Marion et Delisle. Paris, 1857, 2 vol. in-4. (*Coll. des documents inédits*).

HATON (CLAUDE). — *Mémoires contenant le récit des événements accomplis de* 1553 *à* 1582, *principalement dans la Champagne et la Brie*, publiés par M. Félix Bourquelot. Paris, Imprimerie impériale, 1857, 2 vol. in-4. (*Coll. des documents inédits.*)

LENOIR (ALBERT). — *Statistique monumentale de Paris*, 32e et 33e livraisons gr. in-fol. (*Coll. des documents inédits.*)

MARION (JULES). — Voy. GUÉRARD.

MICHEL (FRANCISQUE). — Voy. ANELIER.

RIBEYRE (FÉLIX). — *La paix et l'opinion*; 2e édition ornée d'une carte de l'Italie. Paris, 1859, in-8o.

TEULET (A). — *Lettres de Marie-Stuart, publiées avec sommaires, traductions, notes et fac-simile*. Paris, 1859, in-8.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 5 octobre 1859.

Présidence de M. Huillard-Bréholles, président.

Correspondance.

Lettre de M. Eug. de Lépinois, qui demande à être admis dans la Société, en qualité de membre résidant. Les présentateurs sont MM. Bourquelot et Léopold Delisle. M. le président renvoye cette demande à la commission précédemment désignée pour faire un rapport sur la candidature de M. de Lépinois.

Lettre de M. le général de Creuly, qui fait la même demande. Les présentateurs sont MM. Delamarre et de Beaulieu. Renvoi à une commission composée de MM. Renier, de Longpérier et Le Blant.

Travaux.

M. Huillard-Bréholles fait la communication suivante :

LIEU DE LA NAISSANCE DE SAINT LOUIS ET DATE DE LA FONDATION DU PRIEURÉ DE SAINT-LOUIS, A POISSY.

« Le lieu où Louis IX vit le jour n'a pas été déterminé d'une manière précise par Le Nain de Tillemont, qui se borne à dire : « Ce prince naquit *apparemment* à Poissy, que Philippe-Auguste avait donné à Louis VIII au mois de mai 1209. Il est certain qu'il y fut baptisé. » (Vie de saint Louis, I, 425.) Dans un autre passage, Tillemont ajoute : « Dupleix veut qu'on ait mis le grand autel [du couvent des dominicaines de Poissy] au lieu même où saint Louis était né. *Ce que je ne trouve pas marqué dans les originaux.* » (Ibidem, V, 226.) Depuis Tillemont, la question restée indécise donna lieu à une polémique assez vive engagée entre l'avocat Maillart et le P. Texte, dominicain, controverse que l'on peut lire dans le Mercure de France, février et novembre 1735, juin et décembre 1736. Maillart, se fondant sur des lettres de Louis XI et de Henri IV, qui elles-mêmes ne reposaient que sur une tradition très-vague, prétendait que la Neuville-en-Hez, au diocèse de Beauvais, était le véritable lieu de la naissance de saint Louis, et Montfaucon dans ses *Monuments de la Monarchie française*, t. II, p. 122, adopta un peu légèrement cette attribution. Le P. Texte réclama en faveur de Poissy, au diocèse de Chartres, et entre autres preuves il produisit la charte constitutive du prieuré de Saint-Louis donnée par Philippe le Bel, à Neauphle, au mois de juillet 1304, où l'on trouve ce passage ; « Nos, ad « memoriam revocantes.... intime affectionis zelum quem « egregius confessor beatus Ludovicus, olim rex Francorum « avus noster, ad ecclesiam beate Marie ville Pissiaci, in qua « renatus fonte baptismatis christiane fidei et salutis nostre

« primordia suscepisse dinoscitur et villam ipsam, *origi-
« nis sue locum*, dum presentis vite commodis fungeretur, « habebat, etc. » Le commencement de la pièce précitée renfermant le passage que nous venons de transcrire, fut ensuite imprimé par les auteurs du *Gallia Christiana* dans les preuves du tome VIII, col. 373. Nous ne savons si l'original existe encore; mais nous pouvons en indiquer deux copies complètes, l'une qui se trouve dans le Trésor des Chartres, JJ 2, fol. 42, l'autre qui nous a été signalée par notre savant confrère, M. L. Delisle, dans un manuscrit de la bibliothèque impériale (S. Magl. I [28], fol. 404).

« Maillart eut beau prétendre qu'il fallait distinguer entre le lieu d'origine et le lieu de naissance et chercher à disputer sur le sens de *locus originis*. Il n'eut pas le dessus dans cette discussion, car le P. Texte avait évidemment raison, comme nous allons achever de le prouver.

« Nous rappellerons d'abord un passage de la chronique de Jean de Saint-Victor, publiée dans le dernier volume des historiens de France. On y lit à la p. 635 : « Tunc « etiam (c'est-à-dire en 1298) in crastino sancti Bartholo« mæi apostoli corpus sancti Ludovici levatum est et trans« latum cum gaudio maximo apud sanctum Dyonisium in « Francia.... Tunc Philippus, rex Francorum, in honore « sancti predicti Ludovici avi sui, fecit apud Poissiacum, « *ubi idem sanctus Ludovicus natus fuerat*, ædificari monas« terium egregium et famosum, ibidemque posuit sorores « de ordine Prædicatorum. » Ainsi, suivant cet auteur qui écrivait dans la première moitié du XIVe siècle, saint Louis était bien né à Poissy, et la fondation du couvent de cette ville remontait à l'époque même de la translation du corps du saint roi.

« Voici maintenant une charte authentique et que je crois inédite, qui vient confirmer sur ces deux points le témoignage de Jean de Saint-Victor. Sa date et la compétence du prince de qui elle émane, méritent d'être remarquées. Il s'agit d'un acte par lequel Robert fils de saint

Louis, comte de Clermont et sire de Bourbon, constitue à sa fille Marie, religieuse à Poissy, une dot annuelle de 200 livres parisis, à prendre sur la châtellenie de Moulins. Le commencement de cette pièce est ainsi conçu : « Rober-« tus, filius sancti Ludovici, regis Francorum, comes Claro-« montensis et dominus Borbonesii et Beatrix, ejus uxor, « predictorum locorum comitissa et domina, hec visuris sa-« lutem in Domino sempiternam. Quia serenissimus prin-« ceps Philippus, Dei gratia rex Francorum illustris, devotis-« simus avo suo, beato videlicet Ludovico, quoddam nobile « monasterium sororum inclusarum ordinis fratrum predi-« catorum, ad ipsius gloriosi sancti predicti gloriam et hono-« rem, APUD POISSIACUM, UBI CHRISTI CONFESSOR EXTITIT « ORIUNDUS, fundaverit, secundum regiam magnificentiam « bonis spiritualibus et temporalibus accollendum (*sic*), ad « quod plures nobiles mulieres suorum parentum ac sua « precipua devotione regi regum Jesu Christo se dedicarunt « et imposterum dedicabunt, etc. » Cette pièce est ainsi datée : « Actum anno Domini millesimo ducentesimo nona-« gesimo nono, mense Augusti. » (Arch. de l'Emp., P. 1362[2]., cote 1079 — 1363, cote 1168.) Or il est impossible de croire que Robert de Clermont n'ait pas connu parfaitement le lieu où son père était né ; d'ailleurs les enquêtes récentes auxquelles avait donné lieu la canonisation de Louis IX avaient dû fixer, surtout pour les membres de la famille royale, toute incertitude à cet égard, en supposant que quelque incertitude eût réellement existé. Cette charte de 1299 nous paraît donc établir d'une manière incontestable que saint Louis naquit à Poissy. Elle nous apprend de plus qu'à cette date le monastère des dominicaines de Poissy était déjà fondé, puisque plusieurs nobles femmes et entre autres une princesse du sang royal y avaient fait profession. Les auteurs du *Gallia Christiana*, dont l'opinion a été adoptée par les savants éditeurs du dernier volume des *Historiens de France*, se sont donc mépris en fixant à 1304 seulement la fondation de ce prieuré et en rejetant toute

date antérieure. En effet la pièce de Philippe le Bel signalée par le P. Texte est, comme nous l'avons dit, une charte constitutive et réglementaire, mais non pas le titre originaire de la fondation. C'est même là ce qui ressort de l'acte de Robert de Clermont, qui nous montre que Philippe, après avoir fondé le couvent de Poissy, se réservait dans sa munificence royale de le rendre riche en biens spirituels et temporels. »

M. L. Renier communique à la Société une inscription récemment découverte à Grenoble, et qui présente un double intérêt, comme contenant le plus ancien nom de Grenoble, *Cularo*, et comme fournissant un renseignement précieux sur l'administration financière de la Gaule au temps de l'Empire.

A propos des explications données à cet égard par M. Renier, M. Egger rappelle une inscription funéraire métrique, rapportée d'Égypte par M. Mariette et qui semble attester l'usage de certains concours entre les industries diverses de l'Égypte gréco-romaine ; il annonce l'intention de revenir sur ce sujet devant la compagnie, quand il aura pu s'éclairer par de nouveaux renseignements.

M. L. Renier émet l'avis que la Société envoie à M. Gerhard, son correspondant à Berlin, et rédacteur de l'*Archeologische Zeitung* un exemplaire du *Bulletin* au fur et à mesure de sa publication. Cette proposition est adoptée.

Séance du 2 novembre.

Présidence de M. Huillard-Bréholles, président.

Correspondance.

M. Bertrand Payne, auteur d'un *Armorial de l'Ile de Jersey*, demande à être admis dans la Société, en qualité de membre honoraire.

M. le secrétaire est prié d'écrire à M. Payne, pour lui faire savoir, en lui envoyant un exemplaire du règlement de la Société qu'il ne se trouve pas dans la catégorie des personnes qui peuvent prétendre au titre de membre honoraire ; si M. Payne entend se présenter comme candidat au titre d'associé étranger, il voudra bien envoyer à la Société un exemplaire de son *Histoire des Familles de Jersey*.

M. Ph. Salmon, correspondant, adresse à la Société une copie de la correspondance inédite de l'abbé Lebeuf et de Fenel, chanoine de Sens, au sujet des antiquités découvertes à Montmartre, en 1738. La Société décide qu'elle entendra lecture de cette correspondance.

Travaux.

M. Vallet de Viriville, rapporteur de la commission chargée d'examiner les titres de M. Eug. de Lépinois, candidat à une place de membre résidant, vacante par la mort de M. Maufras, annonce que M. de Lépinois occupe actuellement une position officielle à Clermont (Oise), où il vient d'établir sa résidence ; il demande si, dans cet état de choses, la Société juge que, d'après les termes du règlement, la candidature de M. de Lépinois puisse être maintenue. Après une discussion, à laquelle prennent part MM. Brunet de Presle, A. Maury, Bourquelot, L. Renier et Quicherat, la compagnie, sans prendre une décision sur la question d'application du règlement qui lui est soumise, arrête que M. le rapporteur fera mention dans son rapport de la position de M. de Lépinois, afin que chaque membre soit mis à même de prendre part au scrutin en connaissance de cause.

M. Vallet de Viriville donne lecture à la compagnie d'une note sur un tableau conservé au musée d'Orléans, et dans lequel on a cru reconnaître la figure de Jeanne d'Arc. La controverse relative à cette peinture est consignée dans la *Gazette des Beaux-Arts* des 1er et 15 nov. 1859.

Séance du 9 novembre.

Présidence de M. HUILLARD-BRÉHOLLES, président.

Correspondance.

M. le secrétaire perpétuel de la Société philotechnique adresse à la Société des billets pour la séance générale qui doit être tenue à l'hôtel de ville.

Travaux.

M. F. Bourquelot entretient la Société des nouvelles fouilles exécutées à Bouy, près Provins, au mois de septembre dernier, et des découvertes qu'elles ont produites. Il fait passer sous les yeux de ses confrères une série de dessins représentant les objets en bronze, en fer, en terre cuite et en verre, qui ont été trouvés dans le tumulus de Bouy, et un anneau en bronze auquel sont appendus un anneau plus petit et quatre petites plaques de même métal. La compagnie invite M. Bourquelot à rédiger sur ce sujet un travail détaillé qui pourra trouver place dans le recueil des Mémoires.

A propos de cette communication, M. de Longpérier présente à la Société plusieurs objets en bronze, appartenant au musée du Louvre, et entre autres des boîtes de roues auxquelles sont attachées des pendeloques analogues à celles qui ornent l'anneau présenté par M. Bourquelot, et ajoute quelques explications sur la destination que l'on peut attribuer à ces appendices.

M. J. Quicherat fait connaître à la Société les résultats qu'ont produits les recherches faites depuis un an en Franche-Comté pour la question d'Alésia.

QUESTION D'ALÉSIA.

« J'avais précédemment signalé, dit M. Quicherat, pour expliquer le passage de la Saône par les Romains, l'existence de plusieurs gués entre Mantoche et Gray. L'antiquité du plus large de ces gués, celui d'Essertey, a été constatée par un sondage. Il a été reconnu que le fond de la rivière, très-basse en cet endroit, avait été exhaussé encore par un empierrement artificiel : un glaive en bronze s'est trouvé presque à la superficie de cet empierrement.

« On a exploré dans toute son étendue le mont Colombin, qu'une tradition des plus poétiques signale comme le lieu d'une bataille entre un empereur romain et les Gaulois. Le mont Colombin est la montée pour atteindre la crête du dernier des replis qui sillonnent le massif situé entre la vallée de la Saône et celle de l'Ognon. Il était resté jusqu'à ces derniers temps à l'état d'une vaste lande. On a essayé de le défricher il y a vingt-cinq ans : opération qui, au dire des habitants, a causé la destruction d'une infinité de tumulus. Il en existe encore plus d'une centaine sur quelques parties que la charrue n'a pas touchées.

« Il a été reconnu que, des côtes qui dominent la rive droite de l'Ognon, on a la vue du massif d'Alaise par l'abaissement de la chaîne de collines qui se rattache au mont Poupet. Cette chaîne est le seul obstacle digne de considération qui se trouve interposé entre les deux points, car le Doubs présente un gué qu'on a indiqué, juste en avant de la dépression des collines. L'itinéraire des deux armées est marqué sur presque toute la longueur par des groupes de tumulus. M. Delacroix en a remarqué surtout aux lieux dits Bois-de-la-Récompense et Chêne-de-Fan, entre les communes de Cordiron et de Lantenne.

« Les fouilles entreprises tant sur le massif que sur le pourtour d'Alaise n'ont pas fourni des résultats moins intéressants que ceux des années précédentes.

Dans les tumulus on a continué à trouver presque toujours le mélange d'objets celtiques et d'objets romains, avec l'accompagnement invariable des fragments de cette poterie grossière, à peine cuite ou pas du tout cuite, et cependant travaillée au tour, qui est une marque si reconnaissable et de la nation à laquelle appartiennent les sépultures et de l'époque où elles furent exécutées. On a recueilli quelques pièces qui ne s'étaient pas encore présentées, par exemple : une aiguille gauloise en bronze, qui est percée par le milieu au lieu de l'être par la tête ; une cognée en porphyre vert ; un style en bronze à écrire ; plusieurs couteaux, semblables par la forme aux couteaux gaulois de silex, mais que l'analyse chimique a reconnu être en kaolin, des fragments de bronze posés sur du cuir ayant formé la couverture d'un bouclier qui existait presque dans son entier, mais qui est tombé en poussière lorsqu'on a voulu le retirer de la couche où il reposait. Ce bouclier était au fond d'un monticule entamé l'année dernière et qui n'avait fourni à la première exploration que des cendres mêlées de terre. Un autre tumulus du même genre et encore plus grand a été entamé près du Camp-Cassar. Une tranchée pratiquée par le milieu n'a laissé voir qu'un entassement de cendres de plus de vingt mètres de diamètre, abrité sous un dôme de pierres et recouvert de terre par-dessus.

« Au sud d'Alaise, au lieu dit Camp-Baron, qui forme l'extrémité d'une région où les tumulus se pressent par milliers, il s'en est présenté un où il n'y avait que des objets en fer, avec la trace d'un triple feu allumé à la partie septentrionale. L'analogue avait déjà été trouvé l'année dernière, à l'extrémité opposée du massif d'Alaise.

« Indépendamment des sépultures, M. Delacroix a découvert à la source du Todeure la plus rapprochée d'Alaise, d'immenses terrassements dont la seule destination possible a été de servir à une prise d'eau. La source, qu'on appelle Bellaigue, est la plus abondante du Todeure, la seule qui ne tarisse jamais. Elle sort en cascade d'un fourré qui est re-

présenté sur la carte de l'état-major comme une gorge boisée : ce qui est cause que l'on n'avait pas encore exploré cet endroit ; mais en pénétrant au-dessus de la cascade on a trouvé, au lieu de gorge, une belle prairie où l'eau se réunit par plusieurs bras avant d'opérer sa chute. C'est dans cette prairie qu'ont été établis les travaux en question.

« Sur le bas du lieu dit Charfoinge, à l'ouest d'Alaise, entre des vestiges de retranchements, un tertre, que l'on croyait être un tumulus, a été reconnu pour un four à chaux à double gueule, par conséquent à combustion continue. Il a été chargé à la fois de pierres calcaires et de terre ferrugineuse, de sorte que le produit, étendu d'eau, donnait directement du ciment hydraulique. La construction est en pierres sèches maçonnées de terre, et si ancienne que les parties de chaux grasse qu'on a retrouvées dedans, ont passé à l'état cristallin.

« Enfin en fouillant sous un bourrelet de terre qui ferme le débouché d'un petit pré au sud d'Alaise, sur une étendue de 70 mètres, on est arrivé à un pavement des plus singuliers. Il a 5 mètres de large et est formé de pierres enfoncées de champ, très-serrées les unes contre les autres, avec un parement de pierres à plat sur ses deux bords. Sur le milieu existent deux ornières peu profondes, écartées seulement de 50 centimètres. Cet ouvrage se rattache par une de ses extrémités aux vestiges d'un castellum qui a défendu l'un des flancs du Camp-Baron. Il est à 6 kilomètres de tout groupe d'habitations et juste en face de toutes les issues méridionales de l'antique Alaise. Enfoui de 75 centimètres, il n'avait jamais été connu de personne dans le pays. M. Bial, capitaine d'artillerie, présent à la découverte, a jugé que ce pouvait être une terrasse, probablement blindée à l'origine, à cause du bourrelet de terre qui était par-dessus, et qui fut établie là pour rouler des machines de siége ou pour les mettre en batterie.

Après cette communication, qui donne lieu à quelques

observations de M. Brunet de Presle, M. Quicherat fait passer sous les yeux de la Société une carte où il a marqué la disposition significative qu'offrent autour du massif d'Alaise les lignes de tumulus et les vestiges de retranchements jusqu'à présent reconnus. Il produit aussi des gravures des antiquités recueillies à Amancey en 1839 pour démontrer l'erreur d'un journal quotidien qui a prétendu récemment que ces antiquités avaient le caractère germanique.

M. le secrétaire commence la seconde lecture du mémoire de M. Carro, intitulé : *Topographie primitive de la ville de Meaux*.

Séance du 16 novembre.

Présidence de M. Huillard-Bréholles, président.

Correspondance.

M. Eug. de Lépinois retire sa candidature à la place de membre résidant, et sollicite le titre d'associé correspondant.

Travaux.

La Société, après avoir entendu la lecture du rapport de M. Bourquelot, sur la candidature de M. E. Boutaric et du rapport de M. L. Renier sur la candidature de M. le général de Creuly, procède au scrutin. M. de Creuly ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé membre résidant de la Société.

M. Vallet de Viriville fait un rapport sur la candidature de M. de Lépinois, conservateur des hypothèques à Clermont (Oise). Conformément aux conclusions de ce rapport, M. de Lépinois est élu associé correspondant pour le département de l'Oise.

La Société, après avoir entendu lecture d'un rapport de M. Huillard-Bréholles, sur la candidature proposée de M. Pertz. en qualité d'associé étranger, passe au scrutin sur les conclusions de ce rapport, qui sont adoptées ; en conséquence, M. Pertz est nommé associé étranger de la Société à Berlin.

M. F. Bourquelot, au nom de la commission des impressions, fait un rapport verbal sur le mémoire de M. Th. Devéria relatif à un ostracon égyptien. Conformément aux conclusions du rapport, il est décidé que le travail de M. Devéria prendra place dans le recueil des mémoires de la Société.

M. Quicherat fait passer sous les yeux de ses confrères une épée celtique et des monnaies gauloises découvertes sur les bords du Rhin.

M. Vallet de Viriville fait la communication suivante :

FILIGRANE DE PAPIER AUX ARMES DE JACQUES COEUR.

« J'ai eu déjà l'occasion d'entretenir la Société des figures qu'on remarque dans la pâte des anciens papiers et de l'intérêt qu'ils présentent. Le fragment de papier que je mets aujourd'hui sous ses yeux, appartient à notre confrère M. de Girardot, et provient de la ville de Bourges. Il porte le texte d'une circulaire qui fut envoyée à toutes les élections du royaume, et par laquelle le roi s'adresse aux élus de Bourges afin « de savoir à la vérité quel nombre de feux il y a dans cette élection ». La pièce est datée de Saint-Germain-en-Laye, le 7 mars (sans indication d'année), signée Charles et contresignée *Parent*. Il s'agit certainement du roi Charles VIII et, selon toute apparence, de l'année 1492[1].

« Ce fragment de papier paraît être le quart d'une feuille

1. Le texte de la pièce doit paraître dans une des prochaines livraisons de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*.

ou une feuille in-4°. Il mesure 22 centimètres dans un sens et 15 centimètres et 1/2 dans l'autre, ce qui suppose, pour la feuille entière, un format de papier de 31 centimètres de hauteur, sur 44 centimètres *in plano*. Le filigrane, en supposant la feuille entière divisée en deux feuillets, occupait le centre de celui de gauche, entre deux pontuseaux, distants entre eux de 3 centimètres 1/2. Il consiste dans un écu d'armoiries, sommé d'une petite croix droite et dont il ne reste que les deux tiers supérieurs. Ces armoiries se composent de deux *cœurs* en chef, et d'une fasce chargée de trois coquilles de *saint Jacques*. Que l'on rétablisse *par la pensée*, sur la partie absente de notre papier, un 3e cœur en pointe, et l'on aura les armes complètes de la famille illustrée par le nom de *Jacques Cœur*, le célèbre argentier de Bourges [1].

« L'infortuné financier périt en 1461. Or, d'après la date du texte, la fabrication de ce papier devrait être assez rapprochée de 1492. Les historiens de Jacques Cœur ne nous apprennent pas, du moins à ma connaissance, qu'il possédât ou qu'il eût fondé de papeterie. Mais une telle création est probable, de la part de ce grand économiste, qui ouvrit de nouvelles explorations de mines et qui semble avoir mis la main, dès le XVe siècle, sur la plupart des sources vives du commerce et de l'industrie. La présence de ce filigrane paraît être un argument positif à l'appui de cette conjecture. Il est naturel toutefois de supposer que ce fragment a été fabriqué longtemps après la mort de Jacques Cœur, mais que la manufacture était demeurée la propriété de quelque membre de la famille. »

1. Voyez dans la *Gazette des Beaux-Arts* une suite d'articles avec figures intitulée *Notes pour servir à l'Histoire du papier*; spécialement 2e article, novembre 1859, page 172, fig. 80.

Séance du 7 décembre.

Présidence de M. Huillard-Bréholles, président.

Correspondance.

M. Aug. Bernard transmet à la compagnie une réclamation de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, qui annonce avoir adressé toutes ses publications, à la Société des antiquaires, et n'avoir reçu aucune publication de celle-ci.

M. le bibliothécaire archiviste est prié de prendre des mesures pour qu'il soit fait droit à cette réclamation.

M. le président annonce à la compagnie la mort d'un de ses membres M. Ch. Lenormant, enlevé à la sience au milieu d'un voyage de recherches qu'il accomplissait sur le sol de la Grèce. M. Brunet de Presle, sur l'invitation de M. le président, veut bien se charger de rédiger pour la Société une notice sur la vie et les travaux de M. Lenormant.

Lettre de M. Eug. Boutaric, qui se présente comme candidat à la place devenue vacante de membre résidant.

Travaux.

La Société procède, par la voie de scrutin, au renouvellement de son bureau. Sont élus pour l'année 1860 :

Président, MM Jules Marion.
Premier vice-président, E. Grésy.
Deuxième vice-président, P. Nicard.
Secrétaire, E. Le Blant.
Secrétaire-Adjoint, Devéria.
Trésorier, Brunet de Presle.
Bibliothécaire archiviste, de Montaiglon.

Membres de la Commission des impressions, F. BOURQUELOT, RENIER et EGGER.

Membres de la Commission des fonds, BEULÉ, VALLET DE VIRIVILLE et HUILLARD-BRÉHOLLES.

M. l'abbé de Cagny, correspondant à Ennemain, adresse à la Société les détails suivants sur des fouilles auxquelles il a assisté :

« Dans le cours de l'année 1849, on travailla à la partie de la route départementale qui est comprise entre Ennemain et Saint-Christ (Somme). Je savais que, sur le chemin dont cette route suivait la direction, à 1200 mètres environ d'Ennemain, on avait déjà rencontré d'anciennes ruines, et qu'au même endroit, au milieu de ce chemin, on entendait un retentissement souterrain chaque fois qu'une voiture le traversait; je surveillai donc attentivement le travail. Lorsque les ouvriers défoncèrent le sol pour former l'encaissement de la route, ils trouvèrent à cet endroit une excavation remplie en grande partie de pierres, de tuiles et de poteries, parmi lesquelles je remarquai les objets suivants :

1° La partie supérieure d'une urne d'argile blanche à col étroit, à bord géminé, ayant une anse de forme élégante, et devant avoir une hauteur d'environ 30 centimètres;

2° Un fragment d'urne de même forme, mais bien plus petite;

3° Un fragment d'urne sans anse, en matière plus blanche que les autres, et qui est ornée de ciselures en forme de chevrons;

4° Une belle tuile romaine (blanc foncé), de 45 cent. de long sur 36 de large et 5 d'épaisseur;

5° Enfin de petits coquillages, comme on en rencontre à l'embouchure de la Somme.

Ces objets étaient confondus dans une masse de vases brisés.

« Comment expliquer l'existence de ce souterrain plein de ruines au-dessous d'un chemin pratiqué de temps immémorial ? Je sais, par des recherches locales, qu'autrefois, entre Ennemain et Saint-Christ le sol était couvert de bois dépendants sans doute de la maison royale d'Athies. De là viendrait le nom d'Ennemain (*Nemincum*), habitation de la forêt. Le souterrain en question a pu faire partie d'un antique bâtiment élevé dans cette forêt, dont plusieurs titres signalent le défrichement vers le milieu du XVIe siècle. C'est alors qu'on aura tracé d'Ennemain à Saint-Christ, un chemin direct traversant l'emplacement de l'habitation, ruinée déjà depuis longtemps. Cette maison située à l'écart vers l'occident, n'était pas sans importance si l'on en juge par les vases dont j'ai retrouvé quelques fragments. Mais j'ignore quelle en était la destination. J'ai constaté la découverte d'un autre souterrain à pareille distance d'Ennemain vers le midi et également comblé de pierres, de grès massifs et de fragments de tuiles romaines d'un grain blanc et fin, dont j'ai envoyé un spécimen à la Société.

« Il ressort certainement de ce qui précède qu'un grand nombre de villages de notre pays ont été ruinés dans les temps anciens. Quelques-uns ont disparu sans retour et la plupart des autres se sont relevés à quelque distance, surtout ceux qui occupaient un terrain marécageux à proximité des rivières. Les villes seules ont généralement conservé leur ancienne position.

« On a enfin trouvé en 1859 dans les anciennes fortifications d'Athies (Somme), bourgade d'une très-haute antiquité, un tiers de sou d'or de l'empereur Maurice. La légende du droit et celle du revers : VICTORIA AVG · sont complétement défigurées. La marque VII qui est dans le tiers de XXI, qui se lit sur les sous.

Séance du 14 décembre.

Présidence de M. J. Marion, vice-président.

Travaux.

A l'occasion de la lecture du procès-verbal, M. L. Renier signale à la Société diverses distinctions obtenues par plusieurs de ses membres ; l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, dans sa séance publique du 2 de ce mois, a décerné à M. *Huillard-Bréholles*, notre président, pour son *Histoire diplomatique de l'empereur Frédéric II*, le grand prix fondé par le baron Gobert. Dans la même séance, le prix de Numismatique a été décerné à notre confrère, M. *Beulé*, pour son ouvrage sur les *Monnaies d'Athènes ;* enfin MM. *d'Arbois de Jubainville*, *de Beauvillé*, *Moutié*, *Bizeul*, *Auguste Bernard*, *Doublet de Boisthibault*, *De la Quérière*, *Lepage*, ont obtenu au concours des Antiquités nationales, les cinq premiers des médailles, les trois autres des mentions honorables ; une mention très-honorable a été accordée à feu M. *de Fréville*, pour son *Histoire du commerce maritime de Rouen.*

M. Egger rappelle, de son côté, que MM. *L. Renier* et *E. Renan*, membres de la Société, viennent d'être nommés membres correspondants de l'Académie royale des Sciences de Berlin.

Enfin M. Brunet de Presle annonce que l'Institut égyptien qui vient d'être constitué à Alexandrie sous les auspices du vice-roi, compte parmi ses membres fondateurs notre confrère M. *Aug. Mariette*, qui en a été nommé vice-président.

M. Peigné-Delacourt soumet à la Société une tuile romaine à rebords de grande dimension (50 cent. sur 38), et d'une parfaite conservation, des fragments de plaques d'argile cuites, striées sur une de leurs faces, un massif de bri-

ques et de mortier réduites par le feu à l'état de laitier, et le dessin d'un fragment de colonne orné d'imbrications lancéolées, qu'il attribue à l'époque des Antonins. Tous ces objets ont été découverts près d'un point où la voie romaine d'*Augusta Suessionum* à *Samarobriva*, indiquée dans l'itinéraire d'Antonin, traversait autrefois la rivière d'Oise, et où un bac sert encore de communication aux villages situés sur les deux rives. Ce lieu, qui porte aujourd'hui le nom de *Bac à Bellerive*, et qu'on trouve désigné dans les anciennes cartes sous celui de *Bac à Bairy* ou *à Berry*, avait paru depuis longtemps à M. Peigné-Delacourt être le *Castrum Barrum*, où, suivant l'*Historia Epitomata* de Frédégaire, Childéric se rencontra avec son fidèle Wiomade. Il y avait remarqué un fossé formant, avec l'Oise d'un côté et le Matz de l'autre, une enceinte étendue et ayant pu servir à la défense du passage de la rivière. La découverte en cet endroit, à la suite d'une fouille dirigée par M. Peigné-Delacourt, des objets antiques qui viennent d'être signalés, et en même temps de pans de murs en moellons alternant avec des briques, de tuiles nombreuses, de tombeaux élargis vers la tête, de chambres pavées en blocage couvert d'un enduit en manière de stuc, ont confirmé notre confrère dans son opinion. Les débris et les constructions qu'il a retrouvés auraient appartenu, suivant lui, à un établissement fortifié, qui, à l'époque gallo-romaine, avait pour destination de protéger le passage de l'Oise, et cet établissement serait celui-là même que les chroniqueurs mérovingiens appellent *Castrum-Barrum*, et que Ruinart incline à placer à Bar-le-Duc.

A l'occasion de la communication faite par M. Peigné-Delacourt, une discussion s'élève sur l'usage qui paraît s'introduire aujourd'hui du mot *oppide* pour traduire le mot latin *oppidum*, en ce qui concerne la Gaule. Les avantages ou l'inutilité de cette expression nouvelle sont successivement soutenus par MM. Quicherat, Bourquelot, Egger, de Creuilly et Brunet de Presle.

M. E. Le Blant fait passer sous les yeux de la Société une pierre gravée au sujet de laquelle il donne les détails suivants :

EXPLICATION D'UNE PIERRE GRAVÉE.

« Cette disposition des esprits qui entoure d'un puissant prestige les pratiques mystérieuses attribuait, chez les anciens, une valeur surnaturelle à des mots dépourvus de sens. C'était avec des paroles bizarres que s'opéraient les évocations, et les simples, dit saint Jérôme, s'étonnaient et tremblaient à entendre prononcer des formules étranges[1]. La magie usa largement de ces grossiers prestiges et les légendes inintelligibles jouèrent un grand rôle dans les enchantements[2]. L'emploi des amulettes portant des inscriptions mystérieuses se perpétua au moyen âge et le *Corrector Burchardi* contient encore un article où le confesseur interroge le pénitent sur ce péché des temps antiques : « Fecisti phylacteria diabolica vel caracteres diabolicos?[3] »

« Nous possédons un nombre considérable de ces bizarres phylactères dont Passeri et Macarius ont publié une large série[4], et l'on ne peut se défendre de regretter que tant de monuments écrits demeurent inexpliqués et souvent même inexplicables.

1. Ad Theodoram viduam, *Epist.* LXXV, n° 3. « ...Armagil, Barbelon, Abraxas, Balsamum et ridiculum Leusiboram, cæteraque magis portenta quam nomina, quæ ad imperitorum et muliercularum animos concitandos, quasi de hebraicis fontibus hauriunt, barbaro simplices quosque terrentes sono; ut quod non intelligunt plus mirentur. » Cf. Euseb. *Præpar. evang.* L. IV, c. 1, l. V, c. x, et Tacit., *Histor.* I, 22.

2. Apul. *Metam.* L. III. « ...Et ignorabiliter laminis litteratis. » Cf. la note suivante.

3. C. LXXX, dans Wasserschleben, *Die Bussordnungen*, p. 648. Saint Augustin disait de même : « Auguria non observent, phylacteria et caracteres diabolicos nec sibi nec suis suspendant. » (*Sermo* CLXIII, De tempore.)

4. *Thesaurus gemmarum astriferarum*, t. II, p. 221-286. Florentiæ, 1750, in-fol.; *Abraxas, seu apistopistus.* Antwerpiæ, 1657, in-4°.

« Avant donc de confondre dans leur nombre les inscriptions de pierres gravées qui, au premier abord, semblent inintelligibles, il importe d'étudier ces légendes et d'examiner avec soin si leurs caractères, incohérents en apparence, ne représentent point, par exemple, les sigles d'une formule connue.

« C'est ainsi que je crois retrouver l'abréviation des mots Εἷς Ζεὺς Σάραπις dans les lettres sans suite que porte un jaspe rouge de ma petite collection.



« La condition naturelle des sigles est de représenter des formules d'un usage tellement répandu que les premières lettres des mots suffisent à les faire reconnaître. Or, rien n'est plus fréquent, sur les pierres gravées, que l'acclamation dont je parle [1].

1. Voici l'indication des monuments qui me sont connus :

1° Jaspe, tête de Sérapis ; autour l'inscription ΕΙΣ ΖΕΥΣ ΣΑΡΑΠΙΣ (Spon, *Miscell.*, p. 87; *Corpus inscript. græc.*, n° 7041).

2° Sérapis debout, tient un sceptre ; à ses pieds Cerbère ; autour l'inscription ЄΙC ΖЄΥC CΑΡΑΠΙC. (Montfaucon, *Antiq. expl.*, t. II, pl. 121, n° 4 ; De la Chausse, *Mus. rom.*, sect. I, tab. 63 ; Corsini, dans les *Symbol. litter.*, t. VII, p. 157 ; *Lettres* de Cuper, p. 199 ; Cannegieter, *De Gemma Bentinckiana*, p. 7 ; *Corpus inscr. gr.*, n° 7042.)

3° Jaspe rouge, tête de Sérapis ; autour, l'inscription ЄΙC ΖЄΥC CЄΡΑΠΙC (Winckelmann, *Cabinet Stosch*, p. 41 ; Toelken, *Verzeichniss der antiken vertieft geschnittenen Steine der Königlich Preussischen Gemmensammlung*, p. 19 ; *Corpus inscr. gr.*, n° 7044)

4° Pâte de verre. Sérapis assis, tient un sceptre de la main gauche ; la main droite appuyée sur Cerbère. Inscription ; ЄΙC ΖЄΥC CЄΡΑΠΙC (Winckelm., p. 83 ; Raspe, *Catalogue*, n° 1506 ; *Corpus inscr. gr.*, 7042.).

5° Héliotrope. Mercure criophore, au revers : ЄΙCΖ || ЄΥCC || ΑΡΑ|| ΠΙC (Gori, *Thes. gemm. astrif.* t. I, tab. 87, t. II, p. 127.)

6° Horus et Anubis avec l'inscription ЄΙCΖЄΥCCΡΑΠΙC ; au re-

« D'un autre côté, le système d'abréviations suivi par les anciens n'a rien qui semble s'opposer à l'admission de ma conjecture. »

« Le mot IC [1], écrit tout entier, pour l'oreille, si ce n'est pour les yeux, n'a point été abrégé, à raison de son peu d'étendue ; c'est ainsi que, sur les médailles, le mot OB

vers, une inscription basilidienne (Gori, t. II, p. 270, n° 115, ex Museo Cappello, n° 22 ; Montfaucon, *Palæogr. gr.*, p. 178. Matter, *Hist. du gnosticisme*, pl. III, n° 4.

7° Harpocrate ; au revers : ЄIC ZЄYC | CAPAΠIC | AΓION | ONOMA | CABAω | ΦωC | ANATOΛH | XΘωN (Burmann, *Anthologia*, t. II, p. 619 ; Cannegieter, *Gemma Bentinck.* p. 12 ; Raspe, n° 1490).

8° « Conspicatus sum eamdem inscriptionem in jaspide » (Canneg., *Gemma Bentinck.* p. 7).

9° Jaspe rouge, buste de Sérapis ; autour, l'inscription : ЄIC ZЄYC CAPAΠIC (J. Dubois, *Description des antiquités composant la collection de J. F. Mimaut*, Paris, 1837, in-8, p. 89).

10° Jaspe rouge, buste de Sérapis sur un navire, avec l'inscription : ЄIC ZЄYC CЄPAΠIC (Raspe, n° 1474). Peut-être cette pierre que Raspe cite comme appartenant au roi de Prusse fait-elle double emploi avec la troisième de celles que j'indique.

11° Cornaline de ma collection :



12° Onyx, collection Signol. Buste, autour l'inscription : IC ZC NΔΔϘON.... (quid?)

13° Sur une lame de plomb : ЄIC ZЄYC CЄPAΠIC (Akerblad, *Iscrizione greca sopra una lamina di piombo*, Roma, 1813, p. 244 ; *Corpus inscr. græc.*, 7042. Cf. n° 6002 c.).

1. Ce mot est écrit de même sur la cornaline dont je viens de donner la figure.

figure *in extenso* avec les deux sigles C. S. dans la formule *ob cives servatos*[1]. Le Z qui représente le monosyllable Ζεὺς rentre dans la condition commune. En ce qui touche les lettres CPΠ où je crois voir l'abréviation de CάPaΠις, rien de plus fréquent, dans les bas temps, que d'exprimer ainsi un mot par ses principales consonnes[2].

« Je n'ai point à m'étendre ici sur l'identification connue de Jupiter et de Sérapis ; il me suffira de rappeler, qu'en même temps que sur les pierres gravées, elle apparaît dans ce vers orphique cité par Julien l'Apostat :

Εἷς Ζεὺς, εἷς Ἀΐδης, εἷς Ἥλιός ἐστι Σάραπις[3].

« Je terminerai par quelques mots sur la forme même de l'acclamation.

« Εἷς s'emploie ailleurs encore pour exprimer l'identification ; c'est par ce mot qu'une pierre basilidienne établit un lien de syncrétisme entre plusieurs divinités[4].

« Un anneau du musée de Leyde et une pierre sépulcrale

1. Voir entre autres les médailles de Caligula et de Galba. On trouve encore sur les monnaies de Néron et d'Agrippine cette autre légende conçue dans le même système : EX S C.

2. Marini, *Fratelli Arvali*, p. 575 ; Dionysius, *Criptæ Vaticanæ*, tab. XXV ; *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, n° 47, t. II, n° 546, etc.

3. *Oratio* IV, In Solem regem. Plusieurs des pierres gravées que j'ai citées témoignent, comme ce vers, de l'identification de Sérapis et de Pluton.

4.

ЄΙCΒΑΙΤ
ЄΙCΑΘѠΡΜΙ
ΑΤѠΝΒΙΑЄΙC
ΔЄΑΚѠΡΙΧΑΡЄ
ΠΑΤЄΡΚΟCΜΟΥΧΑ
ΙΡΘΡΙΜΟΡΦЄΘЄΟC

Letronne, *Inscr. grecques de l'Égypte*, pl. XV, n° 3 ; Wilkinson, *Manners and customs*, t. IV, p. 232 ; *Catalogue of the collection of antiquities formed by B. Hertz*, London, 1851, in-4, p. 71 ; *Corpus inscr. græc.* n. 4971.

découverte près d'Alep, portent ces mots qui rappellent une parole du Seigneur [1] :

ЄIC ΘΡΕΟC[2]

ЄIC ΘЄOC KE O XPICTOC AYTOY[3]

« Employé dans les acclamations, le mot εἷς présente encore parfois un autre sens ; il sert alors à exprimer l'idée d'unité absolue.

ЄIC AΓIOC ЄIC KYPIOC IHCOYC XPICTOC

lisait-on sur une croix au temps de Codinus [4].

« Un fait historique établit cette autre signification. Dans les déchirements de la persécution arienne, Libère avait été envoyé en exil. Sollicité par les fidèles, Constance annonça l'intention de rappeler le saint Pontife, si ce dernier consentait à partager avec Félix le gouvernement de l'Église.

« La lettre de l'empereur, rapporte Théodoret, fut lue « au peuple dans l'amphithéâtre et les spectateurs s'écrièrent « que Constance avait raison. Divisés par les factions du « cirque, les citoyens, disaient-ils, auraient ainsi un évêque « pour chaque couleur. Après s'être raillés de la sorte, tous « s'écrièrent d'une voix : Εἷς Θεός, εἷς Χριστός, εἷς ἐπίσκοπος ! « Il n'y a qu'un Dieu, il n'y a qu'un Christ, il n'y a qu'un « évêque ! [5] »

M. Brunet de Presle continue la lecture du manuscrit de M. Carro, relatif à la topographie primitive de la ville de Meaux.

1. Joh., X, 30.

2. Εἷς Θεὸς Χριστός. Janssen, *Musei Lugduno Batavi inscriptiones*, p. 63, « In sphragide ænea ex Ægypto. »

3. *Corpus Inscript. græc.*, n° 9154.

4. *De signis*, éd. de Bonn, p. 28. Voir encore dans Toelken, *Verzeichniss*, p. 456, n° 127, la pierre portant ЄIC ΘЄOC, et le *Corpus inscr. græc.*, n° 8945.

5. *Hist. eccl.*, l. II, c. 17 ; voir encore *Epist. ad Ephes.* IV, 5 ; les acclamations populaires lues en 536, au concile de Constantinople, Act. V (Labbe, t. V, p. 204 et suivante) et la *Passio beat. martyr. sub Hunerico*, c. III, dans le Victor Vitensis de Ruinart, p. 55.

Séance du 21 décembre.

Présidence de M. Huillard-Bréholles, président.

Travaux.

M. Le Blant lit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner la candidature de M. Léo Drouyn, au titre d'associé correspondant. On passe au scrutin sur les conclusions du rapport, qui sont adoptées; en conséquence M. Léo Drouyn est proclamé associé correspondant à Bordeaux.

M. Léon Renier fait, au nom de la commission des impressions, un rapport verbal sur les dissertations : de M. Edmond Le Blant, *sur les Inscriptions de l'autel du village de Minerve*, de M. d'Arbois de Jubainville, *sur les Voies romaines de l'arrondissement de Bar-sur-Aube*, et M. Dugas de Beaulieu, *sur les Antiquités de Bourbonne-les-Bains;* la commission propose l'insertion de ces trois dissertations dans le prochain volume des Mémoires de la Société. Ces propositions sont mises aux voix et adoptées par trois scrutins successifs.

M. Guérard, correspondant à Nantes, lit une notice sur les chants populaires de la Bretagne et du Poitou, dont il a entrepris le recueil et la publication.

M. Vallet de Viriville communique le dessin des deux landiers, au sujet desquels il donne les explications suivantes :

Il existe au château de Poiriers, près Vendôme (Loir-et-Cher), une paire de landiers, ou chenets de cuisine, dont la figure est jointe à cette note. Ce meuble, en fer forgé, se compose d'une tige hexagone, ayant pour points d'appui un pied (*g*) et une queue (*d*); et couronnée par une espèce de corbeille (*a*). Le pied offre une courbe très-évasée, qui aboutit à deux amortissements latéraux (*h. h.*). Une arcature trilobée subdivise cette courbe.

« La corbeille (*a*) est formée de quatre branches torses, ou nervures, qui ne manquent pas d'élégance. Cette cor-

beille était destinée à recevoir intérieurement une seconde corbeille plus mince et d'un tissu serré, ou réchaud, que l'on remplissait de charbon ou de braise. Ce réchaud portait ensuite un vaisseau de cuisine quelconque, propre à la cuisson des mets.

« Au-dessous de la corbeille, une oreille ou languette mobile (*b*), s'articule sur un crochet coudé (*e*). Cette languette est ornée d'une coquille ; elle présente, à droite et à gauche de cette coquille, un double vide. L'appendice dont il s'agit servait à saisir le landier, pour le transporter, et aussi à suspendre la cuiller à pot, la fourchette et les autres ustensiles de cuisine.

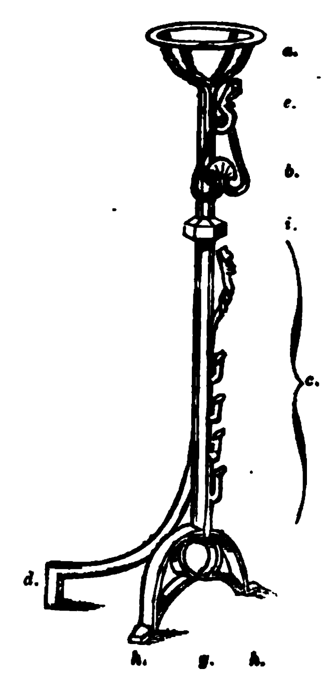
« Une pomme (*i*), placée au-dessous, circonscrit la tige comme un anneau. Elle contribue à l'équilibre en même temps qu'à la décoration du landier.

« Vient ensuite, en descendant, la crémaillère (*c*) ou porte-broches. Cette pièce, indépendante, est appliquée et boulonnée sur la tige. Elle se compose d'une tête, ouvragée et sculptée, puis de quatre crochets de crémaillère placés l'un au-dessus de l'autre.

« M. Viollet-Leduc, dans son *Dictionnaire du mobilier*, 1858, in-8°, page 136, fig. I, a reproduit un appareil culinaire, complet et en action, où l'on remarque une paire de landiers très-analogues aux nôtres. Le specimen qu'a représenté M. Viollet-Leduc, existe en original au musée de Cluny, sous le n° 2380. Cette collection en possède un autre exemplaire assez analogue. J'ai vu l'année dernière une quatrième paire de chenets, à peu près semblables, dans une hôtellerie à Morte-Fontaine (Oise). Les chenets, de cette forme, ne sont pas très-rares, en certaines provinces, dans les demeures particulières.

« Quant à l'âge des chenets de Poiriers, la tradition prétend qu'ils sont aussi anciens que l'habitation. Or, la chapelle, qui subsiste intacte, de la construction *primitive* porte manifestement avec elle la date de la Renaissance ou du règne de François Ier.

« Je rappellerai, ici, que, dans le livret du musée de Cluny, les landiers placés sous le n° 2380, et dont j'ai noté l'analogie avec ceux de Poiriers, sont indiqués comme appartenant au XVIe siècle. »



M. de Longpérier présente à la Société une figurine en bronze réprésentant une déesse Panthée; il entre dans quelques détails sur les représentations du même genre que l'on voit dans divers musées de l'Europe.

LISTE

BIBLIOGRAPHIQUE

DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

Pendant le quatrième trimestre de l'année 1859.

I. — Journaux et revues.

Archives de l'art français publiées par M. Anatole de Montaiglon. 9e année, 4e livraison, 15 juillet.

Documents, t. VI, feuilles 18 et 14.
Abecedario di Mariotti : Sodoma-Terni.

La table chronologique des pièces contenues dans les cinq premiers volumes des documents a été donnée dans les quatre derniers numéros du *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 3e série, t. II, feuilles 9 à 12.

L'Institut, 2e section ; 24e année.
Nos 283-284. Juill.-août 1859.
No 285. Septembre 1859.
No 286. Octobre 1859.

Journal des savants, nos d'août, septembre octobre, novembre 1859.

Revue de l'art chrétien dirigée par M. l'abbé Corblet. 3e année, nos 8, 9, 10, 11, 12, août-décembre 1859, in-8.

La Vigie de Dieppe. Mardi 19 juillet 1859.

Contenant un article de M. l'abbé Cochet sur une nouvelle découverte d'antiquités faite à Pitres (Eure) en 1859.

II. — Publications des Sociétés savantes.

— *Bulletin de la Société de l'histoire de France*. 3e série, t. II, feuilles 4-11.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique, 25e année, t. IX, 3e série, 296 et 297e livraisons. Juillet et août 1859.

Aube. — *Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*. Nos 49 et 50. 1er et 2e trimestres de l'année 1859, pages 1-100. Troyes, 1059, in-8.

Charente.— *Annales de la Société d'agriculture, arts et commerce du département de la Charente*. T. XLI, nos 1 et 2. Janvier à juin 1859, p. 1-79. Angoulême, 1859, in-8.

Hérault. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*. 2e série, t. I, 2e livraison, p. 83-324. Béziers, 1859. in-8.

Les troubadours de Béziers, par M. Gabriel Azaïs.

Loire. — *Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire*. Tome III, 1re livraison, janvier, février et mars 1859. Saint-Étienne, 1859.

Loiret. *Bulletin de la Société archéologiqne de l'Orléanais*. N° 33, 2e trimestre de 1859, Orléans, 1859, in-8. p. 97-122.

Maine et Loire. —*Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*. Nouvelle période. T. II, 2e cahier. Angers, 1859, in-8.

MEURTHE. — *Mémoires de l'Académie de Stanislas.* 1858, Nancy, 1859, in-8.

MOSELLE. — *Académie impériale de Metz. Programme des concours ouverts pendant l'année* 1859-1860, feuillé in-8.

OISE. *Société des antiquaires de Picardie. Bulletin du comité de Noyon,* 1re à 5e livraison, pag. 1-80. Noyon, 1859, in-8.

RHIN (HAUT). — *Bulletin de la Société pour la consération des monuments historiques d'Alsace.* Tome III, 2e livraison, p. 37-126.

SOMME. — *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.* Année, 1859, nos 2 et 3. Amiens, 1859, in-8., p. 42-124.

VENDÉE. *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée,* 5e année. Napoléon-Vendée, 1859, in-8.

YONNE. *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.* 12e volume. Auxerre, 1858, in-8. feuilles 31-42.

BAVIÈRE. — *Anzeiger für Kunde der Deutschen Vorzeit, Organ des Germanischen Museums.* 1859, nos 9, 10, 11, septembre-novembre, 1859, p. 321-416, in-4.

AUTRICHE. — *Archiv für Kunde österreichischer Geschichte. Quellen herausgegeben von der zur Pflege mutterländischer Geschichte aufgestellten Commission der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften.* XX Band, Erste und zweite Hälfte. — XX Band, Erste Hälfte, 3 vol. in-8.

— *Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften.* Philosophisch-historische Classe. 7 vol. in-8.

XXVII Band, II Heft. April 1858, n° 4.
— — III Heft. Mai 1858, n° 5.
XXVIII Band, I Heft. Jann. 1858, n° 6.
— — II Heft. Juli. 1858, n. 7.
— — III Helft. Oct. 1858, n° 8.

XXIX Band, I und II Heft. Nov., December 1858, n°s 9 et 10.

XXX Band, I Helft. Januar 1859, n. 1.

— *Notizenblatt. Beilage zum Archiv für Kunde österreichischer Geschichtsquellen. Herausgegeben von der historichen Commission der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften in Wien.* Année 1858, 24 numéros. In-8.

Belgique. — *Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.*

27e année, 1858, 2e série, tomes IV et V.

28e année, 1859, 2e série, tome VI. Bruxelles, 3 vol. in-8.

— *Tables générales et analytiques de l'Académie royale de Belgique*, 1re série, tome I à XXIII (1832 à 1856). Bruxelles 1858, in-8.

— *Annuaire de l'Académie royale de Belgique.* 29e année. Bruxelles, 1859, in-18.

— *Rymbybel van Jacob van Maerlant, met voorrede, varianten van les, aanteekenigen en glossarium*, Publié par le professeur J. David, pour le gouvernement et sous les auspices de la Société royale de Belgique. 2e vol. Bruxelles, 1859, in-8.

— *Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.* Procès-verbaux des séances. 3e volume, 3e cahier, p. 83-195. Bruxelles, 1859.

Canada. — *The Canadian journal of industry, science and art, conducted by the editing committee of the Canadian Institute.* New series, numbey XXIII et XXIV, september et november 1859. Toronto, in-8.

États-Unis. — *Annual report of the braid of regents of the Smithsonian institution, showing operations, expenditures and condition of the institution for the year* 1857. Washington, 1858, in-8.

— *Smithsonian contributions to Knowledge*. Volume X. Washington, 1858, in-4.

Norwége. — *Foreningen til Norske Fortidsmindesmerken Bevaring*.

Aarberetning for 1846, 1847, 1850, 1851, 1852, 1853, 1854, 1856, 1857, 9 brochures in-8. et in-4. avec des lithographies.

— *Norsk Folke-Kalendar, ny Række*, 1859. Christiania, 1859, in-12.

Suisse. — *Der Geschichtsfreund. Mittheilungen des historischen Vereins der fünf Orte, Lucern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug*. Fünfzehnter Band. Einsiedeln, 1859, in-8.

III. — Ouvrages divers.

Arbois de Jubainville (H. d'). — *Histoire des ducs et des comtes de Champagne depuis le* VI[e] *siècle jusqu'à la fin du* XI[e]. Paris, Durand, 1859, in-8.

Barthélemy (Anatole de). — *La Numismatique en* 1858. Paris, Thunot, 1859, in-8.

Extrait de la correspondance littéraire.

— *Recherches historiques sur quelques droits et redevances bizarres au moyen âge*. La soule et les plottes, br. in-8.

Bial (Paul). — *Uxellodunum*. Besançon, 1859, in-8.

Extrait des Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.

Boutaric (E.). — *Les premiers états-généraux*. 1302-1314. Paris, Didot, 1860, br. in-8.

Extrait de la Bibliothèque de l'École des Chartes. C'est un fragment du Mémoire *la France sous Philippe le Bel*, couronné par l'Académie des inscriptions.

Caumont (M. de). — *Rapport verbal sur plusieurs excursions*

entreprises en 1857 et 1858 et sur diverses publications archéologiques. Paris et Caen, 1859, in-8.

Extrait du Bulletin monumental.

Cochet (l'Abbé). — *Bouteille. Son importance et son rôle, au moyen âge.* Br. in-8., p.

— *Note sur l'architecture mérovingienne ou Gallo-Franque.* Dieppe, 1859, in-8, de 4 pages.

Sur les chapiteaux de l'abside de Saint-Gervais de Rouen.

Colson (Alexandre). — *Notice sur une médaille romaine de grand bronze au revers de Junon Phallophore.* Bruxelles, 1859, in-8.

Extrait de la Revue de numismatique belge.

Deloche (Maximin). — *De la forêt primitive de Ligurium mentionnée dans le capitulaire de Kiersi* (1877). Broch. in-8.

Extrait du tome XXIV des Mémoires de la société des antiquaires de France.

Drouyn (Léo). — *Choix des types les plus remarquables de l'architecture religieuse au moyen âge dans le département de la Gironde,* dessinés à l'homographe et gravés à l'eau forte, 1845, in-fol, avec 49 pl.

— *Album de la Grande-Jauve,* XVI grav. à l'eau forte avec texte. Bordeaux, 1851, in-fol.

— *Croix de processions, de cimetières et de carrefours.* Bordeaux, 1858, in-fol., avec 10 pl.

— *Guide du voyageur à Saint-Émilion.* Paris et Bordeaux, 1859, in-12.

— *Seize eaux fortes de paysages et vues de ruines,* in-4.

Dusevel (H.). — *Notice et documents sur la fête du prince des sots à Amiens.* Amiens, impr. de Lenoel-Herouart, 1859, in-8. Tiré à 75 exemp.

Galitzin (le prince Augustin). *Sermon inédit de Jean*

Gerson sur le retour des Grecs à l'unité, prêché en présence de Charles VI en 1409. Publié pour la première fois d'après le ms. de la bibliothèque impériale. Paris, Duprat, 1859, in-4. Tiré à 200 exemp.

— *Pierre I, membre de l'Académie des sciences.* Paris, Techener, 1859, in-8.

Extrait du Bulletin du Bibliophile.

— *Récit du terrible massacre arrivé dans le ville de Moscou ainsi que de la fin effroyable et tragique du dernier duc Démétrius*, 1606; traduit pour la première fois en français par le prince Augustin Galitzin. Paris, Techener, 1859, in-18.

Girardot (le baron de). — *Histoire et inventaire du trésor de la cathédrale de Bourges.* Paris, 1859, in-8.

Extrait du tome XXIV des Mémoires de la Société des antiquaires de France.

Girault (Louis). — *Notice biographique et bibliographique sur Cl.-Xavier Girault, avocat au parlement de Dijon, conseiller auditeur à la cour des comptes de Bourgogne, lauréat de l'Institut de France, membre de plusieurs sociétés savantes, décédé magistrat à Dijon.* Dijon, 1859, in-8.

M. Xavier Girault, décédé en 1843, était correspondant de la Société des antiquaires de France.

Houbigant. — *Notice sur le château de Sarcus tel qu'il devait être en 1550, précédée d'une notice biographique sur Jean de Sarcus auquel on devait la construction du château.* Beauvais, 1859, in-8. avec lith.

Extrait des Mémoires de la Société de l'Oise.

La Quervère (E. de). — *Observations sur les projets des rues à ouvrir dans la ville de Rouen.* Rouen, 1859, br. in-8.

Lasteyrie (Ferdinand de). — *Notice sur la châsse de saint Viance.* Brives, 1859. Br. in-8. avec 1 exempl.

LeBlant (Edmond). — *Sur les graveurs des inscriptions antiques*. Paris, 1859, in-8.

Extrait de la Revue de l'art chrétien.

Lecot (l'Abbé V.), professeur au petit séminaire de Noyon.

L'Abbé Nollet, de Pimprez, près Noyon. Notice biographique. Noyon, 1856, br. in-8.

Leroy (F.-N.). — *Histoire de la commune de Montérollier* (Seine-Inférieure). Rouen, Mégard, 1859, in-8.

Munch (P. A.) — *Kortfattet Fremstilling of den ældste Nordiske Runeskrift og den i de ældste Rune-Inskriften herskende Sprogfòrm*. Christiania, 1848, in-8.

Paié (Moses). — *Pasigraphie mittels arabischer Zahlzeichen*. Ein Versuch von Moses *Paię*. (Pasigraphie au moyen des chiffres arabes.) Semlin, 1859. Buchdruckerei von T. C. Soppron. in-8.

Peigné-Delacourt. — *Supplément aux recherches sur l'emplacement de Noviodunum et de divers autres lieux du Soissonnais*. Amiens, 1859, in-8.

Extrait du tome XVII des Mémoires des antiquaires de Picardie.

— *Les Miracles de saint Eloi, poème du* XIII[e] *siècle*, publié pour la première fois d'après le manuscrit de la bibliothèque Bodléienne d'Oxford et annoté par M. Peigné-Delacourt. Beauvais et Paris, 1859, in-8.

Extrait des Mémoires de la Société de l'Oise.

— *Supplément à la notice sur le théâtre de Champlieu*, publiée en 1858. Noyon, 1859, br. in-8, avec un plan.

Pelet (Auguste). — *Essai sur une inscription monumentale découverte à Nîmes en 1739, d'après des documents nouveaux*. Lu à l'Académie du Gard. In-8.

ROBERT (C.). *Lettre à M. de Longpérier sur des monnaies gallo-romaines*. 1859, br. in-8.

Extrait de la Revue Numismatique. Nouvelle série, tome IV.

VALLET DE VIRIVILLE. *Additions au mémoire intitulé Observations sur l'ancien monument érigé en l'honneur de la Pucelle*. Br. in-8.

Extrait du 24e volume des Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

1860



PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS DU LOUVRE

ET CHEZ M. DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

QUAI DES AUGUSTINS, 13

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1860.

MM. Jules Marion	Président.
Eugène Grésy,	premier Vice-Président,
Pol Nicard,	deuxième Vice-Président.
Le Blant,	Secrétaire.
Devéria,	Secrétaire adjoint.
Brunet de Presle,	Trésorier.
de Montaiglon,	Bibliothécaire-archiviste.

Membres de la commission des impressions.

MM. Félix Bourquelot.

Renier [Michelant, à partir du 14 mars 1860.]

Egger,

Membres de la commission des fonds.

MM. Beulé.

Vallet de Viriville.

Huillard-Bréholles.

CHANGEMENTS

ARRIVÉS

PARMI LES MEMBRES RÉSIDANTS

ET PARMI

LES MEMBRES HONORAIRES,

Depuis le 1er avril 1859, jusqu'au 1er avril 1860.

M. MAUFRAS, membre résidant, est décédé le 9 août 1859.

Il a été remplacé par M. le général CREULY, élu le 16 novembre 1859.

M. CHARLES LENORMANT, membre résidant, décédé le 22 novembre 1859.

Il a été remplacé par M. EDGARD BOUTARIC, élu le 4 janvier 1860.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES,

Au 1er avril 1860.

MM.

1. Guizot G. C. ✵, membre de l'Institut (Académies française, des inscriptions et belles-lettres et des sciences morales et politiques), rue du Faubourg-Saint-Honoré, 52 (1828).
2. Taillandier ✵, conseiller à la Cour de cassation, rue de l'Université, 8 (1848).
3. Martonne (G. M. de) ✵, ancien magistrat, rue Oudinot, 16, et à la Vallée-Guyon, près Vendôme (1853).
4. Breton (Ernest), rue Richer, 10 (1854).
5. Nieuwerkerke (le comte de) C. ✵, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts), directeur général des musées impériaux, intendant des beaux-arts de la maison de l'Empereur, au palais du Louvre (1854).
6. Bernard (Auguste), rue Lepelletier, 25 (1856).
7. Maury (Alfred) ✵, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue de Seine, au pavillon du palais de l'Institut (1858).
8. Bataillard (Charles), avocat à la Cour impériale de Paris, rue de Vaugirard, 9 (1859).
9. . . . .
10. . . . .

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS,

Au 1er avril 1860.

MM.

1. Beaulieu (Dugas de) ✻, rue du Cherche-Midi, 13 (9 mars 1832).

2. Villegille (Arthur Nouail de La) ✻, secrétaire du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue de Seine, 31 (29 novembre 1836).

3. Longpérier (Adrien Prévost de) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur des antiques du Musée du Louvre, rue de Londres, 50 (9 avril 1838).

4. Escalopier (le comte Charles de L') ✻, conservateur honoraire de la bibliothèque de l'Arsenal, rue Vanneau, 20 (9 mars 1839).

5. Labat (Eugène) ✻, chef des archives à la préfecture de police, rue de Grenelle-St-Germain, 58 (9 janvier 1840).

6. Bourquelot (Félix) ✻, professeur adjoint à l'École impériale des chartes, rue du Helder, 12 (9 juin 1841).

7. Lacabane (Léon) ✻, directeur de l'École impériale des chartes, conservateur adjoint du département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, avenue des Ternes, 84 (9 juin 1841).

8. Teulet (Alexandre) ✻, archiviste aux archives de l'Empire, auxiliaire de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Saint-André-des-Arcs, 60 (9 juin 1842).

MM.

9. Vincent (Alexandre-Joseph-Hidulphe) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Saint-Jacques, 236 (9 novembre 1842).

10. Marion (Jules), archiviste-paléographe, membre de la commission des archives près le ministère de l'intérieur, rue Godot-de-Mauroy, 39 (9 février 1843).

11. Gaucheraud (Hippolyte), rue de Grenelle-Saint-Germain, 91 (9 février 1843).

12. Chabaille (J. P.), correcteur attaché au comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue de l'Est, 35 (9 mars 1843).

13. Saussaye (Louis de La) O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, recteur de l'Académie de Lyon, rue de l'Université, 34 (9 mars 1843).

14. Quicherat (Jules) ✻, professeur d'archéologie à l'École impériale des chartes, membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Voltaire, 9 (9 mai 1845).

15. Renier (Léon) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, administrateur de la Bibliothèque de la Sorbonne, rue de Beaune, 20 (9 mai 1845).

16. Grésy (Eugène), rue Caumartin, 55 (9 mars 1846).

17. Villot (Frédéric) ✻, conservateur des peintures des Musées impériaux, rue de la Ferme-des-Mathurins, 26 (10 décembre 1849).

MM.

18. Koenigswarter (Louis) ❈, docteur en droit, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), membre du Corps législatif, rue Saint-Georges, 43 (10 décembre 1849).

19. La Mare (A. H. A. de) O. ❈, chef d'escadron d'artillerie en retraite, rue Basse-Saint-Pierre, 36 (19 avril 1850).

20. Favé (Ildefonse) O. ❈, colonel d'artillerie, professeur à l'École polytechnique, aide de camp de l'Empereur, rue des Beaux-Arts, 10 (9 août 1850).

21. Montaiglon (Anatole de Courde de), archiviste-paléographe, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, place Royale, 9 (10 février 1851).

22. Rougé (le vicomte Emmanuel de) ❈, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conseiller d'État, professeur au collége de France, conservateur honoraire des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre, rue de Babylone, 53 (10 mars 1851).

23. Brunet de Presle (Wladimir) ❈, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue des Saints-Pères, 61 (9 avril 1851).

24. Vinet (Ernest), rue du Château-d'Eau, 94 (9 avril 1851).

25. Huillard-Bréholles (Alphonse) ❈, archiviste aux archives de l'Empire, membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue de Madame, 45, (9 avril 1851).

26. Lasteyrie (Ferdinand de), membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue du Bac, 32 (9 avril 1851).

27. Bordier (Henri), archiviste paléographe, rue de la Ferme-des-Mathurins, 58 (9 avril 1851).

MM.

28. Renan (Ernest), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), employé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, rue de Madame, 55 (9 avril 1851).

29. Nicard (Pol), rue de Sèvres, 38 (9 mai 1851).

30. Saulcy (Félicien de) O. ✵, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sénateur, membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue du Cirque, 5 (6 juin 1851).

31. Michelant (Henri-Victor), employé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, rue Percier, 6 (19 décembre 1853).

32. Waddington (William-Henri), rue Fortin, 14 (19 décembre 1853).

33. Beulé (Charles-Ernest) ✵, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, professeur d'archéologie à la Bibliothèque impériale, rue Miromesnil, 19 (9 mai 1854).

34. Devéria (Théodule), attaché au Musée égyptien du Louvre, rue des Fossés-Saint-Jacques, 19 (8 novembre 1854).

35. Cocheris (Hippolyte), archiviste-paléographe, bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine, à la bibliothèque, (8 novembre 1854).

36. Delisle (Léopold) ✵, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, place La Fayette, 20 (9 juillet 1855).

37 Vallet de Viriville (Auguste), professeur adjoint à l'École impériale des chartes, boulevard Beaumarchais, 96 (9 décembre 1855).

MM.

38. Mariette (Auguste) ✵, conservateur adjoint des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre, vice-président de l'Institut égyptien, au Louvre (9 janvier 1856).

39. Deloche (Jules-Edmond-Maximin) ✵, chef de bureau au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, rue de l'Université, 34 (16 avril 1856).

40. Des Vergers (Marie-Joseph-Adolphe-Noël) ✵, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Jacob, 54 (4 février 1857).

41. Egger (Émile) ✵, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté des lettres de Paris, maître de conférences à l'École normale, rue Madame, 48 (5 mai 1858).

42. Le Blant (Edmond) ✵, rue Saint-Georges, 54 (2 mars 1859).

43. Creuly (Casimir) C. ✵, général de brigade dans le cadre de réserve, membre de la commission de la carte des Gaules, rue d'Amsterdam, 49 (16 novembre 1859).

44. Boutaric (Edgard), archiviste aux archives de l'Empire, rue des Dames, 6 (4 janvier 1860).

LISTE
DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS
NATIONAUX ET ÉTRANGERS.

Associés correspondants nationaux.

Ain.

MM.

Sirand (Alexandre), juge au tribunal de première instance, à Bourg (9 avril 1846).

Aisne.

Pécheur (l'abbé), à Fontenoy, près Soissons (4 mars 1857).

Aube.

Arbois de Jubainville (D'), archiviste du département, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Troyes (12 janvier 1859).

Bouches-du-Rhône.

Rouard ✻, conservateur de la Bibliothèque de la ville, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Aix (9 novembre 1834).

Calvados.

Caumont (A. de) O. ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Caen (9 mars 1826).

Charente-Inférieure.

Dubois ✻, ancien recteur, à la Rochelle (19 décembre 1840).

Creuse.

MM.

DUGENEST, à Guéret (9 décembre 1837).

Dordogne.

MERLHIAC (GELIBERT DE), ancien officier de marine, à la Treilie, commune de la Feuillade (9 novembre 1829).

DESSALLES (Léon), archiviste du département, à Périgueux, et à Paris, rue Amelot, 46 (29 mars 1851).

Eure-et-Loir.

DOUBLET DE BOISTHIBAULT ✵, avocat, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Chartres (19 février 1829).

BOISVILLETTE (GUÉRINEAU DE) ✵, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Chartres (29 avril 1835).

ROUSSEL, dit ROUX, ancien professeur de rhétorique, à Chartres (9 décembre 1843).

Gard.

PELET (Auguste) ✵, inspecteur des monuments historiques du département et conservateur du Musée, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Nîmes (19 mars 1831).

Garonne (Haute-).

CARTIER (Étienne), à Toulouse (9 décembre 1853).

Gironde.

MOULINS (Charles DES), à Bordeaux (29 août 1851).

BRUNET (Gustave), à Bordeaux (8 mai 1852).

DROUYN (Léo), architecte, à Bordeaux (21 décembre 1859).

MM.

Hérault.

Renouvier (Jules), à Montpellier (29 juin 1838).

Ricard (Adolphe), à Montpellier (9 octobre 1852).

Indre-et-Loire.

Duplessis, à Loches.

Jeuffrain (André), à Tours (19 août 1833).

Galitzin (le prince Augustin), à Chenonceaux (2 mars 1859).

Isère.

Pilot, archiviste du département, à Grenoble (30 novembre 1846).

Jura.

Monnier (Désiré), correspondant du ministère de l'instruction publique, conservateur du Musée, à Lons-le-Saunier (9 juin 1821).

Loire (Haute-).

Aymard, correspondant du ministère de l'instruction publique, archiviste du département, conservateur du Musée, au Puy (9 novembre 1848).

Loire-Inférieure.

Cailliaud (Frédéric) ✠, conservateur du Muséum, à Nantes (29 mai 1830).

Bizeul, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Blain (19 août 1841).

Girardot (le baron de) ✠, membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, secrétaire général de la préfecture, à Nantes (9 avril 1847).

Guéraud (Armand), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Nantes (10 janvier 1853).

Loiret.

MM.

Vergnaud-Romagnési, à Orléans (9 juin 1826).

Mantellier, conseiller à la cour impériale, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Orléans (10 février 1845).

Lot-et-Garonne.

Barrère (l'abbé), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Agen (9 janvier 1851).

Marne.

Duquenelle, à Reims (9 janvier 1856).

Marne (Haute-).

Pistollet de Saint-Ferjeux, à Langres (10 avril 1837).

Meurthe.

Guillaume (l'abbé), chanoine honoraire, à Nancy (10 avril 1843).

Beaupré, conseiller à la cour impériale, à Nancy (9 avril 1844).

Lepage (H.), archiviste du dép., correspondant du ministère de l'instruction publique, à Nancy (9 janvier 1845).

Digot (A.), avocat, à Nancy (18 janvier 1846).

Meuse.

Dumont, substitut du procureur impérial, à Saint-Mihiel (20 juillet 1844).

Widrange (le comte de), à Bar-le-Duc (9 juin 1855).

Mardigny (Paul de) ✠, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Bar-le-Duc (4 août 1858).

Moselle.

MM.

Dufresne, conseiller de préfecture, à Metz (19 juin 1841).

Simon (Victor) ✻, conseiller à la cour impériale, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Metz (9 novembre 1841).

Robert (Charles) ✻, sous-intendant militaire, à Metz, et à Paris, rue du Bac, 99 (9 mai 1848).

Boulangé, ingénieur des ponts et chaussées, à Metz, et à Paris, rue Olivier-Saint-Georges, 27 (9 février 1853).

Nord.

Le Glay ✻, archiviste du département, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Lille (9 octobre 1824).

Coussemaker (Edmond de) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Dunkerque (19 mai 1851).

Godefroy-Ménilglaise (le marquis de) ✻, à Lille, et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 73 (9 mai 1855).

Oise.

Colson (le docteur) ✻, à Noyon (9 juillet 1852).

Longpérier-Grimoard (Alfred de), à Longpérier, près Lagny-le-Sec (5 mars 1856).

Peigné-Delacourt ✻, à Ourscamp, près Carlepont, et à Paris, rue de Cléry, 23 (16 avril 1856).

De Lépinois, conservateur des hypothèques, à Clermont (16 novembre 1859).

Pas-de-Calais.

MM.

DESCHAMPS DE PAS (Louis), ingénieur des ponts et chaussées, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Saint-Omer (19 février 1839).

HÉRICOURT (le comte Achmet D') ✻, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Souchez, près Arras (9 décembre 1846).

VANDRIVAL (l'abbé), à Arras (9 janvier 1854).

LINAS (Charles DE), membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Arras (2 mars 1859).

Puy-de-Dôme.

BOUILLET (J. B.) ✻, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Clermont-Ferrand (19 mars 1836).

Pyrénées (Basses-).

LAGRÈZE (BASCLE DE) ✻, conseiller à la cour impériale, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Pau (9 août 1847).

Rhin (Bas-).

LEVRAULT (Louis), receveur des contributions directes, à Obernay (9 décembre 1843).

MATTER (Jacques) O. ✻, ancien inspecteur général de l'Université, à Bergheim, au Charac, par Wasselonne (9 mai 1851).

Le colonel de MORLET (Charles-Gabriel), à Saverne et à Strasbourg (6 juin 1860).

Rhône.

REY (Étienne), peintre et architecte, à Lyon (9 mars 1834).

Saône-et-Loire.

MM.

Fouque (Victor), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Châlon-sur-Saône (9 avril 1853).

Chabas, à Châlon-sur-Saône (9 juillet 1856).

Seine-Inférieure.

Delaquerière, à Rouen (29 mars 1823).

Cochet (l'abbé) ✻, membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Dieppe (9 août 1853).

Barthélemy (Anatole de), sous-préfet, membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Neufchâtel (9 mai 1846).

Seine-et-Oise.

Bouchitté (H.) ✻, ancien recteur, membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Versailles (9 novembre 1842).

Michel (Emmanuel) ✻, ancien conseiller à la cour impériale de Metz, à Versailles (19 mai 1846).

Moutié (Auguste), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Rambouillet (9 mars 1849).

Chennevières-Pointel (le marquis Philippe de), inspecteur des Musées des départements, chargé des expositions, à Versailles, et à Paris, rue de Sèvres, 4 (9 avril 1854).

Somme.

Dusevel (H.), membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Amiens (9 janvier 1831).

Garnier (Jean), correspondant du ministère de l'instruction publique, bibliothécaire de la ville, à Amiens (9 mai 1851).

MM.

Cagny (l'abbé de), à Ennemain, près Péronne (5 mai 1858).

Corblet (l'abbé), à Amiens (12 mai 1858).

Cauvel de Beauvillé (Victor), à Montdidier (8 décembre 1858).

Tarn.

Clausade (Gustave de), avocat, à Rabastens (9 juin 1847).

Crozes (Hippolyte), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Albi (9 avril 1851).

Tarn-et-Garonne.

Chaudruc de Crazannes (le baron) O. ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Castel-Sarrasin (9 mars 1808).

Marcellin (l'abbé), à Montauban (9 décembre 1843).

Mary-Lafon, à Montauban (9 mars 1853).

Vendée.

Fillon (Benjamin), à Fontenay (10 décembre 1849).

Vienne.

Lecointre-Dupont (G.), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Poitiers (9 janvier 1844).

Auber (l'abbé), chanoine honoraire, à Poitiers (9 janvier 1851).

Vienne (Haute-).

Ardant (Maurice), archiviste du département, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Limoges (9 février 1838).

Yonne.

Benoit ✻, juge d'instruction, à Auxerre, et à Paris, rue Joubert, 45 (9 août 1855).

MM.

SALMON (Philippe), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Cerisiers, près Sens, et à Paris, rue de Lyon, 1 (9 mai 1855).

Algérie.

LECLERC (Lucien), médecin militaire, à Fort-Napoléon (20 novembre 1851).

Associés correspondants nationaux, résidant à l'étranger.

Bade (Grand-duché de).

WITH ✠, agent consulaire de France, à Manheim (9 juillet 1851).

Espagne.

TIRAN (Melchior) ✠, consul de France et chancelier de l'ambassade de France, à Madrid (29 décembre 1845).

Associés correspondants étrangers.

Angleterre.

ELLIS (Sir Henry), ancien directeur du Musée britannique, à Londres (19 décembre 1829).

AKERMAN (John-Yonge), secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (19 novembre 1841).

HALLIWEL (James Orchard), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (9 décembre 1849).

BIRCH (Samuel), conservateur adjoint des antiques au Musée britannique, à Londres (9 décembre 1850).

ROACH SMITH (Charles), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (9 avril 1851).

WRIGHT (Thomas), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Londres (9 janvier 1852).

MM.

PETRIE (G.), membre de l'Académie royale d'Irlande, à Dublin (10 janvier 1853).

COLLINGWOOD BRUCE (John), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Newcastle-sur-Tyne (9 mai 1853).

LOFTUS, à Ettrick, en Écosse (4 novembre 1857).

PARKER (John-Henri), à Oxford (2 juin 1858).

MAYER (Joseph), à Liverpool (11 août 1858).

Autriche.

WOLF (Ferdinand) ✵, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), l'un des directeurs de la Bibliothèque impériale, à Vienne (9 janvier 1834).

ARNETH (J.) ✵, membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de Vienne, conservateur des médailles du cabinet impérial, à Vienne (9 janvier 1852).

Belgique.

VAN DER MEERSCH, archiviste de la Flandre orientale, à Gand (9 mars 1845).

ROULEZ (J.) ✵, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, professeur d'archéologie à l'Université, à Gand (19 mai 1846).

WITTE (le baron J. DE) ✵, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, à Anvers, et à Paris, rue Fortin, 5 (19 mai 1846).

CHALON (Renier), correspondant de l'Académie de Belgique, à Bruxelles (29 août 1851).

MM.

Polain (Matthieu-Lambert) ✠, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, administrateur de l'Université, à Liége (9 mai 1853).

Schaepkens (A.), artiste peintre, à Bruxelles (2 juillet 1856).

Otreppe de Bouvette, à Liége (6 juin 1860).

Danemark.

Rafn, secrétaire de la Société des Antiquaires du Nord, à Copenhague (9 décembre 1829).

Worsaae, inspecteur des monuments historiques du Danemark, à Copenhague (9 août 1854).

Mueller (Louis), inspecteur du cabinet royal des médailles, à Copenhague (25 mars 1858).

Espagne.

Castellanos de Losada (Basile-Sébastien), membre de l'Académie d'archéologie, à Madrid (9 avril 1851).

Delgado (Antonio), membre de l'Académie royale de l'histoire et conservateur des antiques de cette compagnie, à Madrid (9 janvier 1852).

États-Unis.

Squier (E. G.), à New-York (9 juillet 1851).

Everett (Edward), à Boston (9 juillet 1851).

Francfort.

Dieffenbach (Lorenz), à Francfort-sur-le-Mein (9 janvier 1852).

Grèce.

Rangabé (A. Rizo), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Athènes (19 octobre 1849).

Hollande.

MM.

Janssen, conservateur du Musée d'antiquités, à Leyde (10 décembre 1849).

Wall (J. de), professeur à l'Université, à Leyde (10 décembre 1849).

Leemans (Conrad), directeur du Musée d'antiquités, à Leyde (9 janvier 1852).

Italie.

Cibrario (Louis), G. O. ✠, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), membre de l'Académie royale des sciences, à Turin (20 août 1832).

Morbio (le chev. Charles), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Milan (9 mars 1839).

Bonnefoy (l'abbé), à Jarsy (9 mars 1842).

Quaranta (Bernard) ✠, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Naples, à Naples (10 décembre 1849).

San-Giorgio-Spinelli (le prince), président de l'Académie Ercolanese, à Naples (9 décembre 1850).

Fusco (Joseph-Marie), membre de l'Académie Ercolanese, à Naples (9 décembre 1850).

Cavedoni (l'abbé), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du cabinet des médailles, à Modène (9 décembre 1850).

Rossi (le chevalier J. B. de), interprète des manuscrits à la bibliothèque du Vatican, membre de la commission des antiquités chrétiennes et du collége philologique de l'Université, à Rome (10 janvier 1853).

Garrucci (le P. Rafaello), professeur au collége romain, à Rome (9 juillet 1854).

Minervini (Giulio), correspondant de l'Institut (Académie

MM.

des inscriptions et belles-lettres), à Naples (9 août 1854).

CITTADELLA (Luigi Napoleone), conservateur des Archives, à Ferrare (6 juin 1860).

Luxembourg (grand-duché de).

NAMUR (A.), à Luxembourg (29 août 1850).

Portugal.

MACEDO (le conseiller commandeur DE), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Lisbonne (9 décembre 1836).

Prusse.

GERHARD (Édouard), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie des sciences, professeur à l'Université, à Berlin (9 décembre 1850).

FRIEDLAENDER (Julius), à Berlin (9 décembre 1850).

ZUMPT (A. W.), à Berlin (9 janvier 1852).

MOMMSEN (Théodore), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (9 janvier 1852).

LEPSIUS (Richard), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (10 novembre 1858).

PERTZ (Georges), membre de l'Académie royale des sciences, directeur de la Bibliothèque royale, correspondant de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Berlin (16 novembre 1859).

Russie.

LABANOFF (le prince A. DE), à Saint-Pétersbourg (9 février 1827).

MM.

Koehne (Bernard de), à Saint-Pétersbourg (10 décembre 1849).

Bartholomei (J. de), membre de l'Académie impériale d'archéologie, à Tiflis (9 décembre 1850).

Sabatier, membre de l'Académie impériale d'archéologie, à Saint-Pétersbourg, et à Montmartre, rue Antoinette, 30 (29 août 1851).

Ouvaroff (le comte), recteur de l'Université, à Moscou (4 novembre 1857).

Saxe.

Jahn (Otto), à Dresde (10 janvier 1853).

Suisse.

Quiquerez, à Bellerive, près Délémont, canton de Berne (19 février 1847).

Troyon, à Bel-Air, près Cheseaux, canton de Vaud (10 décembre 1849).

Vulliemin (Louis), à Lausanne (10 décembre 1849).

Schneller, à Lucerne (1er juillet 1857).

Wurtemberg.

Warnkoenig, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), professeur de droit à l'Université, à Tubingue (9 août 1834).

LISTE
DES SOCIÉTÉS SAVANTES
Avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Sociétés françaises.

ACADÉMIE des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut impérial de France.

AISNE, *Saint-Quentin*. Société Académique.

AUBE, *Troyes*. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département.

CALVADOS, *Caen*. Société des Antiquaires de Normandie.
— Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.
— *Bayeux*. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres.

CHARENTE, *Angoulême*. Société d'Agriculture, Arts et Commerce du département.

CHER, *Bourges*. Commission Historique du Cher.

CÔTES-DU-NORD, *Saint-Brieuc*. Société Archéologique et Historique des Côtes-du-Nord.

CREUSE, *Guéret*. Société des Sciences naturelles et Archéologiques de la Creuse.

EURE ET LOIR, *Chartres*. Société archéologique du département.

GARONNE (HAUTE-), *Toulouse*. Académie impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres. — Société Archéologique du midi de la France.

GIRONDE, *Bordeaux*. Commission des Monuments et Documents historiques de la Gironde.

HÉRAULT, *Montpellier*. Société Archéologique.

— *Béziers*. Société Archéologique.

INDRE-ET-LOIRE, *Tours*. Société Archéologique.

LOIR-ET-CHER, *Blois*. Société des Sciences et Lettres.

LOIRE (HAUTE-), *Le Puy*. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.

LOIRET, *Orléans*. Société Archéologique de l'Orléanais.

MARNE, *Reims*. Académie impériale de Reims.

MARNE (HAUTE-), *Langres*. Société Historique et Archéologique.

MEURTHE, *Nancy*. Académie de Stanislas.

MOSELLE, *Metz*. Académie impériale de Metz.

NORD, *Lille*. Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.

— *Cambrai*. Société d'Émulation.

— *Douai*. Société impériale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts.

— *Dunkerque*. Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

OISE, *Beauvais*. Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts.

PAS-DE-CALAIS, *Arras*. Académie d'Arras.

— *Saint-Omer*. Société des Antiquaires de la Morinie,

RHIN (BAS-), *Strasbourg*. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.

RHÔNE, *Lyon*. Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

SAÔNE-ET-LOIRE, *Autun*. Société Éduenne.

SEINE, *Paris*. Société de l'Histoire de France. — Institut Historique. — Société Philotechnique.

SEINE-ET-OISE, *Rambouillet*. Société archéologique.

— *Versailles*. Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts.

SEINE-INFÉRIEURE, *Rouen*. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

SÈVRES (DEUX-), *Niort*. Société de Statistique.

SOMME, *Amiens*. Société des Antiquaires de Picardie.—Académie du département de la Somme.

TARN, *Castres*. Société littéraire et scientifique.

VAR, *Toulon*. Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

VIENNE, *Poitiers*. Société des Antiquaires de l'Ouest.

VIENNE (HAUTE-), *Limoges*. Société Archéologique et Historique du Limousin.

VOSGES, *Épinal*. Société d'Émulation du département.

YONNE, *Auxerre*, Société des Sciences historiques et naturelles.

— *Sens*. Société Archéologique de Sens.

ALGÉRIE, *Constantine*. Société Archéologique.

Sociétés étrangères.

ANGLETERRE, *Londres*. Société royale des Antiquaires.

AUTRICHE, *Vienne*. Académie impériale des Sciences.

— *Laybach*. Société Historique de la Carniole.

— *Gratz*. Société Historique de Styrie.

BADE, *Manheim*. Société Historique.

BAVIÈRE, *Munich*. Académie royale des Sciences.

— *Bamberg*. Société Historique.

— *Nuremberg*. Muséum Germanique.

— *Ratisbonne*. Société Historique du Haut-Palatinat.

GIRONDE, *Bordeaux*. Commission des Monuments et Documents historiques de la Gironde.

HÉRAULT, *Montpellier*. Société Archéologique.

— *Béziers*. Société Archéologique.

INDRE-ET-LOIRE, *Tours*. Société Archéologique.

LOIR-ET-CHER, *Blois*. Société des Sciences et Lettres.

LOIRE (HAUTE-), *Le Puy*. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.

LOIRET, *Orléans*. Société Archéologique de l'Orléanais.

MARNE, *Reims*. Académie impériale de Reims.

MARNE (HAUTE-), *Langres*. Société Historique et Archéologique.

MEURTHE, *Nancy*. Académie de Stanislas.

MOSELLE, *Metz*. Académie impériale de Metz.

NORD, *Lille*. Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.

— *Cambrai*. Société d'Émulation.

— *Douai*. Société impériale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts.

— *Dunkerque*. Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

OISE, *Beauvais*. Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts.

PAS-DE-CALAIS, *Arras*. Académie d'Arras.

— *Saint-Omer*. Société des Antiquaires de la Morinie.

RHIN (BAS-), *Strasbourg*. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.

RHÔNE, *Lyon*. Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

SAÔNE-ET-LOIRE, *Autun*. Société Éduenne.

Seine, *Paris*. Société de l'Histoire de France. — Institut Historique. — Société Philotechnique.

Seine-et-Oise, *Rambouillet*. Société archéologique.

— *Versailles*. Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts.

Seine-Inférieure, *Rouen*. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

Sèvres (Deux-), *Niort*. Société de Statistique.

Somme, *Amiens*. Société des Antiquaires de Picardie.—Académie du département de la Somme.

Tarn, *Castres*. Société littéraire et scientifique.

Var, *Toulon*. Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

Vienne, *Poitiers*. Société des Antiquaires de l'Ouest.

Vienne (Haute-), *Limoges*. Société Archéologique et Historique du Limousin.

Vosges, *Épinal*. Société d'Émulation du département.

Yonne, *Auxerre*, Société des Sciences historiques et naturelles.

— *Sens*. Société Archéologique de Sens.

Algérie, *Constantine*. Société Archéologique.

Sociétés étrangères.

Angleterre, *Londres*. Société royale des Antiquaires.

Autriche, *Vienne*. Académie impériale des Sciences.

— *Laybach*. Société Historique de la Carniole.

— *Gratz*. Société Historique de Styrie.

Bade, *Manheim*. Société Historique.

Bavière, *Munich*. Académie royale des Sciences.

— *Bamberg*. Société Historique.

— *Nuremberg*. Muséum Germanique.

— *Ratisbonne*. Société Historique du Haut-Palatinat.

BELGIQUE, *Bruxelles*. Académie royale de Belgique.

— *Liége*. Académie d'Archéologie.

— *Mons*. Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

DANEMARK, *Copenhague*. Société royale des Antiquaires du Nord.

— *Odensée*. Société Littéraire de Fionie.

ESPAGNE, *Madrid*. Académie royale d'Histoire.

ÉTATS-UNIS, *Boston*. Société des Antiquaires.

— *New-York*. Société Ethnologique.

— *Philadelphie*. Société Philosophique américaine.

— *Washington*. Institut Smithsonien.

GRÈCE, *Athènes*. Société Archéologique.

HESSE-DARMSTADT, *Mayence*. Société des Antiquaires.

ITALIE, *Turin*. Académie royale des Sciences.

— *Chambéry*. Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

LUXEMBOURG, *Luxembourg*. Société Archéologique.

NASSAU, *Wiesbaden*. Société des Antiquaires.

PORTUGAL, *Lisbonne*. Académie royale des Sciences.

RUSSIE, *Saint-Pétersbourg*. Académie impériale des Sciences.

SUÈDE, *Stockholm*. Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres.

SUISSE, *Bâle*. Société nationale des Antiquaires.

— *Zurich*. Société des Antiquaires.

— *Lausanne*. Société d'Histoire de la Suisse Romande.

— *Lucerne*. Société Historique des Cinq Cantons.

— *Genève*. Société d'Histoire et d'Archéologie.

TURQUIE, *Constantinople*. Société Centrale.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 4 janvier 1860.

Présidence de MM. Huillard-Bréholles et Marion.

M. Huillard-Bréholles, président sortant, après avoir adressé à la Compagnie quelques paroles de remerciement pour le concours qu'elle a bien voulu lui prêter durant l'exercice de ses fonctions, invite le nouveau président et les autres officiers de la Société à prendre place au bureau.

M. Jules Marion exprime à la Société combien il est sensible à la bienveillance qu'elle lui a témoignée en l'appelant à l'honneur de la présider. Sur sa proposition, des remerciements sont votés à M. Huillard-Bréholles et aux autres membres du bureau en fonction pendant le cours de l'année 1859.

Correspondance.

Lettre de M. Bertrand Payne, de Londres, qui demande à être admis dans la Compagnie en qualité d'associé cor-

respondant; il a pour présentateurs MM. Cocheris et de Montaiglon. M. le président désigne comme devant faire partie de la commission chargée d'examiner les titres de M. Payne, MM. Brunet de Presle, Huillard-Bréholles et H. Bordier.

Travaux.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résidant, en remplacement de feu M. Charles Lenormant. M. Bourquelot, au nom d'une commission spéciale, lit, sur la candidature de M. Edgard Boutaric, un rapport dans lequel il conclut à l'admission du candidat. On passe au scrutin et M. Boutaric est proclamé membre résidant de la Société des antiquaires de France.

M. E. Le Blant fait passer sous les yeux de la Société une pierre gravée au sujet de laquelle il s'exprime ainsi :

PIERRE GRAVÉE PORTANT LES ATTRIBUTS DE NEPTUNE.



« La pierre que j'ai l'honneur de placer sous les yeux de la Société et qui fait partie de ma petite collection est une agate commune, rapidement gravée, que ne recommande aucun mérite artistique.

« A la gauche est tracé un trident, en haut, deux étoiles, et rejetées à droite, vers le bas, ces deux lignes :

NEPT.
RED.

inscrites en lettres dont les traits sont arrêtés à leurs extrémités par un petit trou de bouterolle.

« La légende *Neptuno reduci*, connue par les monnaies de Vespasien, de Titus et de Postume, en même temps que par un marbre[1], rattache notre petit monument aux *navigantium vota* qu'a réunis Tomasinus dans son livre *de Donariis*[2].

« Le trident figure ici comme un des attributs de Neptune; la double étoile représente Castor et Pollux, ces astres tutélaires des navigateurs, qu'Horace invoquait pour obtenir l'heureux retour de son cher Virgile[3].

« Une circonstance, toute nouvelle à mes yeux, me semble de nature à appeler ici l'attention de la Société.

« Le trident, les étoiles et la légende sont, on le voit, rejetés sur les bords de la pierre, pour dégager le centre qu'occupe une tache laiteuse bien marquée. En recherchant la raison d'être d'une disposition évidemment intentionnelle,

1. NEPTVNO REDVC | SACRVM | Q. MANILIVS Q. F. PAL | SEVERIANVS | VI.VIR AVGVST . ET FLAMEN | TITIAL.V.S.L.M (Gudius, 41, 4). Cette inscription a été donnée par Orelli, qui la considère comme suspecte, attendu qu'elle provient des papiers de Ligorio. Notre savant confrère, M. Léon Renier, hésite à accepter sans examen un jugement si rigoureux. Il rappelle, à ce sujet, qu'Ostie, où l'inscription fut trouvée, avait des sévirs Augustaux désignés sur tous ses monuments, comme sur le nôtre, par le sigle VIVIR ou VIVIR, qui n'est pas le sigle ordinaire de cette dignité (voir notamment Mommsen, *Inscript. Regni Neapol.*, n° 6826; Visconti, *Annali dell'Instit. archeol.*, 1857, p. 293 et 303). Ostie avait, ajoute-t-il, un *Flamen Titialis* ou *Flamen divi Titi* (Henzen, n° 7174), et l'inscription qui y atteste l'existence de ce sacerdoce, très-rare dans les colonies et les municipes, a été publié par Fea. Ligorio n'a donc pu la connaître. Enfin, la tribu Palatine était une de celles dans lesquelles étaient inscrits les habitants d'Ostie (Henzen, n° 7004). M. Léon Renier, qui ne se dissimule pas d'ailleurs que quelques détails du monument sont de nature à éveiller la défiance, incline à le considérer comme interpolé plutôt que comme supposé. J'ajouterai que l'existence de la formule NEPTVNO REDVCI sur les médailles et sur une pierre gravée est de nature à atténuer les doutes.

2. Pages 147 et suivantes.

3. Sic te diva potens Cypri,
Sic fratres Helenæ, lucida sidera,
Ventorumque regat pater, etc.
(*Od.* I. 3.)

j'ai reconnu que cette marque naturelle figurait assez nettement un dauphin, c'est-à-dire un des attributs principaux du dieu de la mer[1]. Cette circonstance fortuite, frappant des regards superstitieux, a déterminé l'emploi d'une pierre pour ainsi dire prédestinée à placer son heureux possesseur sous la protection de Neptune.

« J'ai recherché dans mes souvenirs quelques exemples antiques d'une valeur attachée à des marques naturelles. Je me suis rappelé les taches qui désignaient Apis à l'adoration de l'Égypte; la pierre de la mère des dieux religieusement conservée par les Romains[2]; les cailloux *autoglyphes* du fleuve Sagaris[3], et enfin ce mot de *victoire* qui frappa si vivement les Spartiates convaincus que la main des dieux mêmes l'avait inscrit sur le foie d'une victime[4].

« Qu'on me permette de citer encore un Abraxas que je possède et qui rappelle par un point l'agate dont je viens de parler.





Une zone sombre divise la pierre, et le graveur y a tracé

1. Tertull. *de Spectaculis*, c. VIII, etc.
2. Cancellieri, *Le sette cose fatali di Roma*, p. 20, 21, 22.
3. Plutarch. *de Fluviis*, éd. Reiske, t. X, p. 756, 757.
4. Plutarch. *Apophth. Lacon.*, c. LXXVII; voyez sur ce passage A. F. Didot, *Essai sur la typographie* (extrait de l'*Encyclopédie nouvelle*, t. VXI, p. 558).

quatre flèches suivant cette bande, dans un même sens, comme une sorte de courant régulier, image où mon vénérable maître, M. Hase, reconnaît ingénieusement une disposition magique conçue pour assurer un cours heureux et facile à l'existence du possesseur[1].

« Les pierres gravées ne m'ont point encore fourni d'autres exemples de l'emploi des marques naturelles; peut-être faut-il l'attribuer à ce que les dessinateurs ont négligé de reproduire un détail à leurs yeux sans valeur. Qu'on me permette, en signalant la présence d'une tache figurant un dauphin sur l'agate de ma collection, d'appeler l'attention des antiquaires sur les faits analogues que l'examen des monuments originaux peut révéler. »

M. Vallet de Viriville prend la parole en ces termes :

« M. Léon de Burbure, directeur du Musée et de l'École des beaux-arts d'Anvers, vient d'adresser à l'Académie royale de Belgique une communication qui me paraît de nature à intéresser la Société des antiquaires[2]. M. de Burbure a découvert, dans les archives de l'échevinage d'Anvers, quatre actes authentiques, de l'an 1417, qui mentionnent sous cette date, parmi les citoyens de la ville, un certain *Jan de printere* ou Jean *l'imprimeur*. Dans l'un de ces actes, Jean se montre en relations d'affaires avec un parcheminier (*parkementmakere*) dont il est le débiteur.

« Qu'était-ce que cet *imprimeur* d'Anvers en 1417? Probablement un de ces industriels que l'on a depuis dénommés en français, dans la langue commerciale, sous les noms de *cartiers* et *dominotiers*. Le *printere*, à Anvers, en 1417,

1. L'identité des expressions « secundo amori » (Virg. *Georg.*, III, 447; *Æn.* VII, 494) « secundis ventis » (Cic., *Planc.*, XXXIX), et « secundo vitæ cursu » (Cic., *ad Quir. post red. I*) semble confirmer ce sentiment.

2. Voyez : *Sur l'ancienneté de l'art typographique en Belgique. Lettre de M. le chevalier L. de Burbure à M. Alvin, membre de la classe des beaux-arts.* (Extrait des *Bulletins de l'Acad. R. de Belgique*, 2e série, t. VIII, n° 11.)

était sans doute un fabricant ou marchand, vendant les cartes à jouer, les livres élémentaires, les estampes xylographiques, reliant les livres et les ornant de gaufrures. Telle est l'idée que nous pouvons nous faire de *Jan de printere*.

« La date des documents découverts par M. de Burbure, leur communique, avec le *lieu*, leur principal intérêt. Les archéologues n'ont pas oublié l'estampe, évidemment *belge* ou *batave*, de 1418, trouvée à *Malines* en 1845.

« Le saint Christophe de 1423, *détrôné* par l'estampe de 1418, n'occupe plus maintenant que le deuxième rang. On sait que le saint Christophe a été trouvé dans une chartreuse, au fond de la Franconie, c'est-à-dire en pleine Allemagne.

« Ainsi, les monuments *princeps* de ce genre qui ont été revendiqués juqu'ici appartiennent exclusivement aux pays germaniques. Les débats, qui se continuent, sur la question des origines de la gravure et de l'imprimerie, s'agitent entre la Hollande, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie même. Mais la France est regardée comme en dehors du litige. Elle n'apparaît, dans les traités écrits jusqu'à ce jour sur cette matière, qu'en 1470. A cette date tardive, Paris reçoit de trois *Allemands*, élèves de Gutenberg, l'art complet de l'imprimerie, ou typographie en lettres mobiles. C'est aussi beaucoup plus tard, en 1584, que Paris, dit-on, reçut par Lyon, de l'Italie, l'art *complet* de la gravure sur cuivre.

« Voilà, jusqu'à présent, quelles sont les données principales ou fondamentales, admises par les érudits, en ce qui concerne cette question.

« Je vais cependant citer un fait qui me paraît susceptible de contribuer à modifier, sur un point, les idées reçues. Le manuscrit 9653, 5.5 (Colbert), de la Bibliothèque impériale de Paris, contient un armorial du hérault Berry, dressé vers 1454, et offert à Charles VII par l'auteur, mort vers 1458[1]. A la suite de l'armorial se trouve un

1. Charles VII mourut lui-même en 1461. — Voyez sur ce sujet la biographie Didot, au mot *Le Bouvier*, et la *Gazette des beaux-arts*, 1859, t. IV, p. 154, 155.

appendice, déjà connu assurément, mais dont l'importance, à mon gré, n'a pas encore été mise, sous ce rapport, dans toute la lumière qu'il mérite. Cet appendice consiste en une suite de trois feuillets doubles, de papier, remplis ou ornés de trois grandes estampes. Ces trois planches ont été gravées sur bois, imprimées en encre pâle, d'un seul côté du papier, puis enluminées à la main. Elles représentent les neuf preux, groupés trois par trois et armés chacun de leur blason. Parmi eux marche *Artus*, *inventeur du blason* et de la chevalerie, d'après les croyances du moyen âge.

« Cet appendice se lie donc moralement à l'armorial par l'analogie du sujet, de même que matériellement, il fait corps avec le manuscrit. Au-dessous de chaque sujet ou personnage, on lit une légende composée de dix ou douze vers français, imprimés xylographiquement comme le reste de la gravure. Ainsi voilà une pièce ou série de pièces, vraiment notable, toute française, et qui est nécessairement antérieure à 1458.

« On voit donc que l'art xylographique ou l'art d'imprimer était pratiqué en France bien avant 1470. La date de 1454 est approximativement celle qu'une sage critique conseillerait, avec le plus de raison et ou de vraisemblance, d'appliquer à la série des *neuf preux*. Mais il est naturel de supposer que cette estampe ne fut point le premier produit de cet art. En effet, elle ne le cède en rien, sous tous les rapports, et bien loin de là, au saint Christophe de 1423, et à l'*hortus conclusus* ou estampe de 1418, dont il a été fait mention ci-dessus.

« Il existe, au Cabinet des estampes[1], une autre suite d'images, gravées sur bois, et enluminées, très-comparable à celle des *neuf preux*. Cette seconde suite représente les *douze apôtres*, groupés trois par trois, sur quatre feuillets. Chaque figure ou chaque apôtre, en pied, tient un phylac-

1. Le rapprochement qui va suivre m'a été suggéré ou rappelé, avec beaucoup d'à-propos et de justesse, par notre confrère M. Bordier, après la communication qui précède.

tère ou banderolle, sur lequel, à partir du premier personnage, on lit un fragment du *Credo* ou *symbole de Nicée*. Puis, au-dessous de chacun des douze apôtres, se voit un vers français contenant la totalité ou une partie de l'un des *dix commandements*. La série des apôtres présente une frappante analogie avec celle des neuf preux. Toutes deux me paraissent avoir été exécutées en *France* vers le même temps. Cependant l'encre est moins pâle dans l'impression des apôtres que dans celle des preux. Je serais disposé, d'après ce signe, à regarder l'estampe religieuse, comme étant un peu moins ancienne que l'autre. L'examen du texte, dans les vers français, atteste le *picard*. On pourrait conjecturer par là que cette pièce a été imprimée dans les états *français* du duc de Bourgogne[1]. »

M. Léon Renier entretient la Société de monuments antiques découverts récemment à Vienne, en Dauphiné, et intéressants au point de vue des habitudes religieuses des anciens. M. de Longpérier signale, à ce sujet, des mains de bronze consacrées à Cérès, qui présentent de petites têtes fixées aux extrémités des doigts; il parle également de patères trouvées à Alexandrie, et ornées de bustes de divinités.

Séance du 11 janvier.

Présidence de M. J. Marion, président.

Correspondance.

Lettre de M. Taillandier, membre honoraire, qui offre de se charger de la notice nécrologique sur M. Leber. Cette proposition est acceptée.

1. La suite des apôtres se trouve dans le recueil intitulé au dos et coté : *Bois du quinzième siècle*, E a 3 b, *Réserve*. Voyez le *Moyen âge et la Renaissance*, t. V, article *gravure* et *l'Histoire de France* de MM. Bordier et Charton, 1860, t. II, p. 119. Nous observerons ici que la transcription du texte fournie par M. Duchesne, présente des inexactitudes assez graves au point de vue philologique.

Travaux.

M. Huillard-Bréholles donne lecture d'un Mémoire relatif à l'histoire et aux antiquités de Champlieu. Après quelques observations de MM. le général Creuly, Quicherat et Peigné Delacourt, la Société décide qu'elle entendra une seconde lecture du travail de M. Huillard-Bréholles.

M. Egger lit la première partie d'un Mémoire intitulé : *Observations critiques sur divers monuments relatifs à la métrologie grecque et à la métrologie romaine.*

Séance du 18 janvier.

Présidence de M. Marion, président.

Travaux.

M. Quicherat donne connaissance à la Compagnie de la découverte faite récemment dans un tumulus, au nord d'Alaise, de quatre couteaux de kaolin. Le kaolin ne se rencontrant en France qu'à Saint-Iriex, M. Quicherat considère ces couteaux comme étant de fabrication locale. M. le général Creuly et M. Peigné Delacourt présentent à cet égard quelques observations.

M. Egger achève la lecture de son Mémoire sur les *Ponderaria.*

M. Bourquelot rappelle la proposition qu'il a eu l'honneur de faire à la Société, le 6 juillet dernier, au sujet du mode de recouvrement de la cotisation payée par les associés correspondants et à la publication des Mémoires par fascicules trimestriels. La Société décide qu'un rapport lui sera présenté sur ce sujet dans la prochaine séance.

M. P. Nicard présente quelques observations sur la table des Mémoires de la Société, qu'il s'est chargé de rédiger en

complétant un premier travail de M. de Beaulieu, et demande quelles sont les intentions de la Société quant à la forme et à l'étendue de cette table. M. Nicard est prié de donner un spécimen, sur lequel une décision sera prise.

M. Devéria communique à la Société un passage d'une lettre dans laquelle M. Henri Sauvajol, attaché au commissariat civil de Soukharras, lui annonçait, le 15 juin 1859, la découverte d'une antiquité égyptienne en Algérie. « J'ai trouvé, écrivait M. Sauvajol, un fragment égyptien : on me l'a donné à mon passage à Guelma. C'est le piédestal de la statuette d'un Pharaon assis. Malheureusement il est très-mutilé. Il ne reste que les deux cuisses du Pharaon, enveloppées d'une *schenti* rayée. Sur chacune des deux faces du socle est sculpté un sphinx, dont la tête est coiffée des plumes. Le derrière de ce socle est creusé en forme de *naos*. Il n'y a dessus aucune trace d'hiéroglyphe. Le tout mesure 15 centimètres de hauteur sur 9 de large et 7 de profondeur. C'est à ma connaissance le troisième fragment égyptien trouvé en Algérie. Les deux autres sont la statue de Toutmès I, qui est à Cherchell, et un petit scarabée dont M. F. Lenormant a donné une description dans l'*Athénæum français* il y a quelques années[1]. »

M. Devéria fait remarquer qu'il ne connaissait encore aucune statuette égyptienne dont le socle portât l'image de deux sphinx et d'un *naos*, mais que la description de M. Sauvajol ne lui permet pas de douter de l'origine de ce fragment, qui, à la vérité, peut provenir aussi bien de la statuette d'une divinité que de celle d'un roi.

M. Léon Renier ajoute que l'intérêt qui s'attache naturellement à un objet d'art égyptien trouvé, selon toute

1. *Bulletin archéologique de l'Athénæum français*, 2e année, n° 6, p. 46. Le scarabée dont il est ici question n'est pas égyptien en réalité, bien qu'il soit orné de quelques signes hiéroglyphiques; c'est une imitation antique, d'art phénicien, comme la plupart de ceux qui ont été découverts en Sardaigne depuis quelques années. Il a été découvert à Cherchell en même temps que deux autres plus petits dont nous n'avons pas la description.

apparence, dans une localité qui n'a jamais été sous la domination des Ptolémées, doit être augmenté, aux yeux de la Société, par la mort aussi regrettable que prématurée de M. Henri Sauvajol, dont les études déjà avancées promettaient d'heureux résultats pour l'archéologie égyptienne.

Séance du 1er février.

Présidence de M. J. Marion, président.

Travaux.

M. Egger rend compte de la délibération de la commission chargée d'examiner la question relative à la publication de la table des Mémoires de la Société.

Appelée à voter à ce sujet, la Société arrête :

1° Qu'il sera publié une table de ses Mémoires ;

2° Que la rédaction de cette table sera confiée aux soins de M. Nicard ;

3° Que cette table ne sera point publiée séparément, mais conjointement avec les Mémoires de la Société.

La Société entend un rapport sur la proposition de M. Bourquelot, relative à la publication des Mémoires par fascicules trimestriels réunis au *Bulletin*, et au changement du mode de cotisation des correspondants. Une discussion s'élève au sujet de cette proposition, qui est mise aux voix, et la Compagnie décide que l'ancien mode de publication sera maintenu.

Séance du 8 février.

Présidence de M. Marion, président.

Correspondance.

M. l'abbé de Cagny, correspondant, transmet des échantillons de fragments de poteries trouvés avec les trois parties de vases dont il a entretenu la Société par sa lettre du 10 décembre 1859.

Travaux.

M. Léon Renier, après avoir rappelé que, depuis trois ans, les correspondants reçoivent le *Bulletin* à titre gratuit et franc de port, émet l'opinion qu'il convient maintenant de leur demander de contribuer aux frais qu'entraîne cette partie des publications de la Société.

M. Brunet de Presle, trésorier, fait observer, à ce propos, que les correspondants ne retirent pas régulièrement les volumes des Mémoires; que le *Bulletin*, qui leur est envoyé séparément d'abord, leur est ensuite transmis une seconde fois dans le volume broché. L'honorable trésorier propose qu'à l'avenir les volumes envoyés aux correspondants soient dépourvus du *Bulletin*, qui faisait double emploi.

La proposition de M. Léon Renier et celle de M. Brunet de Presle, sont renvoyées aux commissions réunies des fonds et de publication; un rapport sera fait sur ce sujet dans la prochaine séance administrative.

Seconde lecture, par M. Egger, de son Mémoire intitulé: *Observations critiques sur divers monuments relatifs à la métrologie grecque et à la métrologie romaine*. Après quelques observations, de MM. de Longpérier, Nicard, Maury et

L. Renier sur la valeur du mot δοκιμεύς et du nom de Δοκιμία, la Société décide que le Mémoire de M. Egger sera renvoyé à la Commission des impressions.

Séance du 15 février.

Présidence de M. Nicard, vice-président.

Travaux.

M. J. Quicherat donne lecture de la note suivante, adressée à la Société par M. d'Arbois de Jubainville, associé correspondant :

CAMP ROMAIN DE SAINTE-GERMAINE.

« Au sud de Bar-sur-Aube se trouve une colline dont la pente peut avoir en certains endroits 45 degrés environ, et dont la hauteur dépasse de 180 mètres celle de la vallée où la ville est bâtie. Cette colline a une saillie d'une forme irrégulière qui se rapproche du triangle, et qui se dirige du sud au nord. Large de 300 mètres environ à la base, ce promontoire est long d'un kilomètre environ. C'était un point que l'on pouvait facilement fortifier. Des trois côtés du triangle, deux étaient suffisamment défendus par la nature, c'étaient les plus allongés. Un seul, la base du triangle, était facilement attaquable. Les travaux de fortification eurent pour objet d'assurer la défense contre les ennemis arrivant de ce côté. Un premier rempart qui est en terre, haut de 4 mètres, y fut établi. Sa direction est à peu près de l'est à l'ouest; il sépare la masse de la colline au sud de notre promontoire au nord. A 430 mètres au nord de ce rempart, il s'en trouve quatre autres précédés chacun d'un fossé. Le dernier et le plus important de ces remparts a

$0^m,20$ de haut au-dessus du fond de ce fossé. La portion du promontoire qui se trouve au nord de ces quatre remparts formait sans doute la citadelle.

« M. Ménétrier, agent voyer d'arrondissement à Bar-sur-Aube, a bien voulu mettre à ma disposition un plan et des coupes qui seront plus clairs que la meilleure description. Nous dirons seulement que, suivant nous, M. Ménétrier s'exagère l'importance des plis de terrain qu'il a tracés à l'encre rouge. La vraie ligne de défense à l'est et à l'ouest devait être la pente naturelle qu'il a tracée en noir.

« Cette enceinte fortifiée était-elle un camp romain, comme le veulent la tradition et Vignier dans son *Chronicon lingonense*, page 04? Nous n'oserions le décider. Aucune fouille, aucun examen scientifique de ces débris n'a encore eu lieu. Nous signalerons seulement le curieux coin gaulois trouvé en cette localité, et qui appartient à M. Marcilly, juge à Bar-sur-Aube : c'est une sorte de cône haut de $0^m,03$, et dont la base a $0^m,08$ de circonférence. Je joins une empreinte de ce coin à la carte de M. Ménétrier. »

M. Léon Renier, en annonçant qu'il est sur le point de partir pour accomplir une mission en Italie, dont il vient d'être chargé par l'Empereur, et qui demandera plusieurs mois, prie la Société de le remplacer dans la Commission de publication dont il fait partie.

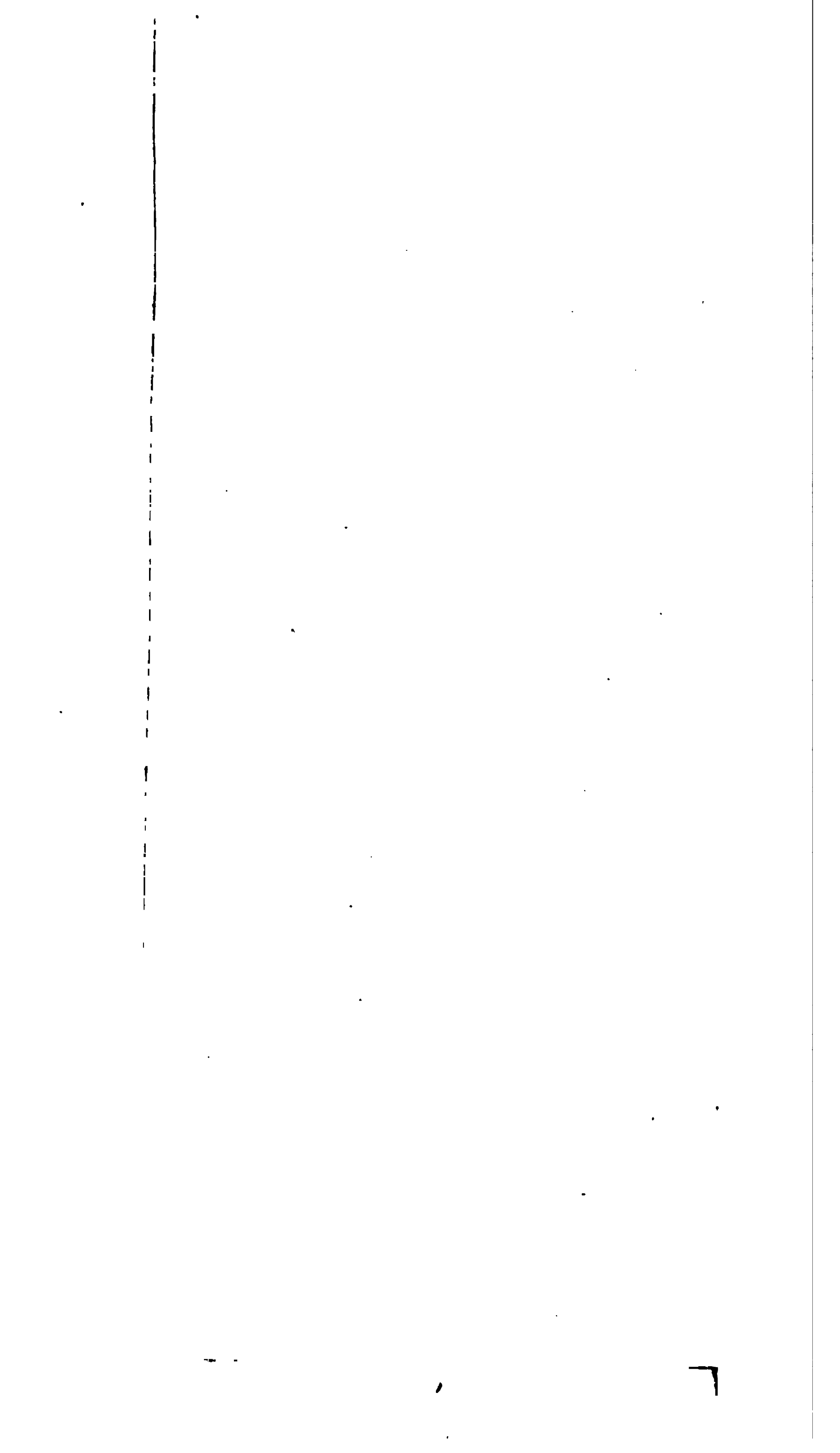
M. Léon Renier revient sur sa proposition précédente : les correspondants étant tenus de souscrire à toutes les publications de la Société, il demande que le payement du prix du *Bulletin* leur soit imposé et forme une sorte de cotisation annuelle; ce prix serait fixé à 3 francs, y compris les frais de port.

M. Brunet de Presle, trésorier, expose la situation financière de la Société, et fait observer que le retrait des volumes par les correspondants ne s'opère pas régulièrement.

A la suite de quelques observations, la discussion de la

Coupe sur C.D.

3 m
5,90
9,20
12,30
4,90
5,40
9,10
5,70
5,00
37,50
27,50
20,50
10
6,80
5,60
5,60
7,90
9,20
6,90



question est renvoyée à la séance administrative du mois de mars.

M. le général Creuly lit un travail relatif à l'inscription géographique du musée d'Autun, document sur lequel on s'était appuyé pour attribuer à la lieue gauloise une longueur plus grande que celle de « un mille romain et demi » qui est indiquée par Ammien Marcellin. L'auteur fait voir que cette inscription avait été mal lue, et qu'en tenant compte de certains restes de chiffres dont il a constaté l'existence au bord des cassures du marbre, elle confirme, au contraire, le témoignage de l'historien du IVe siècle. (Ce Mémoire a été imprimé dans la *Revue archéologique* du 1er mars 1860.)

Séance du 7 mars.

Présidence de M. J. Marion, président.

Travaux.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. L. Renier, relative à l'envoi du *Bulletin* aux correspondants, à titre onéreux. Diverses observations sont présentées à ce sujet par MM. Egger, Nicard, Boutaric, Vallet de Viriville, Bourquelot et Brunet de Presle. La proposition de M. Renier est rejetée.

M. Bourquelot propose que les publications de la Société soient désormais distribuées aux associés correspondants selon le mode suivant :

1° Le *Bulletin* serait adressé par fascicules trimestriels aux correspondants, contre une cotisation ou abonnement du prix de 6 francs, payée au commencement de l'année sur quittance envoyée par la poste ou autrement;

2° Les volumes de Mémoires paraissant à des distances indéterminées, seraient délivrés gratis aux correspondants.

A la suite d'une discussion à laquelle ce système donne lieu, M. Bourquelot retire sa proposition.

M. Brunet de Presle demande que le *Bulletin*, jusqu'ici adressé en double aux correspondants (par fascicules séparés et avec les volumes de Mémoires), ne leur soit plus envoyé qu'une seule fois. Cette proposition est adoptée.

M. Egger, au nom de la commission des impressions, à laquelle l'examen de cette question avait été renvoyée, propose que les index distincts dont se composera la table confiée aux soins de M. Nicard, soient :

1° Une table des Mémoires, suivant l'ordre des matières ;

2° Une table alphabétique des noms d'auteurs, avec indication de leurs travaux ;

3° Une table alphabétique des mots français, latins, etc., contenus dans les volumes des Mémoires, dans les Annuaires et dans les Bulletins, avec indication pour chaque mot, par une lettre conventionnelle, de la matière à laquelle il appartient ;

4° Un index des mots grecs.

Cette proposition est adoptée.

Séance du 14 mars.

Présidence de M. Jules Marion, président.

Travaux.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre de la commission de publication, en remplacement de M. Léon Renier, démissionnaire.

On procède au scrutin, et M. Michelant, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé membre de la commission de publication.

M. Bourquelot fait, au nom de la commission de publication, un rapport concluant à l'impression, dans le recueil

de la Société, du Mémoire de M. Egger, intitulé *Observations critiques sur divers monuments relatifs à la métrologie grecque et à la métrologie romaine.*

Ces conclusions sont mises aux voix et adoptées.

M. Grésy donne lecture d'un Mémoire relatif aux objets mis au jour par les travaux de canalisation du petit bras de la Seine.

La Société décide qu'elle entendra une seconde lecture de cette notice.

M. Vallet de Viriville lit une notice sur les animaux rares possédés au moyen âge par les souverains et les princesses.

M. Édmond Le Blant fait la communication suivante :

Restitution d'une inscription métrique.

« Parmi les vers les plus charmants que nous ait gardés l'épigraphie, il en est deux célèbres à bon droit pour leur grâce toute musicale. On lisait autrefois ce distique dans une inscription aujourd'hui mutilée et qui ne porte plus guère à cet endroit que la fin de quatre hémistiches :

. . . . . . S HOMINVM. SIC SVNT VT
. . . . A POMA
. . . . A CADVNT AVT
. . . . GVNTVR

« En essayant de rattacher ces paroles entre elles, le savant bibliothécaire d'Aix, M. Rouard[1], s'est ingénieusement ressouvenu de cette épigramme latine qui en vient éclairer le sens :

« Poma ut in arboribus pendentia, corpora nostra;
« Aut matura cadunt, aut cito acerba ruunt[2]. »

« Devant cette expression assez semblable d'une même

1. *Inscriptions en vers du musée d'Aix*, p. 28.
2. Burmann, *Anthologia*, l. III, ep. XCVI, t. I, p. 554.

pensée, M. Rouard a hésité, pour le second vers de l'épitaphe, entre ces deux restitutions :

> « Præmatura cadunt aut tempestiva leguntur. »
> « Quæ matura cadunt aut immatura leguntur. »

Il s'est arrêté à la dernière, disant, avec une bonne grâce modeste, que l'on pourrait sans doute trouver mieux.

« Le distique du marbre d'Aix est aujourd'hui dans la mémoire de tous les érudits, comme les beaux vers de la grotte de la Vipère[1]; j'ai donc pensé qu'il serait intéressant de pousser plus loin l'essai de restitution, par la comparaison d'une épitaphe antique conservée dans un manuscrit du IXe siècle, et qui contient encore la même pensée.

« On me permettra de reproduire cette pièce que je crois inédite.

> « Meam amice ne doleas sortem
> Moriendum fuit.
> Sic sunt hominum fata.
> Sicut in arbore poma,
> Immatura cadunt
> Et matura leguntur.
> Hic legar, hic vivam, nec nomen inane relinquam
> O domus, o Musæ, durate, manete, valete[2]. »

« La restitution proposée par M. Rouard :

> « Quæ matura cadunt »

s'appuie, je le reconnais, sur le vers de l'Anthologie :

> « Aut matura cadunt, aut cito acerba ruunt, »

et je n'aurais ici qu'à m'incliner, si ce vers présentait, comme celui du marbre d'Aix, l'opposition des mots *cadunt* et *leguntur*. Mais, puisqu'il n'en est pas ainsi, je préfère, à

1. Ph. Le Bas, *Restitution et explication des inscriptions de la grotte de la Vipère de Cagliari*, p. 4, n° 52 D.

2. Bibliothèque Impériale, ms. latin, n° 2832, f° 122, r°. J'ai donné des détails sur cet important manuscrit, p. 6 de ma note *sur les Graveurs des inscriptions antiques*.

tous les points de vue, suivre la pièce où ces mots se retrouvent, et qui est d'ailleurs mieux dans la réalité des choses lorsqu'elle dit :

« Immatura cadunt
« Et matura leguntur. »

« Par un souvenir de Virgile, M. Rouard a proposé de suppléer, dans le premier vers, l'épithète *mitia* appliquée à *poma*.

« La pièce de l'Anthologie et un texte qu'en rapproche Burmann[1] parlent tous les deux des fruits suspendus aux rameaux :

« In arboribus pendentia »
« In arboribus pendent. «

« J'aime mieux chercher, pour ma part, une indication dans cette image et substituer encore *pendula* au mot proposé par le savant M. Rouard.

« Je lirais donc ainsi et jusqu'à correction nouvelle, le beau distique du marbre d'Aix :

Progenies (?) hominum sic sunt ut pendula poma;
Immatura cadant aut tempestiva legantur. »

Séance du 21 mars.

Présidence de M. Marion, président.

Correspondance.

M. Le Roy, de Cany, envoie à la Société trois Mémoires intitulés : *Tapisserie du château de Cany* (Seine-Inférieure); *Le fief Chépiez de Hocqueville-sur-Cany*; *Le chœur d'Autretot.*

1. *Altercatio Hadriani Augusti et Epicteti philosophi*, à la suite de l'édition donnée par Labbe, de la *Notitia dignitatum*, p. 193 : « Quid est homo ? Pomo similis. Poma ut in arboribus pendent, sic sunt et corpora nostra; aut matura cadunt, aut cito acerba ruunt. »

La Société arrête qu'elle prendra ultérieurement connaissance de ces Mémoires.

M. Taillandier donne lecture d'une notice biographique consacrée à M. Leber.

La Société décide qu'elle entendra une seconde lecture de cette notice.

M. Quicherat soumet à la Société, de la part de M. D'Arbois de Jubainville, associé correspondant, le plan du vieux château de Villehardouin (Aube), lieu illustré par l'historien de la Croisade de 1204. De cette résidence, qui est détruite depuis un temps immémorial, il ne reste plus que des terrassements. Ces ouvrages se présentent sous la forme d'un vaste parallélogramme, dont le grand côté est parfaitement orienté du S. au N. La longueur de ce grand côté est de 113 mètres, et celle du petit côté est de 71, mesures prises au dedans des fossés. Une motte ovale de 43 mètres sur son grand axe est tangente par son fossé à un marais qui semble avoir tenu lieu de fossé d'enceinte sur le côté méridional. Le fossé d'enceinte a 11 mètres de large, et celui qui entoure la motte en a 10 seulement. La motte s'élève de 5 mètres au-dessus du fond des fossés. Il ne paraît pas y avoir jamais eu là d'autre construction que des édifices en bois. C'est à M. le comte Amédée de La Vaulx qu'est dû le relevé de ce curieux monument.

M. Quicherat donne ensuite lecture d'un passage tiré d'un ouvrage peu connu, et qui confirme la découverte déjà signalée par l'abbé Lebeuf, d'après Bergier, d'un autel de Diane, découverte qui eut lieu dans l'église de Sainte-Geneviève, au commencement du dix-septième siècle. Ce renseignement se trouve dans un discours académique prononcé au collége de Boncour, pour la rentrée des classes, en 1620. L'orateur est Pierre Bertius, réfugié holllandais, converti au catholicisme, que Louis XIII fit son cosmographe, mais qui, avant d'être appelé à cette fonction, régenta dans plusieurs colléges de l'Université. Rappelant les souvenirs glorieux qui s'attachaient à la montagne Sainte-

Geneviève, il met au nombre l'existence d'un ancien temple de Diane, démontrée, dit-il, par un monument de marbre qui avait été récemment déterré. Voici ses paroles: « Jacet effigies magni regis (Clodovæi) marmorea vicino in « templo sanctorum apostolorum Petri et Pauli jam olim, « nunc vero B. Genovefæ consecrata, eo loco quo Dianæ « fanum initio fuisse monumentum ex candido marmore « superioribus diebus effossum testatur. » Ce passage est tiré de l'opuscule qui a pour titre : *P. Bertii oratio in qua suæ in Galliam migrationis consiliorumque rationem exponit, habita Lutetiæ Paris, in collegio Becodiano, V. non. octob.* — In-4°. Paris, Claude Morel, 1620.

M. Brunet de Presle émet l'opinion qu'il serait intéressant de dresser une liste des travaux publiés par les membres de la Société sur les antiquités de Paris et du département de la Seine. L'examen de cette proposition est remis à la prochaine séance administrative.

M. Vallet de Viriville appelle l'attention de la Société sur des fragments originaux de comptes royaux, dont le Bulletin du bouquiniste vient de signaler l'existence, et qui paraissent se rapporter aux règnes de Charles VI et de Louis XI.

LISTE

BIBLIOGRAPHIQUE

DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

Pendant le premier trimestre de l'année 1860.

I. — Journaux et revues.

Archives de l'art français, recueil de documents inédits relatifs à l'histoire des arts en France, publié sous la direction de M. Anatole de Montaiglon. 9e année, 5e et 6e livraisons; 10e année, 1re livraison, nos de septembre, novembre 1859 et janvier 1860.

Documents, t. VI, feuilles 12-17.

Abecedario de P. J. Mariette : Terzi-Vanni. — Table chronologique des pièces contenues dans les cinq premiers volumes des Documents. 2 feuilles in-8. Extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de France.*

— *L'Institut*, 2e section, 24e année.
Nos 287-8. Novembre-décembre 1859; 25e année.
No 289. Janvier 1860.

— *Journal des savants* Décembre 1859, janvier et février 1860.

— *Revue de l'art chrétien*, dirigée par M. l'abbé Corblet. 4e année, nos 1, 2 et 3, janvier, février et mars 1860.

II. — Publications des Sociétés savantes.

Bulletin de la Société d'histoire de France, 3e série, t. II, feuilles 12, 13 et 14.

— *Annuaire historique pour l'année* 1860, publié par la Société de l'histoire de France. Paris, Ve Renouard, 1859, in-16.

— *La Chronique* d'Enguerran de Monstrelet, *en deux livres, avec des pièces justificatives*, 1400-1444, publiée pour la Société de l'histoire de France par M. Douet d'Arcq, t. III. Paris, Ve Renouard, 1859, in-8.

— *Histoire de Charles VII et de Louis XI, par* Thomas Basin, *évêque de Lisieux, jusqu'ici attribuée à Amelgard*, publiée pour la Société de l'histoire de France par Jules Quicherat, t. IV. Paris, Ve Renouard, 1859.

— *Journal et Mémoires du marquis* d'Argenson, publiés pour la première fois d'après les manuscrits autographes de la bibliothèque du Louvre, pour la Société de l'histoire de France, par E. J. B. Rathery. Paris, Ve Renouard, 1860, in-8.

— *L'Investigateur, Journal de l'Institut historique*. 25e année, 3e série, t. IX, 299e livraison, octobre 1859, 26e année, 300e-301e livraison, novembre et décembre 1859. Paris, in-8.

— *Congrès archéologique de France, séances générales tenues à Périgueux et à Cambrai, en* 1858, *par la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques*. 25e session. Paris, Derache, 1859, in-8.

Charente. — *Annales de la Société d'agriculture, arts et commerce du département de la Charente*, t. XLI. No 3. Juillet, avril et septembre 1859. Angoulême, 1859, p. 81-131, n-8.

Garonne (Haute). — *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.* 5e série, t. II, 1850.

Indre-et-Loire. — *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. X, 1er, 2e et 3e trimestres de 1858, feuilles 1 à 9.

Manche. — *Congrès scientifique de France*, 27e session, Cherbourg, in-4.

Prospectus et questions du congrès qui se tiendra à Cherbourg en septembre 1860.

Moselle. — *Mémoires de l'Académie impériale de Metz.* 40e année, 2e série, 7e année, 1858-1859. Metz, Rousseau Pallez, in-8.

Pas-de-Calais. — *Société des antiquaires de la Morinie.* Bulletin historique, 8e année, 31e et 32e livraisons. Juillet-décembre 1859. St.-Omer, 1859, in-8.

Sèvres (Deux). — *Société statistique du département des Deux-Sèvres*, 1858, 3e livraison. Niort, t. XIX, feuille 15 à 19.

Somme. — *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 4e trimestre de 1859, feuilles 15 à 18.

Vienne. — *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.* 3e trimestre de 1859. Brochure in-8, feuilles 10 à 14.

Vienne (Haute). — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. IV, 3e livraison. Limoges, 1859, in-8.

Bulletin, feuilles 8 à 10.
Nobiliaire, feuilles 26-7.

Yonne. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 13e volume, 1859, in-8.

N° 1, feuilles 1 à 12.

Bavière. — *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit. Organ des Germanischen Museums.*

N° 12. Décembre 1859, colonnes 441-86, et la table de l'année. Nuremberg, 1859, in-4.

N° 1. Janvier 1860, colonnes 1-40.

N° 2. Février, col. 41-80.

BELGIQUE. — *Revue de numismatique, publiée sous les auspices de la Société numismatique, par* M. RENIER CHALON et CH. PIOT. 3e série, t. III, 4e livraison, avec les pl. XV à XX. — Tome IV, 1re livraison, avec 7 pl. Bruxelles, 1859, in-8.

CANADA. — *The Canadian Journal of industry, science, litteratur and arts, edited by the conducting Committee of the Canadian Institute.* New series, numbre XXV. January, 1850. Toronto, in-8.

DANEMARK. — *Société royale des antiquaires du Nord.* Séance annuelle du 11 juin 1858, Brochure in-8 de 8 pages.

ÉCOSSE. — *Proceedings of the Society of the Antiquaries of Scotland.* Edinburgh, in-4.

Vol. I, part. III, p. 221-312, 1855.

Vol. II, part. I, p. 1-125, 1856.

— Part. II, p. 126-295, 1858.

— Part. III, p. 297-549, 1859.

PRUSSE. — *Neues Lausitzisches Magazin. Im Auftrage der Oberlausitzischen Gesellschaft der Wissenschaften herausgegeben von* GUSTAV KÖHLER. Fünf-und dreizigster Band. En 4 parties, pages 1-460, Görlitz, 1858-1859, in-8.

UNITED STATES. — *Proceedings of the American Academy of arts and sciences.* Volume IV, feuilles 12-30.

III. — Ouvrages divers.

AUCAPITAINE (Le baron Henri). — *Études récentes sur les dialectes berbères de l'Algérie,* 1859, br. in-8.

Extrait des Nouvelles Annales des voyages, mai 1859.

AYMARD. — Notice sur d'anciennes étoffes conservées dans la Haute-Loire. Avec une lithographie.

CHAUDRUC DE CRAZANNES. — De l'emploi alternatif de deux différentes monnaies seigneuriales du moyen âge dans les mêmes actes. In-8.

— Lettre à M. de La Saussaye, au sujet d'une médaille, grand bronze, de l'impératrice Julia Mammæa, au prétendu type de Junon Phallophore. In-8. Extrait de la Revue des sociétés savantes.

COLSON. — *Médailles romaines.* — Extrait de la Revue numismatique, nouvelle série, t. IV, 1859, pl. XIX et XX.

CORBLET (L'abbé). — *L'architecture au moyen âge jugée par les écrivains des deux derniers siècles.* Paris, Bleriot, 1859.

Extrait de la Revue de l'art chrétien.

COSTE (A.), juge au tribunal civil de Schelestadt.— L'Alsace romaine, Études archéologiques, avec deux cartes. Mulhouse, impr. de Bisler, 1859, in-8.

CREULY (Le général). — *Questions de chronologie et d'histoire à propos d'une épitaphe du ve siècle.* Constantine, 1860, in-8.

Sur l'épitaphe de l'évêque Nonatus.

DELOCHE (Maximin). — *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu, en Limousin.* Paris, Impr. impériale, 1859, in-4.

(Collection des Documents inédits.)

GALITZIN (Le prince Augustin). — *Quelques lettres de Henri IV relatives à la Touraine.* Tours, Mame, 1860, in-8 de 76 pages.

Publication de la Société des bibliophiles de Touraine. Un des 60 exemplaires sur papier chamois.

— *Notice sur le prince Dimitri Galitzin.* 1770-1840. Lyon. Louis Perrin, 1860, in-8.

Jourdain (Eliacim). — *Le Panier fleuri*, comédie en un acte en prose, 2e édition. Dieppe et Paris, 1860, in-8.

Lenglet-Mortier. — *Résumé d'un mémoire intitulé : le Soleil ou Études particulières sur le nom, les propriétés de cet astre, et le rôle qu'il a joué autrefois dans les institutions sociales*, présenté et lu à la Société dans sa séance du 8 novembre 1858, par M. Lenglet-Mortier, membre correspondant à Englefontaine. Br. in-8.

Mémoires militaires *relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV*. Tome X, 1859, in-4. (Collection des Documents inédits.)

Minervini. *Bulletino archeologico Napolitano, nuova serie, pubblicato per cura di Giulio Minervini*. Anno sesto, dal 1 settembre 1857 al 31 agosto 1858. Napoli, Cattaneo, 1858, in-4 de 216 pages et 15 planches. — Anno settimo, dal 1 settembre 1858 al 31 agosto 1859. 1859, in-4 de 208 pages et 15 planches.

Morlet (Le colonel de). — *Notice sur les anciens aqueducs de Strasbourg. Extrait d'un travail inédit sur la topographie de l'arrondissement de Strasbourg à l'époque Gallo-romaine*. Strasbourg, impr. d'Hudes, 1860, br. in-8 de 10 feuilles avec une carte.

— *Note sur une colonne découverte dans la forêt de Weitbruch (Bas-Rhin), sur la voie de Brocomagus à Saletio (de Brumath à Seltz)*.

— *Note sur une statuette en bronze trouvée sur l'emplacement de l'ancien monastère de Saint-Étienne à Strasbourg*. Broch. in-8 de 11 pages, avec une carte et un plan.

Muller (Dr Johannes). — *Ueber Alterthümer des Ostindischen Archipels insbesondere die Hindu-Alterthümer und Tempelruinen auf Java, Madura und Bali*. Berlin, 1859. Avec 21 lithographies, in-8 cartonné.

Payne (J. Bertrand). — *The armorial of Jersey, being an account heraldic and antiquarian of its chief native fa-*

milies, with pedigree, biographical notices, and illustrative data, to which are added a brief history of heraldry and remarks on the mediæval antiquities of the island. With plates of arms and seals. 1859, in-4, part. 1, feuilles A-K.

Peigné Delacourt. — *Camp de Bar (Castrum Barrum), d'après le tableau d'assemblage du cadastre de Cambronne.* Carte lithographiée, à joindre au Mémoire de M. Peigné Delacourt.

Rafn (C.-C.). — *Cabinet d'antiquités américaines à Copenhague; rapport ethnographique.* Copenhague, de l'imprimerie de Thiele, 1858, in-8 avec bois et cartes.

Renier (Léon). — *Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la commission des antiquités de la France.* Lu dans la séance publique annuelle du 2 décembre 1859. In-4.

Thomassy (R.). — *De La Salle et ses relations inédites de la découverte du Mississipi.* (Extrait de la Géologie pratique de la Louisiane.) Paris, L. Hachette, 1859, brochure in-4 avec une carte.

Vergnaud-Romagnési. — *Notice sur des vitraux du cabinet de M. Vergnaud-Romagnési, à Orléans.* Brochure in-8 de 14 pages.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

NOTICE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE M. LEBER,

Par M. TAILLANDIER, membre honoraire.

—

Lue dans les séances des 21 mars et 9 mai 1860.

—

MESSIEURS,

L'homme modeste et distingué dont vous m'avez chargé de vous retracer la vie, a été, sans doute, personnellement connu de peu d'entre vous. Effrayé du bruit des émeutes qui ensanglantèrent Paris à la suite de la révolution de 1848, il quitta cette ville pour n'y plus revenir et alla demander le calme et le repos, dont sa vieillesse avait besoin, à la paisible cité où il avait reçu le jour. Je dois donc faire tous mes efforts pour vous le peindre tel qu'il a été et vous en offrir un portrait aussi ressemblant qu'il me sera possible.

Jean-Michel-Constant Leber naquit à Orléans le 8 mai 1780. C'était le jour anniversaire de la délivrance de cette ville par Jeanne d'Arc. A ce glorieux souvenir se joignait, dans la boutique d'un vitrier, demeurant sur le territoire de la paroisse Sainte-Catherine, la joie que faisait éprouver au père et à la mère de famille, l'arrivée en ce monde d'un jeune garçon qui devait conquérir plus tard un poste important au ministère de l'intérieur et se signaler par la publication de bons et savants ouvrages.

M. Leber, en effet, était issu de simples artisans; mais loin d'en rougir, il se faisait honneur d'avoir pu vaincre

tant de difficultés et s'élever par son travail et sa conduite à un poste honorable dans la société.

Nous ignorons quelles furent les circonstances de la première jeunesse de Constant Leber. Il est présumable cependant que son père qui, malgré son état peu lucratif, jouissait d'une certaine aisance, a pu subvenir aux frais de son éducation. Ce n'était pas chose facile alors, pour un jeune homme, de faire des études classiques. Les colléges avaient, dès 1790, été ébranlés par la suppression des ordres religieux voués à l'enseignement, et ils furent fermés en 1792[1]. D'un autre côté, les écoles centrales ne furent fondées qu'en 1796, en sorte que, pendant quatre ans, il y eut lacune à peu près complète dans l'instruction publique en France, et ceux qui, comme notre confrère, avaient de douze à seize ans lorsque cette déplorable lacune exista, ne purent faire que des études bien insuffisantes. Le jeune Constant dut étudier par lui-même et sans le secours des maîtres expérimentés qui avaient jusqu'alors présidé aux destinées de l'enseignement.

M. Leber, né avec le désir d'apprendre, suppléa par ses propres efforts aux moyens qui lui manquaient. Il travailla avec opiniâtreté, apprit non-seulement les langues anciennes mais encore quelques langues modernes, notamment l'italien, à tel point qu'il se trouva en état, lors de l'organisation des lycées, en 1802, d'enseigner la littérature italienne et la grammaire générale au lycée d'Orléans.

M. Leber vint en 1803 à Paris. Il travailla pendant une année avec un archiviste historiographe, nommé Ternisien d'Haudricourt, qui publiait des compilations historiques parmi lesquelles je ne citerai que les *Fastes de la nation française* [2].

1. Les Jésuites avaient un collége à Orléans, appelé Prieuré de Saint-Samson. Ils en furent expulsés le 1er avril 1762, en vertu des arrêts du parlement de Paris, du mois de septembre 1761, et ils furent remplacés par des professeurs de l'Université.

2. Paris, 1804-1813, 3 vol. in-4.

Comme la plupart des jeunes gens studieux et à imagination vive, M. Leber cultiva la poésie. Son premier essai, en ce genre, dont l'existence nous soit révélée, est un poëme héroïque en trois chants, intitulé : *la Pucelle d'Orléans*, dédié aux habitants de cette ville. Ce poëme anonyme avait été composé à l'occasion de l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc à Orléans et il fut imprimé en 1804, « contre le gré de l'auteur, » si l'on en croit Barbier [1]. Ce qui est certain, c'est que M. Leber n'a pas avoué ce poëme, par la suite, soit à cause de sa faiblesse, soit par un autre motif que nous ignorons; qu'il ne l'a fait figurer dans aucune liste de ses ouvrages et qu'il en détruisait les exemplaires lorsqu'il en trouvait l'occasion. L'un de ces exemplaires ayant été offert à la Société archéologique de l'Orléanais, elle s'empressa de l'accepter, mais pour le remettre à M. Leber qui ne manqua pas de le jeter au feu.

Notre confrère cependant n'a pas laissé ignorer qu'il avait cultivé la poésie dans sa jeunesse, car dans son *Testament littéraire* qu'il a fait imprimer à Orléans en 1853 [2], il mentionne un poëme dithyrambique qu'il publia sur *la Campagne de Prusse*, en 1806 (in-4), et une cantate sur *sainte Cécile*, dont la musique a été composée par un musicien nommé Louis. « Ces pièces, dit-il, tirées à petit nombre, n'ont pas été mises dans le commerce. »

Vers le commencement de 1804, M. Leber avait fait un premier voyage en Italie où, à ce qu'on croit, il accompagna une personne riche, en qualité de secrétaire, et ce fut, sans doute, au retour de ce voyage qu'il publia un ouvrage anonyme intitulé : *Nouvel itinéraire italien* (Paris et Orléans,

1. *Dictionnaire des anonymes*, t. III, n° 15 077. — Cette circonstance est peu vraisemblable. M. Ravenel, conservateur du département des imprimés, à la Bibliothèque impériale, nous a dit, en effet, avoir vu une lettre de M. Leber à M. Van Praet, par laquelle il se reconnaissait auteur de ce poëme.

2. In-4, 6 pages.

1804, in-12), qui ne figure pas dans ses catalogues, mais qui lui est attribué par Barbier [1].

Jusqu'ici nous voyons la vie de M. Leber un peu livrée au hasard et sans qu'aucune occupation fixe et lucrative lui soit encore échue en partage. Nous touchons au moment où il entra dans l'administration et où son sort fut assuré.

Le résultat du cours professé, en 1802, au lycée d'Orléans, par notre confrère, avait été la composition d'une grammaire générale qu'il crut devoir soumettre en manuscrit à M. de Gérando, dont les travaux philosophiques sur *les signes et la pensée* avaient acquis une grande renommée et avaient été couronnés par l'Institut.

M. de Gérando était alors secrétaire général du ministère de l'intérieur, place à laquelle il avait été promu lorsque M. de Champagny fut appelé à ce ministère en remplacement de Chaptal, à la fin de 1804. Notre confrère connaissait M. Jacquemont, père du voyageur de ce nom et chef du bureau des sciences au même ministère. Il se servit de son intermédiaire pour communiquer son ouvrage à M. de Gérando et lui demander, en même temps, à entrer dans son administration, en lui exposant les difficultés qu'il avait dû surmonter pour se mettre en position d'acquérir un état honorable. M. de Gérando répondit à M. Jacquemont qu'il avait lu avec le plus vif intérêt la lettre de M. Leber : « Elle m'a retracé, ajoutait cet excellent homme, toute l'histoire de ma propre jeunesse, en tout semblable à la sienne. Je regarderais comme une des bonnes fortunes de ma vie d'ouvrir à cet estimable jeune homme la carrière, comme l'amitié me l'a ouverte aussi. Voici ce que je peux demander pour lui au ministre, mais que cela ne sorte point de nous trois. » Et il proposait pour M. Leber la chaire de littérature française de l'Université de Gênes, un surnumérariat au bureau de M. Coquebert de Montbret, division des sciences et arts, ou un emploi à la rédaction d'un jour-

1. *Dictionnaire des anonymes*, t. II, n° 12651.

nal littéraire très-important qui devait « se faire sous la direction immédiate du ministre. »

M. Leber a écrit en marge de cette lettre qui lui fut remise par M. Jacquemont : « Entre les trois places proposées j'ai opté pour la plus modeste en apparence, le surnumérariat à l'intérieur, et ce serait à refaire que je n'agirais pas autrement. Une place qui me laissait quatre heures libres dans la journée pour donner à mes études et à mes travaux historiques et littéraires, était la seule qui pût me convenir, et c'était ici le cas. »

Ce fut ainsi que M. Leber entra au ministère de l'intérieur, dans la direction de statistique dont était chef l'un de nos plus respectables confrères, M. le baron Coquebert de Montbret, que quelques-uns d'entre vous ont pu connaître et auquel M. Leber a consacré une notice biographique qui a paru dans un de nos volumes [1].

M. de Gérandó adressait le billet suivant à M. Leber au mois d'août 1807 : « J'applaudis au zèle et au talent que M. Leber montre dans sa nouvelle carrière. J'avais prêté son manuscrit (celui de la *Grammaire générale*) à M. le sénateur Garat qui l'a entre les mains. Je me rends trop de justice pour avoir jamais consenti à accepter une dédicace. Je prie M. Leber de me donner en échange attachement et confiance, c'est le titre que j'ambitionne. »

Peu après, le 21 mai 1808, M. Leber passa au bureau d'administration communale, première division du ministère de l'intérieur, avec une indemnité de mille francs, sur la demande de M. Benoist, alors chef de cette division.

Ce fut en cette même année 1808 qu'il publia sa *Grammaire générale synthétique* [2]. Cet ouvrage avait pour objet le développement des principes généraux des langues considérées dans leur origine, leurs progrès et leur perfection.

1. T. X, p. 36 et suiv.
2. Schoell, éditeur. Paris, 1808, 1 vol. in-8.

Il annonçait une étude approfondie des règles des principales langues anciennes et modernes.

En 1809, M. Leber a fait paraître la *Tresse de cheveux donnée* [1], traduction en prose d'un poëme italien de Pignotti, en dix chants, que l'on compare quelquefois à la *Boucle de cheveux enlevée* de Pope, dont il est une imitation.

Le premier mai 1809, M. Leber rentra au bureau de statistique avec de l'avancement, et il occupait cette position lorsque M. de Gérando fut nommé par l'empereur l'un des cinq membres de la consulte extraordinaire chargée de prendre possession des États romains enlevés au saint-père, et réunis à l'empire par le trop fameux décret du 17 mai 1809, « et de faire les dispositions nécessaires pour que le régime constitutionnel y fût organisé. »

Un de nos confrères, M. le général Miollis, autre membre de la consulte, dont il était président, était chargé des affaires militaires [2].

M. de Gérando eut pour sa part l'instruction et les travaux publics, la salubrité, le commerce, les beaux-arts, toutes les attributions, en un mot, d'un ministre de l'intérieur.

Il lui fallait des collaborateurs dévoués et capables. Il se rappela M. Leber et obtint de M. de Montalivet, ministre de l'intérieur, qu'il lui serait envoyé pour le seconder dans sa difficile mission.

Notre confrère eut beaucoup à souffrir pendant son séjour à Rome, au milieu de si terribles conjonctures. Peu avant son arrivée dans la capitale du monde chrétien, devenue simple chef-lieu d'un département français, l'enlèvement du pape avait été opéré par un général de gendarmerie. M. Leber copia de sa main la bulle d'excommunication

1. Paris, Molini, 1809, in-12. Dans son *Catalogue*, n° 1940, M. Leber attribue la traduction des quatre premiers chants à une personne qu'il ne nomme pas, et s'indique comme l'auteur des six derniers chants et des notes.

2. Voir la notice consacrée par M. le baron de Ladoucette à M. le lieutenant général comte Miollis, dans le t. X des *Mémoires de la Société des Antiquaires*, p. 47.

lancée par le pontife persécuté contre le conquérant qui l'avait renversé de son siége. Pour tous ceux qui ont connu les opinions de notre confrère, il est facile de comprendre combien dut lui être pénible sa participation, même très-secondaire, à un ordre de choses qui employait de pareils moyens. Aussi, au bout de cinq mois, profita-t-il de ce que sa mère était tombée dangereusement malade, pour solliciter sa rentrée en France. Il obtint cette autorisation ; et pour qu'elle lui fût plus facilement accordée, le bon M. de Gérando le chargea de porter au ministre le duplicata de documents qui lui avaient été demandés. Puis il ajoutait dans sa lettre : « Votre Excellence me permettra de saisir cette occasion pour renouveler auprès d'elle les justes éloges que je lui ai faits du zèle et des connaissances de cet excellent sujet. Pendant cinq mois il m'a assisté avec le dévouement le plus assidu et je le vois partir avec beaucoup de peine ; je prie Votre Excellence de l'accueillir et de l'honorer de ses bontés ; elle seule peut le récompenser des services qu'il m'a rendus. Les documents mêmes qu'il porte et dont une grande partie sont son ouvrage, sont le meilleur témoignage que je puisse lui rendre. »

Parmi les documents rapportés par M. Leber se trouvaient la traduction qu'il avait faite des procès-verbaux du conseil général du département du Trasimène et l'extrait, en français, des mémoires italiens de l'abbé Marini, préfet de la bibliothèque du Vatican, sur les archives pontificales [1].

Il ne paraît pas toutefois que le ministre ait tenu grand compte des recommandations de M. de Gérando, car M. Leber ne reçut qu'une faible gratification à la suite de son voyage à Rome, et trois ans après, le 16 avril 1812, il était nommé seulement rédacteur de deuxième classe avec un traitement de 3000 francs.

En vous retraçant, il y a une quinzaine d'années, la vie

1. Voy. t. III, n° 6472 du *Catalogue de la bibliothèque de M. Leber.*

d'un de nos confrères, M. Berriat Saint-Prix, professeur de procédure à la faculté de droit de Grenoble et ensuite à celle de Paris, je vous disais que malgré la gravité, je pourrais ajouter l'aridité de ses occupations professionnelles, il n'en avait pas moins fait un roman intitulé : *L'amour et la philosophie*. Ce n'est peut-être pas une chose moins curieuse d'apprendre que le jeune homme grave et studieux, l'envoyé à Rome, le rédacteur du ministère de l'intérieur, l'érudit auquel nous devons tant de travaux sérieux sur notre histoire, a fait des vaudevilles et des opéras-comiques.

Les vaudevilles ont été joués, sous des noms d'emprunt, à des théâtres secondaires, notamment à celui des Variétés; ils n'ont donc laissé aucune trace après eux. Je ne vous parlerai dès lors que de ses deux opéras-comiques.

Le 13 novembre 1813, M. Leber fit représenter sur le théâtre Feydeau *l'Aventurier*, dont la musique est de Catrufo. Le sujet était imité d'une comédie de Goldoni. J'ai retrouvé le feuilleton de Geoffroy qui rend compte de la première représentation de cette pièce. Le sévère critique n'a point épargné notre confrère. « Il y a quelques longueurs, dit-il, l'action est faible et froide, il y a trop de musique, pas assez de dialogue; trop de morceaux d'ensemble, pas assez de comédie. Le musicien italien a trop donné au goût de son pays et trop rapproché la comédie lyrique de l'opéra-buffa [1]. » Ce dernier reproche ne serait plus de mise aujourd'hui, car tout le monde sait que la partie principale d'un opéra-comique est maintenant la musique.

L'Aventurier obtint peu de succès quoique le premier rôle fût joué par une habile cantatrice, Mme Duret. Mais il est juste de remarquer que cet opéra-comique fut représenté à une époque où les esprits étaient trop préoccupés des malheurs de la campagne de Russie pour goûter les plaisirs du théâtre. Il n'a pas été joué depuis.

Le second opéra-comique de M. Leber fut représenté

1. *Journal de l'Empire*, feuilleton du 17 novembre 1813.

dans des circonstances aussi peu favorables. Cette pièce est intitulée : *Une matinée de Frontin*[1], et fut jouée pour la première fois le 17 août 1815, c'est-à-dire au cœur de l'été et au milieu des agitations qui signalèrent les premiers temps de la seconde restauration. La musique est encore de Catrufo. Le rôle principal était joué par le célèbre chanteur Martin, et M. Leber nous apprend que la pièce avait été *demandée et montée* par cet artiste[2]. Mais elle n'eut aussi que quelques représentations et M. Leber ne se risqua plus dans l'épineuse carrière du théâtre.

Nous devons reprendre la vie administrative de notre confrère et rappeler les ouvrages plus sérieux qu'il composa depuis cette époque.

Au moment de la Restauration, le ministère de l'intérieur reçut une nouvelle organisation qui fit M. Leber sous-chef du bureau du contentieux des communes, dont plus tard il devint le chef.

Quoiqu'il consacrât la plus grande partie de son temps à ses travaux administratifs, M. Leber savait trouver des loisirs pour continuer ses recherches historiques et entretenir son goût pour les livres. Ce goût s'était manifesté en lui lorsqu'il était encore fort jeune. On lit en tête du *Catalogue de sa bibliothèque*, à l'occasion de l'ouvrage intitulé : *Paradis perdu* de Milton (traduction de Dupré de Saint-Maur), la note suivante : « Honneur à mon plus vieil ami ! je viens d'inscrire, non point le premier livre que j'aie possédé, mais le premier que j'ai acquis par goût plutôt que par besoin, en rêvant de bibliothèque. C'est le seul de cette origine que j'aie conservé comme le plus ancien souvenir d'un sentiment qui devait remplir toute ma vie. Il y a quarante ans que nous sommes ensemble (1838); il m'a coûté un petit écu et c'était toutes mes économies du moment[3]. »

1. Paris, Vente, 1815, in-8.
2. *Testament littéraire*, p. 3.
3. Voy. aussi le *Catalogue*, t. I, n° 1959.

Cette date de 1838 nous apprend que quarante ans auparavant, c'est-à-dire en 1798, M. Leber voyait déjà naître en lui cet amour des livres qui l'a rendu un des plus savants bibliographes de notre temps. Pendant trente années, de 1809 à 1839, M. Leber n'a pas manqué de suivre les ventes les plus importantes qui se faisaient à Paris et d'y acquérir les livres qui rentraient plus spécialement dans ses études ayant surtout pour objet les recherches historiques. Aussi sa bibliothèque contenait-elle non-seulement les grands ouvrages des bénédictins et des autres savants des dix-sept et dix-huitième siècles, les Sainte-Marthe, les La Chesnaye, les Anselme, les Dumont, les de Laurière, les Ménestriers, les Lebeuf, etc., mais encore une foule de précieux manuscrits. Le catalogue imprimé de cette bibliothèque forme quatre volumes in-8[1]. Pour qu'elle ne fût pas disséminée après lui, il la vendit par contrat du 19 mars 1838, à la ville de Rouen, moyennant 60 000 francs et en s'en réservant l'usufruit. Mais il renonça peu après à cet usufruit et la bibliothèque publique de Rouen en est depuis longtemps en possession.

M. Leber était heureux lorsqu'il montrait ses livres à ses amis et aux amateurs qui venaient le visiter. Il était toujours disposé à leur fournir avec une extrême bienveillance les renseignements qu'ils pouvaient désirer.

Mais revenons aux ouvrages qu'il a composés.

Nous ne citerons que pour mémoire sa participation au *Précis historique sur Pie VII*, de J. Cohen[2], auquel il com-

1. En voici le titre exact : *Catalogue des livres imprimés, manuscrits, estampes, dessins et cartes à jouer*, composant la bibliothèque de M. C. Leber, avec des notes par le collecteur, 1839-1840, 3 vol. in-8, Techener. Un tome IV a été imprimé à Paris en 1852 ; Jannet, éditeur. Enfin, M. Leber a publié à Orléans une demi-feuille in-4, intitulée : *Description sommaire des principaux manuscrits et livres précieux du supplément à ma bibliothèque Rouennaise* (tirée à douze exemplaires numérotés). La table des noms d'auteurs et celle des anonymes, qui se trouvent dans le quatrième volume, sont de M. Auguste Veinant.

2. Paris, 1823, 1 vol. in-8.

munique les documents qu'il avait recueillis à Rome en 1809, ainsi que toute la partie de cet ouvrage qui a rapport aux cérémonies de la vacance du saint-siége, du conclave et de la canonisation. Il a composé aussi un petit livre intitulé : *Le Mont-Valérien* ou *Histoire de la croix, des lieux saints et du calvaire établi au Mont-Valérien*[1].

Un ouvrage beaucoup plus important est celui qu'il publia en 1825 sous le titre des *Cérémonies du sacre*, à l'occasion du sacre du roi Charles X. Il avait été commencé en 1819 à un moment où il était question de sacrer Louis XVIII et avait pour but de répondre à une brochure politique de Volney, intitulée : *Histoire de Samuël, inventeur du sacre des rois*, dans laquelle ces anciennes cérémonies étaient attaquées et considérées comme propres seulement à sanctionner des usurpations.

Notre confrère a montré une grande science dans cet ouvrage, que l'on aurait tort de considérer comme ne devant pas survivre à la circonstance qui l'a fait naître. On y trouve les principes et les usages de l'ancienne monarchie rappelés avec une sévère exactitude, et, tout en y respectant la religion dans ses bases fondamentales, l'auteur combat les prétentions exagérées de la cour de Rome et démontre que la France n'a jamais reconnu au saint-siége le droit d'intervenir dans le sacre; que l'ancien droit public du royaume avait pour maxime que nos rois ne tiennent leur sceptre que de Dieu et que les papes n'avaient en aucune façon le pouvoir de disposer du sort d'un roi de France.

Quarante-huit planches ornent le livre de M. Leber sur le sacre et en expliquent les cérémonies.

Un autre ouvrage encore plus important de M. Leber est celui qu'il publia en 1828 sous le titre d'*Histoire critique du pouvoir municipal, de la condition des cités, des villes et des bourgs et de l'administration comparée des communes en France, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours*[2].

1. Paris, Dentu, 1826, in-18.
2. Paris, Audot, 1828, in-8.

On se trouvait à une époque où la centralisation était attaquée de toutes parts ; l'opinion publique demandait une nouvelle organisation municipale ; de nombreux ouvrages, dont quelques-uns étaient dus à des plumes savantes, notamment à MM. Henrion de Pansey et Raynouard, avaient préparé ou secondaient ce mouvement de l'opinion. M. Leber qui, par ses fonctions au ministère de l'intérieur, aussi bien que par les études de toute sa vie, joignait la pratique à la théorie, entreprit la tâche difficile d'éclairer les esprits impartiaux et de défendre un ordre de choses sanctionné par l'expérience. Il commençait ainsi son *Introduction :* « Il va tomber, enfin, ce colosse que dix années de clameurs, de haine et de menaces n'avaient pu ébranler! C'en est fait de la centralisation ; l'heure de l'affranchissement a sonné ; on invoque de toutes parts l'émancipation des communes, et jamais les libertés municipales n'ont trouvé d'aussi nombreux, ni de plus ardents défenseurs. Honneur à cet élan généreux! Et moi aussi je veux m'associer à la défense des pupilles opprimées. Mais, d'abord, où sont les victimes et en quoi consiste l'oppression? La moitié de ma vie consacrée à l'appréciation des droits et des doléances des communes, a dû m'en apprendre quelque chose ; et toutefois, parmi tant de griefs dont l'intérêt communal ou privé réclame le redressement, j'en vois peu qui ne soient le fruit de la faiblesse, de l'erreur ou des préventions de l'homme du pays ; je n'en vois point qui ne justifient l'action d'une haute surveillance. »

Notre confrère arrivait ainsi, après avoir examiné l'ancienne organisation municipale de la France, aux diverses époques de la monarchie, et celle qui nous régissait depuis la Révolution et l'Empire, à une conclusion bien différente de celle de Raynouard dans son livre sur le même sujet, où il pense que « le gouvernement doit rester sinon indifférent, du moins *étranger* à ce qui n'est qu'administration locale. »

Le savant ouvrage de M. Leber, tiré à trois mille exem-

plaires, a été promptement épuisé. Il est à mes yeux ce qu'il a fait de plus important et de plus instructif. Il lui a valu la croix de la Légion d'honneur, qui lui a été décernée le 31 octobre 1828.

Antérieurement à la publication de son *Histoire critique du pouvoir municipal*, M. Leber avait commencé celle d'une vaste *Collection des meilleures dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'histoire de France.*

Deux autres noms, ceux de MM. Salgues et Cohen, figuraient à côté du sien sur le titre, mais dans la réalité c'était lui qui était le véritable auteur de cette collection qui forme 20 vol. in-8. Elle renferme des pièces déjà imprimées, mais qui ne se trouvent que dans de volumineuses collections ou dans des journaux et autres ouvrages rares ou difficiles à se procurer et même à consulter. Les matières y sont divisées en huit parties : 1° les origines, préliminaires de l'histoire de France ; 2° la géographie ; 3° le culte ; 4° l'organisation sociale ; 5° la civilisation ; 6° les sciences, lettres et arts ; 7° les événements fameux ; 8° des mélanges.

Les dissertations appartiennent presque toutes aux plus savants hommes des siècles derniers, les Du Cange, les Lebeuf, les Ménestrier, les Fréret, les Bullet, les Griffet, les Dreux du Radier, les Foncemagne, les Lévesque de La Ravalière, etc. Elles sont enrichies de nombreuses notices et dissertations dues à notre confrère, sur des sujets curieux qui n'avaient pas encore été traités ou épuisés. En un mot, cette collection, à laquelle il manque malheureusement une table analytique des matières, est devenue le complément de toutes celles qui renferment des mémoires sur l'histoire de France.

Commencée en 1826, elle a été terminée en 1840. Des titres ont été réimprimés qui portent le seul nom de M. Leber.

Ce fut au commencement de 1832, et sur ma présentation, que M. Leber fut admis parmi les membres titulaires de la Société des Antiquaires de France.

Il fut chargé de faire une notice sur M. le baron Coquebert de Montbret, et il paya, comme je l'ai déjà dit, un juste tribut d'éloges à ce vénérable confrère qui, dans sa jeunesse, avait été son chef au ministère de l'intérieur.

Plus tard, M. Leber nous communiqua d'intéressantes *Études historiques sur les cartes à jouer, principalement sur les cartes françaises*[1], qui se résument en ces termes : « Les images de nos cartes, points et figures, ne sont pas des rébus, mais des symboles, mais une copie, dont l'original inconnu peut exercer longtemps encore l'ardeur des recherches et la patience des collecteurs. »

Enfin M. Leber avait bien voulu rédiger pour nous le *Programme raisonné d'un prix mis au concours par la Société royale des Antiquaires de France*. Ce prix ne fut pas adjugé.

Il fut nommé président de la Société pour l'année 1836, et remplit cette fonction avec tout le tact que l'on devait attendre de lui.

Le nombre des dissertations de M. Leber est trop considérable pour que je puisse vous les rappeler toutes avec détail. Je ne m'arrêterai qu'aux plus importants et en suivant autant que possible l'ordre chronologique.

En 1833, il publia un *Coup d'œil sur les médailles de plomb, les personnages de fou et les rébus dans le moyen âge*. C'était une introduction à l'ouvrage d'un de nos correspondants, M. le docteur Rigollot, d'Amiens, intitulé : *Essai sur les monnaies inconnues des évêques des fous*. Cette introduction fut tirée à part[2]. Pour qu'elle soit complète, il faut qu'elle contienne une feuille *K* renfermant des *notes et additions*, qui est loin de se trouver dans tous les exemplaires.

L'année d'après, notre confrère répondit à un paradoxe soutenu avec son habileté ordinaire par Nodier, dans un

1. T. XVI, p. 256 et suiv. des *Mémoires de la Société*. — Il y en a eu un tirage à part.
2. Paris, Merlin, 1833, in-8.

feuilleton du journal *le Temps*, à l'occasion du célèbre pamphlet du seizième siècle intitulé : *Au tigre de la France*, dont un unique exemplaire venait d'être retrouvé par le libraire Techener. L'ouvrage de notre confrère traite *De l'état réel de la presse et des pamphlets depuis François Ier jusqu'à Louis XIV*[1].

Le spirituel académicien avait entrepris de prouver que la presse n'avait jamais été et qu'elle ne sera jamais plus libre, en France, qu'elle ne le fut avant le règne de Louis XIV. M. Leber démontre, pièces en main, que c'est là une erreur évidente ; il retrace avec une grande précision quelles étaient la législation et la jurisprudence sur la presse, depuis l'origine de l'imprimerie jusqu'à l'avénement du grand roi, et prouve que si, à certaines époques de troubles telles que la Ligue et la Fronde, la presse se livrait à de nombreux écarts, c'était nonobstant les lois qui étaient d'une rigueur extrême, et que jamais la faculté de publier ses pensées n'a été plus cruellement réprimée ni plus sévèrement contrainte, dans le droit, qu'à cette époque.

En 1835 parut un joli petit volume anonyme intitulé : *Plaisantes recherches d'un homme grave sur un farceur*[2], qui ne fut tiré qu'à cinquante exemplaires. L'homme grave était notre confrère, et le farceur, Tabarin. M. Leber possédait, dans sa bibliothèque, toutes les éditions de ce fameux bateleur. Il les avait confrontées et s'appliquait à relever les erreurs échappées à un savant bibliographe qui s'en vengea en disant dans la nouvelle édition de son *Manuel* que « M. Leber, ancien chef de bureau au ministère de l'intérieur, est, comme chacun sait, l'homme de France qui possède le mieux son Tabarin. Aussi, est-ce à lui, ajoute-t-il, que nous devons ces *plaisantes recherches* qu'il a écrites avec tout le sérieux d'un rapport au ministre. »

Malgré ce jugement ironique émané d'une aussi impo-

1. Paris, Techener, 1834, in-8.
2. Paris, Potier, 1835, in-18.

sante autorité, le livre de M. Leber n'en est pas moins curieux. Il a été réimprimé depuis, avec des changements que l'on assure ne pas appartenir à l'auteur.

Dans le courant de l'année 1838, M. Leber donna au public, avec la coopération de M. de Puibusque, un *Code municipal annoté* en 2 vol. in-8. C'est un ouvrage d'utilité pratique dans lequel se trouve commentée la nouvelle législation municipale de 1831 à 1837.

L'année suivante, M. Leber qui avait le temps de la retraite, la sollicita du ministre de l'intérieur. Il y fut admis, mais en recevant la sincère expression des regrets de ses chefs.

Cette retraite volontaire de ses travaux administratifs ne fit que donner à M. Leber plus de temps pour se consacrer à ses travaux littéraires, et il montra que, s'il était versé dans la connaissance de l'histoire, il ne l'était pas moins dans celle de l'économie politique. Effectivement, il fut admis à lire, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, deux *Mémoires sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge, relativement aux variations des valeurs monétaires et du pouvoir commercial de l'argent.*

Ces mémoires furent imprimés dans la collection des savants étrangers (t. I) publiée par cette académie et tirés à part en 1842. Ils furent tellement appréciés qu'une seconde édition en fut donnée par le libraire Guillaumin en 1847, sous le titre d'*Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*. Notre confrère revit alors son travail primitif et l'augmenta de nouvelles recherches.

Cette matière est certainement l'une des plus délicates qui puisse se rencontrer dans l'histoire. L'appréciation des anciennes monnaies ne consiste pas seulement à établir un rapport entre les deux prix du marc d'argent, comme on l'a cru souvent. Selon notre confrère, de la simple comparaison des prix du marc à deux époques données, *il ne peut* résulter qu'un rapport de poids d'argent monnayé et non des valeurs commerciales ; car l'or et l'argent n'ont pas de

valeur absolue, en ce sens que leur prix n'est que la formule d'une convention sociale soumise aux variations du commerce. Mais ces métaux ont une valeur intrinsèque dérivant de leurs propriétés naturelles, et déterminée dans leurs parties par leur titre et leur poids.

L'auteur essaye de prouver que le mouvement du pouvoir de l'argent ne fut pas exactement ce qu'on suppose d'après l'opinion commune adoptée sans contradiction par Germain Garnier dans son *Mémoire sur la valeur des monnaies de compte chez les peuples de l'antiquité*; qu'on ne peut établir une proportion unique et dans un sens absolu, depuis Charlemagne jusqu'à François Ier, parce qu'il y a eu progrès sans retour dans l'affaiblissement du pouvoir de l'argent entre ces deux époques; que le prix du blé et celui des denrées de première nécessité sont des données insuffisantes pour une appréciation exacte de la fortune privée au moyen âge, et enfin que le prix relatif de l'argent posé comme base d'évaluation de son pouvoir, doit être considéré dans son double rapport avec l'époque et avec la nature des valeurs d'échange qu'il représentait.

Nous ne suivrons pas M. Leber dans la déduction de ces diverses propositions; nous indiquerons seulement quelques conclusions historiques qu'il en tire.

Il a recherché ce que les rançons de saint Louis, du roi Jean, de Duguesclin, de François Ier, la condamnation pécuniaire de Jacques Cœur, pouvaient valoir en monnaie de notre temps. Des faits nombreux du même genre abondent dans son livre, et si on ne peut affirmer qu'il ne se soit jamais trompé dans ses calculs, il est du moins certain que ses rapprochements et ses conjectures ajouteront beaucoup aux données que l'on avait déjà sur le même sujet.

Tel est le dernier grand travail de M. Leber [1].

1. Pour être complet, nous dirons que, dans son *Testament littéraire*, M. Leber indique encore comme ayant été insérés dans des publications périodiques les articles suivants : *la Poupée*, *le Bal de l'Opéra*, *le Juif-Errant*, *Cathélote la Méhunoise*, légende du quatorzième siècle.

Peu après la publication de cet *Essai de l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*, une nouvelle et grande révolution éclatait à Paris. Elle était suivie de ces agitations de la rue qui accompagnent toujours ces funestes catastrophes.

Notre confrère arrivait à l'âge du repos ; il alla le demander, accompagné de sa femme, à la paisible cité qui l'avait vu naître. L'ayant quittée dès sa jeunesse, il n'y connaissait presque plus personne. Cependant il y fut accueilli par ses compatriotes avec la considération qu'il méritait. Le diplôme de membre titulaire résident lui fut aussitôt offert par la *Société archéologique de l'Orléanais* (24 novembre 1849), et presque immédiatement après il fut nommé vice-président (28 décembre même année), et président l'année suivante (27 décembre 1850). Il communiqua à cette Société savante un mémoire intitulé : *Des estampes et de leur étude depuis l'origine de la gravure* (pour servir à l'histoire de cet art)[1]. Notre confrère, en effet, depuis la cession de sa bibliothèque à la ville de Rouen, avait tourné ses acquisitions et ses recherches vers les estampes, et il y avait apporté cette sûreté de goût et ce tact qui l'avaient caractérisé comme bibliophile. Il a encore communiqué à la même Société un autre mémoire dont il nous avait fait une première lecture, intitulé : *Des Rébus, à l'occasion d'un sceau curieux du treizième siècle*[2].

Les exigences de notre règlement ne permirent pas que M. Leber, qui avait cessé d'habiter Paris, pût conserver le titre de membre titulaire de notre Société. Ses services le firent nommer d'abord associé correspondant, puis membre honoraire.

Indépendamment des liens qui l'attachaient à la Société impériale des Antiquaires de France et à la Société archéo-

1. Orléans, Al. Jacob, 1850, grand in-8 (extrait des Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais). Tirage à part, à quinze exemplaires.

2. Dans les mêmes Mémoires, avec tirage à part.

logique de l'Orléanais, M. Leber était encore membre de la Société des Antiquaires du Nord à Copenhague et de diverses autres académies d'Europe, notamment de Rome, de Pise, de Madrid, de Pologne et des principales Sociétés savantes de Paris et d'autres villes de France, particulièrement de celle des Antiquaires de Picardie.

Mais de tous ces honneurs littéraires, celui qui dut le plus flatter notre confrère, fut sa nomination de correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, pour la section de politique, administration et finances, qui lui fut annoncée, le 18 décembre 1858, par M. Mignet, secrétaire perpétuel de cette Académie.

C'était une dernière couronne posée sur ses cheveux blancs, et que nul plus que lui n'avait méritée.

M. Leber est mort le 22 décembre 1859, à Orléans, dans sa petite maison de la rue des Pensées, où je lui serrai la main pour la dernière fois, au mois de mai 1855. Il doit laisser de vifs regrets à tous ceux qui l'ont connu. Bienveillant envers tout le monde, il mettait volontiers sa vaste érudition à la disposition des hommes studieux qui venaient le consulter; il a écrit des ouvrages qui honoreront sa mémoire, et le *Catalogue* de sa bibliothèque témoigne de sa science et des sacrifices qu'il sut faire pour l'accroître, en s'environnant des instruments propres à faciliter ses travaux et à nourrir cet esprit de curiosité qui a été un des traits distinctifs de son caractère.

En lui la Société impériale des Antiquaires de France a perdu un de ses membres les plus éminents, et le pays tout entier un digne citoyen et un savant qui mérite d'être à jamais regretté.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 4 avril 1860.

Présidence de M. Grésy, vice-président.

Travaux.

M. Boutaric entretient la Société de diverses peintures qui ornaient autrefois les salles réservées au parlement de Paris. L'auteur, sur la demande de plusieurs membres, s'engage à développer ses observations dans un mémoire spécial qu'il lira dans une prochaine séance.

M. Grésy donne lecture pour la seconde fois de son mémoire relatif aux objets en plomb trouvés dans la Seine.

Une discussion s'engage sur la question de savoir si une partie des objets mentionnés par M. Grésy, ont été jetés dans le fleuve avec intention et pour un motif religieux. MM. Nicard, Vallet de Viriville, Egger, Quicherat et Creuly prennent la parole sur cette question.

La Société décide que le mémoire de M. Grésy sera renvoyé à la commission de publication.

M. Brunet de Presle rappelle la proposition relative à la formation d'une commission chargée de réunir les travaux

publiés par des membres de la Société sur les antiquités du département de la Seine.

MM. Quicherat et Egger prennent la parole sur ce sujet.

La proposition de M. Brunet de Presle est adoptée en principe.

M. Quicherat entretient la Société de trois fosses rondes découvertes à Villeneuve-le-Roi, et dans lesquelles un feu très-ardent semble avoir été entretenu. Auprès se trouve une sorte de puisard rempli de cendres et de débris d'ossements humains. M. Quicherat se demande à quelle époque ces fosses ont pu servir à l'incinération des corps.

MM. Egger, Breton et Nicard présentent sur ce sujet quelques observations.

Séance du 11 avril.

Présidence de M. Grésy, vice-président.

Travaux.

M. Alfred Maury rend compte d'une brochure en langue danoise envoyée à la Société et qu'il avait été prié d'examiner. Cette brochure est relative à des sépultures consacrées, par ordre du roi du Danemark, à des Danois célèbres.

M. Peigné Delacourt signale une découverte d'objets antiques aux bords de la Seine, au lieu dit le Port-à-l'Anglais. Le même membre, offrant à la Société un travail qu'il a rédigé sur le point de la Champagne où Attila a été vaincu par Aétius, met sous les yeux de ses confrères deux épées en fer trouvées ensemble sur le lieu du combat. Ces épées appartiennent à S. M. l'Empereur, qui a bien voulu les confier à M. Peigné Delacourt pour qu'elles fussent soumises à l'examen de la compagnie. M. Peigné Delacourt est prié de transmettre à Sa Majesté l'expression de la respectueuse gratitude de la Société des Antiquaires de France.

M. de Lasteyrie, laissant de côté la question d'attribution de ces armes à Théodoric, se prononce en faveur de l'opinion émise par M. Peigné Delacourt, quant à l'âge et à l'origine des lames présentées à la Société. Alors même qu'il ne serait pas établi qu'elles ont été trouvées munies d'une garniture en orfèvrerie cloisonnée, dont le caractère et la date approximative ne sont pas douteux, l'aspect seul de ces lames suffirait à en faire remonter l'origine aux temps mérovingiens. La plus longue rappelle toutes les grandes épées de même origine publiées ou décrites par M. l'abbé Cochet, M. Dufresne, M. Troyon, les frères Lindenschmit, etc. C'est la même lame plate, à deux tranchants, se terminant par une pointe ogivale, et d'une longueur qui varie toujours entre 80 et 90 centimètres. Celle-ci en a 88. Quant à la seconde lame, elle ne présente qu'un seul tranchant; et de l'autre côté un dos assez épais, comme tous les sabres ou scramasaxes trouvés dans les sépultures mérovingiennes. Il est vrai qu'on n'aperçoit pas ici la rainure simple ou double qu'on trouve gravée en creux sur la plupart des scramasaxes. Mais la couche d'oxyde qui couvre l'arme présentée est si épaisse qu'il est difficile de s'assurer si cette rainure a primitivement existé.

Quoi qu'il en soit, la grande et la petite lame paraissent tout à fait contemporaines. M. de Lasteyrie cite plusieurs exemples d'armes absolument semblables trouvées à Envermeu en Normandie, à Rue-Saint-Pierre près Beauvais, à Farebersviller en Lorraine, et dans le beau cimetière germain de Seltzun près Mayence. Le résultat des fouilles faites dans cette dernière localité a été publié par MM. Lindenschmit dans une suite de planches que M. de Lasteyrie soumet à la Société. Les corps et les objets qui les accompagnaient y sont représentés dans la position exacte qu'ils occupaient au moment de la fouille. La grande épée s'y trouve presque toujours placée, la pointe en bas, le long de la jambe droite, et pour ainsi dire à portée de la main habituée à la tenir, tandis que le scramasaxe est

placé le long du corps à gauche, et la poignée à la hauteur de l'épaule. Il est regrettable qu'on ne puisse savoir d'une manière aussi précise dans quelle position relativement au corps se trouvaient les armes découvertes à Ponans.

De tous ces points de comparaison M. de Lasteyrie conclut que, s'il n'y a pas de motifs suffisants pour attribuer à Théodoric lui-même les armes présentées par M. Peigné Delacourt, leur forme, leur nature, rapprochées de celles des autres objets trouvés dans la même sépulture, semblent justifier pleinement l'opinion qui en fixe la date au cinquième siècle.

M. Vallet de Viriville présente quelques observations dans le même sens.

M. Matter, après avoir exposé qu'il possède un homiliaire allemand du quatorzième siècle, et que l'un de ses amis en possède d'autres du même genre, demande si le règlement permet à la Société d'entendre un rapport sur ce sujet.

La compagnie entendra avec intérêt le rapport de M. Matter.

M. Peigné Delacourt fait passer sous les yeux de ses confrères une gouge et une hache de bronze trouvées à Coudun près de Compiègne.

Séance du 18 avril.

Présidence de M. J. Marion, président.

Correspondance.

M. le colonel de Morlet, de Strasbourg, écrit pour demander à faire partie de la Société en qualité d'associé correspondant. Ses présentateurs sont MM. Delamare et Brunet de Presle. M. le président désigne pour composer la

commission chargée d'examiner les titres du candidat, MM. Creuly, Bourquelot et Cocheris.

M. de Lasteyrie demande s'il est certain que les deux épées et les montures, dont il a été question à la séance précédente, aient été trouvées réunies.

M. Peigné Delacourt répond qu'il complétera ses renseignements sur ce sujet.

M. Brunet de Presle désirerait savoir si l'état d'oxydation des armes est en rapport avec la nature du terrain dans lequel on annonce qu'elles ont été trouvées.

M. Peigné Delacourt fait une réponse affirmative et expose que le terrain dont il s'agit est sec et situé hors de la portée des eaux.

M. Brunet de Presle fait hommage à la Société :

1° D'un volume de feu Jacques Oberlin, correspondant de l'Institut et membre de la Société des antiquaires. Ce volume, intitulé *Rituum Romanorum tabulæ*, est chargé de notes manuscrites de l'auteur ;

2° D'un *Index auctorum* manuscrit, rédigé par le même savant.

M. Brunet de Presle est prié de recevoir les remercîments de la Société.

M. Peigné Delacourt présente à la Société une statue en pierre, trouvée près de Coudun, et représentant un personnage qui tient à la main une bourse.

Il est procédé à la deuxième lecture du mémoire de M. Michel sur les antiquités de la Dobroutcha.

Séance du 2 mai.

Présidence de M. J. Marion, président.

Correspondance.

M. Vergniaud Romagnési, associé correspondant, adresse à la Société le dessin d'un objet en bronze, trouvé dans un

tombeau à Briare, le 12 janvier 1860; il offre à la Société ce dessin et la courte notice qui l'accompagne, en demandant la publication de l'un et de l'autre.

M. d'Otreppe de Bouvette, de Liége, écrit à la compagnie pour demander à être admis au nombre des associés correspondants. Il est présenté par MM. Bourquelot et Nicard.

M. le président nomme, pour faire l'examen des titres de M. de Bouvette, une commission composée de MM. de Longpérier, Delisle et Michelant.

M. Cittadella, de Ferrare, sollicite également le titre de correspondant étranger. Il a pour présentateurs MM. Noël Des Vergers et Huillard-Bréholles. Les membres désignés par M. le président pour composer la commission chargée de faire un rapport sur cette candidature, sont MM. Egger, Creuly et E. Breton.

M. Raymond Bordeaux, d'Évreux, demande le titre d'associé correspondant national. MM. Delisle et Cocheris sont ses présentateurs; la commission d'examen nommée par M. le président se composera de MM. Quicherat, Vallet de Viriville et Grésy.

Travaux.

M. de Longpérier fait hommage à la Société, au nom de l'auteur, M. Lacour, d'un manuscrit intitulé : *Histoire de la ville de Pithiviers*. Ce manuscrit a été en partie publié. M. de Longpérier est prié de transmettre à M. Lacour les remercîments de la compagnie.

M. le président annonce à la Société la nomination de M. de Lasteyrie, comme membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

M. de Lépinois, membre correspondant, propose l'échange de publications entre la Société des Antiquaires de France et la Société archéologique d'Eure-et-Loir, en annonçant à cet égard une ouverture officielle de la part de la Société d'Eure-et-Loir.

La Société, sur la proposition de M. Brunet de Presle, procède à l'élection d'une commission de cinq membres qui aura le titre de *Commission des antiquités de Paris*, et qui sera chargée de tenir la Société au courant des découvertes archéologiques faites dans la capitale. Sont nommés à la majorité des suffrages : MM. Quicherat, Cocheris, de Longpérier, Noël Des Vergers et Delisle.

M. Quicherat s'étant excusé à raison de la multiplicité de ses occupations, M. Vallet de Viriville est élu à sa place.

Séance du 9 mai.

Présidence de M. J. Marion, président.

Travaux.

M. Gosse, de Genève, met sous les yeux de la Société une collection d'objets en silex qui ont été trouvés par lui dans des sablières, rue de Grenelle, avenue de La Motte-Piquet et près de la gare d'Ivry. Ces objets, parmi lesquels figure un bel échantillon de l'instrument auquel on donne le nom de hache celtique, sont, au dire de M. Gosse, qui entre sur ce sujet dans d'intéressantes explications, des marteaux, des couteaux et des outils de diverses sortes, taillés de main d'homme et ayant appartenu aux populations primitives de la Gaule. M. de Lasteyrie présente quelques objections contre cette hypothèse ; l'honorable membre émet des doutes sur l'intervention de l'art humain dans la disposition de ces silex, et indique les conditions qui lui sembleraient nécessaires à la manifestation de la vérité. M. Gosse, en écartant la question géologique, que M. Nicard avait soulevée, soutient l'authenticité historique des objets en silex qu'il a recueillis. M. le président le remercie au nom de la Société de sa précieuse communication.

M. Taillandier fait une seconde lecture de sa notice né-

crologique sur M. Leber. Cette notice est renvoyée à la commission de publication.

Séance du 16 mai.

Présidence de M. Grésy, vice-président.

Correspondance.

La Société archéologique d'Eure-et-Loir demande l'échange de ses publications avec celles de la Société des Antiquaires de France. Cette demande est renvoyée à la commission de publication.

M. Le Roy, archéologue à Cany (Seine-Inférieure), sollicite le titre d'associé correspondant; MM. de Montaiglon et Grésy sont ses présentateurs. M. le président nomme, pour examiner les travaux de M. Le Roy, une commission composée de MM. Bourquelot, Michelant et L. Delisle.

M. le président fait part à la compagnie de la perte qu'elle vient de faire dans la personne de M. Philippe Le Bas, membre résident.

Travaux.

M. Des Vergers donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée par M. Pietro Rosa, relativement à des fouilles faites dans la campagne de Rome, qui constatent le véritable emplacement de l'Allia, de Nomentum et de quelques autres localités de la Sabine.

Extrait d'une lettre de M. Pietro Rosa à M. Noël Des Vergers sur le véritable emplacement où fut livrée la bataille de l'Allia entre les Romains et les Gaulois.

Rome, mai 1860.

« Vous savez que j'ai transporté récemment le siége de mes travaux topographiques de la partie orientale de la

campagne romaine à la partie occidentale. J'ai tout lieu d'être satisfait des recherches que je viens de diriger entre l'Anio et le Tibre. Vous êtes au courant de ce que j'avais trouvé dans la région des monts Albains, si souvent parcourue par les touristes et les antiquaires : jugez de ce que je dois rencontrer de neuf dans une partie de notre campagne qui est presque complétement inexplorée.

« J'ai retrouvé la trace des voies *Tiburtina* et *Nomentana* conforme à ce qu'avaient conjecturé les archéologues qui m'ont précédé ; mais il n'en est pas ainsi de la voie *Salaria*. Nibby, faute d'avoir consulté avec une critique suffisante les textes de Varron, de Tite Live et de Pline, en avait altéré la direction dans ses itinéraires, et, par suite de cette erreur, il avait complétement déplacé l'*Allia*, ce cours d'eau célèbre par la bataille livrée sur ses rives, ainsi que les villes d'*Eretum* et de *Crustumium*.

« Ayant maintenant réussi par mes recherches à déterminer, dans la vallée du Tibre, le tracé de la *Via Salaria*, j'ai rencontré sur cette voie, au dix-huitième mille à partir de Rome, les vestiges encore visibles de la ville Sabine d'Eretum, vestiges consistant en constructions polygonales irrégulières. Le contour des murailles et la place où existaient les portes peuvent être reconnus, et dans l'intérieur de cette enceinte, on distingue à fleur de terre les fondations de quelques édifices. Puis, comme preuve de l'identité de ces ruines avec *Eretum*, je puis apporter l'existence constatée par moi non-seulement de l'embranchement de la *Via Nomentana*, conformément au texte de Strabon, mais aussi celle des eaux thermales dont parle le géographe d'Amasée sous le nom des eaux *Labanæ* : « Τὰ Λαβανὰ (ὕδατα)....ἐν τῇ Νωμεντανῇ καὶ τοῖς περὶ Ἠρετὸν τόποις (l. V, c. III). » La constatation d'une source médicinale dans le voisinage immédiat des ruines que j'ai découvertes ne permettra plus de confondre, ainsi que l'avait fait Nibby, la source qui se trouve à *Grotta Marozza* avec celle qui est citée par Strabon.

« Après avoir ainsi déterminé la position d'Eretum et la

direction que suivait la voie Salaria, il m'a été facile de reconnaître, au onzième mille sur cette route, ainsi que l'indique Tive Live, le véritable cours d'eau, descendant des monts Crustumins, qui doit porter le nom d'*Allia*, et de fixer ainsi, par conséquent, l'emplacement du champ de bataille où les destinées du monde furent sur le point d'être changées par la complète défaite des armées romaines. En embrassant de l'œil toute la disposition des lieux on se rend parfaitement compte du mouvement de l'aile gauche des Romains qui fut obligée, dans sa déroute, de traverser le Tibre pour aller se réfugier à Véies. En effet, les Gaulois en chassant la réserve des dernières pentes des monts Crustumins, qui viennent en cet endroit se rattacher au Tibre, avaient fermé la plaine et coupaient aux Romains toute retraite vers la ville.

« J'ai complété la topographie de ces localités si intéressantes par les souvenirs d'un grand fait historique, en retrouvant une voie antique qui faisait communiquer directement Rome avec *Crustumium* et qui s'embranchait sur la *Via Salaria* au huitième mille. Un autre embranchement se dirigeait vers Fidène, et l'on retrouve encore, sur le sol de la plaine arrosée par l'Allia, trois autres voies antiques qui toutes montaient vers *Crustumium*, dont je détermine la position à leur point de jonction. Enfin, j'ai pu reconnaître encore tout le tracé de la *Via Patinaria* qui partait de la *Via Nomentana* et la réunissait à la *Via Salaria* sur laquelle elle venait aboutir par une coupure profonde pratiquée dans les collines. Mes travaux topographiques se rapprochent maintenant de *Ficulea*, dont j'ai déjà abordé le territoire, et dont j'espère, d'ici à quelques jours, avoir retrouvé l'emplacement. »

M. de Montaiglon lit la note suivante sur une épitaphe du seizième siècle, peinte sur faïence, qui est conservée au musée céramique de Sèvres :

« Le riche musée céramique de la manufacture de Sè-

vres possède un spécimen, certainement rare, d'une épitaphe du seizième siècle, peinte sur faïence. La plaque, d'à peu près un pied de hauteur sur un peu plus de largeur, et destinée à être scellée sur ou dans un mur, est recouverte d'un émail blanc, sur lequel l'inscription est écrite en lettres capitales romaines de quatre à cinq lignes de hauteur, souvent liées de manière à former des groupes monogrammatiques, et peintes en bleu. On n'en sait malheureusement pas la provenance exacte, M. Riocreux, le savant conservateur du musée, l'ayant acquise, à Paris, à la vente faite par M. Delange de la collection Passalini, ce qui n'ajoute rien à ce que la plaque elle-même nous apprenait de l'origine italienne de l'épitaphe. En voici du reste le texte, dans lequel j'introduis la ponctuation :

Pelleo visa est juveni si gloria mundi
 Angusta, est superis quæ satis una Deis,
Non me tantus amor, laudumque immensa cupido
 Detinet, exiguo quem capit urna loco.
At quondam felix meruit epinicia, toto
 Romuleum si qui sparsera[t] orbe decus;
Quos olim michi seva dedit Bellona triumphos
 Gradivusque ferox, sic tueare, precor;
Neu geme, alumna, tuus superat *Baptista*, globosque
 Æthereos, posito corpore, sensus habet.

1542 a di 24 di mage.

« Si le jeune héros de Pella (c'est-à-dire Alexandre) a trouvé médiocre la gloire humaine, qui à elle seule suffit cependant aux dieux du ciel, moi, que l'urne funéraire contient dans un petit espace, je ne suis pas possédé d'un si grand amour ni d'un si grand désir de louanges. Mais, comme tous ceux qui ont répandu dans tout l'univers la gloire de Rome ont été autrefois assez heureux pour obtenir des chants de triomphe, de même je te prie, [ô ma patrie !] de conserver le souvenir des triomphes que m'a autrefois donnés la cruelle Bellone et le féroce Mars, et ne

gémis pas, toi qui m'as nourri; ton Baptiste est vainqueur, car son âme, dégagée du corps, est maîtresse des astres célestes.

« 1542, le 24e jour de mai. »

« De tout ceci il résulte que celui qu'on fait parler dans cette épitaphe s'appelait Baptiste, qu'il avait été soldat, et sinon général d'armée, au moins capitaine de bande. En même temps, la forme *mage* pour *maio* paraissant non-seulement appartenir à un dialecte des portions septentrionales de l'Italie, mais être même particulièrement génoise, il s'ensuit que la plaque peut provenir d'une église de Gênes ou des environs, et se rapporter à quelque enfant du pays. Est-ce un Doria, un Spinola, un Frégose, ou bien quelque aventurier aujourd'hui tombé dans l'oubli? Il serait difficile de le dire, et peut-être serait-il sans intérêt de le trouver. »

M. Huillard-Bréholles donne lecture d'une notice sur une ancienne peinture de la Collégiale de Saint-Dié (Vosges), dont il présente en même temps une copie coloriée. Après quelques observations, auxquelles prennent part MM. Quicherat, de Montaiglon et Boutaric, la Société décide qu'elle entendra une seconde lecture de cette notice.

M. Peigné Delacourt entretient la Société de la découverte d'une hache celtique trouvée, avec des morceaux de dents d'éléphant, dans la sablière de Précy (Oise), en 1858, par M. Élie Petit, de Creil.

Séance du 6 juin.

Présidence de M. J. Marion, président.

Correspondance.

M. Melchior de Vogüé demande à être admis dans la Société en qualité de membre résident. Ses présentateurs sont MM. de Longpérier et de Lasteyrie. M. le président

désigne comme devant faire partie de la commission chargée d'examiner les titres de M. de Vogué, MM. Brunet de Presle, Beulé et Huillard-Bréholles.

M. Alfred de Martonne, archiviste du département de Loir-et-Cher, sollicite le titre d'associé correspondant de la Société. Il a pour présentateurs MM. Bourquelot et Vallet de Viriville. La commission chargée d'examiner ses titres se composera de MM. Delisle, Boutaric et Grésy.

M. Léo Drouyn, de Bordeaux, remercie la Société de lui avoir conféré le titre de membre correspondant.

M. Vergniaud Romagnési adresse à la Société un mémoire sur des documents nouveaux relatifs à Jeanne d'Arc. Ce mémoire est renvoyé à l'examen de M. Vallet de Viriville.

Travaux.

MM. Michelant, Breton et Creuly, présentent successivement des rapports sur les candidatures de MM. d'Otreppe de Bouvette, Luigi Cittadella et de Morlet, et concluent chacun à leur admission au titre d'associés correspondants. La Société passe au scrutin, et MM. d'Otreppe de Bouvette, L. Cittadella et de Morlet, ayant réuni la majorité des suffrages, sont proclamés associés correspondants de la Société.

Séance du 13 juin.

Présidence de M. J. Marion, président.

Correspondance.

Lettre de M. Alfred Jacobs, qui demande à être admis au nombre des membres résidents de la Société des Antiquaires de France.

Les présentateurs de M. Jacobs sont MM. Alfred Maury et Creuly.

La commission chargée d'examiner les titres du candidat

se composera de MM. Egger, Boutaric et Vallet de Viriville.

Travaux.

M. Vallet de Viriville présente un rapport verbal sur le travail de M. Vergniaud Romagnési, relatif à des documents sur Jeanne d'Arc. Sur sa proposition, la Société décide que ce morceau sera renvoyé à l'auteur.

M. Egger, au nom de la commission de publication, fait un rapport où il propose l'impression, dans les mémoires de la Société, du travail de M. Grésy *Sur quelques enseignes et médailles de plomb trouvées à Paris, dans la Seine.* Cette proposition est adoptée.

M. Peigné Delacourt fait passer sous les yeux de ses confrères une pointe de flèche et divers instruments en silex, trouvés à Catenoy, arrondissement de Clermont (Oise).

M. de Lasteyrie et Creuly présentent quelques observations sur ce sujet.

La Société décide qu'un échange aura lieu entre ses Mémoires et ceux de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

M. Egger fait à la compagnie la communication suivante :

Les Grecs ont-ils connu l'usage des *lettres de change?*

« Il serait bien intéressant de retrouver dans l'antiquité même l'origine de la *lettre de change*, que l'on place d'ordinaire dans les derniers siècles du moyen âge. Aussi, lisant naguère l'*Essai* d'un savant russe, M. de Koutorga, *sur les Trapézites ou banquiers d'Athènes*, parmi beaucoup de faits curieux rassemblés dans ce court mais très-substantiel mémoire, j'y remarquai avec surprise l'assertion suivante : « Ils (les trapézites) eurent les premiers l'idée des « lettres de change, κολλυβιστικὰ σύμβολα[1], » assertion que

[1]. Mémoire lu par l'auteur à l'Académie des sciences morales et politiques, dans sa séance du 24 septembre 1859 (p. 15 du tirage à part).

l'auteur appuie sur un article d'H. Étienne dans le *Thesaurus linguæ græcæ*. Je courus donc au *Thesaurus* (sous le mot κόλλυβος), qui, sans citer aucun témoignage ancien, se réfère à G. Budé. Or, que dit Budé, dans les célèbres *Commentarii linguæ græcæ*? « Sic hodie vocari possunt tes« seræ collybisticæ, quas *litteras collybicas* vocant, quasi ad « commutandam pecuniam externam institutas[1]. » Dans tout cela, pas un texte qui prouve que κολλυβιστικὸν σύμβολον ait été employé par aucun auteur dans le sens en question; pas un exemple même de l'adjectif κολλυβιστικός, fort bien dérivé, sans doute, de κολλυβιστής, mais enfin qui manque jusqu'ici d'autorité, quoiqu'on le trouve dans la plupart de nos lexiques modernes de la langue grecque.

« D'un autre côté, l'auteur du meilleur dictionnaire français-grec que nous possédions aujourd'hui, M. Courtaud-Divernéresse traduit *lettre de change* par τὰ ἀργυροπρακτικὰ, τὰ κολλυβιστικὰ σύμβολα, citant pour autorité, à l'appui du premier mot, Phrynichus, p. 440 (éd. Lobeck), qui n'autorise que κόλλυβος et κολλυβιστής, sans dire un seul mot du procédé commercial dont il s'agit. Ainsi quelque convenable, quelque séduisante que soit l'expression κολλυβιστικὸν σύμβολον pour désigner ce qu'on appelle aujourd'hui une lettre de change[2], il faut reconnaître que cette expression ne s'est pas rencontrée jusqu'ici chez les anciens. Assurément les nécessités du commerce entre pays éloignés l'un de l'autre ont dû faire imaginer de bonne heure une méthode d'échanges qui épargnât le transport des espèces. Vivant en relation journalière avec tous les comptoirs du monde alors connu, ayant à se défier, en outre, de la piraterie, qui infesta presque de tout temps la Méditerranée, avant

1. Col. 770, éd. Basle, 1530, in-fol.

2. Voir le *Code de commerce*, Livre I, titre VIII, art. 110 : « La lettre de change est tirée d'un lieu sur un autre. Elle est datée. Elle énonce la somme à payer, le nom de celui qui doit payer, l'époque et le lieu où le payement doit s'effectuer, etc. »

le triomphe définitif des Romains, les banquiers d'Athènes purent-ils se borner longtemps à des procédés aussi pénibles que périlleux pour leurs opérations commerciales? On ne se résigne pas à le croire.

« On le croit moins encore pour les chevaliers romains ou publicains, quand leurs puissantes corporations furent chargées du recouvrement des impôts dans toutes les provinces de la République. D'ailleurs les lettres de Cicéron offrent des preuves incontestables d'un procédé, que malheureusement elles ne décrivent pas, mais qui dispensait de transporter l'argent de Rome en Grèce ou de Grèce à Rome pour l'usage des caisses particulières ou des caisses publiques. Par exemple, lorsque Cicéron écrit à Atticus: « Je crois qu'il est temps de songer à la bourse de mon fils, mais je voudrais savoir, pour ce qu'il lui faudra d'argent à Athènes, si nous pouvons recourir au change, ou bien s'il doit emporter la somme avec lui, » *permutarine possit, an ipsi ferendum sit*[1], on ne conçoit guère deux façons d'expliquer un tel témoignage, qui d'ailleurs n'est pas isolé[2]; il suppose évidemment l'emploi d'un papier de change. Mais enfin toutes les allusions de ce genre ne valent pas une assertion directe et claire, et cette assertion, malgré leur juste curiosité, je ne vois pas que les philologues l'aient encore découverte chez les auteurs grecs, ni chez les auteurs latins.

« Que notre aveu sur ce sujet soit un appel à de nouvelles recherches; elles ne seront peut-être pas sans récompense. Voici du moins quelques faits qui peuvent y encourager les amateurs d'histoire ancienne.

« Si la *lettre de change* n'était pas connue des Grecs, la *lettre de crédit* et la *lettre de créance* paraissent l'avoir été.

« Un texte de l'orateur Lysias, que citait déjà Budé, a

1. *Ad Atticum*, XII, 24.

2. *Ibid.* XV, 15; *ad Div.* II, 16, etc. Dans d'autres passages *permutatio* et *permutare* paraissent ne s'appliquer qu'au change proprement dit d'une monnaie contre une autre monnaie.

propos des σύμβολα κολλυβιστικά, texte, il est vrai, gâté par une lacune, contient pourtant l'indication assez précise de la *lettre de crédit* : « Démus fils de Pyrilampès, nous dit « Lysias, partant comme triérarque (armateur et comman- « dant d'une galère) pour l'île de Chypre, me pria de ve- « nir le voir, prétendant qu'il avait un *symbolon* du roi de « Perse ; [qu'il était venu trouver] Aristophane, avec une « fiole d'or, sur laquelle celui-ci lui avait prêté seize mines « pour ses dépenses d'armateur; qu'arrivé en Chypre, il « dégagerait la fiole en payant vingt mines, car, grâce à « son *symbolon*, il aurait abondance de toutes choses sur le « continent [d'Asie][1]. » Que pouvait être ce *symbolon* ou signe de reconnaissance, sinon une pièce qui accréditait l'armateur athénien auprès des agents du grand Roi et surtout auprès de ses officiers de finances?

« La *lettre de créance*, quelle qu'en fût d'ailleurs la forme, ne se montre pas moins clairement dans un acte par lequel les Athéniens constatent leur alliance avec un roi de Sidon, acte qui paraît être du quatrième siècle avant l'ère chrétienne[2]. Là il est dit, en effet, que la République et le roi des Sidoniens feront, chacun de son côté, exécuter un *symbolon* qui servira d'introduction aux agents de Straton, auprès des Athéniens et aux agents d'Athènes auprès de Straton.

« Enfin je puis, à ce propos, rappeler un petit monument que j'ai, le premier, fait connaître, il y a quelques années, je puis surtout rappeler plusieurs des papyrus du Louvre que publie en ce moment notre confrère M. Brunet de Presle[3]; on y verra, en effet, le mot *symbolon* employé

1. Discours XIX (*Sur les biens d'Aristophane*), § 25, passage où je ne vois pas que les meilleurs éditeurs aient réussi à combler la lacune par quelque conjecture certaine.

2. *Corpus Inscr. Græc.* n. 87.

3. Voyez, pour ces derniers faits, le mémoire lu à la réunion trimestrielle des cinq Académies, le 7 octobre 1857, et qui a pour titre : *De quelques textes inédits récemment retrouvés sur des papyrus grecs qui proviennent de l'Égypte* (1858, in-8).

pour désigner plusieurs espèces de *chartes-parties* qui figurent parmi les procédés de la comptabilité publique sous les rois grecs de l'Égypte.

« De telles analogies entre les procédés anciens et nos procédés modernes, en matière de finances, autorisent peut-être à espérer que tôt ou tard on retrouvera aussi chez les Grecs anciens quelque chose qui puisse vraiment s'appeler une lettre de change. »

Séance du 20 juin.

Présidence de M. J. Marion, président.

Travaux.

M. le président annonce que l'Académie des inscriptions vient de décerner à notre confrère M. Deloche le second prix Gobert, pour son ouvrage intitulé *Cartulaire de Beaulieu.*

M. Boutaric donne lecture d'un mémoire sur le palais de justice de Paris.

La Société décide qu'elle entendra une seconde lecture de ce travail.

M. Vallet de Viriville rappelle sa précédente communication sur un filigrane de papier aux armes de Jacques Cœur, et place sous les yeux de la compagnie un échantillon de ce papier appartenant à M. Firmin Didot ; il lit sur ce sujet la note suivante :

FILIGRANE DU PAPIER.

« Dans la séance du 16 novembre 1859, j'ai eu l'honneur de soumettre à la Société un fragment de papier, dont le filigrane incomplet me paraissait offrir les armes de Jacques Cœur. Ce filigrane n'avait pas encore été signalé.

« Depuis que je m'occupe de cette question, j'ai reçu de

divers savants français et étrangers des communications assez nombreuses. L'une des plus intéressantes, a été provoquée par la lecture du *Bulletin*, et j'en suis redevable à M. Hipp. Boyer, bibliothécaire de Bourges. M. Boyer a examiné *ad hoc* les registres du quinzième siècle qui subsistent, ou qui subsistaient avant un incendie récent, dans les archives départementales et dans les archives municipales de cette ville. Il a consigné le résultat de ses recherches dans un travail destiné à la *Revue archéologique*, mais dont je puis faire connaître ici les principales conclusions.

« Nous possédons actuellement sept variétés de ce filigrane, provenant de Bourges selon toute apparence et marquées incontestablement aux armes de Jacques Cœur, armes créées sur son nom[1] à l'époque de son anoblissement, et transmises après lui, ou par lui, à sa famille. L'un de ces spécimens appartient à M. A. F. Didot, qui a bien voulu me le communiquer. Je profite, à cette heure, de son obligeance, en plaçant ce fragment original sous les yeux de mes confrères.

« Ces neuf spécimens diffèrent entre eux par des variantes minimes et presque insaisissables. Telles sont la présence ou l'absence de petits fleurons, sur une croix qui surmonte l'écu; la présence ou l'absence d'une espèce de fleur ou autre fleuron au-dessous de l'écu; le fleuron trilobé ou quadrilobé; un croissant remplaçant l'un des cœurs; enfin l'écartement plus ou moins grand des pontuseaux.

« Jacques Cœur arrêté en 1451, puis dépossédé, proscrit, etc., mourut en 1461. Son fils, Jean, fut archevêque de Bourges, de 1444 à 1483. Il contribua en 1466, à l'érection de l'Université de Bourges. Le filigrane des variétés réunies jusqu'ici présente toujours une croix au-dessus des armes. Par les écritures ou textes on a pu constater que la plupart de ces papiers portent la date approximative de

1. Des coquilles de *saint Jacques* et des *cœurs*.

leur emploi. Ces dates s'étendent de 1470, au plus tôt, à 1492 ou environ. Aucun de ces fragments n'est donc contemporain de Jacques Cœur.

« Mais tous, ou à peu près, le sont de son fils Jean, l'archevêque. M. Boyer a recueilli des témoignages d'où il résulte que, environ de 1466 à 1487, il existait deux moulins, situés aux portes de Bourges, appelés l'un le *moulin de messire Jacques*, appartenant à la famille Cœur (par son gendre *Jacques* Trousseau) ; et l'autre, le moulin de *Bastard*, autre famille historique et qui subsiste de nos jours. De 1466 à 1487, on trouve, dans les registres, du papier aux armes des *Cœur* et des *Bastard*. En 1487, un incendie, qui détruisit les deux tiers de la ville, ruina les deux moulins, à ce que présume M. Boyer. Par la suite, ces deux usines furent converties de moulins à papier en moulins à farine.

« La connexité qui existe entre la création des *universités* et l'établissement des *parcheminerie*s d'abord, puis des *papeteries*, est un fait logique et acquis à l'histoire. Les armes de J. Cœur n'apparaissent dans le papier des registres de Bourges que vers 1470. Antérieurement, on y voit figurer comme filigranes le *croissant surmonté d'un trèfle*, une *clé avec un anneau en cœur* (1426-1434 avant l'anoblissement de Jacques); la *roue de moulin* ou *de Sainte-Catherine*, le *raisin*, le *bœuf* et la *tête de bœuf* et enfin l'*ancre*. Toutes ces marques sont très-connues et se trouvent, pour ainsi dire, partout, dans le papier des Pays-Bas et de la France, du quatorzième au quinzième siècle.

« Il semble donc résulter de ces faits que l'industrie du papier fut inaugurée à Bourges, non pas par Jacques Cœur, mais par son fils Jean, lors de l'institution de l'Université de cette ville.

« Cependant, il nous paraît difficile d'admettre comme une idée vraie et définitivement démontrée, que Jacques Cœur, ait été complétement étranger à cette création. Un dernier genre d'investigation mériterait à cet égard d'être tenté.

Peut-être subsiste-t-il dans quelqu'un de nos dépôts publics des documents écrits sur papier, provenant du vaste entrepôt commercial que cet homme si remarquable avait établi à Bourges. Si Jacques Cœur avait une papeterie, ses produits servaient sans doute, en partie, à la consommation de son agence centrale ou de ses nombreux facteurs. Il serait intéressant d'étudier sous ce rapport les papiers de ce genre qui ont pu se conserver jusqu'à nous. »

M. Huillard-Bréholles fait une seconde lecture de son mémoire sur une ancienne peinture représentant l'empereur Henry VI, le duc de Lorraine, le duc de Bavière, le roi de Bohême, saint Dié et le prévôt de l'Église de Saint-Dié. Ce mémoire est renvoyé à la commission de publication.

LISTE
BIBLIOGRAPHIQUE

DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

Pendant le deuxième trimestre de l'année 1860.

I. Journaux et revues.

Archives de l'art français, recueil de documents inédits relatifs à l'histoire de l'art en France, dirigées par M. A. de Montaiglon, 10e année, 2e et 3e livraisons, mars et mai 1860.

Documents, tome VI, feuilles 18-21.

Abecedario de Mariette, tome VI, Vanni-Watteau.

L'Institut, 2e section, 25e année, nos 290-291, février-mars 1860.

Journal des Savants, avril, mars et mai 1860, in-4.

Revue de l'art chrétien, dirigée par M. l'abbé Corblet. Paris, 4e année, nos 4 et 5, avril et mai 1860, in-8.

Archaeologischer Anzeiger zur Archaeologischen Zeitung, Jahrgang XVIII, no 134, Februar 1860, in-4, colonnes 17-32.

II. Publications des Sociétés savantes.

Sociétés françaises. — *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 3e série, tome II, feuilles 15 et 16.

— *L'Investigateur*, journal de l'Institut historique, 27e année, tome X, 3e série, 304e livraison, mars 1860, pages 65-96.

— *Annuaire de l'Institut des provinces, des Sociétés savantes et des Congrès scientifiques*, seconde série, 2e vol., 12e volume de la collection. Caen, 1860, in-8 de 343 pages.

— *Congrès des délégués des Sociétés savantes*, session d'avril 1860, prospectus in-4.

AUBE. — *Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*, t. XXIII de la collection; tome X, deuxième série, nos 51 et 52, 3e et 4e trimestre de l'année 1859; Troyes, 1860, in-8, 231-486; fin du 23e volume.

CALVADOS. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1re année, 1er trimestre, janvier, février et mars 1860. Caen, avril 1860, in-8, pages 1-84.

CREUSE. — *Société des sciences naturelles et d'archéologie de la Creuse*, tome II, 2e bulletin, pages 121-264. Guéret, 1860, in-8.

EURE-ET-LOIR. — *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, nos 1 à 21, octobre 1859 à janvier 1860, tome Ier, feuilles 1-21.

— *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.*
Tome I; Chartres, 1858, in-8 de 25 feuilles;
Tome II, feuilles 1-22.

— *Statistique archéologique d'Eure-et-Loir*;
1re livraison, avril 1859;
2e livraison, juillet 1859;
3e livraison, août 1859;
4e livraison, février 1860.

MAINE-ET-LOIRE. — *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, nouvelle période, tome II, 3e cahier, p. 189-286.

MAINE-ET-LOIRE. — *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers* (ancienne Académie d'Angers), nouvelle période, 1er cahier. Angers, 1860, in-8, p. 1-70.

— *Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire*, 30e année, 10e de la 2e série, 1859. Angers, 1859, in-8.

MARNE. — *Travaux de l'Académie impériale de Reims*, 27e volume, années 1857-58, nos 1 et 2, pages 1-318; nos 3 et 4, pages 1-215.

MOSELLE. — *Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, 2e année. Metz, 1859, in-8 de 229 pages.

— *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, année 1859. Metz, 1860, in-8 de 95 pages, suivies d'une *Notice sur l'église Sainte-Ségolène de Metz* (64 p.) et d'un *Essai sur la vie de Marguerite de Bavière, épouse de Charles II de Lorraine* (60 p.).

NORD. — *Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai*, tome XIV, 2e partie (comptes rendus des séances tenues depuis le 9 janvier 1856 jusqu'au 31 décembre 1858). Cambrai, in-8.

— *Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai*, tome XXVI, Ire partie, séance publique du 18 août 1858. Cambrai, 1859, in-8.

— *Société d'Émulation de Cambrai*, programme des questions mises au concours de 1860.

PAS-DE-CALAIS. — *Société des Antiquaires de la Morinie*, 9e année, 33e livraison, janvier, février et mars 1860. Saint-Omer, 1860, in-8, p. 769-812.

— *Questions proposées par la Société des Antiquaires de la Morinie pour le concours des années* 1861 *et* 1862, prospectus in-4 lithographié.

RHIN (BAS-). — *Bulletin de la Société pour la conservation*

des monuments historiques d'Alsace, tome III, 3e livraison; pages 71-153.

SAVOIE (HAUTE-). — *Société de Chambéry.*
Feuille C, pages XXV-XL.

SOMME. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1860, n° 1. Amiens, in-8, p. 161-204.

— *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, 2e série, tome VII. Amiens, 1860, in-8 de 856 pages.

— *Société des Antiquaires de Picardie; séance publique du* 10 *mai* 1860, in-8 de 15 pages.

TARN. — Société littéraire et scientifique de Castres (Tarn); procès-verbaux des séances, 3e année. Castres, 1860, in-8 de 421 et 31 pages.

VAR. — *Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, séant à Toulon*, 27e année. Toulon, 1860, in-8.

VIENNE (HAUTE-). — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome IX. Limoges, 1859.
Feuilles 11 à 14, fin du tome IX.
Nobiliaire, p. 227-40.

YONNE. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, n° 2, 1859, pages 165-281.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES. AUTRICHE. — *Notizenblatt. Beilage zum Archiv für Kunde österreichischer Geschichtsquellen, herausgegeben von der historischen Commission der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften in Wien.* Neunter Jahrgang, 1859, 24 numéros, janvier-décembre 1859. Wien, 1860, in-8 de 438 pages.

— *Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften; philosophisch-historische Classe.*
XXX. Band. II. Heft, Februar, p. 169-304;
III. Heft, Maerz, p. 365-472;

XXXI. Band, I. Heft, April, p. 1-28;
II. Heft, Mai, p. 229-394;
III. Heft, Juni, p. 395-419;

XXXII. Band. I. Heft, Juli, p. 1-251;
II. Heft, October, p. 253-362;
III. und IV. Heft., November-December, p. 363-722.

— *Register zu den Baenden* 21 *bis* 30 *der Sitzungsberichte der philosophisch-historischen Classe der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften.* III. Wien, 1859, broch. in-8 de 16 pages.

— *Archiv für Kunde österreichischer Geschichtsquellen, herausgegeben von der zur Pflege vaterlaendischer Geschichte aufgestellten Commission der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften.*

XXI. Band, II. Haelfte, p. 23-414;

XXII. Band, I. Haelfte, p. 1-231:
II. Haelfte, p. 232-411;

XXIII. Band, I. Haelfte, p. 1-210;
II. Haelfte, p. 211-450.

— *Fontes rerum Austriacarum.* II Abtheilung. *Diplomataria et acta.* XVI Band. *Urkunden der Cistercienser-Stiftes Heiligenkreuz im Wienerwalde, herausgegeben von* Johann Nepomuk Weis. II Theil. Wien, 1859, in-8 de 521 pages.

— XVIII. Band. *Urkunden der Benedictiner-Abtei unserer lieben Frau zu den Schotten in Wien, herausgegeben von dem Capitularpriester und Archivar* Dr. Ernst Hauswirth. Wien, 1859, in-8 de 637 pages.

Belgique. — *Revue de la numismatique belge, publiée, sous les auspices de la Société numismatique*, par MM. Renier-Chalon et Ch. Piot, 3e série, tome IV, 2e livraison. Bruxelles, in-8, p. 117-228.

Bavière. — *Anzeiger für Kunde der deustchen Vorzeit,*

Organ des Germanischen Museums, 1860, in-4, n° 3, Mars; colonnes 81-112.

CANADA. — *The Canadian Journal of industry, science and art, conducted by the editing committee of the Canadian Institute*. New series, Numbers XXVI and XXVII. Toronto, March and May, 1860, in-8.

ÉTATS-UNIS. — *Annual Report of the board of regents of the Smithsonian Institution showing the operations, expenditures and condition of the institution for the year* 1858. Washington, 1859, in-8.

— *First Report of a geological reconnoissance of the Northern countries of Arkansas, made during the years* 1857 *and* 1858 by David Dale Owen, edited by W. Elderhorst and Ed. T. Cox. Little-Rock, 1858, in-8.

— *Transactions of the American philosophical Society held at Philadelphia for promoting useful knowledge*, volume XII, new series, part II, articles XI-XV. Philadelphia, 1859, in-folio, p. 117-186.

— *Proceedings of the American philosophical Society*. Volume VI, January-June, 1858, n° 59, p. 282-320;
— July-December, 1858, n° 60, p. 321-396;
Volume VII, January-June, 1859, n° 61, p. 1-119.

RUSSIE. — *Bulletin de l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg*, tome I, feuilles 1 à 6, colonnes 1 à 95; Saint-Pétersbourg, in-4.

— *Mémoires de l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg*. Saint-Pétersbourg, 1859, in-8.
7e série, numéros 1 à 15, volume complet.

SUISSE. — *Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XII, 1860, in-8.

III. Ouvrages divers.

ABBANEUS (le Père Rogerius). — *De inlustribus Athestinis, quibus principibus et mecenatibus auream ætatem Ferra-*

ria vidit, in quâ artes, litteræ et scientiæ mirifice floruerunt, album epigraphico-historicum. Ferrare, 1858, in-8 (envoyé par M. Cittadella).

Bizeul de Blain. — *Des Curiosolites, de l'importance de Corseult au temps de la domination romaine, des diverses antiquités de la même époque trouvées à Corseult, des voies romaines qui en sortent.* Dinan, 1858, in-8.

— *Du pèlerinage de Saint-Julien de Vouvant au diocèse de Nantes.* 1858, in-8.

Extrait de la *Revue des provinces de l'Ouest.*

Bordeaux (Raymond). — *Excursions archéologiques dans la vallée d'Orbec;* comptes rendus par M. R. Bordeaux. Caen, 1851, in-8.

Extrait de l'*Annuaire normand.*

— *Principes d'archéologie pratique appliqués à l'entretien, la décoration et l'ameublement artistique des églises, à l'usage des curés, des conseils de fabrique et des architectes.* Caen, Hardel, 1852, in-8.

— *Note sur des textes de droit romain gravés à l'entrée d'un château du* XVI[e] *siècle;* 1853, in-8.

Extrait du *Bulletin monumental.*

— *Notice biographique sur L.-H. Delarue.* Caen, 1857, in-8.

Extrait de l'*Annuaire normand.*

— *Philosophie de la procedure civile, Mémoire sur la réformation de la justice,* couronné par l'Académie des sciences morales dans sa séance du 25 juin 1853. Paris, Durand, 1857, in-8.

— *Notice nécrologique sur M. de La Bigottière, membre de l'Association normande.* Caen, 1859, in-8.

— *De la législation des cours d'eau dans le droit français ancien et dans le droit moderne. De quelles améliorations serait-elle susceptible?* Ouvrage couronné par la Faculté de droit de Caen. Paris, Delhomme, 1859, in-8.

Breton (Ernest). — *Notice sur la vie et les ouvrages de Michel-Ange.* Saint-Germain en Laye, 1860, in-8.
Extrait du *Journal de l'Institut historique.*

Cagny (l'abbé Paul de). — *Éloge public de l'abbé Lhomond, prononcé le jour de l'inauguration de sa statue* (29 mai 1860) *sur la place de Chaulnes (Somme), son pays natal.* Péronne, 1860, in-8 de 14 pages.

Charlet. — Catalogue de 493 dessins de Charlet, exécutés pour le *Mémorial de Sainte-Hélène.* Paris, mars 1860, in-8.

Cimatti (P. Eugenio). — *Cenni storici intorno al sangue miracoloso che si venera nella parrochiale basilica di S. Maria del Vado in Ferrara.* Ferrara, 1857, in-8 (envoyé par M. Cittadella).

Cittadella (Luigi Napoleone). — *Lettera di un Ferrarese ad un suo concittadino dimorante in Milano.* Ferrara, 1843, broch. in-8.

Sur les travaux modernes faits à la cathédrale de Ferrare. Premier ouvrage de M. Cittadella (anonyme).

— *Indice manuale delle cose piu rimarcabili in pittura, scultura, architettura della citta e borghi di Ferrara, compilato da* N. L. C. Ferrarese. Ferrara, 1844, in-16.

— *Bibliografia*, broch. in-8 de 4 pages.

— *Istruzioni al pittor cristiano, ristretto dell' opera latina di* Fra Giovanni Interian de Ayala, *fatto da* Luigi Nap. Cittadella, *con note storiche ed artistiche.* Ferrara, 1854, vol. in-8.

— *Bondeno e la sua chiesa arcipretale. Cenno storico e descrittivo.* Ferrara, 1856.

— *Opere di scultura di Giuseppe Ferrari, professore nel civico Ateneo di Ferrara, sua patria, socio delle Academie Veneta e Bolognese di Belle Arti.* Ferrara, 1859, in-folio avec planches lithographiques.

Cocheris (H.). — *Table méthodique et analytique des arti-*

cles du Journal des Savants depuis sa réorganisation en 1816 jusqu'en 1858 inclusivement, précédée d'une notice historique sur ce journal depuis sa fondation jusqu'à nos jours. Paris, Durand, 1860, in-4.

Corblet (l'abbé). — *De l'influence du protestantisme sur la philosophie, les lettres et les arts*. Arras, 1860, in-8 de 42 pages.

— *Étude iconographique sur l'arbre de Jessé*. Paris, Pringuet, 1860, in-8 de 39 pages.
Extraits de la Revue de l'art chrétien.

Cbruly (le général) et Jacobs (Alfred). — *Examen historique et topographique des lieux proposés pour représenter Uxellodunum*. Paris, Durand, 1860, in-8, avec une carte.

Du Faur, vicomte de Pibrac. — *Mémoire sur un cimetière celtique découvert à Beaugency*. Orléans, 1860, in-8.
Extrait des Mémoires de la Société d'Orléans.

Dupuis (F.). — *Notice sur M. Constant Leber*. Orléans, in-8 de 11 pages.
Extrait de la Société de l'Orléanais.

Egger. — *Sur une inscription grecque rapportée du Serapéum de Memphis par M. Aug. Mariette, aujourd'hui déposée au Musée du Louvre. Essai de restitution et d'interprétation*, 1860, in-8.

Goldenberg (Alfred). — *Notice sur le castrum gallo-romain du Gross-Limmersberg et sur les Heindenmauern de la forêt du Haberacker*. Strasbourg, 1860, in-8.
Extrait du Bulletin de la Société pour la conservation des Monuments de l'Alsace.

Guadet (J.). — *Protestation contre le livre intitulé* : Histoire des Girondins et des Massacres de Septembre, par M. A. Granier de Cassagnac, *et appréciation historique de ce livre*. Paris, 1860, in-8 de 24 pages.

Jacobs (Alfred). — *Les trois itinéraires des Aquæ Appollinares, explication de la partie qui concerne la Gaule.* Paris, Durand, 1859, in-8 de 20 pages.

— *Géographie de Fredégaire, de ses continuateurs et des Gesta rerum Francorum.* Paris, Durand, 1859, in-8 de 32 pages.

— *Fleuves et rivières de la Gaule et de la France au moyen âge.* Paris, Durand, 1859, in-8 de 25 pages.

Karajan (docteur Th. G. von). — *Maria Theresa und Graf Sylva-Tarouca, ein Vortrag gehalten in der feierlichen Sitzung der Kaiserl. Akademie der Wissenschaften am XXX Mai* 1859. Wien, 1859, in-8 de 43 pages, suivies de 44 autres pages signées *a-f.*

Lasteyrie (Ferdinand de). — *Description du trésor de Guarrazar, accompagnée de recherches sur toutes les questions archéologiques qui s'y rattachent.* Paris, Gide, 1860, in-4 avec des chromo-lithographies.

La Tour (Léon de). — *Fragments pour servir à l'histoire de Pithiviers; fortifications;* publiés dans le Courrier du Loiret, du 22 août 1858 au 28 août 1859. Manuscrit in-4.

Marion (Jules). — *Les actes de saint Bénigne, apôtre de la Bourgogne,* in-8 de 13 pages (Paris, s. d.).
Extrait de la Bibliothèque de l'École des Chartres.

Martonne (A. de). — *Notice sur l'église de Saint-Martin de Vendôme.* Paris, Dumoulin, 1860, in-8 de 100 pages.

Maury (Alfred). — *Rapport fait, le 16 décembre 1859, à la seconde assemblée annuelle de la Société de Géographie, sur les travaux et les progrès des sciences géographiques pendant l'année* 1859. Paris, 1860, in-8.

Monnier (Désiré). — *Annuaire du département du Jura,* 1860, *par M. Désiré Monnier,* seconde série, 21e année. Lons-le-Saulnier, 1860, in-12.

NAMUR (le docteur A.). — *Interprétation d'un triens mérovingien du pays des Aulerques, frappé à la fin du* VII*e ou au commencement du* VIII*e siècle.*
Extrait de la Revue de Numismatique belge.

NEYEN (le docteur Auguste). — *Biographie luxembourgeoise.* Luxembourg, prospectus in-4.

OTREPPE DE BOUVETTE. — *Archéologie liégeoise.* Extrait du Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. Liége, 1852, broch. in-8.

— *Société d'Émulation libre de Liége. Procès-Verbal de la séance publique tenue, le 12 mars 1854, pour l'inauguration de la nouvelle salle.* Liége, 1854.

— *Archéologie liégeoise. Vestiges des âges, empreintes des siècles, ou étude de l'histoire au moyen des fragments d'art anciens et des débris des vieux monuments.* Liége, 1850, broch. in-8.

PEIGNÉ-DELACOURT. — *Recherches sur le lieu de la bataille d'Attila, en 451*, ornées d'une carte et de chromo-lithographies représentant les armes attribuées à Théodoric et faisant partie du cabinet de l'Empereur; les ornements trouvés dans la tombe du roi Chilpéric, et les couronnes du Musée de Cluny. Paris, imp. de Claye, 1860, in-4.

POLAIN (L.). — *Quand est né Charlemagne?* Bruxelles, 1856, broch. in-8.

PONTAUMONT (M. de). — *Les Olim du château de Tourlaville près Cherbourg*, in-8 de 52 pages.

ROUX. — *Protestation et appel respectueux en faveur de la liturgie gallicane chartraine. Second fragment de l'histoire générale et particulière du grand et vieux diocèse de Chartres.* Chartres, 1860, in-8 de 111 pages.

— *Henri IV et Gabrielle d'Estrées*, in-8 de 4 pages. Chartres, s. d. Extrait des Mémoires de la Société d'Eure-et-Loir.

— *Nécrologie. M. J.-F. Ozeray*, in-8 de 8 p. Chartres, s. d.

SIMON (Victor). — *Notice sur un marbre antique sur lequel une mesure est inscrite*, in-8 de 12 pages.
Extrait des Mémoires de l'Académie de Metz.

THOMASSY (Raimond). — *Cartographie de la Louisiane. Extrait de la géologie pratique de la Louisiane*, chez l'auteur, à la Nouvelle-Orléans, 1859. Montpellier, imp. de Martel, in-4.

VALLET DE VIRIVILLE. — *Lettre à M. Ch. Dufour, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, sur les armoiries de la province et de la nation de Picardie.*
Extrait du Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.

VOGUÉ (le comte de). — *Mémoire sur une nouvelle inscription phénicienne.* Paris, imprimerie Impériale, 1860, in-4 de 23 pages.

— *Les églises de la Terre-Sainte.* Paris, Victor Didron, 1860, in-4 de 463 pages.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 4 juillet 1860.

Présidence de M. J. Marion, président.

Correspondance.

Lettre de M. Casimir Roumeguère, de Toulouse, qui demande à être admis dans la Compagnie en qualité d'associé correspondant; les présentateurs sont MM. de Longpérier et de La Saussaye. M. le président désigne pour faire partie de la Commission chargée d'examiner les titres de M. Roumeguère, MM. Creuly, Boutaric et de Montaiglon.

Travaux.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résidant, en remplacement de M. Philippe Le Bas, décédé. M. Beulé, au nom de la Commission chargée d'examiner les titres de M. de Vogué, lit un rapport dans lequel il conclut à l'admission de ce candidat. M. Vallet de Viriville lit ensuite le rapport de la Commission chargée d'examiner les titres de

M. Alfred Jacobs, autre candidat, et conclut également à l'admission de ce dernier. On passe au scrutin, et M. de Vogué ayant obtenu la majorité des suffrages est proclamé membre résidant de la Société des Antiquaires de France.

La Compagnie entend également les rapports qui lui sont faits par MM. Grésy et L. Delisle, au nom des Commissions chargées d'examiner la candidature de M. de Martonne, archiviste du département de Loir-et-Cher, et celle de M. Raymond Bordeaux, au titre d'associé correspondant; puis, conformément aux conclusions de ces rapports et par deux scrutins successifs, M. de Martonne est nommé associé correspondant à Blois (Loir-et-Cher), et M. Raymond Bordeaux à Évreux (Eure).

M. Bourquelot fait ensuite, au nom de la Commission de publication, un rapport concluant à l'impression, dans le Recueil de la Société, du Mémoire de M. Huillard-Bréholles relatif à un vitrail de la Collégiale de Saint-Dié (Vosges), représentant l'empereur Henri VI et d'autres personnages. Ces conclusions sont mises aux voix et adoptées.

M. de Rougé présente de nouvelles observations au sujet de la découverte d'une statue égyptienne en Algérie, signalée par une lettre de M. Sauvajol, dont M. Devéria a donné communication dans la séance du 18 janvier dernier. M. de Rougé exprime le désir d'obtenir, pour la Société des Antiquaires, un moulage de ce monument intéressant.

Séance du 11 juillet.

Présidence de M. Grésy, vice-président.

Travaux.

M. Egger, au nom de la Commission des impressions, prie la Compagnie de vouloir bien prendre une décision relativement au nombre d'exemplaires à tirer du *Bulletin*,

Appelée à voter, la Compagnie arrête qu'il en sera tiré 50 exemplaires en sus du nombre d'exemplaires qu'elle fait tirer de ses Mémoires.

M. Quicherat signale les fouilles faites au palais de justice et au cimetière des Innocents, qui ont mis au jour un fragment de l'enceinte de Philippe Auguste. MM. Egger, de Longpérier et Brunet de Presle ayant pris successivement la parole au sujet de la conservation de ces débris, le président invite la Commission des antiquités de Paris à se réunir et à se mettre en rapport avec le conducteur des travaux pour recueillir des renseignements sur les intentions de l'administration municipale à ce sujet. M. Grésy met également à la disposition de la Société un dessin fait par lui du fragment en question.

M. Brunet de Presle fait une seconde lecture du Mémoire de M. Carro *Sur la topographie primitive de la ville et du territoire de Meaux*. Après quelques observations présentées par MM. de Longpérier, Brunet de Presle, Quicherat et Deloche, ce mémoire est renvoyé à la Commission de publication.

M. de Longpérier soumet à la Compagnie un fragment antique de terre cuite recouvert d'un vernis agatisé et portant le nom du potier Firmus.

Séance du 18 juillet.

Présidence de M. Grésy, vice-président.

Travaux.

M. Bourquelot lit un mémoire sur l'origine et la signification du nom de Caorcin; après quelques observations présentées par MM. Ernest Breton, de Longpérier, Deloche et Quicherat, M. Bourquelot est prié de rédiger pour le

Bulletin un extrait de ce travail, dont il sera fait une seconde lecture.

M. Taillandier signale à la Compagnie des sculptures du moyen âge qui existent dans une des salles souterraines du palais de justice. Le président invite la Commission des antiquités de Paris à aller visiter ces monuments.

M. de Longpérier communique, de la part de M. de Vogué, le dessin d'un vase de terre antique conservé au Musée de la ville de Metz, et portant une couverte vernissée de couleur jaune.

M. Grésy fait également passer sous les yeux des membres de la Société un fragment de vase antique en terre cuite, à vernis changeant, trouvé à Melun, près de l'embarcadère du chemin de fer de Lyon.

M. Brunet de Presle communique à la Société un fascicule d'inscriptions grecques, la plupart inédites, qui vient d'être publié à Athènes aux frais de la Société archéologique de cette ville.

Cette société, fondée en 1837, par ordonnance royale, n'a pas cessé de contribuer de tous ses moyens aux recherches d'antiquités, ainsi que le témoignent les comptes rendus de ses assemblées générales (13 cahiers in-8°). En 1848, des modifications furent introduites dans l'organisation de la Société archéologique, dont quelques membres fondèrent un congrès archéologique, lequel a fait paraître quatre fascicules in-4° d'inscriptions grecques, de 1851 à 1855. A cette époque, les événements politiques qui agitaient les esprits en Grèce, pendant la guerre d'Orient, les détournèrent pour un temps des paisibles études archéologiques. Mais depuis deux ans, sans cesser de s'occuper de l'avenir, les Grecs se sont remis avec une nouvelle ardeur à étudier leur glorieux passé. Les travaux qui s'exécutent dans la ville d'Athènes remettent chaque jour en lumière quelques parties de la ville antique, malheureusement cachées, presque partout, sous des constructions modernes.

Les monuments découverts ou acquis par la Société archéologique et ceux qui lui ont été offerts ont été réunis dans un musée particulier qu'elle a fondé à l'Université. Ce sont ces monuments qu'elle fait aujourd'hui connaître par les soins de son savant secrétaire, M. Stéphanos Coumanoudis, qui y a joint un commentaire succinct, mais d'une solide érudition, et des planches lithographiques où tous les monuments épigraphiques sont fidèlement représentés.

Parmi les 78 inscriptions qui paraissent ici pour la première fois ou d'une manière plus correcte, M. Brunet de Presle signale particulièrement à l'attention de la Société celle qui porte le n° 75, comme offrant pour notre ancienne histoire un intérêt particulier. C'est un décret rendu à Athènes sous l'archontat de Polyeucte dont le nom doit se placer, ainsi que M. Coumanoudis l'établit, vers la 125ᵉ olympiade, après l'an 279 avant Jésus-Christ. Une fracture de la pierre a fait disparaître une partie du texte, mais on voit qu'on avait décidé dans l'assemblée d'Athènes de concourir avec les Étoliens à la solennité des fêtes nommées *Soteria*, consacrées à Jupiter Sauveur et à Apollon Pythien, en mémoire du combat par lequel les Hellènes et le temple d'Apollon avaient été délivrés de l'invasion des barbares. Ces barbares ne sont pas autrement désignés, mais la date et les circonstances rapportées dans l'inscription ne laissent pas douter qu'il ne s'agisse ici de nos ancêtres les Gaulois, qui n'avaient que trop mérité cette épithète par les excès qui marquèrent leur audacieuse entreprise.

Les fêtes Σωτήρια étaient déjà mentionnées sur quelques monuments; mais nous apprenons ici pour la première fois l'occasion de l'établissement de ces fêtes en Grèce. On peut aussi, grâce à cette inscription, ajouter quelques renseignements aux détails nombreux, mais un peu incohérents, que Pausanias nous a transmis sur les invasions des Gaulois en Grèce, et dont M. Amédée Thierry dans son *Histoire des Gaulois* (livre II, chap. Iᵉʳ de la 4ᵉ édit.) retrace le tableau animé.

Séance du 1er août.

Présidence de M. Nicard, vice-président.

Travaux.

M. Bourquelot, au nom de la Commission des impressions, lit un rapport sur la notice nécrologique consacrée par M. Taillandier à M. Leber. La Société, adoptant les conclusions du rapporteur, vote l'impression de cette notice.

M. Cocheris annonce qu'il a trouvé à la bibliothèque Mazarine une partie des archives topographiques de l'abbaye de Saint-Denis et de Montmartre. Ce sont les plans de tous les villages appartenant à ces monastères; plusieurs plans sont du commencement du quinzième siècle; il y a trois magnifiques plans de l'abbaye de Saint-Denis. Cette découverte explique la lacune regrettable qui existe dans la magnifique collection des cartes et plans conservée dans la section administrative aux archives de l'Empire. M. Cocheris fait aussi passer sous les yeux de ses confrères une série de dessins de tombes des églises de Paris, faits pour Gaignères. Cette collection est d'autant plus curieuse que tous les dessins qu'elle renferme représentent les tombeaux des présidents du parlement de Paris.

M. Nicard rend compte de la visite faite par la Commission des antiquités de Paris aux salles du palais de justice. Il met sous les yeux de ses confrères un dessin exécuté par M. Grésy, d'après les sculptures signalées par M. Taillandier, et il exprime des doutes sur le sujet représenté par ces sculptures où l'on a cru reconnaître Héloïse et Abeilard. MM. Huillard-Bréholles, Brunet de Presle, de Montaiglon, Vallet de Viriville et Boutaric prennent la parole à cette occasion et s'associent au sentiment exprimé par le rapporteur.

M. Peigné-Delacourt présente un vase en cuivre repoussé, datant de l'époque romaine et découvert à Reims; il présente également, au nom de M. Troyon, des fragments de flèches et de couteaux en silex.

M. le général Creuly, après avoir exposé à la compagnie que la *Revue archéologique* se proposait de publier un compte rendu des séances de la Société, en demande l'autorisation pour cette Revue.

Cette proposition est mise aux voix, et l'autorisation est accordée.

M. Des Vergers lit une lettre qui lui est adressée de Rome par M. Brunn, secrétaire de l'Institut de correspondance archéologique, à l'occasion d'une visite nouvelle faite à la crypte funéraire ouverte en 1857 par MM. Alessandro François et Des Vergers dans la nécropole de Vulci. Des armes, des bronzes, des vases, des peintures, des bijoux ont été découverts dans ce tombeau appartenant à l'une des meilleures époques de l'art étrusque.

Parmi les bijoux, travaillés avec cette supériorité que l'Étrurie avait sur l'art romain, on remarque plusieurs paires de boucles d'oreille où l'or et l'émail se combinent avec élégance, des colliers en or et en grenats, les fragments d'un riche diadème, de nombreux anneaux où se trouvent enchâssées des pierres gravées remarquables par le choix du sujet, la netteté du trait, la finesse des détails. Un lion en terre cuite a paru à M. Brunn être, soit par le modelé des formes, soit par la vigueur du style archaïque, un des plus intéressants spécimens de l'art étrusque. Un groupe de guerriers peint à l'encaustique vient d'être découvert et doit s'ajouter à la série des peintures observées lors de la première ouverture du tombeau. L'une des figures, qui est debout et tient son épée levée sur la tête d'un ennemi renversé, porte pour inscription en caractères étrusques rétrogrades : MARCE . CAMITRNACZ. L'autre

personnage, couché sur la poussière, a pour légende les caractères étrusques dont voici la transcription latine : CNEVE . TARCHVNIES . RVMACH. Ces deux noms de *Marce* et de *Tarchunies* empruntent évidemment, ajoute M. Brunn, un grand intérêt à la place où ils viennent d'être découverts. Quelques inscriptions trouvées sur les vases appellent l'attention sur l'époque précise où les arts de l'Étrurie ont dû à la Grèce le vif éclat dont ils brillent encore à nos yeux. Sur un vase on lit l'empreinte suivante : P. CAISI (avec forme archaïque du P et du S), à propos de laquelle M. Brunn se propose de consulter M. Ritschl. Sur des amphores se lisent des inscriptions en caractères grecs rappelant des noms et des magistratures de la Grèce, telles, par exemple, que le nom ΔΙΟΝΥΣΙΟΥ, puis sur une autre amphore ΕΠΙ ΑΛΕΞΙΑΔΑ ΘΕΣΜΟΦΟΡΙΟΥ. Cette fusion des deux nationalités et des deux langues dans la même chambre sépulcrale semble à M. Brunn digne d'être étudiée avec soin dans ses causes et dans ses origines.

Les caisses contenant les fragments d'un grand nombre de monuments de céramographie sont arrivées à Rome et viennent d'être remises au restaurateur pour que les vases soient réparés sous la direction du secrétaire de l'Institut archéologique. Quelques vases ont été déjà reconnus comme ayant droit à un intérêt tout particulier. L'un d'eux, magnifique pour les formes et le dessin, est orné de trois groupes distincts. Le premier groupe est une scène de la gigantomachie, le second un épisode de la Théséide, le troisième représente un combat de Centaures. Une *hydria* d'une grande élégance offre une peinture de Ménélas poursuivant Hélène ; peinture où les personnages sont beaucoup plus nombreux qu'on ne l'avait observé jusqu'ici dans les représentations analogues. D'autres sujets et de nombreuses inscriptions paraissent mériter un examen tout particulier. M. Brunn se propose de les faire connaître à M. Des Vergers, à mesure que les vases seront réparés par l'artiste chargé de cette restauration, et M. Des Vergers s'empres-

sera de communiquer à la Société les nouveaux détails qu'il pourra recevoir du secrétaire de l'Institut archéologique.

Séance du 8 août.

Présidence de M. Grésy, vice-président.

Travaux.

M. Michelant, au nom de la Commission des impressions, donne lecture de deux rapports, dans lesquels il propose l'insertion dans le tome actuellement sous presse du Mémoire de M. Michel sur la topographie et les antiquités de la Dobroutcha, et de celui de M. Carro sur les enceintes de la ville de Meaux.

Les conclusions de la Commission, mises successivement aux voix, sont adoptées.

M. Léopold Delisle communique à la Compagnie neuf matrices de sceaux qui, du cabinet de M. Duquesnelle, de Reims, correspondant de la Société, sont passées dans celui de M. Peigné-Delacourt, également correspondant de la Société. La plupart de ces matrices ne sont que des reproductions; mais comme, selon toute apparence, elles reproduisent des monuments authentiques, elles méritent d'être examinées pour les types et pour les légendes :

1. SIGILLVM COMMVNIE CIVITATIS ET VILLE TORNACENSIS. — Grand sceau de la commune de Tournai; fin du douzième siècle.
2. SANCTE DONATE ORA PRO POPVLO. SIGILLVM COMMVNIS MVRANI. — Sceau de la ville de Murano, dans les eaux de Venise; treizième siècle.
3. SIGILLVM RICARDI DE HARCORT. — Sceau

de Richard de Harcourt, chevalier normand, mort vers 1235.

4. SIGILLVM FRATRIS GAVFRIDI POVE-[RE]LLI ABBATIS SANCTI PETRI MALLEACENSIS. — Sceau de Geoffroi Pouvrelle, dernier abbé et premier évêque de l'église de Maillezais; commencement du quatorzième siècle.

5. KAROLVS QVARTVS DIVINA FAVENTE CLEMENCIA ROMANORVM IMPERATOR SEMPER AVGVSTVS ET BOEMIE REX. — Sceau de l'empereur Charles IV ; 1347-1378.

6. SIGILLVM DOMINI PETRI EPISCOPI DIGNENSIS. — Deux évêques du nom de Pierre ont gouverné l'église de Digne au quinzième siècle. La connaissance de leurs armes permettra de distinguer celui des deux auquel appartient le sceau. En effet, on voit sur ce sceau un écu chargé de trois merlettes.

7. SIGILLVM JOHANNIS MISERATIONE DIVINA......... PRESBITER CARDINALIS........ — Sceau d'un cardinal ; quinzième siècle. Un poisson (bar?) est gravé sur l'écusson qui forme la partie inférieure du sceau.

8. SIGILLVM INDVLGENCIARVM SANCTE CRVCIATE. — Ce sceau a dû servir à sceller les lettres d'indulgences délivrées aux chrétiens qui faisaient des aumônes pour les frais d'une expédition contre les infidèles. Au bas du sceau sont gravés deux écussons : l'un aux clefs de saint Pierre ; l'autre à une bande échiquetée de trois traits, avec un chef chargé d'une croix. Ce sont les armes de Jean-Baptiste Cibo, pape sous le nom d'Innocent VIII, depuis 1484 jusqu'en 1492.

9. SEAV DES ESTATS DES PAYS ET DUCHÉ DE BRETAGNE. Dix-septième ou dix-huitième siècle.

M. Franks, directeur de la Société des Antiquaires de Londres, présent à la séance, communique une série de dessins, les uns imprimés en noir, les autres lavés à la main et coloriés, représentant des antiquités trouvées, pour la plus grande partie, sur le sol de l'Angleterre. Ces objets consistent généralement en armes offensives et défensives : telles que dagues, épées, poignards, boucliers, qui paraissent être l'ouvrage des Celtes d'Irlande. Ces monuments ont été recueillis par M. Kemble, dont l'archéologie déplore la mort récente, pour un ouvrage qu'il se proposait de publier sur les antiquités saxonnes. M. Franks, chargé de continuer la publication inachevée de M. Kemble, consulte la Société pour prier ceux de ses membres qui se sont occupés de recherches semblables, de vouloir bien lui signaler des monuments analogues qui puissent lui servir de point de comparaison, et lui communiquer leurs observations à ce sujet. M. de Longpérier, pour répondre à un des vœux exprimés par M. Franks, fait passer sous les yeux de ses confrères le revêtement extérieur en métal d'un bouclier rond, rapporté de l'île de Chypre et récemment offert au Musée du Louvre par M. Guillaume Rey. Ce bouclier, qui paraît remonter au temps de la domination grecque dans cette île, est revêtu d'ornements concentriques qui présentent comme terme de comparaison un type très-distinct des boucliers signalés par M. Franks. M. le président, au nom de la Compagnie, remercie le savant antiquaire anglais de son intéressante communication, et le prie d'agréer, en souvenir, un jeton en argent de la Société des Antiquaires, au buste de Montfaucon.

La troisième séance du mois d'août, tombant le 15, jour férié, est remise, suivant l'usage, au mercredi suivant, 22 du courant.

Séance du 22 août.

Présidence de M. Ad. de Longpérier, ancien président.

Correspondance.

M. Müller, de Berlin, auteur des *Recherches sur les antiquités de Sumatra*, sollicite le titre d'associé étranger; l'examen de cette demande est remis à une séance après les vacances.

M. Alfred de Martonne, associé correspondant à Blois, remercie la Société de son élection récente. Il lui signale en même temps la démolition imminente ou déjà consommée d'un passage couvert qui existait précédemment au château de Blois, et qui offrait un des aspects les plus pittoresques de ce monument historique. Les réclamations déjà élevées par d'autres voix contre cet acte de vandalisme sont demeurées impuissantes.

Travaux.

M. Cocheris, membre du Comité des antiquités de Paris, fait la communication suivante :

« Tous les archéologues ont entendu parler de l'ancienne église du collége de Cluny, toute travaillée à jour, et qui rappelait, par la finesse de ses sculptures, la beauté de ses vitraux et la légèreté de sa voûte, le chef-d'œuvre de Pierre de Montereau. Moins heureuse que sa rivale, elle n'eut pas le bonheur d'être conservée comme la Sainte-Chapelle, et les travaux nécessaires pour la continuation du boulevard de Sébastopol ont amené son entière destruction. Il y a vingt ans environ, elle avait déjà subi de grandes transformations, mais enfin on en retrouvait encore quelques précieux restes dans la maison de la rue des Grès, qui portait le numéro 26. Aujourd'hui il n'en reste plus,

rien; mais grâce aux soins de M. de Lagenière, commissaire-voyer du dixième arrondissement, on a réservé, pour le Musée de Cluny : 1° la colonne du milieu de la chapelle avec sa base et son chapiteau ; 2° la petite porte ; 3° quelques clefs de voûte ; 4° des petits chapiteaux ; 5° plusieurs culs-de-lampe ; 6° deux petites roses à jour qui décoraient le pignon de la façade, et l'épi en pierre qui surmontait ce pignon.

« Ces débris iront rejoindre les tombes de Lemire de Gillans, abbé de l'Ile Barbe, mort en 1349, et celle de Jean de Sarthenay, abbé de Ferrières, au diocèse de Sens, mort en 1360, qui proviennent de la même église, et qui sont, depuis quelques années déjà, conservées au Musée de Cluny. »

M. Boutaric lit une notice conçue en ces termes :

FALSIFICATION DE SCEAUX.

« Le procès-verbal de la dernière séance m'apprend que dans cette séance, à laquelle j'ai le regret de n'avoir pu assister, notre confrère M. Delisle a mis sous les yeux de la Société plusieurs matrices de sceaux du moyen âge. Mais M. de Longpérier, après avoir examiné plusieurs de ces objets, a déclaré qu'il les regardait comme apocryphes, et il a émis l'opinion que c'étaient des surmoulés pris sur des empreintes de cire. Les preuves apportées par notre savant confrère à l'appui de son opinion ont paru convaincre la Société. La constatation de ce fait me paraît du plus haut intérêt : elle éveillera l'attention publique sur des habitudes de contrefaçon qui semblent avoir pris une certaine extension et qui m'avaient frappé depuis longtemps. Tout récemment on m'a montré la matrice du sceau d'un maire de Senneville, que je n'ai pas hésité à considérer comme fausse : cette matrice avait été fondue, ainsi que le prouvaient de nombreux bouillons ; des coups de lime encore frais attestaient une fabrication moderne.

« Parmi les matrices présentées à la Société par M. Delisle figurait celle du sceau des États de Bretagne. On m'a communiqué une empreinte tirée d'une matrice qui appartenait à un riche amateur, dont le cabinet a été vendu au commencement de cette année : cette empreinte se rapporte entièrement à la matrice que vous avez vue, et cependant on ne peut douter de l'existence de deux matrices identiques, puisque celle qui faisait partie de la collection dont je viens de parler était argentée, tandis que celle de M. Delisle est en cuivre. L'original en argent est au cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

« Il y a quelques années, un marchand de curiosités avait mis en vente, pour le prix modique de 30 francs, une matrice du grand sceau de Charles VII. L'art de faire de fausses matrices de sceaux n'est pas aussi récent qu'on pourrait le croire. Le Musée du Louvre possède une matrice du sceau de Philippe le Bel, dont la sincérité est plus que problématique ; car sur les centaines d'empreintes originales des sceaux de ce roi que possèdent les Archives, on n'a pu en trouver une seule qui provînt de cette matrice. Il y a plus de quinze ans, un antiquaire distingué communiqua aux Archives la matrice du sceau de Dagobert, qui avait été, disait-on, trouvée dans le Doubs, et qui est au moins suspecte. Il circule une empreinte d'un sceau de Hugues Capet, qui est le produit d'un faux évident.

« Je crois donc qu'on ne saurait trop mettre en garde les amateurs contre les surprises de ce genre. On peut distribuer les fausses matrices en deux classes : 1° celles qui constituent un faux complet, où le faussaire a cherché à imiter les monuments contemporains ; 2° les surmoulés. Les faux de la première catégorie portent toujours sur des sceaux de personnages célèbres ; ils demandent, pour être découverts, un œil exercé, des connaissances archéologiques spéciales. Ceux de la seconde catégorie seront reconnus, au contraire, au moyen de signes extrinsèques : les bouillons dans le cuivre et les coups de lime dénoteront l'artifice.

Souvent aussi l'empreinte de cire sur laquelle on a opéré n'était pas intacte ; la dépression de la cire avait altéré le dessin et ces défauts sont reproduits dans le surmoulé. Mais quand le faussaire a eu une matrice originale à sa disposition, il est plus difficile de découvrir la fraude. Les amateurs devront donc ne jamais admettre comme authentique une matrice avant de s'être assurés de sa provenance. La faveur qu'a prise depuis quelques années l'étude des sceaux, les habiles reproductions dont ces précieux monuments sont l'objet en France et surtout à l'étranger, permettront, si l'on n'y prend pas garde, aux faussaires d'exercer sur de plus grandes proportions leur coupable industrie. Je terminerai cette note en rappelant que les matrices de sceaux ne sont pas les seuls objets du moyen âge dont une habile cupidité offre des contrefaçons susceptibles de tromper les antiquaires. »

M. de Longpérier fait passer sous les yeux de ses confrères deux grands mascarons ou faces de lion en bronze, au repoussé sur une feuille métallique très-mince. Ils proviennent d'un sarcophage antique découvert à Saïda (l'ancienne Sidon, en Phénicie), par M. Guillaume Rey, qui les a donnés au Musée du Louvre.

M. de Vogué communique la photographie d'un monument de bronze trouvé récemment à Abydos, et qui se trouve en la possession de M. Calvert, consul britannique aux Dardanelles. Ce bronze représente un lion couché, et surmonté d'un appendice en forme d'anse pour le saisir. Il repose sur une plinthe portant une inscription phénicienne en dialecte araméen, dont voici le sens : « Ce poids a été vérifié par les contrôleurs de l'argent de la Monnaie. » M. de Vogué y voit un talent attique de travail phénicien, qui a pu servir dans un des comptoirs que des négociants de ce pays possédaient en Grèce.

La Compagnie s'ajourne, selon l'usage, au premier mercredi de novembre.

LISTE
BIBLIOGRAPHIQUE
DES
OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ
Pendant le troisième trimestre de l'année 1860.

I. Journaux et revues.

— *Journal des savants*. Juin et juillet 1860, in-4.

— *Revue de l'art chrétien*, dirigée par M. l'abbé Corblet, 4e année, nos 6, 7 et 8, juin, juillet et août 1860, in-8.

II. Publications des Sociétés savantes.

SOCIÉTÉS FRANÇAISES. — *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*. 3e série, t. II, feuille 17.

— *L'Investigateur, journal de l'Institut historique*. 27e année, t. X, 3e série. 305e et 306e livraisons, avril et mai 1860, p. 97-160.

CHER. — *Société historique du Cher. Cassolette antique à anse trouvée dans un tombeau près de Briare*. Feuillet in-8, avec une lithographie. Tiré à 300 exemplaires.

GARONNE (HAUTE-). — *Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France, établie à Toulouse en 1831*. Tome VII, 6e livraison, 4e série. Toulouse, in-4, feuilles 14 à 20.

HÉRAULT. — *Bulletin de la Société archéologique, scienti-*

fique et littéraire de Béziers, 2ᵉ série, tome I, 3ᵉ livraison, Béziers. 1860, in-8, p. 327-355.

Fin du 1ᵉʳ volume de la 2ᵉ série.

LOIRET. — *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*. Premier trimestre de 1860 [illegible] Orléans, 1860, in-8, p. 201-74.

MAINE-ET-LOIRE. — *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers* (ancienne Académie d'Angers). Nouvelle période, tome IIIᵉ, 2ᵉ cahier. Angers, 1860, in-8, pages 71-185.

MOSELLE. — *Programme des concours ouverts par l'Académie de Metz pendant l'année* 1860-1861. 4 p. in-8.

YONNE. — *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*. In-8, pages XVII à XXI et 285 à 502.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES. ANGLETERRE. — *Proceedings of the Society of antiquaries of London*. Second series. November and December 1859, in-8, p. 1-48.

BAVIÈRE. — *Anzeiger für Kunde der Deutschen Vorzeit, Organ des Germanischen Museums*. Juli 1860, nº 7; col. 233-272. Nuremberg, grand in-4.

BELGIQUE. — *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3ᵉ série, 1700-1794. *Tome premier, contenant les ordonnances du* 18 *novembre* 1700 *au* 23 *juin* 1706; par M. Gachard. Bruxelles, E. Devroye, in-folio, de XXXVI et 875 pages.

— *Liste chronologique des édits et ordonnances de la principauté de Liége de* 1507 *à* 1684. Bruxelles, Devroye, 1860, in-8 de 255 p.

Publiés par la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.

CANADA. — *The Canadian journal of industry, science, literature and arts; edited by the conducting committee of the Canadian Institute*. New series, number XXVIII. July 1860. Toronto, in-8.

NASSAU. — *Annalen des Vereins für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung.* Wiesbaden. VI Bande, I Heft, 1859, in-8 de 202 pages.

III. Ouvrages divers.

AYMARD. — *Rapport à la Société académique du Puy sur des antiquités gallo-romaines découvertes au Puy, dans le sol de la place du For, et notes concernant le dieu Adidon; un passage de Grégoire de Tours, relatif à la ville du Puy; l'inscription de la ville du Puy; l'inscription du préfet de la colonie et la frise du temple.* Le Puy, juin 1860, in-8 de 88 p. avec planches.

Extrait des *Annales* de la Société du Puy.

BERTY (Adolphe). — *Les trois îlots de la Cité compris entre les rues de la Licorne, aux Fèves, de la Lanterne, du Haut-Moulin et de Glatigny.* Fragment d'une histoire topographique et archéologique du vieux Paris. Paris, Didier, 1860, in-8 de 47 pages.

Extrait de la *Revue archéologique.*

BRETON (Ernest). — *Quatre jours dans le Péloponèse.* Saint-Germain en Laye, in-8 de 24 pages.

CITTADELLA (Luigi-Napoleone). *Memorie storiche-monumentali-artistiche del tempio di S. Francesco in Ferrara.* Ferrara, 1860, in-8 de 83 pages.

COCHERIS (Hipp.). — *Prospectus d'une réimpression, annotée et complétée, de l'Histoire du diocèse de Paris par l'abbé Lebeuf.*

COMARMOND (Le docteur A.). — *Description des antiquités et objets d'art contenus dans les salles du Palais des arts de la ville de Lyon.* Lyon, Dumoulin, 1860, 1855-7, in-4 de 851 pages, avec planches gravées et lithographiées.

CREULY (Le général). — *Lettre à M. Alfred Maury sur une inscription latine de Suèvres.* In-8 de 4 pages.

Des Moulins (Charles). — *La plus vieille des étables à porcs.* Caen, Hardel, 1860, in-8 de 7 pages.

— *Note sur les vêtements d'étoffe donnés à certaines statues de la très-sainte Vierge.* Caen, Hardel, 1860, in-8 de 7 pages.

Extraits du *Bulletin monumental.*

Galitzin (Le prince Augustin). — *Bibliothèque russe.* Nouvelle série, tomes I et II : *Mémoires historiques, politiques et militaires sur la Russie, depuis l'année* 1727 *jusqu'à* 1744, *par le général de Manstein*, nouvelle édition collationnée sur le manuscrit original corrigé par la main de Voltaire. — Tome III : *La religion des Moscovites en* 1525, traduit du latin de Jean Faber ; *Journal du sieur de Catheux, mestre de camp d'un régiment de cavalerie et gentilhomme ordinaire du Roi, touchant les Moscovites arrivés en France en* 1668. 3 vol. in-18. Paris, Franck, 1860.

Générat (Th.). — *Étude géographique et ethnographique sur les peuples qui avoisinaient le cours intérieur du Rhône et de la Durance avant la conquête de la Gaule par les Romains, et recherches sur les villes de Vindalium et Aeria, et sur le passage du Rhône par Annibal.* Avignon, 1860, in-8 de 44 pages.

La Querière (E. de). — *Notice historique et descriptive sur l'ancienne église paroissiale de Saint-Jean de Rouen*, avec trois gravures d'après les dessins de M. Langlois, du Pont-de-l'Arche. Rouen, 1860, in-8 de 123 pages.

Leblant (Edmond). — *Représentation inédite de Job sur un sarcophage d'Arles.* Paris, Didier, 1860, in-8 de 11 pages.

Extrait de la *Revue archéologique.*

Leroy (F.-N.). — *Histoire de Jouvenet.* Caen et Rouen, 1860, in-8 de 547 pages.

Robert (Charles). — *Première lettre à M. Adrien de Long-*

périer sur quelques collections du Piémont et de la Lombardie. In-8 de 11 pages.

Extrait de la *Revue numismatique.*

ROUMEGUÈRE (Casimir). — *Description des médailles grecques et latines du musée de la ville de Toulouse.* Toulouse, 1858, in-8 de 211 pages.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 3 octobre 1860.

Présidence de M. Gatsy, vice-président.

Correspondance.

Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique qui annonce à la Société l'envoi d'un exemplaire du *Journal de d'Ormesson*, publié dans la Collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France.

Travaux.

M. Peigné-Delacourt montre à la Compagnie, au nom de M. Duquesnelle, correspondant à Reims, une matrice de sceau en ivoire, portant les mots : SIGILLUM HENRICI PISANI DE PERISISCIO et deux plats à laver ou *gémellions* du treizième siècle. Ces plats, en cuivre, à émaux champlevés, ont été fabriqués aux environs de Compiègne.

M. de Longpérier fait passer sous les yeux de ses con-

10

frères un objet en or trouvé en 1843 sur le champ de bataille de Poitiers, et qu'il considère comme l'enveloppe du carquois d'un guerrier hun. Il présente en même temps le moulage d'un *umbo* de bouclier, en or, trouvé en Bavière, sur les bords du Danube, et d'un travail absolument semblable; et il fait remarquer quelle intéressante déduction pour l'histoire semble ressortir de ce rapprochement.

Séance du 8 novembre 1860.

Présidence de M. Grésy, vice-président.

Correspondance.

Lettre de M. Bertrand, l'un des rédacteurs de la *Revue archéologique*, qui demande l'autorisation d'assister aux séances de la Société pour y recueillir les éléments d'un compte-rendu destiné à entrer dans cette revue. Des observations sont présentées à ce sujet par MM. Léon Renier, Egger, de Longpérier, Creuly, Quicherat, Peigné-Delacourt et Brunet de Presle.

La Compagnie, consultée sur la question de savoir si une personne étrangère peut être admise aux réunions, donne une réponse négative.

M. l'abbé Martigny, curé de Bagey-le-Châtel (Ain), sollicite le titre d'associé correspondant de la Société; les présentateurs sont MM. Léon Renier et Egger.

M. le président désigne MM. Quicherat, Bourquelot et Edmond Le Blant pour former la commission chargée d'examiner les titres du candidat.

M. Carro, de Meaux, adresse une semblable demande, qui est présentée par MM. Grésy et Brunet de Presle; la commission nommée pour l'examen de cette candidature se composera de MM. de Longpérier, Creuly et de La Marre.

Travaux.

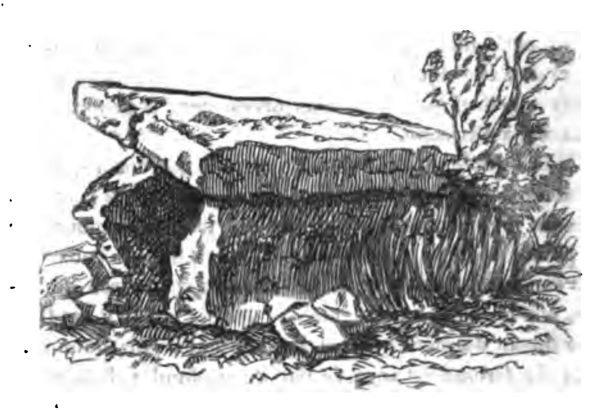
M. Bourquelot lit la note qui suit, sur un dolmen existant dans le département de l'Hérault :

« Le *dolmen* du Mont-Mayre, dont je veux parler à la Compagnie, n'est guère connu que des chasseurs et des bergers dans le pays même où il se trouve, c'est-à-dire dans les environs de la ville de Lodève (Hérault), sur l'une des crêtes des premiers contre-forts des Cévennes. Ce pays possède un certain nombre de monuments celtiques assez importants ; j'ai signalé ceux de Grammont, dans ma *Notice* sur le prieuré de ce nom ; les écrivains qui se sont occupés des antiquités du département de l'Hérault et de l'arrondissement de Lodève en particulier, mentionnent les dolmens de la Prunarède et de Saint-Maurice ; et je sais qu'il existe des pierres du même genre, mais fort détériorées, dans la propriété de M. Lacas, à Férussac.

« Mais le dolmen du Mont-Mayre n'a pas encore, à ma connaissance, attiré l'attention des archéologues, et ces sortes de monuments sont aujourd'hui trop rares pour que l'on puisse négliger de publier la description de ceux que l'on rencontre. Il est situé à cinq kilomètres environ de Lodève, sur le versant occidental du dernier pic du mont Grézac, rameau du mont volcanique d'Escandorgue, dont cette partie du Grézac est séparée par un profond vallon. On y arrive par l'ancien grand chemin qui conduit de Lodève à Saint-Affrique, en passant par le *Pertus*, col de l'Escandorgue, près duquel on trouve des vestiges romains, et que commande une vieille tour à demi-ruinée. Le chemin, jadis entièrement pavé en pierre calcaire, mais dégradé en beaucoup d'endroits, monte depuis la ville jusqu'au point d'arrivée ; il traverse d'abord des campagnes bien cultivées et des vignes au milieu desquelles s'élèvent de nombreuses maisons de plaisance, puis le pavage disparaît presque partout, et il est remplacé par de petites pierres roulantes,

tandis qu'à l'est, du côté du plateau qui domine la route, le sol gris et aride des versants n'est animé que par la verdure des touffes rares de genêt, de lavande et de buis qui se montrent parmi les rochers. Enfin, après avoir laissé à gauche le hameau de Mayre, on quitte le grand chemin pour gravir le pic assez escarpé de *Mont-Mayre le Bas*, et au bout de dix minutes on parvient au monument, qui repose à quelque distance du sommet, parmi les buis et les genêts.

« Le dolmen, parfaitement conservé, se compose de trois supports et d'une grande table plate qui les dépasse d'environ vingt-cinq centimètres de chaque côté. Il est orienté de l'est à l'ouest. La table, qui a la forme d'un losange irrégu-



lier, est longue de deux mètres trente-cinq centimètres, large de deux mètres, et épaisse de vingt-cinq centimètres.

« La surface inférieure est très-unie ; la surface supérieure, quoique généralement aplatie, est entamée et creusée en divers endroits par le soleil et les pluies.

« Elle s'élève au-dessus du sol d'un mètre dix centimètres, en s'appuyant sur un point seulement de chacun de ses trois supports.

« Les deux grands supports, plus rapprochés l'un de l'autre

au sommet qu'à la base, sont distants entre eux; au niveau du sol, de un mètre; au milieu de leur hauteur, de quatre-vingts centimètres; à la partie supérieure de soixante-cinq centimètres. Leur longueur est d'environ un mètre quarante-cinq centimètres, leur épaisseur de trente centimètres.

« Le dolmen du Mont-Mayre ne s'aperçoit que quand on en est à une très-petite distance, ou quand on occupe quelqu'un des sommets environnants. Il domine lui-même un immense et admirable paysage. Du point où il s'élève on découvre, à l'est, le sommet pelé du Mont-Mayre le Bas; à droite, ou au nord, des pics plus hauts qui tiennent au Larzac et à l'Escandorgue, et que contourne la route allant au Pertus, tandis qu'une autre branche de cette route se dirige vers la vallée de Lorous; au-dessous, le village des Plans, dans une gorge verdoyante et sinueuse, qui rappelle les jolies vallées de la Suisse, et au fond une série de monts heureusement découpés qui se prolongent jusqu'au Pertus; enfin, à gauche, ou au midi, dans un lointain pittoresque, Agde, Cette, et la ligne bleuâtre de la Méditerranée. Une pareille position ne peut point être due au hasard, et il semble évident qu'en la choisissant on avait combiné tous les avantages qu'elle présente.

« Je n'ai recueilli aucune tradition se rapportant au dolmen de Mont-Mayre. »

M. Quicherat fait part à la Société d'une communication qu'il a reçue de M. P. Raymond, archiviste des Basses-Pyrénées. Il s'agit d'une borne milliaire trouvée par M. Raymond, au bas du col de Somport, tout au fond de la vallée d'Aspe. Cette borne, qui, selon toute apparence, avait été roulée par une avalanche du sommet du col au lieu où elle gisait, porte le nom d'ILURO (Oloron), plus le mot MIL.; mais le chiffre de la distance a été effacé. *Iluro* était une station importante sur la voie de *Cæsaraugusta* à *Benehàrnum*. M. Raymond conjecture, d'après

l'emplacement primitif de la borne, que la station *Summo Pyrenæo*, indiquée sur la même voie par l'itinéraire d'Antonin, répond à Somport. Cet important monument vient d'être transporté à la préfecture des Basses-Pyrénées.

Relativement au carquois d'or du musée, dont M. de Longpérier a entretenu la Société dans la dernière séance, M. Quicherat dit qu'il tient de M. Benjamin Fillon, l'habile numismatiste de Fontenay-le-Comte, que cet objet fut apporté à Poitiers en sa présence par un paysan qui l'avait déterré, non pas sur le champ de bataille où Charles-Martel défit les Sarrasins, mais sur le territoire d'une commune des environs de Mirebeau. Effectivement il résulte de deux mentions consignées dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest* (p. 55 de la IVe série, et p. 95 de la Ve série), que la pièce en question fut trouvée au mois de mai 1844, par le sieur Bardou, au tènement de Chaignerottes, hameau de la Vallée, commune d'Avanton, entre Poitiers et Mirebeau. C'est en creusant un fossé que la découverte eut lieu, à une profondeur d'environ cinquante centimètres. Le carquois se présenta tout aplati et replié sur lui-même. Le sieur Bardou crut d'abord que c'était un morceau de cuivre. Lorsqu'il eut appris à Poitiers que c'était de l'or, il le remporta, et il le vendit plus tard à un orfèvre de Loudun, nommé Besnard. C'est M. Besnard lui-même qui l'apporta à Paris, après avoir redressé le métal. L'acquisition fut faite par le musée du Louvre, en 1847, à la sollicitation de M. Hennecart, député.

M. Quicherat ajoute qu'il regarde cet objet comme de fabrication celtique. C'est le même mode de travail et le même style qu'on retrouve dans la cuirasse d'or dont le dessin a été publié par la Société des antiquaires de Londres, ainsi que dans les plaques de bronze trouvées tant en Suisse que sur le pourtour d'Alaise et qu'ont fait connaître MM. de Bonstetten, Troyon et Castan.

M. Teulet fait à la Société la communication suivante :

« On sait qu'en 1587, au moment ou le roi de Navarre

remportait à Coutras (le 20 octobre) une victoire signalée sur le duc de Joyeuse, une armée protestante formidable envahissait la France par l'Est et pénétrait jusqu'à la Loire. Cette armée, commandée par le baron de Donaw, et composée d'Allemands, de Suisses et de religionnaires français, ne comptait pas moins de quarante-cinq mille hommes. Mais côtoyée, harcelée sans cesse par le duc Henri de Guise, battue même dans plusieurs rencontres importantes, notamment le 27 octobre, à Vimori, et le 24 novembre, à Auneau, pratiquée d'ailleurs par les agents de Henri III, cette armée ne tarda pas à se désunir, bientôt même à se débander, et le duc de Guise, après lui avoir fait éprouver des pertes considérables, en poursuivit les débris jusqu'à Genève. Ce fut pour perpétuer la mémoire de cette campagne, l'un des faits d'armes les plus glorieux des armées catholiques au seizième siècle, qu'il fit graver sur une table de bronze et placer dans l'église du monastère de Saint-Claude, dans le Jura (devenue église cathédrale en 1742), l'inscription suivante :

« Victis, fractis, fusis et fugatis Orthodoxæ Catholicæque « religionis hostibus, qui, cum Germanæ, Helveticæ et Galicæ « gentis quadraginta quinque millia hominum collegissent, « Galiam ingressi, claves e divi Petri manibus avellere, eum- « que de solio et sede Apostolica pellere ferociter minaban- « tur : ab Henrico duce Guysiæ, cum tribus tantummodo « fortium virorum millibus, antequam Lygerim attigissent, « confossi sunt celeriter et deleti.

« Dux igitur ille Gurysius, cum reliquias tantæ multitudi- « nis, quæ tota a fide Catholica defecerat, Gebennas usque « persequeretur, tantum et tam inexpectatam victoriam Deo « referens, Deo divoque Claudio gratias et vota persolvit.

« Laureati vero principes, duces, comites, equites et mili- « tes, qui tantam et tam bene de Republica Christi meritum « ducem hac in expeditione sunt sequuti, in perpetuam rei

« Retulere a Deo gestæ memoriam, hoc iis piis et victricibus « dextris fecerunt, anno 1567[1]. »

« Cette inscription n'existe plus dans l'église de Saint-Claude. Je m'en suis assuré en écrivant, sous les auspices de la Société, au secrétariat de l'évêché de Saint-Claude. M. l'abbé Girod, vicaire général, a bien voulu, en me répondant, me donner des détails intéressants sur les inscriptions qui existaient autrefois dans son église. Il pense que toutes ces inscriptions ont été détruites en 1639, lors de la prise et du sac de la ville par les troupes du duc de Weimar. — Le texte de l'inscription placée, en l'honneur du duc de Guise, dans l'église de Saint-Claude, a été retrouvé dans les Archives de Simancas. Ce texte est d'une authenticité incontestable, puisque c'est une copie contemporaine, et en quelque sorte officielle, envoyée à Philippe II, roi d'Espagne, par don Bernardino de Mendoça son ambassadeur en France. Comme l'inscription elle-même, qui a un caractère éminemment historique, a disparu, il m'a semblé qu'il serait intéressant de la conserver en l'insérant dans notre Bulletin. »

M. Peigné-Delacourt présente des observations sur la manière dont des noms de lieux ont été orthographiés dans une publication récente de l'administration des postes, et il exprime le regret que dans le Dictionnaire des postes et dans les autres documents officiels de ce genre, la forme des noms de lieux soit en aussi grand désaccord à la véritable orthographe historique fournie par les anciens monuments.

1. *Copie de l'inscription qui est en un tableau d'airain offert par M. de Guise en l'église Saint-Claude.* Pièce communiquée par M. Mignet.

Séance du 14 novembre.

Présidence de M. Ad. de Longpérier, ancien président.

Correspondance.

M. Vergniaud-Romagnesi adresse une réclamation relative au passage du bulletin dans lequel il est dit que le mémoire sur Jeanne d'Arc, adressé par lui à la société, a été renvoyé à son auteur.

M. le président convient qu'en effet il aurait fallu ajouter, pour rendre un compte exact des choses, que le mémoire de M. Vergniaud-Romagnesi avait été renvoyé à l'auteur sur sa demande. La Société décide que mention de cet incident sera faite au procès-verbal de ce jour, et insérée au bulletin.

Travaux.

M. de Lasteyrie présente à la Société le dessin colorié en *fac-simile* d'un morceau d'étoffe de soie brochée, à figures, dont est revêtu l'un des volets pratiqués à la partie postérieure du célèbre *paliotto* de Saint-Ambroise, à Milan. Le sujet représenté est une chasse. Un homme à cheval, armé d'un arc, tire, en se retournant, sur un animal qui s'enfuit. D'autres animaux, des daims, un chien, un oiseau, sont épars autour du chasseur. Des branchages en forme de palmes s'étendent au-dessus de sa tête ; et enfin un ornement courbe, paraissant faire partie d'une grande bordure, encadre toute la partie droite de ce morceau d'étoffe. La couleur du fond est d'un vert olivâtre; l'homme, son cheval et le daim sont jaune d'ocre; le chien et l'autre animal sont blanchâtres, et l'oiseau est rouge. Ces quatre couleurs entrent dans la composition de la bordure et dans les ornements de la figure principale.

L'étoffe est évidemment fort ancienne; mais à quel siècle, à quel pays peut-on raisonnablement en attribuer la fabri-



cation? Là est la question que M. de Lasteyrie soumet à la Société, heureux si l'opinion de ses confrères vient à l'appui de ses conjectures personnelles.

Tout le monde sait que le magnifique revêtement d'autel connu sous le nom de *paliotto* de Saint-Ambroise, remonte au commencement du neuvième siècle. Dès l'an 835, il en est fait mention dans une charte de l'archevêque Angilbert II, son fondateur. Angilbert s'est fait représenter sur l'un des volets qui s'ouvrent à la partie postérieure ; sur l'autre volet, dont M. de Lasteyrie communique également le dessin, se voit la figure de l'orfévre Volvinius, à qui est due l'exécution du *paliotto*. C'est à ce dernier volet que sert de doublure le morceau d'étoffe qui fait l'objet de la présente communication. On n'en saurait conclure néanmoins que l'étoffe soit contemporaine du travail d'orfévrerie. M. de Lasteyrie, tout en la croyant fort ancienne, ne pense pas qu'elle date du neuvième siècle.

Le harnachement du cheval présente de grandes analogies avec un petit bas-relief de l'ancienne abbaye de la Règle, au faubourg de Limoges, aujourd'hui conservé dans le musée de cette ville, et dont M. de Lasteyrie montre le dessin.



L'abbaye de la Règle remontait, il est vrai, au neuvième siècle ; mais son église, réédifiée complétement au onzième,

fut consacrée seulement en 1095; et, si l'on compare le s
val du bas-relief avec les célèbres figures du même g
qui se voient à Saint-Georges de Bocherville, il n'est gu
possible d'assigner au bas-relief de la Règle une autre d
que celle de la réédification du monastère. Cette appré-
tion peut également s'appliquer à l'étoffe de Milan.
semble, en outre, justifiée par le caractère de la figure mê
du chasseur, figure barbare, contournée, efflanquée co
celles qu'on voit sur la tapisserie de Bayeux.

A l'examen de cette figure se rattache pareillement
question de l'origine de l'étoffe. Celle-ci est-elle orien
ou de fabrique européenne ? En faveur de la premièr
nion, on pourrait invoquer la forme de l'arc, celle du
et même les mouchetures de la robe de certains anima
Mais le onzième siècle, qui fut chez nous l'époque par ex
lence des casques coniques, ne fournit-il pas aussi bien
exemples de coiffures civiles du même aspect ? L'arc, il
vrai, est bien de forme orientale ; mais ne sait-on pas que,
précisément à cette époque, l'Occident avait emprunté à
l'Orient quelques-unes de ses armes, ainsi que l'indique le
nom d'*arcs turcois* souvent employé par nos vieux auteurs ?
Divers ornements du costume ont d'ailleurs un caractère
absolument occidental : trois cœurs se voient sur la housse
du cheval, et, chose plus curieuse, une croix parfaitement
semblable pour la forme à celle des chevaliers de Saint-Jean
de Jérusalem, est tissée sur la poitrine du chasseur. De ces
différentes indications M. de Lasteyrie croit pouvoir tirer la
conclusion que l'étoffe dont il a présenté le dessin est, selon
toute probabilité, un objet de fabrication italienne remontant au onzième siècle.

M. Quicherat adhère à cette opinion et fait remarquer qu'alors en effet commençaient à s'établir en Sicile des fabriques d'étoffes brochées dont les premiers produits durent se ressentir du goût de l'Orient. Dans la figure du chasseur, il signale plusieurs traces de cette influence orientale, telles que certaines parties du costume, les brodequins et la genouillère.

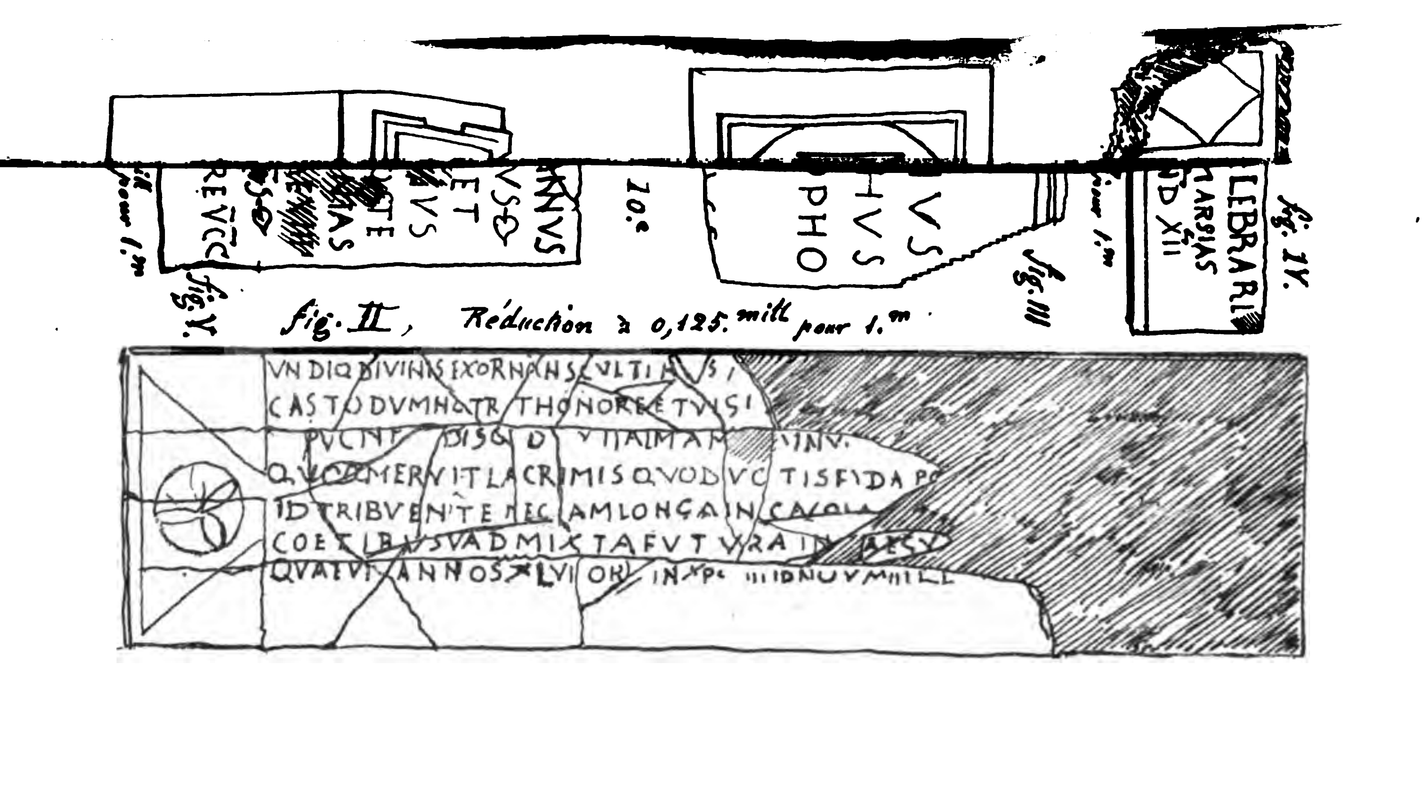


fig. II, Réduction à 0,125 mill pour 1.m

M. de Longpérier fait observer qu'il n'y a pas besoin de sortir de l'Italie pour trouver des exemples de genouillères à cette époque. D'accord du reste avec M. Quicherat, il fait remarquer la croix placée sur la poitrine du chasseur comme une singularité tout à fait digne d'intérêt; il pense que M. de Lasteyrie compléterait très-utilement sa communication s'il parvenait à trouver, dans d'autres monuments de la même date, la preuve qu'il s'agit ici d'autre chose que d'un fait accidentel ou d'un caprice d'ornementation.

MM. Quicherat et de Longpérier présentent quelques observations sur le même sujet.

M. Vallet de Viriville commence la lecture d'un mémoire sur deux dalles tumulaires, existant à Mesnil-Aubry (département de Seine-et-Oise), et qui ont recouvert les sépultures de Jeanne de Popincourt et de sa famille.

M. de Longpérier expose le moulage de la statuette en marbre copiée sur la Minerve de Phidias et retrouvée à Athènes, dans un magasin de l'État par M. Ch. Lenormant.

Séance du 20 novembre 1860.

Présidence de M. Grésy, vice-président.

Travaux.

M. Edmond Le Blant lit la note suivante sur un fragment d'épitaphe antique trouvé dans l'église Saint-Pierre de Vienne (Isère).

« Les épigraphistes qui ont été nos prédécesseurs et nos maîtres ont souvent, malgré le sens vague du titre d'*Epitaphium* [1], considéré et accepté comme des inscriptions véritables des pièces de vers réunies ou disséminées dans de

1. *Bibliotheca cluniacensis*, p. 354; *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 5, note 2.

vieux manuscrits. Des découvertes qui rendaient au jour les monuments sur lesquels ces pièces avaient été copiées, sont venues parfois témoigner de la rectitude d'une telle appréciation. C'est ainsi que l'abbé Gazzera a pu rapprocher d'une épitaphe donnée par un recueil du onzième siècle, le *Codex palatinus*, le marbre original retrouvé à Verceil, et s'assurer de l'exactitude du voyageur allemand qui en avait autrefois relevé la légende[1]. On constatait en même temps que l'intérêt historique n'était point, au moyen âge comme de nos jours, le mobile principal de ceux qui relevaient les textes lapidaires. Le transcripteur s'était borné à reproduire les vers de l'*epitaphium*, laissant de côté la légende en prose qui termine d'ordinaire les inscriptions métriques, et contient la date et les détails que la poésie s'est refusée à rendre[2].

« Il en est presque toujours ainsi des épitaphes conservées par les copistes anciens. L'invention du marbre original nous apporte donc autre chose que la preuve matérielle de son existence. Elle complète le plus souvent par des mentions historiques et chronologiques des textes que l'importance des monuments funéraires avait fait remarquer et recueillir[3].

1. C'est l'inscription donnée par Gruter, 1169, 8. Elle est consacrée à un prêtre nommé Dalmatius et se termine par cette mention qui en fixe la date :

QVI VIXIT . IN . HOC SECVLO . ANS
PL MS LXX . DPS . S D . V KAL . IVN
P C MAVVRTI . V C . ÇONSVL.

Cette portion de la légende avait été négligée par l'ancien copiste. Voir Gazzera *Iscrizioni cristiane del Piemonte*, p. 112 et 118.

Parmi les inscriptions latines connues seulement par des copies et dont les originaux ont été retrouvés, je dois rappeler les poésies épitaphiques de Saint-Damase retrouvées par Marangoni (*Acta S. Vict.*, p. 137, 138) et le savant chevalier De Rossi.

2. Voir ma note *Sur les graveurs des inscriptions antiques*, p. 6.

3. Le *Codex Palatinus* dont je viens de parler, et qu'a publié Gruter, contient, entre autres épitaphes, celle d'une chrétienne nommée *Helpis*

« Ce fait vient de se présenter pour une épitaphe de la Gaule.

« Il existe à Vienne une église consacrée à Saint-Pierre, élevée sur la place d'une basilique des premiers siècles, et occupée il y a peu de temps encore par un atelier de forge. Incessamment ébranlés par les marteaux des machines, les murs de la nef se sont dépouillés de l'enduit qui les recouvrait, et des portions largement dégradées ont laissé voir, à l'intérieur de mauvais pilastres, les fûts de belles colonnes romaines. Des réparations ont été entreprises ; le pavé, remanié, a donné plusieurs fragments d'épitaphes, de sarcophages, et, au niveau du sol antique, comme à la basilique de Saint-Alexandre près de Rome, une sépulture encore fermée et recouverte de son inscription.

« Parmi les débris retrouvés et dont M. Allmer m'a adressé des copies se trouve le reste d'une dalle de marbre où se lisent les trois lignes suivantes :

.....PLACEAT GEMIRE QVOD CELEBRARE...
.....EPOSITIO EST VII IDVS MARSIAS
.....NOVIES PC BASILI V CC IND XII[1]

la première ligne contient le milieu d'un pentamètre qu'il m'était facile de reconnaître, car il figure sur l'un de nos monuments chrétiens[2]. Ce vers termine une épitaphe insérée sans indication de provenance, dans un manuscrit du

(Grut. 1166, 6 ; voir aussi B. I., ms. lat. n° 2832, f° 120), que l'on a désignée comme l'épouse d'un personnage du nom de Boèce (Burmann, *Anthol.* t. I, p. 324), bien que l'inscription soit muette sur ce point. Cette croyance reposait peut-être sur une donnée positive fournie par la légende en prose que le copiste ancien a négligé de reproduire à la suite de la pièce métrique.

1. Voyez plus loin, dans la planche jointe à la note de M. Allmer, sur les fouilles de Vienne, la figure 4, qui est le fac-simile de l'inscription expliquée ici.

2. Voir mes *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 224, t. I, p. 320.

neuvième siècle [1] et consacrée à Sylvia, mère du patrice Celsus qui commanda les armés de Gontran [2].

« Je transcris d'après le manuscrit cette pièce déjà publiée par Du Chesne. (Script., t. I, p. 516) ;

Quisquis lucifero sortitur munere seclum.
  Occasu potius proditur ille suo.
Cunctaq; mundano currentia tempore gesta.
  Vel bona vel probra omnia morte cănunt [3].
Phebus nempe nitens merito producitur ortu.
  Si pronus claro clauserit orbe diem.
Consulibus atavis pollens hic Silvia corpus.
  Terrenū liquit celica regna petens.
Insignis gemino vitæq; sidere fulsit.
  Culminibus seclo religione dō.
Natorum splendore potens subfulta vigore.
  Gaudebat partu se reparasse patres.
Unde sacerdotii claro dotatus honore.
  Et Celsum meruit cernere patritium.
Ter quinū rapida vergebant tēpora lustrū.
  Et super adiectus tertius annus erat.
Martius aurati redimitus sidere veris.
  Nono sole micans. premia tanta tulit.
Hæc suprema dies cælesti in limite prima.
  Quam rapuit sæclo hanc dedit ipsa polo.
Pignora desistant lacrimis planctuq; gravari.
  Non placeat gemere quod celebrare decet.

« Je sais que rien n'est plus fréquent que de rencontrer à la fois sur plusieurs tombes des vers empruntés à ces types communs qui rendaient la tâche facile aux compositeurs de légendes funéraires [4]. Aussi ai-je hésité tout d'abord à reconnaître dans le marbre de Vienne un débris de l'inscription de Sylvia. Mais le doute ne pouvait être de longue durée.

« La morte était ensevelie dans une des villes de Gontran.

1. Bibliothèque impériale, mss. lat. n° 2832, f° 115. Voir pour ce manuscrit ma note *Sur les graveurs des inscriptions antiques*, p. 6.
2. Greg. Tur. *H. Fr.* IV, 24, 30, 42 ; *Epitom.* 55, 62.
3. Pour *cadunt*.
4. Voir ma note *Sur les graveurs des inscriptions antiques*, p. 4 à 8.

Ce prince, couronné en 562, avait, après son avénement, selon le récit de Grégoire de Tours, conféré à Celsus le titre de patrice, en lui donnant le commandement de son armée. L'épitaphe métrique nous apprenait que Sylvia avait vu son fils revêtu de cet honneur. Son existence s'est donc prolongée au delà de 562.

« Le fragment original ne porterait plus que la date de 550 :

.....NOVIES PC BASILI

mais cette ligne est incomplète à son début, et un autre débris sorti de même des fouilles de Saint-Pierre montre par sa formule qu'avant le mot NOVIES il ne peut manquer qu'une expression numérique, VICIES, sans doute, ce qui placerait en 570 la date de la mort de Sylvia [1] qui, d'après l'épitaphe complète a vécu soixante-dix-huit ans [2].

1. D'après la chronique de Marius (Duchesne, *Scriptores*, t. I, p. 215), Celsus serait mort la même année (cf. Pagi, *Diss. hypat.*, p. 332), laissant, dit Grégoire de Tours (*H. Fr.* IV, 24), un fils qui rendit aux églises la plus grande part de ce que la cupidité de son père leur avait enlevé. Le dernier distique de l'épitaphe peut désigner, avec le frère de Celsus, ce fils tout aussi bien que le patrice lui même, si celui-ci mourut avant Sylvia, ce que l'on ignore.

2. Voici cet autre fragment :

....
IN PACAE ANNVS
PLVS MINVS ♡
TRIGINTA ET
HOCTO CVIVS
DIPOSITIO STE (*est*)
VI IDVS IVNIAS
IN....... NAE...III
ETERVM PCS ♡
PAV IVNIORE VCC

La comparaison montre qu'il manque sur notre marbre, au début de la deuxième ligne CVIVS D, et, au-dessous, un autre mot qui commence la troisième. J'y lis :

non PLACEAT GEMIRE QVOD CELEBRAR*e decet*
*cujus d*EPOSITIO EST VII IDVS MARSIAS
vicies NOVIES PC BASILI V CC IND XII

L'indiction XII ne [illegible] pas, je le sais à la 29e année après le con-

« A côté de ces simples concordances se présente un élément de certitude.

« Par un mode de supputation employé parfois aux premiers siècles de notre ère[1], le texte métrique nous apprend que la chrétienne mourut le 9 du mois de mars. Les deux lignes de prose qui terminent le fragment reproduisent cette mention, dans la forme antique, en annonçant que Sylvia est morte le 7 des ides du même mois.

« En présence d'une découverte qui détermine la nature de l'épitaphe donnée par notre vieux manuscrit, j'ai hâte de constater la légitimité d'un droit dont j'ai toujours et largement usé en classant parmi les textes épigraphiques, les *epitaphia* des siècles mérovingiens qui m'ont paru comporter cette admission.

« Un fait philologique me semble encore résulter de la nouvelle découverte.

« Le mot *depositio*, si fréquent sur les marbres chrétiens a été regardé par Scaliger[2], Du Cange[3], Boldetti[4] et d'autres encore, comme désignant parfois la mort aussi bien que l'ensevelissement.

« On a combattu ce sentiment en produisant des épitaphes où la date de la *depositio* est distincte de celle du décès[5]. Dans ces cas, la signification du mot qui nous occupe ne saurait être douteuse ; mais lorsque cette expression est isolée, on serait, selon moi, mal fondé à rejeter absolument l'opinion de ceux qui lui reconnaissent l'un ou l'autre sens.

sulat de Basile ; mais elle ne concorde pas mieux avec la 9e, la 19e, la 39e, la 49e, la 59e, etc. Cette dernière note chronologique est donc, comme il arrive d'ailleurs si souvent, inexacte et sans nulle valeur.

1. Voir Marini, *Papiri diplomatici*, p. 376 A ; L. Renier, *Inscriptions de l'Algérie*, n° 3431 ; Perret, *Catacombes*, t. V, pl. LXXIII, n° 11, et t. VI, p. 188 ; *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n°s 324, 628, etc.

2. Gruter, *Index*, c. XXIV.

3. Verbo *Depositio.*

4. P. 395.

5. Voir Corsini, *Dissert. ad calc. Not. græc.* p. XI et XII ; De Vita, *Ant. Benev.*, t. I, p. 297 ; Gruter, *Index*, c. XXIV.

Ce fait me paraît résulter de l'inscription de Vienne, où la *depositio* est notée au même jour que la mort, tandis que, dans l'ancienne église, il s'écoulait toujours, comme on le sait, un certain temps entre le décès et la sépulture[1]. »

A propos de cette communication, M. Egger fait observer combien il est naturel que les découvertes des archéologues multiplient les rapports entre les monuments et les anthologies. En effet, les textes inscrits sur des monuments publics ou privés sont, pour une grande partie, le premier fond des deux Anthologies grecque et latine. Les épitaphes et les formules de dédicace (ἐπιτύμβια et ἀναθηματικά) qui remplissent deux livres de l'Anthologie grecque, ne sont pas toutes des jeux d'esprit rédigés dans le cabinet, pour être publiés en volumes. Ce sont souvent de véritables inscriptions composées et gravées pour perpétuer le souvenir d'événements et de personnages réels, puis recueillies sur les marbres par des amateurs anciens, comme le célèbre Polémon et d'autres dont M. Franz a réuni les noms dans un chapitre de ses *Elementa epigraphices græcæ* (p. 9 et suiv.). Les historiens et les géographes grecs, Pausanias plus que tous les autres, nous offrent beaucoup d'inscriptions ainsi relevées par eux; les marbres antiques nous en rendent chaque jour d'inédites et de fort intéressantes. C'est ainsi que s'est formé un *Appendice* de l'Anthologie grecque qui atteignait déjà en 1814, dans l'édition de F. Jacobs, le chiffre de 394 pièces, et qui le dépasserait de beaucoup aujourd'hui, si l'on y ajoutait toutes les pièces dues depuis un demi-siècle aux fouilles archéologiques. Telles sont, pour en citer un ou deux exemples, l'épitaphe des guerriers athéniens morts à Potidée, épitaphe que M. Jacobs n'avait publiée que dans les notes de son *Anthologia græca*, t. III, p. 972; l'épitaphe des Mégariens par Simonide, donnée pour la première

1. Corsini, De Vita, *loc. cit.;* Cavedoni, *Cimit. Chiusini*, p. 33; Labus, *Mon. di S. Ambr.*, p. 60; Greg. Tur. *H. Fr.*, IX, 12; *Glor. conf.*, CIV, *Sept. Dorm.*, VI, etc.

fois par M. Boeckh en 1818, et reproduite dans le *Corpus inscriptionum græcarum*, n° 1051. Cette dernière, comme la très-ancienne inscription en l'honneur d'Orrhippus de Mégare (*Ibid.*, n° 1050), offre, en outre, cela de particulier, qu'elle nous est parvenue sur le marbre par une copie de date assez récente; le vieux texte s'étant altéré, il avait fallu le regraver : c'est ce qu'on pourrait appeler une seconde édition lapidaire.

M. de Montaiglon donne lecture du rapport de la commission chargée d'examiner les titres de M. Roumeguère, membre de l'Académie de Toulouse, qui sollicite le titre d'associé correspondant. On passe au scrutin, et, conformément aux conclusions de la commission, M. Roumeguère ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé associé correspondant.

M. de Lépinois fait passer sous les yeux de ses confrères deux haches celtiques, en silex, de grande dimension, l'une grossièrement travaillée, l'autre du plus beau poli et d'un taillant des mieux affilés. Ces armes ont été trouvées récemment dans une localité de la commune de Catenoy, près Clermont (Oise), dite le *camp de César*, sorte de promontoire qui domine la vallée de l'Oise, au-dessus du village de Sacy-le-Grand, en vue de Pont-Sainte-Maxence, Verberie et Compiègne. Des escarpements naturels défendent l'accès de cette colline du côté de la plaine, c'est-à-dire au nord, à l'est et au sud, et son extrémité est isolée, à l'ouest, par une profonde tranchée et un rempart assez relevé qui coupent le plateau dans une largeur de quatre-vingt-dix mètres, en affectant la forme d'un segment de cercle. Le camp de César a été étudié au siècle dernier par l'abbé de Fontenu (*Mém. de l'Académie des inscriptions*, t. XIII, p. 425), en 1803 par M. de Cambry, premier préfet de l'Oise, et en 1837 par M. Graves, secrétaire général du département (*Statistique du département de l'Oise*). Mais ces érudits, préoccupés des vestiges de castramétation et de sépultures, des médailles, des poteries, des armes et ustensiles en bronze, trouvés à

fleur de sol sur la montagne de Catenoy, n'ont discuté dans leurs écrits que la question d'une occupation gallo-romaine en cet endroit. Les débris celtiques, plus profondément ensevelis, ont échappé à leur attention, et c'est seulement depuis 1840, à la suite de défrichements nouveaux, que les labours ramènent annuellement à la surface une certaine quantité de haches, couteaux, pointes de javelots, pierres de fronde, polissoirs, en silex, la plupart à l'état rudimentaire, mais quelques-uns d'un fini merveilleux. Toutes les pierres taillées qui se rencontrent dans l'enceinte dite le camp de César ont été apportées du dehors, car la montagne, composée de sable, de rares blocs de grès et de calcaire grossier, ne renferme aucune veine de silex. Le nombre immense d'éclats siliceux à triple facette qui jonchent la terre fraîchement remuée ferait supposer qu'il existait en ce lieu une véritable fabrique d'armes. On a trouvé aussi vers 1845, sous la pointe méridionale du rempart, un tumulus construit en pierres sèches, recouvert de pierres plates et renfermant vingt-deux squelettes, des poteries brisées, des pointes de javelots en os, un énorme casse-tête et d'autres armes en silex.

Les richesses celtiques du mont de Catenoy ont été exploitées dans leur primeur par M. Duflos, ancien président du tribunal de Clermont, dont le cabinet, composé de pièces de choix, appartient aujourd'hui à la ville de Beauvais. M. Duflos a décrit les premières fouilles opérées au camp de César, dans une notice critique fort intéressante imprimée en 1851. Le fermier actuel de cette enceinte doit défricher une nouvelle portion de terrain au mois de mars prochain. M. de Lépinois, qui s'est mis en rapport avec lui, suivra ses fouilles et s'empressera de faire part à la Société des découvertes qui pourront en résulter.

MM. Egger, Bourquelot et M. Léo Drouin, associé correspondant, présent à la séance, prennent la parole, à propos de cette communication, sur la question de savoir si les armes taillées seulement et non polies sont arrivées au

point de perfection qu'on voulait leur donner, ou si elles attendaient un nouveau travail.

M. Creuly entretient la compagnie d'un menhir existant entre Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges, sur la rive gauche de la Seine. MM. Deloche et Quicherat présentent à cette occasion, quelques remarques sur le nom de Pierrefitte, et sur la valeur de ce nom comme indication d'anciens monuments.

M. Huillard-Bréholles communique à la Société la note suivante sur un village du Parisis inconnu jusqu'ici aux historiens et aux géographes.

« A deux kilomètres au nord-ouest de Valenton, et à pareille distance du cours de la Seine existent deux corps de ferme presque contigus, qui portent les noms de *la Tour* et de *l'Hôpital*, sous lesquels ils figurent dans les cartes et les plans manuscrits du dix-septième et du dix-huitième siècle. L'abbé Lebeuf, en décrivant ce lieu, qui dépendait du grand prieuré de France, a conjecturé que ces deux fermes appartenaient jadis au même maître, et que ce canton devait s'appeler *Turnum* et non *Turris*, du nom d'un Jean *de Turno*, qui aurait été trésorier du Temple à Paris en 1277 [1]. Mais rien ne vient corroborer cette supposition du savant auteur, et le nom de Turris se justifie d'ailleurs suffisamment par l'existence d'une tour seigneuriale dans un lieu qui fut jadis assez important. Comme Lebeuf n'a pas eu entre les mains les papiers de l'ordre de Malte, il n'a pu remonter au nom véritable que cette localité portait dans le moyen âge avant de s'appeler simplement l'Hôpital ; et les autres historiens qui ont écrit sur le Parisis ne l'ont pas connu plus que lui.

« Le nom de ce lieu, où les frères de l'Hôpital avaient un

1. *Histoire du diocèse de Paris*, 13e partie, p. 47.

établissement au douzième siècle[1], est *Mesy*, qui paraît sous les formes suivantes :

Mesiacum juxta Melliacum, en 1198[2] ;
Meysi et *Maisi* en 1203[3] ;
Mesiacum en 1229[4] ;
Prope domum *Hospitalis de Mesiaco* en 1245[5] ;
Meisiacum en 1252 ;
Jardins de Mesi, *maison de l'hôpital de Mesi* en 1293[6] ;

1. Je n'ai pu jusqu'ici trouver aucune mention de Mesy avant le douzième siècle. Cependant l'existence d'un grand chemin vert, passant tout près de Mesy serait une preuve indirecte d'antiquité, s'il est vrai qu'on puisse faire remonter ces sortes de chemins jusqu'à l'époque mérovingienne. Un censier de Mesly de 1487 parle de trois arpents de terre sis au lieu que l'on appelle *ès herbus*. Un terrier de 1517 dit : « Item trois quartiers de terre séans au-dessous de la mote de Grantmont-Saint-Mor.... aboutissant sur le *chemin herbeux* par lequel on va au Mesche. » Ce chemin est indiqué dans les anciens atlas manuscrits de Saint-Germain des Prés et du chapitre de Notre-Dame de Paris comme passant à l'ouest de Valenton, se dirigeant vers la Tour et l'Hôpital, venant aboutir à la Seine au lieu nommé jadis l'Ile de Champalart, en face de Choisy, puis inclinant à droite vers le Meche, c'est-à-dire sur le territoire de Creteil, où il portait le nom de chemin Vert.

2. Archives de l'Empire, S. 5093.

3. *Ibidem*.

4. *Ibidem*.

5. Cum Robertus de Malliaco haberet dimidium arpentum terre situm prope domum hospitalis de Mesiaco quod tenebat ab ecclesia Fossatensi, fratribus hospitalis Jerusalem pro uno arpento terre quod dicti fratres habebant prope Melliacum.... excambiavit et concessit. (Chart. de Saint-Maur.)

6. « A tous ceux qui ces presentes lettres verront Guillaume de Hangest garde de la prevosté de Paris salut. Nous faisons à savoir que par devant nous vint Phillippe de Villecrane escuier et par devant Hervi de la Trinité nostre clerc juré a ce de nous especialement envoyé.... fu damoiselle Aalis fame du dit Philippe qui gisoit en enfantage [lesquiex] affirmerent que il avoient tenoient et poursuioient environ deux arpens de terre et neuf sols et dis deniers parisis de menu cens en la ville de Cristeul ou paroissage et ou terrage lesquiex deus arpens de terre tiennent l'un des chiez au jardins de Mesi et l'autre chief au chemin qui va de Valenton à Paris............ lesquiex deux arpens de terre ou environ et les neuf sols et dis deniers de menu cens desus nommez les devant dit Philippe et damoiselle Aalis sa femme.... donnerent et otroierent et reconnurent avoir donné otroié et

Messiacum en 1305 [1];

Une grange assise en la dicte *ville de Mesy; ailleurs les murs de Mesy* (terrier de la fin du quatorzième siècle);

Maisy en 1402 [2];

La *maison de Mesy* près Villeneuve-Saint-George en 1416 et 1421 [3];

L'hostel de Meisy assis près de la rivière de Saine, entre le pont de Charenton et Villeneuve-Saint-Georges (bail de 1425 [4]);

Un quartier de terre sur le chemin qui va de *Maisy* à l'orme de Connhes, tenant d'une part aux terres de l'Hôpital et d'autre à M. Adam de Cambray, en 1437 [5].

« Dans le courant du quinzième siècle, l'usage s'établit de dire Mesy-l'Hôpital, parce que les hospitaliers, au moyen d'achats, de legs ou de dons successifs étaient devenus les seuls propriétaires du lieu de Mesy, et l'on finit même par dire l'Hôpital tout court. Cet ancien village, qui paraît avoir eu une certaine importance, puisque ses dépendances s'étendaient jusqu'à la Seine, fut détruit, peut-être dans les guerres de religion, et son nom même resta oublié; du moins je n'ai plus trouvé trace de Mesy à partir du seizième siècle. C'est donc par suite d'une confusion que dans les *dénombrements* imprimés au dix-huitième siècle on voit unis ensemble les noms de Valenton et de l'hôpital de Melly ou Mesly [6]. Mesly (le Melliacum ou Malliacum de nos chartes)

quitté a touzjours.... a religieus hommes frère Ithier de Nanteul de la sainte maison de lospital Saint-Jean de Jerusalem prieur en France et aus frères de celui lieu pour leur maison de Mesi, etc. Ce fut fet l'an de grace mil deus cens quatre vinz et douze ou mois de fevrier. » (Archives de l'Empire, S 5093, n° 14, original scellé.)

1. *Ibidem.*

2. *Ibidem.*

3. *Ibidem.*

4. *Ibidem.*

5. Saint-Thomas du Louvre, terriers de Mesly, Archives de l'Empire S 1896.

6. Voir notamment Doisy, *Royaume de France*, p. 1067, édit. de 1753

est un lieu voisin situé entre Mesy et Creteil, mais où il n'existait point d'établissement hospitalier.

« On lit dans les *itinera et mansiones* insérés au vingt-unième volume du *Recueil des historiens de France*, que Philippe le Long séjourna à la fin de septembre 1319 dans un lieu nommé *Mesiacum* et *Mesi* :

26 septembris apud *Messiacum* per regem.

Septembri apud *Mesiacum* per regem.

Septembri *in domo hospitalis de Mesiaco* per regem.

27 septembre à *Mesi* par le roy [1].

« Les savants éditeurs de ce volume, voyant que le roi s'était arrêté les jours précédents à l'abbaye du Lis, à Melun et à Villeneuve-le-Comte, et ne trouvant dans cette direction aucun lieu du nom de Mesy, ont indiqué, mais sous la réserve d'un point dubitatif, Mezy de Seine-et-Oise, dans le canton et tout près de Meulan, qui est à soixante kilomètres au moins de Villeneuve-le-Comte. Je crois qu'après ce que nous venons de dire, et en considérant surtout l'expression si précise *in domo hospitalis de Mesiaco*, il ne sera douteux pour personne qu'il s'agit ici de notre Mesy-l'Hôpital. Notre confrère M. Cocheris, qui se propose de donner une nouvelle édition de l'*Histoire du diocèse de Paris*, a fait appel au zèle de tous les antiquaires pour l'aider à compléter et à perfectionner l'admirable ouvrage de l'abbé Lebeuf. Aussi nous empressons-nous d'offrir à la Société la primeur de notre petite découverte, dont M. Cocheris pourra peut-être tirer quelque parti. »

1. *Scriptor. rer. franc.*, t. XXI, p. 481.

Séance du 5 décembre 1860.

Présidence de M. J. Marion, président.

Correspondance.

Lettre de M. Allmer, de Lyon, qui sollicite le titre d'associé correspondant de la Société des Antiquaires. Les présentateurs sont MM. Huillard-Bréholles et Ed. Le Blant.

La commission nommée pour faire un rapport sur la candidature de M. Allmer se composera de MM. Renier, Egger et Creuly.

Travaux.

M. Ed. Le Blant donne lecture de la notice suivante, relative aux fouilles récemment opérées dans l'église de Saint-Pierre à Vienne, et que M. Allmer avait jointe à sa lettre.

« Le dessous de l'église Saint-Pierre paraît avoir été occupé dans toute son étendue par un cimetière d'une époque fort ancienne. L'enlèvement du dallage, dans la partie de la grande nef et des deux nefs latérales, qui avoisinent le chœur, a mis à découvert plus de quarante tombes.

« Plusieurs de ces monuments sont d'anciens tombeaux païens appropriés ensuite à des sépultures chrétiennes et dont on a quelquefois effacé et d'autres fois laissé subsister les épitaphes primitives. Un certain nombre d'entre eux sont fermés par des couvercles en forme de prisme obtus qui ont dû, dans le principe, appartenir à des tombeaux païens. On voit encore sur quelques-uns la marque bien apparente des six antéfixes qui leur servaient de décoration et qui ont été rasées. C'est, je crois, sur un couvercle païen qu'a été faite après coup la figure chrétienne du bon Pasteur. Ce personnage y est représenté entièrement nu, ce qui me

paraît l'indice d'une grande ancienneté. (Figure 1 de la planche.)

« Je signalerai en outre parmi les fragments trouvés à Saint-Pierre de Vienne :

1° Une dalle qui reposait sur le couvercle d'un tombeau, et qui porte une inscription métrique rapportée figure 2.

2° Un monument païen, en pierre de choix, sur lequel on lit : *Dis manibus. Tiberius Tulius Diadochus, dendrophorus munificus* (figure 3).

3° Un fragment d'inscription sur marbre blanc qui se trouve reproduit à la figure 4. Ce fragment a été reconnu par M. E. Le Blant comme provenant d'une épitaphe métrique conservée dans un manuscrit du neuvième siècle; c'est l'inscription funéraire de Silvia, mère du patrice Celsus. (Voyez plus haut la note de M. Le Blant, p. 347 et suiv.)

4° La fin de l'épitaphe d'un chrétien mort l'an 536 de Jésus-Christ. Elle est gravée sur un morceau de cipolin pris à une colonne. Le côté opposé à l'inscription présente une convexité qui l'indique clairement. (Fig. 5.)

« A l'entrée du chœur, à droite, sous un arceau rempli de maçonnerie, on a découvert un tombeau qu'une épitaphe fixée au mur et remontant tout au plus au dixième siècle, indique être celui de saint Mamert, évêque de Vienne, mort en 475, qui institua les Rogations.

« Le dessous du couvercle, qu'on aperçoit par une brèche pratiquée sur le devant de l'auge, est concave, et une croix en relief occupe toute la longueur de cette espèce de ciel. (Figure 6.)

« On ne sait comment s'expliquer la brèche faite à l'auge, si ce n'est pour une extraction peut-être frauduleuse des reliques qu'elle contenait. Cette extraction a été accomplie avec tant de précipitation qu'une partie des ossements qui étaient hors de la portée du bras, tant du côté de la tête que des pieds, a été laissée dans le tombeau et vient seulement d'être trouvée. On sait que l'église de Sainte-Croix, à Orléans, a été en possession des reliques de saint Mamert;

mais ce qu'on ne sait pas, c'est comment cette possession lui a été acquise. L'état de violation du tombeau trouvé à Saint-Pierre semblerait donner à penser que ce n'était peut-être pas de la manière la plus légitime. »

L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau.

La Société passe au scrutin et nomme pour l'année 1861 :

Président :	MM. E. Grésy.
Premier vice-président :	P. Nicard.
Deuxième vice-président :	Egger.
Secrétaire :	Boutaric.
Secrétaire adjoint :	Cte de Vogué.
Trésorier :	Brunet de Presle.
Bibliothécaire-archiviste :	Devéria.

Membres de la commission des impressions :

M. Bourquelot,
M. Michelant.
M. Ed. Le Blant.

Membres de la commission des fonds :

M. Beulé.
M. Huillard-Bréholles.
M. J. Marion.

M. E. Grésy, élu président, adresse à la Compagnie ses remercîments.

Séance du 12 décembre 1860.

Présidence de M. J. Marion, président.

M. Creuly donne lecture du rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner la candidature de M. Carro, de Meaux, qui avait sollicité le titre d'associé correspondant de la Société.

On passe au scrutin sur les conclusions favorables du rapport, qui sont adoptées ; en conséquence M. Carro est proclamé associé correspondant de la Société des Antiquaires, à Meaux.

M. Vallet de Viriville continue et termine la lecture de son mémoire sur deux dalles tumulaires provenant de l'église du Mesnil-Aubry.

La Compagnie consultée décide qu'elle entendra une seconde lecture de ce morceau.

M. Egger fait ressortir à cette occasion l'intérêt qui pourrait s'attacher à des études approfondies sur des recueils d'épitaphes du moyen âge, tels que celui qu'avait formé Gaignières, et que l'on conserve à la Bibliothèque impériale.

MM. Quicherat, Michelant, de Montaiglon et Le Blant ajoutent quelques observations à ce sujet.

Séance du 19 décembre 1860.

Présidence de M. J. Marion, président

Travaux.

M. de Lépinois, associé correspondant à Clermont (Oise), fait passer sous les yeux de ses confrères une nouvelle série d'armes en silex trouvées à Catenoy.

M. Boutaric lit une notice sur les origines et sur l'histoire du palais de justice à Paris.

M. Grésy fait en ces termes une communication relative à l'église Saint-Hippolyte à Paris :

« Permettez-moi de signaler à votre attention, et particulièrement à celle de notre commission des antiquités parisiennes un chapiteau historié des plus bizarres et dont je ne sache pas que personne ait révélé l'existence.

« On sait que dans la rue Saint-Hippolyte, au faubourg

Saint-Marceau, existait, avant 1793, une église placée sous le vocable de ce saint. Suivant le témoignage de l'abbé Lebeuf, on présumait qu'elle avait dû être fondée par le roi Robert, parce que ce prince avait une dévotion toute particulière à son patron; ce qu'il y a de certain, c'est qu'une bulle de 1158 constate déjà son existence à cette époque, et qu'elle est mentionnée comme cure à la présentation du chapitre de Saint-Marcel dans le pouillé de Paris, en 1220.

« C'est sur l'emplacement de cette église, rebâtie évidemment vers la fin du quinzième siècle, et aujourd'hui transformée en un jardin dépendant d'un pensionnat, que j'ai découvert récemment un pilier encore debout et terminé à son sommet par ce chapiteau historié, qui paraît dater de la première moitié du seizième siècle; j'ai l'honneur de faire passer le dessin sous vos yeux.

« Vous y remarquez un enfant ailé dont la figure exprime l'impatience et les pleurs; il est à la poursuite d'un petit démon qu'il saisit d'une main par le pied et que de l'autre main il menace d'un objet qui paraît être un phallus. L'esprit de ténèbres me semble bien caractérisé par ses ailes de chauve-souris et par sa coiffure grotesque en forme d'éteignoir; par contraste, sur tous les traits de son visage règne un sourire sardonique.

« Dans la description des stalles de Rouen, H. Langlois a publié le dessin d'une miséricorde des stalles de Bourg-Achard (canton de Pont-Audemer), dont le sujet me paraît avoir une analogie frappante avec celui de Saint-Hippolyte : les postures et les attributs sont à peu de chose près les mêmes. Ici le démon accroupi se reconnaît à sa tête cornue, et l'autre personnage est une jeune fille échevelée.

« Doit-on voir dans ces représentations une personnification de la *Luxure?* Je suis porté à le croire, car l'archéologie chrétienne a eu souvent l'occasion de signaler des représentations des péchés capitaux dans un style tout aussi obscène, et notamment dans les célèbres sculptures de l'abbaye de Moissac.

« M. Ed. Fleury vient de décrire dans le dernier numéro de la *Revue archéologique* (décembre 1860) des peintures murales de la fin du douzième siècle récemment découvertes dans l'église de Jumigny (Aisne). Parmi ces personnifications des péchés capitaux, il en est une dont M. Fleury n'a pas osé hasarder l'explication, mais qui, rapprochée des bas-reliefs des églises de Saint-Hippolyte et de Bourg-Achard, me paraît acquérir une signification plus positive. La tête du premier personnage[1], quoiqu'en partie effacée, conserve encore à son sommet deux traits prolongés qui ne peuvent guère indiquer que des cornes ; l'écartement de ses jambes, le mouvement de la partie inférieure de son torse, décèlent une intention d'impudicité plus voilée que sur les deux bas-reliefs, mais le second personnage porte au bas des reins un masque humain qui caractérise souvent les nudités de Satan ; on pourrait en citer bien des exemples ; ainsi aux verrières de l'église Saint-Martin de Champeaux (Seine-et-Marne), c'est avec ce singulier attribut qu'est figuré le diable qui tente de souffler le cierge de Sainte-Geneviève, l'emblème de sa pureté et de sa fervente prière. Il semble que l'on voulait exprimer ainsi que, si la tête est le foyer de l'intelligence et de la noble pensée chez l'homme, fait à l'image de Dieu, chez le démon d'impureté toutes les aspirations se sont dégradées et se sont concentrées sur les organes sextuels. L'objet qu'il appuie contre ses reins et que M. Fleury prend pour un sabre ou un carquois, serait donc l'emblème phallique qu'on retrouve sur le chapiteau de Saint-Hippolyte et sur la stalle de Bourg-Achard. »

1. Page 384.

LISTE

BIBLIOGRAPHIQUE

DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

Pendant le quatrième trimestre de l'année 1860.

I. Journaux et revues.

Archives de l'art français, recueil de Documents inédits relatifs à l'histoire de France, publiés par M. Anatole de Montaiglon. 10ᵉ année, 5ᵉ livraison, 15 septembre 1860.
Abécédaire de Mariette, t. VI, feuilles *l-p*.

L'Institut, 2ᵉ section, *Sciences historiques, archéologiques et philosophiques*. In-4, 25ᵉ année, nᵒˢ 292-295, avril-juillet 1860, 2 numéros.

Journal des Savants; août, septembre, novembre 1860, in-4.

Revue de l'art chrétien, dirigée par M. l'abbé Corblet, 4ᵉ année, nᵒˢ 9-11, septembre, octobre, novembre 1860.

II. Sociétés savantes.

Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, institué près le ministère de l'instruction publique et des cultes; t. IV, année 1857, nᵒˢ 9-12, p. 353-990. Paris, Imprimerie impériale, 1860, in-8.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France; 3e série, t. II, feuilles 18-26.

Annuaire de l'Institut des provinces, des Sociétés savantes et des Congrès scientifiques; 2e série, Ier volume, XIe volume de la collection, 1859. Paris et Caen, in-8, xxvi et 479 pages.

L'Investigateur, Journal de l'Institut historique; 27e année, t. X, 3e série, 310e et 311e livraisons, 1860, in-8.

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France. Compte rendu mensuel rédigé par M. Payen; 2e série, t. XV, nos 5 et 6. Paris, 1860, in-8, p. 335-549.

AUBE. — *Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*; t. XXIV de la collection, t. XI, 2e série, nos 53, 54 et 55, 1er, 2e et 3e trimestres de l'année 1860. Troyes, in-8 de 566 p.

CHARENTE. — *Annales de la Société d'agriculture, arts et commerce du département de la Charente*, t. XLII, no 2, avril, mai et juin 1860, p. 33-64. Angoulême, in-8.

EURE-ET-LOIR. — *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.*

Mémoires, t. III, feuilles 1-2.

Procès-verbaux, t. I, feuilles 25-28.

— *Statistique archéologique d'Eure-et-Loir*; 7e livraison, septembre 1860. Chartres, t. I, feuilles 10-12, p. 105-52.

GARONNE (HAUTE). — *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*; 5e série, t. IV. Toulouse, 1860, in-8 de 587 p.

HÉRAULT. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers* (Hérault). Béziers, 1860, in-8, 2e série, t. II, 1re livraison, p. 1-223.

— *Notice historique sur J. M. Cordier, ingénieur-mécanicien*, par A. Fabregat. Supplément au Bulletin de la So-

ciété archéologique de Béziers, 3e livraison, t. I, 2e série. Béziers, 1860, in-8, p. 359-88.

Loire-Inférieure. — *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*; t. I, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres de 1859. Nantes, 1859, in-8 de 170 p., 1er et 2e trimestres de 1860, in-8, p. 171-250.

Loiret. — *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*; 2e trimestre 1860, no 36. Orléans, in-8, p. 275-98.

Maine-et-Loire. — *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers* (ancienne Académie d'Angers); nouvelle période, t. III, 3e cahier, 1860. In-8, p. 187-276.

Marne. — *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*; année 1859. Châlons, in-8, p. 1-326.

Marne (Haute). — *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*; Langres, 1860, in-4.

Fin du premier volume, feuilles 38-43, une feuille de chronique et 4 planches.

Nord. — *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, de sciences et d'arts, séant à Douai*; 2 vol. in-8.

2e série, t. V, 1858-59. Première partie, p. 1-368.

— Deuxième partie, p. 1-441.

Pas-de-Calais. — *Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique*; 9e année, 34e-36e livraisons, avril-décembre 1860, in-8, p. 812-944.

— *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*; t. X, 1858-1860, in-8 de xxxvii, 225, 103 et 423 p.

— *Programme des sujets mis au concours pour* 1860 et 1861, *par l'Académie d'Arras*; in-8 de 7 p.

Rhin (Haut). — *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*; 3e vol., 1858-1860.

Première partie, procès-verbaux, p. 129-276.

SAVOIE (HAUTE). — *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie;* t. IV, Chambéry, 1860, in-8 de 336 p.

SEINE-ET-OISE. — *Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise;* t. V. Versailles, 1859, in-8 de CLXXVI et 264 p.

SOMME. — *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme;* 2e série, t. I.

Deuxième livraison, années 1858-1859. Amiens, 1860, in-8, p. 210-419.

Troisième livraison, années 1859-1860. Amiens, 1860, in-8, p. 424-602 (fin du volume).

VENDÉE. — *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée;* 6e année, 1859. Napoléon-Vendée, 1860, in-8 de 312 p. avec planches.

VIENNE. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest;* 1er trimestre de 1860. Poitiers, in-8, p. 145-188.

VIENNE (HAUTE). — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin;* t. IX, 2e livraison.

Bulletin, p. 57-96.

Nobiliaire, feuille 23.

Tome X, 1re, 2e et 3e livraisons.

Bulletin, p. 1-160.

Nobiliaire, feuilles 30-34.

— *Dictionnaire géographique de la Marche et du Limousin.* Préface, chronologie des évêques de Limoges et de Tulle, et commencement du Dictionnaire, in-4 de 55 p.

VOSGES. — *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges;* t. X, 1er cahier, 1858. Épinal, 1859. in-8, p. 1-442.

YONNE. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles;* année 1860, XIVe volume. Auxerre, 1860, in-8 de 100, 38 et LXIV p.

ANGLETERRE. — *Archæologia, or miscellaneous Tracts relating to antiquity, published by the Society of Antiquaries of London;* vol. XXXVIII, 1860, 1re partie, in-4 de 245 p.

— *Proceedings of the Society of Antiquaries of London.*

Vol. IV, 1858-59, nos 48, 49, 50, 51, 52, p. 118-340 (fin du volume et de la 1re série).

Second series, vol. I, no 1, November 17, December 22 1859, p. 1-48.

— *List of the Society of Antiquaries of London, on the* 23rd April 1860. In-8 de 44 p.

AUTRICHE. — *Mittheilungen des historischen Vereins für Steiermark.* Herausgegeben von dessen Auschusse. Neuntes heft. Grätz, 1859. In-8 de 304 p.

— 10 *Jahresbericht über den Zustand und das Wirken des histor. Vereines für Steiermark* vom 1. Marz 1858 bis 1. April 1859, vom Vereins-Sekretär Prof. Dr Goth. In-8 de 38 p.

— 11 *Jahresbericht....* vom 1 April 1859 bis sechsten Februar 1860 vom.... Prof. Dr Goth. In-8 de 30 p.

— *Bericht über die allgemeine Versammlung des historischen Vereins für Steiermark am* 16 *April* 1859. In-8 de 6 p.

— *Mittheilungen des historischen Vereins für Krain.* Redigirt von August Dimik. Vierzehnter Jahrgang, Laybach, 1859. In-4 de 108 p.

BAVIÈRE.—*Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit, Organ des Germanischen Museums.* In-4, 1860, no 8, August, col. 273-312.

BELGIQUE. — *Revue de la Numismatique belge.* Bruxelles, 1860, in-8, 3e série, t. IV, 3e livraison, p. 229-324.

CANADA. — *The Canadian, journal of industry, science and art, conducted by the editing committee of the canadian Institute.* New series, no XXIX, September 1860, Toronto, in-8, p. 409-482.

DANEMARK. — *Aktstykker til Nordens Historie i Grevefeidens Tid. Af danske og fremmede Archiver, samlede og udgivne af Fyens Stifts literære Selskab*, ved Dr C. Paludan-Muller.

Odenn, Förste Hefte, 1850, in-4, p. 192.
— Andet Hefte, 1851, p. 193-384.
— Tredie Hefte, 1852, p. 385-587.
— Anden Samling, 1853, p. 1-327.

— Antiquarisk Tidsskrift udgivet af det Kongelige Nordiske Oldskrift-selskab, 1855-1857. Copenhague, 1859, in-8 de 384 et XXVIII p.

— *Société royale du Nord*, séance annuelle du 14 mai 1859, in-8 de 31 et VIII pages.

— *État de la Société au 1er janvier* 1860, in-8 de 12 et 4 pages.

— *Samlinger til Fyens Historie og Topographie, udgivne af Fyens Stifts litterære Selskab.*

Förste Hefte. Odenn, 1859, in-8 p. 1-94.
Andet Hefte, Odenn, 1860, in-8 p. 95-180.

ÉGYPTE. — *Bulletin de l'Institut égyptien*, année 1860, no 2. Alexandrie d'Égypte, 1860, in-8 de 96 pages.

ÉTATS-UNIS. — *Smithsonian contributions to Knowledge*, vol. XI. Washington, 1860, in-4.

— *Memoirs of the american Academy of arts and sciences.* New series, vol. VII, in-4, 1860.

Le volume est tout entier occupé par un Glossary of later and byzantine Greek by E. A. Sophocles.

— *Transactions of the american philosophical Society*, vol. XI, new series, part. III, Philadelphia, 1860, in-4, 199-402 pages.

— *Laws and regulations of the american philosophical Society held at Philadelphia together with charter of the So-*

ciety and a list of its members. Philadelphia, 1860, in-8 de 80 pages.

— *Proceedings of the american philosophical Society.* Vol. VII, January-June, 1860, n° 63, in-8, p. 170-328.

Russie. — *Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg;* tome I, in-4, n°s 3-9, p. 97-576 (fin du volume).

— *Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg;* 1859, 7e série, tome II, n°s 1-3, de 69, 80 et 137 pages.

III. Ouvrages divers.

. . . . . . *Testament de Pierre le Grand, ou Plan de domination européenne, laissé par lui à ses descendants et successeurs au trône de Russie.* Paris, Panard, 1860, in-8 de 28 pages,

. . . . *Le Panlatinisme, confédération gallo-latine et celto-gauloise. Contre-testament de Pierre le Grand et Contre-Panslavisme.* Paris, Panard, 1860, in-8 de 250 pages.

Barthélemy (Anatole de). — *Gilles de Bretagne*, in-8 de 14 pages.

— Nouveaux éclaircissements de la monnaie d'Auxerre, in-8 de 12 pages. — Extrait de la *Revue numismatique*, nouvelle série, tome V, 1860.

Beauvillé (Victor de) *Recueil de documents inédits concernant la Picardie, publiés d'après les titres originaux conservés dans son cabinet.* Paris, Imprimerie impériale, 1860, in-4 de xxv et 521 pages.

Bernard (Auguste). — *Antoine Vérard et ses livres à miniatures au* xve *siècle.* Paris, Techener, 1860, in-8 de 24 pages.

Bulletin du Bibliophile, octobre 1860.

Bertrand (Alexandre). — *Essai sur les dieux protecteurs des*

*héros grecs et troyens dans l'*Iliade. Rennes, 1858, in-8 de 190 pages.

— *De fabulis Arcadiæ antiquissimis.* Parisiis, in-8 de 87 pages.

— *Étude de mythologie et d'archéologie grecques d'Athènes à Argos.* Rennes, 1858, in-12 de 297 pages.

Bordeaux (Raymond). — *Notice biographique sur M. Ange Petit, ancien vice-président de la Société d'agriculture de l'Eure.* Caen, 1860, in-8 de 19 pages.

Extrait de l'*Annuaire de l'Association normande* pour 1861.

Boyer (Hipp.) et Vallet de Viriville. — *Filigranes de la fin du* xv[e] *siècle, aux armes des familles de Cœur et de Bastard.* Paris, 1860.

Extrait de la *Revue archéologiqne.*

Carro (A). — *Notice sur le château de Meaux et sur le cabinet de Bossuet.* Paris, 1853, in-18 de 79 pages.

— *Voyage chez les Celtes, ou de Paris au mont Saint-Michel par Carnac, suivi d'une notice sur les monuments celtiques des environs de Paris.* Paris, Durand, 1857, in-8 de 190 pages.

Chaudruc de Crazannes. — *Notice historique et biographique sur M. le marquis de Lagoy.* In-8 de 8 pages.

Extrait de la *Revue de Toulouse;* livr. du 1[er] août 1860.

Cocheris (Hip.) *Notice sur le Blason des couleurs, de Sicille, héraut d'Alphonse V roi d'Aragon.* Paris, Aubry, 1860, in-8 de 32 pages.

Delacroix (A). — *Alaise et Séquanie.* Besançon, 1860, in-8 de 192 pages.

Extrait de la *Revue des races latines.*

Dufresne (A). — *Traité de l'Officialité de Toul, de Jean Dupasquier.* In-8 de 8 pages.

Delocre (Maximin). — *Du principe des nationalités.* Paris, Guillaumin, 1860, in-8 de 171 pages.

Des Vergers (Noël). — *Essai sur Marc Aurèle d'après les monuments épigraphiques, précédé d'une notice sur le comte Bart. Borghesi.* Paris, Didot, 1860, in-8 de xxxii et 155 pages.

Egger (E.). — *Des honneurs publics chez les Athéniens, à propos d'un décret inédit de l'orateur Lycurgue.* In-8 de 15 pages.

Extrait du *Journal général de l'instruction publique.*

— *Mémoire historique sur les traités publics dans l'antiquité, depuis les temps héroïques de la Grèce jusqu'aux premiers siècles de l'ère chrétienne.* Paris, Imprimerie impériale, 1860, in-4 de 138 pages.

Extrait du tome XXIV, 1re partie, des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions.*

Fazy (H.). — *Note sur les antiquités romaines découvertes sur les tranchées* (à Genève). Genève, 1859, in-8 de 23 pages avec 2 planches.

Extrait du tome XI des *Mémoires de la Société de Genève.*

— *Note sur les antiquités romaines découvertes sur les tranchées; (à Genève).* 1859, in-8 de 14 pages.

Supplément à la note précédente et publié dans le tome XI.

Fillon (Benjamin) et C. de Rochebrune. — Poitou et Vendée, *Études historiques et artistiques.* Fontenay (Vendée), 1860, prospectus in-4 de 8 pages.

Galitzin (le prince Augustin). — *Témoignage d'un contemporain sur saint Vladimir ;* publié pour la première fois en français par le prince Augustin Galitzin. Paris, Techener, 1861, in-18 de 76 pages.

— *Description de l'Ukraine depuis les confins de la Moscovie jusqu'aux limites de la Transylvanie,* par le chevalier de

Beauplan. *Nouvelle édition*, publiée par le prince Augustin Galitzin. Paris, Techener, 1861, in-18 de 205 pages.

— *Bibliothèque russe*. Leipzig, Wolfgang Gerhard in-18, (en russe.) Tome XII. *Protokoll der von H. Maj. eingesetzten Komité's zur Regelung der Angelegenheiten zwischen der russischen Regierung und dem römischen Hof*. 40 pages.

Tome XIV. *Wer hat Recht? Ueber die Vereinigung der morgenlandischen Kirche mit der abendländischen*, 87 p.

Grézy (Eugène). — *Notice sur quelques enseignes et médailles en plomb trouvées à Paris, dans la Seine*; in-8 de 27 pages.

Extrait du tome XXV des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*.

Huillard-Bréholles. — *Notice sur une ancienne peinture de la collégiale de Saint-Dié*; in-8 de 18 p.

Extrait du XXVe volume des *Mémoires de la Société impériale des Antiquaires de France*.

Ledain (Bélisaire). — *Histoire de la ville de Parthenay et de la Gatine du Poitou, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution*, Paris et Poitiers, 1858, in-8 de 403 pag.

Martigny (l'abbé). — *Des symboles dans l'antiquité chrétienne*. Discours de réception à l'Académie de Mâcon. Mâcon, 1856, in-8 de 40 pages.

— *De l'usage du flabellum dans les liturgies antiques*. Mâcon, 1859, in-8 de 38 pages.

— *Des anneaux chez les premiers chrétiens, et de l'anneau épiscopal en particulier*. Mâcon, 1858, in-8 de 48 pages.

— *Étude archéologique sur l'Agneau et le Bon pasteur, suivie d'une notice sur les Agnus Dei*. Paris et Lyon, 1860, in-8 de 104 pages.

Mathon. — *Notes descriptives sur les sépultures gallo-romaines trouvées à Carly* (Oise). Amiens, 1860, in-8 de 8 pages.

Pistollet de Saint-Ferjeux. — *Notice sur les voies romaines, les camps romains et les murailles du département de la Haute-Marne.* Paris, Dumoulin, 1860, in-4 de 39 pages, avec une carte.

Porry (Eugène de). — *Uranie, poème, mystique suivi de poésies diverses*, 2e édition. Marseille, 1860, in-18 de 162 pages.

Robert (Charles). — *Notice archéologique sur M. le marquis de Lagoy.* Paris, Rollin, 1860; in-8 de 15 pages.

Vergniaud-Romagnési. — *Fac-simile des médailles papales, par le procédé de M. Vergniaud-Romagnési.* Orléans 1860, in-8.

Villegille (Arthur de La). — *Notice sur un verre à boire antique trouvé dans la Vendée.* In-8 de 15 pages avec 2 planches.

Extrait du *Bulletin du Comité*, tome III.

— *Notice sur un ancien coffret en bois*, in-8 de 4 pages avec une planche.

Extrait du *Bulletin du Comité*, tome IV.

— *Rapport sur des documents concernant l'ancienne communauté des carmélites de Bourges.* Paris, Chaix, 1858, in-8 de 19 pages.

Extrait du compte rendu de la *Société du Berry.*

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

1861



PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS DU LOUVRE

ET CHEZ M. DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

QUAI DES AUGUSTINS, 13

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1861.

MM. EUGÈNE GRÉSY,	Président.
POL NICARD,	premier Vice-Président,
E. EGGER,	deuxième Vice-Président.
E. BOUTARIC,	Secrétaire.
Comte DE VOGUÉ,	Secrétaire adjoint.
BRUNET DE PRESLE,	Trésorier.
DEVÉRIA,	Bibliothécaire-archiviste.

Membres de la commission des impressions.

MM. FÉLIX BOURQUELOT.
MICHELANT,
E. LE BLANT.

Membres de la commission des fonds.

MM. BEULÉ.
HUILLARD-BRÉHOLLES.
JULES MARION.

CHANGEMENTS

ARRIVÉS

PARMI LES MEMBRES RÉSIDANTS

ET PARMI

LES MEMBRES HONORAIRES,

Depuis le 1er avril 1860, jusqu'au 1er avril 1861.

M. Philippe Lebas, membre résidant, est décédé le 16 mai 1860.

Il a été remplacé par M. le comte M. de Vogüé, élu le 4 juillet 1860.

M. de La Mare, membre résidant, est décédé le 28 janvier 1861.

Il a été remplacé par M. A. de Barthélemy, élu le 10 avril 1861.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES,

Au 1er avril 1861.

MM.

1. GUIZOT G. C. ✠, membre de l'Institut (Académies française, des inscriptions et belles-lettres et des sciences morales et politiques), rue du Faubourg-Saint-Honoré, 52 (1828).
2. TAILLANDIER ✠, conseiller à la Cour de cassation, rue de l'Université, 8 (1828-1848).
3. MARTONNE (G. M. DE) ✠, ancien magistrat, rue Oudinot, 16, et à la Vallée-Guyon, près Vendôme (1853).
4. BRETON (Ernest), rue Richer, 10 (1833-1854).
5. NIEUWERKERKE (le comte DE) C. ✠, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts), directeur général des musées impériaux, intendant des beaux-arts de la maison de l'Empereur, au palais du Louvre (1854).
6. BERNARD (Auguste) ✠, rue Lepelletier, 25 (1843-1856).
7. MAURY (Alfred) ✠, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur suppléant au Collége de France, bibliothécaire de l'Empereur, rue de Seine, au pavillon du palais de l'Institut (1842-1858).
8. BATAILLARD (Charles), avocat à la Cour impériale de Paris, rue de Vaugirard, 9 (1842-1859).
9. . . . .
10. . . . .

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS,

Au 1er avril 1861.

MM.

1. **Beaulieu** (Dugas de) ✵, rue du Cherche-Midi, 13 (9 mars 1832).

2. **Villegille** (Arthur Nouail de La) ✵, secrétaire du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue de Seine, 31 (29 novembre 1836).

3. **Longpérier** (Adrien Prévost de) ✵, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur des antiques du Musée du Louvre, rue de Londres, 50 (9 avril 1838).

4. **Escalopier** (le comte Charles de L') ✵, conservateur honoraire de la bibliothèque de l'Arsenal, rue Vanneau, 20 (9 mars 1839).

5. **Labat** (Eugène) ✵, chef des archives à la préfecture de police, rue de Grenelle-St-Germain 58 (9 janvier 1840).

6. **Bourquelot** (Félix) ✵, professeur adjoint à l'École impériale des chartes, rue du Helder, 12 (9 juin 1841).

7. **Lacabane** (Léon) ✵, directeur de l'École impériale des chartes, conservateur adjoint du département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, avenue des Ternes, 81 (9 juin 1841).

8. **Teulet** (Alexandre) ✵, archiviste aux archives de l'Empire, auxiliaire de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Saint-André-des-Arcs, 60 (9 juin 1842).

MM.

9. Vincent (Alexandre-Joseph-Hidulphe) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Saint-Jacques, 236 (9 novembre 1842).

10. Marion (Jules), archiviste-paléographe, membre de la commission des archives près le ministère de l'intérieur, place de la Madeleine, 17 (9 février 1843).

11. Gaucheraud (Hippolyte), rue de Grenelle-Saint-Germain, 91 (9 février 1843).

12. Chabaille (J. P.), correcteur attaché au comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue de l'Est, 35 (9 mars 1843).

13. Saussaye (Louis de La) O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, recteur de l'Académie de Lyon, rue de l'Université, 34 (9 mars 1843).

14. Quicherat (Jules) ✻, professeur d'archéologie à l'École impériale des chartes, membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Voltaire, 9 (9 mai 1845).

15. Renier (Léon) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, administrateur de la Bibliothèque de l'Université, professeur au Collége de France, à la Sorbonne (9 mai 1845).

16. Grésy (Eugène), rue Caumartin, 55 (9 mars 1846).

17. Villot (Frédéric) O. ✻, conservateur de la peinture des Musées impériaux, rue de la Ferme-des-Mathurins, 26 (10 décembre 1849).

MM.

18. Kœnigswarter (Louis) ✻, docteur en droit, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), membre du Corps législatif, rue Saint-Georges, 43 (10 décembre 1849).

19. Favé (Ildefonse) O. ✻, colonel d'artillerie, professeur à l'École polytechnique, aide de camp de l'Empereur, rue de l'Université, 26 (9 août 1850).

20. Montaiglon (Anatole de Courde de), archiviste-paléographe, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, place Royale, 9 (10 février 1851).

21. Rougé (le vicomte Emmanuel de) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conseiller d'État, professeur au Collége de France, conservateur honoraire des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre, rue de Babylone, 53 (10 mars 1851).

22. Brunet de Presle (Wladimir) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue des Saints-Pères, 61 (9 avril 1851).

23. Vinet (Ernest), rue du Château-d'Eau, 94 (9 avril 1851).

24. Huillard-Bréholles (Alphonse) ✻, archiviste aux archives de l'Empire, membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue de Madame, 45 (9 avril 1851).

25. Lasteyrie (Ferdinand de), membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, rue du Bac, 32 (9 avril 1851).

26. Bordier (Henri), archiviste paléographe, rue Joubert, 21, (9 avril 1851).

27. Renan (Ernest) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), employé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, rue de Madame, 55 (9 avril 1851).

MM.

28. Nicard (Pol), rue de Sèvres, 38 (9 mai 1851).

29. Saulcy (Félicien de) O. ✵, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sénateur, membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue du Cirque, 5 (6 juin 1851).

30. Michelant (Henri-Victor), employé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, rue Percier, 6 (19 décembre 1853).

31. Waddington (William-Henri), rue Fortin, 14 (19 décembre 1853).

32. Beulé (Charles-Ernest) ✵, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, professeur d'archéologie à la Bibliothèque impériale, rue Miromesnil, 19 (9 mai 1854).

33. Devéria (Théodule), conservateur adjoint au Musée égyptien du Louvre, rue des Fossés-Saint-Jacques, 12 (8 novembre 1854).

34. Cocheris (Hippolyte), archiviste-paléographe, bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine, secrétaire de la rédaction du catalogue des munuscrits des départements au Ministère d'État, à la bibliothèque (8 novembre 1854).

35. Delisle (Léopold) ✵, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, boulevard de Magenta, 96 (9 juillet 1855).

36 Vallet de Viriville (Auguste), professeur adjoint à l'École impériale des chartes, boulevard Beaumarchais, 96 (9 décembre 1855).

MM.

37. **Mariette** (Auguste) ✳, conservateur honoraire des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre, directeur du musée des monuments historiques de l'Égypte, au Louvre (9 janvier 1856).

38. **Deloche** (Jules-Edmond-Maximin) ✳, chef de bureau au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, rue de l'Université, 34 (16 avril 1856).

39. **Des Vergers** (Marie-Joseph-Adolphe-Noël) ✳, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Jacob, 54 (4 février 1857).

40. **Egger** (Émile) ✳, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté des lettres de Paris, maître de conférences à l'École normale, rue Madame, 48 (5 mai 1858).

41. **Le Blant** (Edmond) ✳, rue Leroux, 3, avenue de l'Impératrice (2 mars 1859).

42. **Creuly** (Casimir) C. ✳, général de brigade dans le cadre de réserve, membre de la commission de la carte des Gaules, rue d'Amsterdam, 49 (16 novembre 1859).

43. **Boutaric** (Edgard), archiviste aux archives de l'Empire, rue des Dames, 66 (4 janvier 1860).

44. **Vogüé** (le comte Melchior de), rue de Lille, 9 (4 juillet 1860).

45. **Barthélemy** (Anatole de) ✳, rue d'Amsterdam, 39 (10 avril 1861).

LISTE
DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS
NATIONAUX ET ÉTRANGERS.

Associés correspondants nationaux.

Ain.

MM.

Sirand (Alexandre), juge au tribunal de première instance, à Bourg (9 avril 1846).

Martigny (l'abbé), curé de Bagé-le-Châtel (20 mars 1861).

Aisne.

Pécheur (l'abbé), à Fontenoy, près Soissons (4 mars 1857).

Aube.

Arbois de Jubainville (D'), archiviste du département, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Troyes (12 janvier 1859).

Bouches-du-Rhône.

Rouard ✠, conservateur de la Bibliothèque de la ville, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Aix (9 novembre 1834).

Calvados.

Caumont (A. de) O. ✠, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Caen (9 mars 1826).

Charente-Inférieure.

Dubois ✠, ancien recteur, à la Rochelle (19 décembre 1840).

Creuse.

MM.

Dugenest, à Guéret (9 décembre 1837).

Dordogne.

Merlhiac (Gelibert de), ancien officier de marine, à la Treilie, commune de la Feuillade (9 novembre 1829).

Dessalles (Léon), archiviste du département, à Périgueux, et à Paris, rue Amelot, 46 (29 mars 1851).

Eure.

Bordeaux (Raymond), avocat, à Évreux (4 juillet 1860).

Eure-et-Loir.

Doublet de Boisthibault ✵, avocat, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Chartres (19 février 1829).

Boisvillette (Guerineau de) ✵, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Chartres (29 avril 1835).

Roussel, dit Roux, ancien professeur de rhétorique, à Chartres (9 décembre 1843).

Gard.

Pelet (Auguste) ✵, inspecteur des monuments historiques du département et conservateur du Musée, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Nîmes (19 mars 1831).

Garonne (Haute-).

Roumeguère, membre de l'académie de Toulouse, à Toulouse (20 novembre 1860).

Gironde.

Moulins (Charles des), à Bordeaux (29 août 1851).

Brunet (Gustave), à Bordeaux (8 mai 1852).

Drouyn (Léo), à Bordeaux (21 décembre 1859).

MM.

Hérault.

Ricard (Adolphe), à Montpellier (9 octobre 1852).

Indre-et-Loire.

Dubleis, à Loches.

Jeuffrain (André), à Tours (19 août 1833).

Cartier (Étienne), à Amboise (9 décembre 1853).

Galitzin (le prince Augustin), à Chenonceaux (2 mars 1859).

Isère.

Pilot, archiviste du département, à Grenoble (30 novembre 1846).

Allmer, à Vienne (6 mars 1861).

Jura.

Monnier (Désiré), correspondant du ministère de l'instruction publique, conservateur du Musée, à Lons-le-Saunier (9 juin 1821).

Loir et Cher.

Martonne (Alfred de), archiviste du département, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Blois (4 juillet 1860).

Loire (Haute-).

Aymard, correspondant du ministère de l'instruction publique, archiviste du département, conservateur du Musée, au Puy (9 novembre 1848).

Loire-Inférieure.

Cailliaud (Frédéric) ✠, conservateur du Muséum, à Nantes (29 mai 1830).

Girardot (le baron de) ✠, membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, secrétaire général de la préfecture, à Nantes (9 avril 1847).

Guéraud (Armand), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Nantes (10 janvier 1853).

Loiret.

MM.

Vergnaud-Romagnési, à Orléans (9 juin 1826).

Mantellier, conseiller à la cour impériale, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Orléans (10 février 1845).

Lot-et-Garonne.

Barrère (l'abbé), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Agen (9 janvier 1851).

Marne.

Duquenelle, à Reims (9 janvier 1856).

Barbat, à Châlons (10 avril 1861).

Marne (Haute-).

Pistollet de Saint-Ferjeux, à Langres (10 avril 1837).

Meurthe.

Guillaume (l'abbé), chanoine honoraire, à Nancy (10 avril 1843).

Beaupré, conseiller à la cour impériale, à Nancy (9 avril 1844).

Lepage (H.), archiviste du dép., correspondant du ministère de l'instruction publique, à Nancy (9 janvier 1845).

Digot (A.), avocat, à Nancy (18 janvier 1846).

Meuse.

Dumont, substitut du procureur impérial, à Saint-Mihiel (20 juillet 1844).

Widranges (le comte de), à Bar-le-Duc (9 juin 1855).

Mardigny (Paul de) ✠, ingénieur en chef des ponts et chaussées, a Bar-le-Duc (4 août 1858).

Moselle.

MM.

Dufresne, conseiller de préfecture, à Metz (19 juin 1841).

Simon (Victor) ✠, conseiller à la cour impériale, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Metz (9 novembre 1841).

Robert (Charles) ✠, intendant militaire, à Metz, et à Paris, rue du Bac, 99 (9 mai 1848).

Boulangé, ingénieur des ponts et chaussées, à Metz, et à Paris, rue Olivier Saint-Georges, 27 (9 février 1853).

Nord.

Le Glay ✠, archiviste du département, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Lille (9 octobre 1824).

Coussemaker (Edmond de) ✠, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Dunkerque (19 mai 1851).

Godefroy-Ménilglaise (le marquis de) ✠, à Lille, et à Paris, rue de Grenelle Saint-Germain, 73 (9 mai 1855).

Oise.

Colson (le docteur) ✠, à Noyon (9 juillet 1852).

Longpérier-Grimoard (Alfred de), à Longpérier, près Lagny-le-Sec (5 mars 1856).

Peigné-Delacourt ✠, à Ourscamp, près Carlepont, et à Paris, rue de Cléry, 23 (16 avril 1856).

De Lépinois, conservateur des hypothèques, à Clermont (16 novembre 1859).

Pas-de-Calais.

MM.

Deschamps de Pas (Louis), ingénieur des ponts et chaussées, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Saint-Omer (19 février 1839).

Héricourt (le comte Achmet d') ✠, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Souchez, près Arras (9 décembre 1846).

Vandrival (l'abbé), à Arras (9 janvier 1854).

Linas (Charles de) ✠, membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Arras (2 mars 1859).

Puy-de-Dôme.

Bouillet (J. B.) ✠, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Clermont-Ferrand (19 mars 1836).

Pyrénées (Basses-).

Lagrèze (Bascle de) ✠, conseiller à la cour impériale, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Pau (9 août 1847).

Rhin (Bas-).

Levrault (Louis), receveur des contributions directes, à Obernay (9 décembre 1843).

Matter (Jacques) O. ✠, ancien inspecteur général de l'Université, à Bergheim, au Charac, par Wasselonne (9 mai 1851).

Morlet (Charles-Gabriel de) ✠, colonel du génie en retraite, à Saverne et à Strasbourg (6 juin 1860).

Rhône.

Rey (Étienne), peintre et architecte, à Lyon (9 mars 1834).

Saône-et-Loire.

Fouque (Victor), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Châlon-sur-Saône (9 avril 1853).

MM.

Chabas, à Châlon-sur-Saône (9 juillet 1856).

Savoie.

Despine (le docteur Constant), inspecteur des eaux minérales à Aix-les-Bains (6 mars 1861).

Seine-Inférieure.

Delaquerière, à Rouen (29 mars 1823).

Cochet (l'abbé) ✻, membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Dieppe (9 août 1853).

Seine-et-Marne.

Carro (A.), imprimeur, à Meaux, bibliothécaire de la ville (12 décembre 1860).

Seine-et-Oise.

Michel (Emmanuel) ✻, ancien conseiller à la cour impériale de Metz, à Versailles (19 mai 1846).

Moutié (Auguste), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Rambouillet (9 mars 1849).

Chennevières-Pointel (le marquis Philippe de) ✻, inspecteur des Musées des départements, chargé des expositions, à Versailles, et à Paris, rue de Sèvres, 4 (9 avril 1854).

Somme.

Dusevel (H.), membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Amiens (9 janvier 1831).

Garnier (Jean), correspondant du ministère de l'instruction publique, bibliothécaire de la ville, à Amiens (9 mai 1851).

MM.

Cagny (l'abbé de), à Ennemain, près Péronne (5 mai 1858).

Corblet (l'abbé), à Amiens (12 mai 1858).

Cauvel de Beauvillé (Victor), à Montdidier (8 décembre 1858).

Tarn.

Clausade (Gustave de), avocat, à Rabastens (9 juin 1847).

Crozes (Hippolyte), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Albi (9 avril 1851).

Tarn-et-Garonne.

Chaudruc de Crazannes (le baron) O. ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Castel-Sarrasin (9 mars 1808).

Marcellin (l'abbé), à Montauban (9 décembre 1843).

Mary-Lafon ✻, à Montauban (9 mars 1853).

Vendée.

Fillon (Benjamin), à Fontenay (10 décembre 1849).

Vienne.

Lecointre-Dupont (G.), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Poitiers (9 janvier 1844).

Auber (l'abbé), chanoine honoraire, à Poitiers (9 janvier 1851).

Vienne (Haute-).

Ardant (Maurice), archiviste du département, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Limoges (9 février 1838).

Yonne.

Benoit ✻, juge d'instruction, à Auxerre, et à Paris, rue Joubert, 45 (9 août 1855).

MM.

SALMON (Philippe), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Cerisiers, près Sens, et à Paris, rue de Lyon, 1 (9 mai 1855).

Algérie.

LECLERC (Lucien), médecin militaire, à Fort-Napoléon (20 novembre 1851).

Associés correspondants nationaux, résidant à l'étranger.

Bade (Grand-duché de).

WITH ✻, agent consulaire de France, à Manheim (9 juillet 1851).

Espagne.

TIRAN (Melchior) ✻, consul de France et chancelier de l'ambassade de France, à Madrid (29 décembre 1845).

Associés correspondants étrangers.

Angleterre.

ELLIS (Sir Henry), ancien directeur du Musée britannique, à Londres (19 décembre 1829).

AKERMAN (John-Yonge), secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (19 novembre 1841).

HALLIWEL (James Orchard), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (9 décembre 1849).

BIRCH (Samuel), conservateur adjoint des antiques au Musée britannique, à Londres (9 décembre 1850).

ROACH SMITH (Charles), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Rochester (9 avril 1851).

WRIGHT (Thomas), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Londres (9 janvier 1852).

MM.

Petrie (G.), membre de l'Académie royale d'Irlande, à Dublin (10 janvier 1853).

Collingwood Bruce (John), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Newcastle-sur-Tyne (9 mai 1853).

Loftus, à Ettrick, en Écosse (4 novembre 1857).

Parker (John-Henri), à Oxford (2 juin 1858).

Mayer (Joseph), à Liverpool (11 août 1858).

Autriche.

Wolf (Ferdinand) ✠, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), l'un des secrétaires perpétuels de l'Académie I. R. des sciences, à Vienne (9 janvier 1834).

Arneth (J.) ✠, membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de Vienne, conservateur des médailles du cabinet impérial, à Vienne (9 janvier 1852).

Belgique.

Van der Meersch, archiviste de la Flandre orientale, à Gand (9 mars 1845).

Roulez (J.) ✠, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, professeur d'archéologie à l'Université, à Gand (19 mai 1846).

Witte (le baron J. de) ✠, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, à Anvers, et à Paris, rue Fortin, 5 (19 mai 1846).

Chalon (Renier), correspondant de l'Académie de Belgique, à Bruxelles (29 août 1851).

MM.

POLAIN (Matthieu-Lambert), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, administrateur de l'Université, à Liége (9 mai 1853).

SCHAEPKENS (A.), artiste peintre, à Bruxelles (2 juillet 1856).

OTREPPE DE BOUVETTE (D'), président de l'Institut archéologique de Liége, à Liége (6 juin 1860).

DEL MARMOL, président de la Société archéologique de Namur, à Namur (20 mars 1861).

Danemark.

RAFN, conseiller d'État, secrétaire de la Société des Antiquaires du Nord, à Copenhague (9 décembre 1829).

WORSAAE, inspecteur des monuments historiques du Danemark, à Copenhague (9 août 1854).

MUELLER (Louis), inspecteur du cabinet royal des médailles, à Copenhague (25 mars 1858).

Espagne.

CASTELLANOS DE LOSADA (Basile-Sébastien), membre de l'Académie d'archéologie, à Madrid (9 avril 1851).

DELGADO (Antonio), membre de l'Académie royale de l'histoire et conservateur des antiques de cette compagnie, à Madrid (9 janvier 1852).

États-Unis.

SQUIER (E. G.), à New-York (9 juillet 1851).

EVERETT (Edward), à Boston (9 juillet 1851).

Francfort.

DIEFENBACH (Lorenz), à Francfort-sur-le-Mein (9 janvier 1852).

Grèce.

RANGABÉ (A. Rizo), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Athènes (19 octobre 1849).

Hollande.

MM.

Janssen, conservateur du Musée d'antiquités, à Leyde (10 décembre 1849).

Wall (J. de), professeur à l'Université, à Leyde (10 décembre 1849).

Leemans (Conrad), directeur du Musée d'antiquités, à Leyde (9 janvier 1852).

Italie.

Cibrario (Louis), G. O. ✠, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), membre de l'Académie royale des sciences, à Turin (20 août 1832).

Morbio (le chev. Charles), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Milan (9 mars 1839).

Bonnefoy (l'abbé), à Jarsy (9 mars 1842).

Quaranta (Bernard) ✠, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Naples, à Naples (10 décembre 1849).

San-Giorgio-Spinelli (le prince), président de l'Académie Ercolanese, à Naples (9 décembre 1850).

Fusco (Joseph-Marie), membre de l'Académie Ercolanese, à Naples (9 décembre 1850).

Cavedoni (l'abbé), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du cabinet des médailles, à Modène (9 décembre 1850).

Rossi (le chevalier J. B. de), interprète des manuscrits à la bibliothèque du Vatican, membre de la commission des antiquités chrétiennes et du collége philologique de l'Université, à Rome (10 janvier 1853).

Garrucci (le P. Rafaello), professeur au collége romain, à Rome (9 juillet 1854).

Minervini (Giulio), correspondant de l'Institut (Académie

MM.

des inscriptions et belles-lettres), à Naples (9 août 1854).

Cittadella (Luigi Napoleone), conservateur des Archives, à Ferrare (6 juin 1860).

Luxembourg (grand-duché de).

Namur (A.), à Luxembourg (29 août 1850).

Portugal.

Macedo (le conseiller commandeur de), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Lisbonne (9 décembre 1836).

Prusse.

Gerhard (Édouard), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie des sciences, professeur à l'Université, à Berlin (9 décembre 1850).

Friedlaender (Julius), à Berlin (9 décembre 1850).

Zumpt (A. W.), à Berlin (9 janvier 1852).

Mommsen (Théodore), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (9 janvier 1852).

Lepsius (Richard), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (10 novembre 1858).

Pertz (Georges), membre de l'Académie royale des sciences, directeur de la Bibliothèque royale, correspondant de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Berlin (16 novembre 1859).

Russie.

Labanoff (le prince A. de), à Saint-Pétersbourg (9 février 1827).

MM.

KOEHNE (Bernard DE), à Saint-Pétersbourg (10 décembre 1849).

BARTHOLOMEI (J. DE), membre de l'Académie impériale d'archéologie, à Tiflis (9 décembre 1850).

SABATIER, membre de l'Académie impériale d'archéologie, à Saint-Pétersbourg, et à Montmartre, rue Antoinette, 30 (29 août 1851).

OUVAROFF (le comte), recteur de l'Université, à Moscou (4 novembre 1857).

Saxe.

JAHN (Otto), à Dresde (10 janvier 1853).

Suisse.

QUIQUEREZ, à Bellerive, près Délémont, canton de Berne (19 février 1847).

TROYON, à Bel-Air, près Cheseaux, canton de Vaud (10 décembre 1849).

VULLIEMIN (Louis), à Lausanne (10 décembre 1849).

SCHNELLER, à Lucerne (1er juillet 1857).

Wurtemberg.

WARNKOENIG, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), ancien professeur de droit à l'Université de Tubingue, à Stuttgart (9 août 1834).

LISTE
DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Sociétés françaises.

ACADÉMIE des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut impérial de France.

AISNE, *Saint-Quentin*. Société Académique.

AUBE, *Troyes*. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département.

CALVADOS, *Caen*. Société des Antiquaires de Normandie.
— Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.
— *Bayeux*. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres.

CHARENTE, *Angoulême*. Société d'Agriculture, Arts et Commerce du département.

CHER, *Bourges*. Commission Historique du Cher.

CÔTES-DU-NORD, *Saint-Brieuc*. Société Archéologique et Historique des Côtes-du-Nord.

CREUSE, *Guéret*. Société des Sciences naturelles et Archéologiques de la Creuse.

EURE-ET-LOIR, *Chartres*. Société archéologique du département.

GARONNE (HAUTE-), *Toulouse*. Académie impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres. — Société Archéologique du midi de la France.

GIRONDE, *Bordeaux*. Commission des Monuments et Documents historiques de la Gironde.

HÉRAULT, *Montpellier*. Société Archéologique.

— *Béziers*. Société Archéologique.

INDRE-ET-LOIRE, *Tours*. Société Archéologique.

LOIR-ET-CHER, *Blois*. Société des Sciences et Lettres.

LOIRE (HAUTE-), *Le Puy*. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.

LOIRET, *Orléans*. Société Archéologique de l'Orléanais.

MARNE, *Reims*. Académie impériale de Reims.

MARNE (HAUTE-), *Langres*. Société Historique et Archéologique.

MEURTHE, *Nancy*. Académie de Stanislas.

MOSELLE, *Metz*. Académie impériale de Metz.

NORD, *Lille*. Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.

— *Cambrai*. Société d'Émulation.

— *Douai*. Société impériale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts.

— *Dunkerque*. Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

OISE, *Beauvais*. Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts.

PAS-DE-CALAIS, *Arras*. Académie d'Arras.

— *Saint-Omer*. Société des Antiquaires de la Morinie.

RHIN (BAS-), *Strasbourg*. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.

RHÔNE, *Lyon*. Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

SAÔNE-ET-LOIRE, *Autun*. Société Éduenne.

SAVOIE, *Chambéry*, Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

SEINE, *Paris*. Société de l'Histoire de France. — Institut Historique. — Société Philotechnique.

SEINE-ET-OISE, *Rambouillet*. Société archéologique.

— *Versailles*. Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts.

SEINE-INFÉRIEURE, *Rouen*. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

SÈVRES (DEUX-), *Niort*. Société de Statistique.

SOMME, *Amiens*. Société des Antiquaires de Picardie.—Académie du département de la Somme.

TARN, *Castres*. Société littéraire et scientifique.

VAR, *Toulon*. Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

VIENNE, *Poitiers*. Société des Antiquaires de l'Ouest.

VIENNE (HAUTE-), *Limoges*. Société Archéologique et Historique du Limousin.

VOSGES, *Épinal*. Société d'Émulation du département

YONNE, *Auxerre*. Société des Sciences historiques et naturelles.

— *Sens*. Société Archéologique de Sens.

ALGÉRIE, *Constantine*. Société Archéologique.

Sociétés étrangères.

ANGLETERRE, *Londres*. Société royale des Antiquaires.

AUTRICHE, *Vienne*. Académie impériale des Sciences.

— *Laybach*. Société Historique de la Carniole.

— *Grætz*. Société Historique de Styrie.

BADE, *Manheim*. Société Historique.

BAVIÈRE, *Munich*. Académie royale des Sciences.

— *Bamberg*. Société Historique.

— *Nuremberg*. Muséum Germanique.

— *Ratisbonne*. Société Historique du Haut-Palatinat.

BELGIQUE, *Bruxelles*. Académie royale de Belgique.
— *Liége*. Académie d'Archéologie.
— *Mons*. Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

DANEMARK, *Copenhague*. Société royale des Antiquaires du Nord.
— *Odensée*. Société Littéraire de Fionie.

ESPAGNE, *Madrid*. Académie royale d'Histoire.

ÉTATS-UNIS, *Boston*. Société des Antiquaires.
— *New-York*. Société Ethnologique.
— *Philadelphie*. Société Philosophique américaine.
— *Washington*. Institut Smithsonien.

GRÈCE, *Athènes*. Société Archéologique.

HESSE-DARMSTADT, *Mayence*. Société des Antiquaires.

ITALIE, *Turin*. Académie royale des Sciences.

LUXEMBOURG, *Luxembourg*. Société Archéologique.

NASSAU, *Wiesbaden*. Société des Antiquaires.

PORTUGAL, *Lisbonne*. Académie royale des Sciences.

RUSSIE, *Saint-Pétersbourg*. Académie impériale des Sciences.

SUÈDE, *Stockholm*. Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres.

SUISSE, *Bâle*. Société nationale des Antiquaires.
— *Zurich*. Société des Antiquaires.
— *Lausanne*. Société d'Histoire de la Suisse Romande.
— *Lucerne*. Société Historique des Cinq Cantons.
— *Genève*. Société d'Histoire et d'Archéologie.

TURQUIE. *Constantinople*. Société Centrale.

Erratum, Dans le Bulletin de 1860, 4e trimestre, p. 133, au lieu de : plats fabriqués aux environs de Compiègne, lisez : plats trouvés, etc.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 2 janvier 1861.

Présidence de MM. Marion et Grésy, présidents.

Travaux.

M. Marion annonce qu'aux termes du règlement, il va être procédé à l'installation du nouveau bureau ; mais auparavant, il se fait un devoir de remercier la Société de la bienveillance qu'elle lui a constamment montrée, et qui l'a soutenu dans l'exercice des fonctions de président. « Il y a un an, dit-il, en pareille circonstance, M. Huillard-Bréholles constatait l'état prospère de la Société. Cette prospérité n'a point décru ; j'en vois la preuve dans l'empressement de plus en plus grand que des hommes distingués mettent à solliciter vos suffrages pour être admis dans la compagnie. Nous avons donç tout lieu d'envisager l'avenir avec confiance, et pour ma part, je suis heureux de transmettre dans d'aussi bonnes conditions à mon digne successeur les fonctions que vous lui avez conférées. »

M. Marion invite M. Grésy, président, et les autres membres du nouveau bureau à prendre place.

M. Grésy, président, propose de voter des remerciements à M. Marion, ancien président, et aux autres membres du bureau sortant. Cette proposition est adoptée.

M. le président annonce que notre confrère, M. Renan, chargé d'une mission spéciale en Syrie, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. Vallet de Viriville lit une note sur la *tympanure* des livres dont il est question dans un compte d'Antoine Vérard. L'auteur expose que le mot tympanure lui paraît s'appliquer aux ornements ou lettres que l'on marquait sur la couverture des livres par l'opération du gaufrage, et il signale cette opération comme un des éléments de l'invention de l'imprimerie.

M. Nicard présente quelques observations : Il ne saurait admettre que le verbe *tympanare* ait signifié imprimer : l'exemple qu'on invoque est unique et ne peut suffire à établir cette acception. M. Nicard ne croit pas non plus que le gaufrage des couvertures de livres ait pu conduire à l'invention de l'imprimerie. On a connu très-anciennement des procédés de reproduction en creux et en relief, mais il s'est écoulé un laps de temps considérable entre le premier emploi de ces procédés et la découverte de l'imprimerie. Celle-ci se rapporte à une date certaine : elle paraît avoir été faite au moment où l'art d'imprimer était devenu susceptible de nombreuses applications, par suite des perfectionnements apportés dans la fabrication du papier. Inventée plus tôt, alors qu'on ne connaissait guère que le parchemin, et que le papier était peu répandu, l'imprimerie eût été presque stérile. — M. Vallet de Viriville persiste à croire que le gaufrage des livres, ayant précédé de peu de temps l'invention de l'imprimerie, a pu avoir sur cette invention une certaine influence. M. Boutaric fait remarquer que l'art de gaufrer les couvertures de livres est plus ancien que ne parait le croire M. Vallet de Viriville. Il cite un re-

gistre de comptes d'Alphonse, frère de saint Louis, antérieur à 1249, qui est conservé aux archives de l'empire, qui a été entièrement relié avant d'être écrit, et dont la couverture offre des dessins en relief, notamment l'image répétée du roi David, jouant de la harpe.— M. Vallet de Viriville déclare reconnaître l'antiquité du gaufrage : le fait sur lequel il attire l'attention, c'est la reproduction au moyen de ce procédé de légendes et d'inscriptions. — M. Bourquelot insiste sur ce point que l'art de produire des inscriptions par voie d'impression a été connu de tout temps, témoin les sceaux, la monnaie, les poteries, etc.; il ne croit pas que la connaissance de cet art ait pu mener à la découverte de l'imprimerie.

Séance du 9 janvier.

Présidence de M. Grésy, président.

Travaux.

M. Peigné Delacour présente à la Société un instrument en bois de son invention, dans lequel les anciennes chartes peuvent être conservées avec avantage et en permettant l'examen des sceaux.

Cet honorable correspondant entretient la Société du résultat de ses recherches sur le lieu de naissance d'Agnès Sorel. La belle Agnès, dit-il, était dame de Fromenteau, que les biographes placent d'ordinaire en Touraine. M. Peigné croit qu'au lieu d'être Tourangelle, elle était Picarde. Il invoque en faveur de son opinion un passage de la chronique de Jacques Duclercq, où l'auteur dit qu'Agnès Sorel naquit *devers Trohorte*. Or, Trohorte n'est autre que Thorote en Picardie. On croit que le père d'Agnès s'appelait Jean de Coudun : Coudun est en Picardie et voisin de Thorote. Il y a en Picardie deux localités du nom de Fromenteau. M. Vallet de Viriville a déjà fait remarquer qu'à la même

époque la terre de Fromenteau, en Touraine, appartenait à une autre famille que celle d'Agnès, et cela donnerait lieu de croire que le Fromenteau dont était dame Agnès Sorel était un des deux Fromenteau de Picardie, voisin de son lieu de naissance.

M. Peigné Delacour ajoute qu'il existe au château du Pas d'Authie, chez M. le baron de Torcy, un tableau sur toile représentant Agnès Sorel, selon le type très-connu où cette dame figure les seins découverts. Il attribue au xve siècle ce tableau, qu'il a vu dans sa jeunesse chez une demoiselle de Sorel, de la famille d'Agnès, et qui a passé depuis dans les mains de M. de Torcy. Il exprime l'espérance de pouvoir en offrir une photographie à la Société. M. Vallet de Viriville prend la parole pour dire que le tableau dans lequel Agnès Sorel est représentée les seins découverts et dont M. Jacotot a exécuté deux copies (l'une pour le musée de Versailles) lui paraît être une reproduction partielle de la célèbre peinture de Melun, actuellement au musée d'Anvers, dans laquelle Agnès Sorel paraît sous les traits de la Vierge allaitant l'enfant Jésus. Dans les copies, on aurait supprimé l'enfant Jésus, tout en conservant la pose donnée par l'artiste à Agnès Sorel, ce qui expliquerait la nudité de la gorge. M. Grésy fait remarquer que le tableau d'Anvers pourrait avoir été inspiré par une ancienne peinture, qui a été publiée par d'Agincourt.

M. de Montaiglon donne lecture de la biographie de Jean Pélerin, chanoine de Toul et secrétaire de Louis XI, mort en 1520, auteur d'un traité de la perspective artificielle.

Séance du 16 janvier.

Présidence de M. Guizot, président.

Travaux.

M. de Lasteyrie offre à la Société un dessin à la sépia, qui paraît avoir été destiné à servir de modèle de diplôme pour les membres de l'Académie celtique.

Ce dessin date de l'année même de la fondation de l'Académie celtique, ainsi que l'indique l'emploi du calendrier républicain abrogé dès l'année suivante. Il représente une sorte de portail, flanqué des deux statues de la Vénus d'Arles et de la Vénus de Bretagne, ayant l'une et l'autre pour piédestal les autels antiques trouvés à Notre-Dame de Paris. Dans le bas, et entre ces deux figures, un petit génie sculpte le buste de Minerve. Enfin l'ensemble de la composition repose sur un soubassement formé de monuments druidiques, dolmen, menhir, etc. A la frise se lit cette inscription empruntée à Virgile :

SERMONEM PATRIVM MORESQVE REQVIRIT

et un peu plus bas :

GLORIÆ MAIORVM.

M. de Lasteyrie avait d'abord pensé que ce dessin pouvait bien être d'Alexandre Lenoir, premier président et l'un des fondateurs de l'Académie celtique. Mais sur les indications du fils de ce dernier, il s'est bientôt convaincu que le modèle de diplôme mis sous les yeux de la Société devait être attribué à un autre artiste, et il croit aujourd'hui pouvoir affirmer que son véritable auteur est Mazois, architecte archéologue, connu par la publication des *Ruines de*

Pompei, du *Palais de Scaurus*, etc. Mazois faisait partie de l'Académie celtique dès l'époque de sa fondation. Ce fut à lui que l'Académie confia l'exécution des planches jointes au premier volume de ses mémoires, et il est à remarquer que parmi ces planches figurent précisément les monuments antiques de Notre-Dame, dont quatre bas-reliefs se trouvent reproduits, avec une parfaite identité de forme, de grandeur et d'aspect, dans le dessin présenté par M. de Lasteyrie.

Les procès-verbaux de l'Académie celtique ne font point mention de ce projet de diplôme ; mais il y est dit que dans la séance du 25 germinal an XIII, le secrétaire perpétuel, Éloi Johanneau, avait présenté un programme pour médaille, timbres et cachets destinés à l'Académie celtique, et on y trouve identiquement l'inscription sus-mentionnée.

Quant au diplôme, sans doute l'exécution en aura semblé trop dispendieuse : car rien n'indique que le dessin de Mazois ait jamais été gravé. Toutefois M. de Lasteyrie a pensé qu'il pouvait avoir quelque intérêt pour la Société, comme se rattachant à l'histoire même de sa fondation, et il la prie d'en agréer l'hommage.

M. le président remercie M. de Lasteyrie au nom de la Société. D'après la demande de plusieurs membres, le dessin si gracieusement offert par M. de Lasteyrie sera exposé dans la salle des séances.

M. Peigné-Delacour communique une petite statuette de bronze représentant une figure de femme, trouvée au Vivier en Brie. Plusieurs membres sont d'avis que cette statue est de la fin du XIIe siècle ou du commencement du siècle suivant. M. Peigné se propose de reproduire cet objet d'art au moyen d'une gravure à laquelle il joindra un mémoire.

M. Boutaric achève la seconde lecture d'un mémoire sur le palais de Justice de Paris. La Société décide que ce travail sera renvoyé à la commission des impressions.

M. Vallet de Viriville continue la lecture d'un mémoire sur des sépultures du moyen âge conservées dans l'église du Mesnil-Aubry.

Séance du 6 février.

Présidence de M. Guésy, président.

Travaux.

M. Vallet de Viriville croit devoir signaler une inexactitude dans le compte rendu de la séance du 2 janvier dernier, inséré dans le dernier numéro de la *Revue Archéologique*, relativement aux origines de l'imprimerie. M. le secrétaire fait observer que le procès-verbal officiel a été adopté par la Société sans réclamation, en présence de M. Vallet de Viriville lui-même, et déclare décliner toute responsabilité, si la reproduction a été inexacte.

M. Renier fait part à la compagnie de la mort de M. le commandant Delamarre, membre résidant, décédé presque subitement le 28 janvier. M. le président exprime la pénible surprise et les regrets qu'éprouve la Société à la nouvelle de cette mort, qui la prive d'un de ses membres les plus distingués et les plus assidus. Il invite M. Renier à vouloir bien rédiger une notice historique sur la vie et les travaux scientifiques de M. Delamarre.

M. l'abbé Cochet adresse à la Société plusieurs dessins et un mémoire sur des objets antiques trouvés en Normandie. La Société entendra la lecture de ce mémoire.

M. Huillard-Bréholles lit, au nom de la commission de comptabilité, un rapport sur l'état des finances de la Société pendant l'année 1860. La Société approuve ce rapport et, sur la proposition de M. le président, vote des remercîments à M. le trésorier.

L'auteur de ce rapport ayant signalé la difficulté de faire retirer par les correspondants les publications de la Société,

M. Boulé propose d'envoyer à l'avenir à chaque correspondant un mandat à acquitter lors de la publication de chaque nouveau volume.

Cette proposition est adoptée.

M. Nicard annonce que la table des mémoires de la Société, dont il a été chargé, sera terminée pour le commencement de l'année 1862.

Séance du 13 février.

Presidence de M. Gréry, président.

Travaux.

M. Noël des Vergers entretient la Société des travaux de M. Rosa, qui est arrivé à déterminer exactement la situation de la ville de Collatie, localité célèbre pour avoir été le théâtre de l'événement qui amena la chute de la royauté et l'établissement de la république romaine ; M. Rosa a aussi reconnu la position de la route qui reliait cette ville au Latium, ainsi que celle d'un pont sur l'Arno.

M. Dévéria donne lecture d'une note de M. l'abbé Cochet, correspondant, sur des objets trouvés dans des fouilles en Normandie, notamment sur un miroir orné de l'effigie de Néron. Cette note est renvoyée à la commission des impressions.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le baron C. Despine, médecin de l'établissement thermal d'Aix en Savoie, qui sollicite le titre de correspondant. Les présentateurs sont MM. Bourquelot et Marion. M. le président désigne, pour faire un rapport sur les travaux de M. Despine, une commission composée de MM. Creuly, Egger et Vallet de Viriville. M. Despine a envoyé avec sa lettre un travail manuscrit sur le sanctuaire de Myans, près d'Aix.

M. Vallet de Viriville achève la première lecture d'un

mémoire sur les tombes du moyen âge conservées dans l'église du Mesnil-Aubry. La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

Séance du 20 février.

Présidence de M. Guessy, président.

Correspondance.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. A. Jacobs, demandant à faire partie de la Société des Antiquaires de France, en qualité de membre résidant. M. Jacobs ayant déjà écrit précédemment à la Société dans le même sens, et une commission composée de MM. Egger, Vallet de Viriville et Boutaric, ayant été nommée pour examiner les titres du candidat, le rapport de cette commission sera lu une seconde fois à la Société, après avoir reçu les additions nécessitées par de nouvelles publications de M. Jacobs.

M. le président lit une lettre par laquelle M. A. de Barthélemy, ancien membre résidant, et aujourd'hui correspondant, sollicite de nouveau le titre de membre résidant, auquel la fixation récente de son domicile à Paris lui permet de prétendre. Ses présentateurs sont MM. Marion et Bourquelot. M. le président désigne MM. de Montaiglon, Delisle et Brunet de Presle, pour faire un rapport sur la candidature de M. de Barthélemy.

Travaux.

M. Egger en présentant un ouvrage sur l'histoire de Châlon-sur-Saône, par M. Barbat, annonce que ce savant lui a exprimé le désir d'être admis à titre de correspondant dans la Société. M. Egger prie la Compagnie de considérer

cette demande indirecte comme étant tout à fait régulière, et d'accepter la candidature de M. Barbat.

Cette proposition ayant été adoptée, M. le président désigne, pour faire un rapport sur les titres de M. Barbat, MM. Bourquelot, de Lasteyrie et Cocheris.

Sur la proposition de M. J. Marion, la Société décide qu'en raison des vacances de Pâques, la séance administrative d'avril, où l'on doit procéder à l'élection d'un membre résidant en remplacement de feu M. le commandant Delamarne, sera remise au deuxième mercredi d'avril.

M. Bourquelot, au nom de la commission de publication, propose l'impression dans le bulletin de la notice de M. Cochet, sur des objets antiques découverts en Normandie, après toutefois qu'on se sera assuré que cette notice est inédite. La commission exprime en même temps l'avis que parmi les dessins accompagnant le texte, celui qui représente un miroir antique soit gravé. M. le président se charge d'écrire à M. Cochet pour résoudre la question de publication antérieure.

M. Boutaric donne lecture d'un inventaire de reliques de saint Louis, trouvées au château de Quatremares après la mort de Pierre de Chambly, et d'une lettre du roi Charles le Bel, du 3 mai 1322, faisant connaître que le dépôt de ces reliques avait été effectué à la Sainte-Chapelle.

Séance du 6 mars.

Présidence de M. Grésy, président.

Correspondance.

Lettre de M. l'abbé Cochet informant M. le président que le travail qu'il a présenté à la Société a reçu depuis peu une certaine publicité. En présence de cette communication, la Société, conformément à l'avis de la commission des im-

pression, décide qu'il n'y a pas lieu d'imprimer le mémoire de M. Cochet, qui devra être renvoyé à son auteur.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Louis Passy, qui sollicite le titre de membre résidant. M. Passy est présenté par MM. Delisle et Michelant. La commission chargée de faire un rapport sur cette candidature se compose de MM. Nicard, Quicherat et Bordier. M. le président désigne MM. Michelant, Brunet de Presle et Huillard-Bréholles pour examiner les travaux de M. Muller, de Berlin, qui demande à être nommé associé étranger. M. Muller est présenté par MM. Grésy et Bourquelot.

M. Creuly lit un rapport sur la candidature de M. Constant Despine, au titre d'associé correspondant. On passe au scrutin et M. Despine, ayant réuni la majorité des suffrages, est proclamé correspondant de la Société des Antiquaires de France à Aix en Savoie.

M. Huillard-Bréholles appelle l'attention de la Société sur l'absence prolongée de quelques membres résidants, qui, depuis plusieurs années ont manqué à assister aux séances et n'ont fait, contrairement au règlement, aucune communication à la Société. Il montre les inconvénients de cet état de choses, et demande qu'il soit pris des mesures pour le faire cesser. Après une discussion, à laquelle prennent part MM. Noël des Vergers, Egger, de Montaiglon, Renier et Vallet de Viriville, M. Huillard-Bréholles propose formellement qu'il soit nommé une commission chargée d'examiner la question et de s'assurer si, en présence de la nécessité fâcheuse où se trouve la Société de rejeter les demandes d'admission qui lui sont adressées par plusieurs savants distingués, il n'y a pas lieu de rappeler à l'exécution du règlement les membres qui semblent avoir oublié leurs liens avec la Compagnie.

La proposition de M. Huillard-Bréholles est adoptée.

M. le président désigne MM. Huillard-Bréholles, Noel des Vergers et Egger pour faire partie de la commission.

A propos de cette décision, un membre exprime l'opinion qu'il serait peut-être possible d'ouvrir les rangs de la Société aux nouvelles candidatures, en invitant plusieurs membres résidants, que leurs fonctions retiennent temporairement loin de Paris, mais que leurs travaux distingués et leur zèle rendent précieux à la Compagnie, à accepter le titre de membres honoraires.

Séance du 13 mars.

Présidence de M. Grésy, président.

Travaux.

M. Le Blant lit, au nom d'une commission spéciale, un rapport sur la candidature de M. Allmer, de Vienne (Isère), au titre d'associé correspondant. On passe au scrutin, et, M. Allmer, ayant réuni la majorité des suffrages, est proclamé associé correspondant de la Société.

M. Vallet de Viriville commence la deuxième lecture de son mémoire sur les sépultures de l'église du Mesnil-Aubry.

M. Grésy lit, sur un instrument de torture, une note ainsi conçue :

« Je vais soumettre à la Société un modèle de ceps semblable à ceux que j'ai signalés comme ex-voto sur les enseignes de pèlerinage de Saint-Mathurin de Larchant. D'après l'inspection de ces petits monuments, j'avais cru que le boulon de fer qui traverse les deux étriers était rivé aux extrémités, parce qu'on n'y voit pas figurer la

chaîne, quatrième pièce indispensable ; avec le patron sous les yeux, on comprend facilement que, pour appliquer les étriers aux poignets ou aux chevilles du patient, il fallait d'abord retirer le boulon, et qu'après l'avoir repassé, on le fixait et l'empêchait de glisser en l'agraffant par un s de fer à l'un des chaînons de la chaîne.

« J'ai retrouvé l'original de cette paire de ceps suspendu dans l'église d'un village près de Meaux, à Vignely, au-dessus du tombeau de saint Hildevert, évêque au VII[e] siècle, mais dont la dalle tumulaire a été refaite à la fin du XIII[e]. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que le peuple parisien avait aussi une grande dévotion à saint Hildevert pour la guérison des épileptiques et des fous furieux. Le P. Dubreul et Sauval parlent de sa chapelle en l'église Sainte-Croix de la Cité, et de la chambre où l'on logeait les malades que l'on amenait faire leur neuvaine ; mais leurs cris incommodaient tellement le voisinage, composé en grande partie de gens de justice, que, dès le XII[e] siècle, on obtint que cette chapelle serait transférée en l'église de Saint-Laurent au faubourg Saint-Martin.

« Notre confrère, M. Carro, en voyant mon modèle, m'a témoigné qu'il avait vu une paire de ceps exactement semblable entre les mains du fils du fameux Santerre, établi alors brasseur à Meaux ; cet instrument de gêne avait été trouvé au fond d'un cachot de la Bastille, lors de sa démolition. C'est à son père que le Comité révolutionnaire de Paris en avait fait don avec la clef de la porte principale.

M. Bourquelot commence la première lecture d'un mémoire sur les inscriptions d'Aix en Savoie.

Séance du 20 mars.

Présidence de M. Nicard, vice-président.

Correspondance.

M. le président donne lecture d'une lettre dans laquelle M. Alexandre Bertrand demande à être admis en qualité de membre résidant. M. Bertrand est présenté par MM. Renier et de Longpérier. La commission chargée d'examiner les titres de ce candidat sera composée de MM. Egger, Brunet de Presles et Creuly.

M. Del Marmol, président de la Société archéologique de Namur, se porte candidat au titre d'associé étranger. Il est présenté par MM. Egger et Le Blant. MM. Creuly, Michelant et Delisle sont désignés pour examiner les titres de M. Del Marmol.

Travaux.

M. de Barthélemy, membre correspondant, lit la note suivante :

« Pendant l'automne dernier, des ouvriers faisaient disparaître par la mine des roches de silex meulières, qui gênaient la culture d'un champ situé à 1200 mètres S. E. du village de Port-à-Binson[1], à 800 mètres S. de la route impériale nº 3 ; j'ajouterai que ce champ est bordé par la route départementale nº 15 et qu'il est traversé par un très-vieux chemin qui mène de Leuvrigny à OEuilly en contournant la montagne.

« Sous une de ces roches, qui formait une masse de 3 à

1. Canton de Dormans, département de la Marne.

4 mètres cubes, et à 0^m,80 de profondeur, on a trouvé une quantité assez considérable de grands et de moyens bronzes du haut-empire, et plusieurs lingots de cuivre pur : le dépôt était immédiatement recouvert par la roche, qui, du reste semble, avoir été détachée, soit fortuitement, soit volontairement de la partie supérieure de la montagne : j'oubliais en effet de dire que le lieu du dépôt est à 130 mètres environ au-dessus du niveau de la vallée de la Marne, que la colline s'élève d'autant au-dessus, et que le champ semble composé de terre végétale, apportée par des alluvions sur une banquette pratiquée dans la montagne qui forme cette paroi de la vallée de la Marne.

« J'ai pu examiner et des médailles provenant de cette découverte, et un des lingots qui peut peser 300 grammes.

« Le voisinage de Damery, situé à 7 kilomètres, et où on a trouvé les traces d'un atelier monétaire dont il a été parlé dans la *Revue Numismatique*, a fait supposer à quelques personnes que le dépôt en question pouvait avoir quelque relation avec cet atelier : telle n'est pas mon opinion.

« D'abord, les moules de médailles trouvés à Damery appartiennent à une époque bien postérieure aux bronzes de Port-à-Binson. Ceux-ci ont des effigies d'Adrien, Sabine, Antonin, Faustine I, Marc Aurèle et Faustine II : il me semble que les moules de Damery ne remontaient pas plus haut que les Philippe et Gordien III.

« Je remarque ensuite que, parmi les bronzes de Port-à-Binson, il s'en trouve cinq qui sont frustes par suite d'usage ; les neuf autres portent la trace évidente d'un commencement de fusion ; et le lingot de cuivre n'est que le produit de la fusion d'un grand nombre de médailles semblables.

« Il faut donc en conclure, ou que, par suite d'un incendie, le dépôt de Port-à-Binson a été fondu sur place en partie ; ou que, vers l'époque du règne de Marc Aurèle, il

y avait des gens qui fondaient des médailles romaines circulant dans les Gaules, pour en employer le métal à d'autres usages; il serait curieux de vérifier si dans le voisinage on retrouverait des substructions portant des traces d'incendie. »

M. Le Blant donne lecture du rapport de la commission chargée d'examiner les titres de M. l'abbé Martigny; conformément aux conclusions de ce rapport, M. l'abbé Martigny, ayant réuni la majorité des suffrages, est proclamé associé correspondant pour le département de l'Ain.

M. Vallet de Viriville commence la seconde lecture de son mémoire sur les sépultures du Mesnil-Aubry.

M. Bourquelot lit la note suivante :

« Permettez-moi, Messieurs, de soumettre à votre judicieuse appréciation une question que je me suis posée en lisant un passage de la biographie de l'Irlandais saint Colomban et que j'ai essayée de résoudre.

« Colomban, né vers le milieu du VIe siècle, mourut le 21 novembre 615, après avoir fondé et dirigé les monastères de Luxeuil et de Fontaine, dans la Franche-Comté, et celui de Bobbio, dans le Milanais, au pied des Apennins. Sa vie a été écrite par Jonas, moine de Bobbio, qui fut abbé d'Elnone (dioc. de Tournay), et auquel on doit plusieurs autres biographies. Jonas, natif de Suze, vivait encore en 665. Il raconte, entre autres, le trait suivant : Un jour, à l'abbaye de Luxeuil, au moment de prendre son repas, Colomban avait laissé ses gants sur une pierre placée devant les portes du réfectoire. Pendant son absence, un corbeau survint, prit un des gants et l'emporta. Le saint de retour eut bien vite deviné l'auteur du vol; il l'interpella et le menaça de sa colère, s'il ne rapportait promptement l'objet dérobé. Aussitôt le corbeau, volant autour de sa personne, lui rendit son gant.

« Le mot de ce récit sur lequel je veux appeler votre attention, Messieurs, est le mot gant, *Guanti*, que le biographe attribue aux vêtements de mains portés par saint Colomban, dans ses travaux, et qu'il représente comme étant à son époque en usage parmi les Gaulois : *Tegumenta manuum que Galli vuantos vocant, quibus in laboribus [sanctus] uti solebat*[1]. Quelle est la population désignée par Jonas sous le nom de *Galli*, et le mot *vuanti* est-il celtique, grec, latin ou germanique, voilà ce qu'il me semblerait intéressant de déterminer.

« Je dois faire observer d'abord que la vie de saint Colomban par Jonas est le plus ancien texte où l'on rencontre le mot gant. L'usage des gants remonte, il est vrai, à une haute antiquité. Dans l'Odyssée, Laerte, le père d'Ulysse, est représenté labourant son verger, vêtu d'une tunique sordide, ayant les jambes recouvertes de cnémides recousues, la tête coiffée d'un bonnet de peau de chèvre, et les mains défendues par des gants : χειρίδιας τ' ἐπι χερσί[2]. Mais on voit par la description homérique que le nom grec des gants, dérivé de celui de la main : χείρ, χειρός, a une forme qui ne rappelle aucunement le *vuanti* de Jonas. Quant aux latins ils donnent aux vêtements des mains les noms *digitalia*, *manicæ*[3], mots d'une formation analogue à celle du nom usité chez les Grecs, et aussi différents que lui du *vuanti* de la vie de saint Colomban.

« Après Jonas, dont du Cange a négligé de citer les paroles, au mot *vuantus*, les gants figurent dans un assez grand nombre de textes anciens mentionnés pour la plupart dans le célèbre Glossaire de la moyenne et basse latinité. Bède le Vénérable, prêtre anglais, dont la vie a duré de 672 à 735, raconte dans son histoire de saint Colomban, qui n'est

1. Vita S. Columbani, ap. Surius, De probatis sanctorum historiis, t. VI, p. 355.
2. Chant XXIV, v. 218. — Voy. le *Glossaire*, de Henri Estienne, au mot χειρίς.
3. Varron, Pline le Jeune, etc.

qu'une paraphrase de celle de Jonas, l'aventure du corbeau voleur, et pour rendre plus complète la désignation des gants, ou peut-être pour faire parade d'érudition, il s'exprime ainsi : *Tegumenta manuum que Galli vuantos, id est chirothecas, vocant*[1].

« Parmi les autres témoignages que nous possédons sur les gants, je noterai des passages de la vie de saint Bertaire, évêque de Chartres et des actes de saint Mainbeu, martyr, qui donnent *vuantus* comme un mot de la langue vulgaire : *Chirothecas, quas vulgo wantos vocant*[2], *tegumenta manuum quæ wantos appellant*[3], et surtout un article du capitulaire promulgué en 817, à Aix-la-Chapelle par Louis le Pieux, *de vita et conservatione monachorum*. Dans cet acte, où est fixé le vêtement des moines, l'empereur recommande à chaque abbé d'ajouter au besoin aux habits ordinaires des religieux : *Duas manicas, quas vulgo wantos appellant in æstate, muffulas in hieme*[4].

« Il résulte de ces textes divers que, depuis le commencement du VII[e] siècle, le mot *wantus* était employé dans la Gaule pour désigner les vêtements des mains ;

Que les étrangers attribuaient spécialement l'usage de cette expression aux habitants de la Gaule ;

Que le mot *wantus*, usité dans la langue vulgaire de la Gaule franque, manquait dans les langues grecque et latine.

« Maintenant, ce mot est-il d'origine gauloise ou germanique ? J'avoue que je penche pour la première solution. Dans la langue bretonne actuelle, il est vrai, les vêtements de main ont pour nom *manec*, mot venu, à ce qu'il semble, du latin *manus* ou *manicæ*. De plus, la diphthongue qui s'exprime par un w n'est pas très-commune dans les mots gaulois que nous connaissons.

1. Bedæ, sancti Columbani abbatis vita, c. XIII, édit. de Bâle, 1563, t. III. col. 286.

2. Cité par du Cange.

3. *Id.*

4. Baluze, *Capitular. regum. franc.*, t. I, p. 582.

« Mais elle paraît quelquefois [1], et d'autre part, le nom allemand des gants est un composé *hand-schuh*, qui veut dire soulier de main, et qui n'est pas le même que Vuantus ou gant. Le nom anglais est *glowe*, le nom portugais *lua;* les Russes disent *roukawitza*, et les Polonais *renkawitza*, mots d'une formation analogue à celle du latin *manuale;* les Espagnols et les Italiens se servent de *guante* ou *guanto*, par suite, sans doute, d'une importation, puisque, suivant l'Italien Jonas, *Wantus*, en Gaule, est un mot de la langue vulgaire. Enfin, le mot *Wantus* manque dans le haut allemand, dans l'anglo-saxon et dans la plupart des dialectes germaniques [2]. C'est M. Diez qui l'avoue, dans son *Etymologischès Wörterbuch* (Bonn, 1853, in-8), tout en exprimant sa préférence pour l'étymologie germanique. Le même savant ajoute seulement que la forme ancien nordique *Wöttr* représente *Wantr*, suédois et danois *Vante* [3]. Si *Vuantus* était germanique on ne comprendrait pas que Jonas, vivant au milieu des Lombards, maîtres du nord de l'Italie; que Bède, enfant d'un pays conquis par les Saxons et les Angles, en attribuent l'emploi exclusif aux habitants de la Gaule, parmi lesquels l'infusion du germanisme n'était pas plus grande. On ne voit pas non plus comment en Gaule, pour un genre de vêtement existant de toute antiquité et ayant un nom particulier en grec et en latin, un nom nouveau apporté par les Germains non-seulement se serait établi,

1. Le GW initial gallois et breton, dit M. A. de Chevalet (*Origine et formation de la langue française,—Celtique*, art. *Vassal*), a ordinairement pour correspondant un *g* dans les mots français dérivés du celtique.

2. Voy. Grimm, Rechtsalt, 152, Gramm. III, 451.

3. M. A. de Chevalet (*Origine et formation de la langue française*, p. 372) se décide aussi pour l'origine germanique, et il place le mot gant dans la catégorie des mots français que nous devons aux peuples du Nord. « Il n'est pas extraordinaire, dit-il, que nos pères dussent aux peuples septentrionaux de pareils préservatifs contre les rigueurs du froid. » On a vu tout à l'heure que les peuples du Nord n'étaient pas les seuls qui connussent les gants, et que les Grecs usaient aussi fort bien de ces préservatifs.

mais aurait acquis en peu de temps assez de popularité pour dominer dans la langue vulgaire à l'exclusion des mots grec et romain.

« Je suis donc, je le répète, disposé à admettre une étymologie celtique, en confessant, du reste, que cette solution aurait besoin, pour obtenir une certitude complète, de recherches plus étendues ; d'autres sans doute les accompliront, il me suffira de les avoir provoquées et préparées. »

MM. J. Quicherat, Vallet de Viriville et Huillard-Bréholles prennent la parole au sujet de la note lue par M. Bourquelot. M. Huillard-Bréholles se déclare partisan de l'origine germanique de gant. « Les glossateurs latins du moyen âge, cités dans le *Glossarium latino-germanicum* de M. Diefenbach[1], dit-il, identifient le mot *Wanti* avec *handschuh*. On trouve en effet *hanscucha* dans les anciennes gloses d'un manuscrit de Schelestadt et *vuantaos hantschuch* dans les gloses de Salomon ou Salemon, qui vécut cent ans avant Papias, c'est-à-dire au xe siècle. Or, il est permis de supposer que l'aspiration exprimée par la lettre *h* a pu être rendue en Gaule et en Italie par le son *w* ou *vu*, et que le mot *schuh* prononcé *schi* a été reproduit par la syllabe *gi*. La forme *Wangi*, mentionnée aussi par Diefenbach, se trouve dans un glossaire latin-allemand publié à Nuremberg en 1482.

Plusieurs membres répondent :

Que Handschuh est composé de deux mots dont la signification est bien déterminée, et que l'un de ces mots, si *hand* et *want* sont la même chose, ayant suffi primitivement pour exprimer à lui seul l'idée complète de gant, on ne comprend pas qu'un second mot s'y soit joint par la suite ;

Qu'en allemand le *h* ne se permute pas en *g* ni en *v* ;

Que le mot *Wangi*, qu'on trouve au xve siècle en Alle-

1. Page 632, ad verbum *Wanti*.

magne, est une altération de *Wantus* et non pas de *handschuh*;

Enfin que, si l'on rencontre *wantaos hantscucha* dans des gloses du xe siècle, il s'ensuit que *Wantaos* est un mot distinct de *hantscucha* et que seulement ces deux mots ont le même sens et se traduisent l'un par l'autre.

LISTE BIBLIOGRAPHIQUE

DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

Pendant le premier trimestre de l'année 1861.

I. Journaux et Revues.

Bulletin du bouquiniste, publié par Auguste Aubry. Paris, 1857 à 1860, 8 vol. in-8.

L'Institut, journal universel des sciences et des sociétés savantes. Paris, in-4, nos 296 à 304. Années 1860 et 1861.

Journal des Savants. Paris, in-4, décembre 1860 à mai 1861.

Revue de l'Art chrétien, recueil d'archéologie religieuse. Paris, in-8, 4e année, 1860, no 12; 5e année, 1861, nos 1 à 5.

II. Sociétés françaises.

Congrès archéologique de France. Séances générales tenues à Strasbourg, Rouen, Saint-Lô et Vire en 1859. Paris, 1860, in-8.

Annuaire de l'Institut des provinces, des Sociétés savantes et des Congrès scientifiques. Année 1861, in-8.

AUBE. — *Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.* Tome XXIV, n° 56, in-8.

BAS-RHIN. — *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.* Strasbourg, 1861, in-8.

CALVADOS. — *Mémoires de l'Académie impériale des sciences et belles-lettres de Caen.* 1861, in-8.

EURE-ET-LOIR. — *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.* Année 1860, n° 28; 1861, nos 29 et 30, in-8.

— *Procès-verbaux de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.* Tome I. Chartres, 1861, in-8.

HAUTE-GARONNE. — *Statuts de la Société impériale archéologique du midi de la France.* Toulouse, 1861, in-8.

HAUTE-LOIRE. — *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.* Tome XXI, 1857-1858, in-8.

HAUTE-SAVOIE. — *Bulletin de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.* 1860-1861, n° 3, in-8.

HAUTE-VIENNE. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.* Tome X, 1860; tome XI, 1861. Limoges, in-8.

LOIRE-INFÉRIEURE. — *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.* Tome I, 1860, 3e et 4e trimestres.

LOIR-ET-CHER. — *Mémoires de la Société des sciences et lettres de la ville de Blois.* Tome VI, 1860, in-8.

LOIRET. — *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais.* Année 1860, n° 37, in-8.

LOT-ET-GARONNE. — *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.* 2e série, 1re partie, 1860. Agen, 1861, in-8.

MARNE. — *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce,*

sciences et arts du département de la Marne. Année 1860, in-8.

Moselle. — *Mémoires de l'Académie impériale de Metz.* 41e année, 1859-1860, in-8.

Pas-de-Calais. — *Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique.* 10e année, 37e livraison. Saint-Omer, 1861, in-8.

— *Mémoires de l'Académie d'Arras.* Tomes XXX, XXXI (Ire et IIe parties avec suppléments), et tome XXXII, in-8.

Seine. — *Société de l'Histoire de France. Anchiennes croniques d'Engleterre*, tome II. Paris, 1860. — *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, tome II. Paris, 1860. — *La Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, tome IV. Paris, 1860. — *Grégoire de Tours. Les Livres des Miracles et autres opuscules*, tome II. Texte et traduction. Paris, 1860, 4 vol. in-8. — *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 3e série, tome II, années 1859-1860, in-8. — *Annuaire historique pour l'année* 1861. Paris, 1861, in-12.

— *L'Investigateur, journal de l'Institut historique.* 27e année. Paris, 1860, in-8.

— *Annuaire de la Société philotechnique.* Année 1860. Paris, 1861, in-8.

— *Revue orientale et américaine*, publiée par la Société d'ethnographie. Année 1860, n° 27. Paris, 1860, in-8.

Somme. — *Annuaire administratif et historique de la Somme, pour* 1852 *et* 1853. Amiens, in-8.

— *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.* Année 1860, n° 4.

— *Société des antiquaires de Picardie. Exposition provinciale. Notice des tableaux et objets d'art d'antiquité et de curiosité exposés dans les salles de l'hôtel de ville d'Amiens en* 1860. Amiens, 1860, in-12.

VIENNE. — *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.* 2e et 3e trimestres de 1860, 1er trimestre de 1861, in-8.
— *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest.* Années 1858-1859. Poitiers, 1860, in-8.

VOSGES. — *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges.* Tome X, 2e cahier de 1859. Épinal, 1860, in-8.

III. Sociétés étrangères.

AUTRICHE. — *Archiv für Kunde österreichischer Geschichts-Quellen.* Vol. XXIV et XXV. Vienne, in-8.
— *Fontes rerum Austriacarum. Oesterreichische Geschichts-Quellen.* Abth. II, band XX. Vienne, in-8.
— *Sitzungsberichte der kaiserlichen Academie der Wissenschaften.* Avril, mai, juin, juillet, octobre et novembre 1860. Vienne, in-8.

BAVIÈRE. — *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, 1860, n° 12; 1861, n° 1, in-4.

BELGIQUE. — *Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique. Procès-verbaux des séances.* IIIe vol., 4e cahier. Bruxelles, 1859, in-8.
— *Revue de la numismatique belge.* 3e série, tome IV, 4e livraison; tome V, 1re livraison, in-8.

CANADA. — *The Canadian journal of industry, science and art.* Nouvelle série, nos XXX à XXXII, 1860 et 1861, in-8.

ÉTATS-UNIS. — *The second report of the trustees of the cooper union for the advancement of science and art.* Janvier 1861. New-York, in-8.

LUSACE. — *Neues Lausitzischer Magazin.* XXXVe vol., nos 1-4, in-12 (2 ex.); XXXVIe vol., nos 1-4, in-12; XXXVIIe vol., nos 1-2, in-8.

PORTUGAL. — *Collecçao de monumentos ineditos para a historia das conquistas dos portuguezes em Africa, Asia, e America, publicada de ordem da classe de sciencias moraes, politicas e bellas-lettras da Academia real das sciencias de Lisboa.* Tomo II. Lisboa, 1860, in-4.

— *Portugaliæ monumenta historica e sæculo octavo post Christum usque ad quintumdecimum, jussu Academiæ scientiarum olisiponensis edita. Scriptores.* Vol. I. Fasc. I. Olisipone, 1856-1861, in-f°.

RUSSIE. — *Bulletin de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg.* Tome II, nos 1-6, in-4.

— *Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.* 6e série, tome IX; 7e série, tome I, nos 4-7; III, no 1, in-4.

AUGER (A.). — *Tables littéraire et bibliographique du Bulletin du bouquiniste.* 1857-1858. Paris, 1859, in-8.

BARBAT (L.) — *Histoire de la ville de Châlons-sur-Marne et de ses monuments depuis son origine jusqu'à l'époque actuelle.* Châlons-sur-Marne, 1860, in-4.

BARTHÉLEMY (A. DE). — *Recherches sur la noblesse maternelle.* Paris, 1861, in-8.

BAUDRY (Ferd.). — *Mémoire sur les fouilles du Bernard.* 1859, in-8. — *Deuxième Mémoire sur les fouilles du Bernard.* 1860, in-8.

BERNARD (Aug.). — *Antoine Vérard et ses livres à miniatures au XVe siècle.* Paris, 1860, in-8. — *Archives de l'Abbaye de Cluny. Plan de publication soumis à S. Ex. le Ministre de l'instruction publique.* Paris, s. d., in-8.

BERTRAND (Alexandre). — *De Fabulis Arcadiæ antiquissimis disseruit tabulamque addidit ad doctoris gradum promovendus.* Paris, 1859, in-8. — *Essai sur les dieux protec-*

-sure des héros grecs et troyens dans l'Italie. Rennes, 1858, in-8. — *Études de mythologie et d'archéologie grecques d'Athènes à Argos*. Rennes, 1858, in-12.

Brunet de Presle (W.). — *Grèce, depuis la conquête romaine jusqu'à nos jours*. 1re partie (Coll. de *l'Univers*). Paris, 1860, in-8.

Caverel (Ph. de). — *Ambassade en Espagne et en Portugal en* 1582. Publié par M. A. d'Héricourt, etc. Arras, 1860, in-8.

Challe (A.). — *Sur le véritable emplacement de la bataille de Fontanetum* (841), *Fontenoy-en-Puisaie*. Auxerre, 1860, in-8.

Chaudruc de Crazannes (le baron). — *Coup d'œil rétrospectif sur l'état des études classiques et de la culture des lettres dans l'Aquitaine-Novempopulanie pendant la domination romaine et jusqu'au cinquième siècle de notre ère*. Toulouse, s. d., in-8. — *Notice sur la voie antique de Toulouse à Agen, non décrite dans les itinéraires romains*.

Cochet (l'abbé). — *Hachettes diluviennes du bassin de la Somme. Rapport*, etc. Paris, 1860, in-8.

Corblet (J.). — *Étude historique sur les loteries*. Paris, 1861, in-8. — *Recueil de documents inédits concernant la Picardie*, etc. *Compte rendu*. Arras, 1861, in-8.

Creuly (le général). — *Copie rectifiée du milliaire de Tongres*. Paris, 1861, in-8.

Deloche (Maximin). — *Études sur la géographie historique de la Gaule, et supplément sur les divisions territoriales du Limousin au moyen âge*. Paris, 1861, in-4.

Derriey (C.). — *Gravure et fonderie*. Paris, s. d., gr. in-8 (2 ex.).

Douet-d'Arcq. — *Notice sur le recueil de documents iné-*

dite concernant la Picardie. (Extr. de la bibl. de l'École des Chartes.)

Duplessis (Georges). — *Histoire de la gravure en France.* (Prospectus-spécimen.) In-8.

Egger. — *Mémoire sur cette question : Si les Athéniens ont connu la profession d'avocat.* 1860, in-8.

Fernand (J.). — *John Brown mort pour l'affranchissement des noirs, émancipation graduelle.* Paris, 1861, in-12.

Fillon (B.). — *Collection Jean Rousseau. Monnaies féodales françaises.* Paris, 1860, in-8.

Franks (Aug. W.). — *On bosses of roman shields found in Northumberland and Landshire*; in-8, s. d. — *On recent excavations and discoveries on the site of ancient Carthage.* London, 1860, in-8.

Galitzin (le prince). — *L'Église greco-russe.* Paris, 1861, in-8. — *L'émancipation des serfs en Russie.* Paris, 1861, in-8.

Gautier (E.). — *Études sur les chants populaires en français et en patois de la Bretagne et du Poitou recueillis et annotés par Armand Guéraud.* Nantes, 1859, in-8.

Gourgues (le vicomte A. de). — *Dordogne. Noms anciens de lieux du département.* Bordeaux, 1861, grand in-8 (2 ex.).

Graham (J. D.). — *A lunar tidal Wave in the north American lakes.* Cambridge, 1861, in-8 (2 ex.).

Grésy (Eug.). — *Château de Vaux-le-Vicomte. Documents sur les artistes, sculpteurs, tapissiers et autres qui ont travaillé pour le surintendant Fouquet.* Melun, 1861, in-8.

Guéraud (Armand). — *Notice sur C. G. Simon.* Nantes, 1860, in-8. — *Notice sur l'abbé Ch. Gaignard.* Nantes, 1860, in-8.

Héricourt (A. d'). — *Bauduin de Fer, comte de Flandre, et les Pierres d'Acq.* Arras, 1861, in-8.

HOUBIGANT.— *Recueil des antiquités bellovaques conservées dans le cabinet de M. Houbigant à Nogent-les-Vierges.* Ire partie, époque celtique. Beauvais, 1860, in-8.

HUILLARD-BRÉHOLLES.— *Attribution à l'empereur Henri VI d'une Augustale inédite;* in-8.— *Louis XI, protecteur de la Confédération italienne;* 1861, in-8.

LASTEYRIE (F. DE).— *La peinture sur verre au dix-neuvième siècle.* Paris, 1861, in-4.

MAIRAN.— *Nouvelles lettres inédites de Mairan à Bouillet, XCVIIIe lettre.* Béziers, in-8, s. d.

MANNIER (E.).— *Études étymologiques, historiques et comparatives sur les noms des villes, bourgs et villages du département du Nord.* Paris, 1861, in-8. — *Recherches sur la ville de la Bassée et ses environs.* Paris, 1854, in-8.

MAURY (Alfred). — *Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la commission des antiquités de la France.* Paris, 1860, in-4.

MORLET (le colonel DE). — *Notice sur l'enceinte d'Argentoratum.* Strasbourg, 1861, in-8.— *Topographie des Gaules. Notice sur les voies romaines du département du Bas-Rhin.* Strasbourg, 1861, in-8.

MOUGENOT (Léon).— *De la conservation de la porte Saint-Nicolas de Nancy.* Nancy, 1859, in-8. — *De l'emplacement de la nouvelle église paroissiale de la ville-vieille, et du type architectonique qui devait obtenir la préférence.* Nancy, 1861, in-8. — *Observations sur un projet de rectification du quartier Saint-Epvre, à Nancy.* Nancy, 1860, in-8. — *Recherches sur le véritable auteur du plan des fortifications de la ville-neuve de Nancy.* Nancy, 1861, in-8.

NIOBEY (P. Al.). — *Histoire médicale du choléra-morbus épidémique qui a régné en 1854 dans la ville de Gy* (Haute-Saône). Paris, 1858, in-8.

PASSY (Louis).— *Fragments d'histoire littéraire à propos d'un*

nouveau manuscrit de chansons françaises. Paris, 1859, in-8. — *Des origines de la communauté de biens entre époux*. Paris, 1857, in-8.

Prigné-Delacour. — *Notice sur quelques objets mobiliers d'églises*. 1861, in-8.

[illegible] (E. H.). — *Deuxième étude sur les inscriptions des enceintes sacrées gallo-romaines (Inscription d'Alise)*. 1860, in-4.

Rebello da Silva (Luiz-Augusto). — *Quadro elementar das relaçoes politicas e diplomaticas de Portugal com as diversas potencias do mundo, desde o principio do* XVI *seculo da monarchia portugueza até aos nossos dias, colligido pelo visconde de Santarem*, etc. Lisboa, 1860, in-8.

Renault. — *Revue monumentale et historique de l'arrondissement de Coutances*. Saint-Lô, 1860, in-8.

Robert (Charles). — *Monnaies de Macon*. (Extr. de la *Rev. de Num.*, 1860, in-8.) — *Notes sur des monnaies austrasiennes inédites*. 1850, in-8.

Roblin (Justin). — *Explication du zodiaque de Denderath, des pyramides et de la Genèse*, etc. Caen, 1861, in-8.

Roux. — *Protestation et appel respectueux en faveur de la liturgie gallicane chartraine. Second fragment de l'histoire générale et particulière du grand et vieux diocèse de Chartres*. Chartres, 1860, in-8.

Smith (C. Roach). — *Dax (département des Landes)*. From the collectanea antiqua. Vol. V, in-8.

Troyon (Fr.). — *Habitations lacustres des temps anciens et modernes*. Lausanne, 1860, in-8.

Vallet de Viriville. — *Notes sur deux médailles de plomb, relatives à Jeanne d'Arc*. Paris, 1861, in-8.

Vergnaud-Romagnesi (C. F.). — *Examen philosophique et impartial des apparitions et de la mission divine de Jeanne*

d'Arc. Orléans, 1861, in-8. — *Notice sur l'ancienne terre seigneuriale du Grand-Perrai (Sarthe)*. 1861, in-8. — *Notice sur un lacrymatoire d'une forme singulière, trouvé récemment à Briare*. Orléans, 1861, in-8. — *Siége d'Orléans en 1429. Mémoire sur les dépenses faites par les Orléanais en prévision et pendant la durée, en fortifications, armes diverses, troupes, gratifications, dons à Jeanne d'Arc et autres*. Paris, 1861, in-8.

WADDINGTON (W. H.). — *Mélanges de numismatique et de philologie*. Paris, 1861, in-8.

WALCOTT (Mackenzie). — *Church and conventual arrangements*. 1860 (8 p.), in-4.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 3 avril 1861.

Présidence de M. Nicard, vice-président.

Travaux.

M. Deloche offre à la Société un ouvrage dont il est l'auteur, intitulé : *Études sur la géographie historique de la Gaule.*

M. le président annonce que deux membres de la Société viennent d'être promus, M. Villot au grade d'officier, M. Bernard à celui de chevalier de la Légion d'honneur.

M. Huillard-Bréholles fait un rapport verbal au nom de la commission chargée de rechercher les moyens les plus efficaces d'assurer de la part de chacun des membres de la Société l'assiduité aux séances et la coopération aux travaux.

La commission a d'abord examiné s'il n'y avait pas lieu de modifier le règlement actuel et de substituer des dispositions impératives à la simple invitation adressée aux membres de communiquer à la Société des travaux sur une des matières qui font l'objet de ses études. La commission a

pensé qu'il fallait surseoir à toute modification et qu'il valait mieux attendre l'effet que produirait la discussion même qui a eu lieu dans la séance du 6 mars dernier au sujet du peu d'exactitude de certains membres à accomplir leurs devoirs envers la compagnie, discussion dont le relevé figure dans le Bulletin.

La commission propose en second lieu que le bureau écrive à quelques membres qui paraissent négliger à la fois et la Société et les études scientifiques, pour les inviter à participer désormais à ses travaux.

Pour une seconde catégorie d'inexacts, dont l'activité en dehors de notre compagnie est notoire, on profiterait de la première occasion pour leur demander quelque travail qui témoignât de leur sincère coopération aux efforts de la Société pour le progrès de la science.

L'exécution de ces mesures officieuses sera remise au zèle et à la discrétion du bureau.

La présente résolution devra être insérée au Bulletin.

M. Deloche appuie les propositions de la commission en invoquant les usages de la Société de géographie, qui demande à ses membres des rapports sur des ouvrages récemment parus et qui offrent de l'intérêt pour la science. Les propositions de la commission sont mises aux voix et adoptées.

M. de Montaiglon donne lecture d'un récit de la chute du Pont-aux-Meuniers, à Paris, en 1596. Cette pièce, dont l'original est conservé à la Bibliothèque impériale, parmi les manuscrits de Duchesne, est contemporaine de l'événement qu'elle retrace et due à un chirurgien nommé Abicot (ou Abicaut). La Société décide qu'elle entendra une seconde lecture de ce document que M. de Montaiglon a éclairci et commenté.

Séance du 10 avril.

Présidence de M. Nicard, vice-président.

Travaux.

M. de Longpérier exprime le vœu que la liste des membres de la Société figure dans l'Almanach impérial : M. le président accueille ce vœu et promet que le bureau donnera ses soins à ce qu'il soit rempli.

M. de Lasteyrie donne lecture d'un rapport sur la candidature de M. Barbat; M. Bourquelot sur celle de M. Leroy, au titre d'associé correspondant. La Société vote séparément sur chacune de ces candidatures. M. Barbat ayant réuni la majorité voulue, est proclamé correspondant; l'admission de M. Leroy est ajournée.

M. Creuly lit un rapport sur les titres de M. Del Marmol, président de la Société archéologique de Namur, à la qualité d'associé étranger qu'il sollicite ; les conclusions favorables de ce rapport sont adoptées.

La Société entend successivement des rapports sur les candidatures de MM. A. Bertrand, A. de Barthélemy, A. Jacobs et L. Passy, à la place de membre résidant, vacante par le décès de M. le commandant Delamare. M. de Barthélemy ayant réuni au scrutin la majorité voulue, est proclamé membre résidant.

MM. de Lasteyrie et Le Blant présentent M. Franks, directeur de la Société des antiquaires de Londres, à la place d'associé étranger. La commission chargée d'examiner les titres de M. Franks se compose de MM. de Longpérier, Beulé et Egger.

M. Boutaric remet la note suivante, dont il avait donné lecture à la séance du 20 février :

On conserve aux archives de l'Empire, série K 37, un

rouleau original renfermant l'inventaire de plusieurs reliques de saint Louis. Voici ce document :

Inventorium jocalium inventorum per Petrum de Hangest apud Quatre Mares de bonis deffuncti. P. de Chambli. Chalop[1].

L'inventoere des jouyaux trouvés à Quatre Mares par Pierre de Hangest, baillif de Rouen.

Premièrement, un sercle d'or à saffirs et à rubis et à iii pelles blanches entre deus.

Item, une jointe de saint Loys en cristal enserrée en or et en argent.

Item, des cheveux saint Loys en or et en argent enchassés et en cristal.

Item, un ymage de saint Loys d'argent doré où il a une couronne à pelles sus le chief qui est remuable.

Item, deus angelos d'argent dorés.

Item, ii chevaliers d'argent dorés à genous dont l'un est armé des armes messire Pierre le Chambellenc, et l'autre chevalier des armes monseigneur Pierre de Chambly.

Item, un siège d'argent doré sus quoy les angelos sieent, qui doivent tenir les reliques.

Item, un tablier d'argent doré dedens qui clot où il a plusieurs saintuaires.

Item, un berceul de cristal a iiii piés d'argent où il a des cheveus de saint Loys.

Item, un petit ymage d'argent doré de saint Loys assis en une chaere où il a pelles, et y faut un bras.

Item, une crois d'argent dorée à un pié d'argent doré.

Item, une teste avec les espaulles de saint Loys d'argent à une couronne qui est en cristal, en sa poitrine des cheveus saint Loys.

Item, un escrin couvert de soie qui estoit scellé de scel de la comtesse de Sancerre [et fu renclos du scel au bailli et

1. Ce titre latin est au dos du rouleau.

fust ouvert pour veoir si l'on trouveroit la couronne ou l'une des espines de la couronne Nostre Seigneur est et n'i fut pas trouvée][1].

Item, les paremens d'un autel et tous les aournemens de touailles et les vestemens d'un prestre et d'un dyacre et d'un sous dyacre tous armées des armes de Chambly et un calice avec la plateine et un corporaux en une custode de soye.

Signé : Chalop.

La date de ce document n'est pas indiquée; sur l'inventaire des parchemins des archives de l'Empire, il est rapporté à l'année 1300. La signature de Chalop prouve que cette date est un peu trop ancienne. Il y eut plusieurs Pierre de Chambly : on pourrait déterminer une date approximative à l'aide de la mention de Pierre de Hangest, qui était alors bailly de Rouen ; mais les recherches de ce genre sont devenues superflues par la découverte que j'ai faite dans un vieux registre de greffe du parlement de Paris d'une lettre de Charles le Bel, en date du 3 mai 1322, qui apprend que ces reliques furent déposées à cette époque à la Sainte-Chapelle de Paris. Voici ce mandement :

Karolus, etc., Universis. etc., notum facimus quod dilectus et fidelis noster thesaurarius capelle nostre Parisiensis confessus fuit se habuisse et recepisse de mandato curie nostre reliquias et jocalia in quodam inventario, cujus tenor inferius continetur expressa a Johanne de Roncerolis geolario Pontis Arche, et a Johanne de Yvriaco deputatis per ballivum Rothomagensem ad defferendum et custodiendum jocalia et reliquias supradictas : tenor vero dicti inventarii talis est. L'inventoire, etc. (suit le texte de l'inventaire).

Datum Parisius die iii^a maii. (1322.)

X. 19800, fol. 92ro.

1. Ce qui est entre crochets n'est pas de la même écriture que le corps de l'inventaire.

J'ai fait des recherches dans les différents inventaires des reliques de la Sainte-Chapelle des XIVe, XVe et XVIe siècles, conservés aux archives de l'Empire; je n'ai rencontré aucune mention des reliques décrites dans notre inventaire.

La séance est levée à 6 heures.

Séance du 17 avril.

Présidence de M. NICARD, vice-président.

MM. A. de Barthélemy, membre résidant nouvellement élu, et M. Carro, correspondant, assistent à la séance.

Correspondance.

M. le président donne lecture d'une note de M. Allmer, correspondant, relative à des fouilles faites à Vienne (Isère).

« Déjà à plusieurs reprises la rencontre d'un dallage monumental, soit dans les caves des maisons situées devant le temple d'Auguste et de Livie, soit au delà de ces maisons, sur la place dite *Place-Neuve*, avait révélé l'existence d'une place devant le monument romain. Mais quelles étaient l'étendue, la disposition, les conditions décoratives de cette place? Rien jusqu'à ce jour n'était encore venu le faire connaître. On vient d'exhumer à 30 mètres au nord-est du temple, en ligne parallèle avec sa façade, et à 11 mètres en saillie de cette façade, un soubassement en pierres de grand appareil, avec base et corniche ornées de moulures de la meilleure époque. Ce soubassement, dont les proportions sont plus petites d'un quart environ que celles du temple, a 14 mètres de long d'un angle à l'autre, c'est-à-dire de son angle nord à l'angle du retour par lequel il faisait face au côté septentrional du temple. Je ne vois pas que ce soubassement puisse avoir été autre chose que le support de la tête d'un des portiques qui entouraient le péribole

du temple. Ce portique avait donc 14 mètres de large. Son éloignement du temple était de 15 mètres 1/2; les exigences de la symétrie ne permettant pas de supposer que la même disposition ne fût pas exactement répétée de l'autre côté, l'on se trouve autorisé à admettre, le temple ayant lui-même une largeur de 14 mètres, que la place entière, le portique compris, avait 75 mètres de large. »

« Attenant à l'angle nord du soubassement était une issue de la place, issue décorée d'une manière grandiose, à en juger par la base d'une colonne engagée d'un module qui paraît être aussi fort que celui des colonnes du temple. Précisément à cause de la richesse de son architecture, on est en droit de penser que cette issue était placée de manière à ne pas offenser la régularité du lieu qu'elle contribuait à orner, et si l'on conjecture qu'elle occupait le milieu de la longueur de la place en question, la distance de cette issue au fond du portique que je suppose avoir dû régner derrière le temple comme par les côtés, étant d'à peu près 60 mètres, l'on arrive à trouver pour la place une longueur de 120 mètres, c'est-à-dire comme au *forum* de Pompeia, et à celui qui entourait la Maison-Carrée de Nismes, 4 fois environ la longueur du temple. »

« Qu'on se figure donc une place dallée, de la forme d'un carré long, s'étendant d'orient en occident; à l'extrémité occidentale, un portique faisant retour sur les côtés jusque vers la moitié de la longueur de la place, percée en cet endroit d'une issue monumentale; et le temple isolé au milieu de l'aire circonscrite de 3 côtés par les portiques, et du 4e côté, c'est-à-dire par devant, par deux marches pour descendre sur l'autre partie de la place, d'un niveau inférieur. Cette dernière partie était-elle, comme celle où s'élevait le temple, accompagnée de portiques? Était elle entourée d'édifices publics, d'un prétoire, d'une basilique, d'une prison, d'un hôtel du trésor, etc.? Avait-elle son extrémité orientale, qui faisait face au *pronaos* du temple, plus somptueusement disposée et décorée que le reste? C'est

ce que le hasard de quelque nouvelle fouille pourra seul faire savoir. »

« Du côté où le soubassement découvert joint l'issue dont il a été question, existe une retraite destinée à faire saillir en avant-corps la tête du portique, et à répéter à ce bout l'angle du bout opposé. Au milieu de la distance de l'un à l'autre de ces deux angles était un escalier de 10 pieds de large pour monter au portique dont le sol devait être exhaussé au niveau de la base des colonnes qui le portaient. Dans l'alignement du retour par lequel le portique faisait face au côté nord du temple, une fouille nouvelle fait rencontrer la continuation du soubassement. Mais au lieu d'être en pierre de grand appareil comme celui qui supportait la tête du portique, celui-ci était en petits moëllons et paraît avoir eu un revêtement dont l'épaisseur se trouve indiquée par un intervalle de 25 centimètres laissé libre entre le bord du dallage et le parement du mur. Le long de ce mur, règne sur le dallage, une rigole taillée dans la pierre, destinée à recevoir l'égout du toit du portique. »

« Aucune fouille plus importante n'avait été faite à Vienne depuis celle qui mit en évidence, il y a quelques années, la véritable destination de l'*Aiguille*, en exhumant la *spina* sur laquelle elle repose, et les fondations d'un cirque dont elle marquait le milieu. »

M. le général Creuly présente à la Société le dessin d'une épée celtique en bronze, trouvée à Gotthem en Flandre.

M. Egger communique une inscription récemment trouvée à Compiègne, qui est gravée sur une plaque de plomb, et dont voici le texte :

« In nomine Domini, Amen !

« Anno Domini 1563, Jacobus Alartius Otelinus, regius
« notarius apud Compendium, POLIGRAPH., procurator et
« consiliarius, has ædes, Deo favente, sibi et nepotibus

« habitandas, propriis sumptibus fundavit, provexit et per-
« fecit.

« Quod sit prosperis auspiciis. Deus faxit. »

Cette inscription, au-dessous de laquelle sont sculptés deux écussons, se rapporte, comme on le voit, à la construction, en 1565, d'une maison par *Jacobus Alartius Otelinus, regius notarius apud Compendium* πολιραφ, *procurator et consiliarius*. Elle est en caractères gothiques, sauf le mot πολιραφ, qui doit évidemment se lire πολιγραφ. M. Egger hésite sur le sens de ce mot. M. Brunet de Presles croit qu'il signifie greffier de la ville.

Jacques Alart était notaire à Compiègne sous le règne de Charles IX. Plusieurs actes, de 1561 à 1569, rédigés par lui ou dans lesquels il figure comme partie contractante, se trouvent encore dans les archives des études de Mes Grandmange et Michel, notaires dans la même ville.

M. Vallet de Viriville commence la seconde lecture de son mémoire sur les sépultures du Mesnil-Aubry.

M. Bourquelot lit une notice sur les inscriptions de Luxeuil.

Séance du 1er mai.

Présidence de M. E. Grésy, président.

Correspondance.

M. Del Marmol, de Namur, remercie la Société de l'avoir admis en qualité d'associé étranger.

M. Cochet annonce l'envoi d'une note relative à des antiquités mérovingiennes découvertes à Tournon.

M. Léon Mougenot, de Nancy, demande à faire partie de la Société en qualité d'associé correspondant. Les présentateurs sont MM. Beaulieu et Egger.

MM. Quicherat, Bourquelot, et A. de Barthélemy sont dési-

gnés par M. le président pour faire partie d'une commission chargée d'examiner les titres de M. Mougenot.

Travaux.

M. Creuly entretient la compagnie d'une découverte faite à Alise-Sainte-Reine, par les soins des membres de la commission de la carte des Gaules. Il présente un instrument de fer trouvé dans les fouilles d'Alise, et qu'il regarde comme un des *hami ferrei* mentionnés par Jules César dans son récit du siége d'*Alesia*. MM. Egger et Grésy prennent la parole à propos de cette communication.

Séance du 8 mai.

Présidence de M. Grésy, président.

Travaux.

M. le président annonce que M. le comte d'Héricourt, associé correspondant, assiste à la séance.

M. Creuly entretient de nouveau la Société des fouilles pratiquées à Alise-Sainte-Reine et des résultats qu'elles ont produits.

M. Grésy communique le dessin d'une divinité gallo-romaine découverte à Melun.

M. Quicherat lit la note suivante de M. le docteur Prié, qui a été adressée à la Société par M. d'Arbois de Jubainville, associé correspondant à Troyes. Cette note concerne les fouilles du tumulus de Fiel, commune d'Arrelles (Aube).

« Ce tumulus est ovale. Son grand diamètre est de 17 mètres, le petit de 15. Une tranchée a été pratiquée du levant au couchant. La coupe a laissé voir quatre couches d'inégale étendue qui se recouvrent successivement. La plus

centrale, malheureusement dérangée par une ancienne fouille, était formée par des moellons irréguliers posés debout. Il restait encore en place quatre de ces pierres, leur totalité pouvait former un amas de 1 mètre de diamètre et 30 centimètres de hauteur. La deuxième couche était de pure terre dite *herbue*, elle recouvrait l'amas de terre qu'elle débordait d'environ 1 mètre. Son épaisseur au sommet était de 90 centimètres.

« La troisième couche était composée de cailloux crus, d'une épaisseur variable. Au sommet du tumulus cette épaisseur était de 30 centimètres, au bord de la seconde couche de 1 m. 20 centimètres, à la base de 3 mètres.

« La quatrième couche, la plus superficielle, était formée de terre herbue, mêlée de cailloux. Elle avait au sommet 30 centimètres d'épaisseur; au point où la troisième couche cessait de 80 centimètres à 1 mètre, et sur le sol un épatement de 4 mètres.

« Le terrain, sous le tumulus, avait été aplani avec une inclinaison de 60 centimètres du centre au sud-est, et de plus de 1 mètre au sud.

« Les terres et les pierres sont analogues à celles qu'on trouve dans les environs.

« L'exploration a commencé à l'est. Avant d'arriver à la couche de cailloux, on n'a trouvé d'abord que des débris de la poterie la plus grossière, quelques fragments de silex, pointes de dards ou de javelots, un morceau de pierre siliceuse, fragment d'une meule. En continuant on a trouvé vingt et un squelettes. Vingt étaient inhumés dans la terre de la couche superficielle, contre la couche de cailloux. Il y avait au même niveau deux urnes remplies de cendres et d'os calcinés et brisés; l'une, très-mince, mal cuite, est tombée en poussière; l'autre, plus épaisse et brisée en une multitude de morceaux, peut cependant être rétablie; enfin un amas d'os et de cendres, tel qu'il semblait qu'on eût répandu sur toute la surface de la couche de cailloux un amas de cendre, de charbon, de morceaux de terre, de pierres

brûlées, et de fragments d'os calcinés qui paraissent avoir appartenu à de petits animaux.

« La couche de cailloux ne contenait absolument rien. La couche de terre centrale renfermait plusieurs amas de cendres sans ossements, déposés sur différents points de son étendue, surtout vers la base.

« La couche centrale de pierres avait été fouillée et ne renfermait plus rien.

« La plupart des squelettes étaient en place, couchés sur le dos. La tête avait dû être élevée comme par un oreiller. Au-dessus de chaque tête il y avait une pierre plate brute. En général, les pieds étaient tournés vers l'est, quelquefois vers le nord-est ou le sud-est. Les os étaient grisâtres et fragiles. Pas un n'était entier. Les squelettes paraissent tous avoir été mis en place à la même époque. On a pu déterminer l'âge et le sexe de quelques-uns.

« L'un avait moins de 66 centimètres de longueur, les os des bras et des jambes étaient très-petits et très fragiles, les os du crâne presque aussi minces que du parchemin, les deux portions du frontal séparées, ce squelette paraissait appartenir à un enfant de deux ans environ.

« La mâchoire inférieure d'un autre squelette de petite taille avait encore deux des petites mollaires qui doivent tomber ; les deux autres étaient tombées ; la dent canine affleurait l'os de la mâchoire ; les incisives définitives avaient leur développement, mais le bord n'était pas encore usé. Cette mâchoire devait appartenir à un enfant de dix à onze ans.

« D'autres squelettes avaient les os longs, non soudés à leurs extrémités, les os du crâne minces. Autour et entre ces os on trouvait des dents incisives dont la racine était tronquée et creusée, comme cela existe pour les premières dents. Elles paraissaient appartenir à des enfants au-dessous de huit à dix ans.

« Un squelette encore en place avait les fémurs très-écartés en haut au niveau du bassin, rapprochés vers les genoux.

Le col du fémur était court. Un fragment considérable de l'os iliaque (détroit supérieur) présentait assez d'évasement pour faire croire qu'il appartenait à une femme. Ce squelette n'était pas d'une grande taille, la troisième dent grosse molaire n'était pas encore sortie, les deux autres grosses molaires n'offraient aucune usure ; les sutures du crâne n'étaient pas soudées ; les os étaient minces, les deux parties du coronal laissaient voir leur suture. L'âge ne devait pas avoir été au-dessus de seize à dix-huit ans. Dans l'intérieur du crâne on trouve mêlés avec de la terre, les dents de la mâchoire supérieure, le temporal renversé et une boucle d'oreille.

« La plupart des autres squelettes étaient de taille moyenne. Un seul faisait exception ; le fémur rétabli mesurait 50 centimètres. Les os du crâne étaient épais, durs ; les sutures soudées, effacées ; cependant ils n'avaient pu résister à la pression des terres. Les dents molaires étaient assez usées par le frottement pour qu'on pût lui donner approximativement 60 ans. On trouva près de ce squelette deux bracelets filiformes, qui étaient fracturés, et deux espèces d'anneaux.

« Je n'ai remarqué aucune dent carriée, et sur les fragments de mâchoire que j'ai pu examiner, je n'ai pas constaté de dent extraite.

« Auprès de quelques-uns de ces squelettes on a trouvé des cercles, des colliers, des bracelets, des anneaux, des fibules, une boucle d'oreille, tous en bronze ; trois petits morceaux de fer, un petit cercle en métal composé, des fragments de silex (pour dards ou javelots), deux boucles ou boutons percés par le milieu : l'un des deux est de matière résineuse rougeâtre (ambre ?) ; un bouton qui paraît avoir été en émail et soudé. »

M. Vallet de Viriville termine la seconde lecture de son mémoire relatif aux sépultures du Mesnil-Aubry. Ce mémoire est renvoyé à la commission des impressions.

M. Creuly rend compte à la Société de la visite qu'il a faite au musée lapidaire de Sens, en déclarant qu'il regarde cette collection comme l'une des plus riches qu'il y ait en France.

A l'occasion de la communication de M. le général Creuly, M. de La Villegille entretient la Société d'un fait qui a été récemment signalé au comité des travaux historiques par M. de Girardot.

« La Société d'archéologie fondée à Nantes, dit-il, depuis une douzaine d'années, avait créé un musée spécial, qui a pris rapidement assez d'importance par les dons qu'elle recevait et par les sacrifices qu'elle s'imposait. Des subventions annuelles lui étaient allouées par le conseil général et par le conseil municipal, et le musée était installé dans un local dont l'administration lui avait abandonné gratuitement la jouissance (l'ancienne chapelle de l'Oratoire). Néanmoins, ces ressources étaient encore insuffisantes et, dans le désir de voir sa collection prendre tout le développement dont elle est susceptible, la Société d'archéologie s'est déterminée à faire au département de la Loire-inférieure l'offre de son musée. Cette offre a été acceptée par le conseil général, et le musée a pris le titre de *Musée départemental d'archéologie*. Un conservateur et une commission administrative ont été nommés par le préfet, et une somme de 10 600 francs a été affectée par le conseil général à la restauration de la façade de la chapelle de l'Oratoire. L'inventaire estimatif de la collection dressé au moment de la remise s'est élevé à 16 000 francs environ. »

« J'ai cru devoir appeler l'attention de la Société sur cette transformation, ajoute M. de La Villegille, parce que généralement les collections qui existent dans les villes de province sont des propriétés *municipales* et qu'il existe bien peu de localités où les départements aient pris ces musées à leur charge. »

Séance du 5 juin.

Présidence de M. Gaisy, président.

Correspondance.

M. Vinet adresse à la Société sa démission de membre résidant, fondée sur un changement de domicile, et demande aux termes du règlement à passer à la classe des associés correspondants.

Sur la proposition de M. le président, qui met aux voix la demande de M. Vinet, celui-ci est élu associé correspondant pour le département de Seine-et-Oise, à Sannois.

Travaux.

M. Cocheris lit le rapport de la commission chargée d'examiner la demande de M. Mannier, qui avait sollicité le titre de correspondant; conformément aux conclusions de ce rapport, M. Mannier est élu associé correspondant pour le département du Nord.

M. Mantellier, associé correspondant à Orléans, présent à la séance, entretient la compagnie d'une découverte faite dans le département du Loiret. En attendant qu'il adresse à la Société le rapport officiel qu'il doit remettre à M. le préfet du Loiret, M. Mantellier expose le résultat des fouilles dans ces termes :

« Le 27 mai, dans la commune de Neuvy-en-Sullias, canton de Fargeau (Loiret), des ouvriers occupés à tirer le sable d'un champ inculte ont découvert, à quelques centimètres au-dessous du sol, une assez grande quantité d'objets en bronze, dont les principaux sont : un cheval posant sur un socle dont la face antérieure porte une inscription; la hauteur de ce cheval est de 165 centimètres au garrot; un

cerf de 142 centimètres [illegible] centimètres de longueur. Les autres objets sont des statuettes, dont l'une représente un Hercule enfant [illegible] d'une guirlande de lierre ; des débris d'animaux [illegible] repoussé (sangliers, poissons, animaux à pied fourchu). Tous ces objets étaient dans une espèce de fosse carrée dont les parois étaient formées d'un mur composé de tuiles à rebord, superposées sans être liées par aucune maçonnerie. Les objets provenant de cette trouvaille appartenaient pour moitié aux ouvriers qui les ont découverts, pour l'autre moitié au propriétaire du terrain. Ce dernier s'est empressé d'abandonner ses droits au musée historique de l'Orléanais.

M. Vallet de Viriville fait une communication sur la tour de l'hôtel de Bourgogne, au sujet de laquelle il dit [illegible] ce qui suit :

« Comme membre de la commission des antiquités de Paris, je désire attirer l'attention de la Société sur les parties qui subsistent de l'ancien hôtel d'Artois ou de Bourgogne. Cet édifice doit son nom et son origine à Robert d'Artois, l'un des frères de saint Louis. Robert le fit construire pour sa demeure vers l'une des extrémités septentrionales de la ville et contigu au mur de Philippe-Auguste. Au siècle suivant, ce manoir entra, par Marguerite d'Artois, femme de Philippe le Hardi, dans le domaine des ducs de Bourgogne. Dès lors, il fut indifféremment désigné hôtel *d'Artois et de Bourgogne*. Cet hôtel devint la principale résidence que possédaient à Paris ces princes. Il y reçut de grands et successifs accroissements, durant la période qui correspond à l'existence des ducs de Bourgogne de la maison de Valois. Il occupait alors un vaste quadrilatère circonscrit de trois côtés par les rues actuelles de Mauconseil, Française et du Petit-Lion-Saint-Sauveur.

« Jean-Sans-Peur, comme le rapporte Sauval, et son épouse Marguerite de Bavière, l'accrurent d'un grand corps d'hôtel, qui subsiste encore en partie et qui est couronné de

grands frontons gothiques de pierre, rehaussé de leurs armes, et de plus l'accompagnèrent d'un petit pavillon que Monstrelet et les registres de la chambre des Comptes nomment *dongeon*, avec une chambre toute de pierre de taille, que Jean lui-même, surnommé Sans-Peur, l'assassin du duc d'Orléans, fit bâtir pour sa sûreté la plus forte qu'il put, et terminée de machecoulis, et où toutes les nuits il couchait[1]. »

Des vestiges très-considérables de cet édifice historique sont restés debout jusqu'à nous, mais enfouis et masqués dans un pâté de maisons particulières. Ces vestiges ont de nos jours attiré l'attention de divers archéologues. M. Adolphe Berty a relevé le plan par terre, ainsi que diverses coupes et élévations des bâtiments encore subsistants : ces intéressants dessins font partie du somptueux ouvrage, si déplorablement interrompu, qui a pour titre : *Statistique monumentale de Paris*, atlas, 3e série, *Archéologie*, 28e livraison, planches I et II. En 1856, M. de Guilhermy, dans son *Itinéraire archéologique de Paris*, a consacré une notice et deux petits dessins à l'hôtel d'Artois (p. 299 et 300). Muni de ces informations, j'ai visité récemment les localités, et, à ma prière, un habile dessinateur, M. Gagniet, a pris sur place de nombreux croquis représentant divers aspects des choses. J'ai l'honneur de soumettre à la Société ces dessins, qui ne laissent pour ainsi dire dans l'ombre aucune des parties intéressantes de ces vestiges anciens.

Sur l'une des faces du donjon carré, on remarque une baie de fenêtre en ogive, dont le tympan est décoré par un symbole digne d'attention. Ce symbole consiste principalement dans un *niveau de maçon*, ayant la forme d'une planche triangulaire, surmontée d'un pommeau d'où pend, dans sa logette, le fil à plomb. Sur l'amortissement qui termine à droite et à gauche la double équerre ou niveau, sont placés deux *rabots*. Le reste du tympan est rempli par une nervure feuillue et trilobée.

1. *Antiquités de Paris*, t. II, p. 68.

Ces emblèmes historiques marquent en même temps la date à laquelle remonte la construction de l'édifice. On sait que Louis, duc d'Orléans, avait pris, comme attribut, un bâton noueux. En réponse à cette allusion, Jean-Sans-Peur choisit pour emblème un rabot. Louis fut assassiné le 23 novembre 1407. Les Bourguignons, dans le fanatisme de leur passion politique, laissèrent alors échapper ce cri, expression de leur joie grossière : « Le bâton noueux est *plané!* » Jean-Sans-Peur, comme un coupable mal rassuré, fit construire, à cette époque, la chambre forte ou tour carrée dont il a été question, et dont l'accès peut être trouvé aujourd'hui par la maison située rue du Petit-Lion, n° 23.

Au 1er janvier 1410, Jean-Sans-Peur inaugura le nouveau symbole, c'est-à-dire le niveau de maçon, que nous voyons figurer sur une des baies de la tour. Le jour des étrennes, il distribua, suivant l'usage, à ses familiers, une *livrée* de présents ou bijoux, en forme de niveaux. « Et les dits dons, rapporte Monstrelet, estoient en certaine significacion. Car ils estoient en semblance de ligne ou d'une règle qu'on appelle *nivel de maçon*, tant d'or, comme d'argent; et à chascun bout de chascun nivel, pendoit, à une chaynète d'or ou dorée, la semblance d'un plommet d'or. La quelle chose estoit en significacion, comme on povoit croire et penser, que, ce qui estoit fait par aspre et indirecte voie, seroit *aplanyé* et mis à son reigle, et le feroit mectre et mectroit à droicte ligne[1]. »

Nous vivons à une époque où les grandes villes et notamment la capitale subissent d'importantes et heureuses transformations. Pour ce qui concerne Paris spécialement, ces embellissements de la ville nouvelle ou de l'avenir s'achètent quelquefois aux dépens de la ville historique et du Paris ancien. Cependant l'archéologie elle-même peut y trouver son compte, comme elle l'a trouvé, par exemple, dans la conservation, la consolidation et l'isolement récents

1. Ed. d'Arcq, t. II, p. 68.

de la tour Saint-Jacques la Boucherie et des Thermes de Julien. D'un jour à l'autre, sans doute, les vastes percements dont nous sommes témoins atteindront, à leur tour, le populeux quartier où s'élevaient jadis les hôtels d'Artois et de Bourgogne. Peut-être ces dégagements auront-ils pour résultat de mettre en vue et en lumière des vestiges curieux qui sont, aujourd'hui, comme perdus et inaccessibles ! »

M. Bourquelot donne une seconde lecture de son mémoire sur les inscriptions d'Aix et de Luxeuil; ce mémoire est renvoyé à la commission des impressions. M. Bourquelot faisant partie de cette commission, sera remplacé par M. Creuly, que la Société désigne à cet effet.

Séance du 10 juin.

Présidence de M. Grésy, président.

Correspondance.

M. le Président fait part de la mort de M. Roux, associé correspondant à Chartres. M. le secrétaire est chargé d'écrire à Madame Roux pour lui exprimer les regrets de la Société.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Passy, docteur en droit, archiviste paléographe, qui demande à faire partie de la Société des antiquaires en qualité de membre résidant, en remplacement de M. Vinet, qui vient de passer associé correspondant. M. Passy ayant déjà précédemment adressé une demande à la suite de laquelle a été nommée une commission composée de MM. Nicart, Quicherat et Bordier, pour examiner les titres du candidat, la Société décide qu'il sera donné lecture une seconde fois du rapport de cette Commission.

Travaux.

M. de Barthélemy donne lecture du rapport de la Commission chargée d'examiner la candidature de M. Léon Mougenot, de Nancy, qui sollicite le titre de correspondant. Les conclusions favorables de ce rapport ayant été adoptées au scrutin, M. Mougenot est proclamé associé correspondant de la Société des antiquaires.

M. Vallet de Viriville fait un rapport verbal sur la demande d'échange de publication adressée par la Société des sciences et arts d'Agen; d'après ses conclusions, la Société des antiquaires consent à l'échange proposé, et met en même temps à la disposition de la Société d'Agen le dernier volume de ses Mémoires.

M. de Montaiglon lit une note circonstanciée sur la découverte de divers puits contenant des poteries et autres objets du moyen âge, trouvés au pied de la tour de Montlhéry.

M. Grésy lit la notice suivante sur un timbre d'horloge du quinzième siècle, conservé au théâtre de Melun, dont il met le dessin sous les yeux de ses confrères.

Cette pièce de fonte très-fine et d'une belle patine vert antique, affecte à l'intérieur la forme hémisphérique; sa paroi extérieure est décorée de quelques moulures ou ressauts sur lesquels court cette légende en majuscules gothiques, d'une ornementation très-élégante : ANTE OMNIA FRATRES CARISSIMI || DILIGATOR DEUS DEINDE PROXIMUS (*omia* pour *omnia*, *fres* pour *fratres*); ces deux lignes sont séparées par la mention suivante : L'AN M✝. IIII^{c} IIII^{xx} XVIII ME FIT REFFIRE M. N. PETIT. A la fin de ces deux inscriptions sont répétées les armes parlantes de l'abbaye de Barbeaux : Deux poissons adossés et séparés par une crosse en pal, à laquelle est suspendue une coquille; pour timbrer régulièrement, le champ de l'écu devrait être semé de France; mais ce détail a échappé à la fonte. Le nom de *Petit* ne figure pas dans le *Gallia*

christiana à la chronologie des abbés; il désigne probablement le prieur.



L'anse est formée par trois petits piliers disposés sur un

plan triangulaire, leurs faces curvilignes et concaves rappellent les colonnes engagées de l'époque, et elles se terminent à leur sommet par un triangle trinitaire sur lequel reposent trois têtes, dont les cheveux rasés en forme de couronne monacale me feraient croire qu'on a voulu représenter trois têtes de religieux. Y aurait-il là une intention symbolique qui cherche à rendre sensible aux yeux le précepte évangélique tracé au-dessous, un emblème de l'union fraternelle en Dieu?

Après avoir, pendant plusieurs siècles, appelé les moines à la prière, ce timbre dont les légendes sont précédées de croix fleurdelisées et perronées, subissait un rôle assez déplacé, les machinistes s'en servaient pour frapper l'heure fatale dans les mélodrames. M. l'aumônier de l'Hôtel-Dieu de Melun, auquel je dois l'indication de cette trouvaille, s'est joint à moi pour demander au maire de remplacer cet étrange accessoire de théâtre, qui va maintenant figurer au nouveau musée départemental.

Les dimensions de ce timbre sont :

Diamètre	au cerveau....................	0m.154mil.
	à la paroi inférieure............	0m.45c.
Épaisseur............................		0m.03c.
Hauteur, non compris celle de l'anse, qui est de 0m.09c........................		0m.173mil.

Son poids doit être d'environ 50 à 60 kil.

M. Peigné-Delacourt, associé correspondant, présent à la séance, informe la Société du fait suivant, qui intéresse l'archéologie nationale :

On a découvert, il y a quelques années, dans les maçonneries de l'ancien château de Clermont (Oise), et M. Feret a fait déposer dans une salle de la mairie de cette ville, la stèle funéraire d'un Grec mort en Gaule, sous la domination romaine. Cette stèle, qui mesure 0m.40 sur 0m.30, est trop

fruste dans sa partie supérieure pour que l'on y distingue nettement la figure du personnage représenté; mais la partie inférieure porte une inscription en trois lignes et en caractères du deuxième ou du troisième siècle après J.-C., que, d'après l'estampage communiqué par M. Peigné-Delacourt, MM. Egger et Brunet de Presle croient pouvoir lire comme il suit :

« Ammonius, fils d'Héphestion, natif d'Alexandrie, [homme] irréprochable, salut. »

ΑΜΜ]ΩΝΙΕ ΗΦΑΙϹΤΙΩ
Ν]ΟϹΑΛΕΞΑΝΔΡΕΥ
ΑΜΕΜΠΤΕ ΧΑΙΡΕ·

C'est-à-dire : Ἀμμ]ώνιε Ἡφαιστίω[ν]ος, Ἀλεξανδρεῦ, ἀμεμπτε, χαῖρε.

C'est donc une formule d'adieu funèbre, comme il s'en trouve des centaines sur les tombeaux grecs. Celle-ci offre pourtant un caractère remarquable par l'origine étrangère du personnage dont elle rappelle le souvenir. D'ailleurs les inscriptions grecques païennes retrouvées jusqu'à présent sur le sol de la Gaule étant fort peu nombreuses (Le *Corpus inscriptionum Græcarum* de Berlin n'en contient que trente-sept), le petit monument de Clermont vient utilement en grossir la liste. »

Séance du 19 juin.

Présidence de M. Grésy, président.

Correspondance.

M. Mougenot remercie la Société du titre d'associé correspondant qu'elle vient de lui conférer.

Travaux.

Sur la demande de quelques membres, la Société fixe à la deuxième séance de juillet l'élection qui doit avoir lieu pour remplacer M. Vinet, passé dans la classe des associés correspondants à Sannois (Seine-et-Oise).

M. Bourquelot lit au nom de la Commission de publication un rapport tendant à l'impression du mémoire de M. Vallet de Viriville sur les sculptures de l'église de Ménil-Aubry. La Société adopte les conclusions de ce rapport.

M. de la Villegille entretient la Compagnie d'un projectile, boulet armé de deux pointes, qu'il a vu dans une échauguette du château de Clisson, et d'un appareil servant de défense à une porte de maison en Bretagne. M. de la Villegille fait passer en même temps sous les yeux de ses confrères des dessins qui représentent ces divers objets. M. Brunet de Presles propose le renvoi de cette communication à l'un des membres de la Société qui s'est le plus spécialement occupé de ces matières, M. Favé. M. de la Villegille promet de rédiger une note pour être transmise à M. Favé.

LISTE
BIBLIOGRAPHIQUE
des
OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ
Pendant le deuxième trimestre de l'année 1861.

I. Journaux et Revues.

L'Institut, Journal universel des Sciences et des Sociétés savantes, in-4, 26e année, nos 306 et 307.

L'Investigateur, Journal de l'Institut historique, année 1861, nos 318 et 319.

Journal des savants, juin et juillet 1861.

Revue de l'Art chrétien, recueil mensuel d'Archéologie religieuse, dirigé par M. l'abbé J. Corblet, année 1861, nos 6 et 7.

II. Sociétés françaises.

Aisne. — *Société académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de Saint-Quentin*, 35e année, 3e série, t. II, 1858-1859.

Aube. — *Organisation de la Société d'Agriculture, des*

Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube. Troyes, 1861, in-8. — *Mémoires de la Société d'Agriculture des Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube*, t. XXV, nos 57 et 58, in-8.

CALVADOS. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1re année, octobre, novembre et décembre, 1860, in-8.

LOIRET. — *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, année 1860, n° 38, in-8.

MARNE. — *Travaux de l'Académie impériale de Reims*, 30e volume, années 1859-1860, nos 3 et 4, in-8.

SEINE. — *Société de l'Histoire de France. Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, t. III, publ. par E. J. Rathery. Paris, 1860, in-8. — *La Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, publ. par L. Drouët d'Arcq, t. V. Paris, 1861, in-8.

SEINE-INFÉRIEURE. — *Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen*, pendant l'année 1859-1860.

SOMME. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1861, nos 1 et 2.

TARN. — *Société littéraire et scientifique de Castres*. — Séance générale publique du mardi 29 janvier 1861 (4e année).

VIENNE. — *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e trimestre de 1861, in-8.

III. Sociétés étrangères.

AUTRICHE. — *Mittheilungen des historischen Vereins für Krain*. Laibach, 1860, in-4.

BAVIÈRE. — *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, novembre 1860, février, mars et avril 1861, in-4.

BELGIQUE. — *Revue de la numismatique belge*, 3e série,

tome V, 2ᵉ livraison, in-8. — *Tables générales et analytiques du Recueil des Bulletins de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, 1ʳᵉ série, t. I à XXIII (1832 à 1856). Bruxelles, 1858, 1 vol. in-8.

États-Unis. — *Bulletin of the american ethnological society*, vol. 1, septembre, octobre, décembre 1860, and January 1861. New-York, 1861, in-8.

Portugal. — *Annães das Sciencias e lettras publicados de baixo dos auspicios da Academia real das sciencias.* Lisboa, in-8, août à décembre 1857, janvier à novembre 1858. — *Collecção de Monumentos ineditos para a historia das conquistas dos portuguezes em Africa, Asia e America publicada de ordem da classe de sciencias morães, politicas e bellas lettras da Academia real das sciencias de Lisboa.* Tomo 1, 1ʳᵉ partie 1858, 2ᵉ partie 1859, in-4. *Memorias da Academia real das sciencias mathematicas, physicas et naturães.* — Nova serie, t. II. part 1. Lisboa, 1857, in-4. — *Portugaliæ monumenta historica a sæculo octavo post Christum usque ad quintumdecimum, jussu Academiæ scientiarum olisponensis edita.* Scriptores, vol. I, Fasc. II, 1858, in-fᵒ.

IV. Ouvrages divers.

Bargès (l'abbé J. J. L.). — *Notice sur un autel chrétien antique orné de bas-reliefs et d'inscriptions latines, découvert dans les environs de la ville d'Auriol (Bouches-du-Rhône).* Paris, 1861, in-4.

Barthélemy (A. de). — *Joscelin de Dinan, seigneur de Ludlow, en Schroppshire (XIIᵉ siècle).* In-8.

Bial (Paul). — *La vérité sur Alise-sainte-Reine, lettre de M. Alphonse Delacroix.* Paris, 1861, in-8.

Birch (Samuel). — *Observations on the newly-discovered fragments of the statistical tablet of Karnak*, in-8. (Extrait des

Transactions of the Royal Society of Literature, vol. VII, new series. — *On a historical tablet of the reign of Thomas III, recently discovered at Thebes.* London, 1861, in-4. (Extr. de l'*Archæologia*, vol. 38.)

Bouillet (J.-B.) — *Musée de Clermont-Ferrant (Puy-de-Dôme).* Clermont, 1861, in-12.

Breton (Ernest). — *Athènes décrite et dessinée, suivie d'un voyage dans le Péloponnèse.* Paris, 1862, grand in-8.

Chabouillet (A.). — *Notice sur un coffret d'argent exécuté pour Frantz de Sickingen, accompagnée d'observations sur divers monuments relatifs à ce personnage.* Paris, 1861, in-8. (Extr. de la *Rev. arch.*) — *Catalogue général et raisonné des camées et pierres gravées de la Bibliothèque impériale.* Paris, s. d. in-12.

Creuly (le général). — *Les descendants immédiats d'Eporédorix d'après une inscription d'Autun et autres documents.* Paris, 1861, in-8. (Extr. de la *Rev. arch.*)

Flaux (A. de). — *La Suède au XVIe siècle. Histoire de la Suède pendant la vie et sous le règne de Gustave Ier.* Paris, 1861, in-8.

Gosse fils, de Genève (J.-J.) — *Note sur des instruments en silex et des ossements fossiles trouvés à Paris.* In-8.

Guillaume (l'abbé). — *Notice biographique sur M. Claude Daunot (Congrégation des Sœurs de la Sainte-Enfance-de-Marie).* Nancy, 1849, in-32. — *Démembrement du diocèse de Toul, épisode de l'histoire de ce diocèse*, 1776. Metz, 1861, in-8. — *Cinquante ans de vie pastorale, notice biographique sur M. Jean-Baptiste Renard, curé de Lunéville, etc.* Nancy, 1857, in-8.

Héré (J.). — *Fables et Poésies.* Paris, 1860, in-8.

Laquérière (E. de). — *Saint-Martin-sur-Renelle, ancienne église paroissiale de Rouen, supprimée en 1791.* Caen, in-4.

LASTEYRIE (Ferdinand de). — *Les travaux de Paris, examen critique* (*Bibliothèque contemporaine*). Paris, 1861, in-12.

MONTAIGLON (Anatole de). — *Notice historique et bibliographique sur Jean Pèlerin, dit le Viateur, chanoine de Toul, et sur son livre de Artificiali perspectiva*. Paris, 1861, in-8.

REBELLO DA SILVA (Luiz Augusto). — *Quadro elementar das relacões politicas e diplomaticas de Portugal com as diversas potencias do mundo, desde o principio do XVI seculo da monarchia portugueza até aos nossos dias, etc.* Tomes XVI et XVII (années 1858 et 1859), in-8.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

EXTRAIT

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Du troisième trimestre de 1861.

Séance du 3 juillet.

Présidence de M. GRÉSY, président.

Correspondance.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Al. Bertrand, qui demande à faire partie de la Société en qualité de membre résident; M. Bertrand ayant déjà adressé précédemment une semblable demande, à la suite de laquelle a été nommée une Commission composée de MM. Egger, Brunet de Presles et Creuly, le rapport de cette Commission sera lu une seconde fois.

M. le président donne également connaissance d'une lettre de M. Vincent, membre résident, qui demande à passer dans la classe des honoraires. La Commission chargée d'examiner cette demande se composera de MM. de Longpérier, Marion et Egger.

Travaux.

M. de Lasteyrie présente quelques observations au sujet de l'élection d'un membre résident que la société avait anté-

rieurement fixée au 10 juillet. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Quicherat, Marion, Vallet de Viriville et Grésy, la Société décide que l'élection aura lieu au jour qu'elle avait précédemment fixé.

M. le secrétaire donne lecture d'une note de M. l'abbé Cochet sur des antiquités franques trouvées en 1861 à Saint-Pierre de Vauvray, près Louviers (Eure). La Société décide que cette note sera insérée au Bulletin, si elle n'a reçu de publicité dans aucun autre recueil.

Séance du 10 juillet.

Présidence de M. Grésy, président.

M. le président annonce à la Société que notre confrère M. Mariette vient d'être promu au grade d'officier de la Légion d'honneur, et félicite M. Mariette, présent à la séance.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résident en remplacement de M. Vinet, passé dans la classe des associés correspondants; en conséquence, M. Bordier donne lecture du rapport de la Commission chargée d'examiner les titres de M. L. Passy, candidat à la place vacante. M. Egger lit ensuite un rapport sur la candidature de M. Al. Bertrand. Après cinq tours de scrutin, aucun des concurrents n'ayant obtenu la majorité voulue par le règlement, l'élection est remise à la séance administrative du mois d'août.

M. Egger lit un rapport sur la demande faite par M. Vincent, membre résident, d'être admis dans la classe des honoraires. Les conclusions de ce rapport sont adoptées au scrutin, et M. Vincent est proclamé membre honoraire.

M. Creuly, au nom de la Commission des impressions, à laquelle il a été temporairement adjoint, propose l'impres-

sion dans les mémoires de la Société du travail de M. Bourquelot sur les inscriptions antiques d'Aix-les-Bains et de Luxeuil. Les conclusions de ce rapport, mises aux voix, sont adoptées.

M. Michelant lit le rapport de la Commission chargée d'examiner les titres de M. Mueller, de Berlin, qui a demandé à faire partie de la Société en qualité d'associé étranger ; on procède au vote ; la Société ajourne l'admission de M. Mueller.

Séance du 17 juillet.

Présidence de M. Gatsy, président.

Correspondance.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Nicard, qui entretient la Société de la table des mémoires dont il s'occupe en ce moment, et signale à son attention divers recueils d'archéologie qui se publient en Suisse.

M. A. de Barthélemy écrit pour informer la Société que la notice de M. l'abbé Cochet, qui a été lue à la séance du 3 juillet, et dont l'impression avait été votée dans le Bulletin, vient d'être publiée dans le *Bulletin monumental* de M. de Caumont. La lettre de M. de Barthélemy est renvoyée au comité de publication.

Travaux.

M. de la Villegille annonce le décès de M. de Beaulieu, doyen des membres résidents. La Société n'a pu apprendre cette douloureuse nouvelle sans éprouver de vifs regrets. M. le président prie M. de la Villegille de rédiger une notice nécrologique sur M. de Beaulieu.

M. Brunet de Presles donne lecture d'un mémoire ma-

nuscrit de M. le baron Despine sur le sanctuaire de Myans (Savoie).

M. Boutaric lit la note suivante :

Il n'est presque pas un seul ancien peintre remarquable auquel on n'applique ce récit, passé à l'état de légende, d'envieux qui viennent pendant la nuit effacer les peintures de leurs rivaux. De notre temps, de pareilles histoires sont reléguées au rang des fables : voici pourtant un document qui ne permet pas de révoquer en doute un fait semblable qui s'est passé à l'égard de Fréminet, chargé des peintures de la chapelle de Fontainebleau. Il est attesté par un ordre original signé par Louis XIII, en date du 3 novembre 1611, enjoignant aux serruriers de ne faire de clefs que pour des personnes connues. Voici le texte de ce document :

« Sur la plaincte faicte au roy par le sieur Fréminet, son premier peintre, ayant la charge des peintures de la grande chapelle de ce lieu (Fontainebleau), et aultres qui luy ont esté commises : qu'aucuns ses malveillans, pour defformer et gaster ses ouvrages en la dicte grande chapelle, ont faict faire des faulces clefz pour y entrer, et s'en aydent au détriment de ses dicts ouvrages, et à son grand préjudice et dommage, Sa Majesté, ne voulant permettre telles entreprises, a faict et faict très-expresses inhibitions et deffenses à toutes personnes générallement quellesconques d'avoir, user n'y s'ayder d'aucunnes clefz ny aultres moyens pour entrer en la dicte grande chapelle et à tous serruriers de faire ny contrefaire aucunes clefz, s'ils ne scavent pour qui et à quel usaige on les vouldra aplicquer, dont ilz seront responsables sur peyne de pugnition exemplaire, laquelle elle veult estre jugée et décrétée contre ceux qui se trouveront en avoir, comme dict est, abuzé, enjoinct à cette fin la dicte Majesté au prévost de son hostel et grand prévost de France ou son lieutenant prévost de ce dict lieu et à tous aultres ses officiers et justiciers qu'il appartiendra, ou au premier d'eulx sur ce requis procedder extraordinairement

contre ceux qui se trouveront coulpables de ces dictes entreprises.

« Faict à Fontainebleau, le IIIe jour de novembre 1611.

« LOUIS.

« Loménie. »

Arch. de l'Emp. V[a], 192, n° 114.

M. de Longpérier transmet un mémoire de M. Guichard de Conserans, avocat, à l'appui d'une demande qu'il compte adresser pour être admis à faire partie de la Société en qualité de correspondant.

Séance du 7 août.

Présidence de M. Grésy, président.

M. le Président fait part à la compagnie de la mort de M. Armand Guéraud, associé correspondant, à Nantes (Loire-Inférieure), et donne lecture d'une lettre de M. Chabouillet, conservateur du cabinet des médailles, à la Bibiothèque impériale, qui prie la Société de vouloir bien l'admettre au nombre des candidats qui se présentent pour remplir la place de membre résident, laissée vacante par le décès de M. Dugas de Beaulieu. Les présentateurs sont : MM. Michelant et A. de Barthélemy. M. le Président désigne MM. Léon Renier, Huillard-Bréholles et Léopold Delisle pour faire partie de la Commission chargée d'examiner les titres de M. Chabouillet.

M. le Président donne également lecture d'une lettre de M. Chabaille, membre résident qui, en annonçant son départ de Paris, demande à passer dans la classe des associés correspondants. On procède au vote et, à la suite du scrutin, M. Chabaille est nommé associé correspondant national, à Vincennes.

Travaux.

L'ordre du jour appelle l'élection de deux membres résidents en remplacement de MM. Vincent, nommé membre honoraire, et Vinet, passé associé correspondant. Après avoir entendu la lecture de deux rapports sur les titres des candidats, la Société procède à un scrutin, à la suite duquel MM. L. Passy et A. Bertrand sont successivement proclamés membres résidents de la Société des antiquaires de France.

M. Cocheris, sur l'invitation du président, fait une seconde lecture d'une Notice sur le sanctuaire et les abîmes de Myans, par M. Despine, associé correspondant, à Aix (Savoie). La Société renvoie cette notice à la Commission des impressions pour en faire un extrait, qui sera inséré dans le Bulletin.

SANCTUAIRE ET ABIMES DE MYANS.

A six kilomètres au sud de Chambéry, non loin du célèbre château d'Aspremont, sont les abîmes et la chapelle de Myans. Le nom d'abîmes s'applique à un terrain très-accidenté, qui passe pour être un fragment du mont Grenier, tombé en 1248 dans la vallée, et pour avoir englouti plusieurs lieux d'habitation, entre autres le bourg de Saint-André, siége du décanat de Savoie, où étaient un tribunal ecclésiastique et un chapitre de chanoines réguliers. Quant à la chapelle, édifice de fondation très-ancienne, bâti sur un tertre, elle est renommée pour la Vierge noire qu'elle renferme, et on y vient de fort loin en pèlerinage.

La formation des abîmes a été l'objet de plusieurs descriptions et explications. Voici comment s'exprime le père Fodéré, dans son histoire des couvents de Saint-François et de Sainte-Claire en Bourgogne (1619) :

« Or, est à nostre connoissance, dit-il, qu'à la plaine et au

pied de la grand'montaigne de Grenier, à une lieue de Chambéry, tirant au Dauphiné, environ près de là où est à présent l'église paroichiale d'Aspremont, y avoit une petite ville nommée Saint-André, et au voisinage d'icelle cinq paroisses, distinguées en seize villages, la dicte ville de Saint-André faisant pour une, ainsi que le vieux Draqui, secrétaire de l'officialité de Grenoble, m'a fait voir dans un manuscrit où sont enregistrées les visites des anciens Evesques de Grenoble. Hors ceste ville Saint-André, sur un costeau qu'on croit estre là où est de présent le chasteau des seigneurs d'Aspremont, à un bon quart de lieue de Nostre-Dame de Myans, y avoit un fort riche prieuré, de l'ordre de Sainct-Benoist, dependant de l'abbaye Sainct-Rambert, en Beugey, que Bonivard avoit autrefois tenu à ferme[1].

Et d'autant qu'il sçavoit le revenu estre bon, il désiroit fort d'avoir le dict prieuré en propriété; et, pour ce, se voulant servir de la faveur que son bon office luy avoit acquis envers le Pape, il le va treuver à Lyon, luy demande ce prieuré, avec prière de placer les moynes aux autres monastères de leur ordre. Et quoy que la demande fut fort incivile, néanmoins trop importunément poursuivie, le Pape ne luy peut bonnement refuser, crainte qu'il ne défit ce qu'il avoit faict pour luy. Jacques Bonivard s'en revint donc avec une bonne bulle à la ville Sainct-André, où ayant prins assez grande compaignie, tant d'officiers qu'autres, s'en va audit prieuré, en chassa avec toute rigueur et violence les religieux, lesquels ne scachant quelle brisée prendre, se vont rendre à Nostre-Dame de Myans, où ils arrousaient le pavé de chaudes larmes, et remplissaient l'air de soupirs, recommandant leur fortune aux mérites de la Vierge glorieuse et non sans effet : car le soir du mesme jour sur les huit heures, le dict Bonivard, ayant

1. Le pape Innocent IV, en guerre avec l'empereur Frédéric II, était alors à Lyon et cherchait à s'attacher Thomas de Savoie, qui avait Bonivart pour secrétaire et favori.

invité tous ses parents et les principaux habitants de Saint-André à souper dans le dict prieuré, le temps étant serein, calme, et la lune bien claire, en un instant, environ le mi lieu du souper, ils entendirent des vents espouvantables et du tout extraordinaires, ils voyent l'air troublez, et par le ministère des diables, furent causés gresles, tempestes et tremblement de terre si estranges que le sommet du rocher de ladite montaigne de Grenier tomba en de prodigieux cartiers, au moyen desquels le prieuré, la ville Saint-André, les seize villages ensemble, hommes, femmes et enfants, jusqu'au nombre de cinq mille personnes, furent entièrement abismez dans la terre, et s'espancha le dict abisme, une grande lieue de large et de long, jusques aux talons des pauvres religieux qui estoient en dévotion devant l'image de la Vierge, où le dict abisme s'arresta tout court, sans pouuoir passer plus outre et sans faire mal aux dits religieux, lesquels entendoient les derniers démons qui criaient aux premiers : *Passons outre, passons outre ;* auxquels ceux-ci respondoient : *Nous ne pouvons, car la Vierge noyre nous en empesche.* »

Une ancienne gravure, dont le prototype en cuivre se voit au presbytère de Myans, représente le cataclysme tel que l'a décrit Fodéré, avec des démons ailés, voltigeant dans les airs et s'efforçant en vain de pousser les débris de rochers contre l'oratoire. On rapporte que cette diablerie était aussi peinte sur les murs de la chapelle, et que les démons y figuraient avec des banderoles écrites, sortant de leur bouche, et portant les paroles citées plus haut.

Le badigeon a depuis longtemps recouvert ces intéressantes fresques.

La chute du mont Grenier est relatée dans la *Generalis chronologia mundi* du P. Philippe et dans les *Annales ordinis Carthusiensis, ab initio ad annum* 1283, manuscrit de la bibliothèque de Grenoble.

Quant aux causes physiques de cet événement, on peut croire qu'elles sont dues à la nature calcaire et friable de la

montagne escarpée dont la tête, taillée à pic, se trouva minée par les érosions pluviales. Les rochers, entraînant avec eux le sol et les édifices, ont rempli, dans l'espace d'une lieue, et sur une hauteur de cent pieds environ, la petite vallée qui séparait la montagne du sanctuaire. Le barrage qu'ils opposèrent au ruisseau arrosant ce vallon fut l'origine des étangs qu'on y voit encore, et dont les principaux portent les noms de lac des *Marches* et de lac des *Moines*. Le monticule sur lequel se trouvait bâti l'oratoire de Myans était à plus d'une lieue du mont Grenier, et c'est là qu'ont dû naturellement s'arrêter les fragments de rochers les plus fortement projetés. L'action de l'atmosphère et les travaux agricoles ont peu à peu transformé ce sol, qui aujourd'hui est couvert de fertiles vignobles, mais qui conserve encore une forme bizarrement tourmentée, et le nom significatif d'*Abîmes*. Les fouilles qu'on a entreprises n'ont fait découvrir d'autres objets qu'une cloche trouvée dans le lac des Marches, et qui a été fondue sans qu'on en ait relevé les inscriptions ; la statuette en bronze, d'une femme assise, ayant une main sur la cuisse et l'autre à la tête, et portant sur un bandeau l'inscription suivante, en caractères gothiques du treizième siècle : *Stephanus Eagerp me fecit;* plusieurs fers à mulets ; un ostensoir en cuivre ; des clefs de portes et bahuts. Quelques-uns de ces objets, ainsi qu'un vantail de diptyque, petit et doré, du quatorzième siècle, et un vieil antiphonaire in-folio, colorié, se voient au sanctuaire de Myans.

Voici maintenant quelques détails sur la construction de l'édifice :

Jacques de Mont-Mayeur, seigneur d'Aspremont, dans le domaine duquel se trouvait la chapelle de Myans, résolut, au retour d'un pèlerinage en Palestine, de joindre à cette chapelle un couvent et une église.

Le 25 avril 1458, ayant obtenu l'autorisation du pape Calixte, il posa la première pierre, en présence de messire Amédée, prieur de Saint-Laurent, de Grenoble, délégué à

cet effet. Les travaux se trouvèrent suspendus par la confiscation de la seigneurie d'Aspremont, au profit du duc de Savoie.

L'église ne fut achevée qu'en 1466, par René, bâtard de Savoie, fils du duc Philippe, qui avait reçu de son père, avec le marquisat de Villars, en Bresse, la seigneurie d'Aspremont.

Le sanctuaire actuel de Myans se compose de deux églises superposées. L'église supérieure porte, à la retombée des voûtes, les armoiries de René, bâtard de Savoie, la croix blanche avec une barre placée en travers, marque de son origine illégitime. Dans l'église basse on remarque, au nord, le tombeau de dame Françoise de Mont-Mayeur, sœur de Jacques, et au midi celui de Louise de la Chambre, sa femme. C'est là que se trouve la Vierge noire. La tradition populaire attribue cette statue à saint Luc. Elle est formée de bandelettes de toile grossière, imprégnées d'une pâte calcaire gommeuse, comprimées dans un moule dont la toile durcie a conservé l'empreinte.

Les religieux de Saint-François restèrent en possession du sanctuaire jusqu'en 1793, époque où les armées françaises occupèrent la Savoie, et où la plus grande partie du couvent fut démolie. Ils y avaient accueilli, peu de temps auparavant, la princesse de Condé et M. de Juigné, archevêque de Paris, qui s'y étaient réfugiés pour échapper aux troubles révolutionnaires.

La statue de la Vierge fut alors mutilée, puis enlevée par de pieuses femmes, et enfin réinstallée le 6 septembre 1803, par M. de Mérinville, archevêque de Chambéry. En 1854, un élégant clocher a été construit au-dessus du porche de l'église de Myans, et surmonté d'une statue de la Vierge, en bronze doré, de six mètres d'élévation, due à M. Rochet, artiste savoisien, établi à Paris.

Terminons par quelques extraits de pièces, faisant partie des archives de Grenoble et de Chambéry, et se rapportant pour la plupart aux pèlerinages et aux offrandes que l'on

faisait à Myans, surtout dans les temps de calamités publiques. — Dans un acte de 1458, on lit :

« Item, pro duabus torchiis et duabus candelis pro pro-
« cessionibus publicis factis apud Myans. »

Dans un autre de 1583 :

« Mandat a été octroyé à Pierre Robert et Antoine Nicoud, marchands de ceste ville, de quatre escus sols, pour vente de deux éminées de sel, offertes au nom de la ville, par les sieurs consuls, dans l'église de Notre-Dame de Myans, lorsqu'ils furent, dernièrement, en procession générale au dit lieu.......... Le peuple du Dauphiné, soyt pour sécheresse ou pour aultre occazion, meu de certaines dévotions, de divers lieux est allé en procession à Myans, desquelles on a compté deux cents et trois cents filles ou femmes vestues de linge blanc et les pieds nuds, et plusieurs hommes. »

Un compte des dépenses faites pour la procession du 22 avril 1596, offre le passage suivant :

« Pour le disner des syndics, conseillers et religieux : Trente livres chier de veaul à dix quart; deux langues salées à treize sols; un chevrot, trois florins (le florin de Savoie valait quarante centimes); deux chambons et trois livres chier salée, cinq florins; deux livres lard, à huit sols; huit orangies, huit sols; façon de deux pâtés de veau, vingt sols. Vingt-deux pains à quatre sols, et trente quartelets de vin, à six sols. »

En 1587, la peste ayant paru à Chambéry, le sénat et le conseil d'État se retirèrent à Myans. Ils y firent un règlement pour arrêter la maladie, ordonnèrent un jeûne de quarante jours et la fondation d'un lazaret.

En 1630, la ville de Chambéry fit vœu d'offrir à l'église de Myans une statue d'argent doré, de la valeur de deux cents ducats, pour détourner la peste. Le 31 mai 1632, le procureur de la ville réclama l'exécution de ce vœu et l'achèvement de la statue de Notre-Dame.

« La ville faisant droit à la dite remontrance, et en atten-

dant qu'elle puisse exéquater entièrement le voeu par elle faict, a ordonné et ordonne que les sieurs syndics, conseillers et officiers de la dite ville se transporteront, mardi 5 juin de la présente année, à l'église de Nostre-Dame de Myans, et là, confessés et communiés, prier pour la conservation de la ville et faire telles offrandes que bon leur semblera. »

Enfin, voici le compte des dépenses faites pour les processions de 1649 et 1657.

(7 juin 1649.)

« Dîné de quatre religieux de Saint-François, 7 florins; Saint-Antoine, les Jacobins, Sainte-Marie égyptienne, Sainte-Claire, chacun 7 florins. Les trois curés chascun 30 sols. Offertoire quatre ducatons.

« De plus, on a payé à l'hoste pour déjeuné et disné de 22 personnes, 54 florins 9 sols; pour valets et chambrières, un florin aux clercs de l'église Saint-Léger, quele curé n'a rien voulu bailler pour leur dîné trente sols. »

(9 juin 1657.)

« Pour la table de Messieurs et des capuchins, douze paires poulets rôtis, 14 florins; douze pigeons rôtis, 16 florins 6 sols; deux cuyssots à la daube, 5 florins; un cuyssot de mouton, 1 florin; un levrot rôti, avec une saulce, quarante-deux sols. »

Séance du 14 août.

Présidence de M. Greésy, président.

Travaux.

M. le Président annonce à la Société que M. A. Bertrand, récemment élu membre résident, est présent à la séance. Il se fait un plaisir de lui apprendre également que l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné son prix or-

dinaire à M. Ed. Boutaric, et la première médaille du concours des antiquités nationales à M. Bourquelot, tous deux membres résidents.

M. Creuly continue à entretenir la compagnie des fouilles commencées à Alise, et des résultats qu'elles ont amenés.

M. A. de Barthélemy remet la note suivante, relative à une communication antérieure de M. Boutaric.

« Dans le procès-verbal de la séance du 22 août 1860, publié à la page 125 du Bulletin, je remarque une note dans laquelle notre confrère, M. Boutaric, signale le danger qui peut résulter pour les études sigillographiques de l'art avec lequel s'exerce le triste métier de faussaire. Parmi les matrices qu'il cite, il en est une au sujet de laquelle je crois devoir réclamer. Je transcris le passage de mon savant et honorable confrère : « Il y a plus de quinze ans, un antiquaire distingué communiqua aux Archives la matrice « du sceau de Dagobert, qui avait été, disait-on, trouvée « dans le Doubs, et qui est au moins suspecte. »

« La matrice en question fut véritablement trouvée dans le Doubs, à Besançon, par suite de travaux de draguage : elle me fût remise avec quelques tiers de sols mérovingiens parfaitement authentiques. J'ai donné une description de ceux-ci dans la *Revue numismatique* (1841, p. 177 et 180), en y joignant la gravure du sceau.

« La matrice, qui a été malheureusement égarée depuis, dont quelques empreintes existent encore, a été vue et étudiée par MM. Lenormant, Dépaulis, Duchalais, de Longpérier et Bordier, et tous se sont accordés à reconnaître son authenticité.

« En présentant cette observation, j'ai voulu simplement essayer de dissiper les soupçons que M. Boutaric avait conçus, et que je trouve parfaitement naturels en présence d'un monument aussi rare, et dont la perte est si regrettable. »

Séance du 21 août.

Présidence de M. Gaësy, président.

Correspondance.

M. le Président donne lecture d'une lettre de S. Ex. M. le ministre de l'instruction publique, qui annonce qu'une somme de 450 fr. a été accordée à la Société des antiquaires sur les fonds d'encouragement aux sociétés savantes. La Compagnie décide que des remercîments seront adressés à M. le Ministre.

Le Président donne également lecture de deux lettres écrites, l'une, par M. Ropartz, avocat à Guingamp, et l'autre, par M. Semichon, de Neufchâtel en Bray, qui sollicitent tous deux le titre d'associé correspondant. M. Ropartz a pour présentateurs MM. Michelant et de Barthélemy, et M. Semichon, MM. de Barthélemy et Vallet de Viriville. La Commission chargée d'examiner les titres de M. Ropartz, se compose de MM. de la Villegille, L. Delisle et le Blant; celle de M. Semichon, de MM. Quicherat, Bordier et Delisle.

La Société s'ajourne, comme d'habitude, au premier mercredi du mois d'octobre.

LISTE
BIBLIOGRAPHIQUE
DES
OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

Pendant le troisième trimestre de l'année 1861.

Journaux et revues.

Journal des savants, août 1861, in-4.

L'Institut, journal universel des sciences et des sociétés savantes, 26e année, 1861, no 308.

Revue de l'art chrétien, recueil mensuel d'archéologie religieuse, dirigé par M. l'abbé J. Corblet, 5e année, nos 8 et 9, in-8.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique, 28e année, 320e livraison.

Sociétés françaises.

Congrès scientifiques de France, 27e session, tenue à Cherbourg, au mois de septembre 1860, t. I, Cherbourg, 1861, in-8.

CALVADOS, *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, 2e année, 1er trimestre, 1861, in-8.

Cher. — *Mémoires de la commission du Cher*, 1er fascicule du 2e vol., Bourges, 1861, in-8.

Eure-et-Loir. — *Statistique archéologique d'Eure-et-Loir*, mai 1861 ; Chartres, 1861, in-8. — *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, année 1861, n° 33, in-8.

Haute-Garonne. — *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 5e série, t. V, Toulouse, 1861, in-8. — *Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France*, 4e série, 7e et 8e livraisons, Toulouse, 1860, in-4.

Hérault. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, compte rendu de la séance publique tenue le 9 mai 1861, in-8.

Indre-et-Loire. — *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XI, 1859, in-8.

Nord. — *Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, 7e vol., 1860-1861, in-8.

Yonne. — *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. VII, 1861, in-8.

Sociétés étrangères.

Autriche. — *Mittheilungen des historischen Vereines für Steiermark*, Gratz, 1861, in-8 (2 ex.) — *Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*, avril, mai, juin et juillet 1860, in-8.

Bavière. — *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, nos 6, 7, 8, juin à août 1861, in-4.

Canada. — *The Canadian journal of industry, science, and art*, nouv. série, nos 30 à 32, 1860-1861.

États-Unis. — *Proceedings of the american Academy of arts and sciences*, selected from the records., vol. IV, feuilles

32 à 57 (fin); vol. V, feuilles 1 à 30, in-8. — *Smithsonian contributions to Knowledge*, vol. XII; Washington, 1860, in-4. — *Smithsonian report*, 1859; Washington, 1860, in-8 (2 ex.).

Russie. — *Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg*, t. II, nos 4 à 8; t. III, nos 1 à 5. — *Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg*, t. III, nos 2 à 9, in-4.

Ouvrages divers.

...... *L'Orthodoxe à l'Hétérodoxe.* Leipzig, 1861, in 8 (en russe).

Arbois de Jubainville (d'). — *Répertoire archéologique du département de l'Aube*, rédigé sous les auspices de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres du département. Paris, 1861, in-8.

Caumont (de). — *Inauguration d'un monument à Dives, en mémoire du départ de l'armée de Guillaume le Bâtard pour la conquête de l'Angleterre, en* 1066. (Discours prononcé à cette occasion). In-12.

Egger. — *De l'état civil chez les Athéniens, observations historiques à propos d'une plaque de bronze inédite qui paraît provenir d'Athènes.* Lu dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, 1861, in-4.

Galitzin (Le prince Aug.) — *L'Église russe est-elle libre?* Paris, 1861, in-8.

Jacquemin (Louis). — *Monographie de l'amphithéâtre d'Arles.* Arles, 1845-1847, 2 vol. in-8.

Leplaigney (Thibault). — *La Décoration du pays et duché de Touraine.* Nouv. édit. publ. par le prince Auguste Galitzin. Tours, 1861, in-12 (gr. pap.).

MERLET (Lucien). — *Dictionnaire topographique d'Eure-et Loir, comprenant les noms de lieux anciens et modernes*, rédigé sous les auspices de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. Paris, 1861, in-4.

OWEN (David Dale). — *Second report of a geological reconnaissance of the Middle and Southern countries of Arkansas.* Philadelphia, 1860, in-8.

POLAIN (E.). —*Recueil des ordonnances de la principauté de Liége*, 3e série, 1684-1794. Bruxelles, 1861, 2 vol. in-fol.

ROPARTZ (S). — *Histoire de saint Yves, patron des gens de justice* (1253-1303). Saint-Brieuc, 1856, in-8.

SEMICHON (Ernest). — *La Paix et la trêve de Dieu, histoire des premiers développements du tiers état par l'Église et les associations.* Paris, 1857, in-8.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET C[ie]
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

EXTRAIT

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Du quatrième trimestre de 1861.

Séance du 2 octobre.

Présidence de M. Grésy, président.

Le président donne communication d'une lettre de M. Jaquemin, d'Arles, qui sollicite le titre d'associé correspondant. Il est présenté par MM. Breton et Huillard-Bréholles. MM. Creuly, Cocheris et Quicherat sont désignés pour composer la commission qui devra faire un rapport sur cette candidature.

Séance du 4 novembre.

Présidence de M. Grésy, président.

Le président donne lecture d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique, qui adresse à la société un exem-

plaire de la carte des Gaules ; il annonce ensuite à la compagnie la perte qu'elle vient de faire d'un de ses membres les plus anciens, M. le comte de l'Escalopier, qui a rempli, il y a peu d'années, la fonction de président. M. de Montaiglon, sollicité de rédiger une notice nécrologique sur notre confrère, consent à s'en charger.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résident en remplacement de M. Dugas de Beaulieu. M. Huillard-Bréholles lit un rapport sur la candidature de M. Chabouillet, conservateur du cabinet des médailles à la Bibliothèque impériale. M. Chabouillet, ayant réuni au scrutin la majorité des suffrages, est proclamé membre résident de la Société des antiquaires de France.

M. Vallet de Viriville lit une note de M. Ch. Dumont, juge à St-Mihiel, correspondant de la société, sur le sens du mot *tympanure.*

M. de Witte, au nom de M. Ch. Peigné-Delacourt, présente à la compagnie un vase de marbre blanc sculpté et orné de reliefs, qui a été trouvé aux environs de Paris.

M. de Vogué soumet à la compagnie les estampages de plusieurs inscriptions gravées sur des briques que l'on vient de trouver à Neuvy-sur-Barengeon, dans le département du Cher. L'authenticité de ces monuments a été contestée à Bourges et à Paris. M. de Vogué pense que, s'il y a fraude, cette fraude doit être déjà ancienne. — M. Egger fait observer que les mêmes inscriptions ont été présentées à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et que, dans le sein de cette compagnie, elles ont soulevé des doutes de la part de divers membres. — M. le général Creuly ajoute qu'une partie des inscriptions de Neuvy en langue latine semble copiée presque textuellement sur les commentaires de Jules César. — M. Léon Renier se prononce contre l'authenticité des monuments de Neuvy, en invoquant des arguments fournis par la paléographie.—Suivant M. de Longpérier, le caractère général et le costume de certaines figures, entre autres la figure d'un guerrier, gravées sur les briques

de Neuvy, suffiraient seules pour autoriser la critique à arguer de faux ces graffiti.

M. Nicard donne lecture de la note suivante :

Des fouilles pratiquées, la plupart accidentellement, dans ces dernières années, et même assez récemment, sur toute la surface du sol de la confédération helvétique, notamment dans les cantons d'Argovie, de Bâle, de Berne, des Grisons, de Schwitz, de Soleure et de Zurich, ont amené la découverte d'un assez grand nombre d'antiquités romaines ou gallo-romaines. Parmi ces antiquités, il est bon de signaler des monnaies, des statuettes, des vases, des bracelets, des colliers, des fibules, des peignes ornés de verres colorés, et surtout un certain nombre d'inscriptions, qui sont maintenant déposées dans les musées des diverses localités où ces inscriptions ont été découvertes, et qui étaient restées inconnues jusqu'à présent ; quelques-unes méritent d'être étudiées et commentées par les archéologues qui s'occupent d'épigraphie, car elles offrent des particularités assez curieuses. L'une d'elles, tracée sur une plaque de bronze, percée de trous destinés sans doute à laisser passer les clous qui servaient à l'attacher, comme la plupart des ex voto, porte en caractères faciles à lire :

DEO INVICTO
TYPVM AVROCHALCVM
SOLIS.

Le mot *typum* paraît être employé ici avec le sens qu'il a dans un passage de la vie d'Héliogabale, par Lampridius, « Studens et matris typum, et Vestæ ignem, et Palladium, et ancilia, et omnia Romanis veneranda in illud transferre templum, » et dans un autre passage de la même biographie : « Matris etiam Deum sacra accepit, et tauroboliatus est, ut typum eriperet et alia sacra quæ penitus habentur condita. » La statue dont il est question dans l'inscription

que nous venons de rapporter (à moins qu'il ne s'agisse d'une figure de bas-relief, semblable à un médaillon des monuments de Mithra, qui ne se trouve ici mentionné que sous l'expression générale de *Deo invicto*) a disparu depuis longtemps sans doute ; mais l'épithète *Aurochalcum*, jointe au mot typum, indique suffisamment de quelle matière elle était faite ; il est à regretter qu'elle n'ait point été retrouvée, car, sans doute, elle aurait jeté un jour quelconque sur le métal auquel les anciens donnent le nom d'aurichalcum, qui, très-probablement était le résultat d'un alliage dont nous ignorons les proportions, et semblable à ce que nous nommons aujourd'hui du laiton.

A l'égard du mot *typum*, nous ferons observer que dans aucune inscription venue jusqu'à nous, il ne se trouve employé, et conséquemment celle assez récente probablement, que nous venons de rapporter, et qui a été trouvée à Augusta Rauracorum offre une certaine importance.

Une seconde inscription, aujourd'hui conservée à Koenigsfelden, beaucoup plus ancienne que la précédente, a été mise au jour à très-peu de distance de l'antique Vindonissa.

Elle est ainsi conçue :

O. CAESARE
POTESTAT. X
O. POMPONIO. S
O. LEGATO. AVGV.

Elle est malheureusement incomplète et paraît remonter à cinquante ans environ après l'ère chrétienne, puisqu'il y est probablement question de Lucius Pomponius Secundus, légat impérial dans la Germanie supérieure sous le règne de Claude, le *vates civisque clarissimus* de Pline ; ce serait le plus ancien témoignage de la présence des Romains à Vindonisse. Le nom de Pomponius n'est pas très-commun dans les inscriptions anciennes, quoiqu'il figure dans une inscrip-

tion trouvée à Mayence sur un autel consacré à la déesse *Sirona*.

Des fouilles exécutées presque en même temps que celles qui ont mis au jour l'inscription que nous venons de mentionner, derrière la cathédrale de Bâle, sur l'emplacement de l'ancien palais épiscopal, ont procuré aux musées de la Suisse, qui n'ont pas cessé de s'accroître depuis le commencement du siècle, des monuments funéraires ou stèles. Parmi ces monuments, on observe un cippe en grès rouge (semblable à celui dont cette cathédrale est bâtie) brisé en deux morceaux, et qui était surmonté du portrait du défunt; on lit dans le champ évidé de cette pierre l'inscription que voici, écrite en lettres liées en partie :

D. M.
IOINCATÆ
NVNDNAE.

Le nom propre Ioincatæ ne se trouve sur aucun autre monument épigraphique et paraît être d'origine celtique.

Enfin, au même endroit, la pioche des ouvriers a plus récemment encore rencontré l'inscription que voici :

D. M.
VALENT (IS) MV
CAPOR (EF) IL
ANNXIII.MV
CAPORA.VETE
RAN. PAT. P. C.

Nulle part ailleurs, que nous sachions du moins, ce nom barbare n'a été signalé. C'est donc un nouveau nom à ajouter à tant d'autres.

Séance du 13 novembre.

Présidence de M. Grésy, président.

Travaux.

M. Auguste Bernard communique une lettre de M. Boyer, bibliothécaire et archiviste adjoint de la ville de Bourges, dans laquelle ce savant défend l'authenticité des inscriptions tracées sur les briques de Neuvy-sur-Barangeon. M. de Montaiglon prend la parole pour exprimer ses doutes quant à l'authenticité de ces monuments, et spécialement de la figure tracée sur une des briques et qui lui paraît accuser une époque récente.

M. Bourquelot lit la note suivante :

Au mois de septembre dernier, me trouvant dans la ville de la Canée (île de Candie ou de Crète), je remarquai, sur les marches en pierre de l'escalier par lequel on monte du quai dans l'hôtel du consulat d'Italie, où MM. Celli avaient bien voulu me donner l'hospitalité[1], de grandes lettres gravées dont la tournure romaine me frappa. L'examen attentif que je fis me confirma dans la pensée que j'avais sous les yeux une inscription antique, et je m'attachai à en prendre une copie figurée aussi exacte que possible ; cette copie, communiquée à plusieurs épigraphistes a fait naître chez eux une opinion conforme à celle que l'original avait provoquée en moi. On remarque particulièrement la régularité majestueuse des caractères, qui sont creusés non en biseau, mais à angles droits, peut-être pour recevoir des lettres en bronze ; leur dimension (12 cent. en hauteur), et celle de l'une

1. Cette maison est située entre l'hôtel du consulat de France et celui du consulat d'Autriche.

des pierres sur lesquelles elles sont tracées (1 mèt. 20 cent. sur 60 cent.); la forme circulaire des O, le prolongement supérieur des G et inférieur des C; enfin la présence de la sigle AVG, qu'il est permis de considérer comme appartenant au mot *August*.

Tous ces signes sont ou peuvent être des indices d'antiquité. Je sais que plusieurs d'entre eux appartiennent aussi à des monuments d'époques plus récentes; mais, pour l'inscription de la Canée, quelle époque serait-il permis de choisir? Il faut écarter d'abord les temps qui se sont écoulés depuis la chute de l'empire d'Occident jusqu'au XIII[e] siècle, période pendant laquelle l'île de Crète a été possédée soit par les empereurs de Byzance, soit par les Sarrasins, et pendant laquelle on n'a pas dû graver à la Canée des inscriptions en lettres latines. Quant aux Vénitiens, qui ont été maîtres de la Crète du XIII[e] au XVII[e] siècle, et auxquels les gens du pays attribuent tout ce qu'ils trouvent d'ancien et de bien travaillé, doit-on leur faire honneur du monument qui nous occupe? La forme des majuscules latines, leur grandeur et celle des pierres sur lesquelles elles sont gravées, s'y opposent tout à fait. Les Vénitiens ont quitté définitivement la Canée en 1645, pour faire place aux musulmans; il existe à la Canée des inscriptions vénitiennes du commencement du XVII[e] siècle[1], et je ne vois aucun rapprochement possible entre elles et celle de l'escalier du consulat d'Italie. De toutes ces considérations je conclus que ce morceau est un ouvrage remontant à la domination romaine dans l'île de Crète; il semble même qu'il soit antérieur à l'époque des Antonins.

On m'a fait une objection à laquelle je tiens à répondre avant d'aller plus loin. La Crète, m'a-t-on dit, est un pays grec, il est resté grec sous le régime des Romains, et l'on n'y rencontre que des inscriptions en langue et en ca-

1. Par exemple, celle de l'hôpital militaire, qui a été publiée par Pashley, *Travels in Crete*, 1837, t. I, p. 6.

ractères helléniques. — La rareté des inscriptions latines dans les pays grecs est, j'en conviens, très-naturelle, et je ne puis nier qu'elle soit réelle ; néanmoins, dans le seul voyage de Spon et Wehler[1], je trouve diverses indications d'inscriptions latines existantes à Gallipoli, à Éphèse, à Patras, à Salona, etc. M. Heuzey en a signalé à Sickovo, dans la Péonie[2] ; on en a rencontré à Athènes, et j'en ai moi-même vu une à Éleusis, qui a été découverte au milieu des ruines du temple de Cérès. Enfin dans l'île de Crète, à Aptère, Tournefort a copié sur des fragments de pierre, les mots[3] :

IMP. CAESAR

et

IVII. COS. III

M. Thenon, ancien élève de l'école d'Athènes, dans un mémoire sur la localité de Paléocastro[4], qu'il croit être l'antique Polyrrhénie, dit que les ruines de l'acropole lui ont offert une inscription ainsi conçue :

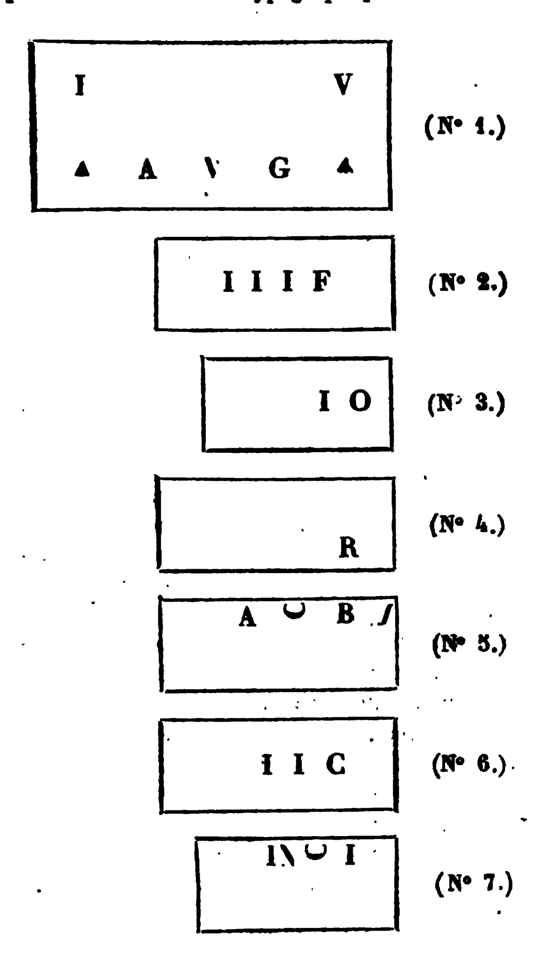
. INVS HADRIANVS

et il émet l'opinion que ces mots font partie du texte dont Tournefort a cité des fragments. Il reste acquis, en tout cas, que des inscriptions en langue et en écriture latines ont été gravées en Crète au temps de la domination romaine.

Il s'agit maintenant de savoir quel sens peut être attribué

1. *Voyage d'Italie, de Dalmatie, de Grèce et du Levant*, 1678, 3 vol. in-8.
2. *Revue Archéologique*, 1861, p. 479.
3. *Voyage du Levant*, t. I, p. 81.
4. *Polyrrhénie*, dans le recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, t. IX, 1858-59, p. 225. (Tiré à part.)

à notre inscription de la Canée, dont je donne ici une figure très-imparfaite en caractères typographiques :



Je dois dire d'abord que, pour devenir les marches d'un escalier, les pierres sur lesquelles l'inscription est tracée ont

été divisées par la scie, et que plusieurs parties sont absentes. Ce que nous possédons se compose de sept fragments de différentes dimensions, arrangés d'une manière arbitraire, et dont le plus considérable forme la marche supérieure de l'escalier. Plusieurs caractères sont, en tout ou en partie, effacés par le frottement des pieds des passants. Dans cet état, il m'a été impossible, malgré mes efforts, de rapprocher les vingt et une lettres qui existent de façon à former un ensemble raisonnable. J'ai cru seulement reconnaître les mots AVG, *august...* — IO, *Jovi* ou *Jovi optimo maximo* — et IIIF, peut être *Pii felicis*. Ne serait-il pas permis de supposer que notre inscription se rapporte à la dédicace d'un édifice religieux, consacré à Jupiter par un empereur romain ou à l'annonce d'un sacrifice en l'honneur du maître des dieux ?

Cette interprétation est sans doute des plus contestables et je ne songe pas à la présenter autrement que comme une conjecture. Mais, indépendamment de toute explication des caractères, l'existence seule d'un monument romain à la Canée a, selon moi, une véritable importance historique. En effet, l'antiquité de la ville de la Canée, où il a été découvert (car on ne peut guère supposer que nos marches d'escalier aient été apportées du dehors), est un objet de discussion entre les savants. Les uns, comme Tournefort[1], comme le voyageur anglais Pashley[2], reconnaissent dans cette localité maritime *Cydonia*, l'une des villes principales de l'île de Crète, dont on possède des monnaies, et dont Strabon, Diodore de Sicile, Pline et Ptolémée ont fait mention. Pococke estime que Cydonia existait sur une montagne, où il dit avoir reconnu des restes d'antiquités[3]. Son grand argument contre l'assimilation de la Canée à Cydonia est « qu'on ne voit aucun monument ancien près de la Canée. »

1. *Voyage du Levant*, t. I, p. 30.
2. *Travels in Crete*, 1837, t. I, p. 15 et suiv., et t. II, p. 25.
3. *Voyages. Description de l'Orient*, traduct. franç., 1772, in-18, t. IV, p. 342.

Tournefort ne signale pas de restes antiques dans cette ville, non plus que deux autres voyageurs français, Olivier[1] et Tancoigne[2], qui ont visité la Crète au commencement du XIXe siècle; Pashley n'en a pas rencontré davantage, et il cherche à expliquer leur absence par les nombreux bouleversements auxquels la Canée a été sujette. Il signale seulement un passage du voyage manuscrit de Louis Chevalier en Crète, dans lequel l'auteur parle d'une mosaïque qu'il aurait observée hors des murailles, près du cimetière des Turcs, en 1699, et qui, selon lui, aurait probablement appartenu à un temple païen[3].

En de telles circonstances, on comprendra aisément quel intérêt offre la découverte d'une inscription romaine des beaux temps de l'empire à la Canée. Je n'ai pas l'intention de traiter ici la question géographique que cette ville soulève; mais je puis faire remarquer que la constatation de l'origine romaine des caractères dont il vient d'être question ferait tomber l'argumentation de Pococke et confirmerait l'opinion émise par Tournefort et par Pashley.

M. Bordier donne lecture d'une note conçue en ces termes :

« En 1852, dans le t. XXI des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, a été insérée une dissertation de M. J. Quicherat, sur la question de savoir en quel lieu une armée de Parisiens et d'autres peuplades gauloises se fit glorieusement tailler en pièces par T. Labiénus, le principal lieutenant de César. Il résulterait de cette dissertation que la bataille eut lieu, non à Grenelle, comme le veut l'opinion commune, mais à Vitry-sur-Seine, à huit kilomètres de

1. *Voyage dans l'empire ottoman, l'Égypte et la Perse*, Paris, an IX. 2 vol. in-8.

2. *Voyage à Smyrne, dans l'Archipel et l'île de Candie*, 1817. 2 vol. in-18.

3. Biblioth. de l'Arsenal, n° 19, t. I, p. 99.

Paris, et que le nom même de ce village, *Victoriacum* ou *Victoriacus* serait un souvenir de la *victoire* des Romains.

Depuis que s'est élevé le problème de la situation d'Alesia, l'on est revenu sur la lutte de Labiénus contre les Parisiens et l'on a nié le mérite des résultats exposés dans cette dissertation. L'avant-dernier cahier de la *Revue archéologique* contient encore un écrit posthume de M. Ch. Lenormant où le système de M. Quicherat est mis hors de cause d'une manière absolue par le passage que voici (*Revue arch.*, octob. 1861, p. 284) : « J'écarte toute allusion au nom de Vitry, dit M. Lenormant; avant nous, Henri de Valois avait fait remarquer qu'il y a bien trop de Vitry en France pour que ce nom se rapporte partout au souvenir d'une victoire. Les relevés officiels nous fournissent en effet treize communes du nom de *Vitry* et dans le nombre on en compte nécessairement plus d'une dont le nom provient de quelque *Victor* ou *Victorius*. »

Sans vouloir faire la critique de ces assertions, sans reprendre non plus l'argument fourni à la thèse de M. Quicherat par les armes gauloises découvertes au bas de Vitry et signalées par M. Peigné-Delacourt (*Bullet. de la Soc. des Ant.*, 1860, p. 81), en un mot sans revenir en aucune manière sur le fond du débat, je demande uniquement à la compagnie la permission de lui soumettre deux documents qui, tout séparés qu'ils sont du temps de César par un intervalle de près de quatorze cents ans, semblent toucher directement la question et prouver qu'en ce qui concerne Vitry-sur-Seine, ce serait bien d'un événement militaire que ce lieu a retenu son nom.

Il s'agit de deux chartes de la fin du XIVe siècle, provenant des archives de l'hôpital du Saint-Esprit. L'une est le procès-verbal d'une saisie opérée le 10 juin 1380, en vertu d'une sentence du Châtelet, à la requête de Jehan de Courcelles et Ydoine sa femme, sur un certain nombre d'héritages sis au territoire de Vitry, parmi lesquels : « demi arpent de vigne assis ès Chailloux... ; *item*, demi arpent de vigne séant à la

Maletouche...... en la censive de S.-Germain des prez...; *item*, arpent et demi de terre séant au pas aus Chevaulx.... en la censive S-Marcel...; *item*, un arpent de terre en Taillepié en la censive de la Saussoye; *item*, demi arpent de terre de vigne assis en Hardoyne; *item*, demi arpent et demi quartier de vigne en deux pièces assis au lieu que l'en dit la Bataille, tenant d'une part à Ferry Gringoire et d'autre part à Thierry Ragoule.... »

Si l'on ne peut plus se permettre de dire aujourd'hui, comme on l'eût fait il y a trente ans, que les noms de *Chailloux* et d'*Hardoyne* font penser aux pierres druidiques et à la déesse Arduinna, et ceux de *Pas-aux-Chevaux*, de *Maletouche*, de *Taillepied* à une action de guerre[1], il y a du moins dans la manière dont le scribe annonce le lieu dit *la Bataille* une sorte de solennité; il marque cet endroit comme s'il était à ses yeux d'une importance particulière et ajoute à la valeur que le mot renferme par lui seul et qu'il reporte sur les autres. Il y a donc eu probablement une bataille à Vitry et, à en croire notre seconde charte, les Romains n'y étaient pas étrangers. Celle-ci est un accensement et bail fait par Jehan Crete, conseiller du roi en sa chambre des comptes, le 28 novembre 1384, de divers terrains situés à Vitry, notamment : « trois quars de vigne ou environ au lieu dit Roumaine, tenant à Michiel Coste, d'une part et à Pierre Gringoire, d'autre, en la censive Saint-Germain des prez.... »

Dans l'*Atlas des communes du département de la Seine*, par M. Lefèvre, ouvrage qui contient la désignation des lieux dits, on ne trouve d'appellation ancienne encore subsistante sur le territoire de Vitry que celles de la *Voie gagnée*, *la Voie des bornes* et quelques autres que mentionnent déjà nos deux chartes, *Cherchefeuille* ou *Chargefeuille*, le *Gord*, etc.; aucune trace de celles qui nous intéresseraient le

1. Taillepied rappelle mieux encore un lieu de péage sur les bestiaux; il y a encore aujourd'hui, entre Vitry et Thiais un terroir nommé Taillepatte.

plus. Cela s'explique aisément : l'action, quelle qu'elle soit, qui s'est passée en cet endroit a dû avoir son foyer d'intensité au lieu le plus abrupt du territoire, c'est-à-dire au sommet du mamelon qui s'élève sur le bord de la Seine, entre Vitry et Ivry ; c'est là en effet que M. Quicherat a placé le quartier général du chef des Gaulois, Camulogène, et que vraisemblablement était le lieu dit la Bataille ; mais c'est aussi vers le même endroit qu'est aujourd'hui placé le fort d'Ivry, sous les lignes duquel une foule de lieux dits sont maintenant effacés. »

M. Brunet de Presles fait remarquer que le mémoire de M. Lenormant dont a parlé M. Bordier a eu pour objet de répondre non à celui de M. Quicherat, mais aux assertions contenues dans un travail de M. de Saulcy. M. Creuly ajoute que l'existence au XIV[e] siècle des noms cités par M. Bordier ne lui paraît pas suffisante pour permettre de soutenir que ces noms ont une origine antique, quoique d'ailleurs il partage l'opinion de M. Quicherat et qu'il l'ait appuyée dans un mémoire spécial sur la question. M. Bordier répond que lors même qu'on ne les admettrait pas comme suffisamment probantes, les pièces qu'il a citées doivent toujours être notées à titre de renseignements.

M. Vallet de Viriville soumet à la compagnie deux médailles découvertes par M. Hahn de Luzarches ; l'une est un jeton en cuivre du XIV[e] siècle, l'autre une monnaie anonyme d'un comte de Flandres, qui date du XII[e] siècle.

Séance du 20 novembre.

Présidence de M. EGGER, vice-président.

La commission administrative, après avoir examiné différentes questions relatives aux publications de la société, notifie par l'organe de son président à MM. les membres qui auront lu des notices dans les séances, qu'ils doivent les

remettre à la commission des impressions dans la dernière quinzaine de chaque trimestre, s'ils veulent les voir insérées au *Bulletin*.

Diverses autres propositions ayant été soumises à la compagnie, elle décide qu'elle les discutera dans la deuxième séance de décembre.

M. de Montaiglon lit, sur les travaux du peintre J. Fouquet en Italie, la notice qui suit, résumé d'un article qui a paru dans les *Archives de l'art français* (novembre 1861).

Jusqu'à présent l'existence d'un portrait du pape Eugène IV, peint, pour la sacristie de l'église de la Minerve à Rome, par le miniaturiste de Louis XI Jean Fouquet, n'était connue que par un passage de la description de la Touraine, ouvrage d'un contemporain, Francesco Florio. La mention que Vasari a faite de Fouquet dans la vie du Filarète, présente, dans les deux éditions du Torrentino et de Giunti, des variantes qu'il est intéressant d'étudier. Dans la première édition, il est dit que Fouquet se trouvait auprès du Filarète le jour de la mort de celui-ci, et, si cette assertion était vraie, si Fouquet s'était trouvé en Italie après 1464, il n'aurait pas peint d'après nature le pape Eugène IV, puisque ce pontife mourut en 1447. Dans la seconde édition, Vasari ne dit plus que Fouquet fût en Italie à l'époque de la mort du Filarète. Il résulte d'un passage du traité d'architecture de Filarète lui-même, passage publié par le Dr Gaye dans son *Carteggio inedito d'artisti italiani*, qu'au moment où Filarète l'écrivait, c'est-à-dire entre 1460 et 1464, Fouquet vivait encore; nous avons même la preuve de son existence jusqu'en 1475. Mais en tout cas il était en 1464 depuis longtemps en France. Le témoignage que Florio apporte sur son voyage en Italie, où il le représente faisant un travail *adhuc in juventute existens*, est évidemment plus croyable que l'assertion contenue dans le premier texte de Vasari, et ce que dit Filarète que le pape était peint avec deux personnages, tend à confirmer la pensée que Fouquet

était bien à Rome de son temps, et probablement entre 1443 et 1447 ; ce résultat concorde d'ailleurs avec ce que l'on sait de ses travaux en France sous Charles VII et sous Louis XI.

M. le secrétaire lit une note de M. Vergniaud-Romagnesi, associé correspondant, sur un émail attribué à Barthélemy Vergniaud, émailleur de Limoges vers 1627.

La famille Vergnaud, Vergniaud, Vergniau, car ces trois noms lui ont été donnés par ses membres mêmes, était originaire de Poitiers. En 1600, Louis Vergnaud était *procureur* au présidial de Poitiers ; il y mourut, à cent quatre ans, d'une chute de cheval, après avoir eu deux femmes et plusieurs enfants. Son aïeul signait Martial Vergnaud, et le frère de cet aïeul avait été se fixer à Limoges, d'où *sont* sortis les descendants Vergnaud de cette ville, au nombre desquels sont l'émailleur et l'avocat Vergniaud des Girondins. La famille Vergnaud d'Orléans descendait de Louis Vergnaud, de Poitiers, ainsi que le constate un long procès soutenu contre les Bénédictins de Poitiers, qui s'étaient fait léguer par une tante les biens d'un mineur Vergnaud qu'on avait fait passer pour mort.

En 1627, Barthelémy Vergnaud, *esmalleur*, acheta à son oncle, prêtre de Saint-Michel de Limoges, la moitié d'une maison. Il devint ensuite propriétaire de la totalité de cette maison, qui devait quinze sols de rente annuelle à l'hôpital général ; il les paya de 1630 à 1656, et il est qualifié constamment du titre d'*esmallcur* (émailleur) et nommé Vergnaud et Vergniaud, ayant sadite maison rue *Banc-Léger*, puis rue *Torte*, qui était la même. Son fils, Pierre Vergnaud, hérita de cette propriété et paya cette rente de 1667 à 1689.

Les émaux de Barthélemy Vergnaud étaient estimés, surtout ceux en camaïeux, et s'ils ressemblaient à celui dont nous nous occupons, certainement il devait être, tant

pour le dessin que pour l'exécution, au premier rang des artistes de ce genre [1].

Cet émail, de 22 centimètres de longueur, sur 10 centimètres de hauteur, est un cintre dans sa partie supérieure, de forme élégante, en camaïeux, et représentant la conversion de saint Paul.

Au centre est saint Paul vêtu à la romaine, renversé de son cheval frappé d'un coup de foudre. A droite, un groupe de huit personnages armés à la romaine, est aussi frappé de la foudre, les uns à pied, les autres à cheval; sur leur tête flotte un étendard. A gauche, un guerrier cuirassé retient par la bride un cheval beau et vigoureux qui se cabre.

Au-dessus de la belle tête terrifiée de saint Paul, se voit dans un nuage le Père Éternel, couronné d'or, nimbé, et tenant la foudre dont les rayons sont d'or.

Quelques légers filets d'or sont répandus dans ce tableau, à l'épée et aux vêtements de saint Paul, aux bracelets des guerriers et au harnais des chevaux. Une forêt et les fragments d'un temple forment le fond; sur le devant sont des boucliers, des armes, et une marque formée des lettres B. V. conjointes. Cette marque, répétée au dos, est de couleur de chair pâle et violacée.

Cet émail vient, m'a-t-on assuré, du château d'Anet, où, avec trois émaux analogues, il ornait un coffret brisé avec eux. Il a été, à une époque moderne, placé dans un cadre carré long avec des ornements qui en font ressortir la beauté.

M. de Vogüé met sous les yeux de ses confrères deux des briques originales, dont des estampages ont été présentés à la Société des antiquaires dans une des séances précédentes.

1. Extrait des titres de la famille Vergnaud, d'Orléans, et des mémoires de la Société académique de Limoges.

Séance du 4 décembre.

Présidence de M. GRÉSY, président.

Correspondance.

M. Gian-Carlo Conestabile, de Pérouse, écrit pour demander à faire partie de la Société en qualité d'associé étranger. Il est présenté par MM. Egger et de Barthélemy. La commission chargée d'examiner les titres de M. Conestabile se composera de MM. Creuly, Le Blant et de Longpérier.

M. le président lit une lettre de M. Rey qui sollicite le titre de membre résident, en remplacement de M. de l'Escalopier. Les présentateurs sont MM. Creuly et de Lasteyrie. La commission chargée de faire un rapport sur la candidature de M. Rey est composée de MM. Egger, Chabouillet et Marion.

Travaux.

M. Creuly lit un rapport au nom de la commission nommée pour examiner la demande de M. Jaquemin, d'Arles, qui avait sollicité son admission dans la société en qualité de correspondant. A la suite du scrutin et conformément aux conclusions de la commission, M. Jaquemin est proclamé associé correspondant à Arles.

L'ordre du jour appelant le renouvellement annuel du bureau, à la suite de plusieurs scrutins consécutifs sont proclamés successivement :

Président, M. NICARD.
1. *Vice-président*, EGGER.
2. *Vice-président*, RENAN.
Secrétaire, DE VOGUÉ.
Secrétaire-adjoint, L. PASSY.

Trésorier, Brunet de Presles.
Bibliothecaire-archiviste, Devéria.

Commission des impressions : { Michelant. Le Blant. Bourquelot.

Commission des fonds. . . . { Huillard-Bréholles. Marion. Grésy.

Séance du 11 décembre.

Présidence de M. Grésy, président.

La Société décide, sur la proposition de M. Egger, qu'il sera dressé un tableau des membres composant les différentes commissions chargées d'examiner les demandes des candidats qui sollicitent le titre de résident, de correspondant ou d'associé étranger, et que ce tableau sera exposé dans la salle des séances.

M. le président soumet à la Société diverses propositions dont une première lecture avait été donnée dans la séance du 20 novembre dernier. La compagnie, après en avoir délibéré, décide que les points à résoudre n'ont pas été suffisamment étudiés, et elle renvoie la décision à la prochaine séance administrative.

M. de Lasteyrie, obligé, par l'heure avancée, d'ajourner tout développement de la communication qu'il comptait faire à cette séance, fait néanmoins passer sous les yeux de ses confrères une fort grande et belle boucle de baudrier en fer argenté, trouvée à Fétigny, près Payerne (canton de Vaud), et dont l'ornementation rappelle absolument celle des grandes boucles découvertes à Charnay, en Bourgogne.

La Société, après avoir examiné ce précieux objet qui fait aujourd'hui partie de la collection de M. le baron de Schwiter, prie M. de Lasteyrie de remercier celui-ci de

l'obligeance avec laquelle il a bien voulu autoriser cette communication.

Séance du 18 décembre.

Présidence de M. Gatry, président.

M. le duc de Blacas écrit pour demander à être admis parmi les membres résidents de la Société des antiquaires de France. Il est présenté par MM. Le Blant et Brunet de Presles. La commission chargée d'examiner les titres de M. de Blacas se composera de MM. de Longpérier, Beulé et Huillard-Bréholles.

M. Nicard appelle l'attention de la Société sur les objets celtiques qui ont été décrits et dessinés par M. Troyon dans son ouvrage sur les antiquités lacustres de la Suisse, et fait observer que ces objets ont été récemment argués de faux par M. Morlot. M. Bertrand prend la parole pour combattre cette assertion; d'après lui, les pièces qui peuvent être considérées comme fausses sont en très-petit nombre, et il n'y a aucun doute à concevoir sur l'ensemble des découvertes de M. Troyon.

M. Huillard-Bréholles lit la note suivante :

Ayant eu l'occcasion d'examiner dernièrement quelques chartes carlovingiennes qui doivent figurer dans le musée paléographique des Archives de l'empire, j'ai remarqué, entre autres pièces, un acte privé que notre confrère M. Bordier a publié dans la bibliothèque de l'école des Chartes, 2e série, t. II, p. 73 et suiv. Il s'agit d'une donation de deux manses et demie, sises au village de *Pesco*, dans le pagus *Lomensis* ou *Lumensis*, donation faite par un certain Folrad aux monastères de St-Étienne, St-Vincent et St-Germain (St-Germain des Prés). La pièce est datée : *actum Pesco villa publica ubi fuit levata sub die III nonas septembris,*

avec la mention d'une année du règne d'un roi Charles; cette année peut aussi bien se rapporter à 789 qu'à 791, selon que les chiffres seront lus XX^u I ou XXIII. Dans l'excellente dissertation qui précède cette pièce, notre confrère a tres-justement admis que le pagus Lomensis répond à peu près au comté ou à la province de Namur. Quant au nom du lieu, voici ce qu'il en dit : « Le village de *Pesco* où l'acte est passé et où se trouvent les terres qui sont le principal objet de la donation de Folradus, paraît être une localité, nous ne savons laquelle, du diocèse de Liége. » Pour moi, je ne doute pas qu'il ne s'agisse du village de Pesche, près Couvin, dans la forêt des Ardennes, en dehors de la limite actuelle de notre département de ce nom. Nous savons par un diplôme de Charles le Chauve de 872 que *Cubinium in pago Laumense* fut attribué à la mense conventuelle de St-Germain des Prés[1], et M. Guérard, dans le polyptique d'Irminon, n'a pas hésité à identifier ce *Cubinium* avec le Couvin de la province de Namur. St-Germain des Prés posséda jusqu'au XVIIIe siècle dans cette province des terres et des revenus près de Couvin, à Mattaigne la Grande et Mattaigne la Petite, et à Ossogne, possessions qui étaient rattachées au prieuré d'Arnicourt (Ardennes, arrondissement de Réthel). Mais on ne trouve pas dans les papiers de cette abbaye la trace directe de ses droits sur Pesche et Couvin, qui furent probablement aliénés ou échangés de bonne heure. Le territoire primitif de Pesche qui a donné son nom à un bois voisin, devait avoir une grande étendue, car de l'autre côté de ce bois, à deux lieues de là, se trouve un lieu appelé encore *les riezes de Pesche*. Je suis donc persuadé que cette localité, qualifiée dans la charte de *villa publica*, terme équivalent à *fisc royal*, avait assez d'importance à l'époque carlovingienne pour qu'on soit en droit d'ajouter son nom à la liste des résidences royales, que les Bénédictins nous ont donnée.

1. Bouquet, Script. rer. franc. VII, 639.

Je ne dirai qu'un mot de la formule *ubi fuit levata* (sous-entendu *charta*), et seulement pour faire remarquer que cette expression, assez fréquente dans les lois barbares est très-rare dans les chartes authentiques. La pièce publiée par notre confrère en offre même, du moins à ma connaissance, un exemple unique. Il s'agit, comme chacun le sait, de cette forme d'investiture par laquelle l'acte de tradition déposé à terre et chargé de divers symboles, tels que l'encrier, le couteau, le gant ou la motte de gazon, était *relevé* par le donateur, qui le remettait ensuite au donataire en prononçant quelques paroles sacramentelles[1].

1. Cf. Grimm, antiq. Juris German., p. 557.

LISTE

BIBLIOGRAPHIQUE

DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTE

Pendant le quatrième trimestre de l'année 1861.

I. Journaux et Revues.

Archives de l'Art français ou Recueil de documents inédits relatifs à l'histoire des Arts en France, publ. sous la direction de M. A. de Montaiglon, 11e année, 2e série, Ier vol., 1861, in-8.

ALGÉRIE. — *Revue africaine, Journal des travaux de la Société algérienne.* In-8. 5e année, n° 30, novembre 1861.

Revue de l'Art chrétien, Recueil mensuel d'Archéologie religieuse, dirigé par M. l'abbé J. Corblet. 5e année, nos 10, 11 et 12, décembre 1861. In-8.

II. Sociétés françaises.

Institut impérial de France. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au nom de la Commission

des Antiquités de la France, par M. Alfred Maury, Paris, 1860, in-4.

ALGÉRIE. — *Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine*. 1860-1861. In-8. (Paris.)

AUBE. — *Mémoires de la Société d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube*, t. XXV, de la collection, t. XII, 2e série, nos 59 et 60, 2e semestre de l'année 1861. Troyes. In-8.

BAS-RHIN. — *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*. Paris et Strasbourg, 1861. (2e livraison, t. IV.)

CALVADOS. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*. 3e série, XXIVe vol., de la collection. Paris, Caen et Rouen, décembre 1861. 1 vol. in-4.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie. 2e année, 2e et 3e trimestres, avril-septembre, 1861. Paris, octob. 1861. In-8.

CHARENTE. — *Annales de la Société d'Agriculture, Arts et Commerce du département de la Charente*, t. XLIII, nos 2 et 3, in-8.

EURE-ET-LOIR. — *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*. In-8, nos 32-34.

— *Statistique archéologique d'Eure-et-Loir*, Chartres, octobre 1861. In-8.

HAUT-RHIN. — *Curiosités d'Alsace*. 1re année, no 2. Colmar, 1861. In-8.

HAUTE-LOIRE. — *Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy*, t. XXII, 1859. Le Puy, 1861. In-8.

LOIRET. — *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, 3e et 4e trimestres de 1861, no 39. Orléans, 1861. In-8.

HAUTE-SAVOIE. — *Bulletin de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*. In-8. 1861-1862, n° 1.

— *Mémoires et documents*, publiés par la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, t. V, Chambéry, 1861. In-8.

HAUTE-VIENNE. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XI, 3e livraison. Limoges, 1861. In-8.

MARNE. — *Travaux de l'Académie impériale de Reims*. In-8, XXXe vol., année 1860-1861, nos 1 et 2.

MEURTHE. — *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1860, t. I et II. Nancy, 1861. In-8.

MOSELLE. — *Mémoires de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle*, année 1860, Metz, 1861. In-8. 193 pages.

— *Bulletin de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle*. 3e année. Metz, 1860. In-8, 239 pages.

NORD. — *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, t. XXVII, 1re part. — Séance publique tenue le 20 août 1860. Cambrai, 1861. In-8, 376 pages.

PAS-DE-CALAIS. — *Société des Antiquaires de la Morinie*. — *Bulletin historique*. 2e année, 39e et 40e livraisons, juillet à décembre 1861. Saint-Omer, 1861. In-8.

SEINE-ET-OISE. — *Mémoires de la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise*, t. VI, Versailles, 1861. in-8.

SOMME. — *Mémoires de la Société impériale d'émulation d'Abbeville*. 1857-1860. Abbeville, 1861. in-8.

— *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1861, n° 3. Amiens, 1861, in-8.

VIENNE. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest.* In-8, 3e et 4e trimestres de 1861.

VOSGES. — *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*, t. X, 3e cahier, 1860. Épinal, 1861 Broch. in-8.

III. Sociétés étrangères.

AUTRICHE. — *Archiv für Kunde œsterreichischer Geschichts-Quellen.* Wien. In-8. XXVI-XXVII.

— *Die feierliche Sitzung der kaiserlichen Akademie der Wissenchaften, am 30 Mai* 1859. Wien (s. d.). In-12.

— *Fontes rerum Austriacarum.* — *Œsterreichische Geschichts-Quellen.* Vienne. In-8. II abth, XX Band. (Wien.) — *Zweite Abth. Diplomataria et acta*, XIX Band. In-8. Wien, 1859.

— *Mittheilungen des historischen Vereins für Krain.* Redigirt von August Dimitz. Laibach, 1860, in-4.

— *Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*, décembre 1860, janvier et février 1861. — *Classe philosophique et historique*, janvier, février et mars 1860. In-8.

BAVIÈRE. — *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, septembre 1861, n° 9.

— *Verhandlungen des historischen Vereines von Oberpfalz und Regensburg. Neunzehnter Band der gesammten Verhandlungen und erster Band der neuen Folge.* Regensburg, 1860. In-8. (Société historique du Haut-Palatinat et de Ratisbonne.)

BELGIQUE. — *Revue de la Numismatique belge.* 3e série, t. V, 3e livraison.

CANADA. — *The Canadian Journal of Industry, Science, and*

Art; *conducted by the edition committee of the Canadian Institute*. november 1861, new series, nos XXXVIII et XXXVI. Torinto, 1861. In-8.

Norwège. — *Norske byninger fra Fortiden* (*Norwegian buildings from former times.*) Christiana, s. d., g. in-4, pl.

IV. Ouvrages divers.

Arbois de Jubainville (d'). — *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. II, de la fin du onzième siècle au milieu du douzième. Paris, 1860. In-8; t. III (1152-1181). Paris, 1861. In-8.

Barthélemy (A. de). — *Monnaies des comtes de Tonnerre*. Extrait de la *Revue numismatique*. Nouv. série, t. VI, 1861. In-8.

Bertrand (Alexandre). — *Les Musées et les collections archéologiques*, I et II. — *Musées de Namur et de Besançon*. Extrait de la *Revue archéologique*. Paris, 1861. In-8.

Boyer (Hippolyte). *Noviodunum biturigum et ses graffiti*, 1861. In-8.

Chalon (Renier). — *Les seigneurs de Muno*. Bruxelles, 1861. in-8.

Cocheris (Hippolyte). — *La Vieille ou les dernières Amours d'Ovide*, poëme français du quatorzième siècle, traduit du latin de Richard de Fournival, par Jean Lefèvre, publié pour la première fois et précédé de recherches sur le Vetula. Paris, 1861. In-8.

Conestabile (Giancarlo, conte). *Iscrizioni etrusche e etrusco-latine in monumenti chè si trovano nell' I. e R. Galleria degli Uffizii di Firenze*. Florence, 1858, 2 vol. in-4, l'un de texte, l'autre de planches.

Creuly (le général) et Bertrand (Alexandre). — *Quelques*

difficultés du second livre des Commentaires, étudiées sur le terrain. (Extrait de la *Revue archéologique.*) Paris, 1861. In-8.

Durieux (A.). — *Les miniatures des manuscrits de la bibliothèque de Cambray.* Album, 18 planch. au trait, fac-simile, dessinées et lithographiées. Cambrai. Petit in-f°, 18 planch.

Galitzin (le prince Aug.). — *Bibliographie angevine,* à M. le Directeur de la *Revue de l'Anjou.* (Ext. de la *Revue de l'Anjou,* IV° vol., de la 3° série.) In-8, s. d.

Anonyme (Galitzin). — *Bibliothèque russe,* nouvelle série, vol. VI°. — *Histoire d'Eudoxie Feodorovna, première épouse de Pierre le Grand.* — *Relation curieuse de la Moscovie.* Leipzig, 1861. In-32.

Guigard (J.). — *Bibliothèque héraldique de la France* Paris, 1861. In-8.

Lépinois (E. de). — *Notice sur Claude Habet, poëte chartrain du seizième siècle.* Chartres, 1861. In-12.

Marty-Laveaux (Ch.). — *De la langue de Corneille.* Paris, 1861. In-8.

Munch (P. A.). — *Chronica regum Manniæ et insularum.* — *The Chonicle of Man and the Sudreys,* edited from the manuscript codex in the *British Museum* and with historical notes. Christiana, 1860. In-8.

Otreppe de Bouvette (d'). — *Courses archéologiques à travers la province de Liége* — *Essai de tablettes liégeoises.* Liége, 1861. In-12. — *Des Sociétés savantes et des Congrès.* Liége, 1861. In-12. — *Lettres sur les expositions d'objets d'art, les curiosités historiques et les Musées, etc.* Liége, 1860. In-12.

Prioux (Stanislas). — *Civitas Suessionum, Mémoire pour servir d'éclaircissement à la carte des Suessiones.* Paris, 1861. In-4, orné d'une carte.

QUICHERAT (J.). — *Nouvelle défaite des défenseurs d'Alise sur le terrain d'Alesia.* Paris, s. d. In-8.

REY (Guillaume). — *Voyage dans le Haouaran et aux bords de la mer Morte.* Paris, s. d. In-8, avec un atlas grand in-f°.

ROBERT (Ch.). — *Numismatique lorraine.* (Extrait de la *Revue numismatique*, nouvelle série, t. VI, 1861). In-4.

SIRAUD (A.). — *Des patois bressan et bugiste comparés. — Fables du Père Froment, en patois bugésien. — Parabole en bressan et bugiste.* Bourg, 1861. In-8.

SIRAUD (A.). — *Le Crucifiement de Fareins en Dombes, épisode de la fin du dix-huitième siècle.* Bourg, 1861. In-32.

TAILLANDIER (H.). — *Nouvelles recherches historiques sur la vie et les ouvrages du chancelier de l'Hospital.* Paris, 1861. In-8.

Bibliographie lilloise. (Extrait du journal le *Mémorial de Lille*, du 4 juillet 1861) 3 pag. in-8.

Ministère de l'Instruction publique et des Cultes. — Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes le 25 *novembre* 1861. Broch. in-8.

Carte de la Gaule sous le proconsulat de César, dressée à l'aide des documents géographiques et topographiques du dépôt de la Guerre, par la Commission spéciale instituée au ministère de l'Instruction publique et des Cultes, d'après les ordres de Sa Majesté l'Empereur. 1861, gr. in-f°.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21.

INSCRIPTIONS ANTIQUES

DE

LUXEUIL ET D'AIX-LES-BAINS

PAR M. FÉLIX BOURQUELOT,

Membre résidant.

—

Mémoire lu dans les séances du 17 avril et du 5 juin 1861.

—

Que les anciens, les Romains surtout, aient connu, apprécié et utilisé les vertus bienfaisantes et curatives des eaux minérales froides ou chaudes, c'est un fait démontré par des preuves incontestables. Quand bien même nous n'aurions pas les témoignages de Pline, d'Horace, de Martial, de Celse, etc., les monuments nous instruiraient suffisamment. Un grand nombre d'endroits, aujourd'hui renommés à raison de leurs eaux, offrent des restes antiques attestant la réunion d'une population plus ou moins considérable, ou l'usage des eaux elles-mêmes. Les noms des villes où existaient des sources minérales, les ex-voto adressés publiquement à des divinités

spéciales pour le rétablissement de la santé, des édifices propres aux bains d'eau ou de vapeur, sont des indices précieux que le temps nous a conservés à Néris, à Bourbonne, à Vichy, à Luxeuil, à Aix en Savoie, à Aix-la-Chapelle, etc. Dans la carte de Peutinger, les établissements thermaux se distinguent par des figures de bâtiments particuliers, auxquels il est aisé de les reconnaître.

On sait aussi que les anciens, qui professaient en général une vénération religieuse pour les fontaines et les personnages divins auxquels elles étaient consacrées, rendaient spécialement un culte aux sources minérales et thermales[1]. Pline nous dit qu'elles fondent des villes et qu'elles augmentent le nombre des dieux, *augent numerum deorum urbesque condunt*[2], et Sénèque signale le culte qu'on leur rend, *coluntur aquarum calentium fontes*[3].

La constatation de ce culte, qui entre pour une part importante dans les religions païennes de l'Occident, le rapprochement même entre l'emploi des eaux minérales et thermales chez les anciens et dans les temps modernes, rendent intéressante, à mon avis, l'étude des monuments et particulièrement des inscriptions trouvées dans

1. *Fonti divino...* (Gruter). — *Fontibus divinis* (Orelli). — *Fontibus et nymphis sanctissimis* (Marini).

2. *Hist. natur.*, XXXI, 2.

3. *Epist.* 40.

les villes d'eaux. M. l'abbé Greppo a publié sur cette matière un volume d'un mérite réel[1]. Mais comme il embrassait le sujet dans sa généralité, il n'a donné sur chaque localité en particulier que des notions courtes et incomplètes. J'ai eu l'occasion de visiter les deux villes de Luxeuil et d'Aix en Savoie, célèbres par leurs bains, et j'y ai recueilli avec tout le soin possible les inscriptions qui s'y sont conservées. Voici le résultat de mon travail; je désire qu'il ne paraisse pas tout à fait dépourvu d'utilité aux personnes qui s'occupent d'épigraphie et qui étudient dans leurs détails le mœurs et les habitudes des anciens.

I. LUXEUIL.

La petite ville de Luxeuil, à bon droit renommée pour la salutaire influence de ses eaux minéro-thermales, est située au pied des Vosges, à la limite d'une belle plaine qu'arrosent deux cours d'eau, la Lantaine ou Lanterne et la Breuche ou le Breuchin. Elle consiste principalement en une longue rue qui monte de la vallée au sommet d'un coteau où elle rejoint les bains. Outre l'établissement thermal, Luxeuil, dont l'abbaye,

1. *Études archéologiques sur les eaux thermales et minérales de la Gaule*, 1846, in-8.

fondée au sixième siècle par saint Colomban, a joué un rôle important dans l'histoire de la dynastie mérovingienne, possède plusieurs édifices dignes d'intérêt; on y remarque l'église paroissiale, jadis dépendante du monastère, l'hôtel de ville, surmonté d'un pavillon très-élégant, et quelques maisons anciennes, ornées de colonnes, de sculptures et de balcons.

Luxeuil n'est mentionné ni dans les itinéraires, ni dans la carte de Peutinger, ni dans les écrits que l'antiquité nous a laissés; mais son existence à l'époque gallo-romaine n'en est pas moins certaine. Sans parler de la tradition assez répandue d'après laquelle il aurait été ruiné par Attila, avec Langres et Besançon, on peut citer comme témoignage puissant la vie de l'apôtre saint Colomban, écrite au septième siècle par le moine italien Jonas. *Luxovium*[1] ou Luxeuil figure dans cette biographie comme un centre de population déjà ancien au sixième siècle, lors de l'arrivée de Colomban dans la Franche-Comté. Le passage où Jonas montre le saint homme, après avoir réuni autour de sa personne un grand nombre d'individus qui voulaient se livrer à la vie religieuse, choisissant Luxeuil pour s'y établir avec sa troupe et y fonder un monastère, est trop important pour que j'omette de le citer ici : « Il

1. On trouve dans la chronique de Frédégaire *Lussovium;* dans la vie de saint Éloi, par saint Ouen, *Lussedium;* dans le testament de l'abbé Wildrad, *Losodium*, etc.

trouva, dit-il, un château, autrefois très-fortifié, distant de huit milles environ d'Annegray[1], qui, dans les temps anciens, avait porté le nom de *Luxovium*, et où se trouvaient des thermes ou eaux chaudes, construits avec un art excellent. Il y avait là beaucoup de statues de pierre, auxquelles les païens avaient jadis rendu un culte profane et criminel, se livrant à leur égard à d'exécrables cérémonies. Mais alors on n'y voyait que des bêtes féroces, des ours, des buffles et des loups en grande quantité. C'est là que l'homme de Dieu se mit à élever un monastère[2]. »

Ainsi, lorsque saint Colomban y fonda un couvent, c'est-à-dire vers l'an 590, Luxeuil, qui avait été une place de guerre, et qui avait pos-

1. Arrondissement de Lure, canton de Faucogney.

2. « Cum jam multi se in ejus contubernium et societatem « monachi adjunxissent, de commodiori in ea eremo inqui- « rendo loco, cogitare cœpit ubi monasterium construeret. « Invenit autem castrum quoddam, quod olim munitissimum « fuisset, a supradicto loco distans plus minus octo millia- « ribus (a castro Anagratis, in Vosego), priscis temporibus « Luxovium nuncupatum, ubi etiam thermæ, sive aquæ « calidæ eximio opere extructæ habebantur. Multæ illic « statuæ lapideæ erant, quas cultu miserabili rituque pro- « fano pagani quondam coluerant, execrabilibus eas cære- « moniis prosequentes. At nunc solæ illic feræ, belluæ, « ursi, bubali, lupi frequentes visebantur. Ibi ergo vir « egregius monasterium construere cœpit. » (Vita S. Colombani, *dans Surius*, *De probatis sanctorum historiis*, 21 nov., t. VI, p. 533.)

sédé ce que nous appellerions aujourd'hui un établissement thermal, se trouvait ruiné et dépeuplé. Il fallait que son importance, avant la dévastation, eût été assez grande, puisque Jonas y signale de nombreuses images de divinités païennes, encore visibles, lors de la venue de saint Colomban.

Il suffirait de ces faits pour que la critique dût avec certitude rattacher l'existence de Luxeuil à l'époque de la domination romaine, et pour que ses bains d'eau minérale méritassent d'être classés au nombre de ceux que l'on sait par des témoignages certains avoir servi aux populations antiques; mais Luxeuil peut montrer, comme preuves directes et irrécusables de tout ce que la vie de saint Colomban laissait entrevoir, de nombreux monuments romains : substructions, autels, statues, bas-reliefs, inscriptions, tombeaux, médailles, poteries, etc. Après de terribles vicissitudes, les invasions dévastatrices des Huns et des Sarrasins, des incendies survenus en 1201 et en 1214, Luxeuil a conservé une multitude d'objets antiques qui ont été successivement mis en lumière, et qui forment ses titres de noblesse. On ne me saura pas mauvais gré, je pense, d'entrer à cet égard dans quelques détails. Je signalerai :

1° Des canaux destinés à la conduite des eaux minérales et des eaux ordinaires; des bassins circulaires ou quadrilatéraux, avec des degrés

pour y descendre, des pavés d'albâtre, et des espèces de stalles creusées dans le roc pour les baigneurs; des salles voûtées en tuf, pavées en albâtre et en mosaïque; un puits, ouvert dans le roc, d'où jaillit la source ferrugineuse, et qui versait l'eau par un conduit en plomb de trente-cinq centimètres de circonférence; des bâtisses en pierres de grande dimension, grossièrement taillées au marteau et réunies sans ciment; d'autres fondations maçonnées, reposant sur un massif de ciment, composé de chaux, de briques et de rocailles. Tous ces ouvrages appartenaient aux thermes et occupaient primitivement le centre de la ville de Luxeuil, qui, à ce que l'on croit, s'étendait, de la porte du Nord à celle du Sud, dans un espace d'environ douze cents mètres[1].

2° Un dépôt antique de terre à potier préparée par le corroyage au moyen des eaux minérales. D'après M. A. Delacroix, professeur à l'Ecole de médecine de Besançon, qui a donné sur ce fait de précieux renseignements, il existait, au nord d'une tranchée ouverte en 1857, pour la réunion

1. Ces détails et une partie de ceux qui suivent sur les objets antiques trouvés à Luxeuil sont empruntés à l'intéressante notice du médecin inspecteur de l'établissement thermal, M. le docteur Chapelain, intitulé : *Propriétés physiq., chimiq. et médicales des eaux minéro-thermales de Luxeuil*, avec quelques recherches historiques, etc. (Paris et Nancy, 1857, in-8). M. Chapelain a mis à faciliter mes recherches une obligeance dont je tiens à le remercier ici.

des principales sources ferrugineuses, le long et à la hauteur de la galerie souterraine d'égout, un plancher de chêne, posé sur des traverses et sur une couche bien battue de marnes rapportées, encadré de murs et bordé de ciment, à la ligne de rencontre de la pierre et du bois. Sur une aire d'environ dix mètres de longueur, reposait une couche de terre à potier, brune, bien corroyée, parfaitement homogène, d'une épaisseur de trente centimètres. La terre, qui s'est trouvée sèche et résistante au moment de la découverte, était mise en communication avec l'eau ferrugineuse par un système artificiel, qui portait aussi ailleurs les eaux destinées aux bains. Naturellement âpre et difficile à façonner, elle recevait le liant nécessaire par le corroyage qui s'opérait à l'aide de l'eau ferrugineuse, et elle finissait par former cette belle terre à potier dont les vases mis à nu dans les ruines de Luxeuil offrent de nombreux échantillons.

3° Des traces de voies romaines, entre autres à Fontaines, dans la commune d'Anjeux, et au château de la Sarrazinière, pour la route qui allait à Langres (*Andomatunum*), — et pour celle qui communiquait avec Mandeure (*Epamanduodurum*) dans les bois situés entre Lure et Luxeuil,

1. Études sur Luxeuil. Un céramique gallo-romain et la déesse Bricia, dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Besançon*, 1857, p. 580-586.

surtout dans ceux de la commune de la Chapelle, où plusieurs bornes milliaires ont été découvertes.

4° Les restes de trois édifices, qu'on croit avoir été des temples antiques, bases, fûts et chapiteaux de colonnes, statues, bas-reliefs, particulièrement sur la place du Marché, dans l'ancienne cour de l'abbaye et sur la place de la Baille, — et les vestiges, au faubourg des Romains, d'un long péristyle que l'on regarde comme ayant appartenu à un gymnase.

5° Un cimetière appelé le *Champ noir*[1], dans un terrain dont une partie forme aujourd'hui la place Saint-Martin ; on y a trouvé des tombeaux païens et des sépultures chrétiennes.

6° Un grand nombre de monnaies gauloises et de monnaies romaines, en bronze, en argent et en or, monnaies consulaires, monnaies impériales depuis Jules César.

7° Des poteries, briques, tuiles de grande dimension, lacrymatoires, urnes remplies d'os et de cendres, vases de toutes formes, en terre grise ou rouge, quelques-uns avec des noms de potier, et des reliefs représentant des combats de gladiateurs, des chasses, des courses, des danses, des animaux, des oiseaux, des fleurs, etc.

1. A Besançon, le cimetière antique est aussi appelé le *Champ noir* (Dunod de Charnage, *Histoire des Séquanois*, t. I, p. 159).

8° Des vases de bronze et de verre, des mosaïques, des camées, des pierres gravées, des armes, des bijoux en or, en argent et en cuivre, des statuettes en bronze et en argile, des fibules, des clefs, des cuillers, des pinces épilatoires, des aiguilles, des styles ou *graphia* dont une extrémité est aplatie en forme de spatule, une strigille de bronze incrustée de dessins en argent, etc.

9° Un autel d'Apollon et de Sirona, en marbre blanc, dont il sera question plus loin.

10° Un fragment d'aigle en pierre, trouvé dans le tombeau de Cerialis, avec des fragments de poterie rouge et deux colonnettes.

11° Un chapiteau orné de petites têtes.

12° Un torse de Mercure, avec la bourse et le caducée, morceau d'un très-beau travail, trouvé en 1753, sur la place du Marché, et aujourd'hui incrusté dans le mur d'un jardin appartenant à la famille Clerc.

13° Une statue équestre en pierre du pays, dont Caylus a donné la description et le dessin[1]. Elle paraît être des bas temps, dit l'illustre antiquaire. Le cavalier, ajoute-t-il, tient d'un côté un bouclier ou une roue à sept rais, qui lui passe dans le bras; de l'autre, il atteint une femme demi-nue, de très-petite taille, dont le dos est appuyé sur sa cuisse; le cheval a le pied de devant sur une tête d'homme qu'il paraît

1. *Recueil d'antiquités*, t. III, p. 367, pl. 99.

écraser. Caylus ne sait comment expliquer ces figures.

14° Un fragment de personnage entièrement vêtu, que l'on croit être un Apollon; la tête, assez belle, est détachée.

15° Un tombeau d'enfant, à l'extrémité duquel, dans un enfoncement de forme semi-ovoïde, est sculpté un enfant monté sur un âne.

16° Un tombeau, sur lequel est sculptée une belle figure de femme en pied; sur les côtés du monument, on voit représentées une musicienne et une danseuse.

17° Des tombeaux ornés de figures en relief ou d'inscriptions. — En général, dans ces monuments, les personnages, hommes ou femmes, sont assez grossièrement exécutés et accusent une basse époque. On remarque qu'ils tiennent dans les mains, la plupart des pots et des gobelets, quelques-uns des miroirs ou des cassolettes, des paniers et des fouets. Le langage des inscriptions et l'orthographe des noms gravés sur les tombes accusent également une certaine barbarie. La forme des caractères, des L, en manière d'angle obtus, des A, sans barre horizontale ou avec un point ou un trait vertical, doivent aussi être signalés. Les monuments de Luxeuil sont presque tous en pierre tendre du pays; le marbre se montre rarement.

L'étude des inscriptions de Luxeuil est le principal objet du présent travail. Je vais reproduire

ces inscriptions, en discutant, s'il y a lieu, leur authenticité, et en ajoutant les explications dont chacune d'elles me paraîtra susceptible.

I.

L'inscription qui va suivre :

LVXOVII THERM.
REPAR·LABIENVS
IVSS·C·IVL·CAES.
IMP.

est gravée en belle capitale sur une *pierre de sable d'un fin grain.* D'après un procès-verbal, rédigé sur place, signé par le maire, le premier échevin, plusieurs membres du conseil de la ville, le prieur de l'abbaye, deux officiers en quartier, divers fonctionnaires civils et ecclésiastiques, etc., et enregistré avec les actes importants de l'hôtel de ville, elle a été retirée, le 23 juillet 1755, d'une ouverture que l'on avait pratiquée dans un champ, près des bains, pour retrouver certaines sources minérales dont les eaux se perdaient. Elle était enfoncée à trois pieds et demi sous terre, *dans des débris de pierres de maçonnerie, de tuiles à la romaine,* et

de boue noire de laquelle ladite pierre était encore chargée[1].

On comprend aisément avec quelle faveur cette découverte fut accueillie à Luxeuil : l'existence de l'établissement thermal reculée jusqu'au temps de l'indépendance de la Gaule ; Jules César présenté comme s'étant occupé de cet établissement et ayant pris soin de le faire réparer ; Labiénus, le lieutenant bien connu du proconsul, mis en avant comme ayant exécuté les travaux : il y avait là plus qu'il n'en fallait pour flatter l'amour-propre des descendants des antiques Luxoviens. Aussi, la précieuse pierre fut placée à l'hôtel de ville et plus tard à l'établissement thermal, où je l'ai vue et où l'on eut soin de rappeler par une nouvelle inscription les faits qu'elle semblait révéler[2].

Mettre en doute l'authenticité de l'inscription de Labiénus, c'est presque toucher à l'honneur des habitants de Luxeuil. La découverte est cer-

1. Procès-verbal du 23 juillet 1755. — Je possède une copie de ce procès-verbal, que M. David, maire de Luxeuil, a eu l'obligeance de m'envoyer.

2. Sur le fronton du bâtiment des bains qui fait face à la route de Saint-Loup, on lit l'inscription suivante : « Luxovii « thermæ, a Celtis olim ædificatæ, a Tito Labieno, jussu « Caii Jul. Cæsaris imp. restitutæ, labe temporum dirutæ, « sumptibus urbis de novo extruct. adornatæ, favente D. de « Lacore, Sequan. provinc. præfecto, ejus cura et officio, « regnante adamatissimo Ludovico XV, anno MDCCLVIII. »

taine, disent-ils, et la sincérité des personnes qui l'ont attestée ne peut faire question. J'en conviens volontiers, et je suis heureux d'être, sur ces deux points, d'accord avec des personnes dont je ne puis partager toutes les opinions. Mais ce qu'il s'agit de savoir, c'est si l'inscription elle-même est de bon aloi. Je crois, pour ma part, pouvoir répondre négativement, comme l'ont fait avant moi Caylus, le savant antiquaire déjà cité tout à l'heure[1], M. Letronne, dont l'érudition et la sagacité sont bien connues[2], et beaucoup d'autres.

Je donnerai bientôt les arguments sur lesquels mon opinion se fonde. Mais auparavant, il me semble convenable de dire quelques mots de la discussion à laquelle l'inscription de Labiénus a donné lieu. Caylus avait mis en avant, comme motifs de suspicion : la beauté des caractères, qui, disait-il, ne peut être alléguée hors de l'Italie ; — l'ordre de César, exprimé dans le texte, et que Labiénus, quand il commandait en Gaule, en l'absence du général en chef, n'eût pas osé invoquer sur un monument public ; — enfin, l'emploi du mot *reparavit*, qui n'est point d'usage dans l'ancien style lapidaire, et qui devrait être remplacé par le mot *restituit*. D. Grappin,

1. *Rec. d'antiquités*, t. III, p. 365.
2. *Mémoire sur l'amulette de J. César*, *Rev. archéol.*, IIIe année, p. 426.

partisan déclaré de l'authenticité de l'inscription, a répondu à Caylus dans un passage de son histoire manuscrite de l'abbaye de Luxeuil, que je copie textuellement[1] :

« Pourquoi, dit-il, à propos de l'argument tiré de la beauté des caractères, pourquoi notre inscription n'imiterait-elle pas les caractères qui étaient d'usage à Rome et en Italie, puisqu'elle fut gravée sous les yeux des Romains ou par les Romains eux-mêmes ? Bien d'autres inscriptions d'un aussi bon goût ne furent jamais récusées par les savants, quoiqu'on les eût trouvées à Besançon et dans le reste des Gaules. Quel inconvénient d'ailleurs qu'un officier subalterne exprime dans le monument qu'il le fait ériger par l'ordre de son général ? Le scrupule de M. de Caylus tomberait-il sur l'autorité du sénat, que Labiénus aurait lésée en reconnaissant celle de César ? Mais les termes de l'inscription ne doivent choquer personne. Chacun savait que Jules César tenait sa mission du sénat, et le général ne laissait pas encore entrevoir le dessein de tourner ses armes contre sa patrie. La fidélité de Labiénus me ferait penser différemment, si l'inscription

1. Cette histoire, écrite en 1770, est conservée à la bibliothèque publique de Besançon. Le passage que je rapporte m'a été transmis par mon confrère et ami M. E. Castan, sous-bibliothécaire, qui s'est fait connaître par d'excellents travaux historiques et archéologiques, et que je prie d'agréer ici tous mes remercîments.

datait de ces jours malheureux pour la république. — Difficilement M. de Caylus aura-t-il voulu s'élever contre le mot *jussu*. On sait bien qu'il n'était pas inusité dans les inscriptions (voy. Dempster, *in Rosc.*, p. 317, 514, etc.) — M. de Caylus n'est pas plus heureux dans la troisième preuve de supposition qu'il a donnée. Il aurait parlé plus exactement, s'il eût dit que, dans le vieux style lapidaire, on employait souvent *restituere*, *reficere*, etc., et qu'on se servait très-peu du verbe *reparare*. On le trouve cependant sur quelques monuments, et j'en citerai seulement deux qui suffiront pour écarter le dernier soupçon du savant académicien que je combats: *Mansiones palatinorum... pecunia sua reparaverunt pontifices Vestæ* (Dempster, *in Rosc.*, p. 203); — *salvis D. D. N. N. Honorio et Theodosio... secretarium amplissimi senatus... Flavius Annius Trigarius reparavit et ad pristinam faciem reduxit* (*Ibid.*, p. 677). »

J'ai tenu à mettre au jour dans son intégrité la défense de D. Grappin, la meilleure qui me soit connue[1]; elle fait tomber, je l'avoue, une

1. Voy. un article de M. Paul Bernard, en réponse à des articles du *Moniteur*, du *Siècle* et de la *Revue archéologique*, dans le *Journal de Vesoul* du 20 septembre 1856; — une notice de M. Greppo, *Études sur les eaux minérales*, p. 123. — Voy. aussi, au sujet de la même inscription : Froissart, *Notice sur l'antiquité de la ville de Luxeuil*; — Morand, *Lettre sur des antiquités trouvées à Luxeuil et sur*

partie des arguments de Caylus, qui n'étaient pas irréprochables. Mais d'autres objections, suivant moi péremptoires, peuvent être invoquées contre l'authenticité de l'inscription de Labiénus; ce sont elles qui ont déterminé ma conviction et que je vais exposer. Elles portent sur :

1° Le mot *Luxovii*, qui me paraît inacceptable. En parlant dans une inscription publique gravée à Luxeuil d'un travail exécuté dans ce même Luxeuil, on se serait certainement abstenu de prononcer le nom de la ville; on aurait dit : *thermas* ou *has thermas*, comme on a dit ailleurs *theatrum*, *templum*, *has ædes*[1], mais on n'aurait pas dit *Luxovii thermas*.

2° Le mot *thermas*. Je sais que l'on rencontre dans les recueils d'inscriptions un *restaurator thermarum*, des *thermas restitutas* après un

les eaux thermales de cette ville. (*Journal de Verdun*, 1756, p. 193 et suiv.); — Morelle, *Dissert. sur les eaux de Luxeuil*, 1757, in-12;—Le docteur Molin, *Notice sur Luxeuil et ses eaux minérales* (Paris, Mlle Delaunay, 1833, in-8); — Fabert, *Essai historique sur les eaux de Luxeuil* (Paris, Vincent, 1772, in-12); — D. Gastel, *Dissertation sur les eaux thermales de Luxeuil*, 1761, in-12; —Guin, brochures citées par M. Greppo et par D. Grappin; — Le docteur Chapelain, *Eaux minéro-thermales de Luxeuil;* — Walckenaer, *Géogr. de la Gaule*, t. I, p. 320; — L. Rainguel, *Descript. histor. et pittoresque de Luxeuil et de ses environs*, 1837, in-18.

1. Voy. le recueil d'Orelli, n[os] 3279 et suiv.

tremblement de terre. Mais *thermæ* signifie à la fois des eaux chaudes et un établissement de bains, et je crois que, surtout avec le verbe *reparare*, on aurait dit *thermarum opera*, *fundamenta*, *cellas*, etc., et qu'on aurait expliqué le motif de la réparation par quelques mots, *vetustate conlapsas*, par exemple. J'ajoute qu'il me paraît fort douteux que les Gaulois, qui avaient à peine des villes et dont les maisons étaient des espèces de huttes, aient possédé des établissements de bains bâtis et analogues à ceux des Grecs et des Romains.

3° Le mot *reparavit*. On trouve sans doute des exemples de son emploi[1]; mais il est rare et peu usité, et c'est en quelque sorte exceptionnellement que les anciens s'en servaient au lieu de *restituere*, *restaurare*, etc.

4° Le nom de Labiénus, qui n'est qu'un *cognomen*, sans le nom de famille Titus, ce qui est au moins extraordinaire dans une inscription où Labiénus joue le rôle principal.

5° La réparation des bains de Luxeuil par Labiénus, sur l'ordre de Jules César. Un pareil acte est contraire à tous les éléments de probabilité que l'histoire peut fournir. Comment, au milieu d'une guerre difficile, dont l'issue resta douteuse jusqu'au bout, en pays ennemi, dans

1. M. Greppo en a cité d'autres exemples que ceux de D. Grappin.

une localité qui ne pouvait servir d'abri à une armée, Jules César, occupé de soins si graves, aurait songé à faire réparer de vieilles étuves ! Comment, il aurait chargé d'un pareil travail, non pas un maître ouvrier, mais un chef militaire placé sous ses ordres ! Comment enfin, il aurait fallu à Labiénus, pour faire remettre quelques pierres à un édifice ruiné, un ordre du général en chef, et l'on aurait cru devoir mentionner cet ordre dans une inscription lapidaire ! Tout cela est absurde, impossible, et répugne à la raison aussi bien qu'à la science. Et avant d'examiner la question en elle-même, ne faut-il pas supposer, ce que rien ne prouve, que Jules César est venu à Luxeuil, que Labiénus s'y est arrêté? etc. Comprend-on qu'on ne dise pas avec quels deniers la réparation a été faite?

6° Le mot *imperatoris*. Ce mot s'applique à un général en chef et à un général, qui dans une victoire a donné la mort à un grand nombre d'ennemis. Le sénat le décerna comme *prænomen* à Jules César [1]. Ici, il figure à titre de *co-*

1. « Non honores modo recepit, ut perpetuum consulatum, « perpetuam dictaturam, præfecturamque morum, insuper « prænomen imperatoris, cognomen patris patriæ, statuam « inter reges, etc. (Sueton., in Jul. Cæsare, c. 76.) » — L'inscription suivante rapportée par Muratori (p. 219) concerne Auguste : C.IVLIO C. F. CAESARI | IMP. TRIVMVIRO R. P. C. | PATRONO | D.D. | — Voy. l'art. *Imperator*, dans Forcellini.

gnomen, et il ne me paraît guère probable qu'il ait été employé par un lieutenant pour désigner un supérieur. Le titre officiel en Gaule était celui de proconsul.

7° L'intérêt qu'on a eu à fabriquer dans les temps modernes une inscription qui paraissait ajouter à l'illustration de la ville, et qui satisfaisait si complétement à un amour-propre local, fort naturel et fort commun.

8° La facilité qu'on a trouvée à commettre la supercherie. Lors de la découverte de 1755, la pierre dont il s'agit n'était enfoncée en terre qu'à trois pieds et demi de profondeur !

En résumé, je me crois tout à fait autorisé à regarder l'inscription de Labiénus comme une pièce fausse et fabriquée à plaisir. Le vénérable M. Hase, si exercé, si sagace dans les questions de ce genre, M. Léon Renier, dont les jugements en fait d'épigraphie font autorité parmi les savants, partagent cette opinion, qui, comme on vient de le voir, a déjà pour elle deux érudits d'une valeur incontestable, M. de Caylus et M. Letronne.

II.

Voici une autre inscription, découverte le 11 mai 1781, au nord du grand bain actuel, et

qui ne me paraît pas plus authentique que la précédente :

DIVA AVXI
BRICIA REG
CAE AVG
COS
TIB ET PIS
DEDICATV
TEMPLVM.

Cette inscription, qui a été publiée par M. le docteur Chapelain (*Eaux minéro-therm. de Luxeuil*, p. 12), par M. A. Delacroix (*Un céramique romain*), etc., est ainsi traduite par ses éditeurs : *Divæ auxiliari Briciæ, regnante Cæsare Augusto, consulibus Tiberio et Pisone dedicatum templum*. On l'a transportée à l'hôtel de ville, puis à l'établissement thermal où elle se voit aujourd'hui.

La présence du mot *regnante* suffit à mon avis pour faire soupçonner la sincérité de ce monument. On sait combien le pouvoir royal et le nom de roi étaient antipathiques aux Romains ; ils avaient accepté l'autocratie de Jules César, ils acceptaient celle d'Auguste, durant laquelle notre inscription aurait été gravée, l'an 746 de Rome, et l'an 7 de l'ère chrétienne ; mais alors les formes républicaines existaient encore, et le mot *regnante* n'eût pu être employé dans une inscription publique. C'est une formule des chartes et de l'épigraphie du moyen âge.

III.

Dans l'inscription qui vient d'être rapportée, on a vu figurer ensemble les mots *diva auxiliaris Bricia*. La divinité *Bricia* se montre dans l'inscription suivante, qui a été trouvée en juillet 1755, avec des médailles et des poteries, suivant M. de Caylus, et publiée par cet antiquaire d'après le procès-verbal des fouilles[1] :

LVXOVIO ET BRIXIAE C. IVL
FIRMAN. IVSSV. V. S. L. M.

Le texte est évidemment défectueux ; mais l'authenticité du monument est démontrée par un fait remarquable, par sa reproduction dans un manuscrit très-ancien de l'abbaye de Luxeuil. Ce manuscrit est intitulé : *Homiliæ SS. Patrum in Evangelia quatuor ;* on lui donne pour date le huitième ou le neuvième siècle. A la fin, en écriture du dixième siècle, on lit, suivant l'histoire de D. Grappin, et suivant le catalogue de M. Li-

1. *Rec. d'antiq.*, t, III, p. 366. — Conf. Orelli, *Inscript. select.* n° 2024 ; — Chapelain, *Eaux minéro-therm. de Luxeuil*, p. 13 ; — Greppo, *Études sur les eaux minér.*, p. 123 ; — Fabert, *Essai histor. sur les eaux de Luxeuil*; — Delacroix, *Un céramique romain ;* — Dunod de Charnage, *Hist. de l'église de Besançon*, t. II, p. 117, etc.

bri[1], dans la vente duquel le manuscrit a figuré :

Has litteras in lapidibus scultas (ou *fultas*), *ita invenimus extrapositis* (ou *extrapositas*) :

LVXOVIO ET BRIXIAE C. IVL.
FIRMAN IVS V. S. L. M.

suivant D. Grappin ;

LVXOVICO. ET. BRIXIAE. G. IVL.
FIRMARIVS. IVS. V. S. L. M.

d'après le catalogue Libri.

Le véritable texte est, à ce qu'il semble :

Luxovio et Brixiæ, Caius Julius Firmanius votum solvit libens merito. — La lecture et l'explication données par D. Mabillon : *Gaius Julius firmari jussit, vivens sibi legavit monumentum*, sont inacceptables[2]. — Il en est de même de celles qui ont été produites par M. Fabert pour les quatre dernières lettres : V. S. T. M., *votum solvit tempore medente*, A acquitté un vœu pendant le temps de sa maladie[3]. D. Grappin fait remarquer que l'on trouve un Caius Firmanius

1. Page 106, n° 195.

2. Dans une lettre à D. Eustache Besancenot, bénédictin de l'abbaye de Luxeuil, qui a été citée par D. Grappin, dans son Hist. ms. de cette abbaye.

3. Voy. aussi l'ouvrage cité de M. Chapelain, p. 13.

dans la liste des receveurs ou *tabularii*, sous l'empire d'Elvius Pertinax. Voy. un monument trouvé à Ostie, dans Gruter, 1077.

IV.

Enfin, on a découvert, en 1777 une inscription dans laquelle paraissent encore les noms de *Luxovium* et de *Bricia*. Elle appartient à M. Boisselet, possesseur du cabinet d'antiquités locales qui avait été formé par M. Fabert. En voici le texte, qui a été publié par M. Chapelain (*Eaux de Luxeuil*, p. 13), par M. Delacroix (*Un céramique romain*), et par M. Greppo (*Études sur les eaux minérales*, p. 126) :

......SOIO
ET BRICIAE
DIVICTI
VS CONS
TANS
V. S. L. M.

On doit lire : *Lussoio* (pour *Luxovio*) *et Briciæ Divictius Constans votum solvit libens merito*[1], et non, *votum solvit tempore medente*, comme je

1. On trouve dans Gruter, 1040, 2, une inscript. commençant ainsi : D.M. | ET MEMORIAE | AETERNAE | DIVICTI CIVIS | SEQVANI....

le trouve dans les écrits de M. Chapelain, de M. Delacroix, etc.

Il me reste à dire quelques mots de *Luxovium* ou *Lussovium* et de *Bricia* ou *Brixia*, auxquels, comme on vient de le voir, Julius Firmanius et Divictius Constans ont adressé des vœux, et qui semblent être des divinités locales. Des opinions diverses ont été émises à cet égard; je citerai d'abord D. Grappin, qui a donné, avec son sentiment, celui de Perréciot et de D. Calmet :

« Seroit-ce imprudemment conjecturer, dit-il[1], en parlant du vœu de Firmanius et en rapprochant son nom de celui du receveur mentionné plus haut, de dire que ce Firmanius étoit Brixien (*Brixia*, *Brescia*, en Lombardie) d'origine, qu'il avoit Luxeu dans son département, et qu'il rendit ses vœux à l'ancien Luxovium et à sa patrie? — M. l'avocat Perréciot (Disc. prononcé à l'Académie de Besançon) a dit avant moy que la ville de Bresce en Italie pouvoit être le *Brixia* de notre inscription. Il propose de lire *Brigiæ*, pour *Brixiæ*, auquel cas on auroit dédié l'inscription à la déesse Cibèle, qui fut nommée quelquefois *Brigia*, au rapport de Chifflet (*Vesontio*, part. I, p. 71). » La seconde explication de M. Perréciot s'accorde assez bien avec les conjectures de M. d'Ainville,

1. Je dois encore la copie de ce passage à l'extrême obligeance de M. E. Castan.

que j'extrais tout au long des *Antiquités gauloises* de M. de Caylus (III, 5e part., p. 366). « Brixia, y est-il dit, peut se rapporter à la rivière qui passe à Luxeu et qui se nomme Bruschin ou Breuchun. Sur le bord de cette rivière, dont le nom est aujourd'hui Brêche ou Breuche, on trouve Breuche, au-dessous de Luxeu, Breuselle, au-dessus, et un autre Breuche, en remontant plus haut et près de Faucogney. On peut inférer de la conservation et de la répétition de ces noms, qu'il y avoit dans le canton un temple dont la divinité étoit autrefois célèbre.... Brixia, suivant D. Calmet (*Traité des eaux de Plombières, de Bourbonne et de Luxeu*, p. 168) peut signifier St-Bresson, à deux lieues de Luxeu, où l'on voit encore plusieurs vestiges d'antiquités. Je n'y en connois aucun que des médailles en bronze trouvées en 1734 et frappées aux coins d'Antonin le Pieux et de Commode. D. Calmet n'a pas fait attention que le village de St-Bresson ou St-Brice, qui est désigné par *Sanctus Brixius* dans l'ancien cartulaire de Luxeu, n'a été ainsi appelé qu'à cause de St-Brice, titulaire de l'église paroissiale. Ce saint évêque ne vivait assurément pas encore à l'époque où l'inscription fut gravée. »

Dunod de Charnage[1] conjecture que, dans le monument de Julius Firmanius, le mot Brixiæ a

1. *Hist. de l'église de Besançon*, t. II, p. 117.

été mal transcrit, et qu'on devrait lui substituer celui d'Ygiæ, nom de la déesse de la santé ; cette conjecture, dénuée de fondement, n'a pas besoin d'être discutée.

Danville, comme on vient de le voir, reconnaît un lien intime entre le mot Brixia et le nom de la rivière Breuchin, et pense que Bricia peut être une divinité locale ou gauloise[1].

Suivant M. Walckenaer[2], Brusche, en latin *Brixia*, est le mot tudesque *Brucke*, qui signifie pont, et *Bria*, *Briva* ou *Brixia*, désigne un lieu situé au passage d'une rivière appelée Breuchin.

Enfin, M. Delacroix, en admettant que *Luxovium* et *Bricia* sont deux naïades invoquées à Luxeuil, nie la justesse du rapprochement qui a été fait entre la déesse Bricia et la rivière Breuchin, qui prend sa source à 25 kilomètres à l'est au pied des Vosges. Suivant lui, il y avait à Luxeuil deux sortes d'eaux distinctes : les eaux thermales, plus ou moins salines, alcalines et savonneuses, d'où est venu le nom de la localité ; les autres peu chaudes, mais très-ferrugineuses et auxquelles on donnait un double emploi pour l'industrie du potier et pour la guérison des maladies. C'est elles que représenterait la déesse Bricia[3].

1. *Géographie ancienne de la Gaule.*
2. *Géogr. des Gaules*, t. I, p. 320.
3. *Un céramique romain*, dans les *Mém. de la Soc. d'émulation.*

Dans toutes les opinions qui viennent d'être exposées, la part des conjectures est grande, ainsi qu'on le voit. Ce qui est certain, c'est l'existence d'un culte à deux divinités locales qui ont laissé leur nom dans le pays, et qu'on invoquait sans doute dans les maladies, comme on faisait ailleurs pour *Borvo*, *Damona*, *Ilixo*, etc. On peut aussi noter que le nom de *Luxovium* se rapproche d'un nom propre qui figure dans une inscription trouvée dans le Cominge, et rapportée par M. Du Mege[1] :

ANDOSTEN
LICINI. F. SIBI
ET LEXEIAE. OM
BEXONIS. F. VXORI
ET. IVLIAE. IVL. F

D'autre part, il est à remarquer que dans la Vie de saint Colomban, Jonas appelle *Brisca* la rivière qui porte aujourd'hui le nom de Breuche ou de Breuchin. Enfin, il reste évident que, dans les temps antiques, un mot de forme analogue à celle de *Bricia* ou *Brixia* a dû avoir un usage très-commun, puisqu'on le retrouve dans le nom de la ville de *Brescia* en Italie, dans celui de la petite province de Bresse, très-rapprochée du territoire sur lequel Luxeuil est

1. *Rec. d'inscriptions*, dans les *Mém. de la Société archéologique du Midi*, t. VI, p 93.

situé, et enfin dans tous les noms de Breuche, Breuchin, Breuselle, etc. qui viennent d'être signalés.

V.

APOLLINI
ET SIRONAE
DEAE
TAVRVS

Autel en grès blanc du pays, trouvé en 1858, lors des travaux de nivellement exécutés dans les jardins de l'établissement des bains, au milieu des débris d'une vaste construction. Sa hauteur est de soixante-huit centimètres, sa largeur de trente-sept centimètres, son épaisseur de trente-cinq centimètres. Sur l'une des faces du monument est sculpté un jeune homme, entièrement nu, tenant de la main droite un objet indéterminé; — sur la seconde face, un personnage barbu, le corps entouré d'une pièce d'étoffe descendant de la ceinture aux genoux; — sur la troisième, un personnage analogue, dont le visage et les bras sont en partie brisés; le bas des jambes manque dans les uns et dans les autres; — sur la quatrième face est l'inscription qui vient d'être rapportée et qu'encadre une moulure; au-dessous se voit la figure d'un serpent sans tête. La sculpture est excellente; les attitudes bien prises, le

modelé très-soigné. On y reconnaît un ouvrage des bons temps.

L'inscription a été publiée, mais d'une manière fautive, dans le *Journal de la Haute-Saône*, dans le *Moniteur* du 30 mars 1858, et dans le *Bulletin des Sociétés savantes*, 1858, 2e trimestre, p. 260. — Elle est conservée à l'établissement thermal.

Il est ici question, sous le nom d'Apollon et de Sirona, des divinités qui protégent la santé, et qui veillent sur les eaux minérales, remède efficace contre les maladies. Parmi les dieux auxquels les Gaulois rendent un culte, il en est un qui, dans l'opinion de ce peuple, passe pour guérir les maux, et que Jules César appelle Apollon : *Habent opinionem Apollinem morbos depellere* (*De Bello gallico*, l. VI, c. 17). Le nom d'Apollon, dans plusieurs inscriptions, dont la plupart viennent de la Gaule, est associé à celui de Grannus, qui indique des attributions médicinales (voy. Gruter, 37, nos 10, 11 et 14. — Orelli, nos 1997 et suiv.; — Steiner, *Inscript. rhenan.*, 30-41). Caracalla, d'après le témoignage de Dion Cassius, s'adressa, pour avoir une réponse sur une maladie qui l'inquiétait, à Esculape, à Sérapis et à Grannus. On voit aussi qu'Apollon présidait aux eaux chaudes, et qu'il était invoqué à Autun comme punissant les parjures dans l'épreuve de l'eau bouillante : *Apollo, cujus ferventibus aquis perjuria puniuntur* (Eumène, *Panégyr. de Constantin*, c. 21). Il faut noter qu'à

Bourbonne-les-Bains le nom d'Apollon se montre uni à celui de *Borvo* ou *Bormo*, qui, dans ces deux villes, à Bourbon-Lancy et ailleurs, désigne une divinité des eaux minérales, et que le nom de Grannus, ou de l'Apollon médecin, entre, selon beaucoup de savants, dans la dénomination ancienne d'Aix-la-Chapelle, *Aquisgranum*, *Aquæ Grani*. Enfin, une dernière remarque est que, sur l'autel de Luxeuil, au bas de l'inscription, est gravée une figure de serpent, qui, comme on sait, est l'emblème de la médecine. (Voy. pour plus de détails : A. Maury, *De l'Apollon gaulois*, dans la *Revue archéol.*, 1860, p. 58; — Greppo, *Études sur les eaux minérales*, p. 160; — Eckart, *Dissert. de Apolline Granno Mogouno*. Viceburgi, in-4°, sans date; — Bimard de la Bastie, *Prolegom. in Thesaur. Murat.*, col. 59; — Roget de Belloguet, *Ethnogénie gauloise*, p. 242, etc.)

Quant à Sirona, que l'on trouve associée à Apollon dans l'inscription de Luxeuil et dans plusieurs autres (Gruter, 37, nos 10 et 11; — Orelli, 2001; Steiner, 41, 305), c'est une nymphe des eaux minérales. Elle était invoquée à Nierstein, au bord du Rhin, où les Allemands ont relevé des thermes romains qu'ils ont appelés *Sironabad*.

Je ne m'arrêterai pas ici sur les rapprochements qui ont été faits entre Sirona et Diane, ni sur les étymologies celtiques que l'on a produites pour le nom de notre divinité; il me suffira de

rappeler que le mot Sirona a une forme que les Gaulois paraissent avoir appliquée de préférence aux fontaines, aux cours d'eau et aux nymphes qui en sont la représentation divine, *Divona*, *Sagona*, *Axona*, etc. On peut voir d'ailleurs sur ce point : F. G. Mathiæ, *De Sirona Dea prolusio*, Francf. 1806 ; — A. Maury, Mémoire cité ; — Roget de Belloguet, *Ethnogénie gauloise*, p. 132 ; — Leo, *Die Malberg. gloss.*, 1er cahier, p. 23, etc.

VI.

D. M.
CASSIANVS MA
RONIANVS.FILIVS VXSOR
VINILIA

Copié par moi d'après l'original. Au-dessous sont sculptés deux personnages debout. Une tête, encadrée dans un enfoncement ovale, divise les deux premières lignes de l'inscription.

Lecture : *Dis manibus Cassianus, Maronianus filius, Vinilia uxsor*. Je pense qu'il faut traduire : « Aux mânes de Cassianus, son fils Maronianus et « son épouse Vinilia. » La tête placée à la partie supérieure du tombeau serait le portrait de Cassianus ; Maronianus et Vinilia seraient les deux personnages sculptés au-dessous de l'inscription.

Dans les monuments de Luxeuil, le nom placé à la suite du *Dis manibus* se présente à divers cas.

Cassianus est un nom très-fréquent dans les inscriptions. — Le nom *Maronianus* figure dans Gruter, 326, 4 et 195, 7. — Vinilia paraît dans le même recueil, 828, 11.

VII.

D TASCILLAM

Inscription copiée par moi d'après un tombeau où elle est placée au-dessous d'un buste de femme.

Lecture : *Dis manibus Tascilla.*

Le nom de *Tassilla* ou *Tascilla* paraît être un nom gaulois. Je ne l'ai rencontré ni dans le recueil de Gruter ni dans celui de Muratori.

VIII.

D. CENSORINI. M.

Cette inscription funéraire, qu'il faut lire : *Dis manibus Censorini*, a été reproduite dans la brochure de M. Chapelain : *Eaux minéro-thermales de Luxeuil*, p. 20.

Le nom Censorinus est assez commun dans les inscriptions. Je trouve une *Censorina Faustina*,

dans le recueil de Gruter, 1375, 2. Les inscriptions de la Suisse, publiées par M. Mommsen, présentent aussi une *Julia Censorina*, à Avenches, un *C. Marcius Censorinus*, à Genève, un *Censorin*, à Bâle et à Zurich (n°s 200, 80, 351^{4} et 352^{16}, du recueil).

IX.

D. MARICIAINI. M

Inscription copiée par moi d'après un tombeau où elle est gravée au-dessous d'un buste d'homme barbu, tenant dans les mains deux objets cylindriques, dont l'un paraît être un verre à boire. Dans les M, dans les A et dans les N, les lignes obliques sont prolongées au delà du point de rencontre avec la verticale ou avec l'autre oblique; un des A offre au lieu du trait horizontal une sorte d'accent circonflexe.

Lecture : *Dis manibus Mariciaini*.

Le mot *Mariciaini* est-il une altération locale de *Marciani*, ou bien les signes qui donnent le premier et le troisième *i* seraient-ils des points mis entre les syllabes, comme cela se voit dans plusieurs monuments de la Gaule ?

X.

D. M
MVSINIIR..... LIFI

Cette inscription, qui se trouve au-dessus d'un personnage vêtu de la toge et tenant de la main droite une sorte de fouet, est très-fruste. Je n'ai pu lire que : *Dis manibus Musinii R.... li filii.* La lecture de M. Fabert, qu'a reproduite M. Chapelain (p. 20), me paraît inacceptable. Je trouve dans Muratori des Musonius et Musidius, mais point de Musinius.

XI.

D OXTAIAE. M

Au-dessus de l'inscription : *Dis manibus Oxtaiæ*, que j'ai copiée d'après l'original, est sculptée une tête de femme.

Oxtaiæ est-il un nom original ou une altération d'*Octaviæ ?*

XII.

MEMO
AMINI
OLAATI

Cette inscription, copiée par moi d'après l'ori-

ginal, est gravée au-dessous d'un buste d'homme dont les mains tiennent une fiole et un gobelet. La forme des lettres est très-barbare. Les A sont sans trait horizontal, ou bien le trait est remplacé par un point.

Lecture : *Memoriæ Amini Olaati.*

XIII.

D. M
VICTORIAMICOAC
FILIO

Copié par moi d'après l'original. L'inscription surmonte la figure d'un personnage en pied, dont les mains tiennent une coupe et un vase arrondi.

Lecture : *Dis manibus Victori amico ac filio.*

XIV.

D. DIVICVS ET. M
SAMILLAMATER

Le monument qui porte cette inscription est brisé; il ne reste plus au-dessus d'elle que les pieds de deux personnages qui étaient sculptés sur le tombeau.

L'inscription, que j'ai copiée d'après l'original, doit se lire : *Dis manibus Divicus et Samilla mater.* Elle a été reproduite par M. le docteur

Chapelain (*Eaux minéro-thermales de Luxeuil*, p. 29). Les formes nominales *Divicius* et *Divictius* se présentent dans les recueils d'inscriptions. Je n'ai rencontré ni le nom de *Divicus*, ni celui de *Samilla*.

XV.

D M
SALICILLAE
VINVSII . FIL

Copié par moi d'après l'original.

Lecture : *Dis manibus Salicillæ Vinusii filiæ.*

Le nom de Salicilla ne figure pas dans le recueil de Gruter. Ceux de *Vinicius*, *Vinitius*, *Vinidius*, *Vinitia*, et ceux de *Venusius* et *Venustus*, se rencontrent souvent dans les inscriptions. Je trouve aussi *Vinusillus*, *Vinusilla*, dans une inscription du Bugey, rapportée dans la collection ms. de l'avocat Moreau, à la Bibl. imp., vol. 861, fol. 213 v°. Enfin le recueil de Gruter nous offre un *Vinucius* (298, 1), et une *Vinucia* (840,7).

XVI.

D . NICARINO
D . LIXVI .

Publié par M. Greppo, *Études sur les eaux*

minérales, p. 125, d'après une copie qu'on lui avait envoyée en lui disant que l'original n'était plus sur les lieux et qu'il avait été cité dans un mémoire de M. Guin. M. Greppo pense que Nicarinus est un dieu topique. N'aurait-on pas oublié à la fin de la première ligne le M qui donnerait : *Dis manibus Nicarino*, ou faudrait-il lire : *Deo Nicarino, Deo Lixovio?*

XVII.

D M
CERIALIS DONICATI

Cette inscription, que j'ai copiée d'après l'original, est gravée sur une table de pierre allongée, rectangulaire à la partie inférieure, arrondie en haut. Elle a été trouvée près de la voie romaine qui se dirigeait sur la Belgique, avec deux petits vases en terre rouge, deux colonnettes, une portion de torse de statue en pierre, à costume guerrier, un aigle en pierre les ailes éployées.

M. le docteur Chapelain l'a publiée dans sa brochure sur les *Eaux minéro-thermales de Luxeuil*, p. 29.

Le cognomen *Cerialis*, qui se présente dans diverses inscriptions publiées par Gruter (387,6), par Muratori (1147,8), etc., est celui du fameux général (*Petilius Cerialis*), qui aida Vespasien à

arriver à l'empire et qui combattit dans la Gaule la révolte de *Civilis* (Voy. Tacite, *Annales*, *Histoires* et *Vie d'Agricola*).

XVIII.

C . O . S
C . T . C .

D'après un mémoire de M. Guin, que M. Greppo a cité dans ses *Études sur les eaux minérales*, p. 125, note, cette inscription a été découverte en 1780. Il paraît que les habitants de Luxeuil attachaient une grande importance à cette série de sigles qu'ils traduisaient au gré de leurs désirs; mais, ainsi que l'a fait remarquer M. Greppo, toute interprétation est hasardée.

XIX.

E . C . A . R . P . V . L L I .

Cette inscription a été publiée par D. Calmet, dans son *Traité des eaux minérales de Plombières*, etc., p. 167. *Carpulli* paraît être un nom d'homme, dont les lettres sont séparées par des points, comme cela arrive quelquefois dans les inscriptions romaines.

XX.

VERECVNDVS

Sur un fragment de vase en terre rouge, conservé dans la collection de l'établissement des bains.

Copié par moi d'après l'original.

Julia Verecunda figure dans une inscription de Lyon publiée par M. Comarmond, *Musée lapidaire de Lyon*, p. 272. — De nombreux personnages du nom de Verecundus sont mentionnés dans le Trésor de Muratori.

XXI.

CIBIS

Sur un fragment de bol en terre dite de Samos. Ce fragment offre une figure de Mercure ailé, et de chaque côté deux médaillons, dans l'un desquels est un Amour pressant un raisin, dans l'autre un lièvre. Le mot *cibis* se lit au-dessus du lièvre.

J'emprunte le texte de cette inscription, qui est conservée au Musée archéologique de Besançon, et les indications qui l'accompagnent à un mémoire manuscrit de M. le docteur E. Delacroix, intitulé : *Études sur Luxeuil et particu-*

lièrement sur les fouilles faites aux sources ferrugineuses en 1857 *et* 1858, et dont je dois la communication à l'obligeance de l'auteur.

XXII.

IANVARIVS

Au centre d'une assiette brisée que borde un ornement en rinceau de la plus belle facture. — Musée archéologique de Besançon. — D'après le mémoire inédit de M. E. Delacroix.

XXIII.

PAVLIANVS

Musée archéologique de Besançon. — Mémoire de M. Delacroix. — Poterie.

PERAS

Id. — Id. — Poterie.

OF . BASSI .

Id. — Id. — Poterie. Lecture : *Officina Bassi.*

MARCIILLO

Au bas du fauteuil dans lequel est assise une

statuette de Latone allaitant un enfant. — En terre cuite blanche. — Musée archéologique de Besançon. — Mémoire de M. E. Delacroix. — On remarquera la forme de l'E, II, MARCIILLO pour *Marcello*. M. de Longpérier a donné sur ce sujet une excellente notice dans la *Revue numismatique*, 1855, p. 73 et suiv. Peut-être faudrait-il lire : *Marcelli officina?*

XXIV.

APPIA . PINOSSI .
AVR . GEL . F .

Au fond d'un vase en verre. — Musée archéologique de Besançon. — Mémoire de M. E. Delacroix.

XXV.

M . NV
MEPILLA . INOC.
V . S . L . M .

Sur le manche d'une patère.

Greppo, *Études sur les eaux minérales*, p. 129, note, d'après une indication de M. le colonel Fabert. Peut-être doit-on lire : *Martis* ou *Mercurii numini, Epilla Inocens, votum solvit libens merito*.

XXVI.

✝ HIC IACET CADMVS
HISAGOGI FILIVS

Cette inscription chrétienne est placée au-dessous d'un bas-relief représentant un buste d'homme.

Elle a été publiée par D. Calmet dans son *Traité des eaux de Plombières*, p. 157, et par M. le docteur Chapelain dans sa brochure *sur les eaux de Luxeuil*, 1857, p. 18.

Je ne l'ai point vue.

Le nom de Cadmus paraît dans le recueil de Muratori, 980,10.

La filiation est rarement exprimée dans les inscriptions chrétiennes; cependant on trouve les parents du défunt nommés dans une inscription de Ste-Marie des Grâces, près de Naples, citée par Muratori (1866,1) :

HIC REQVIESCIT IN PA | CE QVONDAM EVSEVIA | FILIA SAMBANIS ET AGNELLE.....

M. E. Le Blant a cité plusieurs autres exemples de filiation, dans son *Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*; mais il les regarde comme des exceptions, et il met en doute l'authenticité de ce monument et du suivant.

XXVII.

+ IN HOC TVNO
REQVIESCIT DIOPELLA

Copié d'après la brochure de M. Chapelain *sur les bains de Luxeuil*, p. 18.

Sépulture chrétienne.

Diopella. Ce nom ne figure pas dans les recueils d'inscriptions; on trouve dans Muratori, 857,6, le nom de *Dioplia*, qui s'en rapproche.

Tuno paraît être une mauvaise lecture pour *tumulo*.

II. AIX-LES-BAINS.

S'il faut croire ce que dit Aymar du Rivail, dans son ouvrage sur les Allobroges (*de Allobrogibus*)[1], il y avait au seizième siècle, à Aix en Savoie, des inscriptions antiques dans toutes les maisons. « Leur nombre est si considérable, ajoute cet écrivain, que j'aime mieux n'en point donner du tout que d'en citer quelques-unes et faire ainsi injure aux absentes : » *ne omissis injuriam*

1. Édition Terrebasse, 1844, in-8.

inferam. Plusieurs des monuments signalés par du Rivail ont été détruits sans doute ; mais il en reste encore assez pour attester l'antiquité de la ville à laquelle ils appartiennent. Ce sont ces vestiges du passé, devenus plus précieux par la perte des autres, et qui peuvent bientôt disparaître aussi, dont j'ai l'intention de donner ici un recueil.

Les inscriptions ne sont pas d'ailleurs les seules traces que la ville d'Aix ait conservées des âges antiques. Les murailles en grandes pierres sans ciment d'un édifice que l'orgueil local a décoré du nom de temple de Diane[1] ; — l'arc sépulcral de Pompeius Campanus et de sa famille[2] ; — un bain de forme octogone, soutenu par de nombreux piliers, entouré de gradins, et desservi par un couloir circulaire[3] ; — un gnomon ou cadran solaire en travertin[4] ; — des conduits souterrains et des tuyaux de plomb, pour la conduite des eaux ; — des mosaïques,

1. Les dimensions sont : largeur extérieure 13^{m},40 ; largeur intérieure 10^{m},30 ; longueur de la cella, 10^{m},70 ; longueur de la partie restante des murs du vestibule, 3^{m},24. — Rien n'autorise à croire que cet édicule ait été consacré à Diane.

2. Je parlerai plus loin avec détail de ce monument.

3. Voy. Albanis Beaumont, *Descript. des Alpes Grecques et Cottiennes*, t. I ; et C. Despine, *Manuel de l'étranger aux eaux d'Aix*, in-8.

4. Le comte Mouxy-Deloche, *Mém. de l'Acad. de Turin*, 1805-1808.

des fragments de chapiteaux, de bas-reliefs et de statues en marbre blanc[1]; — des tuiles portant les noms imprimés de *Clarianus*, de *Clarianumada*, de *Cæsarcensem*, de *Viriorum*; — un beau tombeau orné de guirlandes et de mascarons, qui a aujourd'hui une place dans la cave de M. le docteur Vidal; — des lampes en bronze; des vases en terre cuite et en verre, dont on peut voir des échantillons élégants dans le cabinet de M. le docteur Despine[2]; tels sont les témoignages irrécusables qu'Aix possède encore d'une antique origine. Ils montrent à la fois qu'elle existait au temps de la domination romaine dans la Gaule, et que ses sources minérales et thermales étaient employées par les anciens. Sur ce dernier point, plusieurs ex-voto adressés aux divinités protectrices de la santé, et le nom même de la ville, *Aquæ*, concourent à une démonstration sur laquelle il serait superflu d'insister.

Le nom d'*Aquæ* ne nous est fourni ni par les itinéraires, ni par la carte de Peutinger, ni par aucun écrivain de l'antiquité; mais il figure à plusieurs reprises dans les inscriptions, soit sous la forme de l'ethnique *aquensis*, soit d'une autre manière. Les épithètes *Gratianæ*[3] et *Domitianæ*,

1. C. Despine, *Manuel de l'étranger aux eaux d'Aix*.

2. Voy. les ouvr. d'Alb. Beaumont et de M. le Dr Despine.

3. Blaeu, *Théâtre des États du duc de Savoye* (1700, in-fol.), t. II, p. 27, dit que Aix est appelée par les an-

ont, dans les temps modernes, été ajoutées au mot *aquæ*, sans que ces appellations fussent autorisées par des témoignages antiques. La première, suivant Millin[1], repose sur l'idée que le nom de l'empereur Gratien, regardé comme fondateur des bains d'Aix, était inscrit sur plusieurs briques trouvées en cette ville ; mais, ces monuments, dont les analogues se rencontrent à Lyon et ailleurs, offrent le nom d'un potier et non celui d'un empereur, CLARIANVS et non GRATIANVS. L'expression *Aquæ Domitianæ* a été employée à cause de la mention dans une inscription d'un *Domitinus* ou *Domitianus possessor aquensis*, auquel on a attribué, comme à Gratien, par suite d'une mauvaise interprétation du mot *possessor*, la fondation des thermes. On a aussi appelé Aix, *Aquæ Allobrogum*, à raison de la peuplade chez laquelle cette localité était située, de la même façon qu'on a nommé *Helvetiæ* les *aquæ* que M. Greppo place à Baden, dans le canton d'Argovie[2].

Quant à l'importance d'Aix-les-Bains au temps

ciens *Aquæ Allobrogum*, ou, « comme quelqu'un assure, les « eaux de Gratien, *Aquæ Gratianæ*, parce que l'empereur « de ce nom répara cette ville, pendant son séjour dans « les Gaules. »

1. *Voyage en Savoye et en Piémont* (1816, 2 vol. in-8), t. I, p. 35.

2. *Études archéol. sur les eaux thermales et minérales de la Gaule*, p. 40.

des Romains, on peut l'apprécier approximativement. « Aix, dit Millin, dans son *Voyage en Savoye et en Piémont*[1], n'était pas une station romaine; l'itinéraire d'Antonin et la table de Peutinger n'en font pas mention, quoiqu'ils nomment les stations voisines. Tout porte à croire que ce lieu était la villa d'un riche particulier, qui s'y était établi avec sa famille, avait profité des eaux thermales pour y faire des bains et y avait placé le tombeau où il a voulu reposer avec ceux qui lui étaient chers. Le bel arc que l'on voit encore me paraît justifier suffisamment cette opinion. » Que la localité d'Aix n'ait pas été une station romaine, cela paraît certain par le silence des itinéraires et de la carte. On ne voit pas d'ailleurs que la voie romaine qui traversait les Alpes Grecques pour aller de Milan à Vienne en Dauphiné, et passait à Tarentaise, à Chambéry, et peut-être à Yenne, ou près de cette petite ville, après avoir franchi le mont du Chat, ait pu passer à Aix[2]. Mais, cela admis, je me re-

1. Page 36.

2. Voyez une notice sur les voies romaines qui conduisaient de Lemincum à Augusta, par M. le comte de Vignet (*Mémoire de la Société académique de Savoye*, t. XI, 1845, p. 353). — Le mont du Chat, dont le lac du Bourget baigne le pied, et qui domine d'un côté la vallée d'Aix, est un des points sur lesquels il y a lieu de croire que passait la route antique de *Lemincum* (Chambéry), à *Augustum* ou *Augusta* (Aoste, dans le département de l'Isère), si la station de *Labiscone* était, comme on a lieu de le croire, une loca-

fuse à croire qu'Aix ait été, comme le voudrait Millin, une simple villa ou maison de plaisance appartenant à un riche particulier. Les bains, dont on ne possède aujourd'hui que des portions, étaient évidemment trop considérables pour n'avoir été destinés qu'à satisfaire aux besoins d'un particulier et de sa famille; — les inscriptions fournissent plusieurs mentions de *possessores aquenses*, ce qui prouve l'existence d'un centre de population; — ces inscriptions, dont une partie seulement est purement sépulcrale, relatent des vœux adressés à des divinités générales ou locales par des personnes n'appartenant pas à la famille de Lucius Pompeius Campanus, et on y trouve, en dehors de cette famille, des noms d'individus qui n'étaient ni esclaves, ni affranchis, ce qui est diamétrale-

lite voisine d'Yenne. On a trouvé au col du mont du Chat de nombreuses médailles et une inscription ainsi conçue : MERCVRIO AVGVST | T. TERENTIVS CATVLVS | V. S. L. M. Guichenon, *Hist. de la maison de Savoye*, p. 30, donne cette inscription comme se trouvant dans l'église du Bourget; il en rapporte une autre comme venant du mont du Chat (ibid.), que l'on prendrait volontiers pour une copie altérée du même texte, si toutes deux n'étaient accompagnées du mot sacramentel, *Visi* : MERCVRIO ET MARTI | (trois lignes de points) V. S. L. M. A deux heures d'Annecy, sur la voie romaine, s'est rencontrée l'inscription suivante : T. TINCIVS | PACVLVS | PERVIVM FECIT. (Albanis Beaumont, *Description des Alpes Cottiennes et Grecques*, t. I, pl. IV, fig. 14.)

ment contraire aux assertions de Millin[1]; — il y avait autour d'Aix, jusqu'à deux ou trois lieues de distance, de nombreux établissements dont l'existence, à l'époque romaine, nous est connue par les restes antiques qu'on y a découverts, et ne peut guère s'expliquer que par le voisinage d'une ville; — enfin, et c'est là un argument péremptoire, une inscription relative à un repas sacré mentionne les *vicani Aquarum*, d'où il suit qu'Aix était un *vicus*.

Les inscriptions découvertes à Aix-les-Bains contiennent des renseignements non-seulement sur les points qui viennent d'être touchés, mais sur plusieurs autres qui intéressent l'histoire locale ou l'histoire générale. On peut les ranger, en y comprenant les monuments trouvés dans les environs, à Grésy, à Tresserves, à Voglans, au Vivier, à Saint-Innocent, etc., en quatre catégories :

Inscriptions religieuses,
Inscriptions militaires,
Inscriptions civiles,
Inscriptions chrétiennes.

Les divinités qu'on y voit mentionnées sont :

1. Il dit, p. 39, que toutes les inscriptions d'Aix sont tumulaires, qu'elles ne font mention d'aucune divinité, qu'on y trouve des noms qui sont sur l'arc de Campanus, et qu'elles sont sans doute faites pour des esclaves et des affranchis de sa famille.

Mercure, auquel des vœux sont adressés; — Mars, qui paraît avoir eu un temple à peu de distance de la ville, avec des prêtres attachés au service du culte; — Bormo ou Borvo, divinité des eaux minérales, dont le culte a déjà été constaté dans d'autres lieux d'eaux; — les *Dominæ*, ou les dames, qui présidaient à la santé; — les *Comedovæ* ou *Comedovi*, qui paraissent être des divinités locales également invoquées par les malades. Un repas sacré est mentionné dans une inscription très-intéressante et d'une interprétation malheureusement difficile. Albanis Beaumont, dans sa *Description des Alpes Cottiennes et Grecques*[1], rapporte que l'on a trouvé à Aix, dans les murs du bain Saint-Paul, une inscription où figure le nom d'*Esus* et qui aurait été transportée à Chambéry. Mais il s'abstient d'en donner le texte, et ses assertions en fait d'épigraphie sont loin de mériter une entière confiance.

Une seule inscription se rapporte à la classe des militaires. Elle provient du village de Montfalcon. Le personnage qui y figure avait été préfet de la cavalerie, centurion de la première des dix compagnies, tribun militaire et préfet de la Corse. Le recueil d'Orelli ne contient aucune mention des gouverneurs de cette île.

Quant aux inscriptions civiles, il en est qui offrent seulement des noms gaulois ou latins et

1. T. I, p. 155, note.

des formules d'épitaphes. D'autres ont un intérêt particulier. Sur l'arc de L. Pompeius Campanus figure toute la famille de ce personnage, qui l'a fait élever de son vivant pour lui et pour ses parents ; deux textes mentionnent les *possessores aquenses*, dont j'ai déjà parlé tout à l'heure ; dans un autre, il est question d'un bain et de portiques donnés par un *præfectus fabrum* aux *vicani albinienses ;* enfin, plusieurs inscriptions plus ou moins complètes font connaître les titres d'un haut personnage, dont le nom manque malheureusement, et qui était sénateur et légat de la province d'Asie. Les membres de la famille Pompeia et de la famille Titia se présentent fréquemment, et l'on remarque que les citoyens romains de ce pays appartenaient pour la plupart à la tribu voltinienne.

Deux inscriptions chrétiennes complètent et terminent le recueil.

Les textes que je vais rapporter sont loin d'être tous inédits. La plus grande partie d'entre eux a été publiée, soit dans le grand ouvrage de Guichenon sur la maison de Savoie[1], soit dans la *Description des Alpes Cottiennes et Grecques* d'Albanis Beaumont[2], soit dans le *Manuel de l'étranger aux eaux d'Aix* de M. le docteur Con-

1. *Histoire généalogique de la royale maison de Savoye*, 1660, 2 vol. in-fol.

2. Paris, 1802, 2 vol. in-4.

stant Despine[1], et dans divers autres ouvrages[2]. Mais ils sont dispersés et sans lien entre eux. D'un autre côté, pour les inscriptions d'Aix qui sont publiées, la lecture a été souvent fautive ou incomplète. Ayant eu l'occasion de séjourner à Aix et d'étudier ses monuments, j'ai cru qu'il y aurait quelque avantage pour ceux qui s'occupent d'épigraphie à trouver unies en un faisceau les inscriptions d'une localité antique importante, les unes vérifiées et rétablies plus correctement, les autres nouvelles.

1. — *Inscriptions religieuses.*

I.

MERCVRIO
AVG
SEX APICIVS SVCCESSVS
EX VOT.....M

Chez M. le docteur Guilland, maison Davat, rue des Écoles. (Copié par moi sur l'original.)

1. Paris, 1842, in-8.
2. Abauzit, *Sur les monum. d'Aix en Savoye*, dans ses *Œuvres*, Amsterdam, 1783, t. II, p. 107 et suiv. — Greppo, *Études archéologiques sur les eaux thermales ou minérales de la Gaule* (Paris, 1846, in-8), p. 153 et suiv.; — etc, etc.

Cette inscription doit être ainsi rétablie :

Mercurio Augusto, Sextus Apicius Successus, ex voto soluto libenter merito.

L'union du nom d'Auguste aux noms des divinités païennes est très-commune dans l'antiquité. On trouve fréquemment le cognomen *Successus* dans les inscriptions, entre autres dans deux épigraphes rapportées par Gruter, avec la qualification *Augusti libertus*.

II.

. . . . LAMEN. . .
FL . . MART. TEMPLVM. O. .
OM VS. ORNAMENTIS.QVO. . .
. . . .

Cette inscription, trouvée au village de Saint-Innocent, près de l'église actuelle, parmi des restes de substructions antiques, est conservée à Saint-Innocent, dans le jardin de M. le docteur C. Despine. (Copiée par moi sur l'original.)

Le texte, dont les deux premières lignes sont en caractères de 10 cent. de hauteur (la 3e ligne est en lettres plus petites) est gravé sur une pierre de grande dimension affectant la forme d'une auge ou d'une cuve à angles arrondis. Elle est brisée dans le sens de la hauteur, et les dernières lettres de chaque ligne manquent. Il sem-

ble qu'elles aient été enlevées par le travail qui a émoussé les angles, et que la forme actuelle de la pierre lui ait été donnée à une époque plus ou moins récente, pour utiliser un bloc devenu sans objet. Selon toute probabilité, cette pierre faisait primitivement partie de la façade d'un temple de Mars.

L'inscription, qui a été publiée par Guichenon (*Hist. généal. de la mais. de Savoye*, I, 33), par A. Beaumont (*Descript. des Alp. Cottiennes et Grecques*, t. I, pl. VIII, fig. 34), par la Société savoisienne d'hist. et d'archéol. d'après les mss. de A. Delbène, évêque d'Alby (t. IV, 1860, p. 55), et par M. C. Despine (*Manuel de l'étranger aux eaux d'Aix*), peut être, je crois, restituée ainsi :

.... *flamen Augusti, flamen Martis, templum cum omnibus ornamentis quorum splendore uti solet, de suo fieri jussit?*

Le flaminium était un office municipal. A Rome, les flamens portaient la robe prétexte et se servaient de la chaise curule. Dans les municipes et les colonies, tandis que les duumvirs avaient la prétexte, et que les décurions étaient vêtus de blanc, les flamens se paraient d'une tunique de pourpre. Ils avaient, suivant les lieux, des pouvoirs perpétuels ou temporaires. On trouve des flamens se qualifiant en même temps de ce titre et de ceux de duumvir quinquennal, de tribun militaire, etc. Les flamens, comme les duum-

virs, ne pouvaient épouser des esclaves, des affranchies, des comédiennes, ou leurs filles.

III.

COMEDOVIS
AVGVSTIS
M. HELVIVS. SEVERI
FIL. IVVENTIVS
EX. VOTO

Cette inscription est gravée sur une pierre qui se trouvait jadis à l'entrée du château et qui a été portée en Piémont, en 1838, par M. le marquis d'Aix.

Elle a été maintes fois publiée : par Guichenon (*Hist. de la mais. de Savoye*, t. I, p. 32); par Alb. Beaumont (*Descript. des Alpes*, t. I, pl. VI), qui a lu les deux premières lignes : *Comedonis Augusti;* par Spon (*Miscell. erudit. antiquit.*, p. 97); par M. C. Despine (*Manuel*, p. 25); par M. Greppo (*Étud.*, p. 157); par Orelli (*Inscript.*, n° 2098), par la Soc. savoisienne, t. IV, p. 53.

Lecture : *Comedovis Augustis Marcus Helvius Juventius, Severi filius, ex voto.*

Les *Comedovæ* ou *Comedovi* paraissent être des divinités ou des génies analogues aux *Sulevæ*, aux *Fatæ Dervones*, aux *Campestres*, et avoir été invoquées à Aix-les-Bains par les malades qui re-

couraient matériellement aux eaux minérales pour le rétablissement de leur santé. L'autel, dont on croit que la pierre destinée à rappeler le vœu de Marcus Helvius faisait partie, subsistait encore au temps d'Abauzit près du temple dit *de Diane*, et cet auteur pense que les *Comedovæ* en étaient les divinités tutélaires (*Œuvr.*, t. II, p. 108).

Le nom d'Auguste uni à celui de ces sortes de divinités est très-fréquent : *Deæ August. Andartæ*, dans cinq inscriptions de Die, *Dea Vocontiorum* (Greppo, p. 190); *Augustæ Acionæ* à Fontaine-l'Étuvée, dans le Loiret (id., p, 268); *Augustis Laribus*, à Lyon (id. p. 212) et à Nîmes (id., p. 133); *Nymphis Augustis*, en Allemagne, à Nîmes, à Néris, à Bagnères de Bigorre, à Bagnères de Luchon (id., p. 312, 132, 47, 136, 59 et suiv.)

IV.

DOMINIS
EXS VOTO· S· L· M
M. CARMINIVS M^{V}O
PRO SALVTE SVA ET
SVORVM.

Dans le mur du cimetière du village de Saint Innocent. (Copié par moi sur l'original.)

Lecture : *Dominis, exs voto soluto libenter me-*

rito, Marcus Carminius Myro (?) pro salute sua et suorum.

Les *Dominæ*, auxquelles M. Carminius Myro adresse ici un vœu, pour sa santé et celle de ses parents, sont encore, à mon avis, des divinités inférieures que l'on désignait ailleurs sous les noms de *Heræ*, de *Mairæ*, de *Matres*, de *Matronæ*, de *Junones*, de *Fatæ*, etc. Les déesses maires étaient au nombre de trois (Voy. une Dissertation de l'abbé Banier sur les déesses maires, dans les *Mém. de l'Acad. des inscriptions*, t. VII, p. 34). M. Chaudruc de Crazannes a publié (*Revue archéol.*, t. X, p. 121) l'inscription d'un autel trouvé à Mauléon, dans les Pyrénées, où, suivant l'éditeur, figureraient les *Heræ*. Malheureusement l'interprétation de M. Chaudruc de Crazannes *Fauno, Heris Auscorum, Ritsehe sacrum, Caius Valerius Valerianus* est fort contestable. Les *Nymphæ*, comme on l'a vu tout à l'heure, sont invoquées dans beaucoup de lieux d'eaux minérales, à Bagnères de Bigorre, à Bagnères de Luchon, etc. Une inscription de Bagnères de Bigorre porte : *Nymphis, pro salute sua.... v. s. l. m.* (Greppo. *Étud. sur les eaux minér.*, p. 136). L'abbé Banier cite deux inscriptions trouvées en Angleterre, où les *Matres* figurent comme protectrices de la santé : *Deabus Matribus.... pro salute, r. s. v. s. l. m. — Marti et Matribus, Eruracio, pro se et suis.* Une inscrip-

tion découverte à Belley. contient un vœu pour la santé adressé à une divinité appelée *Dea Blanda : D. Blande, Cæsia Rufina, pro salute Belli Rufiani fil. ex voto* (Greppo, p. 182). Enfin, nous rencontrons les *Dominæ* elles-mêmes, dans une inscription d'*Alba Julia* (Weissembourg, en Transylvanie) :

MESTRIVS MARTINVS
PICTOR CONSTITVIT
PRO SALVTE SVA ET
SVORVM
FANVM DOMINAR

Orelli, *Inscript. select.*, n° 4260.

La forme EXS n'est pas rare dans les inscriptions latines. On peut en citer pour exemple une inscription de Nîmes rapportée par M. Greppo, p. 132. C'est un reste de la forme primitive de l'*x* dérivé du X et du Σ grecs.

V.

MLIONRVSO
BORMVVSLM.

Deux fragments d'une même pierre, faisant partie de l'escalier par lequel on descend au bain dit *de César*, maison Périer-Chabert. (Copié par moi sur l'original.)

Publ. par M. Allmer, Mémoire sur deux in-

scriptions votives en l'honneur de la déesse Bormo (*Revue du Lyonnais*, juin 1859, p. 501).

Lecture : *Marcus Licinius Ruso Bormoni, uti voverat, solvit libens merito.*

VI.

CVLIIIVS
CVTICVS
BORVVSLM

Au bain royal. (Copié par moi sur l'original.) Publié par Alb. Beaumont (t. I, pl. XIX) qui l'a tout à fait défiguré, par M. Despine (p. 24), par M. Greppo (p. 156), et par M. Allmer (mém. cité, *Revue du Lyonnais*, p. 501).

Lecture : *Caius Vellius Cuticus, Borvoni votum solvit libens merito.* M. Allmer a cru devoir lire : *Bormoni uti voverat solvit libens merito.* Mais, comme en d'autres lieux la divinité dont il s'agit est désignée tantôt sous le nom de *Bormo*, tantôt sous celui de *Borvo*, je préfère adopter la forme la plus ordinaire, *votum solvit libens merito.* Au lieu de *C. Vettius Cupicus*, adoptés par M. Allmer, je lis *C. Vellius Cuticus*, ce qui me paraît s'accorder davantage avec la forme des lettres. Si l'on trouve dans les recueils d'inscriptions de très-nombreuses mentions de la famille *Vettia*, on rencontre aussi plusieurs fois le nom de la famille *Vellia*.

On peut rapprocher, comme l'a fait l'auteur du mémoire cité, les *ex voto* de Licinius Ruso et de Vellius Cuticus des autres inscriptions ou mentions qui nous font connaître le culte de la divinité *Borvo*, *Bormo* ou *Bormana*, à Bormio ou Worms, dans la Walteline (Cassiodore l'appelle *Aquas Bormias*), à Bourbon-l'Archambault (désigné sur la carte de Peutinger sous le nom d'*Aquæ Bormonis*), à Bourbon-Lancy (Ex-voto: *Borvoni et Damonæ*, *Bormoni et Damonæ*, ...*rvoni et*....), à Bourbonne-les-Bains (Inscript.: *Deo Apollini*, *Borvoni et Damonæ*), à Saint-Walbas, dép. de l'Ain (Inscr. : *Bormanæ Augustæ sacrum*), etc. Ces rapprochements montrent que les noms *Bormo*, *Borvo*, *Bormana*, noms à racine celtique et exprimant l'idée de bouillonnement, s'appliquent à une divinité des eaux et particulièrement des eaux minérales, et que cette divinité avait un culte assez étendu. Les malades, à Aix, lui rendaient leurs hommages, en même temps qu'aux *Comedovæ*. Je crois devoir renvoyer pour les détails relatifs à Borvo et à son culte, à la *Lettre* de M. Berger de Xivrey sur une inscription trouvée à Bourbonne-les-Bains (1833, in-8), aux *Études* de M. Greppo *sur les eaux minérales*, articles *Aquæ Bormonis*, *Aquæ Borvonis* et *Aquæ Nisineii*, au mémoire de M. Allmer, cité plus haut, et à l'*Ethnogénie gauloise* de M. Roget de Belloguet, p. 233 et suiv.

VII.

AVG. SACRVM.
C. FL.VOLTIN. SABINVS.

Au monastère d'Hautecombe, dans le cloître, sur une grande pierre servant d'auge pour recevoir les eaux d'une fontaine.

Publ. par Guichenon (*Hist. généal. de la maison de Savoye*, t. I, p. 29), par Abauzit (*Œuvres*, t. II, p. 111) et par Alb. Beaumont (*Descript. des Alpes*, t. I, pl. VIII, fig. 36).

Lecture : *Augusto sacrum*, *Caius Flavius Sabinus*, *Voltinia tribu.*

Abauzit émet la conjecture que « le personnage dont il s'agit ici, ou quelqu'un de ses aïeux, peut avoir acquis la bourgeoisie romaine par le crédit de Flavius Sabinus, père de l'empereur Vespasien, et qui avait tenu banque à Avenches, devenu colonie romaine. »

VIII.

.... CR
..COSE.... ARV
..TIQVA CONSVE
..NE L.... RIVS
..NVS. EXV.. DI

Trouvé au village de Saint-Innocent et aujour-

d'hui incrusté dans une muraille des thermes Albertins à Aix. (Copié par moi d'après l'original, qu'une couche de mortier couvrait en grande partie.)

Publ. par M. Despine (*Manuel de l'étranger aux eaux d'Aix*, p. 26 et planch.), qui a lu ainsi :

AVG.SACR. | AD.VICOS.EDICARVM | ANTIQVA
CONSVE | TVDINE. L. ARRIVS |
....INVS. EX. VOTO. A. D. |

En profitant des premiers mots fournis par M. Despine, je proposerais de lire : *Augusto sacrum, pro lucis, segetibus et arvis, ab antiqua consuetudine, Lucius Arrius Marinus ex voto dicavit.*

IX.

VARVM....
ET VICANIS DO..
AD EPVLVM PI..
VM CVM SVO
FRVCTV
PAT... RVFIVLIANV
S. MER MASVETVS DEC.
M. LECTICAN. DECIMV.
TIT HVGINVS TINC. DER
CO IVL SPINTHER. S. MER. LI
CINIANVS ROM VALER
C. AC DECIMIANVS VALER
..ECVMANVS SOLSE.....
....TIIVSR....

Sur une pierre très-altérée qui existe dans le jardin de M. le docteur Vidal, et qui, m'a-t-on dit, a été trouvée dans l'intérieur d'un tombeau antique. (Copié par moi d'après l'original.)

Je range cette inscription parmi les inscriptions religieuses, à raison du repas sacré dont il y est fait mention. Les lettres \ARVM me semblent appartenir au nom de la ville d'Aix, *Aquarum;* on peut supposer *vico Aquarum et vicanis donaverunt ad epulum....;* le mot suivant est peut-être *pinum*, il faudrait l'interpréter par une branche de pin en métal précieux. *Cum suo fructu* qui vient après me laisse des doutes, à cause de *fructus* employé au singulier, qui s'entendrait mieux d'un intérêt d'argent. A la suite figure une liste de noms que j'aurais fait volontiers précéder du mot *patroni*, si quelques-uns d'entre eux ne semblaient être des noms d'esclaves.

En résumé, cette inscription offre de grandes difficultés, qui dépendent en partie du mauvais état de la pierre. Je me borne aux quelques conjectures qui précèdent. De plus habiles que moi, au moyen du texte, que j'ai copié avec soin, trouveront sans doute l'explication qui m'a échappé[1].

1. Voici d'après le ms. de Delbène publ. par la Soc. savoisienne, t. IV, p. 54, une inscript. trouvée à Monfalcon, où je crois voir un vœu à Diane : DIANN.... | MORIAN... | PROSAIVANNV | SIMMT . VNI | HAVRIMNO | ..... | IVN . AIAVGMA | IEIS . CASIROR | SLIIMMIVS PROC | AVGGHCAISARS. Voy. aussi Guichenon, I, 33.

2. — *Inscription militaire.*

C VIBRIOAVOL
PVNICO PRAEF
EQVITVM
PRIMOPILO TRIB
MIL PRAEFCORSICAE
/IBRIVS PVNICVS
JCTAVIA

Provient, suivant Muratori, du village de Saint-Innocent, et se conserve aujourd'hui chez M. le docteur Davat, rue des Bains. (Copié par moi sur l'original.) Publ. par Guichenon (*Hist. généal. de la maison de Savoye*, t. I, p. 33), sous une forme très-défectueuse; seulement l'éditeur complète ainsi la dernière ligne de ma copie :

M OCTAVIAN. NW

et il ajoute cette ligne :

PATRI.

Muratori a reproduit le texte de Guichenon (*Thesaur.*, 869, 5). Albanis Beaumont (*Descript. des Alp.*, t. I, pl. 11, fig. 59) dit que le monu

ment a été trouvé au village de Biole; il donne ainsi les dernières lignes :

M. OCTAVIANI
...... TRIBI.
.... ROMAN
....

D'autres le font venir de Montfalcon (V. *Mém. de la Soc. savoisienne*, t. IV, p. 55). M. le docteur Despine en a publié une leçon (*Manuel de l'étranger aux eaux d'Aix*, p. 27).

Je propose de lire ainsi : *Caio Vibrio Punico, Auli filio, Voltinia tribu* (C. VIBRIO A F VOL), *præfecto equitum, primopilo, tribuno militum, præfecto Corsicæ, L. Vibrius Punicus Octavianus patri.*

Cette inscription est très-importante, comme nous donnant le nom d'un préfet de la Corse.

La lecture du nom de Vibrius est indubitable. Ce nom paraît très-rarement, tandis que celui de Vibius est des plus communs. Cependant une inscription trouvée à Vienne en Dauphiné et publiée par Gruter (488,2) porte :

D. M. | AVRELIAE. PRIMAE | L. VIBRIVS EVTICHES | IIIII VIR. AVGVSTAL. | CONIVGI. SANCTISSIMAE |

Aujourd'hui, la dernière ligne qui existe sur la pierre est celle où je lis *Octavianus*.

Un fac-simile de cette inscription vient d'être publié par M. Rabut dans les *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéol.* (1861, t. V, p. 47); l'éditeur la considère comme devant être attribuée au premier siècle de notre ère. Il lit à la première ligne : *Caio Vibrio Punico Augusti liberto,* et pense que Vibrius Punicus était un esclave carthaginois affranchi. Les titres militaires que l'inscription donne au personnage rendent cette lecture, selon moi, inadmissible.

3. — *Inscriptions civiles.*

I.

C. SENNIVS.C.F.VOL.SABINVS.PRAEF. FABR | BALINEVM·CAMPVM·PORTICVS.AC AQVAS.IVSQVE | EARVM. AQVARVM . TVBO . DVCENDARVM. ITA.VT.RECTE | PRAEFLVERE·POSSINT.VICANIS.ALBINNENSIBVS.D. S.D.

Au village de Saint-Marcel, entre Rumilly et Alby. Publ. par Abauzit (*OEuvr.*, t. II, p. 312); par Muratori, d'après le marquis Maffei (*Thesaur. inscr.*, 985, 3); par Alb. Beaumont (*Descript.*

des Alpes Cottiennes et Grecques, t. I, pl. 10, fig. 48); et par M. Despine (*Manuel*, etc., p. 27).

Lecture : *Caius Sennius Sabinus, Caii filius, Voltinia tribu, præfectus fabrum, balineum, campum, porticus ac aquas, jusque earum aquarum tubo ducendarum, ita ut recte præfluere possint, vicanis albinnensibus de suo dedit.*

Le nom de Sennius Sabinus figure encore dans une inscription de Genève, signalée par Alb. Beaumont : MARTI AVG | SACRVM | SENNIVS SABINVS |

Le même Albanis Beaumont mentionne (*Descript.*, t. I, pl. 10, fig. 49), comme trouvée à Saint-Marcel, une inscription en cinq lignes, dont la première est

C. SENNIVS..... ALLINEVM

Les autres lignes, dans la copie de Beaumont, ne contiennent que quelques lettres informes, mais suffisantes pour montrer qu'il s'agit d'une inscription relative au même don que la nôtre, et en partie différente. Peut-être avait-on répété pour les divers objets donnés par Sennius les témoignages de son acte de libéralité.

On trouve aux environs de Saint-Marcel, entre Aix et cette localité, deux endroits dans le nom desquels entre la racine *alb.*, c'est-à-dire Alby et Albens. C'est au *vicus* d'Albens, où l'on a découvert des médailles romaines, des armes, des

tombeaux, que paraît s'appliquer notre inscription. Albens est situé sur le parcours d'une voie romaine, et au point de jonction des deux routes de Genève à Aix, dont l'une passe par Annecy, l'autre par Rumilly.

D'autres personnes pensent qu'il s'agit d'Alby, qui était le chef-lieu d'un territoire appelé l'Albanais, *pagus albanensis* ou *albinensis*, contenant, outre Albens, Alby et Rumilly, les districts d'Annecy et de Tailloires, et s'étendant jusqu'à Marlens, près d'Ugine. (Voy. Grillet, *Dictionnaire historiq. et topogr. des départements du Mont-Blanc et du Léman*, t. III, p. 134.)

Abauzit émet l'idée que les eaux dont il est question dans l'inscription doivent venir du mont Rival, qui, dit-il, fournit à Aix ses eaux minérales.

II.

INSCRIPTION DE L'ARC DIT DE CAMPANUS.

Sur l'attique :

POMPEIO CAMPANO AVO A PATRE
CAIAE SECVNDIN. AVIAE A PATRE
POMPEIAE MAXIMAE SORORI
POMPEIO CAMPANO FRATRI

Sur l'architrave, dans des niches :

D. VALERIO GRATO
CAIO AGRICOLAE
POMPEIAE L·F·SECVNDIN. AMITAE
C. POMPEIO IVSTO PATRI ET PARENTIBVS
VOLVNTILLAE C·F.SENTIAE AVIAE AMATAE
C. SENTIO IVSTO AVO AMATO
T. CANNVTIO ATTICO PERPESSO
L. POMPEIO CAMPANO CAMPANI ET SENTIAE FIL

Sous l'architrave :

L. POMPEIVS CAMPANVS VIVVS FECIT

Le monument sur lequel ces inscriptions sont gravées est encore debout et en bon état de conservation, dans la maison de M. de Coucy, entre l'église et l'établissement des bains. Il en a été donné plusieurs dessins, entre autres dans l'ouvrage d'Alb. Beaumont. Son architecture appartient aux ordres ionique et toscan; ses dimensions sont : 9 m. 16 cent. de hauteur à partir du sol actuel; 6 m. 71 cent. de largeur; l'arc a 3 m. 2 cent. d'ouverture. Deux pilastres décorent la façade; sur l'architrave sont creusées huit niches avec les inscriptions relatées plus haut.

Des discussions se sont élevées sur la question de savoir quelle était la destination de l'arc de Campanus. Albanis Beaumont a soutenu que ce ne pouvait être un tombeau et que c'était un monument de reconnaissance offert par L. Pompeius Campanus aux membres de sa famille qui avaient contribué à la réparation des thermes d'Aix ou de quelque autre édifice public. Millin, dans son *Voyage en Savoie et en Piémont*, et dans ses *Observations sur le monument sépulcral de Pompeius Campanus, à Aix en Savoie* (*Magasin encyclop.*, an. 1814, nº de mai, p. 7), a victorieusement refuté cette opinion. Déjà Guichenon avait dit : « Ce monument, que le vulgaire appelle un arc de triomphe parce qu'il en a la figure, n'était que le sépulcre d'un patricien appelé Pompeius Campanus et de toute sa famille ; dans ces huit niches, à présent vides, étaient les urnes et les images au-dessus de ceux dont les inscriptions qui sont au-dessous de chaque niche font mention » (*Hist. généal. de la roy. maison de Savoye*, t. I, p. 31). Les mots *vivus fecit*, dont se sert L. Pompeius Campanus, en se nommant après ses divers parents, sont à eux seuls une preuve suffisante que l'arc qu'il a élevé est un tombeau ou au moins un cénotaphe.

Il paraît que l'arc de Campanus est placé à égale distance entre les deux sources qui alimentent l'établissement des bains d'Aix, et l'on

en a conclu qu'il formait l'entrée principale des thermes. C'est une conjecture qui n'a rien de sérieux.

Les inscriptions de l'arc de Campanus, qui sont curieuses comme présentant la liste des membres d'une famille romaine, ont été souvent publiées et mentionnées. Mais les textes qu'on en trouve dans Guichenon (*Hist. de la m. de Sav.*, t. I, p. 31), dans Muratori, d'après Guichenon (*Thesaurus*, 1728, 6), dans Blaeu (*Théâtre des États du duc de Savoye*, t. II, p. 27), dans Albanis Beaumont (*Descript. des Alp. Cott. et Grec.*, t. I, pl. 5 et 6, fig. 22 et 23), etc., sont plus ou moins tronquées et fautives. Je n'ai vu par moi-même que la partie qui se rapporte à L. Pompeius Campanus lui-même; les autres parties ne peuvent se voir qu'avec des échelles. Je me suis servi du texte beaucoup meilleur que les autres qui se trouve dans le *Manuel* de M. le docteur Despine, en modifiant seulement les 8e et 10e lignes. Au lieu de :

POMPEIAE L. SECVNDIN. AMITAE

j'ai mis : POMPEIAE L. F. SECVNDIN....

Au lieu de : VOLVNTILIAE C. SENTIAE AVAE AMATAE

j'ai mis : VOLVNTILLAE C. F. SENTIAE AVIAE AMATAE

ce qui est plus conforme aux règles dont les Romains usaient dans la disposition des noms, et ce à quoi m'autorise le texte fourni par

Blaeu. Il est bon de noter cependant que les recueils d'inscriptions offrent à la fois *Voluntilia*, *Voluntillia* ou *Voluntilla*.

Abauzit (*OEuvr.*, t. II, p. 109), a dit quelques mots de l'arc de Campanus, qu'il regarde comme un tombeau.

Signalons ici l'inscription de Lyon, publiée par M. de Boissieu, *Inscript. de Lyon*, p. 191 : DIS MANIB. | LVCRETI | CAMPANI IIIIII VIRI | AVG. LVG. | EVSEBES. LIB. |

III.

D M
M. MARI·IARACIONIS
TITIA·SEVERINA
CONIVGI
SANCTISSIMO
ET D. TITIVS SEVERINVS
FRATRI

Chez M. le docteur Guilland, maison Davat, rue des Écoles. (Copié par moi sur l'original.) Publ. par M. Chaudruc de Crazannes, dans la *Revue archéologique*, t. X, p. 611.

Lecture : *Dis manibus Marci Marii Taracionis, Titia Severina conjugi sanctissimo et Decimus Titius Severinus fratri.*

On doit noter que dans cette inscription les A

sont sans barre intérieure et surmontés d'un petit trait horizontal et que les O sont de forme très-arrondie.

La figure de l'Ascia est gravée entre le D.M, de *Dis manibus*, sans que, comme cela se fait ordinairement, on ait indiqué sa présence par la formule : *Sub ascia dedicavit.*

M. Chaudruc de Crazannes croit que dans la seconde ligne il faut lire *M. Marii*, et que les deux I sont unis. La forme *Mari* pour *Marii* est très-bonne et je vois distinctement un point entre *Mari* et la lettre suivante qui doit être un T et commencer le nom, de facture gauloise, *Taracionis*.

M. Ch. de Crazannes, qui lit à la dernière ligne PATRI, s'étonne que le fils prenne les noms de sa mère au lieu de prendre ceux du père. L'anomalie disparaît, si l'on substitue au mot *patri* le mot *fratri* que je lis sans hésiter. En effet, il y a lieu de supposer que *Decimus Titius Severinus* était frère de *Titia Severina* et par conséquent beau-frère de *Marcus Marius Taracion;* il se sert à l'égard de ce dernier du mot *frater*, soit comme terme de pieuse affection, soit parce que ce mot a quelquefois, aussi bien que celui de *levir*, la signification de beau-frère. (Voyez le *Totius latinitatis lexicon* de *Gilles Forcellini.*)

IV.

D. M.
D. TITI·HILARI
TITIA·APATE
CON
PIISSIMO
ET·FILI ET
D. TITIVS·HERMES
FRATER

Encastrée dans le mur de la façade de l'église. (Copiée par moi d'après l'original).

Publ. par Guichenon (*Hist. gén. de la m. de Savoye*, t. I, p. 30); par A. Beaumont (*Descript. des Alp.*, t. I, pl. VI); par M. C. Despine (*Manuel*, etc., p. 24), par la Soc. savoisienne, t. IV, p. 53.—Voy. aussi Abauzit (*OEuvr.*, t. II, p. 108).

Lecture : *Dis manibus Decimi Titi Hilari Titia Apate conjugi piissimo, et filii, et Dec. Titius Hermes, frater.*

Gruter rapporte une inscription de Rome où figure le nom d'origine grecque *Apate* (870, 2) :

D. M. | EVGRAPHO·F. | APATE MATRI....

Le surnom d'Hermès est commun dans l'antiquité. On peut citer, entre autres, cette inscription de Pont-de-Beauvoisin : MARTI·AVG | C. BETVTIVS · HERMES | ·IIIIII· VIR·AVG | T· P· I (Greppo, *Études*, etc., p. 257).

V.

D ❦ M
TITIAE
CRISPINÆ
D ❦ TITIVS
APOLAVSTIANVS
IIIIIIVIR AVG

Publ. par Abauzit (*Œuvr.*, t. II, p. 107), qui l'avait copiée en 1729, dans la basse rue d'Aix, allant de Rumilly à Chambéry; par Guichenon (*Hist. gén. de la maison de Savoye*, t. I, p. 30), qui la vit dans la muraille du sieur Vissod, et par M. Despine (*Manuel de l'étrang. aux eaux d'Aix*, pl.).

Lecture : *Dis manibus Titiæ Crispinæ, Decimus Titius Apolaustianus, Sevir Augustalis.*

Les *Seviri Augustales* étaient des magistrats établis pour honorer la mémoire d'Auguste. Le texte de Guichenon et celui de M. Despine sont défectueux.

VI.

T·ATILIVS
PRISCIANVS
RVFINVS
MATRI
PIISSIMAE ET
VNICI·EXEMPLI

Dans l'enclos de la tour de Grésy, sur un marbre de 117 cent. de hauteur, de 78 de largeur et de 85 d'épaisseur. (Copié par moi sur l'original.)

Publ. par M. le docteur Despine (*Manuel de l'étranger aux eaux d'Aix*, pl.), et d'après lui, par M. Greppo (*Études*, p. 157).

Lecture : *Titus Atilius Priscianus Rufinus, matri piissimæ et unici exempli.*

VII.

D HEREN

Sur un entablement orné d'une corniche très-saillante, qui se trouve dans l'enclos de la tour de Grésy. (Copié par moi sur l'original.)

Publié par M. le docteur Despine (*Manuel de l'étranger aux eaux d'Aix*, planche).

Les lettres de l'inscription, d'une très-belle facture, ont 12 cent. de hauteur. J'hésite beaucoup dans l'explication qu'il convient de leur donner. Je ne vois aucune raison d'adopter la lecture *Deæ Herenniæ* ou *Deo Herennio*, qui a été proposée. Peut-être, quoique la forme du monument ne s'y prête guère, est-ce un tombeau, (*Dis manibus Herennii*... etc.)? Muratori nous a conservé une inscription de Rome (p. 939) dont

les deux premières lignes, en lettres de très-grande dimension, sont ainsi conçues :

D. M.
M. HERENNI

VIII.

PRISCILLAE.M.

Publié par M. le docteur Despine. (*Manuel de l'étranger aux eaux d'Aix*, planche.)
Probablement : *Dis manibus Priscillæ.*

IX.

L.IVLIO
CAPITONI·ET
IVLIAE·TERTIAE
CN·IVLIVS LVCINVS
PARENTIBVS

Publié par Abauzit (*OEuvr.*, p. 107), par Guichenon (*Hist. de la maison de Sav.*, t. I, p. 30), par Alb. Beaumont (*Descript. des Alp.*, t. I, pl. VII, fig. 32), par la Société savoisienne, d'après le manuscrit de Delbène, t. IV, p. 53, et par M. Despine (*Manuel de l'étranger à Aix*, p. 24). Abauzit la donne comme se trouvant dans la basse rue d'Aix qui mène de Rumilly à Cham-

béry; M. Despine dit qu'elle faisait autrefois partie de la boutique du sieur Manget.

Lecture : *Lucio Julio Capitoni et Juliæ Tertiæ, Cneius Julius Lucinus, parentibus.*

Le surnom de Capito est commun dans ces contrées et l'on peut citer de son emploi d'assez nombreux exemples.

Alb. Beaumont a donné (*Descript. des Alp.*, t. I, pl. XI) l'inscription suivante, trouvée à Douvaine, entre Genève et Thonon :

IOVIETMARTI | DIVLCAPITO | EXVOTO.

On trouve, dans le recueil des inscriptions de Savoie publiées par Guichenon, en tête de l'*Hist. de la maison de Savoye*, un *D. Julius Valerianus Capito* à Nyons (t. I, p. 40), — et un *Tib. Claud. Rusticus Capito* (p. 56).

X.

VAL·GR.....
AV

Fragment d'un entablement trouvé près du château d'Aix.

Publié par Alb. Beaumont, *Description des Alpes Cottiennes et Grecques*, t. I, pl. 7.

XI.

D M
TITIAE
CHELIDONIS
PVBLICE
POSSESSOR
AQVENSES
CVRANTE·C·IVL.
MARCELLINO
CONIVGE

Chez M. le docteur Guilland, maison Davat, rue des Écoles. (Copié par moi sur l'original.)

Publ. par M. Chaudruc de Crazannes (*Revue archéol.*, 1853, t. X, p. 609) et par M. Allmer (Inscript. votives en l'honneur de Bormo, *Revue du Lyonnais*, juin 1859, t. XVIII, nouv. série).

Lecture : *Dis manibus Titiæ Chelidonis, publice, possessores aquenses, curante Caio Julio Marcellino, conjuge.*

Le cognomen *Chelido* (Hirondelle), se rencontre plusieurs fois dans les inscriptions latines : *Chelido sibi et suo conjugi dedit* (à Rome — Muratori, *Thesaur. inscript.*, 1607, 7) ... *Dis manibus Chelidonis, sa... Floria Chelidon...* (Rome — *Id.*, 450, 1) ...*Æliæ Chelidoniæ* (Guichenon, *Hist. de la maison de Savoye*, t. I, p. 58), etc.

J'ai déjà fait remarquer que beaucoup de

membres de la famille Titia, comme de la famille Pompeia, paraissent dans les inscriptions d'Aix et des environs.

L'ethnique *aquenses*, et le mot *possessores* figurent dans cette inscription et dans la suivante. Je donnerai, à propos de celle-ci, quelques explications sur le mot *possessor*.

XII.

D M
D. TITI DOMITINI
POSSESSOR. AQVENSES
ET D. TITIVS DOMITIVS
PATRI

Blaeu, qui a donné cette inscription dans son *Théâtre des États du duc de Savoye*, t. II, p. 27, dit qu'elle *a été copiée par Pingon, quand il faisait la recherche des antiquités de la Savoye.* Je ne l'ai pas trouvée dans les ouvrages de Pingon, qui était un collecteur zélé d'inscriptions antiques et un habile épigraphiste (voy. son *Augusta Taurinorum*, Turin, 1677, in-fol.). Le même texte a été publié par Abauzit (*OEuvr.*, t. II, p. 109), par M. Chaudruc de Crazannes (*Rev. archéol.*, t. X, p. 610), par M. Greppo (*Études sur les eaux minérales*, p. 156), par M. le docteur Despine (*Manuel de l'étranger aux eaux d'Aix*, p. 24) et par M. Allmer (*Rev. du Lyonn.* 1858, p. 506). Le

monument, qui se trouvait à Aix, près des thermes romains, a été, en 1853, dit M. Chaudruc de Crazannes, transporté à Turin.

Lecture : *Diis manibus Decimi Titii Domitini, possessores aquenses et Decimus Titius Domitius patri.*

Parmi les textes que je cite, il y en a qui portent : *Domitiani possessor aquensis D. Titius*, etc., ce qui donnerait lieu de traduire : *D. Titii Domitiani possessoris*..... Je crois devoir adopter la leçon de Blaeu ; le *et*, qui est reproduit dans plusieurs des copies, semble indiquer que D. Titius Domitius n'était pas seul à élever le monument. Abauzit fait observer que, « selon qu'on traduit par *à son père* ou *à leur père*, deux sens se présentent : ou que les possesseurs ou propriétaires d'Aix seraient, comme le fils du défunt, de la même famille Titia ; l'autre, peut-être plus apparent, qu'étant de différentes familles, et nommés les premiers avec le fils de Titius, ils seraient seuls propriétaires de la terre, dont les Titius n'étaient que les fermiers. » Pour ma part, je pense qu'il s'agit du père de D. Titius Domitius seulement, et qu'il n'en résulte pas qu'il fût fermier d'une terre possédée par d'autres. Dans l'inscription précédente comme dans celle-ci, les *possessores aquenses* sont mentionnés en premier lieu.

Quel est au juste le sens de ce mot *possessores ?*

On rencontre plusieurs fois les *possessores* dans les textes législatifs et dans les inscriptions. Ils figurent dans le Code Théodosien, liv. XI, t. I, l. 31, et 34, t. 6, l. 12, t. 15, l. 2, etc.; dans le Code Justinien (liv. XI, t. 61, l. 12), ils sont accolés aux *emphyteutarii*, qui, dit le commentateur Denis Godefroy, diffèrent des *possessores* en ce qu'ils ne deviennent pas *domini*. Les inscriptions offrent les mentions suivantes : *possessores et cives*, ordonnant la confection d'une statue (Orelli, 3910). *Ordo, possessoresque brixillanorum* (id., 3734), *possessorum circa forum et negotiantium* (id. 3314); *possessores vici verecundensis*, en Numidie, faisant les frais d'un monument public (Renier, *Inscript. de l'Algérie*); *ordo, possessores populusque* (Orelli, 5171); *possessores inquilini*, etc. (Gruter, 4113). Quelques personnes pensent que les *possessores* sont des espèces de magistrats ou au moins des notables; d'autres les considèrent comme de simples propriétaires qui, quand ils font une dépense commune, quand ils élèvent ensemble un monument, forment entre eux une sorte de souscription, mais sans caractère officiel. Dans le Code Théodosien et dans les recueils de Justinien, le mot *possessor* désigne des propriétaires soumis à l'impôt et aux autres charges publiques. Deux passages de la loi par laquelle les empereurs Honorius et Théodose instituent en 418 l'assemblée des sept provinces de la Gaule me semblent prouver que la qualité

de *possessor* entraînait aussi des droits municipaux, et une intervention dans l'administration : *Noverint honorati*, porte cette loi, *vel possessores, judices singularum provinciarum annis singulis concilium esse servandum.* Donc les *possessores* faisaient ou pouvaient faire partie des assemblées. Un peu plus loin, il est question des *judices* et des *honorati vel curiales*, ce qui donnerait lieu de supposer une assimilation des *curiales* et des *possessores* (Voy. *Script. rer. gall. et franc.*, t. I, p. 767).

XIII.

C.VALERIVS SEBORICIS FIL
CAMVLANVS VIVVS SIBI
ETVALERIAESV...VALFILM
. . . . ITIO
. . . . S . . . . . . VIATI
. . . . CW
. . . . . M . . . . ONI

Chez M. le docteur Guilland, maison Davat, rue des Écoles. (Copié par moi d'après l'original.) — Les lettres, recouvertes par un dépôt calcaire venant sans doute des eaux d'une fontaine, sont d'une lecture très-difficile.)

Seboricis, nom de forme gauloise.

XIV.

D M
POMPEIAE MARI
NAE MATRI
FILI . . . . .
. . . . .
TII . . . . .
L. POMPEI... NII
IVL .... V...
FECII

Encastré dans le mur de l'église de Tresserve. (Copié par moi sur l'original, qui est extrêmement fruste.)

M. Despine a donné de cette inscription (*Manuel*, p. 27) quelques mots seulement.

XV.

POMPEIAE. PIAE.
H. POMPEIVS.CARPOPHORVS
CONIVGI.CARIS.

A l'ancien mur de ville, du côté de Chambéry. Publ. par M. Despine (*Manuel de l'étranger aux eaux d'Aix*, p. 25).

Lecture : *Pompeiæ Piæ, conjugi carissimæ, Cneius Pompeius Carpophorus.*

J'ai substitué, suivant le conseil de M. Renier, qui a bien voulu m'aider de ses lumières, à l'H initial, le sigle *Cn*, donnant Cneius, qui était un *prænomen* fréquent dans la famille Pompeia.

XVI.

VIENNAE
ORDINE MIN....
CVRVLI P.F.

Publ. par Guichenon (*Hist. de la maison de Savoye*, I, 32), et par Albanis Beaumont (*Descript. des Alpes Cottiennes et Grecques*, tom. I, pl. IX, fig. 44), comme se trouvant au village de Vivier, entre Aix et Chambéry, dans l'église, sur une pierre qui soutient l'autel.

XVII.

. . . .
IMIIE IVLIAE...
VEIOMINVS...
I...OPANI....
CONIVGIKARISS.

Publ. par Alb. Beaumont (*Descript. des Alpes*, t. I, pl. VI, et p. 157), par Guichenon (*Hist. de la mais. de Savoye*, t. I, p. 30) et par la Soc. savoisienne, t. IV, p. 52, avec des variantes. —

indiqué par Guichenon comme se trouvant à l'une des portes de la ville (celle de Chambéry), à l'un des piliers, au bas.

Peut-être doit-on lire :

Dis manibus...... miæ Juliæ....., Veiominus ..... opani filius, conjugi Karissimæ.

XVIII.

IOINAMPLISSIMVM
ꓤQVAESTORIOSAEDILI
ORILEGATO PROVINC
ↄIAE

Provient de Voglans, village situé à deux lieues d'Aix, sur la route de Chambéry, suivant Guichenon; du Vivier, suivant M. Aug. Bernard. C'est sur un grand bloc de marbre que l'inscription est gravée en beaux caractères, tracés avec soin et suivis de la figure des faisceaux consulaires; il se trouve actuellement dans le parc de M. de Pommereux, où je l'ai copié. Il a été publié par Guichenon (*Hist. généal. de la maison de Savoye*, t. I, p. 32), par Alb. Beaumont (*Descript. des Alp.*, t. I, pl. VIII, fig. 38), par M. Aug. Bernard (*Lettre à M. Léon Renier*, dans la *Revue archéologique*, XIV[e] année, 1857, p. 494), et par la Société savoisienne, t. IV, p. 49.

Je lis avec M. Bernard : .... *adlecto in amplissimum ordinem, inter quæstorios, ædili, præ-*

tori, legato provinciæ Asiæ. Cette lecture est confirmée par une transcription de l'épitaphe, qui date de 1793 et qui se trouve dans le registre de l'état civil de la paroisse de Voglans et par le texte de Delbène. On ne comprend pas où Alb. Beaumont a pu prendre, car la pierre n'en comporte pas l'existence, une première ligne qu'il a publiée et qui donnerait le nom du défunt :

C.L.... MANL.... SEVER....

Les copies de Guichenon, de Delbène et du registre de l'état civil de Voglans n'offrent rien de semblable. Au temps de Guichenon, les premiers mots des lignes subsistantes se voyaient mieux qu'aujourd'hui, et on lit dans l'*Hist. de la maison de Savoye :*

LECTO IN.... TER QVAESTORIOS....
ETORI.... ASIAE.

Comment se trouve en ces contrées un personnage aussi important que celui dont il s'agit, sénateur, légat de la province d'Asie, etc.? Avait-il là une maison de campagne? Était-il venu pour rétablir sa santé aux bains d'Aix?

XIX.

AMFVOLVE
ROMANOOMN
TA·L·L·ECTINAM

Au village du Vivier; les lettres ont 13 cent. de hauteur. On a trouvé au Vivier des ex-voto, des monnaies, des fragments de candélabres, des anneaux de chevalier, un *lituus* ou bâton augural en métal, de grands blocs de marbre, des galeries souterraines, etc.

Ce fragment, qui a été publié par M. A. Bernard (*Lettre à M. Léon Renier, Revue archéologique*, t. XIV), paraît avoir fait partie d'une inscription dont Guichenon et Alb. Beaumont rapprochent deux parties séparées et qu'ils lisent ainsi; dans l'*Hist. généal. de la maison de Savoye*, t. I, p. 32 :

V. M. F. VOLVETINO . M . ALLONI.
ROMANO OMNIBVS HONORIB. VIENN.
ALLECT.... ISSIMI ORDIN. SENAT.

et dans la *Description des Alpes Cottiennes et Grecques*, t. I, pl. VIII, fig. 39 et suiv. :

N. M. F. VOLVE.... TINO. M. ALLONI
ROMANO OMNI.... BVS HONORIB VIEN
TALLECTINAM.....ISSIMI. ORDIN. SENAT.

La première ligne paraît offrir une indication de la tribu *Voltinia*, le nom *Vestino* et le mot *Alloni* ou *Malloni*, qui, suivant Guichenon, serait le nom du personnage défunt. Après ce nom, il faut interpréter : *equiti romano, omnibus honoribus Viennæ functo, allecto in amplissimi ordinem senatus*... M. Bernard conjecture qu'il

s'agit ici du même personnage, dont on a vu les titres mentionnés dans l'inscription du parc de M. de Pommereux. Guichenon rapporte, à la suite de celle que je viens de citer, plusieurs autres inscriptions brisées, dont l'une, suivant lui, donne en entier le nom qu'on avait vu paraître d'une manière incomplète dans la première :

M. ALLONI ANI VO

(publié aussi par A. Beaumont).

Pour les autres, qui représenteraient des membres de la famille de M. Allo Anivus, je cite purement et simplement l'*Hist. généal. de la maison de Savoye*, en la rapprochant de la *Description des Alpes Cottiennes et Grecques* :

« Le tombeau d'Ouchanius (frère de M. Allo Anivus) était en deux piliers de la porte d'une maison près du cimetière, du côté de bize, avec ces mots :

OVCHANIO (*Id.* dans Alb. Beaumont.)
AN.

« Les deux autres piliers sont au portail de l'église, où il y a :

S. FRAR. (*Id.* dans Beaumont, sauf qu'au
OPTIM. lieu de FRAR, il lit ERAR.
—Delbène donne FRATR.)

« Celui d'Attinia (femme d'Allo Anivus), est en deux fragments et ainsi :

...... O
TINIA
FVNCTO
NI
M
V.L.S

La lecture de Beaumont est, pour ces deux derniers fragments :

....CA...LIO
.....TINIA
....FVNCTO
..NI...IS
...INIA...LI
V.L.S.

XX.

D.IVLIAE.AVRELIAE.DEFVNCT.AN
.NORVM...VIDIERXXIIIRVT.AVRELIVS
ETD. IVLIA. IAↃ. LVCINA PARENTES
INFELICISSIMI RVTIL.AVRELIVS SIBI
[VI] VVS.POSVIT..ET..SVB ASC..F..IT

Au village de Saint-Marcel.

Publié par Alb. Beaumont (*Descript. des Alp. Cottiennes et Grec.*, t. I, pl. IX, fig. 47). Je me

suis permis quelques modifications dans le texte de Beaumont : 1re ligne, *D. Juliæ*, au lieu de *Diuliæ*; 3e ligne, *Et D. Jul. Cai. f. Lucina parentes*, au lieu de *et Divil. Cai. Lucina parente v.*; 4e ligne, *Infelicissimi... sibi vivus*, au lieu de *felicissimi.... sibi vus*.

En conséquence, je crois qu'on peut lire : *Dis manibus Decimæ Juliæ Aureliæ defunctæ, annorum. VI, dierum XXIII, Rutilius Aurelius et Decima Julia Lucina, Caii filia, parentes infelicissimi; Rutilius Aurelius sibi vivus posuit et sub ascia dedicavit.*

XXI.

SINC.

Sur un reste d'attique en marbre, au pied droit de la porte du clocher du village de Saint-Innocent.

Publié par M. le docteur Despine (*Manuel de l'étranger aux eaux d'Aix*, p. 26), par Alb. Beaumont (*Description*, etc., t. I, pl. VIII, fig. 33), par Guichenon (*Hist. généal.*, etc., p. 33), et par la Soc. savoisienne, t. IV, p. 53, sous cette forme:

SINE.

Je n'ai pu trouver ce monument. D'après Beaumont (p. 160), les lettres, très-régulières, ont trois pouces et demi de hauteur.

XXII.

...DARIO
VOLT.
VASTO

Au château de Grésy, en une chapelle, sur une pierre de roche, au dire de Guichenon qui l'a publié (*Hist. de la maison de Savoye*, t. I, p. 38). Voy. aussi Muratori, *Thesaur.*, 863, 10.

XXIII

L....E....SAE
...IA.VC..PV
..FILIVS PVP
FACTVS.PRVDENTES
FILIAE DEVOTISS

Dans l'enclos de la tour de Grésy. (Copié par moi.)

XXIV.

NIONIS

Sur un conduit de plomb du vaporarium romain.

Publié par M. le docteur Despine (*Manuel de l'étranger aux eaux d'Aix*, p. 25).

Je n'ai pas vu le monument.

4. — *Inscriptions chrétiennes.*

I.

HIC REQVIISCIT
BONE MEMORI
AE AVNEMVND
VSQVI VIXIT IN PA
CE ANNVS CET MIN
SISS^{EX}OBIIT DE SECV
XIIII KL IVNIMIS
PSTCONS
M MA

Dans l'enclos de la tour de Grésy, sur une pierre de 61 cent. de largeur et de 59 cent. de hauteur. (Copié par moi d'après l'original.)

Publié par M. L. Pillet, dans le tome IV des *Mémoires de l'Académie de Savoie*, avec un facsimile.

Lecture : *Hic requiiscit bone memorie Aunemundus, qui vixit in pace annus centum et minsis sex; obiit de seculo decimo quarto* (*die*) *Kalendarum Junii minsis, post consulatum Symmachi.*

M. Pillet a proposé la lecture : 14 *Kal. Junii*

Muschiano consule (412), ce qui ne me paraît pas admissible, ou *Junii mensis post consulatum Symmachi*, ce qui pourrait faire remonter le tombeau aux années 392, 447, 486 ou 523, puisqu'il y a eu des consulats de Symmaque en 391, 446, 485 et 522. M. Pillet incline vers l'opinion que le monument de Grésy est de l'an 523. C'est aussi à cette date que je serais disposé à le rapporter. Déjà l'année 523 a été marquée dans plusieurs inscriptions par les mots : *Post consulatum Symmachi et Boethii* (voy. Muratori, *Thesaurus*, p. 419 et suiv.). On trouve aussi, il est vrai, des exemples de l'emploi du même mode de datation, en 392, après le consulat de Symmaque et de Tatianus (voy. Reland, *Fasti consulares*, p. 506). Mais la forme de l'écriture, l'orthographe des mots et le nom barbare du défunt me font pencher pour la date la plus moderne.

II.

+ EVFRASIVSPBR
IN HONORE SCI PETRI
APOSTOLI VOTO SVOFE
CET

Au château de Grésy en Genevois, dit Guichenon, qui a publié cette inscription (*Hist. généal. de la maison de Savoye*, t. I, p. 38), en

une chapelle, sur une petite table. — V. aussi Muratori (*Thesaur.*, 863,10). — M. L. Pillet, dans le mémoire cité plus haut, qui fait partie des *Mémoires de l'Académie de Savoie*, t. IV, a donné les trois dernières lignes, qui existent encore dans l'enclos de la tour de Grésy.

NOTICE

SUR UN DENIER INÉDIT

DE

RAOUL Ier, SIRE DE COUCY.

Mémoire lu dans les séances du 19 février et du 19 mars 1862.

Sous ce titre : *Prélats et Barons de France qui ont eu droit de battre monnoie, mais dont on n'a pu en découvrir aucune*, Duby a esquissé dans son grand ouvrage[1] un chapitre important de l'histoire de la Monnaie en France. Reprendre ce thème et le traiter avec la précision qu'exige la critique moderne, et qu'on peut obtenir grâce aux facilités que nos établissements scientifiques accordent aujourd'hui à l'étude, ce serait, pour le dire en passant, une tâche digne du zèle de ceux qui parmi nous possèdent à la fois l'érudition du diplomatiste et les aptitudes de l'antiquaire. A la vérité, depuis Duby, on a publié çà et là bien des monnaies émanant de ces ateliers dont il dénonçait l'existence il y a soixante-dix ans, et ces pièces sont aujourd'hui réunies dans le *Corpus* de la numismatique féodale que vient de termi-

1. Traité des monnoies des barons, t. II, p. 225 et suiv.

ner M. Poey d'Avant. Toutefois la liste des *desiderata* dressée par l'auteur du *Traité des monnoies des Barons* est encore considérable. Il serait d'ailleurs fort intéressant de savoir ce qu'il faut penser de la valeur et du sens des textes qu'il a rassemblés, en même temps qu'il serait utile de connaître ceux qui sont encore cachés dans l'ombre des archives et des bibliothèques. L'utile publication de M. Poey d'Avant ne doit donc pas devenir le prétexte du moindre ralentissement dans nos travaux. Malgré les efforts de son auteur, ce livre, qui a rassemblé sous nos yeux tout le passé de la numismatique féodale, n'a pas dit le dernier mot de la science; mais il aura le mérite de fournir un nouveau point de départ pour les investigations de l'avenir. La terre, les livres, les parchemins, nous réservent encore d'heureuses surprises; ne nous lassons donc pas de rechercher et d'étudier les monnaies locales, cette branche féconde et si intéressante de l'archéologie nationale.

Il y a quelques années, on ne connaissait pas une seule monnaie des sires de Coucy. On n'imaginait même pas qu'il eût jamais existé de pièces au nom de ces hauts et puissants barons, car le nom de Coucy ne figure pas dans la liste pourtant si complaisante dressée par Duby. Cependant il y eut une monnaie de Coucy. Ce fait, qui nous a été révélé d'abord par un mémoire de M. Bretagne qui n'a pas encore dix ans de

date, puis démontré surabondamment par des découvertes successives de pièces au nom de Coucy, est aujourd'hui irrévocablement constaté. Il faut croire toutefois que ce monnayage fut éphémère et peu abondant, car ses produits sont de la plus grande rareté ; il faut croire aussi qu'il avait laissé peu de traces dans le souvenir des populations, car il n'a pas même été soupçonné par les historiens de la maison de Coucy, qui se sont cependant attachés, comme de raison, à retracer tout ce qui pouvait attester ses antiques splendeurs[1].

La première monnaie de Coucy qui ait été publiée, c'est le denier de billon à la légende RADVLFVS COCIACVS, qui tomba de fortune entre les mains de M. Bretagne. Malgré le silence des historiens, et comme le savant antiquaire le dit lui-même aux premières lignes du mémoire qu'il consacra à sa précieuse découverte, « bien « qu'il n'ait retrouvé dans aucune charte la men« tion d'une monnaie de Coucy, » en présence d'un monument, dont il sut reconnaître l'incontestable authenticité, M. Bretagne proposa nette-

1. Voyez : 1° F. de L'Alouete : *Traité des nobles, etc., avec une Histoire et description généalogique de la très-illustre maison de Coucy*, Paris, 1577 ; in-4.

2° André Du Chesne ; *Histoire généalogique des maisons de Guines, Ardres, Gand et Coucy*. Paris, 1631 ; in-f.

3° Dom Toussaint Duplessis : *Histoire de la ville et des seigneurs de Coucy*. Paris, 1728 ; in-4.

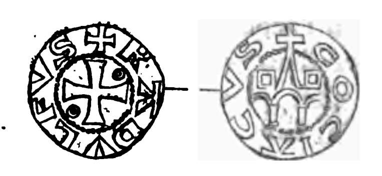
ment d'ajouter le nom des sires de Coucy à la liste des barons qui usèrent en France du droit de battre monnaie. Dans un excellent travail publié en 1853, dans la *Revue numismatique* (voy. p. 216), l'heureux possesseur de cette rare monnaie l'attribua avec toute raison à Raoul II, qui vécut au commencement du treizième siècle. Cependant le type de cette monnaie qui surgissait si inopinément était insolite; le château qui paraît au revers offrait même quelque analogie avec celui qu'on voit sur certaines pièces des princes croisés, aussi, quelques numismatistes hésitèrent-ils à l'accepter comme française. Ce doute ne fut d'ailleurs exprimé, que je sache, dans aucun écrit, au moment de la publication de M. Bretagne. Au contraire, quelques années plus tard, on vit paraître un second denier de Coucy dans la *Revue de la Numismatique belge*. (Voy. 3e série, t. III, p. 151, pl. 5, n° 5.) M. R. Châlon, qui fit connaître cette pièce, nous apprend qu'elle diffère de celle de M. Bretagne en ce qu'on n'y trouve pas le lion fabuleux de la légende, que vit ou crut voir M. Bretagne sur la sienne. M. Châlon ne semble du reste, pas plus que ce dernier, avoir conçu de soupçons quant à l'origine occidentale de cette pièce. Mais dernièrement, M. Poey d'Avant, dans l'article consacré aux monnaies de Coucy, dans le t. III de ses *Monnaies féodales*, n'a pas omis de constater qu'un savant numismatiste supposait que ces pièces

avaient été frappées, non pas en France, mais en Orient, dans quelque souveraineté gagnée à la pointe de l'épée par un sire de Coucy. A la vérité, M. Poey d'Avant n'a cité cette opinion inédite que pour l'acquit de sa conscience, puisqu'il donne place dans son livre aux deux deniers de Coucy cités plus haut et déclare en terminant qu'il faut attendre la dissertation du numismatiste qu'il ne nomme pas. « On pourra alors, » ajoute-t-il, « peser la force de ses arguments[1]. » La dissertation annoncée ne viendra pas. Un troisième denier de Coucy, tout à fait différent des deux premiers, que je crois plus ancien, et que j'ai eu la bonne fortune de faire entrer au Cabinet des Médailles et Antiques de la Bibliothèque impériale, porte des types évidemment français, et me paraît donner pleinement raison à l'attribution de M. Bretagne, en même temps qu'il me fournit l'occasion de reculer la date du monnayage de Coucy, et de corroborer par de nouvelles observations ce qui a été écrit précédemment sur ce sujet.

De même que sur les deniers publiés par les Revues française et belge, le sire de Coucy, avec une simplicité hautaine qui fait souvenir de la fameuse devise attribuée à ceux de sa maison, s'est contenté d'inscrire sur sa monnaie son nom,

1. Poey d'Avant. *Monnaies féodales*, t. III, p. 356, pl. CLII, n[os] 11 et 12. Paris, 1862.

sans daigner l'allonger du titre de *Dominus* qu'on lit sur ses chartes. Voici la figure et la description de cette pièce :



✝ RADVLFVS. Au centre, paraît une croix cantonnée de deux annelets.

Revers : ✝ COCIACVS. Le type est la représentation de Coucy-le-Château figurée, comme tant d'autres villes par des sceaux, par l'indication d'une enceinte fortifiée et une grande porte de plein cintre. Au milieu de la ville s'élève le clocher paroissial dont la pointe est couronnée par la croix qui commence la légende[1]. Billon. Poids : 1 gramme.

Ce type exclue toute idée d'une fabrication d'outre-mer, il est évidemment de physionomie française. La croix cantonnée d'annelets, est copiée des monnaies d'évêques de Meaux, con-

1. Pour n'omettre rien de ce qui concerne la numismatique de Coucy, je dois mentionner un Recueil de lithographies dans lequel se trouve la figure d'un denier de Coucy attribué par la suscription qui l'accompagne à Raoul Ier de Coucy. Ce dernier étant parfaitement semblable à celui qu'a publié M. Châlon, je crois plutôt qu'il faut le donner à Raoul II. On ne voit pas sur ce dernier le lion dont parle M. Bre-

temporains de Raoul Ier; on peut s'en assurer en comparant le nouveau denier de Coucy avec les pièces de ces prélats, qui ont été publiées dès 1840 dans la *Revue numismatique*[1] par notre savant confrère, M. A. de Longpérier. Quant au type du revers, il rappelle celui des deniers d'un comte de Soissons, nommé aussi Raoul, qui fut le contemporain de Raoul Ier de Coucy, se distingua au siége d'Acre où fut tué ce dernier en 1191 et mourut longtemps après lui en 1237[2]. Les légendes des pièces de Soissons et de Coucy ont même une similitude frappante due principalement à celle des noms des deux seigneurs.

Cette analogie de type et de fabrique avec des monnaies de la fin du douzième siècle ne permettent pas d'attribuer le denier de la Bibliothèque impériale au même personnage que ceux qui ont été publiés précédemment. Il faut nécessairement remonter jusqu'à Raoul Ier. C'est

tagne. Ce Recueil de lithographies est intitulé : *Les Ruines de Coucy* (Aisne) *illustrées par Théophile Grégoire. Histoire. Archéologie. Imp. par Lemercier, chez A. Fontaine, passage des Panoramas*, 1855. Il existe de M. Th. Grégoire un petit ouvrage sur Coucy, mais je n'y ai pas trouvé la mention du denier de Coucy et je doute que le texte du recueil de lithographies ait jamais paru.

1. Année 1840, p. 128, pl. XX, nos 6, 7, 8, 9, 10 et pl. X, no 2. Voy. aussi Poey d'Avant, *Mon. féod.*, t. III, p. 256, nos 6016 et suiv., pl. CXXXXIX, nos 16, 17, 20, 21 et 22.

2. Poey d'Avant, *Mon. féod.*, t. III, p. 342, nos 6487, 6488, pl. CXI, nos 13 et 14.

certainement ce dernier, l'aïeul de Raoul II, qui fit frapper notre denier. Quelque jour, on retrouvera peut-être celui de son fils, Enguerrand III, qui porta au comble la puissance de la maison, et reconstruisit le formidable donjon de Coucy dont on admire encore de nos jours les ruines imposantes.

Indépendamment des arguments tirés du type, que je viens de présenter, mais qu'à la rigueur on pourrait ne pas trouver suffisants pour démontrer que les monnaies de Coucy sont de fabrique française, attendu que certaines pièces des croisés portent la trace visible du souvenir des types de l'Occident, j'en ai d'autres à faire valoir. Premièrement, ni Raoul Ier, ni Raoul II, n'ont pu fonder en Orient de souveraineté, car ces deux vaillants champions de la Croix périrent glorieusement, l'un devant Acre, l'autre à la Massoure, sans avoir quitté l'armée royale et presque au début des Croisades auxquelles ils prirent part. En effet, Raoul Ier part pour la terre sainte avec Philippe Auguste en 1191 ; le 30 mars, il s'embarque à Messine, aborde le 13 avril, la veille de Pâques, devant Acre assiégée depuis deux ans par les Croisés et est tué pendant le siége, c'est-à-dire entre la mi-avril et la mi-juillet de la même année, puisque la ville se rendit le 23 juillet 1191. Quant à Raoul II, parti en 1248 de Saint-Denys avec saint Louis, il arrive devant Damiette en 1249, et est tué en 1250 à la ba-

taille de la Massoure. Secondement, si par impossible un sire de Coucy avait fondé un État oublié par tous les historiens, s'il y avait frappé monnaie, il n'aurait sans doute pas manqué d'imiter les autres princes croisés qui tous inscrivirent sur leurs pièces le nom de leurs nouvelles seigneuries. Qu'on relise l'excellent ouvrage consacré par notre confrère, M. de Saulcy, à la *Numismatique des Croisades*, et l'on verra que le savant académicien ne cite pas une seule monnaie qui ne porte le nom très-clairement exprimé de son lieu d'émission. Est-il besoin d'ajouter que rien ne s'oppose à ce que des barons aussi puissants que les sires de Coucy aient frappé monnaie au treizième siècle, alors que la féodalité était encore dans toute sa vigueur, et qu'en particulier leur maison était parvenue à un tel degré de splendeur, que, comme le roi, dont Raoul Ier était d'ailleurs devenu le cousin par sa seconde femme, Alix de Dreux, ils avaient une véritable cour, et que, comme chez le souverain, on leur voit des officiers avec titre de chancelier, de sénéchal, de bouteiller, de prévôts, de secrétaire, etc.[1].

Enfin, on verra plus loin que je crois avoir trouvé une mention formelle de la monnaie de Coucy dans une charte de Raoul Ier. On ne serait

1. Voy. diverses chartes des sires de Coucy dans les *Preuves de l'Hist. générale de la maison de Coucy*, par André Duchesne.

pas non plus fondé à nous opposer l'absence du nom des sires de Coucy dans le célèbre document de 1315 qui commence par ces mots : *Ce sont les monnoies des Barons et des Prélats de France qui se dient avoir droit de faire monnoie*, car cette omission prouverait seulement qu'au commencement du quatorzième siècle, les sires de Coucy avaient cessé d'exercer le droit de monnayage, ce qui d'ailleurs est très-probable.

Cette omission au reste n'est peut être qu'apparente, car le document ne nous a pas été conservé dans son intégralité, puisqu'on y remarque une lacune et cela précisément après la mention de la monnaie des comtes de Soissons, les voisins des sires de Coucy[1]. Il n'est donc pas impossible que le passage relatif à la monnaie de Coucy nous ait été dérobé par cette lacune. Quoi qu'il en soit, si nos remarques sont fondées, loin de s'étonner qu'on ait retrouvé des monnaies de Coucy, on doit plutôt être surpris de n'en connaître encore que trois ou quatre va-

1. Ce document, dont Leblanc a donné le premier la substance dans son *Traité des monnoies*, p. 198, qui a reparu dans le tome Ier du Recueil des ordonnances des rois de France de la troisième race de Laurière (voy. p. 623), a été publié exactement et *in extenso* dans la *Revue archéologique*, par M. Victor Langlois, en 1850 (voy. VIIe année, p. 1 et suiv.), d'après un registre des archives que lui avait communiqué M. Douet d'Arcq. On peut le voir aussi dans le *Manuel de numismatique moderne* de notre savant confrère, M. A. de Barthélemy ; voy. p. 80.

riétés. Les domaines de cette famille étaient si considérables que sa puissance fut célébrée dans un de ces dictons par lesquels on aimait jadis à graver dans la mémoire populaire des vérités reconnues de tous. Ce dicton d'ailleurs très-connu et que je trouve dans un document judiciaire rapporté par André Duchesne à la page 671 de l'ouvrage cité, donne à la baronnie de Coucy le premier rang entre les quatre plus notables de la France : « Item vray est qu'en ce royaume ainsi que on dit communément a quatre baronnies notables et principales du royaume lesquelles sont : Coucy, Craon, Suilly et Beaujeu. »

Dans la même pièce, il est encore dit que la baronnie de Coucy, bien qu'assise en partie en la chastellenie de Laon « n'est en rien tenue, ne mouvant du chastel de Laon, mais est tenue en foi et hommage du roi nostre sire, de sa couronne, et si noblement, que le seigneur et baron de Coucy n'est tenu à faire foi et hommage qu'à la personne du roi proprement. » Je sais bien que cette pièce qui date du quinzième siècle, c'est-à-dire d'une époque où la baronnie de Coucy était possédée par les ducs d'Orléans, ne prouverait pas, absolument parlant, l'antiquité de cette mouvance directe de la couronne, mais il ne faut pas oublier que les auteurs de l'*Art de vérifier les Dates* en parlent comme d'un fait constant et dont ils apportent d'ailleurs des preu-

ves satisfaisantes[1]. Ceci n'est pas sans quelque importance dans la question, car bien des feudistes ont soutenu que toutes les anciennes justices allodiales ont joui jadis du droit de battre monnaie[2].

M. Bretagne commençait son mémoire sur le premier denier connu de Coucy par ces mots : « Jusqu'ici on ignorait que les sires de Coucy eussent battu monnaie ; les historiens sont complétement muets à cet égard, et il n'a été publié aucune charte qui fasse connaître qu'ils aient joui de ce droit important. » Cette dernière assertion n'est peut-être pas exacte ; comme je l'ai dit plus haut, il existe selon moi une mention de la monnaie de Coucy dans une charte de Raoul Ier, rapportée par André Duchesne, à la page 351 des *Preuves* de son livre déjà cité ici. Dans cette charte que l'auteur donne comme extraite des Archives de la Maladerie de Laon et qu'on trouvera *in extenso* à la fin de cette notice, il s'agit d'une concession de droit de chaussée faite à un certain *Robertus de Attrio* en 1187 par Raoul Ier de Coucy.

1. *Art de vérifier les dates*. Article des sires de Coucy ; au commencement.

2. Du Cange, au mot *Moneta* (nouv. éd., t. IV, p. 516), cite à ce sujet, à la vérité non sans quelque réserve, un axiome qu'il emprunte à un ouvrage d'un avocat au Parlement de Paris, P. Bouquet, intitulé : *Le droit public de la France éclairci par les monuments de l'antiquité*. Voy. p. 265.

« Ego Radulfus dominus Cociaci.... dedi Roberto de Attrio..... medietatem calcagii mei de Creci, faciendam ei et heredibus suis bonam et laudabilem tali conditione quod de karro ferrato unum denarium accipiet talis monetæ, qualis per guionagia mea accipietur. »

Jusqu'ici, il est clair que le concessionnaire percevra par chaque char ferré, un denier de la monnaie commune, c'est-à-dire, *usuelle dans la juridiction du sire de Coucy;* il ne peut être ici question d'une monnaie spéciale de la baronnie. Aussi, est-ce seulement dans le passage qui suit, que j'en reconnais l'indication :

« De karro vero non ferrato unum denarium communis monetæ terræ meæ. » *Mais par chaque char non ferré, un denier de la monnaie commune* DE MA TERRE. »

Si je comprends bien l'intention de ces deux phrases, Robertus de Attrio devait percevoir une redevance moins considérable par char non ferré que par char ferré, et c'est là ce qui me fait supposer que les expressions *unum denarium monetæ terræ meæ* employées en opposition avec celles-ci *unum denarium talis monetæ qualis per guionagia mea accipietur*, désignent nécessairement une monnaie moins forte et par conséquent émise par un atelier différent qui ne peut être que celui de Coucy.

Cette distinction faite par le seigneur entre deux monnaies évidemment de valeur inégale,

question. Mais avant de rendre compte de l'examen auquel je me suis livré, il faut établir sur quelles bases s'appuie le renseignement que je dois à notre confrère.

A une époque qui n'est pas indiquée, mais avant 1190, Raoul I[er] de Coucy donna à l'abbaye de Saint-Denis, pour le repos de l'âme de son frère Enguerrand, « *centum solidos Prouiniensium monete in wionagio meo de marna annuatim solvendos*[1]. » Le 6 des ides de juin (8) 1190, le même seigneur donna une charte confirmative de cette donation :

« Ego Radulfus Cociaci..... pro anima fratris mei Engelranni, ecclesie B. Dyonisii centum solidos communis monete annuatim et in perpetuum concessi : de quibus recipiendis neque locus neque tempus fuerat adsignatum, assignavi annuatim ex integro ad censum meum de Pignon[2]. » Le titre en rubrique de cette charte dans le cartulaire qui est du treizième siècle, est ainsi conçu : « Hec est carta de centum solidis Proveniensium, quod dominus Radulfus de Couci, dedit. »

Il y a donc identité entre la monnaie désignée sur la charte citée dans les preuves d'André Duchesne, par ces mots, *talis monetæ qualis per guionagia mea accipietur*, et la monnaie provi-

1. Cartulaire des Charités de Saint-Denis. Archives de l'Empire, LL. 171, fol. 171.
2. Ibid., fol. 16.

noise. Si donc la monnaie de Coucy, conservée au Cabinet des Médailles, est en effet plus faible que celle que l'on frappait à Provins à la même époque, il deviendra évident que, comme je le supposais en me fondant uniquement sur la clause de l'acte, le concessionnaire, en percevant pour les charrettes *unum denarium monetæ terræ meæ*, recevait moins que pour les chars qui lui donnaient *unum denarium monetæ quæ per guionagia mea accipietur*, que, par conséquent, les monnaies citées dans l'acte sortaient, l'une, la forte, de l'atelier de Provins, l'autre, la faible, de celui de Coucy.

Or, la pesée de ces deux espèces de monnaie confirme pleinement cette assertion. Les deniers provinois contemporains de la monnaie de Coucy, ceux qui portent la légende HENRI COMES et CASTRI PRVVINS, comme ceux à la légende TEBALT COMES C, sont frappés sur des flancs plus grands que le denier de Coucy et pèsent en moyenne dix centigrammes de plus, c'est-à-dire un gramme dix centigrammes. Cette infériorité de valeur ne paraîtra peut-être pas très-considé rable, mais il ne faut pas oublier qu'à cette époque la puissance de l'argent était tellement supérieure à celle qui lui appartient de nos jours que les moindres différences avaient une sérieuse importance. Pour conclure, si je ne m'abuse fort, il résulte de cette étude que l'existence d'un atelier monétaire à Coucy, révélée d'abord

par M. Bretagne, ne peut plus être mise en question puisque nous la voyons constatée, tant par le témoignage de monuments en nature que par celui de documents écrits, et enfin qu'on doit reculer la date des plus anciennes monnaies de Coucy jusque vers la fin du douzième siècle.

A. CHABOUILLET.

1. J'ai annoncé plus haut que je donnerais *in extenso* la charte citée par André Duchesne, à la page 351 des Preuves de l'histoire de la maison de Coucy; voici ce document :

Extrait des archives de la Maladerie de Laon.

« In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, amen. Ego Radulfus dominus Cociaci. Notum facio presentibus et futuris, quod ego assensu Aelidus vxoris meæ dedi Roberto de Attido et heredibus suis in perpetuum medietatem calcagii mei de Creci, faciendam ei et heredibus suis bonam et laudabilem tali conditione quod de karro ferrato unum denarium accipiet talis monetæ, qualis per guionagia mea accipietur. De Karro vero non ferrato unum denarium communis monetæ terræ meæ. De biga etiam ferrata unum obolum talis monetæ, qualis per guionagia mea accipiet. De biga vero non ferrata unum obolum communis monetæ terræ meæ accipiet. Quicumque vero alteram prædicti calcagii habuerit, eam similiter bonam et laudabilem debet facere, et totidem accipere. Hujus rei testes sunt, Radulfus clericus nepos meus, Margareta de Firmitate neptis mea, Radulfus de Hossel, Radulfus Canis, Arnulfus de Moncellis, Albericus de Boolmont, Joannes Præpositus, Herbertus Præpositus, Petrus kamerarivs, Hugo filius Mathildis, Radulfus scriptor. Ut autem hoc ratum et inconcussum permaneat, sigilli

[illegible]

Du Cange, au mot *Calcea*, cite précisément le passage de notre charte qui contient le mot *calcagium* à l'appui du sens de *droit de chaussée* qu'il donne à cette expression qu'on rencontre aussi dans l'acception de foulage du blé. Je ferai remarquer à cette occasion que le passage est cité inexactement; Du Cange a en effet imprimé, *per guionagia* NON *accipietur*, au lieu de *per guionagia* MEA, qui se lit dans Duchesne. Cette faute, qui ôte tout sens au texte allégué, existe aussi dans la nouvelle édition, qui la reproduit scrupuleusement (Voy. t. II, p. 24). On ne pourrait donc pas citer à cette occasion la vieille plaisanterie attribuée à un bibliomane : « C'est la bonne édition, car voici la faute qui ne se trouve pas dans la mauvaise. »

A. C.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

BULLETIN DE L'ANNÉE 1859.

BULLETIN DE L'ANNÉE 1860.

BULLETIN DE L'ANNÉE 1861.

BULLETIN DE L'ANNÉE 1861.

Avis au relieur pour le placement des planches

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.

Avis au relieur pour le placement des planches.

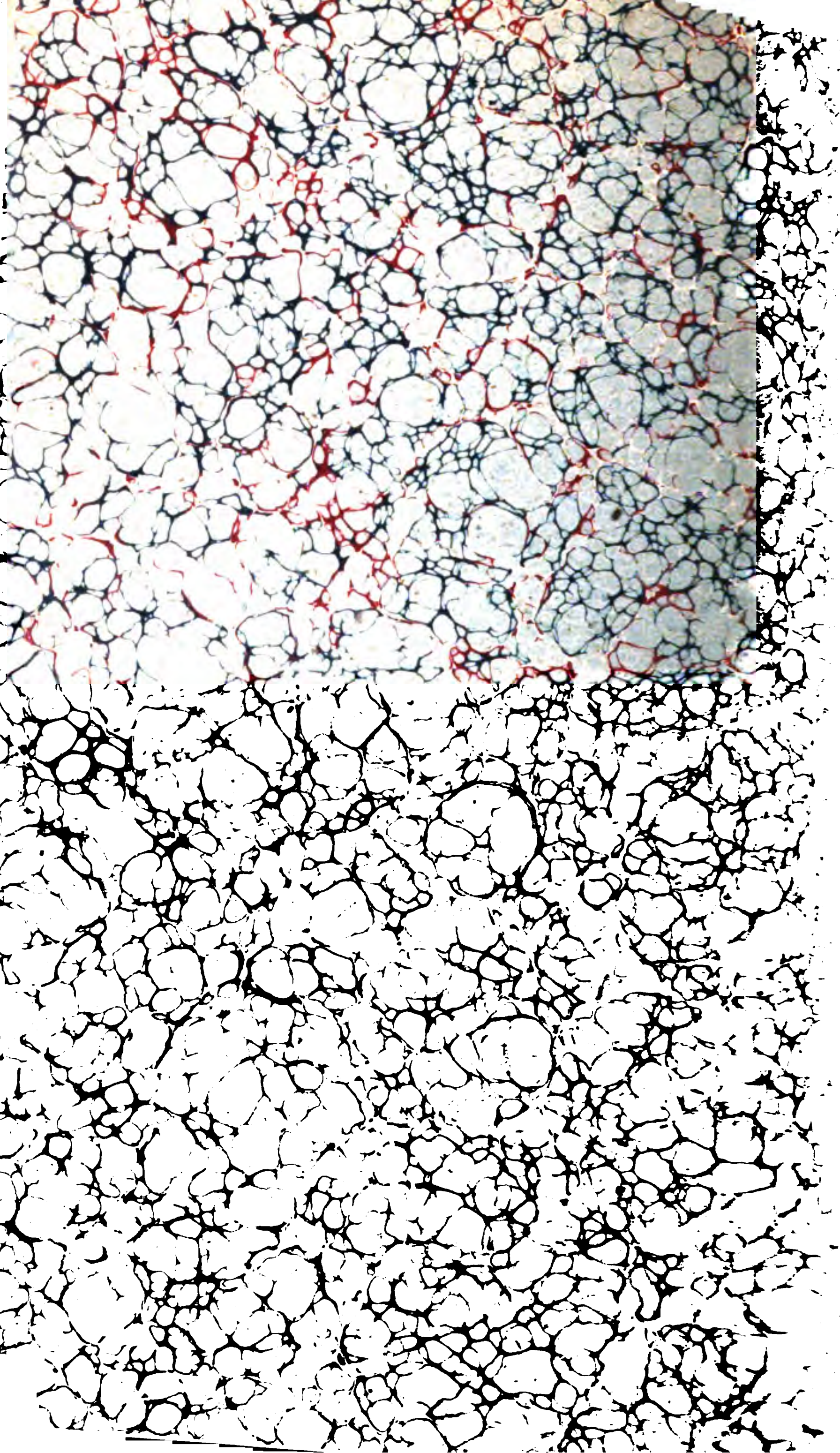
Camp de Sainte-Germaine. — Bullet. de 1860	.......page	44
Inscription de Vienne. — id.	.... —	144

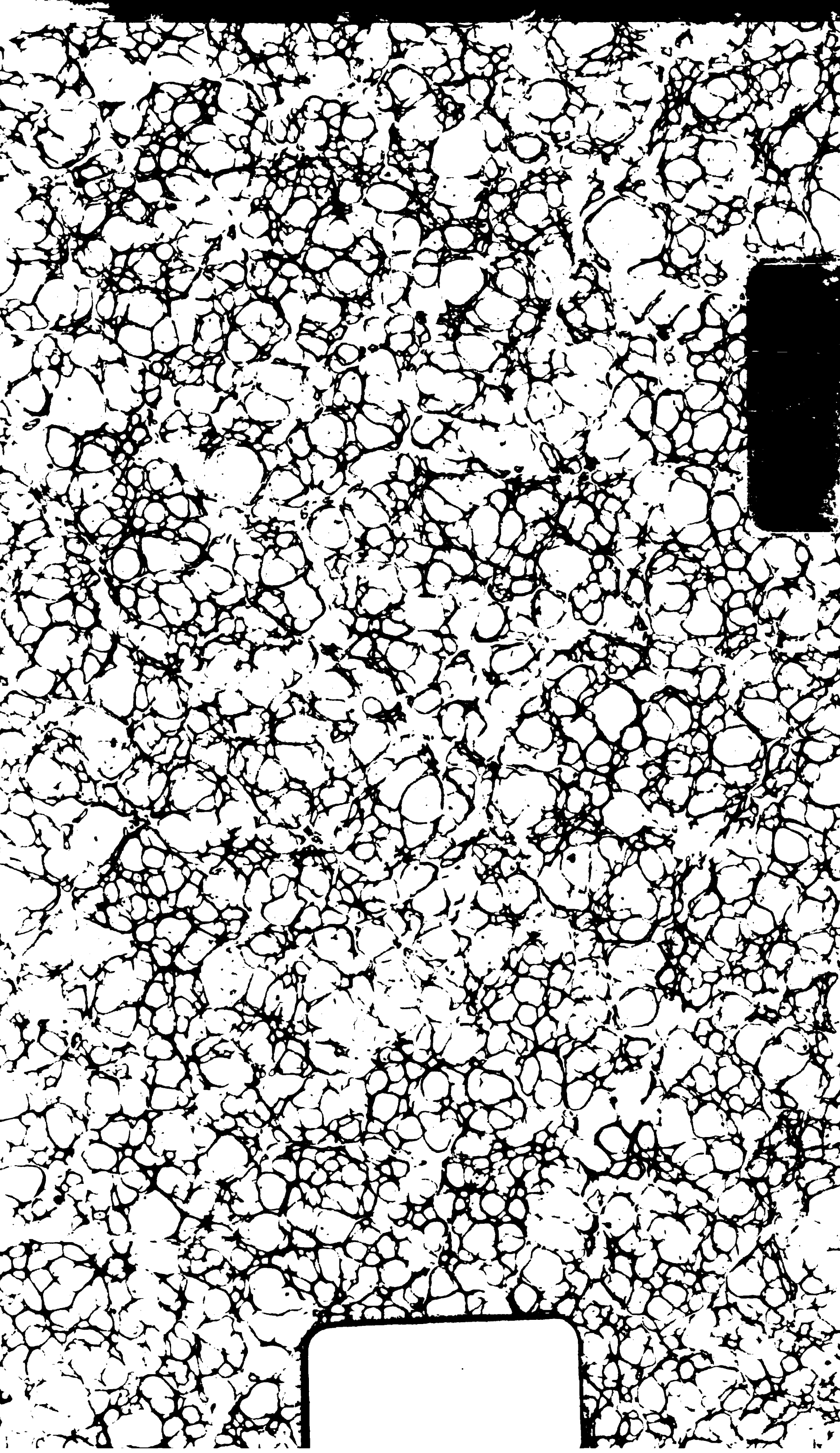
Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.

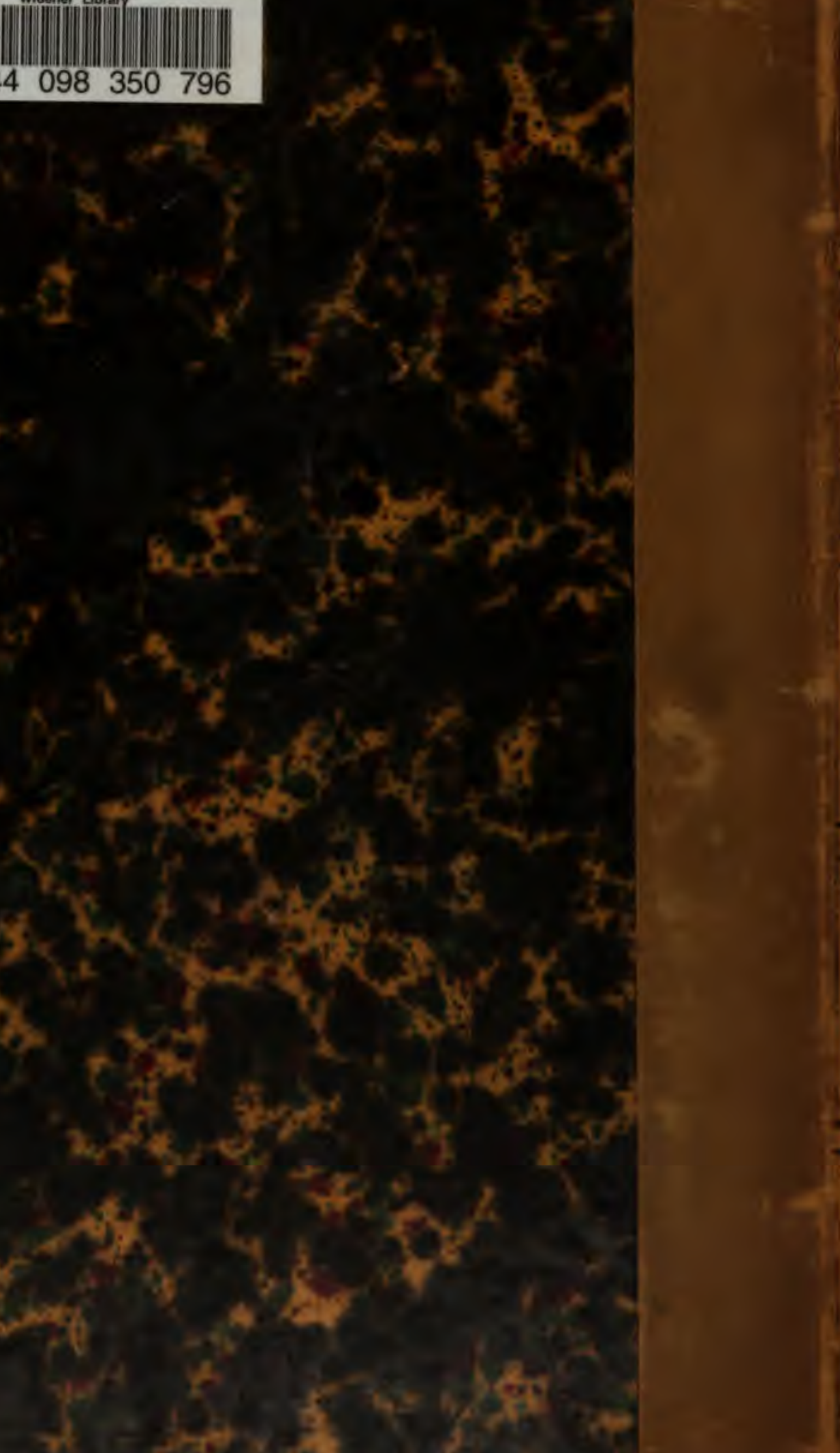
Avis au relieur pour le placement des planches

—

Paris — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.






4 098 350 796